
U d'/of OTTAWA
39003013600860

578.

LE MOUVEMENT SCIENTIFIQUE EN BELGIQUE

1830-1905

MO

LE

MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

EN BELGIQUE

1830-1905

TOME II



BRUXELLES
SOCIÉTÉ BELGE DE LIBRAIRIE
(SOCIÉTÉ ANONYME)
16, rue Treurenberg, 16

1908



J. de TROOZ
Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique
(1857-1907).

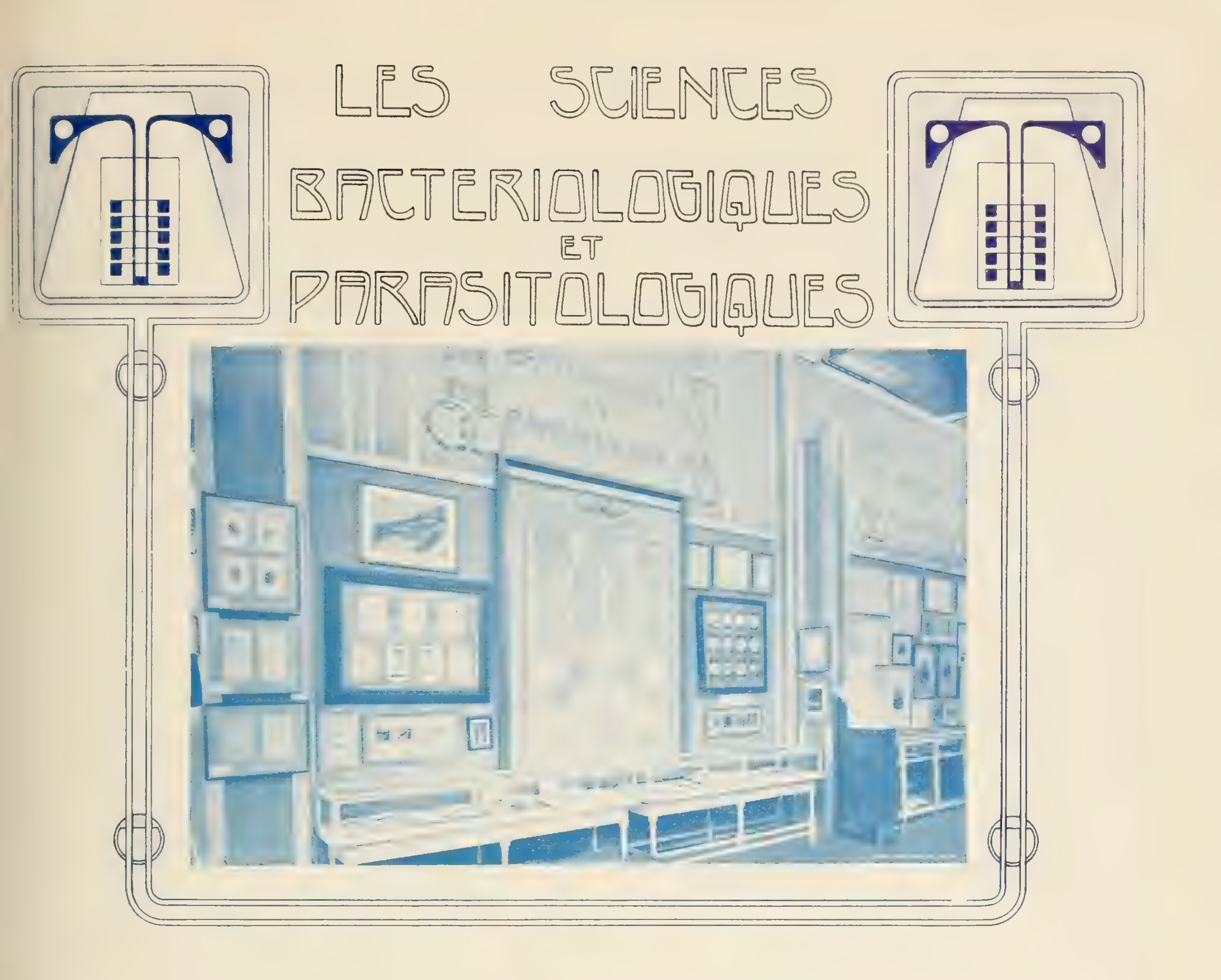


M. F. SCHOLLAERT
Ministre de l'Intérieur.

Les Sciences

(SUITE)

LES SCIENCES BACTERIOLOGIQUES ET PARASITOLOGIQUES



Dans le développement grandiose des sciences biologiques au cours du dernier siècle, une large part revient, sans contredit, à la bactériologie. Aucune autre, parmi ces sciences, n'a fait autant et d'aussi rapides progrès. Il y a une cinquantaine d'années, elle n'existait pas même de nom ; aujourd'hui, la grandeur de ses découvertes et l'immense portée de leurs résultats l'imposent à l'universelle attention.

Pourtant, les êtres microscopiques, appelés bactéries par nos contemporains, sont connus depuis longtemps. Déjà les anciens philosophes-naturalistes avaient peuplé d'animalcules invisibles l'air, les eaux et tous les milieux. Ils admettaient même leur intervention dans des phénomènes d'importance primordiale : la putréfaction, les fermentations et nombre de maladies. Mais cette croyance en des êtres de pure raison, nés spontanément au sein des matières inertes et même dans les corps vivants, ne reposait sur aucun fondement scientifique.

Bien des siècles passèrent avant le jour (1685) où les loupes puissantes, construites par Anthony van Leeuwenhoek (1632-1725), permirent

de démontrer l'existence des premières bactéries. Et cette grande découverte devait demeurer stérile pendant plusieurs centaines d'années encore. Pour lui faire porter ses fruits, il fallait des perfectionnements techniques considérables et une révolution complète des idées régnantes sur l'origine et le rôle des infiniment petits. Vers la fin du XVIIIe siècle, l'invention du microscope composé et plus tard celle des lentilles achromatiques vinrent donner une vive impulsion aux recherches dont les êtres inférieurs ont été l'objet. L'étude systématique des infusoires, auprès desquels on rangeait les bactéries et tous les organismes de très petite dimension, entreprise par O. Müller (1773), poursuivie par Bory de Saint-Vincent (1824) et surtout par Ehrenberg (1838) et Dujardin (1841), trouva des adeptes également en Belgique.

Parmi ces précurseurs de la bactériologie dans notre pays, il faut citer Ch. et Aug. Morren (1839-1841), T. d'Udekem (1856), etc.



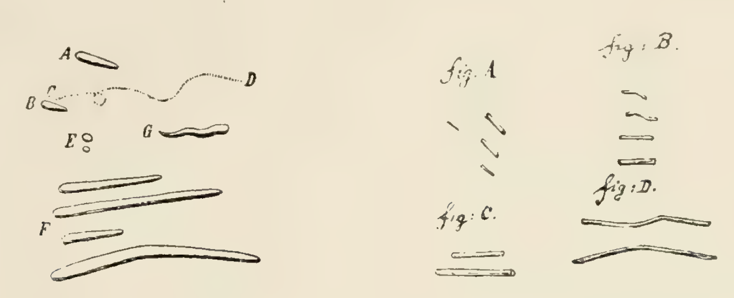
Médaille du 200e anniversaire de la découverte des infusoires par van Leeuwenhoek.

A partir de cette époque, le chaos des êtres microscopiques commence à se débrouiller. D'abord, le monde des infusoires se limite : les plus infimes, pris pour des animaux, restent encore quelque temps réunis sous la rubrique des vibrioniens et l'un de leurs groupes, celui des bactéries, reçoit le nom historique (1838) que portera un jour une science nouvelle vouée à l'étude de tous les organismes infiniment petits. Puis, la nature végétale des bactéries ayant été reconnue (Davaine, 1859 ; Cohn, 1872), on les rapproche des levures, des moisissures et de diverses espèces de champignons inférieurs. Enfin, le domaine de la bactériologie se précise et il se complète par l'addition, à ces trois groupes de protophytes, d'un quatrième groupe formé de protozoaires.

A côté de cette science toute récente, s'occupant des formes microscopiques les plus minuscules, des « microbes », selon l'heureuse expression de Sédillot (1880), une autre science s'est développée rapidement grâce

aux progrès de la botanique et de la zoologie : celle des parasites, représentés par des organismes relativement grands en comparaison des microbes, mais se rapprochant d'eux par leur mode de vie.

Dès la première moitié du XIX[e] siècle, des espèces bien caractérisées, appartenant au règne animal et au règne végétal, avaient été rangées dans l'immense catégorie des êtres dont l'existence se passe à l'intérieur ou à la surface d'autres êtres. On connaissait l'origine parasitaire de la ladrerie, de la trichinose, de la gale, du muguet, des teignes, de diverses maladies des plantes, telles que la rouille, le charbon, etc. Le nombre des parasites s'accrut considérablement par la suite, celui des parasites animaux surtout, depuis la constitution d'une classe nouvelle d'organismes habitant les cellules mêmes de leurs hôtes, les sporozoaires (1879). De la sorte, s'est formée, à son tour, une science bien moderne, la parasitologie, dont le domaine empiète à la fois sur celui des sciences zoologiques et des sciences botaniques.



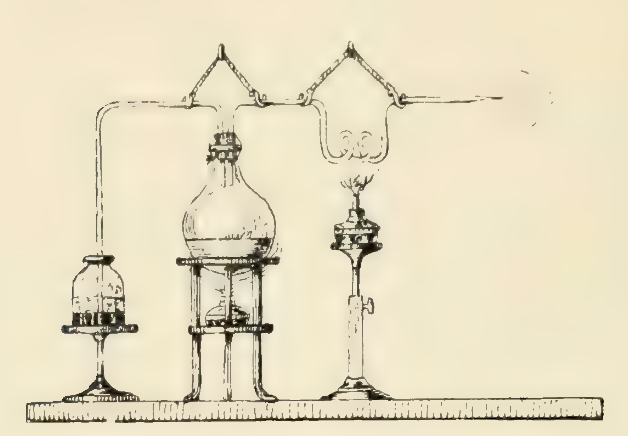
Bactéries dessinées par van Leeuwenhoek en 1685.

A vrai dire, les progrès, dont la bactériologie et la parasitologie sont redevables aux travaux de nos compatriotes, auraient pu être exposés ailleurs en ce volume, dans les notices consacrées à l'histoire naturelle. Mais les sciences dont il est question ici ont reçu en biologie une place distincte. Aussi bien, elles étudient les végétaux et les animaux, auxquels elles s'intéressent, moins pour eux-mêmes qu'au point de vue de leur action sur les milieux inertes ou vivants. Cette action, nuisible ou utile, s'est révélée avec une importance si grande qu'elle a valu à ces sciences une autonomie parfaitement justifiée.

Bien avant d'être ainsi délimitée en son objet, l'étude des organismes inférieurs avait suscité, dans notre pays, des recherches auxquelles trois noms demeurent attachés.

I. La génération spontanée et la fermentation alcoolique devant les expériences de Th. Schwann (1810-1882). — Devenu Belge d'adoption après un long professorat aux Universités de Louvain et de Liége, l'illustre fondateur de la théorie cellulaire fut amené, en 1836, à s'occuper du rôle des êtres microscopiques dans la putréfaction et les fermentations

tions (A. Ph. Ch. XII, 1837) (1). Au moyen d'un dispositif ingénieux, il démontra « qu'on ne peut pas attribuer à l'oxygène, ou tout au moins à l'oxygène seul, contenu dans l'air atmosphérique, mais bien aux germes des moisissures et aux infusoires qu'il renferme, les décompositions dont les milieux organiques deviennent le siège ». Un courant d'air passant au travers d'un mélange métallique fusible, chauffé à haute température, était mis en contact avec des macérés de viande préalablement bouillis. Or, dans ces milieux si facilement décomposables, Schwann ne vit apparaître ni infusoires, ni moisissures, ni trace de putréfaction.



Dispositif de Th. Schwann.

Il observa ensuite que les liqueurs sucrées, additionnées de levure et portées à l'ébullition, ne se troublent point non plus quand l'air y arrive après avoir été calciné. Dans le moût qui fermente, il vit des corpuscules globuleux, rares au commencement, de plus en plus abondants pendant la période active de la fermentation et qui cessent d'augmenter et de bourgeonner dès qu'elle s'arrête. Ces éléments microscopiques, aperçus déjà par van Leeuwenhoek (1680) et par Cagniard de la Tour (1836), Th. Schwann les décrivit comme des « champignons articulés, qu'on pourrait, dit-il, appeler champignons du sucre, qui se multiplient et pour se nourrir décomposent le sucre en acide carbonique et en alcool ».

A Schwann revient donc le mérite d'avoir établi le premier, par des expériences péremptoires, l'impuissance de l'air à provoquer seul la décomposition putride. Le premier aussi, il a nettement énoncé la corrélation qui existe entre la fermentation alcoolique et le développement d'un végétal microscopique, la levure de bière.

Mais la haute signification de ses observations resta incomprise. Sous l'empire des idées théoriques, brillamment soutenues par Liebig, on persista à attribuer les phénomènes fermentatifs à des actions purement chimiques, indépendantes du fonctionnement d'êtres vivants. Il en fut de même des troubles morbides se transmettant par contagion et qui avaient été assimilés dès le moyen âge aux fermentations. On continua à y voir des altérations organiques survenues en dehors de toute cause extérieure.

Il était réservé au génie de Pasteur de ruiner définitivement l'antique hypothèse de la génération spontanée en y substituant la féconde doctrine de la nature animée des agents de contagion et de fermentation.

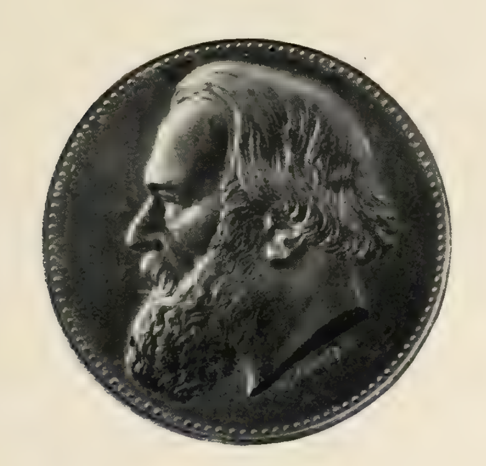
---

(1) Pour les indications bibliographiques, voir à la fin de cette notice. Les titres des travaux qui n'ont point paru dans des publications périodiques belges ou étrangères sont seuls donnés en entier.

II. Les migrations des vers intestinaux d'après les travaux de P.-J. Van Beneden. — Mais auparavant, un collègue de Schwann devait porter un grand coup à la théorie séculaire qui admettait l'existence d'êtres nés sans parents.

Longtemps les partisans de l'hétérogénie avaient invoqué comme l'un de leurs meilleurs arguments des faits étranges de parasitisme animal. La présence, dans la profondeur des tissus, de vers vésiculaires, dépourvus d'organes reproducteurs et d'œufs, ne pouvait s'expliquer, d'après eux, qu'en admettant leur formation spontanée au sein même des organismes où ils se rencontrent.

En tout cas, on ne savait rien, en 1845, des passages des vers d'une espèce animale à une autre, ni des états différents de leur développement d'après l'hôte qui les héberge. Bien des stades de leurs trans





Médaille commémorative du 50e anniversaire de professorat de P.-J. Van Beneden.

formations étaient catalogués comme autant d'êtres distincts. Nombre de savants n'y voyaient que des productions pathologiques ; les ténias, par exemple, avaient été considérés comme des villosités intestinales détachées, colossalement hypertrophiées et qui se sont organisées d'une manière indépendante.

P.-J. Van Beneden (1809-1894) commença, en 1837, ses études classiques sur les vers parasites ; elles l'occupèrent pendant de longues années et aboutirent à une série de découvertes auxquelles il dut, plus qu'à tous ses autres travaux, la célébrité de son nom. Après avoir trouvé le développement des tétrarhynques (1849), il publia successivement plusieurs mémoires sur les métamorphoses des cestodes (1849-1852). Il montra ensuite comment les embryons des ténias pénètrent dans les tissus et dans les organes (1853); enfin, en 1857, il prouva expérimentalement [illegible] transmigration des échinocoques. Le monde savant accueillit [illegible] démonstrations avec enthousiasme. Pourtant, au Muséum de Paris, [illegible] Beneden rencontra des incrédules. Afin de les convertir [illegible]

s'y transporta et, devant une commission de naturalistes illustres, il refit ses expériences, qui triomphèrent de tous les doutes (1858).

Mais les merveilleuses découvertes de notre grand zoologiste n'ont pas seulement résolu l'énigme des transmigrations des entozoaires et tracé des voies nouvelles aux études parasitologiques. Comme P.-J. Van Beneden se plaisait à le rappeler, elles ont acculé les défenseurs de la doctrine des générations spontanées dans leur dernier retranchement. Convaincus d'erreurs flagrantes quand ils invoquaient les vers intestinaux, il ne leur restait que le monde, encore inexploré, des microbes d'où Pasteur devait à son tour les déloger quelques années plus tard.

Or, la défaite finale des hétérogénistes a exercé une influence décisive sur le développement de la bactériologie. En effet, Pasteur, en dévoilant chacune des fautes d'observation, souvent grossières, où ils étaient tombés ; en démontrant surtout l'absence certaine de tous germes dans les liquides organiques convenablement stérilisés et même dans les milieux vivants, a fourni une base expérimentale solide à toute la technique, principalement à celle des cultures pures, cette clef de voûte de l'édifice bactériologique.

Outre ses nombreux mémoires académiques (A. S. B., 1847-1857) ayant trait à la parasitologie, Van Beneden a fait paraître aussi des travaux de vulgarisation s'y rapportant et auxquels une mention spéciale est due. Dans son « Traité de zoologie médicale » (2 vol. Paris, 1859), publié en collaboration avec son ami Paul Gervais, de Paris, une grande place est faite aux parasites de l'homme et des animaux domestiques. Plusieurs générations de médecins, en France et en Belgique, y ont puisé des notions exactes sur ces êtres. Enfin, il a écrit un des volumes de cette « Bibliothèque scientifique contemporaine », où figurent tant de grands noms de la science moderne. Ce livre, intitulé : « Commensaux et parasites » (Paris, 1875), est des plus intéressants; la clarté de l'exposition, unie au charme du style, lui a valu auprès du grand public un succès qui dure encore.

III. La méthode willemsienne de vaccination contre la pleuro-pneumonie. — Il existait en Belgique, vers 1848, une maladie du bétail des plus meurtrières. L'Académie de médecine mit au concours l'étude des causes de cette épizootie et demanda des recherches sur les meilleurs moyens de la combattre.

Un jeune médecin de Hasselt, L. Willems, né en 1822, entreprit de répondre à cette question et, pendant une trentaine d'années, il consacra son talent et son labeur à la résoudre. (« Mémoire sur la pleuro-pneumonie épizootique du bétail, 1852 ». Voir aussi : A. M. B., 1866-1880-1881-1882-1896-1900-1904.) Certain de la contagiosité de la pleuro-pneumonie à une époque où le dogme de la spontanéité morbide exerçait partout son influence tyrannique, il institua des expériences nombreuses et méthodiques afin de démontrer que cette maladie est transmissible. Il n'obtint aucun effet chez les animaux n'appartenant pas à l'espèce bovine;

mais, en inoculant une trace d'exsudat pulmonaire au bœuf, il provoqua des accidents étendus et généralement mortels, quel que fut l'endroit où il opérât, à l'exception de l'extrémité caudale. Dans cette seule région, il se produisait une réaction limitée et presque toujours bénigne. « On peut ainsi, disait Willems, créer une maladie nouvelle et on localise en quelque sorte à l'extrémité de la queue l'affection du poumon avec ses caractères particuliers. »

Il constata, en outre, que les animaux, guéris de l'inoculation caudale, étaient à l'abri de tout risque de contagion. Ils sont même devenus réfractaires, comme il l'a prouvé par la suite (A. M. B., 1882), à « l'inoculation critère », à une inoculation de contrôle faite sur une région « défendue sous peine de mort chez tout animal non vacciné ».

Willems a introduit dans la pratique vétérinaire la féconde méthode





Médaille commémorative de la découverte de la vaccination antipleuro-pneumonique (1853).

de l'immunisation, appliquée uniquement jusqu'alors en médecine humaine sous forme d'inoculations antivarioliques. L'efficacité de la « vaccination willemsienne » a été consacrée en tous pays par des essais innombrables et, bien qu'elle date de plus d'un demi-siècle, sa valeur économique est demeurée entière.

La science bactériologique lui doit la découverte d'un principe de pathologie générale qui a pu servir à l'immunisation contre diverses affections. Les inoculations de produits virulents, ainsi que Willems l'a démontré pour la pleuro-pneumonie, ont parfois des effets entièrement différents d'après la région servant de porte d'entrée au virus. Une affection locale et nullement dangereuse, artificiellement provoquée, peut préserver de la maladie, rapidement fatale, contractée dans les conditions naturelles.

Enfin, notre compatriote a eu foi dans la doctrine des co[illegible] animés à l'époque lointaine où elle n'avait guère de partisans [illegible] défendue seul contre des adversaires nombreux qui la [illegible]

« paradoxe scientifique » et la rangeaient « à côté de l'homéopathie, parmi les utopies ayant le plus mystifié l'esprit humain ». Dès son premier mémoire, datant de 1852, il s'est efforcé de découvrir les agents figurés de la pleuro-pneumonie. Aidé par Van Kempen, professeur d'histologie à Louvain, il avait observé, parmi les éléments microscopiques des exsudats, « des petits corpuscules jouissant d'un mouvement moléculaire qui paraissait se faire dans un sens déterminé » et il n'avait constaté leur présence dans aucun autre produit organique.

A la vérité, Willems n'a pas vu et il ne pouvait point voir les microbes de la pleuro-pneumonie, non plus qu'aucun de ceux qui ont voulu les retrouver, après lui, dans les sérosités. Ces germes, on le sait aujourd'hui, sont absolument invisibles sous nos meilleurs microscopes. Pour mettre leur existence au-dessus de tout doute, il a fallu recourir à des moyens d'investigation connus seulement depuis quelques années, grâce auxquels Nocard et Roux sont parvenus à isoler ces « êtres ultra-microscopiques » (1898).

IV. L'ère pasteurienne et les progrès de la bactériologie jusqu'en 1882. — Les mémorables travaux de Pasteur sur la génération spontanée, les fermentations lactique, butyrique, acétique, les maladies des vins et des bières, les maladies des vers à soie, le choléra des poules, le charbon, etc., créèrent enfin la discipline et les méthodes auxquelles la bactériologie doit d'être devenue une science indépendante. Cette ère nouvelle s'est ouverte vers 1857.

Pourtant, les recherches bactériologiques demeurèrent longtemps l'apanage d'un nombre restreint d'expérimentateurs. La méthode d'isolement des microbes par cultures successives dans des bouillons ou dans d'autres liquides, inaugurée par l'illustre chimiste, exposait à des causes d'erreurs et se trouvait insuffisante pour certaines recherches. Entre des mains inhabiles, peu familiarisées avec ses complications, elle devait aboutir souvent à des résultats inexacts ou contradictoires. De là les vives controverses et le scepticisme qui accueillirent, il y a une vingtaine d'années, bien des découvertes des bactériologistes.



L. Pasteur (plaquette).

Pendant cette période, entièrement dominée par le grand nom de Pasteur, aucune contribution de réelle importance ne fut apportée par des Belges aux progrès de la science qui venait de naître. On ne peut guère signaler que les « Recherches sur le microbe de la pleuro-pneumonie bovine », entreprises en 1880 par Bruylants et Verriest (A. M. B., 1880). Dans des bouillons ensemencés avec de la lymphe pulmonaire, ils obtinrent, en suivant les procédés de Pasteur, des microbes de forme arrondie : des microcoques et des streptocoques. Afin de fournir la

preuve de la spécificité des germes ainsi isolés, des inoculations de leurs cultures, parvenues à la VIII[e] génération, devaient être faites à des bœufs, mais elles ne furent point tentées. Peu de temps après, Pasteur vint affirmer que les exsudats pleuro-pneumoniques, prélevés avec toutes les précautions requises, ne contiennent aucun microbe cultivable dans les bouillons. Le Maître ne se trompait point, puisque la culture des agents ultramicroscopiques de la pleuro-pneumonie exige des artifices spéciaux découverts par ses élèves nombre d'années plus tard.

V. Les méthodes de Koch et leur influence sur les progrès de la bactériologie. — Reprises en Allemagne par Hallier, Brefeld, Cohn, Klebs, Nägeli, etc., les idées de Pasteur finirent par fructifier partout. Mais il manquait à la bactériologie, avant de conquérir sa place définitive parmi les sciences expérimentales, des procédés techniques dont les résultats fussent toujours facilement contrôlables.

Ces perfectionnements étaient surtout nécessaires pour mettre fin au désarroi qui régnait dans la spécification des diverses formes microbiennes et pour sortir des confusions compromettantes où l'on était tombé, en affirmant la transmutation des espèces les plus banales et les plus anodines en des microbes redoutables, propres à des maladies parfaitement caractérisées.

Ce grand progrès fut réalisé à partir de 1876, d'abord par Weigert et par Ehrlich, puis surtout par Robert Koch. Ces expérimentateurs firent connaître des moyens d'investigation nouveaux, dont l'influence sur les destinées de la bactériologie a été prépondérante.

De cette époque date, en effet, l'introduction dans la pratique bactériologique de la coloration des microbes et l'emploi des objectifs à immersion homogène combinés avec le condensateur d'Abbé, si précieux pour définir les formes des différents microbes. En outre, vers 1881, Koch imagina sa méthode de culture en milieux solides, qui permet le triage des germes mélangés et la différenciation de leurs espèces sans courir les risques d'erreurs auxquels exposent les cultures en milieux liquides, employés exclusivement par Pasteur et ses élèves.

Coup sur coup, la mise en œuvre de la méthodique de Koch conduisit à des découvertes retentissantes, à celles du bacille de la tuberculose (1882), du spirillum du choléra asiatique (1883), des bacilles de la fièvre typhoïde (1884), de la diphtérie (1885), etc.

Désormais, la bactériologie s'affirme comme une des sciences biologiques les plus riches en résultats importants, et partout surgissent des centres d'étude et de production scientifique qui lui sont consacrés.

Dans notre pays, c'est en un modeste laboratoire privé, fondé en 1882, à Bruxelles, par E. Van Ermengem, que les méthodes nouvelles fure[illegible] d'abord appliquées. Après y avoir été initié par Koch, il en fit [illegible] démonstrations à la Société belge de Microscopie (A. S. B. M., [illegible] dans des conférences publiques qui attirèrent l'attention.

Bientôt après, de 1884 à 1887, les Universités de Liége, de Gand et de Louvain, puis celle de Bruxelles, ont été dotées de chaires et de laboratoires pour l'enseignement et les recherches de la bactériologie. Leur influence sur le rapide développement de cette science en Belgique a été tout à fait décisive. Il importe donc, en cette notice consacrée aux progrès de la bactériologie dans notre pays, de s'attarder un instant à retracer leur rôle et celui des autres institutions où cette science est en honneur.

VI. Les Instituts universitaires et les Services provinciaux de bactériologie en 1905. — Aux installations du début ont succédé peu à peu les Instituts complets dont chacune de nos Universités sont actuellement pourvues. Ces Instituts peuvent servir de modèle et ne nous laissent rien à envier aux plus beaux établissements similaires de l'étranger.



Université de Gand. — Ancien laboratoire d'hygiène et de bactériologie (1885-1905).

A Gand, l'ancien laboratoire, provisoirement installé, en 1885, dans une bicoque, un ancien atelier de menuiserie, a fait place à une importante construction de style médiéval. Elevé en majeure partie à l'aide d'un legs de 600,000 francs fait à l'Etat par un généreux particulier, M. Renier, de Bruges, cet Institut a été inauguré en juillet 1905. La bactériologie et l'hygiène y sont fusionnées. Des laboratoires bien outillés, des pavillons d'isolement pour les animaux d'étude, des annexes destinées aux travaux de sérologie, aux recherches spéciales sur la peste, etc., une bibliothèque bien fournie avec salle de lecture, complétés par un vaste musée, forment l'ensemble des bâtiments. Ce grand établissement se caractérise par la variété, la somptuosité même de ses installations au point de vue constructif, architectural, comme au point de vue sanitaire. Il est destiné, en effet, à servir à l'enseignement de la technologie de l'hygiène autant qu'à celui de la bactériologie. Aussi a-t-on eu soin de veiller, jusque dans les moindres détails, aux prescriptions concernant la salubrité des habitations et l'on s'est efforcé de faire servir partout, comme des objets d'un enseignement permanent, les dispositifs servant à la réaliser.

L'Institut bactériologique de Louvain, l'un des plus importants de l'Europe, a été transféré, en 1899, de l'Institut Carnoy, consacré surtout à la biologie cellulaire, dans le vaste établissement actuel, occupant un terrain de plus d'un demi-hectare. Il se compose d'un corps principal de bâtiments avec logement pour le directeur et ses assistants, laboratoires nombreux, salles de travail commun, auditoires, musée, etc., et de

grandes écuries pouvant loger une trentaine de chevaux destinés à la préparation des sérums. Ces écuries, avec des chenils étendus, etc., sont réparties au fond d'un beau jardin. Tout est spacieux, bien aéré et combiné d'une façon heureuse et même pittoresque.

A Bruxelles, une même construction contient à la fois l'Institut de bactériologie et les Instituts de thérapeutique et d'hygiène. Fondé en 1892 par la généreuse initiative de MM. Lambert, Jamar, A. Solvay et G. Brugmann, il est du type des Instituts Solvay voisins disséminés dans le parc Léopold. L'Institut de Bruxelles a un aspect particulièrement moderne, dû à l'emploi du fer et du verre combinés en vue



Université de Gand. — Institut d'hygiène et de bactériologie.

d'obtenir le maximum de jour. Le soubassement contient le logement du personnel, les appareils de chauffage, des salles pour l'élevage des petits animaux, etc. Dans un arrière-corps, au centre de l'établissement, est l'auditoire en gradins, puis à l'étage sont les laboratoires, auxquels donne accès un escalier en spirale logé dans une tourelle latérale.

L'Institut d'anatomie pathologique de Liége partage, depuis 1885, ses locaux avec la bactériologie. Si l'Institut de bactériologie de Liége n'a pas l'importance de ceux dont les autres Universités sont dotées actuellement, il suffit néanmoins aux besoins d'un enseignement très suivi [illegible] des recherches de nombreux travailleurs.

Aux Instituts universitaires de bactériologie se sont joints, en [illegible] dernières années, d'autres centres d'étude qui ont eu leur part [illegible]

progrès accomplis. La science bactériologique, on le sait, n'offre pas seulement un intérêt majeur pour la médecine; elle soulève des problèmes, auxquels la biologie générale et spéciale attache la plus haute signification, et nombreuses sont ses applications à de grandes industries. Aussi est-elle cultivée dans bien d'autres laboratoires encore que ceux consacrés exclusivement à son étude. Nos Instituts de botanique, de physiologie, de chimie biologique, de thérapeutique expérimentale et de clinique médicale ; les établissements, où s'enseignent l'agronomie et la zymotechnie, s'occupent aussi de questions de bactériologie et ils lui ont fourni de nombreuses contributions.

Les sociétés scientifiques sont également des centres d'instruction mutuelle et de propagande qui n'ont pas été étrangers aux progrès de la bactériologie. Elles ont vu éclore plus d'une question importante. L'une d'entre elles, particulièrement, la Société belge de Microscopie, fondée à Bruxelles en 1874, a encouragé les débuts de plusieurs micrographes dont les travaux font honneur à la science de notre pays. Elle comptait parmi ses membres les plus actifs, en 1882, Renard, Errera, Gravis, Laurent, P. Francotte, W. Prinz, Van Ermengem, etc. Les bulletins et les annales des sociétés médicales de Liége, de Gand, d'Anvers, de la Société des Sciences naturelles et médicales de Bruxelles, etc., ont enregistré des communications préliminaires et plus d'un mémoire faisant bonne figure parmi les contributions de nos nationaux à la bactériologie. Enfin, l'Académie de Médecine et celle des Sciences de Belgique en ont eu leur part. Les murs de notre Académie de Médecine ont retenu l'écho de grandes discussions, où se sont rencontrés jadis les derniers contempteurs des microbes et leurs défenseurs de la première heure en des joutes oratoires dont le traitement de la pneumonie, l'épidémie de choléra, etc., fournirent l'occasion.

Mais bientôt les établissements universitaires n'ont plus été seuls, en Belgique, à cultiver une science d'une portée aussi générale et aussi utilitaire.

Des laboratoires spéciaux de bactériologie, consacrés à ses applications pratiques, au diagnostic et à la prophylaxie des maladies microbiennes, fonctionnent actuellement dans tout le pays. Ils doivent leur existence à l'initiative des Conseils provinciaux ; les uns après les autres, depuis 1895, ces Conseils ont institué des services publics d'analyses bactériologiques, mis à la disposition gratuite des médecins et des autorités sanitaires. Aucun pays, ayant un territoire aussi restreint, ne possède des institutions analogues aussi nombreuses et aussi actives.

Le premier service provincial de ce genre est dû entièrement à l'inspiration de E. Malvoz, professeur de bactériologie à l'Université de Liége, secondé par le Conseil provincial. Institué en 1895, avec le concours de l'Etat, qui a autorisé le directeur à utiliser pour ses opérations les locaux de l'Institut d'anatomie pathologique de l'Université, le Service de Liége a pris rapidement un grand développement et son succès a stimulé

le zèle des autres administrations provinciales. Les années suivantes, les administrations du Brabant, de Namur, de la Flandre orientale et du Limbourg ont subsidié, à leur tour, des services rattachés aux Instituts de bactériologie de Bruxelles, de Louvain et de Gand. Enfin, en 1897, a été fondé le premier Institut provincial vraiment autonome, celui de la province de Hainaut, puis ceux d'Anvers, de Namur et, en 1901, la province de Brabant a créé l'Institut Pasteur de Bruxelles.

L'institution des services provinciaux de bactériologie fut le point de départ de toute une activité nouvelle vouée à la lutte publique contre



Université de Louvain. — Institut de bactériologie.

les affections transmissibles au moyen des armes modernes de la science. Ils y coopèrent tous les jours de la manière la plus efficace : les diagnostics rapides et précis de fièvre typhoïde, de diphtérie, de tuberculose, etc., qu'ils fournissent, permettent d'opposer à la propagation de ces maladies les mesures les mieux appropriées; par leurs expertises d'eaux potables, etc., ils incitent les pouvoirs publics à consentir les sacrifices nécessaires pour de grands travaux d'hygiène et, en maintes occasions, ils ont pris l'initiative de recherches scientifiques et d'œuvres de médecine sociale, dont plusieurs ont attiré l'attention sur notre pays et fait une place enviée à la bactériologie belge dans le monde savant.

Le tableau qui suit résume, mieux que ne pourrait le faire un expo

exposé, l'activité du premier de ces laboratoires provinciaux depuis sa fondation. Il méritait une place dans cette notice, car l'histoire de cette grande œuvre, due à la science et au dévouement de E. Malvoz, est toute entière dans ce tableau :

SERVICE PROVINCIAL D'ANALYSES BACTÉRIOLOGIQUES DE LIÉGE — 1896-1904

ANNÉES	DIPHTÉRIE	PRODUITS VARIÉS — Tuberculose, expectorations	PRODUITS VARIÉS — Autres produits infectieux	SÉRO-DIAGNOSTIC DE LA FIÈVRE TYPHOÏDE	RAGE	EAUX DE BOISSON	TOTAUX	DÉJECTIONS DANS L'ANCHYLOSTOMASIE (SERVICE SPÉCIAL)	TOTAUX GÉNÉRAUX
1896	640	112	77	0	0	275	1,104	0	1,104
1897	528	130	61	127	0	302	1,148	0	1,148
1898	475	190	53	115	0	321	1,154	0	1,154
1899	348	470	188	129	26	528	1,689	425	2,114
1900	509	564	122	120	12	533	1,860	807	2,667
1901	666	907	196	162	3	494	2,428	1,966	4,394
1902	621	1,147	186	89	3	437	2,483	1,232	3,715
1903	609	1,263	126	131	0	572	2,701	1,878	4,579
1904	784	1,469	146	135	0	671	3,205	10,840	14,045

Le rôle des services provinciaux en notre pays va sans cesse grandissant. Non seulement tous travaillent activement à sa protection contre les fléaux exotiques et indigènes, mais plusieurs se sont résolument engagés dans la lutte contre les grandes maladies populaires : la tuberculose et l'anchylostomasie surtout.

Le laboratoire de Liége s'est distingué dans cette voie. Il a pris l'initiative, en 1898, d'une croisade antituberculeuse par des conférences de vulgarisation sur la prophylaxie bactériologique données dans tous les cantons de la province. Cette croisade a abouti déjà à la création d'importantes œuvres de médecine sociale : le sanatorium populaire et les dispensaires antituberculeux. Ces dispensaires ont été les premières institutions de ce genre fonctionnant en Europe et leur organisation a servi de modèle à des établissements similaires très répandus aujourd'hui en France et en Allemagne. En outre, le directeur du Service provincial de Liége a fondé, en 1903, une autre catégorie de dispensaires destinés à combattre une grave maladie professionnelle : l'anchylostomasie des mineurs. Avec leurs filiales du bassin houiller de Liége, ces dispensaires procèdent depuis trois ans à la revision microscopique des ouvriers employés dans les mines, donnent des soins à tous les porteurs de parasites et s'efforcent d'obtenir la mise en pratique des mesures prophylactiques indiquées. De plus, l'activité scientifique du personnel du dispensaire de Liége s'est consacrée spécialement à combler les grandes lacunes que présentaient nos connaissances sur

l'anchylostomasie. Les recherches de Malvoz et de ses élèves sur la destruction des œufs et des larves des parasites, sur les conditions physiques de leur développement dans les mines, leur mode de pénétration dans l'organisme, etc., ont fourni des indications précieuses pour la prophylaxie rationnelle de la maladie provoquée par les anchylostomes. Grâce à cette prophylaxie scientifique, dans le bassin de Liége, le pourcentage des ouvriers atteints est tombé de 26 p. c., qu'il était en 1903, à 6 p. c. vers la fin de 1905.

Ainsi se sont multipliés les travaux du Service provincial de Liége. L'action bienfaisante des découvertes bactériologiques et parasitologiques en a fait, dans ce pays d'industrie, de richesse et aussi de misère, un puissant instrument de préservation hygiénique et sociale.

D'autres services ont suivi son exemple. Celui du Hainaut ne tardera pas à devenir un centre de propagande sanitaire particulièrement efficace. Grâce à un crédit de 300,000 francs, généreusement voté par le Conseil provincial, déjà s'élèvent à Mons les murs d'un vaste Institut de bactériologie et d'hygiène, destiné à abriter des laboratoires, un musée, un service de désinfection, etc. La province de Hainaut a fait grand; elle cherche de la sorte à combler une lacune du programme humanitaire et hygiénique qu'elle a résolu de poursuivre, en créant une institution « où tout le monde peut se pénétrer, par des leçons de choses, des avantages de la prophylaxie scientifique ».

Enfin, l'Institut provincial du Brabant, dont la construction s'achève, sera aussi outillé pour les multiples travaux de préservation sociale et hygiénique. Il s'est adjoint déjà un champ d'activité nouveau en instituant pour tout le pays un service de diagnostic et de traitement de la rage par la méthode pasteurienne.

Bref, la Belgique dispose, en vue de la défense scientifiquement organisée contre les maladies microbiennes et contre les maladies parasitaires, d'un outillage qui a devancé celui des pays voisins, même de ceux qui sont les mieux pourvus. Si une loi sanitaire générale était enfin promulguée, les pouvoirs publics trouveraient, grâce aux longs efforts de vulgarisation prophylactique déployés par les services provinciaux de bactériologie, un terrain des mieux préparés pour lui faire donner ses meilleurs fruits.

Cet outillage, qui s'est développé conjointement avec celui des grands Instituts du pays en moins d'une vingtaine d'années, assurait une part importante aux travaux de nos nationaux dans les progrès qu'ont réalisés partout la bactériologie et la parasitologie.

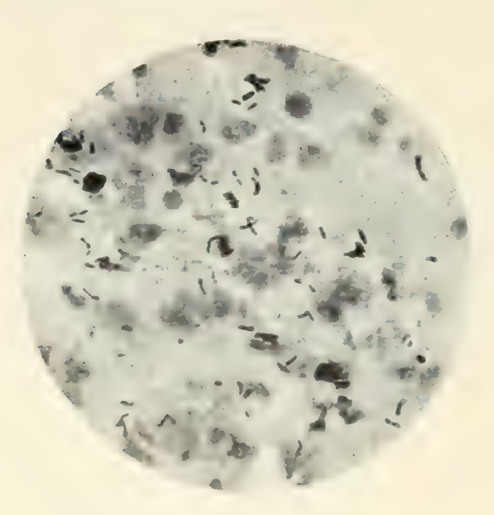
Il reste à montrer comment leur activité s'est exercée. Une revue des principales publications faites par des Belges dans ces domaines devait forcément être longue. Il aurait été plus facile de l'étendre bien davantage en y faisant une place à tous leurs travaux indistinctement. Mais il a fallu se borner, en risquant d'être incomplet, et accorder la plus grande part à ceux qui ont acquis droit de cité dans la science de tous les pays.

VII. La bactériologie et la parasitologie dans leurs rapports avec les sciences médicales. — Chacun sait comment les découvertes de la bactériologie ont révolutionné les diverses branches de la médecine : chirurgie, médecine interne, thérapeutique et hygiène lui doivent d'être entrées dans une nouvelle période de leur histoire.

En possession de méthodes exactes permettant de trouver les diverses espèces microbiennes, les bactériologistes ont naturellement dirigé leurs premiers efforts vers la recherche de ces agents pathogènes.

A. Méthodologie et technique. — Dès 1884, les médecins belges étaient initiés à l'étude des principaux microbes qui intéressent la pathologie, grâce aux chapitres consacrés à leur description par Firket, dans l'excellent « Manuel de Microscopie clinique » de Bizzozero. Ils y trouvèrent aussi des notions complètes sur les parasites animaux et végétaux importants. La deuxième édition, parue en 1885, s'augmenta d'un chapitre sur le « Diagnostic du choléra asiatique par la recherche du bacille-virgule », dû à la plume de Van Ermengem.

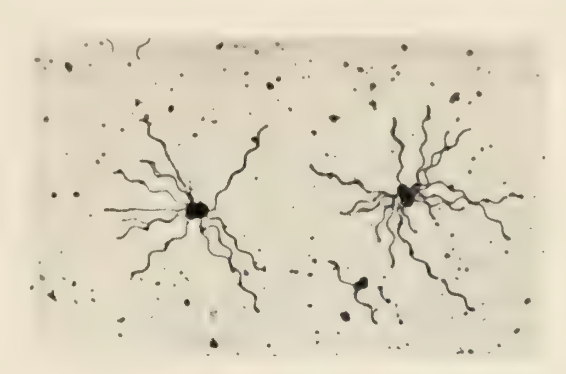
L'année suivante, le même auteur fit paraître, en collaboration avec Hueppe, de Wiesbaden, un « Manuel technique de Microbiologie », le premier traité de ce genre publié en langue française. Des traductions d'ouvrages importants, accompagnées de notes et de commentaires, ont encore été entreprises par plusieurs de nos compatriotes vers la même époque. Dès 1882, Borginon vulgarisait en Belgique et en France les œuvres du célèbre Lister ; Henrijean éditait, en 1887, le traité classique de Fluegge : « Les Microorganismes ».


Première micro-photographie du B. de la tuberculose (1883). × 1000. (Van Ermengem.)

La bactériologie a eu, d'ailleurs, sa part légitime dans d'autres ouvrages didactiques, destinés à nos étudiants-médecins ou vétérinaires, tels le « Manuel de Bactériologie clinique » de Funck (1900), ceux de « Bactériologie appliquée à la médecine vétérinaire » de Mosselman et Liénaux (1898), de Gedoelst (1899).

Dans les laboratoires belges se sont perfectionnés maints procédés techniques. Van Ermengem (A. S. B. M., 1883) réussit la première micro-photographie des bacilles de la tuberculose, grâce à l'emploi des plaques iso-chromatiques qui venaient d'être inventées et sans lesquelles il était impossible d'obtenir de bonnes images de ces objets teints en rose ou en bleu. On améliora, dans la suite, les procédés pour la coloration de cet important microbe (Van Ermengem, A. S. B. M., 1884 ; Glorieux, R. S. M. L., 1888 ; Herman, A. S. M. L., 1889 ; Dineur, A. S. B. M., 1890).

Une méthode nouvelle, devenue promptement classique, fut trouvée par Van Ermengem (A. S. M. G., 1893) pour mettre en évidence les cils des bactéries, dont l'existence avait si longtemps échappé aux investigations. Elle a servi à ses élèves, Remy et Sugg (A. S. M. G., 1893) pour la spécification de microbes très voisins et souvent confondus jadis les uns avec les autres, le *Bacterium coli* et le *Bacillus typhosus*. Récemment, cette méthode a reçu une application inattendue : Bertarelli et Volpino, à Turin, ont eu l'idée d'y recourir en vue de rechercher dans les tissus syphilitiques les spirochètes de Schaudinn, dont J. Bordet (A. S. M. B., 1906) y a constaté, le premier, l'existence. Schoenfeld (A. S. M. G., 1905), à Gand, vient de démontrer, à son tour, les avantages de cette méthode, que divers auteurs ont vantée sous leur nom.



B. typhosus avec cils. × 1000. Van Ermengem.

A l'aide de l'ancienne méthode de coloration due à Loeffler, Malvoz (A. I. P., 1902) a étudié chez un bacille la curieuse disposition des cils composés, disposition rapprochée par Nuel (A. M. B., 1893) de formations analogues, découvertes par lui dans les couches de la cornée chez des sujets atteints de maladies microbiennes diverses.



Bacterium coli avec cils composés. Malvoz.

Les procédés de culture ont aussi été améliorés dans nos laboratoires, notamment ceux qui servent à la multiplication des espèces anaérobies. Des dispositifs simples et commodes ont été proposés par Herman (A. M. B., 1901), Bordet (A. I. P., 1904) et Jacqué (C. B., 1904).

B. Etiologie et pathologie microbiennes. — Les premières recherches étendues et approfondies, entreprises en Belgique à l'aide de la technique nouvelle de Koch, eurent le microbe du choléra asiatique pour objet. Grâce à l'initiative du Gouvernement, qui avait chargé Van Ermengem d'étudier à Marseille et à Toulon l'épidémie de 1884, la découverte du bacille-virgule, isolé peu de mois auparavant à Calcutta par Koch, fut soumise, dans notre pays, avant même de l'être en Allemagne, à des recherches de contrôle. Elle suscita, en outre, des obse[illegible] vations nouvelles qui complétèrent sur beaucoup de points nos co[illegible] sances. Après des autopsies et des examens nombreux de déject[illegible]

cholériques, Van Ermengem put affirmer que le microbe existe constamment dans le choléra asiatique et que sa recherche peut servir à établir le diagnostic des cas douteux. De plus, il étudia les caractères distinctifs du bacille-virgule; il prouva, par l'inoculation intraduodénale, que ce microbe possède une action pathogène chez certaines espèces animales et qu'on doit le considérer comme la cause spécifique du choléra (A. S. B. M., 1885).

Van Ermengem s'efforça surtout de dégager de la nouvelle doctrine pathogénique les conséquences pratiques qu'elle comporte. Le diagnostic des cas peu caractéristiques, si fréquents au début des épidémies et si importants à reconnaître, pouvait désormais être établi avec toute la promptitude et la sûreté nécessaires; l'institution de mesures d'isolement et de désinfection, dont l'efficacité dépend de ce diagnostic fait en temps opportun, était réalisable avec les plus grandes chances de succès. Enfin, on était fixé sur la valeur, très discutée à cette époque, des divers agents désinfectants par leur expérimentation sur l'agent cholérigène lui-même. Bref, les recherches en question contribuèrent, en Belgique et ailleurs, à établir sur des bases scientifiques la théorie microbienne du choléra et la prophylaxie rationnelle de cette affection.

A l'occasion de ces recherches, Van Ermengem (A. S. B. M., 1884) fut amené à étudier d'autres microbes qu'on avait voulu un moment identifier avec le spirillum du choléra asiatique, notamment ceux trouvés par Finckler et Prior dans les déjections d'une affection banale, le choléra nostras; il n'eut pas de peine à établir leurs différences avec les vrais bacilles-virgules cholérigènes.

L'épidémie s'étant étendue bientôt à l'Espagne, Van Ermengem y fut délégué, en 1885, afin de suivre les essais de vaccination anticholérique tentés par Ferran (A. S. B. M., 1885). Il rapporta de sa mission à Valence l'impression que la valeur pratique de cette méthode de préservation n'était nullement démontrée par les statistiques qu'invoquaient ses partisans; en outre, les faits expérimentaux, apportés à l'appui, lui parurent devoir être contrôlés et repris. Peu de temps après, avec Gibier, assistant au Muséum de Paris, il institua des expériences d'immunisation chez des cobayes. Des animaux, préalablement inoculés par voie sous-cutanée, étaient soumis à l'épreuve de leur résistance à l'intoxication cholérique en leur injectant dans l'estomac et dans l'intestin des microbes vivants. Or, la survie des animaux ainsi traités ne fut pas obtenue (A. S. P., 1885).



Bacilles-virgules du choléra asiatique. × 1000.
(VAN ERMENGEM.)

L'épidémie de choléra, qui envahit la Belgique en 1892, fournit l'occasion de reprendre l'étude du microbe en question. Dans le service de Rommelaere, à l'hôpital Saint-Jean, Mills et Bayet (A. M. B., 1893) tirèrent parti des cas traités en soumettant à une revision la spécificité et le rôle pathogène du bacille-virgule. Leurs recherches firent constater, entre autres, la présence de microbes authentiques de choléra chez des sujets atteints de troubles gastro-intestinaux sans aucune gravité, de simples embarras gastriques, alors qu'on n'en trouvait point parfois dans des accidents cholériformes des plus graves, où il existait en abondance une espèce considérée plutôt comme banale, le bacille coli. D'autre part, leurs observations ont montré la longue persistance des microbes cholériques après la guérison, jusque quarante-sept jours après une atteinte de choléra confirmé, et la présence des bacilles-virgules dans les crachats, dans les tissus pulmonaires, le sang même où on ne les avait pas encore rencontrés.

Résumant, à l'Académie de Médecine (A. M. B., 1893), les faits qu'il avait pu observer au cours de cette même épidémie, Van Ermengem confirma l'existence des bacilles-virgules dans les formes les plus légères et même chez des personnes, en apparence saines, appartenant à l'entourage des malades. Il insista beaucoup, dès cette époque, sur l'intervention de certains facteurs, mal connus, dans l'éclosion des attaques cholériques, sur l'action prédisposante, notamment, des troubles gastro-intestinaux qui souvent règnent avant les épidémies. L'absence de bacilles-virgules, dans des cas relativement nombreux de diarrhée cholériforme grave, l'a amené à préciser la signification de ces faits. Pour Van Ermengem, y jouent un grand rôle diverses fermentations intestinales anormales, fréquentes en été et attribuables à l'ingestion de bactéries saprophytes, à « l'inévitable coli-bacille » plus ou moins virulent, ou plutôt à l'une ou l'autre des espèces pathogènes, confondues sous ce nom avec l'hôte assez inoffensif de l'intestin humain. Le choléra indigène, d'après lui, n'est qu'une forme morbide banale, un syndrome dont les causes sont multiples et qui peut être provoqué par des espèces microbiennes variées, entre autres par celles dont il venait de commencer l'étude à l'occasion d'accidents dus à l'ingestion de viandes provenant d'animaux malades.

Ce travail mit à l'ordre du jour pour nombre d'années l'étude des microbes de la famille du bacterium coli et de ses congénères, qui fut poursuivie à la fois dans les laboratoires de Louvain, de Liége et de Gand.

Denys et Sluyts (C., 1893, t. IX) soutinrent que les produits toxiques des cultures du bacille-virgule, dont ils étudièrent les propriétés, en présentent une qui paraît paradoxale. Ce poison ne se résorberait pas da[illegible] l'intestin aussi longtemps que la muqueuse est intacte. Des recherch[illegible] faites sur le coli-bacille (C., 1893, t. X) menèrent aux mêmes co[illegible] sions pour cette espèce. Les cellules épithéliales de l'intestin so[illegible] sibles à ces toxines seulement lorsqu'elles leur parviennent par [illegible]

sanguine. Dans la genèse du choléra, il y aurait un premier stade inconnu, au cours duquel le poison arriverait au sang sans avoir à traverser d'abord la muqueuse digestive.

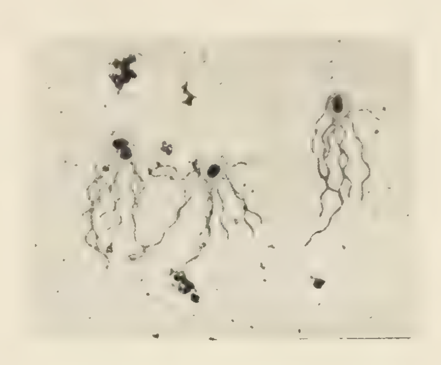
Le choléra nostras, d'après Denys et Van den Bergh (A. M. B., 1893), serait aussi occasionné fréquemment par des microbes du groupe des coli qui pullulent normalement dans l'intestin. Ils deviendraient dangereux lorsque leurs produits toxiques peuvent passer la muqueuse intestinale à la faveur d'altérations qui résulteraient de l'action irritante de fermentations anormales.

Depuis plusieurs années déjà, un élève de Denys, Laruelle (C., 1889, t. V), avait attiré l'attention sur ces mêmes microbes considérés jusqu'alors comme parfaitement inoffensifs. Il put établir le rôle pathogène du bacille coli dans les péritonites dues à une perforation intestinale. Injectées avec de la bile ou des matières intestinales stérilisées, ses cultures provoquent, en effet, chez le chien et chez le lapin, des inflammations de cette séreuse rapidement mortelles, tandis que sans ces mélanges elles sont complètement inertes. De son côté, Malvoz (A. M. E., 1891) a vu des péritonites où le bacille coli se trouvait en culture presque pure, bien qu'à l'autopsie on n'ait pu découvrir aucune trace de perforation.

D'autres processus morbides sont encore déterminés par des variétés de ce microbe. Vendrickx (C., 1890, t. VI) leur a reconnu le pouvoir de provoquer des abcès, des inflammations de la plèvre et les a identifiées avec un microbe pyogène, le *Bacillus p. foetidus*, précédemment décrit. Morelle (C., 1891, t. VIII) isola souvent dans des cas d'infections urinaires une variété de bacterium coli qu'il rapporta au *Bacillus lactis aerogenes*. Pour Denys et Martin (C., 1893, t. IX), tous ces microbes, ainsi que le pneumo-bacille, le ferment lactique, le *Bacillus crassus sputigenus*, le *Bacillus enteritidis* de Gärtner, etc., ne sont que des coli-bacilles plus ou moins transformés. Denys (A. M. B., 1892) attribue même aux contractions, provoquées par leurs toxines, des invaginations intestinales. Il a observé plusieurs fois des accidents de ce genre chez des chiens soumis à leur action.

L'existence d'innombrables bacilles coli et de leurs variétés, vivant en saprophytes dans la cavité intestinale de l'homme et des animaux, expose à des causes d'erreur en bien des recherches sur les microbes pathogènes. Souvent, quand on les trouvait, quelques heures après la mort, dans les organes internes, tels que le foie, la rate, on a cru qu'ils avaient des rapports avec les manifestations morbides. Malvoz (A. M. B., 1892) a eu le mérite de mettre en garde contre l'inexactitude de ce raisonnement. Dans des recherches, qu'il a inspirées, Herman (A. M. E., 1891), collaborant avec Wurtz, et Beco (A. I. P., 1895) ont démontré qu'au cours de nombreux états pathologiques les microbes normaux du tube digestif peuvent envahir l'organisme. Au moyen d'arsenic, d'émétique, injectés sous la peau, on peut provoquer cet exode intra-vital des

saprophytes intestinaux. Le froid, le surmenage conduisent au même résultat. Mais même dans des conditions où la barrière intestinale n'est nullement entamée par des substances irritantes, pendant les dernières heures de la vie, à la période agonique, des bacilles coli passent à travers la muqueuse de l'intestin et, par l'intermédiaire du sang, gagnent les organes les plus éloignés.



B. typhosus avec enveloppe ciliée. × 1000. (Van Ermengem.)

A d'autres points de vue encore, les affections du groupe des coli-bacilloses ont retenu l'attention des bactériologistes belges. Malvoz s'y est intéressé à propos d'une thèse très séduisante acceptée, il y a quelques années, par beaucoup de bons esprits. Des rapports de parenté étroite existeraient, d'après eux, entre l'agent pathogène de la fièvre typhoïde et le bacille vulgaire de l'intestin. Malvoz (A. M. B., 1892) soutenait avec raison, à cette époque, que la spécificité du microbe typhogène était loin de reposer sur une base solide et que les caractères différentiels, invoqués pour le séparer du bacille coli, n'avaient rien d'essentiel. Il était même parvenu à les supprimer par certains artifices de culture de manière à transformer à peu près le microbe banal du côlon en un bacille qu'on aurait pu confondre avec celui de la fièvre typhoïde.

D'autres faits plaidaient en faveur de l'origine côlienne de cette espèce pathogène d'après Malvoz. Son élève Wathelet (A. I. P., 1895), en cherchant à isoler le bacille typhique dans les matières intestinales des malades, avait été frappé de la rareté, de l'absence fréquente même de l'agent spécifique, alors que le bacille coli y est toujours abondamment représenté. Dallemagne (A. M. B., 1894), étudiant les microbes du tube digestif des cadavres, avait, d'ailleurs, découvert une tendance manifeste, après la mort, à une sorte d'unification de la flore gastro-intestinale, surtout en faveur du bacille coli, ce microbe, après la mort, devenant de plus en plus prédominant.

La thèse adverse fut soutenue par Remy et Sugg (A. S. M. G., 1893). Reprenant, dans le laboratoire de Gand, l'étude des caractères diagnostiques du bacille typhique et du bacterium coli, ils établirent un ensemble de particularités qui permettent de les distinguer pratiquement l'un de l'autre. En outre, la variabilité des caractères morphologiques et biochimiques, reconnus au microbe intestinal, ne leur parut point telle qu'on doive considérer le microbe de la fièvre typhoïde comme un coli-bacille modifié. Pour eux, cette transformation serait démontrée seulement si l'on parvenait à faire d'un bacille typhique authentique un bacille coli indiscutable. Or, cette transformation, [illegible] jamais pu la réaliser.

Malvoz (A. M. B., 1897) revint encore à la [illegible]

Ses recherches sur la flore microbienne des cadavres l'avaient amené à constater l'existence, dans le foie et la rate, de toute une série de variétés du bacille coli, les unes se rapprochant singulièrement du type bacille typhique, les autres du type coli, et, entre ces extrêmes, des variétés intermédiaires semblables à celles appelées depuis *paracoli* et *paratyphiques*. La découverte de ces microbes, voisins tantôt du bacille typhique, tantôt du bacille coli, dont le nombre s'est singulièrement accru en ces dernières années, remit de nouveau en question toute l'histoire des rapports entre la famille des coli-bacilles et le microbe typhogène sur lesquels Malvoz attirait déjà l'attention en 1892.

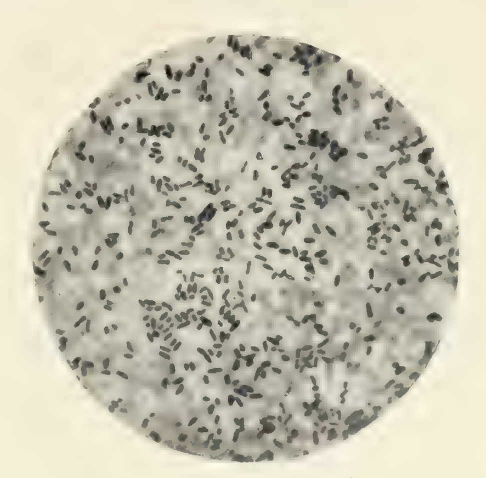
Mais la pénurie des caractères naturels dont on dispose pour la spécification d'êtres aussi inférieurs que ceux de la classe des bactéries doit engager à une circonspection surtout grande quand il s'agit de formes peu caractéristiques. Pour ce motif, Van Ermengem a insisté particulièrement sur les propriétés fonctionnelles des espèces du groupe des coli-bacilles. Avec Van Laer (A. S. M. G., 1892), il a cru voir dans leur mode d'action fermentative sur les milieux contenant des sucres, entre autres, des moyens de différenciation entre le bacille typhique, le bacille coli et ses congénères. Deux élèves de Denys avaient déjà étudié de près auparavant la fermentation du glycose déterminée par le bacille coli. Scruel (C., 1891, t. VIII) avait recherché la nature des produits auxquels elle donne naissance et trouvé, à côté d'acides gras divers, un corps donnant la réaction de l'iodoforme. Ide (C., 1891, t. VII) aboutit à des résultats analogues en s'appliquant surtout à observer l'influence de l'anaérobiose, du défaut d'oxygène, sur les produits de la fermentation. En rapprochant les résultats, obtenus par ces bactériologistes et par d'autres, des données fournies par les recherches de Van Ermengem et de Van Laer, Remy et Sugg (A. S. M. G., 1893) ont pu recommander, comme un des meilleurs caractères distinctifs du bacille coli et des espèces voisines, la formation abondante de gaz dans les milieux additionnés de glycose, de lactose, où l'on a cultivé ces microbes, et l'absence de gaz dans ceux ensemencés avec le bacille typhique. Ces caractères biochimiques ont été longtemps en faveur parmi les bactériologistes.

D'autre part, grâce à des milieux de culture spéciaux, on est parvenu à reconnaître, en ces dernières années, le microbe typhique au milieu d'innombrables bacilles coli dans les matières intestinales. Remy (A. I. P., 1900) a indiqué la composition d'un de ces milieux à l'aide duquel il a retrouvé, vingt-huit fois sur trente et une recherches, le bacille typhique parfois même dès le troisième jour de la maladie. Ce microbe, quand on cherche à l'isoler des matières intestinales au moyen de cultures en gélatine ordinaire, doit paraître d'autant plus rare que ce milieu favorise, d'après lui, la pullulation des espèces banales au détriment du bacille spécifique. Le même auteur (A. I. P., 1901) a nié l'antagonisme, admis par Wathelet, entre ces microbes et les hôtes naturels du tube digestif. S'ils sont clairsemés dans les déjections typhiques comparativement

à ces derniers, le fait ne résulterait pas de leur étouffement par les saprophytes, mais de l'imperfection du procédé employé pour les isoler.

Quoi qu'il en soit, la spécificité de l'agent typhogène, longtemps battue en brèche, a fini par s'imposer depuis la découverte de certaines réactions que donnent les sérums provenant d'animaux immunisés. Funck (A. S. M. B., 1894) a établi, pour la première fois, que l'immunité obtenue contre le bacille coli et celle obtenue contre le bacille typhique ne sont point réciproques. Mais la protection spécifique donnée par le sérum antityphique n'existerait que pour l'infection déterminée par des microbes vivants ; elle ne se manifesterait pas si l'on provoquait une intoxication en inoculant des bacilles typhiques tués par le chloroforme ou par la chaleur. Aussi, jusqu'ici, malgré de nombreuses tentatives faites partout, on n'est pas encore parvenu à obtenir un sérum antitoxique contre la fièvre typhoïde. Dans sa thèse sur « La sérothérapie de la fièvre typhoïde », présentée à la Faculté de Médecine de Bruxelles en 1896, Funck a étendu et confirmé ses observations. Depuis, la spécificité du microbe typhogène paraît, enfin, définitivement acquise grâce à la séro-réaction agglutinante et ce moyen de différenciation est entré dans la pratique courante.

Récemment, d'autres propriétés des sérums, découvertes et mises surtout en lumière par Bordet (A. I. P., 1901), ont encore été utilisées dans ce but, notamment par une élève de Malvoz, Mlle Fassin (A. I. P., 1905). Les recherches de cet auteur témoignent aussi en faveur de la distinction originelle à établir entre les divers représentants de la famille des coli-bacilles et le bacille typhique. L'existence de sensibilisatrices différentes pour toutes ces espèces, ainsi qu'il résulte des observations de l'auteur, met leur spécificité hors de doute désormais.



B. enteritidis, var. *moorseelensis* × 1000.
(Van Ermengem.)

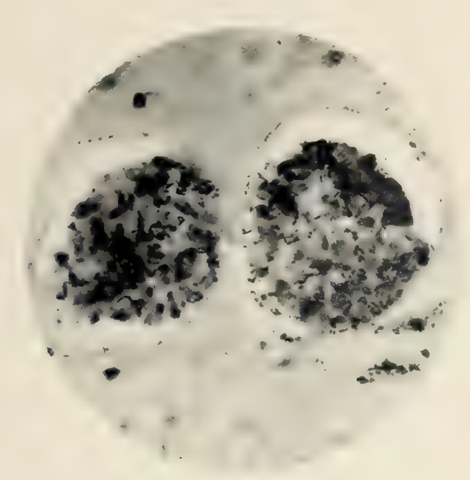
Un autre groupe de microbes, apparentés aux coli-bacilles, a été l'objet de travaux nombreux dans notre pays. Vers 1892, Van Ermengem commença leur étude à l'occasion de recherches sur l'étiologie de certains accidents morbides dont il s'est occupé pendant une dizaine d'années. Elles lui fournirent le moyen de répandre de la lumière sur une question dont Bollinger avait dit « qu'elle constitue le chapitre le plus obscur de toute la pathologie » (1861). Pris d'abord pour de vulgaires empoisonnements dus à du cuivre provenant des ustensiles de cuisine ; attribués ensuite unanimement [illegible] substances toxiques d'origine putride, des ptomaïnes, ces accidents, [illegible] sous le nom impropre d' « intoxications alimentaires », sont [illegible] tivement, grâce aux recherches de Van Ermengem, [illegible]

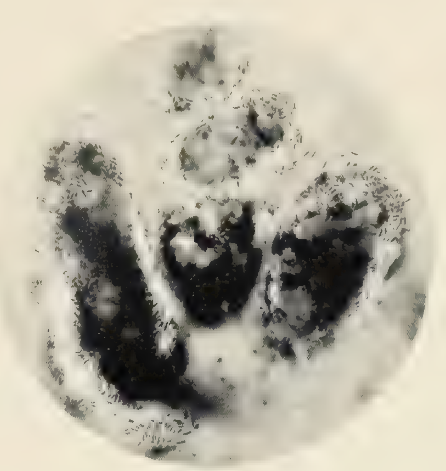
maladies microbiennes. En étudiant une épidémie grave de ces accidents, survenue à Moorseele, cet auteur (A. M. B., 1892) parvint à démontrer qu'il s'agissait non point d'atteintes de choléra asiatique, comme on l'avait supposé un moment, mais d'une maladie infectieuse déterminée par l'ingestion de viandes envahies par certains microbes. Il entreprit l'étude approfondie de ces microbes, qu'il avait isolés d'un os de l'animal, fournisseur des aliments incriminés, et des organes d'une victime de ces accidents, et les identifia avec le *Bacillus enteritidis,* décrit par Gärtner en 1888, à l'occasion d'une épidémie analogue. Leurs caractères distinctifs furent établis et leur pouvoir pathogène par les diverses voies d'infection, après ingestion notamment, péremptoirement prouvé. Van Ermengem fit ressortir, dès cette époque, les dangers des viandes provenant d'animaux de boucherie malades, infectés par ces bacilles. Ils pullulent, en effet, dans le tissu musculaire et s'y multiplient avec une extrême activité après l'abatage, en été surtout. En outre, une cuisson même prolongée ne détruit point les toxines accumulées et fabriquées par ces microbes dans les produits alimentaires. Il montra combien il importe de déterminer exactement, de diagnostiquer par un examen bactériologique les affections des animaux domestiques, encore très mal connues en médecine vétérinaire, dues au *Bacillus enteritidis* ou à quelqu'une de ses variétés. Enfin, il signala les rapports de certaines zoonoses, déjà incriminées, mais non étudiées encore au point de vue bactériologique, telles que l'entérite infectieuse des veaux, l'omphalophlébite, la polyarthrite, les septicémies puerpérales, les pneumo-entérites, etc., avec des maladies diverses, le choléra des porcs, notamment, où des espèces microbiennes, voisines et même en tout semblables au *B. enteritidis*, avaient été rencontrées.

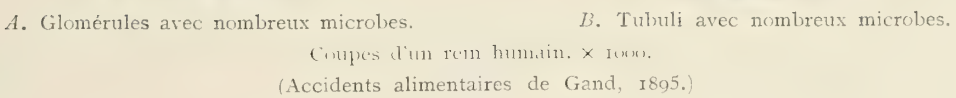
Cette étude sur les accidents de Moorseele souleva à l'Académie de Médecine de Bruxelles une discussion qui permit à Van Ermengem (A. M. B., 1893) de développer ses vues sur les soi-disant méfaits du « poison putride » et, en même temps, sur les causes et la prophylaxie des affections dont il venait de révéler l'importance et l'intérêt. Il esquissa, dès cette époque, les mesures de police vétérinaire indispensables pour prévenir le retour de ces accidents fréquents en Belgique et ailleurs. La doctrine microbienne trouva à l'Académie un contradicteur et la théorie des ptomaïnes un défenseur convaincu, mais aucun fait expérimental ne fut apporté à l'appui de l'hypothèse traditionnelle.

Une nouvelle série d'accidents alimentaires, observés en 1895, vint à point. Elle fournit à Van Ermengem (R. H., 1896) le moyen de porter un coup décisif à la théorie désastreuse des ptomaïnes auxquelles on persistait à attribuer les troubles gastro-intestinaux observés après l'usage d'aliments avariés ou corrompus. Le directeur de l'Abattoir de Gand, vétérinaire distingué, mais imbu de cette théorie, avait eu à expertiser des saucissons suspects. Croyant à leur innocuité parce qu'ils n'offraient aucune apparence de putridité, il n'hésita pas à les déclarer propres à la consommation et en mangea lui-même quelques rondelles,

ainsi que plusieurs de ses employés. Tous furent malades et le directeur succomba, au bout de cinq jours, à une gastro-entérite extrêmement intense, victime de l'emportement d'une conviction mal fondée. Van Ermengem fit son autopsie et étudia les lésions que présentaient ses organes. Il y trouva des altérations inflammatoires des plus graves provoquées par d'innombrables microbes, semblables en tout à ceux de Moorseele, et ces mêmes microbes furent isolés des saucissons. Plus haut que toutes les dissertations, ce fait tragique plaide contre le rôle attribué à la putridité dans les accidents alimentaires. Il a presque la valeur démonstrative d'une expérience de laboratoire dont l'espèce humaine aurait été l'objet.







A. Glomérules avec nombreux microbes. *B.* Tubuli avec nombreux microbes.

Coupes d'un rein humain. × 1000.

(Accidents alimentaires de Gand, 1895.)

Seul, et avec le concours de De Nobele, Van Ermengem eut l'occasion, par la suite, de poursuivre et de compléter ses recherches sur les « intoxications alimentaires », grâce à plus d'une douzaine d'épidémies survenues en diverses localités du pays. Les premiers (A. S. M. G., 1900-1901 ; A. S. M. Lég., 1900), De Nobele et Van Ermengem mirent à profit les propriétés spécifiques des sérums pour trancher plusieurs questions fort importantes demeurées en suspens. A l'aide du séro-diagnostic, ils parvinrent à établir définitivement l'identité des microbes, isolés chez les personnes victimes d'accidents alimentaires, avec les microbes trouvés dans les viandes incriminées. Ils purent prouver, en outre, qu'il ne s'agit pas d'espèces banales d'origine cadavérique ou putride. Enfin, la réaction agglutinante, que donnait le sérum des malades uniquement avec les bacilles provenant des viandes, démontra formellement leur rôle d'agents pathogènes dans ces accidents. En effet, le sérum doit cette propriété de réagir spécifiquement sur eux à une substance qui ne peut apparaître dans l'organisme qu'à la suite d'une infection déterminée par les microbes en question.

Cette méthode du séro-diagnostic vint encore mettre en lumière d'autres faits d'une valeur pratique considérable. De Nobele avait constaté, à propos d'une épidémie survenue à Bruges (A. S. M. G., 1900), que le sérum des malades agglutinait, au même degré souvent, le microbe de la fièvre typhoïde et celui retiré des aliments incriminés. On aurait été autorisé, dès lors, à considérer les accidents en question comme des cas de typhus, n'était la certitude de leur origine différente. D'autre part, ce même sérum fut reconnu peu actif pour certaines variétés, dont l'intervention était indubitable dans des accidents alimentaires en tout semblables à ceux de Morseele, de Gand, de Bruges.

Cette double constatation a ouvert la voie à des recherches que poursuivent encore en ce moment de nombreux laboratoires en Allemagne et en France et qui intéressent à un haut degré la pathologie microbienne spéciale. Les observations de Van Ermengem et de De Nobele ont, en effet, attiré l'attention, pour la première fois, sur l'existence de ces affections plus ou moins voisines de la fièvre typhoïde, appelées paratyphiques, et qui sont dues à des bacilles différents du véritable microbe typhogène. L'unité étiologique de la fièvre typhoïde, si bien établie en apparence, est depuis lors très ébranlée et l'on se rend compte de l'importance pratique que présente l'étude des microbes de la famille du *B. enteritidis,* non seulement pour les accidents alimentaires, mais au point de vue de nombreuses affections de l'homme et des animaux domestiques.

Les résultats des recherches de Van Ermengem ont été confirmés de tous côtés, en Allemagne par Holst, Fluegge, Fischer, etc.; en France par Pouchet, Sergeant, Pottevin, etc. En Belgique même, Herman (A. M. E., 1899) a trouvé, dans une épidémie observée à Sirault, un microbe que Van Ermengem a étudié de son côté et dont les réactions avec le sérum des malades ont nettement établi le rôle pathogène. Boddaert et Sugg (A. S. M. G., 1899) ont vu une espèce très voisine dans des cas du même genre. Dineur (A. M. B., 1896) a décrit une « épidémie de botulisme », à Anvers, déterminée par une viande présentant toutes les apparences de bonne qualité et où il isola des coli-bacilles virulents. Denys (A. M. B., 1894), dans des cas de troubles gastro-intestinaux attribués à l'ingestion de viandes d'une vache ayant succombé à la fièvre vitulaire, ne put obtenir des restants de la viande que des staphylocoques innombrables.

Parmi les formes multiples, revêtues par les accidents alimentaires, il en est une à laquelle l'étiquette de botulisme devrait être réservée. Son origine est restée longtemps mystérieuse ; on la croyait aussi déterminée par des alcaloïdes putréfactifs. Le microbe, particulièrement intéressant, du botulisme a été découvert par Van Ermengem en 1896 (A. Ph., 1897). Il l'a isolé d'organes humains et d'une viande, à la suite d'une épidémie très grave occasionnée, à Ellezelles, par l'ingestion de jambon cru. Le microbe en question ne peut vivre en présence des moindres traces d'air et il est incapable de se développer dans le corps de l'homme ou des

animaux à sang chaud. C'est le premier représentant connu d'une classe nouvelle d'espèces microbiennes très dangereuses, caractérisées par les poisons extrêmement actifs qu'elles fabriquent dans les milieux inertes seulement. Ces saprophytes tuent donc comme les grands champignons vénéneux, grâce aux toxines mêlées aux matières alimentaires où ils ont vécu.

Le botulisme vrai diffère totalement, par sa cause autant que par ses manifestations, des affections gastro-intestinales dues au *Bacillus enteritidis*. Il a bien les caractères d'une véritable intoxication; mais le poison qui le provoque n'a rien de commun avec les ptomaïnes ou d'autres produits de la putréfaction banale. Van Ermengem a fourni de ce fait une démonstration frappante : un seul des jambons du porc abattu, à Ellezelles, avait été reconnu nuisible, celui-là même où le microbe anaérobie s'était



Spores du *B. botulinus* dans le jambon d'Ellezelles. × 1000.



Culture de *B. botulinus*, formes sporulées. × 1000.

développé. Or, cette viande n'était nullement putride. Au contraire, l'autre jambon, par suite des conditions spéciales où il s'était trouvé, était manifestement décomposé et on avait pu le consommer sans aucun inconvénient.

Le *Bacillus botulinus* a été l'objet de longues recherches par lesquelles Van Ermengem a établi ses caractères morphologiques, son mode d'existence et surtout les propriétés de sa toxine remarquable. L'activité de ce poison microbien est extraordinaire, puisque la dose mortelle pour un homme adulte n'atteindrait pas 1/100e de milligramme. Il agit d'une manière élective sur certains tissus, les centres nerveux principalement, et provoque des altérations qui ont été décrites par Van der Stricht (A. Ph., 1897) et par Marinesco (P. M., 1898). On a pu préparer un sérum qui combat t[illegible] efficacement les effets de cette toxine. Depuis lors, à deux rep[illegible] différentes, le microbe d'Ellezelles a été retrouvé dans des pro[illegible] alimentaires ayant occasionné des troubles botuliniques, entre autres, [illegible] Darmstadt où, sur une vingtaine de cas, il se produisit onze décè[illegible]

Van Ermengem s'est fait en quelque sorte une spécialité, depuis nombre d'années, de l'étude des diverses formes d'accidents d'origine alimentaire. Il était donc bien autorisé à écrire la monographie sur cette question, dont les éditeurs du grand « *Handbuch der pathogenen Microorganismen* », récemment paru, lui ont confié la rédaction.

La plus répandue des affections microbiennes, la tuberculose, a suscité des travaux qui se poursuivent encore, à l'heure actuelle, en plusieurs laboratoires belges. Broden (A. M. E., 1899), sous la direction de Denys, a étudié l'évolution de la tuberculose chez le chien. L'histogenèse des lésions tuberculeuses l'a surtout occupé. Il a trouvé dans l'épiploon un tissu se prêtant fort bien à ces investigations, chez l'animal infecté par la voie péritonéale. D'après lui, les cellules fixes concourent seules à la formation des tubercules; les leucocytes, en s'y infiltrant, ne se transforment pas en cellules géantes. Les bacilles de Koch, les premiers jours, existent à l'intérieur de leucocytes et dans des cellules fixes, plus tard exclusivement dans ces dernières. Le même auteur croit avoir prouvé que les lésions tuberculeuses peuvent rétrograder et se transformer en tissu fibreux, où les microbes ne se multiplient plus, dégénèrent même et finissent par disparaître, quand on administre aux chiens infectés des doses répétées d'une tuberculine préparée à l'Institut de Louvain.

Cette tuberculine spéciale, dont Denys avait vanté les effets curatifs chez l'homme dans une communication faite au Congrès de la Tuberculose de Paris, en 1898, n'est autre que du bouillon glycériné et filtré ayant servi à la culture du bacille de Koch. Denys a exposé à l'Académie de Médecine (A. M. B., 1903) et dans une monographie étendue, publiée en 1905, les résultats du traitement de la tuberculose humaine par ce produit microbien. L'étude de près d'un millier de cas l'a convaincu des propriétés thérapeutiques puissantes du bouillon filtré; il le considère comme très supérieur aux autres tuberculines employées jusqu'ici. Cette étude, remarquable au point de vue clinique, a contribué à remettre à l'ordre du jour la question, toujours ouverte, de la valeur curative des tuberculines, question trop hâtivement tranchée à une époque où on les maniait sans règles et sans aucune des précautions qui s'imposent aujourd'hui.

Heymans et ses élèves ont entrepris, de leur côté, des recherches étendues sur la tuberculose expérimentale. L'un d'eux, Van den Bulcke (A. Ph., 1903), a précisé les modifications provoquées par l'infection tuberculeuse dans la masse sanguine chez le lapin. Il a observé une hypoglobulie progressive, s'accompagnant souvent d'une diminution de la densité du sang et, en même temps, du nombre des globules blancs. Il a vu encore la teneur en hémoglobine s'abaisser, indépendamment de la disparition des globules rouges, et l'alcalinité du sang descendre sous la normale. En substituant du sang normal au sang d'un animal tuberculeux, il n'a pas pu influencer favorablement le processus tuberculeux.

D'autres questions se rapportant à la pathogenèse de la tuberculose

ont été abordées dans le laboratoire d'Heymans. Ainsi, pour une même culture de bacilles de tuberculose humaine et une même race d'animaux, l'évolution de la maladie est très variable de forme et d'intensité et aboutit à une localisation pulmonaire chez le lapin auquel on inocule ces microbes par la voie intra-veineuse Les lésions, en rétrogradant, si l'animal survit assez longtemps, provoquent tardivement, par un travail d'élimination périphérique des foyers tuberculeux, une infection généralisée ou locale, due à la dissémination des microbes par le sang. Ainsi s'expliqueraient les multiples formes de la tuberculose lente, externe et interne.

Heymans (A. Ph., 1905) a essayé d'immuniser des cobayes, des lapins et des vaches en leur introduisant dans la cavité péritonéale, etc., des sacs de roseau contenant des bacilles de Koch. En s'y multipliant, ces microbes sécrètent des toxines qui diffusent et imprègnent l'organisme. Elles pourraient y provoquer l'apparition de substances immunisantes, mais les animaux traités ne sont pas devenus réfractaires à l'infection tuberculeuse, quoiqu'ils y semblent plus résistants.

Le contenu de ces sacs, quand il est constitué par un exsudat riche en leucocytes polynucléaires, et le tissu de néoformation, dont ils s'entourent, ont fourni à Heymans (A. M. B., 1906) des matériaux pour l'étude du mode de formation, toujours controversé, des cellules géantes. D'après lui, ces éléments histologiques sont des leucocytes polynucléaires accrus uniquement par division directe symétrique ou asymétrique.

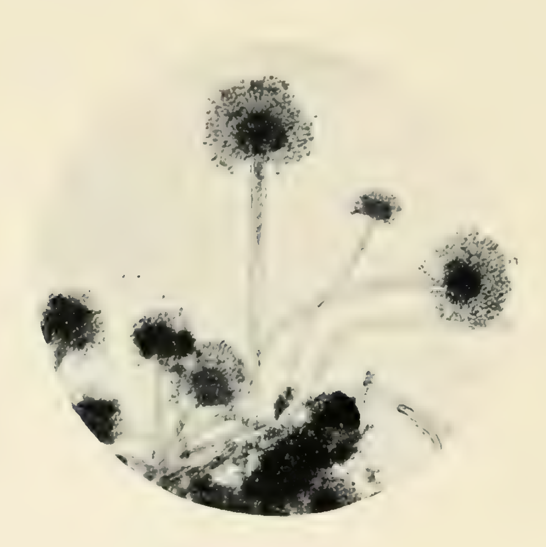
Enfin, il a fait avec Maes (A. M. B., 1905) des recherches anatomo-pathologiques sur la tuberculose pleurale et péritonéale du bœuf. Les excroissances, en forme de « breloques », ne contiennent souvent aucun bacille décelable par l'examen microscopique ou par inoculation. Ce ne seraient donc pas nécessairement, comme Nocard et d'autres l'ont soutenu, des néoplasmes d'origine bacillaire, mais de simples produits inflammatoires dus à des substances irritantes provenant de tubercules plus ou moins voisins.

D'autres recherches nombreuses ont encore été poursuivies dans notre pays au sujet de diverses maladies microbiennes, mais on doit se borner à signaler seulement ici les suivantes :

Dallemagne, Deux cas de choléra nostras, infection par le colibacille (A. S. M. B., 1892) ; Destrée, Suppuration compliquant la fièvre typhoïde (A. S. M. B., 1891) ; Lermoyez, Amygdalite colibacillaire (A. S. M. B., 1891) ; Dineur, Le galvanotaxisme des leucocytes (A. S. M. B., 1892) ; Verhoogen, Application du courant continu sur les micro-organismes pathogènes (A. S. M. B., 1899) ; De Waele, Kératite due à l'inoculation du staphylocoque chez le lapin (A. Oph., 1903) ; Van der Stricht, Lésions anatomo-pathologiques de la rate dans le choléra asiatique et dans le choléra nostras (A. M. B., 1897) ; Lésions anatomo-pathologiques produites par le microbe de la peste (A. M. B., 1897) ; Stiénon, Recherches sur la leucocytose dans les maladies infect[illegible] (A. S. M. B., 1896) ; Beco, Étude sur l'infection mixte par le bacille du

charbon et le staphylocoque (C. A. P., 1895) ; Stomatite diphtéroïde infantile (A. M. E., 1896) ; Formes septicémiques de la staphylococcie (R. M., 1892) ; Fréquence des septicémies secondaires dans les infections pulmonaires (R. M., 1899) ; Infection expérimentale staphylococcique du lapin par les voies respiratoires (A. M. E., 1901) ; Remy, Diagnostic de la morve par ensemencement de pommes de terre (A. S. M. G., 1889) ; Sugg, Présence du bacille diphtérique dans un cas d'ostéomyélite de l'humérus (A. S. M. G., 1902), etc.

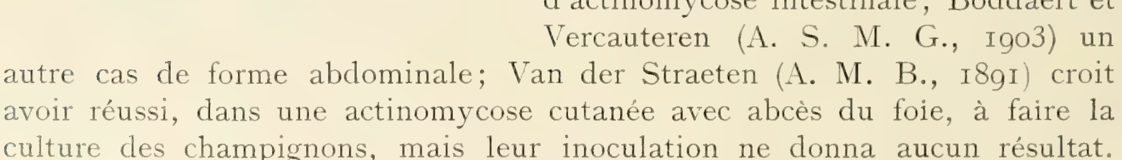
C. Pathologie parasitaire. — Les maladies parasitaires n'ont pas été l'objet d'un bien grand nombre de travaux de la part de nos compatriotes. Plusieurs, cependant, leur ont fourni, en ces dernières vingt-cinq années, des contributions qui ne sont pas sans importance.



Aspergillus fumigatus. × 350.
(Moisissure pathogène.)

Les parasites végétaux de l'homme et des animaux domestiques ont été décrits dans un manuel dû à Gedoelst, professeur à l'école de Médecine vétérinaire de l'Etat.

Firket (R. M., 1885) a publié une revue très complète des travaux sur l'actinomycose, dont bon nombre de cas ont été observés en Belgique, entre autres par Denys et Verriest (A. M. B., 1884) ; Firket (A. S. M. L., 1889) ; Lejeune (A. M. B., 1889) ; Remy (A. S. M. G., 1889), etc. Poirier (A. S. M. G., 1889) a décrit un cas d'actinomycose intestinale ; Boddaert et Vercauteren (A. S. M. G., 1903) un autre cas de forme abdominale ; Van der Straeten (A. M. B., 1891) croit avoir réussi, dans une actinomycose cutanée avec abcès du foie, à faire la culture des champignons, mais leur inoculation ne donna aucun résultat.



Brouha (C. B., 1901) a contesté, avec raison, le rôle des blastomycètes comme agents du cancer ; il a constaté que le sérum des cancéreux est dépourvu de tout pouvoir agglutinant et sensibilisateur pour les cryptocoques de San Felice, de Curtis, de Plimmer, etc.

Minne (A. S. M. G., 1898) a étudié spécialement les diverses formes de teignes. Il croit avoir observé un cas de trichophytie transmise de la vache à l'homme ; en outre, il a recherché les diverses variétés des parasites rencontrés dans les cas nombreux de teignes traités à l'hôpital de Gand (Clin., 1901). Il a décrit aussi un nouveau trichophyton à cultures violettes (A. S. M. G., 1903).

Palmans a vu un cas d'une dermatomycose de la poule due à un champignon intéressant, l'*Epidermophyton Gallinæ* (B. A., 1903).

Lefèvre (Ann. du service de dermat., etc., 1904) a trouvé un nouveau *Microsporon* pathogène pour l'homme, le *Microsporon* du chat.

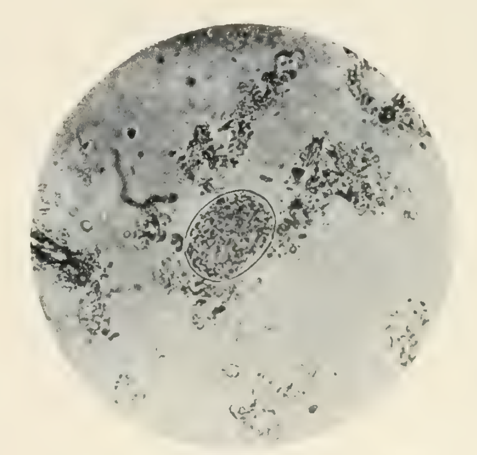
Enfin, Herla (A. M. B., 1893) a rencontré, à l'autopsie d'une femme atteinte de carcinome du foie, des lésions de pneumomycose provoquées probablement par une mucorinée.

Parmi les affections déterminées par des parasites animaux, il en est deux très importantes qui ont été l'occasion de recherches approfondies dans notre pays : la trichinose et l'anchylostomasie.

La trichinose n'a été observée que deux fois en Belgique jusqu'ici : une première fois par Crocq et Wehenkel (A. M. B., 1887) chez une personne qui s'était peut-être infectée en Allemagne, où cette grave affection est bien moins rare, et une autre fois par Malvoz et Herman (A. M. B., 1893) à Herstal, dans une épidémie d'accidents cholériformes qui fit treize victimes sur une trentaine d'atteintes. A l'autopsie de deux sujets et à l'examen des muscles d'un chat ayant mangé de la viande suspecte, ils trouvèrent des parasites nombreux. Il s'agissait de la viande d'un porc abattu dans la commune et dont l'origine est restée douteuse. Ce fait constitue un terrible avertissement ; il montre le danger que présente la consommation de viande de porc qu'on n'a pas eu soin de soumettre à une cuisson convenable. La trichinose du porc, sans être fréquente, existe certainement parmi nos races indigènes.

D'autre part, elle peut être importée. Déjà, en 1880, Dele (A. M. B., 1879) avait constaté l'existence de trichines dans des jambons d'Amérique ; mais il pensait qu'elles sont toujours mortes dans les viandes importées qui ont été fumées ou salées. Du moins, les a-t-il trouvées incapables d'infecter le lapin.

Une autre maladie sérieuse, due à des petits vers qui se fixent à l'extrémité supérieure de l'intestin, l'anchylostomasie, a été constatée la première fois, en 1884, à l'hôpital de Bavière, à Liége, chez un ouvrier mineur allemand qui avait travaillé dans des briqueteries des environs de Cologne, où cette maladie a régné. L'autopsie, faite par Firket (A. S. B., 1884), fit reconnaître de nombreux vers. Cette première observation donna le jour à des travaux de E. Van Beneden (A. S. B., 1884), de Masius et Francotte (A. M. B., 1885), etc. En 1890, de nouveaux cas furent traités à l'hôpital de Bavière. Une enquête, instituée par la Commission médicale provinciale, sous la direction de Barbier (B. S. S., 1902), révéla l'extension considérable que l'anchylostomasie avait prise depuis quelques années parmi la population ouvrière des mines du bassin de Liége. Certains charbonnages comptaient



Œuf d'anchylostome duodénal. ×
(HERMAN.)

jusque 50 p. c. d'ouvriers du fond atteints. Enfin, en ces six dernières années, Malvoz et ses collaborateurs ont soumis à un examen méthodique un très grand nombre de travailleurs de la région et entrepris une campagne très active pour combattre les ravages de la maladie, campagne dont les effets ont été particulièrement heureux. D'autre part, dans le pays de Mons, Herman a retrouvé des cas d'anchylostomasie, mais beaucoup moins fréquents que dans celui de Liége.

Malvoz, Herman et leurs élèves se sont efforcés, depuis plusieurs années, de combler les lacunes graves que présentent encore nos connaissances au sujet de la maladie en question et on leur doit déjà de précieuses découvertes.

Herman (S., 1900) a constaté la grande résistance des larves aux antiseptiques employés couramment. Il serait illusoire, dès lors, de les recommander dans un but prophylactique ; la vraie prophylaxie consiste, d'après lui, dans l'application de mesures d'hygiène privée et de propreté corporelle.



Larves d'anchylostome duodénal. × 200. (Herman.

Lambinet (A. M. B., 1901) a fait une étude plus systématique de l'action des substances physico-chimiques sur les larves et les œufs de l'anchylostome duodénal. Il a trouvé que les désinfectants les plus usuels, le sublimé à 2 p. 1000, l'eau de chaux, l'acide phénique, le lysol à 3 p. c., le liquide de Fernbach, l'eau de Javelle, n'empêchent pas l'éclosion des œufs et l'apparition dans les matières traitées de larves nombreuses. Il a déterminé la dose de divers désinfectants nécessaire pour tuer les larves cultivées d'après la méthode de Looss. Il conclut aussi à l'inutilité de ces substances pour la prophylaxie. Par la suite (A. M. B., 1902), Lambinet a recherché quelle est l'action sur la vitalité des larves d'un suc gastrique dont l'activité a été renforcée par addition d'acide citrique. On avait recommandé la limonade citrique comme un moyen de préservation excellent aux mineurs de certains charbonnages allemands. Lambinet a trouvé la solution à 1 p. 1000 incapable non seulement de tuer les larves, mais même insuffisante pour empêcher leur transformation en vers adultes dans l'intestin.

Il a encore (A. M. B., 1903) entrepris des recherches sur les relations entre la transformation de l'œuf en larves et le degré de température extérieure, l'aération du milieu, etc. Lagasse (A. M. B., 1900) avait observé que les œufs ne peuvent éclore qu'entre 20° et 37°. Ce fait n'est pas en harmonie avec l'observation courante, l'existence de la maladie ayant été reconnue dans des fosses où la température est

certainement inférieure à celle trouvée nécessaire pour la maturation des œufs de l'anchylostome duodénal et l'apparition des larves, qui sont les vrais agents d'infection. Lambinet constate qu'il y a, à côté du degré de température, un autre facteur important, l'oxygène atmosphérique. L'aération a une influence manifeste sur le rendement des cultures et l'absence d'air peut arrêter le développement des œufs. A des températures inférieures à 20°, leur évolution est encore possible, mais ralentie. Seulement, vers 17° à 18°, les larves s'enkystent et peuvent demeurer longtemps vivantes dans des milieux humides et consistants, qui s'opposent à leur dessiccation rapide. D'après lui, les conditions naturelles, où sont bien des galeries de mines en nos pays du Nord, avec leur température moyenne de 17°-18°, ne doivent nullement donner à croire qu'elles sont protégées contre l'anchylostomasie.



Migrations des larves de l'anchylostome.
Coupe de trachée d'un chien ;
larves dans le tissu conjonctif, les glandes, etc.
(Lambinet.)

Lambinet et Goffin (A. M. B., 1904) ont aussi étudié systématiquement le sang de nombreux ouvriers porteurs d'anchylostomes et n'accusant aucun trouble particulier de leur santé. Malvoz (S., 1903) avait déjà, ainsi que C. Honoré (A. Ph., 1903), constaté chez les sujets malades des altérations remarquables des éléments morphologiques du sang, notamment une multiplication souvent étonnante des globules blancs éosinophiles. Lambinet et Goffin ont vu aussi de l'éosinophilie constante chez de simples porteurs de vers, mais à des degrés peu élevés. Il est inexact, en tout cas, comme on le répète souvent, que la présence de ces parasites est sans danger. L'éosinophilie dénote un trouble sérieux du fonctionnement des organes hématopoiétiques, de la moelle des os surtout, dû probablement à la résorption de poisons que les vers produisent au niveau de l'intestin. Des observations analogues ont d'ailleurs été faites chez des personnes ayant des ténias ou d'autres vers intestinaux.

Une question d'un intérêt pratique considérable et très controversée jusqu'ici a été particulièrement étudiée par nos compatriotes et même résolue définitivement grâce à eux. C'est celle du mode habituel d'infection de l'anchylostomasie, de la pénétration des parasites [illegible] peau même. Lambinet a expérimenté sur le chien avec un [illegible] voisin de l'anchylostome duodénal. Ayant injecté sous la peau, en [illegible]

endroits, des larves de l'*A. Caninum*, il a pu chaque fois, après trois semaines au plus tard, trouver des parasites adultes dans le tube intestinal. En outre, il a étudié leurs migrations de la périphérie vers le centre et il a établi leur passage très rapide au travers des tissus cutanés intacts jusque dans l'intestin.

Enfin, récemment, le même auteur (A. M. B., 1905) a précisé la voie suivie par les parasites pour arriver des tissus sous-cutanés à l'intestin grêle. En faisant des coupes des tissus, il a pu suivre pas à pas les étapes de cette migration. Arrêtées aux capillaires du poumon, où elles sont apportées par le sang, les larves perforent les parois des artérioles et tombent dans la cavité des alvéoles pulmonaires ou dans les dernières ramifications bronchiques. De là, elles remontent, en rampant à la surface de la muqueuse trachéale, jusqu'à l'arrière-gorge et, après déglutition, finissent par arriver à leur siège d'élection, l'intestin grêle. Un certain nombre peuvent s'égarer en route, s'enfoncer dans les glandes muqueuses, pénétrer de nouveau dans le sang par les vésicules et refaire, avec le sang, un circuit qui les ramène au poumon. Il arrive même qu'elles sont disséminées par la circulation pulmonaire dans tous les organes où elles sont condamnées à périr faute d'avoir trouvé leur habitat.



Migrations des larves de l'anchylostome.
Coupe de peau humaine
et d'un follicule pileux avec larves.
Herman.

L'infection cutanée, dans les conditions naturelles, résulte, comme Looss l'a le premier démontré, de la pénétration des larves au travers des orifices des follicules pileux. Elles s'y insinuent, grâce à leur grande mobilité, après avoir abandonné la capsule chitineuse gênante pour leur glissement. Cette faculté de pénétration dans la peau intacte n'est pas propre aux larves de l'anchylostome duodénal. Elle a été établie chez le chien, pour d'autres nématodes, par Van Durme (*Thomson Yate's Laboratories Report*, 1903) pour les larves de l'anguillule intestinale.

Il ne restait plus, afin de mettre au-dessus de toute contestation le mode d'infection par le tégument externe dans l'anchylostomasie humaine, qu'à attendre un expérimentateur courageux disposé à instituer sur lui-même des essais d'infection cutanée. Le docteur Herman (A. M. B., 1905), de

Mons, a eu cette initiative. Sur des coupes pratiquées au travers d'un lambeau de peau, excisé une demi-heure après le moment où il y avait déposé des larves, on voit nettement celles-ci s'insinuant dans les follicules pileux et de là faisant effraction dans le derme. Soixante-quatorze jours après l'expérience, Herman a trouvé des œufs d'anchylostomes dans ses selles. Leur faculté de pénétration dans des tissus spongieux, tels que de la moelle de sureau, a été aussi fort clairement mise en lumière par cet auteur.

Il faut encore signaler ici quelques trouvailles intéressantes de parasites faites en Belgique, du *Tænia nana* par Malvoz (Congrès médical Liége, 1905), du *Bothriocephalus latus* par Van Lair (A. S. B., 1889), Firket (A. S. M. L., 1889); de cysticerques racémeux du cœur par Firket (A. M. B., 1895) et de cysticerques du cerveau par De Waele (A. S. M. G., 1899), etc.

Quant aux recherches d'E. Van Beneden et de ses élèves Foettinger, Cerfontaines, Pluymers, etc., sur les grégariniens, les sarcosporidies, le développement des ténias, le mode d'infestation de la trichinose, etc., elles sont plutôt du domaine des sciences zoologiques.

On a attribué à des parasites de la classe des sporozoaires plusieurs affections humaines, notamment des tumeurs épithéliomateuses. Remy (A. S. M. G., 1890) en a cru voir dans une psorospermose du sein; Verstraeten et Van der Linden (A. S. M. G., 1892) dans un molluscum contagiosum.

Enfin, parmi les parasites animaux importants, entre tous, pour la pathologie humaine, il reste les hématozoaires du paludisme. Mais, grâce aux progrès de l'hygiène, cette maladie a presque complètement disparu de notre pays et n'a guère plus fourni l'occasion de s'en occuper. Le seul cas, où la présence des protozoaires de Laveran ait été constatée et leurs diverses formes décrites et photographiées, est celui d'une fièvre intermittente tierce observée à Gand par Remouchamps (A. S. M. G., 1894).

Les trypanosomes, qui intéressent à un si haut degré la pathologie des pays tropicaux, ont été l'objet de recherches de la part de Broden, Dupont, Goebel, Van Durme, etc. ; les résultats en sont indiqués plus loin, au chapitre consacré aux applications de la bactériologie à la médecine coloniale.

D. Pathologie générale microbienne. — Parmi les nombreux problèmes de pathologie microbienne qui ont été abordés par des auteurs belges, il y a surtout lieu de citer les suivants :

En 1887, Firket (R. M., 1887) a étudié les conditions anatomiques de l'hérédité dans les affections d'origine microbienne. Se basant sur toute une série de faits et de considérations d'ordre pathologique, il admet, pour la tuberculose, entre autres, la grande rareté de la transmission des microbes au nouveau-né. Malvoz (A. I. P., 1887) a abordé le même problème par la méthode expérimentale. Il recherha le méc[illegible]

du passage des microbes de la mère au fœtus et conclut à la rareté de la transmission par la voie placentaire, même dans des maladies septicémiques comme le charbon, et à l'existence, quand elle s'opère, de lésions appréciables des tissus placentaires dans la grande majorité des cas. Plus tard, Malvoz et Brouwier (A. I. P., 1889) fournirent deux observations, devenues classiques, de transmission du bacille de la tuberculose de la mère au fœtus chez la bête bovine. Jusqu'ici, on ne connaît qu'un petit nombre de faits analogues.

Un autre problème de pathologie, non moins important que le problème de l'hérédité, est celui du terrain organique, des conditions générales et locales de l'économie qui interviennent dans l'infection.

Deux travaux, publiés par des élèves de Malvoz, se rapportent à cette question. Herman (A. I. P., 1891) a essayé de déterminer, entre autres, quelles conditions favorisent l'action des microbes de la suppuration. Les tissus, modifiés par certains irritants chimiques, même par des substances à action germicide, sont bien plus sensibles que les tissus sains aux microbes du pus. A l'époque, déjà éloignée, où ces expériences ont été exécutées, les chirurgiens faisaient encore un véritable abus des antiseptiques; aujourd'hui, heureusement, on a recours à l'asepsie et l'on évite d'introduire inutilement dans une plaie saine des produits chimiques qui en font un milieu favorable à la suppuration.

En 1892, une autre contribution fut fournie par Malvoz et Dache (A. I. P., 1892) à l'étude des conditions organiques prédisposant à l'infection. Leurs recherches sur l'exaltation de la résistance locale, à la suite de l'énervation établirent notamment ce fait curieux que la section de certains nerfs, du sciatique chez le lapin, augmente la réaction locale et renforce considérablement la résistance à l'infection charbonneuse.

Beco (A. M. E., 1899), en examinant la flore bactérienne du poumon de l'homme et des animaux, a trouvé les voies respiratoires profondes parfois stériles; elles contiennent, le plus souvent, à l'état normal des pneumocoques, des streptocoques et des staphylocoques, microbes capables de déterminer des affections broncho-pulmonaires. D'autres espèces d'origine intestinale peuvent s'y ajouter pendant l'agonie.

Van de Velde (C., 1894, t. X) a étudié la façon dont se comportent dans l'organisme une race de microbes virulents et la même race de microbes atténués. Il a choisi comme point de départ pour ses recherches un staphylocoque pyogène peu actif et a renforcé sa virulence à un haut degré par des passages à travers l'économie de lapins. Tandis que les microbes atténués dégénèrent rapidement et disparaissent dans le sang, les humeurs, les virulents y pullulent en sécrétant une substance toxique, la *leucocidine,* ainsi nommée parce qu'elle a la propriété de tuer les leucocytes. Cette substance se produit dans les milieux de culture comme dans l'organisme; elle n'est pas propre à la race virulente, mais elle n'apparaît pas chez les animaux, inoculés avec des microbes atténués, parce que le développement de ces derniers est promptement enrayé.

Antérieurement déjà, dans le même laboratoire, celui de Denys, De Marbaix (C., 1892, t. XIII) avait examiné les conditions qui président à la virulence chez une autre espèce microbienne, le streptocoque pyogène. Cette propriété est essentiellement contingente et variable, la virulence pouvant être facilement diminuée ou exaltée et n'ayant aucun rapport avec les caractères culturaux, la longueur des chaînettes, etc., comme on l'avait prétendu.

E. Toxines, immunité cellulaire et humorale, anticorps. — L'étude des forces agressives du microbe et celle des forces défensives de l'organisme, quoiqu'à peine ébauchée, a déjà donné des résultats de la plus haute importance et la contribution qu'y ont apportée les bactériologistes belges est vraiment considérable. L'un d'eux, Jules



Université de Liége. — Institut de bactériologie.

Bordet, est un spécialiste des questions se rapportant à l'immunité ; collaborateur pendant plusieurs années de Metschnikoff, l'illustre naturaliste auquel on doit tant de progrès de cette grande question, il est devenu son continuateur et s'est acquis une réputation justement méritée. De son côté, Denys a consacré à l'étude du mécanisme de l'immunité des travaux nombreux et très appréciés. D'autres encore, parmi lesquels il faut citer Malvoz, en ont fait l'objet de recherches qui ont élucidé plus d'un point controversé. Bref, au cours de cette dernière dizaine d'années, aucun domaine de la bactériologie n'a autant contribué à faire connaître le nom de nos savants à l'étranger.

1. *Toxines et antitoxines.* — Un des facteurs principaux du pouvoir pathogène et de la virulence des microbes réside dans leurs toxines. La nature de ces poisons est encore entièrement inconnue, mais on

commence à se rendre compte de quelques-unes de leurs propriétés. Ainsi, on sait qu'ils agissent à des doses infinitésimales, que leurs effets se manifestent tardivement et qu'une particularité surtout les rapproche de toute une série de substances fournies par des cellules d'animaux et de végétaux d'espèce supérieure. Ces substances, appelées diastases ou enzymes, aussi énigmatiques que les toxines, ont, comme elles, la propriété spécifique de provoquer, quand on les introduit avec certaines précautions dans l'organisme, l'apparition de substances antagonistes, « d'anticorps », neutralisant leur action. Ainsi, de même qu'il existe des antitoxines, on connaît des antienzymes. Ce caractère commun a encore été constaté entre les toxines microbiennes et d'autres produits cellulaires, tels que les venins et certains poisons végétaux. Il se retrouve même pour des substances organiques, de nature albuminoïde, des plus diverses et dépourvues de toute action nuisible.

La première des phytotoxines connues a été découverte par Bruylants et Venneman (A. M. B., 1884). Contrairement à l'opinion admise à cette époque, ils démontrèrent que l'infusé de jequiriti ne doit nullement son pouvoir phlogogène si intense à des microbes qui y avaient été rencontrés par Sattler, Cornil, Berlioz, etc. Il existe normalement dans cette graine, à la période de germination, une substance albuminoïde extrêmement irritante, que Bruylants et Venneman purent en extraire et qui a des propriétés identiques à celles de l'infusé. Cette substance, considérée par eux comme une zymase, une diastase, est appelée *jequiritine;* ils en signalèrent également la toxicité quand elle est injectée dans le sang chez les lapins. Etudié à nouveau peu de temps après par Ward et Waddell (1884), puis par Kobert et ses élèves (1899) sous le nom d'abrine, le poison du jequiriti a été l'objet des recherches classiques d'Ehrlich (1891) et le point de départ de découvertes capitales pour la solution du problème de l'immunité. On a pu, en effet, immuniser contre ce poison, comme on l'a fait contre les toxines microbiennes, et le sérum des animaux rendus réfractaires est antitoxique. Il se montre efficace même quand l'abrine est administrée par la voie digestive.

Une des toxines microbiennes les plus étudiées et les mieux connues, après celles fournies par les bacilles de la diphtérie et par les bacilles du tétanos, est la botuline sécrétée par le microbe d'Ellezelles. Van Ermengem (A. Ph., 1897) a décrit ses propriétés caractéristiques, parmi lesquelles il a signalé sa sensibilité aux alcalis, sa faible résistance à la chaleur, sa conservation dans les milieux putrides, son action élective sur les cellules nerveuses centrales, etc. Cette toxine, extraordinairement puissante, même par la voie gastrique, fournit aussi une antitoxine dont l'étude a été faite par de nombreux auteurs. On l'a utilisée souvent pour des recherches entreprises en vue d'élucider le mode d'action des antitoxines.

D'autres produits toxiques microbiens ont encore occupé l'attention des bactériologistes belges, notamment ceux qui se rencontrent dans les cultures des coli-bacilles. Ils diffèrent des toxines vraies, comme Denys

et Brion (C., 1892, t. XIII) l'ont constaté, parce qu'ils supportent un chauffage à 120° sans s'affaiblir et sont inattaqués par les sucs gastrique et pancréatique. D'après Lemaire (C. B., 1898), dans des exsudats riches en leucocytes, le poison du bacille coli serait détruit grâce à l'intervention de ces éléments cellulaires. Par contre, Ch. Van den Bergh (A. S. M. A., 1897) soutient que les leucocytes n'exercent aucune action destructive sur la toxine tétanique.

Sluyts (C., 1893, t. IX) a attribué la toxicité des cultures du microbe cholérique à un poison voisin de celui des coli-bacilles. Comme ce dernier, il est relativement résistant et supporte l'action prolongée de la lumière solaire, d'une température élevée, etc. On sait aujourd'hui que des substances analogues peuvent se retrouver dans les cultures de beaucoup de microbes et n'ont rien de spécifique : elles sont constituées par des protéines, des plasmines dérivées du corps microbien lui-même.

Le poison des bacilles de la fièvre typhoïde, encore mal connu, doit être rapproché de ces substances intracellulaires. Funck (A. S. M. B., 1896) a constaté que cette toxine n'est pas diffusible, car elle fait défaut dans les cultures filtrées. C'est donc une endotoxine, comme le véritable poison cholérique, et son inoculation à des animaux, tels que la chèvre et le cheval, fournit un sérum dénué de tout pouvoir antitoxique. Ces observations de Funck ont été amplement confirmées par la suite.

D'autres recherches ont encore été faites sur la toxine des bacilles du tétanos par Verhoogen et Baert (A. S. M. B., 1890).

Van de Velde (C., 1894, t. X, et 1896, t. XI) a découvert un poison très intéressant, produit par les staphylocoques, la *leucocidine*, qui détruit les globules blancs et pour lequel on peut obtenir une antileucocidine en vaccinant les lapins contre le staphylocoque. La leucocidine est sensible à des températures peu élevées, ne dépassant guère 60° ; aussi Van de Velde (A. I. P., 1896) n'a-t-il pu obtenir un sérum antileucocidique avec des cultures chauffées.

Le sort des toxines, introduites dans l'économie, a été longtemps mal interprété. Grâce aux recherches d'Heymans et de ses élèves, on sait qu'elles disparaissent très rapidement du sang. En recourant au procédé de la transfusion du sang, O. Decroly et Ronse (A. Ph., 1897, 1899) ont vu, chez un lapin auquel on avait injecté une dose de diphtérine exactement suffisante pour produire la mort, que le sang n'est déjà plus toxique pour un lapin neuf au bout de quelques secondes Si on substitue immédiatement du sang normal au sang d'un lapin auquel on vient d'injecter du poison tétanique ou diphtérique, on ne parvient plus à le sauver. Le venin de cobra disparaît un peu plus lentement après une dizaine de minutes.

D'autre part, Decroly et Ronse ont montré qu'il n'en est pas de même des antitoxines. Lorsqu'on introduit dans le sang [illegible]

antidiphtérique ou antitétanique, la substance antidote continue à circuler et peut neutraliser la toxine administrée en excès. Il semble résulter *a priori* de ces expériences que les déplétions sanguines, en modifiant la masse totale du sang, ne doivent guère exercer d'action sur l'évolution des accidents dus aux toxines. Heymans et Decroly (A. M. B., 1899) ont constaté, en effet, que les modifications osmotiques, provoquées par la saignée ou la pléthore, n'ont aucune influence.

Les travaux d'Heymans ont donc établi un point fondamental de nos connaissances relatives au mode d'action des poisons microbiens.



Université de Bruxelles. — Institut de bactériologie.

On sait maintenant comment s'opère cette rapide disparition des toxines dans l'organisme des animaux sensibles. Grâce aux travaux de Dönitz, de Behring, de Knorr, de Wassermann et Takaki, etc., il est démontré qu'elles sont fixées, pour ainsi dire instantanément, par les éléments cellulaires dans certains organes.

Contractent-elles, en vertu de leurs affinités chimiques, de véritables combinaisons avec le protoplasme cellulaire ou s'agit-il d'un simple phénomène physique d'adhésion moléculaire, d'une sorte de processus de teinture? La question demeure très controversée.

Pour beaucoup d'auteurs les toxines et les substances dont se constituent les protoplasmes se combineraient réellement entre elles, en

donnant des corps nouveaux inactifs, et les antitoxines feraient de même avec les toxines. Behring et Ehrlich, entre autres, appuient cette manière de voir sur des expériences dues à Heymans et à ses élèves : P. Masoin, Meurice, Verbrugge, etc. (A. Ph., 1897, 1899, 1900). Reprenant les recherches de Lang, ces auteurs ont étudié comment se produit dans l'économie la neutralisation de certains poisons chimiques, tels que les composés cyanogénés, par des antidotes vrais, l'hyposulfite de soude, notamment. Or, il s'agit certainement, dans ce cas, d'une combinaison chimique aboutissant *in vivo* à la formation de corps dépourvus de toute toxicité. L'hyposulfite, vis-à-vis de l'un de ces toxiques, le nitrile malonique, se comporte non seulement comme un agent préventif, mais même comme un moyen curatif, capable de détruire la combinaison du poison avec le protoplasme cellulaire. Ces belles recherches, si démonstratives, ont donné à croire à beaucoup d'auteurs que des combinaisons chimiques pourraient s'opérer aussi entre les antitoxines et les toxines.

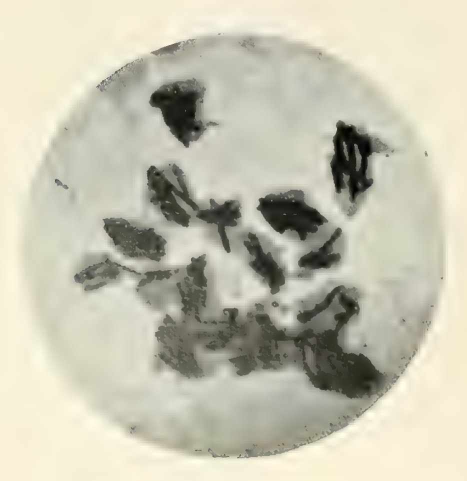
Ehrlich, Arrhenius et Madsen, etc., défendent cette opinion et ont cherché à pénétrer les lois présidant à ces combinaisons. Un débat des plus intéressants s'est élevé, en ces dernières années, au sujet de cette question difficile, qui paraît loin d'être définitivement résolue. Notre compatriote J. Bordet (A. I. P., 1903) y a pris position et soutient une théorie personnelle qu'il a opposée avec talent à celle d'Ehrlich. Pour lui, il n'y a pas de combinaison en proportions fixes, comme l'admet Ehrlich, dans les mélanges de toxine et d'antitoxine, mais une « union » en proportions variables. Un mémoire remarquable, dans lequel il cherche à établir cette thèse, a paru en 1903. Bordet (A. I. P., 1903) y étudie expérimentalement les propriétés manifestées par des sérums neufs, contenant une substance nuisible pour certains globules rouges, sur lesquels elle agit comme une toxine. Cette substance, qui est une alexine, lui a servi à préparer un sérum antialexique. Or, en recourant, comme réactif de la neutralisation, à des hématies rendues fort sensibles à l'alexine, il a trouvé que l'hypothèse d'une union en proportions très variables entre les substances antagonistes est seule vérifiée.

A l'occasion de ses recherches sur les antitoxines, Bordet (A. S. M. B., 1905) a signalé récemment certains faits dignes d'attention. Il croit à la possibilité d'obtenir un sérum neutralisant l'antitoxine diphtérique. Il suffirait d'injecter à un animal, tel que le lapin, quelques centimètres cubes de sérum normal de cheval, pour que du sérum antidiphtérique qu'on lui administre par la suite, soit devenu incapable de le protéger contre la toxine. Il se serait formé chez le lapin une substance antagoniste de l'antitoxine diphtérique, qui existe normalement en quantités minimes dans le sérum du cheval, une véritable « anti-antitoxine ». Ce fait remarquable a été interprété de diverses manières. Un élève d'Ehrlich, Sacharoff, attribue l'inactivité de l'antitoxine à sa fixation sur les précipités qui se forment, quand on met en présence d'un sérum d'immunisation le sérum ayant servi à l'obtenir.

Quoi qu'il en soit de cette interprétation, des conséquences pratiques graves pourraient résulter, d'après Bordet, de ces observations. Des injections répétées de sérums thérapeutiques seraient ainsi exposées à devenir inefficaces, l'organisme neutralisant toutes les substances actives de ces sérums. Il paraît, dès lors, difficile d'obtenir de bons effets de la sérothérapie dans les traitements prolongés nécessités par des affections chroniques comme la tuberculose. Il faudrait même éviter d'injecter abusivement du sérum antidiphtérique dans un but préventif, afin de ne pas risquer de voir ce produit thérapeutique si précieux devenir impuissant au moment du besoin

A propos des antitoxines, il y a lieu de signaler encore certaines recherches de Decroly (A. Ph., 1898). Il a trouvé les sérums antidiphtérique et antitétanique sans influence aucune sur les grandes fonctions, sur les phénomènes intimes de l'assimilation et de la désassimilation ; au contraire, les toxines correspondantes, ainsi que la botuline, activent la dénutrition. Cette dernière et la diphtérine agiraient, en outre, sur les fonctions digestives et d'absorption.

Enfin, Ide et Lemaire (A. Ph., 1899) ont appliqué au sérum antidiphtérique la méthode de Hofmeister en vue d'y séparer les différents groupes d'albuminoïdes. Ils ont reconnu ainsi que l'antitoxine se laisse toujours précipiter avec les pseudo-globulines du sérum. Cette constatation a été confirmée vers la même époque par Seng, en Allemagne. D'autre part, Leblanc, élève d'Ide (C., 1901, t. XVIII), a observé des faits qui tendent à prouver que les antitoxines, et aussi les précipitines, sont réellement des globulines. Dans la digestion trypsinique, une fraction des antitoxines reste intacte. La digestion pepsinique, au contraire, détruit complètement tous les anticorps d'un sérum.



Globules blancs de la grenouille.
Phagocytose des bacilles du charbon. × 1000.

2. *Immunité cellulaire.* — La théorie géniale de Metschnikoff (1887), qui confère aux cellules de l'organisme le principal rôle dans le mécanisme de l'immunité, marque une grande date pour l'étude des moyens défensifs dont l'organisme se sert dans sa lutte contre l'invasion microbienne.

On sait que le célèbre naturaliste donne le nom de *phagocytes*, de cellules voraces, à tous les éléments histologiques capables d'englober les microbes et de les tuer à l'intérieur de leur protoplasme en les y détruisant par une action diastasique, une sorte de processus digestif. Ce serait une propriété innée, ancestrale, dont ces cellules sont douées, qu'elles peuvent, en outre, développer en

certaines conditions, et qui existe dans toute la série animale, depuis l'être le plus rudimentaire, l'amibe, jusqu'à l'homme lui-même. Chez les animaux supérieurs, cette fonction primordiale est surtout dévolue à diverses variétés de cellules mobiles, de leucocytes, mais elle est encore exercée par des cellules fixes des tissus.

Un point était resté inexpliqué dans cette théorie : pourquoi les phagocytes mobiles se retrouvent-ils nombreux dans les régions envahies par les microbes? En vertu de quelle attraction se portent-ils au-devant des envahisseurs? Grâce à des recherches, entreprises d'abord au Laboratoire de physiologie de Bruxelles, puis à celui de botanique, par Massart et Charles Bordet (A. S. M. B., 1890; A. I. P., 1891), il est acquis que les leucocytes sont vraiment attirés par des substances que sécrètent les microbes. Ils possèdent une sensibilité spéciale à ces substances qui exercent sur elles un pouvoir de chimiotaxie positive. La preuve en a été donnée d'une manière convaincante par ces auteurs au moyen de tubes capillaires de verre, placés dans la cavité péritonéale d'un animal et contenant des produits de culture filtrés. En retirant les tubes, on peut y constater sous le microscope une grande accumulation de leucocytes. Tous les microbes n'attirent pas les phagocytes avec la même énergie. Les moins dangereux produisent l'attraction la plus forte; des espèces très virulentes, douées d'un pouvoir nocif considérable, au lieu d'appeler les cellules migratrices peuvent même avoir sur celles-ci un effet marqué de répulsion. Ils ont un pouvoir de chimiotaxisme négatif et s'opposent ainsi à la phagocytose. D'après J. Massart (A. I. P., 1892), ces substances ne seraient pas identiques avec les toxines, et chez les animaux immunisés ou naturellement réfractaires, les leucocytes, par suite d'une sorte d'éducation, seraient rendus moins sensibles à l'action répulsive, tout en restant excitables par les substances attractives.

Denys (Rapport au Congrès d'Hygiène, 1903) a mis en doute l'existence de la chimiotaxie négative, telle qu'on la comprend généralement. Les leucocytes, d'après lui, ne sont pas repoussés ni mis en fuite par certains produits microbiens. On ne trouve aucun indice de répulsion dans des mélanges de streptocoques virulents et de leucocytes d'animaux réceptifs. Il faut chercher ailleurs la raison de l'englobement ou de l'abandon du microbe. Dans des travaux cités plus loin, il invoque l'intervention d'un facteur nouveau, d'une substance dissoute dans le sérum et agissant sur les microbes de manière à les rendre aisément phagocytables. Si les leucocytes n'accourent pas nombreux dans les régions envahies par des microbes virulents, c'est que certains poisons microbiens ont sur [illegible] une action paralysante, qui les atteint dans les vaisseaux même [illegible] entrave la diapédèse; il en serait ainsi, par exemple, de la leu[illegible] des staphylocoques. D'ailleurs, des microbes très virulents at[illegible] les leucocytes, tels les streptocoques et les pneumocoques; inj[illegible] le péritoine ou sous la peau du lapin, ces microbes [illegible]

tement libres, vivant côte à côte avec les phagocytes et, malgré l'afflux leucocytaire très abondant, l'animal succombe rapidement.

On doit à Bordet de nombreuses recherches qui ont grandement contribué à l'élucidation de problèmes divers se rattachant au mécanisme de la phagocytose. Il a fourni, notamment (A. I. P., 1895), une démonstration expérimentale convaincante de la chimiotaxie négative et de la propriété qu'ont les leucocytes de faire un choix entre les microbes d'espèces différentes qui leur sont présentés simultanément. Par des expériences demeurées classiques (A. I. P., 1895) et répétées souvent pour d'autres microbes, il a établi que les streptocoques se défendent véritablement contre les phagocytes en sécrétant une matière gélatineuse,



Phagocytose des streptocoques. (BORDET.)

FIG. 1. — Streptocoques non phagocytes dans le péritoine du cobaye.
FIG. 2. — Id. phagocytes.
FIG. 3 4 5 — Phagocytose incomplète chez le lapin.

dont ils s'entourent comme d'une gaine, qu'ils élaborent seulement dans l'organisme vivant et ne possèdent pas dans les cultures. Cette adaptation défensive des microbes a été retrouvée pour d'autres espèces, le bacille du charbon, notamment, par Sawtschenko.

Bordet a aussi étudié de près les variations de forme, la transformation en granules, l'inaptitude à se colorer par certaines couleurs d'aniline, qui s'observent chez les microbes phagocytés, et il a trouvé une technique commode pour l'étude de ces phénomènes *in vitro,* en se servant de leucocytes obtenus simplement par une injection de bouillon dans le péritoine du cobaye.

Un autre ordre de recherches lui a donné l'idée d'une expérience, fréquemment reproduite et à laquelle on peut attribuer une signification générale, expérience qui permet d'établir le rôle protecteur des phago-

cytes. Comme il l'a montré, les animaux résistent mieux quand on leur inocule les microbes dans une région riche en leucocytes, le péritoine préparé par une injection de bouillon, que dans un endroit où ces cellules sont rares.

Enfin, le renforcement de la virulence par la méthode des passages d'animal à animal, si souvent utilisée dans les recherches sur l'immunisation, s'explique d'après les expériences de Bordet. La virulence exaltée résulte d'une véritable sélection, les phagocytes détruisant les microbes les moins virulents, les plus facilement phagocytables, d'où la production de races microbiennes particulièrement actives.

Denys et ses élèves ont apporté, de leur côté, des arguments nouveaux en faveur de la phagocytose. Pour certains bactériologistes, les globules blancs n'incorporeraient que des microbes morts. Voulant prouver que les germes sont bien englobés à l'état vivant, Denys et Havez (C., 1893, t. X) se sont servis de sang de chien défibriné et filtré sur du papier. Ils ont ainsi obtenu un liquide sans aucune action nuisible pour nombre d'espèces virulentes et qui constitue même un milieu de culture où elles pullulent rapidement. Or, lorsqu'on y a réintroduit ses leucocytes retenus sur le filtre, les microbes cessent de s'y multiplier et disparaissent en totalité. Sous le microscope, toutes les phases de leur englobement et de leur destruction intraleucocytaire peuvent s'observer aisément. Havez (C., 1893, t. X) a complété ces expériences par des observations chez l'animal vivant. Il a vu la disparition des microbes s'opérer proportionnellement à l'abondance plus ou moins grande des leucocytes.

De ces expériences, Denys et Havez (C., 1893, t. X) concluaient à l'insuffisance, quand on les invoque séparément, des actions phagocytaires et du pouvoir bactéricide pour l'explication des phénomènes de l'immunité microbienne. Ces deux facteurs interviennent, d'après eux, et concourent, dans une mesure variable, selon les espèces animales et les microbes, à préserver l'organisme.

3. *Immunité humorale.* — Dans ses importantes recherches sur le sérum antistreptococcique (A. I. P., 1897), Bordet insistait aussi sur la part respective des humeurs et des cellules et faisait ressortir que la protection de l'organisme s'opère autrement dans l'immunité naturelle que dans l'immunité acquise contre les streptocoques. Il constatait notamment que la phagocytose, chez les lapins immunisés, n'est devenue possible qu'à la faveur d'une modification préalablement exercée sur ces microbes par une substance contenue dans le sérum.

Il fut, dès lors, amené à rechercher la part des substances dissoutes, des humeurs, dans le phénomène de l'immunité. C'est sur ce sujet, dont l'intérêt est allé toujours croissant d'année en année, que Bordet a publié ses travaux les plus importants et les plus nombreux. On verra plus loin quelles conséquences ces travaux ont eu pour les progrès accomplis en cette matière. Auparavant, il y a lieu de rappeler les résultats de recherches

diverses qui ont établi la part des humeurs, du sérum surtout, dans la défense de l'organisme contre l'invasion microbienne.

La théorie humorale, qu'on a longtemps opposée à celle de la phagocytose, s'appuie sur des faits d'observation nombreux et qui établissent indiscutablement le pouvoir bactéricide *in vitro* de certains liquides organiques. Buchner, un des premiers, avait attribué ce pouvoir à l'existence dans le sérum d'une substance à laquelle il avait donné le nom d'*alexine*. Les vues de Buchner furent attaquées de divers côtés. Baumgarten et d'autres attribuèrent la disparition des microbes, introduits dans le sérum, à une altération de leur protoplasme provenant du changement de milieu. Leclef (C., 1894, t. X), dans le laboratoire de Denys, a démontré péremptoirement que l'action bactéricide des sérums est réelle, puisqu'elle s'exerce même sur les spores en germination, dans des conditions par conséquent où on ne peut pas invoquer une altération de leur vitalité, car le bacille naissant de la spore n'a pas connu d'autre milieu. De plus (C., 1894, t. X), le même auteur a fait ressortir les relations intimes qui existent, d'une façon générale, entre le pouvoir pathogène des microbes et leur résistance à l'influence destructive d'un sérum, les espèces banales étant très sensibles à son action et les espèces virulentes très résistantes. La manière dont les différents microbes se comportent vis-à-vis des humeurs bactéricides ne dépend donc pas d'actions physiques, telles que l'osmose ; elle serait plutôt fonction de leurs propriétés pathogènes. D'ailleurs, Lemaire (C. B., 24, 1898) est parvenu, par des cultures successives dans du sérum de lapin, à obtenir des coli-bacilles insensibles au pouvoir bactéricide de ce sérum.

Thilges (Z. H., 28, 1898), un autre élève de Denys, a complété ces recherches en étudiant le pouvoir bactéricide chez l'animal vivant. Pour montrer qu'il peut s'y exercer comme dans les tubes à essai, il inocule à des poules des bacilles du charbon. Les animaux survivent, la poule étant absolument réfractaire au charbon ; dans le liquide sous-cutané retiré par des ponctions successives, il a observé toutes les phases de la dégénérescence des microbes sans constater la moindre intervention de phagocytes. Toutefois, Metschnikoff et d'autres observateurs attribuent cette immunité de la poule à des processus purement phagocytaires.

Denys et ses élèves ont encore consacré à l'étude de l'immunité humorale d'autres travaux. Bastin (C., 1892, t. VIII) a recherché l'influence d'injections massives de staphylocoques dans les veines du chien sur le pouvoir bactéricide du sérum de cette espèce animale. L'injection de cultures stérilisées, comme celle de cultures vivantes, abolit ou diminue, proportionnellement à la quantité de microbes injectés, la puissance destructive de ce sérum vis-à-vis des staphylocoques. Ces variations d'activité apparaissent presque instantanément après l'injection, mais le pouvoir bactéricide se rétablit au bout de peu d'heures. Les mêmes résultats sont obtenus par des injections sous-cutanées. Denys (C., 1894, t. X), en réponse à une critique de Metschnikoff, a affirmé à nouveau l'importance

du pouvoir microbicide des humeurs. La destruction des microbes est bien due, d'après lui, à une substance agissant comme un antiseptique, qui les tue quand bien même les aliments nécessaires à leur développement sont abondants. Avec Kaisin (C., 1893, t. IX, et C., t. X, 1894), il a publié, en 1893, un travail où il reprend toutes les objections formulées à cette époque contre la théorie de l'immunité humorale.

Sans contredit, les propriétés bactéricides des liquides organiques constituent pour l'organisme un moyen de défense important ; mais il ne permet pas, ainsi qu'on l'a fait souvent valoir, d'expliquer l'immunité dans nombre d'états infectieux.

Metschnikoff et ses élèves ont combattu avec un grand luxe d'arguments la signification trop générale attribuée au pouvoir microbicide du sérum par les partisans exclusifs de la théorie humorale. Un des arguments sur lesquels Metschnikoff a le plus appuyé est le suivant : d'après de nombreuses observations, les substances bactéricides, les alexines sont des produits d'origine leucocytaire. Or, elles font défaut dans le sang en circulation ; elles n'y apparaissent qu'après sa coagulation par suite de la destruction ou d'une avarie des leucocytes. Dans l'organisme vivant, les humeurs sont donc incapables d'exercer une action bactéricide.

4. *Alexines.* — Cette question de l'origine des alexines, de leur présence ou de leur absence dans le plasma sanguin, a suscité beaucoup de recherches, auxquelles les bactériologistes de notre pays ont apporté une quote-part importante. Peut-être même sa solution définitive est-elle donnée par certains de leurs travaux.

Que les alexines soient des produits d'origine leucocytaire exclusive ou du moins prépondérante, on n'avait guère hésité à l'admettre en présence de constatations nombreuses. Entre autres, Van de Velde, dans le laboratoire de Denys (C. 1894, t. X), avait noté, le premier, un accroissement notable du pouvoir microbicide du sérum là où les leucocytes polymorphes se sont accumulés. Un exsudat purulent, contenant ces éléments en abondance, débarrassé par centrifugation de ses phagocytes, lui avait paru au moins dix fois aussi actif que le sérum du même animal. Plus tard (C. B., 1898), il n'hésita pas à attribuer l'action bactéricide intense de la partie liquide des exsudats à une sécrétion des leucocytes vivants y renfermés et non à une mise en liberté d'alexine par phagolyse ou destruction des leucocytes. Il chercha à établir qu'il s'agit bien d'un acte vital dans sa production. En ayant recours à de l'eau distillée ou à du sérum de chien, il croit avoir obtenu une substance bactéricide provenant de phagocytes intacts, analogue à celle isolée par Buchner, Bail, etc., en les tuant au moyen de congélations successives, etc.

D'autre part, Wauters (A. M. E., 1898) a préparé des extraits bactéricides en faisant macérer, dans du sérum chauffé à 60° et partant inactif, des fragments de tissus, d'organes tels que le foie, la rate, les reins, le pancréas, etc. Or, il a constaté, entre autres, que les ganglions

lymphatiques donnent un produit inerte, alors que celui fourni par la moelle osseuse est puissamment microbicide. Cette activité si différente correspondrait à des différences profondes dans la constitution chimique des diverses espèces de leucocytes. Ceux de la moelle rouge, les myélocytes, sont des phagocytes très actifs et les vecteurs de l'alexine ; elle ferait défaut aux lymphocytes des ganglions lymphatiques, qui sont d'ailleurs incapables de phagocytose. Mais ces observations ont beaucoup perdu de leur valeur depuis qu'on a démontré la présence, dans les extraits d'organes, d'une substance bactéricide bien différente des alexines, puisqu'elle résiste à la température de 100°.



Sanatorium populaire de Borgoumont, créé par la Province de Liége.

Nombre de bactériologistes ont recherché directement si le sang, avant d'être coagulé, le plasma, a des propriétés destructives pour les microbes, comparables à celles que manifeste son sérum. Gengou (A. I. P., 1901) a cru pouvoir fournir la preuve que les propriétés bactéricides du plasma sanguin sont faibles et même nulles quand on prend grand soin d'éviter la destruction des globules blancs, le sang étant recueilli dans des tubes paraffinés, par exemple, où il se coagule tardivement. En comparant le pouvoir microbicide pour le bacille du charbon du sérum avec celui du liquide exsudé du plasma paraffiné, Gengou observa que le premier est beaucoup plus actif. Mais les résultats obtenus pour d'autres microbes, le bacille de la fièvre typhoïde et le bacille coli, notamment, furent peu nets. Herman (A. M. B., 1903) a fait des essais analogues ; ses expériences sont encore moins significatives.

Ces auteurs se sont servi surtout de bacilles du charbon et de sérum de rat blanc pour leurs recherches. Or, comme Bordet (A. I. P., 1899) l'avait fait remarquer déjà en 1899, le sérum de cette espèce animale doit son activité extraordinaire vis-à-vis du bacille charbonneux à une substance spéciale, qui résiste à un chauffage entre 55° à 60° et qui est différente des alexines. Pirenne (C. B., 1903), sous la direction de Malvoz, a étudié de près les propriétés de ce sérum par rapport aux

microbes du charbon ; il a constaté que la substance bactéricide pour ces bacilles n'a aucun des caractères d'une alexine : elle est thermostabile, active à 0°, résistante à la lumière, incapable de donner une antialexine, etc.

L'étude de la question de l'alexine libre a été reprise, dans des expériences faites avec le plus grand soin par Falloise (A. S. B., 1903), à l'Institut de physiologie de Liége et, par Lambotte (C. B., 1904), à l'Institut de bactériologie de la même Université. En puisant le plasma dans une veine liée chez l'animal vivant, selon le procédé de Fredericq qui prévient le mieux la coagulation du sang, Falloise a obtenu, après centrifugation, un liquide dont le pouvoir destructeur pour les globules rouges d'espèce étrangère était souvent supérieur à celui du sérum du même sang, ou tout au moins équivalent en général. On sait que la dissolution des globules rouges, l'hémolyse, est liée, comme la destruction des microbes, à l'action d'une alexine. Lambotte a fait les mêmes constatations, en ce qui concerne les microbes, à l'aide de plasmas obtenus par le procédé de Fredericq.

Mais la signification, attribuée à ces résultats par Falloise et par Lambotte, a été contestée. D'après Metschnikoff, les leucocytes se détruisent avec la plus grande facilité et les manipulations auxquelles on a recours pour les séparer du liquide sanguin amènent toujours de la phagolyse. Pour lui, les meilleurs procédés de préparation des plasmas exposent à cette cause d'erreur ; la centrifugation, la congélation suffisent à provoquer la mise en liberté d'une certaine quantité d'alexine intra-leucocytaire.

Un récent mémoire, dû à deux élèves de Malvoz, Lambotte et Stiennon (C. B., 1905), répond à cette objection. Ces auteurs ont voulu se convaincre, avant tout, de la fragilité plus ou moins grande attribuée aux globules blancs, et ils ont reconnu que ces cellules sont bien autrement résistantes qu'on ne l'avait cru. La centrifugation, notamment, n'entame nullement leur intégrité ; elle engourdit seulement pour un moment leur mobilité. Nolf, dans ses expériences d'immunisation propeptonique (A. S. B., 1904), a fourni aussi toute une série de faits plaidant en faveur de la résistance des leucocytes.

Au surplus, Lambotte et Stiennon ont vu que les leucocytes, détruits par congélations successives, d'après la méthode de Buchner, donnent des produits qui n'ont pas le pouvoir de jouer le rôle d'une alexine dans les phénomènes de bactériolyse ou d'hémolyse. D'autre part, les transformations subies par certains microbes à l'intérieur des phagocytes, par les vibrions cholériques notamment, ne sont point, comme ils le font remarquer, semblables à celles observées dans un sérum ou un plasma bactéricide. Enfin, ils rappellent les expériences de Nolf (A. I. P., 1900), qui conteste les propriétés protéolytiques des sérums alexiques, admises volontiers par l'école de Metschnikoff. L'alexine agirait, d'après Nolf, comme certains agents chimiques dont il a étudié l'intervention dans les phénomènes d'hémolyse.

Il paraît bien acquis maintenant, grâce aux intéressantes recherches de Lambotte et Stiennon, dont la précision dépasse toutes celles instituées jusqu'ici dans le même but, que l'alexine circule libre avec le plasma sanguin, qu'elle n'est pas d'origine leucocytaire et n'a aucun rôle à jouer, dès lors, dans la digestion intra-phagocytaire des microbes.

La phagocytose n'en demeure pas moins un facteur d'importance primordiale pour la défense de l'organisme, mais celui-ci possède encore d'autres moyens de protection. Il y a, en dissolution dans le sang, des substances actives diverses, des alexines, notamment, qui sont produites par des cellules différentes des leucocytes, contrairement à ce qu'on avait admis. Ces substances physiologiques jouent un rôle considérable ; elles modifient les microbes et facilitent leur destruction directement ou par l'action phagocytaire.

On le voit, les travaux récents, dus, entre autres, à des bactériologistes belges, confirment de plus en plus la diversité des processus dont dépend l'immunité. Ses deux facteurs principaux, la phagocytose et le bactéricide des humeurs, loin de s'exclure, se complètent souvent et l'avenir nous apprendra quelle est leur part respective.

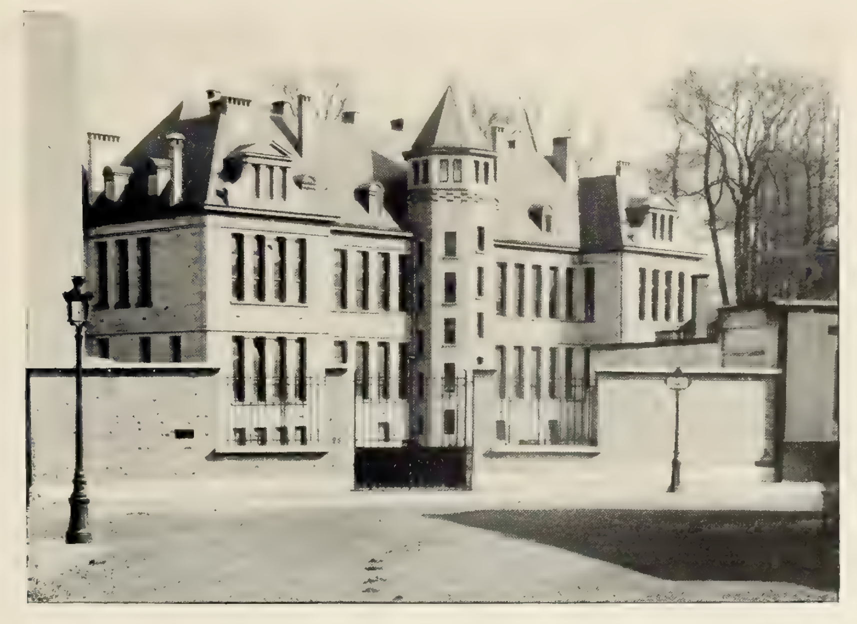
Cette complexité des actions protectrices ressort de mieux en mieux à mesure qu'on étudie les substances actives des sérums. Il y a nombre d'années déjà, elle avait été mise en évidence par les recherches classiques de J. Bordet. Le premier, en effet, dès 1895 (A. I. P., 1895, et A. S. M. B., 1895), cet auteur a démontré l'existence, dans les sérums bactéricides, à côté de l'alexine, de plusieurs autres substances. Cette découverte de la pluralité des principes actifs du sérum a été le point de départ de travaux extrêmement nombreux, entrepris en tous pays, qui ont alimenté dans le domaine de l'immunité bien des laboratoires et servi de thème favori à l'activité d'Ehrlich et de son école.

Avant les recherches de Bordet, on attribuait le pouvoir bactéricide uniquement à cette substance mystérieuse, l'alexine de Buchner; on ignorait comment des sérums, dénués *in vitro* de toute action sur les microbes, pouvaient cependant préserver un animal, auquel on les injectait, contre l'infection et même la guérir quand elle était déjà déclarée. On ne se doutait nullement, en tout cas, de l'impuissance de l'alexine à produire à elle seule la destruction des microbes.

Bordet découvre d'abord, dans le sérum des animaux vaccinés contre les vibrions du choléra, une substance qui a la propriété spécifique d'immobiliser, même à faible dose, et d'agglomérer en flocons ces microbes. Cette action agglutinante, comme il l'a prouvé, peut s'exercer aussi bien sur des microbes préalablement tués que sur des microbes vivants. En outre, il constate qu'elle existe aussi, mais faiblement développée, en germe pour ainsi dire, dans le sérum des animaux non vaccinés.

Il trouve ensuite le mécanisme auquel les sérums bactéricides, le sérum anticholérique entre autres, doivent leur activité. Elle résulte de

la collaboration de deux substances : l'une, la matière microbicide proprement dite, est l'alexine, que renferment tous les sérums à l'état normal ; l'autre, appelée *sensibilisatrice* par Bordet, s'est développée dans le sérum par l'effet de l'immunisation et son action est spécifique. La sensibilisatrice agit en rendant le microbe, qu'elle impressionne, extrêmement apte à subir l'influence délétère de l'alexine. Ces deux substances se distinguent l'une de l'autre par le fait de leur résistance fort inégale à l'action de la température : à 60° l'alexine est rendue inerte et la sensibilisatrice reste inaltérée; on peut donc facilement les séparer.



Bruxelles. — Institut Pasteur du Brabant.

Ces notions fondamentales permirent d'interpréter bien des particularités qui s'observent dans l'immunité passive conférée à un animal auquel on a injecté certains sérums. De plus, grâce à la spécificité des substances actives qu'ils renferment, des méthodes nouvelles de diagnostic, extrêmement précieuses, ont été mises à la disposition des bactériologistes. Tous les jours, on se base soit sur le pouvoir agglutinant, soit sur le pouvoir sensibilisateur, pour différencier à l'aide de sérums des microbes très voisins et l'on reconnaît la nature d'une maladie en recherchant l'espèce microbienne avec laquelle le sérum du malade réagit.

Bordet ne s'est pas borné à étudier le rôle de ces substances dans le mécanisme de la défense contre les microbes. Il s'est demandé quelle est leur signification au point de vue plus philosophique et plus élevé de la biologie. L'organisme en dispose-t-il uniquement pour lutter contre les agents pathogènes microscopiques? Ont-elles une raison d'être beaucoup plus générale et peuvent-elles manifester leur action à l'égard d'autres éléments cellulaires ?

Il répondit à ces questions en découvrant les sérums antihématiques (A. I. P., 1898). Ayant administré à un animal d'espèce déterminée des injections successives de sang d'une espèce différente, Bordet obtint un sérum capable d'agglutiner et de détruire les globules rouges d'espèce identique à ceux à l'aide desquels l'immunisation était obtenue. Or, ce sérum produit ses effets globulicides grâce à un mécanisme analogue à celui qui préside à l'action des sérums antimicrobiens. Il possède, en effet, comme ceux-ci, une sensibilisatrice spécifique opérant la destruction des globules rouges avec le concours d'une alexine.

La production de sensibilisatrices spécifiques lors de l'immunisation est donc un phénomène d'ordre général, physiologique même.

Avec son collaborateur Gengou (A. I. P., 1901), il put, du reste, déceler la présence de ces substances d'une manière constante et régulière dans les sérums obtenus après l'inoculation des microbes les plus variés. Bordet et Gengou ont combiné, pour la mise en évidence des sensibilisatrices, un procédé qui est devenu classique. Il est fondé sur la propriété caractéristique qu'ont les éléments cellulaires sensibilisés d'absorber avec avidité les alexines.



Mons. — Institut d'hygiène et de bactériologie du Hainaut. (Projet d'une partie de la façade principale.)

Les importantes recherches de Bordet sur les sérums antihématiques inaugurèrent une série de travaux féconds en résultats tant au point de vue théorique qu'au point de vue pratique. L'étude très commode des particularités que présentent ces sérums a permis d'aborder et de résoudre des problèmes nombreux et complexes soulevés par l'immunisation antimicrobienne. Elle a conduit à la préparation des sérums cytotoxiques (A. I. P., 1899) exerçant leur influence nocive sur des cellules autres que celles du sang, tuant les éléments du foie, par exemple, du rein, de l'épithélium, du testicule, etc. La découverte de ces sérums, au moyen desquels on peut agir, pour ainsi dire

à volonté, sur l'un ou l'autre tissu de l'économie, a suscité déjà nombre d'investigations intéressantes pour la physiologie et la pathologie.

Mais l'intérêt des travaux de Bordet sur les sérums antihématiques ne réside pas seulement dans leur importance considérable pour l'étude de l'immunité. Leur signification en biologie générale n'est pas moins grande. Rien, sous le microscope, ne distingue les globules rouges d'animaux très voisins, le lapin et le cobaye, par exemple. Et, cependant, les sérums hémolytiques, dont la spécificité est si nette et si sûre, rendent reconnaissables ces deux sortes de globules. Il faut admettre, dès lors, qu'il existe entre ces éléments cellulaires des différences constitutionnelles certaines, de nature chimique très probablement. En thèse générale, on peut affirmer que les espèces animales ne se distinguent pas seulement par leur conformation, leur apparence extérieure, mais aussi par les caractères intimes de leurs éléments histologiques et la nature même des substances organiques dont ils sont formés. Cette notion capitale ne fait-elle point comprendre bien des faits obscurs? Elle explique, notamment, l'extrême difficulté du croisement entre espèces animales différentes et confirme les liens de parenté, reconnus à certaines espèces (chimpanzé-homme) et qui se trahissent par le défaut d'action réciproque de leurs sérums.

Poussant plus loin ses recherches, Bordet (A. I. P., 1901) montra par la suite comment on peut immuniser contre les sérums hémolytiques eux-mêmes, combattre leur action nocive sur les globules rouges par la formation simultanée d'une antialexine et d'une antisensibilisatrice.

Une question importante, qui a fait rentrer les phénomènes de l'immunité dans le domaine immédiat de la physiologie, est encore celle dont Bordet (A. I. P., 1899) s'est occupé en recherchant si l'organisme crée de toutes pièces ou se borne seulement à développer les propriétés si manifestes des sérums obtenus par immunisation. En même temps que Gruber, il prouva que la propriété agglutinante vis-à vis des microbes, de même que la propriété sensibilisatrice, se rencontrent nettement, mais peu prononcées, dans le sérum d'animaux neufs, non vaccinés.

Plus tard, Ehrlich apporta de nombreux exemples similaires de ce fait en étudiant les sérums normaux et leur action sur les globules rouges. Bordet, en tout cas, a introduit dans la science cette notion primordiale que l'immunisation ne crée pas, à proprement parler, des fonctions nouvelles, mais se borne à perfectionner, à exalter des fonctions physiologiques préexistantes.

Notre compatriote a entrepris, en outre, une longue série de travaux sur le mode d'action intime des substances actives des sérums. Il a exposé dans plusieurs mémoires (A. I. P., 1899, 1901 et 1903) ses vues sur le mécanisme des réactions qui se traduisent par les phénomènes d'agglutination, de bactériolyse, d'hémolyse et par la neutralisation des toxines. L'école d'Ehrlich admet que, dans toutes ces réactions, [illegible] de véritables combinaisons chimiques s'effectuant d'après la loi des proportions fixes et invariables. Bordet soutient qu'elles rentrent plutôt dans

la catégorie des phénomènes physiques et résultent de l'adhésion moléculaire. Elles consisteraient en des accolements de molécules entières, comme c'est le cas pour les phénomènes de teinture, de collage, de précipitation de colloïdes, etc. Aussi, selon lui, ces réactions se feraient-elles suivant des proportions très variables. On devrait plutôt les comparer à l'union de l'amidon avec l'iode, par exemple, qu'à la combinaison de l'acide nitrique et de la soude. Bordet a développé tout d'abord sa théorie dans un mémoire (A. I. P., 1899) sur le mécanisme de l'agglutination des microbes et ce travail a mis à l'ordre du jour, en biologie, l'étude des substances colloïdales dont l'intérêt va sans cesse grandissant.

Ayant constaté que la vitalité des microbes ne joue aucun rôle dans le phénomène de leur agglutination, il se demanda un jour si l'on ne pourrait pas obtenir un sérum agglutinant, non plus des microbes ou d'autres cellules, mais des suspensions de particules organiques, des émulsions très fines, comme celles de la caséine du lait, par exemple. Il fut ainsi conduit à faire une de ses découvertes les plus importantes, celle des *précipitines*. Il injecta du lait de vache à des lapins et obtint bientôt un sérum qui réunit en flocons et précipite les globules de caséine (A. I. P., 1899). Il observa, en outre, avec Tchistowitch, qu'on peut, à l'aide de laits dépouillés entièrement de caséine, de lactosérums, obtenir des sérums réagissant avec les substances dissoutes dans le lait et précipitant ses albuminoïdes. Bordet démontra que ces sérums précipitants ou coagulants sont spécifiques et peuvent, par conséquent, servir à caractériser l'espèce animale d'où provient l'albuminoïde précipité.

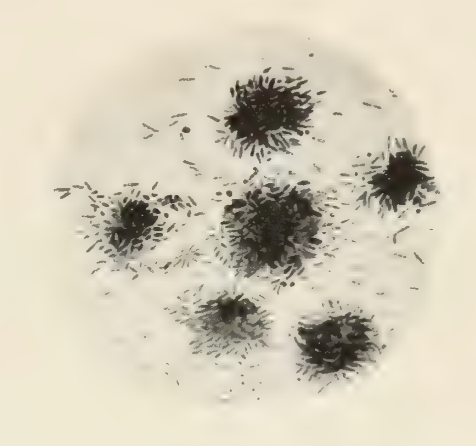
Ce fut l'origine de nombreuses recherches sur la différenciation des substances dissoutes dans les sérums ou dans d'autres liquides organiques par l'intermédiaire de la réaction précipitante. Un nouveau chapitre de la chimie biologique, actuellement très à l'étude, s'est ainsi ouvert. On comprend tout l'intérêt de cette étude, puisqu'elle a pour but d'arriver à caractériser de nombreuses substances organiques confondues jusqu'ici entre elles. La découverte des précipitines a, en outre, reçu des applications pratiques d'une valeur inestimable. Elle a doté la médecine légale d'une méthode de diagnostic, longtemps cherchée en vain, qui sert à établir l'origine de taches de sang et à distinguer celles dues à du sang humain.

La découverte, dans les sérums d'immunisation et même dans les sérums d'animaux neufs, de substances douées de propriétés très différentes, d'agglutinines, de sensibilisatrices et de précipitines, a suscité d'innombrables travaux. L'étude de ces anticorps s'étend continuellement et elle constitue en ce moment une des questions les plus captivantes de toute la biologie. Elle a donné naissance à la théorie célèbre d'Ehrlich, qui établit entre l'immunité et un des phénomènes fondamentaux de la physiologie, la nutrition cellulaire, des rapports très intimes. Cette théorie brillante a soulevé de vives controverses, auxquelles se sont

mêlés, à la suite de Bordet, des savants de premier ordre : Arrhenius, van t'Hof, Nernst, etc.

Nombreux aussi sont les travaux que des bactériologistes belges ont consacrés à l'étude des diverses substances actives des sérums.

5. *Agglutinines.* — Ces anticorps surtout devaient attirer l'attention de prime abord, autant à cause de la facilité de leur étude *in vitro,* que du grand intérêt pratique qu'elle présente. Funck (A. S. M. B., 1894), avant même que Gruber et Durham, puis Widal (1896), n'eussent montré l'importance considérable de la réaction agglutinante pour le diagnostic de la fièvre typhoïde, semble avoir pressenti les applications cliniques de cette nouvelle méthode, lorsqu'il s'est servi d'un sérum antityphique très actif pour différencier l'infection typhique des infections dues au bacille coli, etc.



Agglutination du bacille typhique. × 1000. (Funck.)

Cependant, la spécificité de cette réaction, affirmée par Bordet dès 1895, avait été un moment mise en doute. Il importait, avant tout, d'expliquer les faits discordants observés de divers côtés. Van de Velde (A. M. B., 1897), entre autres, avait cru constater entre seize échantillons de bacilles typhiques des différences considérables au point de vue de leur sensibilité à la réaction, certains même ne s'agglutinant nullement. Il en avait conclu qu'il faut, pour les applications pratiques, faire choix d'une race spéciale de microbes très sensibles. Il revint, en 1898 (C. B., 1898), sur ce point et, modifiant sa manière de voir, il reconnut que le microbe difficilement agglutinable, dont il s'était servi antérieurement, était une « variété aberrante de colibacille ». Quand on opère avec un sérum très actif et sur des bacilles typhiques authentiques, la séro-réaction est, selon lui, extrêmement sensible, d'une rapidité extraordinaire et d'une valeur incontestable. Van de Velde (Soc. Biol., 1897) parvint à préparer un sérum de cheval, agissant à des dilutions au millionième et se conservant parfaitement après addition d'acide phénique à 0.5 p. c.

Beco (A. M. B., 1896) fut également parmi les observateurs qui hésitèrent au début à reconnaître la spécificité de la séro-réaction antityphique. Il avait obtenu des résultats peu concordants en essayant le sérum de divers malades atteints de fièvre typhoïde ; en outre, des microbes coliformes s'étaient agglutinés à des dilutions de 1 : 10 et au delà, tandis que certains bacilles typhiques y étaient indifférents. Par la suite, il dut reconnaître (C. B., 1899) qu'à l'aide d'un sérum à titre agglutinatif élevé, la distinction du bacille typhique est des plus nettes.

Une des premières monographies, consacrées à l'étude du sérodiagnostic par l'agglutination, est due à Péchère (A. S. M. B., 1897). Il a insisté sur la constance de la réaction, bien que toutes les races de bacilles ne soient pas également agglutinables, et sur son absence quand on y soumet des coli-bacilles véritables. Ainsi que Mills, Thoelen, etc. (La Clinique, 1896), il a surtout étudié la réaction au point de vue clinique. D'après ces auteurs, elle ne se produit jamais à 1 : 10 avec le sérum de personnes saines ou n'ayant pas la fièvre typhoïde au bout d'une heure de contact et en préparation microscopique, tandis que le sérum des personnes atteintes d'autres affections ou normales peut provoquer des amas avec le bacille coli et exceptionnellement avec le bacille typhique à concentration élevée. Les faits contradictoires ou négatifs leur paraissent trop peu probants pour infirmer la valeur de la réaction pratiquée dans les conditions voulues et sa spécificité, d'après eux, n'est aucunement ébranlée.

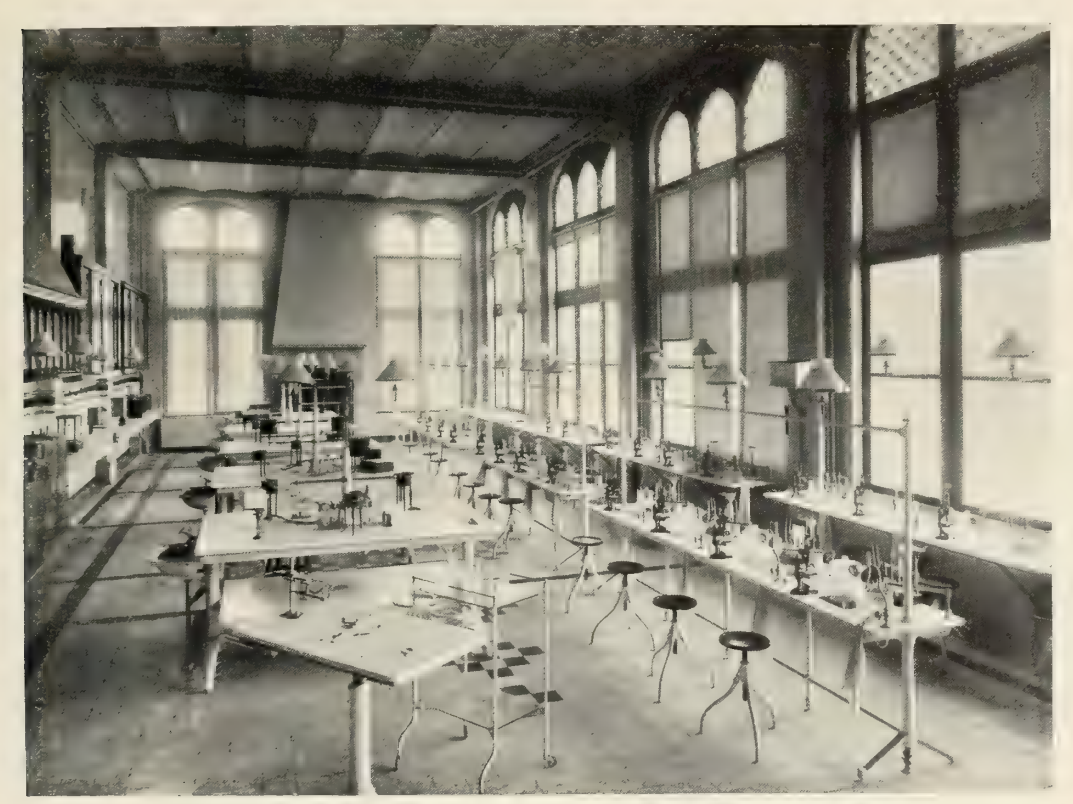
L'origine et la nature des agglutinines spécifiques sont encore mal déterminées. Péchère (A. S. M. B., 1897) a constaté, ainsi que d'autres, qu'elles sont réparties dans tous les organes et les humeurs du corps et existent dans les liquides pathologiques comme dans les liquides physiologiques. Il a trouvé l'agglutinine typhique résistante à la lumière, à l'oxygène atmosphérique, à la dessiccation, et annihilée par une chaleur de 70° à 90°. Gengou, en étudiant l'agglutinine du bacille du charbon, a fait quelques constatations intéressantes (A. I. P., 1899, et A. Ph., 1899). Pour lui, cette agglutinine n'est certainement pas sécrétée par les leucocytes vivants, ni mise en liberté par ces éléments cellulaires après leur mort; elle ne provient pas non plus, semble-t-il, des organes divers; bref, les cellules de l'organisme paraissent jouer un rôle relativement passif dans l'élaboration des agglutinines. A la différence avec les sensibilisatrices, elles sont peu sensibles à la chaleur, dialysent mieux qu'elles à travers le parchemin, mais ne traversent pas les sacs de collodion.

Dans de nombreux travaux, Malvoz et ses élèves se sont attachés à l'étude des conditions où se produit le phénomène curieux de l'agglutination des microbes. Cette coalescence des microbes avait été considérée d'abord comme une propriété mystérieuse n'appartenant qu'aux sérums, aux liquides organiques. Malvoz (A. I. P., 1897) parvint à reproduire le phénomène au moyen de toute une série de substances chimiques de constitution autrement simple que les principes actifs d'un sérum. La spécificité du pouvoir agglutinant du sérum n'a donc pas le caractère étroit et absolu qu'on tendait à lui accorder.

Les agglutinines, dites chimiques, ont même pu être utilisées par ses élèves Lambotte et Bossaert (A. M. B., 1897) pour identifier certaines espèces microbiennes. Il fut reconnu, en effet, que tel microbe est facilement agglutiné par une substance chimique donnée, laquelle est sans action sur tel autre microbe très voisin. Beco (A. M. B., 1898), toutefois, contesta la valeur pratique de ce moyen de diagnostic, lorsqu'il s'agit, par exemple, de différencier le bacille typhique des microbes coliformes.

Dès le début des recherches sur l'agglutination des microbes, on s'était aperçu que les espèces ciliées subissaient beaucoup plus facilement l'action des agglutinines que celles dépourvues de flagellums, au point que divers auteurs avaient considéré ces appendices comme formés par une substance dont les agglutinines constitueraient les anticorps.

Dineur surtout (A. M. B., 1898) avait cru à l'importance tout à fait essentielle des cils. L'agglomération des microbes, d'après lui, serait due à la formation d'une matière collante, assurant l'adhérence de ces corpuscules entre eux. Cette matière se formerait spécialement sur les cils et, en provoquant l'enchevêtrement de ces filaments, entraînerait l'agglutination



Université de Gand. — Institut de bactériologie — Grand laboratoire des élèves.

C'est encore à un des élèves de Malvoz, à Defalle (A. I. P., 1902), que l'on doit une bonne mise au point de cette délicate question. Par de nombreuses expériences, il a montré l'importance réelle, considérable même, des cils, au point de vue de la production des agglutinines et de la sensibilité des microbes à ces anticorps. Mais il a vu des microbes immobiles et certainement dépourvus de cils ou d'enveloppe muqueuse, telles des spores microbiennes, donner aussi après injection à un animal un sérum agglutinant.

Malvoz (C. B., 1901), de son côté, dans une série de recherches sur les propriétés des sérums d'animaux inoculés avec des cellules de

levures, a vu ces sérums acquérir des propriétés agglutinantes et même sensibilisatrices manifestes. Mais l'agglutinabilité des levures, qui sont des éléments cellulaires à parois épaisses, sans enveloppe gélatineuse et sûrement dépouillés de cils, est toujours relativement faible, surtout si on a recours à des substances chimiques. Elle a été étudiée aussi par Van Laer (B. S. Ch. B., 19, 1905); d'après Malvoz, seul l'acide acétique pur agglutine les levures. Van Laer obtint le même résultat avec des solutions de borates et d'aluminates; il trouva qu'il y a une dose critique en dessous de laquelle le phénomène ne se manifeste pas.

Le mécanisme même de l'agglutination spécifique a exercé la sagacité de maint expérimentateur. Le premier, Bordet (A. I. P., 1895) a reconnu qu'une certaine proportion de sels est nécessaire à la production de l'agglutination microbienne. Joos (C. B., 1901, 1902; Z. H., 1901, 1902) a publié toute une série de travaux dans lesquels il a étudié de plus près l'influence de corps salins divers sur ce phénomène. En l'absence de certains sels, il n'y a pas, d'après Joos, de précipitation de la substance agglutinable par la substance agglutinante, bien qu'une combinaison entre ces substances s'effectuerait. Contrairement à la manière de voir de Bordet, l'agglutination, pour lui, est une réaction résultant d'une véritable combinaison chimique très stable qui s'opère entre trois corps : l'agglutinine du sérum, une substance saline et la substance agglutinable dont se compose le microbe. Cette combinaison ressemblerait beaucoup aux sels doubles. Joos a observé, en outre, que l'inoculation de microbes agglutinés à des animaux ne donne jamais un sérum renfermant des agglutinines. Ces anticorps seraient formés eux-mêmes par un mélange de deux substances jouissant de propriétés différentes.

Gengou, à l'Institut Pasteur de Bruxelles, a repris les idées de Bordet au sujet des réactions qui se passent entre les substances actives des sérums et les éléments sensibles. Il les a surtout appliquées à l'étude du mécanisme de l'agglutination des globules rouges. Pour Bordet (A. I. P., 1898), il s'agit bien, comme l'on sait, de réactions d'ordre physique et non de réactions chimiques, de combinaisons par affinité. La réaction agglutinante particulièrement a de nombreux caractères communs avec les phénomènes d'adhésion moléculaire, semblables à ceux du collage, de la teinture. La nature colloïdale des substances en présence justifie, d'ailleurs, cette hypothèse.

Dans deux mémoires, cette étude des substances colloïdales, dont l'importance pour la biologie s'est tant imposée en ces dernières années, a été abordée de front par Gengou (A. S. P., 1904; A. I. P., 1904). Il a obtenu l'agglutination, et en même temps l'hémolyse, en mettant des globules rouges en contact avec des matières absolument inertes au point de vue chimique et ne pouvant donc agir que physiquement, de simples particules insolubles de sulfate de baryte, par exemple. Dans ces mélanges, il se produit un véritable collage qui provoque l'agglutination mutuelle. Chose curieuse, et Gengou appuie ce fait sur des observations

nombreuses, le même mécanisme de collage, au lieu de provoquer l'agglutination, dans certaines conditions provoque une dissémination.

Nolf (A. I. P., 1900) avait aussi recherché, plusieurs années même avant Gengou, comment pourrait s'interpréter le phénomène de l'agglutination. Partant de l'hypothèse qu'une combinaison chimique s'opère entre le globule rouge et la substance agglutinante dissoute dans le sérum, il admit que les parties corticales de la cellule sanguine jouent un rôle essentiel dans l'agglutination. Il existerait entre l'agglutinine et la substance agglutinée des rapports de quantité, analogues à ceux admis par Ehrlich pour les toxines et les antitoxines.

Quoi qu'il en soit, les phénomènes si intéressants, étudiés par Bordet, Joos, Gengou, Malvoz, Nolf, etc., pour ne citer que des compatriotes, ne sont, de toute façon, qu'un cas particulier de la floculation des particules inertes en suspension dans les liquides. Les lois de ce phénomène physique ont été magistralement étudiées par Spring, le savant professeur de chimie de Liége. Duclaux, dès 1899, en a fait ressortir, avec son puissant talent de généralisation, toute l'importance en biologie dans ses belles études sur la coagulation (Traité de Microbiologie, vol. II).

6. *Sensibilisatrices.* — Cette catégorie d'anticorps a beaucoup été étudiée par Bordet et ses élèves. Avec Gengou (A. I. P., 1901), il avait démontré leur existence dans le sérum d'animaux vaccinés par des espèces microbiennes variées et conclu que leur production au cours de l'immunisation contre les microbes constitue une loi générale. Une exception, cependant, fut découverte à la règle par Bordet et Gengou (A. I. P., 1903) en appliquant leur méthode de recherche des sensibilisatrices. Dans le sérum de cobayes, inoculés avec le bacille de la tuberculose humaine, ils ne purent en déceler la moindre trace, tandis qu'il en existait constamment chez ces animaux infectés par une variété du même microbe, le bacille de la tuberculose aviaire. Or, ces sensibilisatrices, obtenues avec des microbes tuberculeux peu virulents, étaient aussi très actives pour les bacilles de tuberculose humaine. Ce fait constitue une preuve de plus en faveur de la thèse, très discutée en ces dernières années, des liens de parenté qui unissent entre elles les diverses variétés de microbes tuberculeux. Bordet et Gengou s'expliquent par ces rapports de famille pourquoi des cobayes, qu'ils avaient inoculés avec des bacilles aviaires, se montraient relativement résistants à l'infection par des bacilles humains. Cette observation a mis en lumière un fait qui a fourni le principe d'une méthode d'immunisation contre la tuberculose bovine, préconisée par Behring et dont les résultats ont paru très favorables.

D'après Bordet, la sensibilisatrice n'établirait pas un rapport entre l'alexine et les éléments cellulaires, sur lesquels elle agit, par une double combinaison chimique, comme Ehrlich et son école le soutiennent. Avec Gengou (A. I. P., 1902), il s'est efforcé de donner à sa théorie un fondement expérimental solide en étudiant, notamment, le mécanisme de

l'hémolyse. L'analyse de ce phénomène leur a démontré que la sensibilisatrice n'est pas unie directement à l'alexine; elle modifie physiquement les globules rouges de manière à les rendre plus avides d'alexine, exactement comme en teinturerie certains mordants rendent les tissus capables de s'imprégner de matières colorantes. Un fait le prouve : l'alexine reste entièrement libre aussi longtemps qu'elle est en présence uniquement de la sensibilisatrice. Elle se fixe immédiatement, au contraire, dès qu'on ajoute au mélange les éléments cellulaires sur lesquels la sensibilisatrice peut agir.

Cette fixation de l'alexine qui s'opère par des microbes ou par des globules rouges, quand ils sont sensibilisés, a amené Gengou (A. I. P.,



Université de Gand. — Institut de bactériologie. — Laboratoire des assistants.

1902) à rechercher si des substances non figurées, des albuminoïdes dissous, par exemple, ne pourraient point se montrer aptes à retenir de même l'alexine après avoir été impressionnées par des anticorps agissant sur elles comme des sensibilisatrices. Ses expériences ont démontré qu'il en est bien ainsi. En effet, si on mélange de l'alexine à de la caséine de lait et à du sérum d'un animal immunisé contre cette caséine, l'alexine est absorbée et disparaît totalement. Elle persiste, au contraire, si, au lieu du sérum d'animal immunisé, on se sert d'un sérum d'animal neuf. Gengou a observé les mêmes faits avec des précipitines obtenues en immunisant contre le fibrinogène, les sérines, l'ovalbumine, etc. Les précipitines sont

donc comparables aux sensibilisatrices antimicrobiennes et antihématiques; elles peuvent aussi enlever complètement l'alexine d'un sérum.

Le principe de l'apparition par immunisation d'une catégorie d'anticorps, ayant des propriétés de sensibilisatrices, est donc encore plus général qu'on l'avait prévu au début. Il s'étend probablement à toutes les substances organiques capables de jouer le rôle d'*antigènes*.

Des applications intéressantes ont été faites de cette découverte, annoncée déjà par Bordet en 1899 (A. I. P., 1899). Neisser et Sachs, deux élèves d'Ehrlich, en ont tiré parti pour combiner une nouvelle méthode, extrêmement délicate, permettant de reconnaître la nature des taches de sang les plus minuscules, de déceler certaines falsifications de viandes, etc. Cet usage pratique d'une observation de laboratoire, dont l'intérêt a dû paraître purement théorique, montre une fois de plus la fécondité des recherches inaugurées par notre savant compatriote. Wassermann et Bruck viennent d'en donner une preuve nouvelle. En utilisant le même fait, on peut établir le diagnostic d'états morbides nombreux et dont on ne connaît même pas les agents microbiens.

Gay, dans le laboratoire de Bordet, a complété récemment les observations de Gengou sur ce sujet (C. B., 1905; A. I. P., 1905). Il a établi que les albuminoïdes sensibilisés ne fixent l'alexine qu'à la condition d'être précipités par le sérum actif. Ce phénomène doit avoir causé bien des erreurs dans les recherches sur l'hémolyse, comme Gay l'a constaté. Il permet aussi d'expliquer un fait paradoxal, en apparence, et qui a suscité une vive attention il y a quelques années. Neisser et Wechsberg (1901) avaient vu qu'une dose excessive d'un sérum sensibilisateur nuit à son action bactéricide quand on l'ajoute à du sérum purement alexique. Or, il s'agirait, dans ce cas, d'après Bordet (A. I. P., 1903), d'une précipitation provoquée par le sérum à la suite de son mélange avec des produits albuminoïdes d'origine microbienne. Cette précipitation, qui s'opère à forte dose seulement, entraîne l'alexine. Ainsi se trouve expliqué le phénomène fameux de la « déviation de l'alexine », si souvent invoqué en faveur de la théorie d'Ehrlich.

Selon Bordet (B. K. W., 1905), Moreschi, récemment, aurait aussi été induit en erreur par un phénomène du même ordre, lorsqu'il a nié l'existence d'anticorps spécifiques des alexines, d'anticompléments ou d'antialexines, contrairement aux vues de Bordet.

Enfin, d'autres questions très complexes et très délicates, se rapportant à l'étude des sensibilisatrices, ont encore été étudiées par cet auteur. Il s'agit, notamment, des « antisensibilisatrices », de ces anticorps résultant de la réaction d'un organisme auquel on injecte des sérums bactéricides, cytotoxiques, etc. Bordet a publié sur cette question (A. I. P., 1904) un de ses travaux les plus remarquables. L'existence de ces anticorps lui a fourni des arguments pour combattre la conception des ambocepteurs, une des données principales de la théorie d'Ehrlich. Elle répand, en outre, un jour nouveau sur bien de

problèmes encore inabordés et qui ont trait à l'étude du mode d'action des sérums.

Une question connexe, très controversée entre l'école d'Ehrlich et celle de Bordet, a été encore entamée dans ce mémoire, celle de la multiplicité des sensibilisatrices dans un même sérum. Ses expériences, comme celles de Gay (C. B., 1905), tendent à établir que cette multiplicité n'est aucunement démontrée.

L'origine des sensibilisatrices est encore bien obscure. Il semble acquis, cependant, depuis les recherches de Gengou (A. I. P., 1899)



Université de Louvain. — Institut de bactériologie. — Ecuries et jardins.

et celles de Dubois (A. I. P., 1902), qu'elles n'ont guère de rapports communs avec les agglutinines au point de vue de leur mode de formation, de leurs propriétés et de leur rôle dans la défense de l'organisme. Ce dernier auteur a trouvé le moyen de dissocier à volonté leur production; on obtient, en injectant des globules rouges intacts et bien lavés, des agglutinines et des sensibilisatrices; en se servant de globules chauffés à 115°, uniquement des agglutinines.

Mais les sensibilisatrices auxquelles les sérums des animaux vaccinés doivent leur pouvoir protecteur si puissant, existent-elles aussi dans le sérum des animaux naturellement réfractaires à certaines infections? Ont-elles la même importance pour l'immunité naturelle que pour l'immunité

acquise ? Dans leur beau mémoire sur les sensibilisatrices des sérums antimicrobiens (A. I. P., 1901), Bordet et Gengou disaient n'avoir pu déceler ces substances dans certains sérums neufs des animaux témoins qui ont servi à leurs expériences.

Malvoz et ses élèves ont repris la recherche des sensibilisatrices et étudié leur rôle dans l'immunité naturelle. Malvoz (A. I. P., 1901) s'est attaché spécialement au cas du chien, réfractaire au charbon. Or, son sérum n'est nullement bactéricide *in vitro* pour ce microbe. Il y démontra, néanmoins, l'existence d'une sensibilisatrice spécifique analogue à celles trouvées par Bordet chez les animaux vaccinés. Chez les jeunes chiens, sensibles au charbon, elle fait complètement défaut, de même que chez le cobaye et le bœuf qui ont une grande réceptivité pour cette infection. Le lapin a parfois un sérum sensibilisateur, aussi est-il relativement résistant à des microbes du charbon peu virulents. Quant au rat blanc, bien que son sang soit très bactéricide, son sérum lui paraît être dépourvu de sensibilisatrice anticharbonneuse. Pour Malvoz, le pouvoir bactéricide, très manifeste *in vitro,* de certains sérums normaux pourrait n'être souvent qu'une propriété accidentelle n'ayant rien à faire avec la défense de l'organisme. Dans l'économie vivante, néanmoins, les sensibilisatrices interviendraient utilement en favorisant énergiquement l'action de l'alexine.

Pirenne (C. B., 1903), dans le laboratoire de Malvoz, a clairement démontré que le pouvoir bactéricide peut être dû à l'intervention de substances différentes des sensibilisatrices. La substance germicide, très active vis-à-vis du microbe du charbon que contient le sérum du rat blanc, agit sur ce bacille sans l'intermédiaire d'une alexine : on ne peut donc pas la considérer comme une sensibilisatrice. Il possède, d'autre part, une sensibilisatrice très énergique par rapport au vibrion cholérique, laquelle est sans effet en l'absence d'une alexine.

Remy (A. M. B., 1903 ; A. I. P., 1902) a cru constater, à l'aide d'une méthode dont l'exactitude a été contestée, l'existence de traces d'une sensibilisatrice anticharbonneuse dans le sérum de rat blanc. Il confirme, d'ailleurs, les faits observés par Malvoz, notamment l'absence de sensibilisatrices chez les espèces réceptives pour le charbon, telles que le mouton, le cobaye et la chèvre, et leur présence, à l'état de traces, chez celles qui y sont moins sensibles, comme le lapin et le cheval.

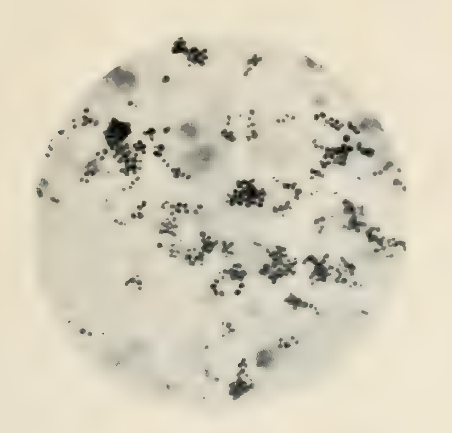
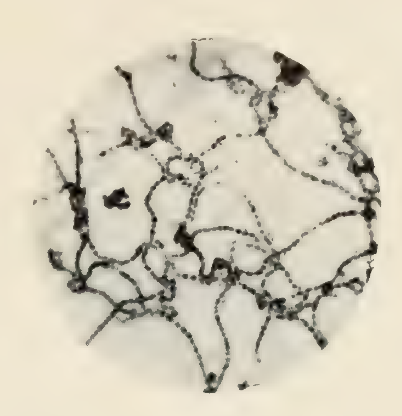
7. *Hémolysines.* — On a vu plus haut comment Bordet avait pénétré, dès 1896, le mécanisme qui amène le passage, dans le liquide ambiant, de la matière colorante des globules rouges, quand on fait agir sur ces éléments cellulaires certains sérums. Ce phénomène de l'hémolyse se produit dans les mêmes conditions que la destruction des microbes par un sérum bactéricide, avec le concours d'une alexine et d'une sensibilisatrice. Bordet (A. I. P., 1902) a reconnu entre ces alexines et ces sensibilisatrices, actives pour des éléments cellulaires bien différents, des analogies très nettes à divers points de vue. Toutefois, les sensibilisatrices

sont relativement nombreuses et avant tout spécifiques, tandis que les alexines sont plutôt banales, peu variées et se comportent à peu près de même pour les microbes et pour les globules rouges sensibilisés. Chaque espèce animale n'aurait, d'après lui, qu'une seule alexine capable à la fois de détruire les éléments figurés les plus divers avec l'aide des différentes sensibilisatrices appropriées : hématies, microbes, leucocytes, spermatozoïdes, etc. Mais il admet que les alexines peuvent différer d'une espèce animale à une autre. A l'appui de cette thèse, Bordet invoque ses observations sur des substances antagonistes, les antialexines, obtenues en injectant un sérum hémolytique à un animal de l'espèce dont les globules sont sensibles à ce sérum. Cet animal donne, en effet, un sérum antihémolytique capable de protéger les globules rouges de l'espèce voulue contre le pouvoir destructif du sérum injecté. Or, l'antisérum en question, mélangé avec un sérum qui dissout les vibrions cholériques, par exemple, rend aussi ce dernier inerte vis-à-vis de ces microbes en neutralisant sa fonction alexique. Mais cette antialexine, qui neutralise le pouvoir bactéricide et hémolytique du sérum de cobaye, par exemple, se montre impuissante à l'abolir quand il s'agit du sérum de lapin, et inversement.

La thèse de l'unité des alexines a été contestée de divers côtés, notamment par Ehrlich et ses élèves, qui interprètent autrement les faits invoqués en sa faveur par Bordet. Remy (A. I. P., 1902), en étudiant le pouvoir bactéricide du sérum de rat blanc, croit y avoir constaté la coexistence d'au moins deux alexines distinctes. Après chauffage à 60°, il contiendrait encore un restant d'une alexine capable de réactiver la sensibilisatrice du vibrion cholérique, mais qui serait dénuée du même pouvoir vis-à-vis des sensibilisatrices des globules rouges. A la suite d'autres recherches, le même auteur (A. M. B., 1903) pense également avoir démontré la pluralité des alexines. Un certain degré de température, qui provoque la destruction du pouvoir bactéricide de certains sérums, laisserait intact leur pouvoir hémolytique. De plus, en enlevant toute l'alexine bactériolytique d'un sérum par l'addition de microbes sensibilisés, on pourrait y retrouver encore un reliquat d'alexine hémolytique. Cette trace d'alexine aurait échappé à l'attention des observateurs à cause de l'emploi d'un procédé insuffisant pour déceler des quantités très minimes de ces substances actives. Remy poursuit (A. I. P., 1905) des recherches en vue d'établir les lois qui président à l'action synergique des alexines et des sensibilisatrices dans l'hémolyse, et il a déjà publié plusieurs mémoires sur cette question difficile.

Le mécanisme de la globulolyse a beaucoup occupé Bordet et il a consacré à son étude de longues recherches (A. I. P., 1900). Nolf l'a aussi examiné de près (A. I. P., 1900). D'après lui, l'action des sensibilisatrices hémolytiques consiste principalement en leur propriété d'augmenter le pouvoir d'absorption pour les alexines des éléments sur lesquels elles s'opèrent. Les alexines, de leur côté, agiraient comme

tous les agents chimiques d'hémolyse, l'urée, les sels ammoniacaux, par exemple, et non comme des ferments protéolytiques. Nolf n'a pas trouvé, en effet, après l'hémolyse la plus complète, la moindre trace de produits caractéristiques de toute protéolyse, de peptones, etc. En se fixant sur

Microbes de la suppuration.

Pus avec staphylocoques. × 1000. — Streptocoques cultivés en bouillon × 1000

le stroma globulaire, l'alexine augmenterait l'affinité de l'enveloppe globulaire pour l'eau, d'où une hydratation exagérée qui provoque la diffusion de l'hémoglobine et même la dissolution complète de l'hématie. Cette interprétation des faits a été adoptée depuis par Gruber, Baumgarten et d'autres. En outre, d'après Nolf, l'absence d'hémolyse à 0° n'est pas propre aux sérums ; elle s'observe aussi avec des agents chimiques tels que le chlorure ammonique. Enfin, il a étudié l'influence de divers sels des métaux alcalins et alcalino-terreux sur l'hémolyse produite par les agents chimiques ; les résultats de ces observations ont été confirmés récemment par Vincent et Dopter.

Dans un autre mémoire (A. I. P., 1900), Nolf a entrepris l'analyse expérimentale de l'ensemble des propriétés agglutinante, hémolytique et précipitante que peut présenter un même antisérum. Le sérum étant injecté seul, il se forme uniquement de la précipitine, sans sensibilisatrice ni agglutinine, tandis que les globules rouges lavés provoquent l'apparition de ces deux espèces d'anticorps, sans la précipitine. En opérant séparément avec les globulines et avec les albumines d'un même sérum, on n'obtient à l'aide des premières qu'un sérum précipitant, agissant exclusivement sur la solution de globulines ; de leur côté, les albumines ne donnent naissance à aucune précipitine. Ces résultats n'ont pas été confirmés complètement par d'autres expérimentateurs, mais il paraît bien acquis que les globulines fournissent beaucoup plus facilement des précipitines que les albumines. Enfin, après avoir débarrassé les globules rouges de leur contenu liquide, Nolf a préparé, par l'injection isolée des deux constituants des globules rouges, à la fois l'agglutinine

et la sensibilisatrice en employant l'hémoglobine, et ces mêmes anticorps avec prédominance de l'agglutinine en injectant les stromas.

Enfin, il y a lieu de signaler encore ici les recherches de Goebel (Soc. biol., 1904) sur l'action hémolytique et agglutinante du venin de cobra et sur l'influence qu'exercent certaines substances chimiques, telles que le saccharose, le chlorure de sodium, dans la production de ces phénomènes, ainsi que les travaux intéressants entrepris par Van de Velde, de Gand (A. S. M. G., 1900), en vue d'établir la toxicité de nombreuses substances chimiques par leur action plasmolytique. Il a utilisé cette action pour la détermination des propriétés nuisibles des alcools, des essences, notamment, et les a mises en rapport avec le pouvoir hémolytique de ces substances (A. S. M. G., 1905).

8. *Cytotoxines.* — La découverte des sérums cytotoxiques, qui exercent leur action destructive sur des cellules variées, a suscité partout un grand nombre de recherches.

Dans notre pays, Funck (C. B., 1900) a obtenu un sérum antileucocytaire agissant spécifiquement sur les globules blancs; il dissout en même temps les mononucléaires et les polynucléaires, quand il est produit par injection de cellules de la rate, et les polynucléaires surtout lorsqu'on s'est servi de substance médullaire osseuse.

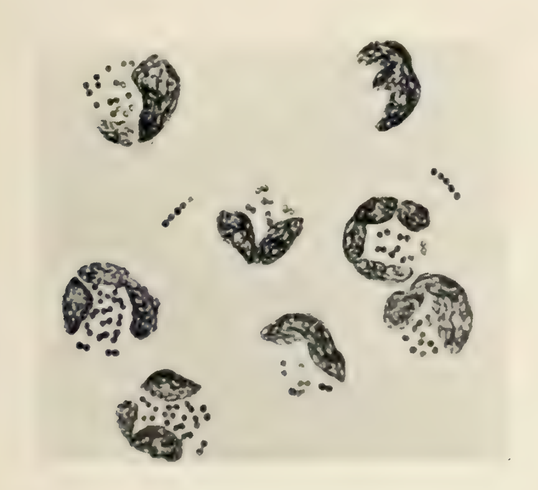
De leur côté, De Moor et Van Lint (A. M. B., 1903) ont étudié un sérum cytotoxique très intéressant qu'ils ont obtenu les premiers en inoculant du tissu de la glande thyroïde à des chiens, des cobayes, etc. Le sérum antithyroïdien peut anéantir complètement les fonctions du système thyroïdien et tuer les animaux avec des manifestations caractéristiques d'hypothyroïdisme. Fait important, les injections de thyroïdine de Bayer ou d'extraits alcooliques de la glande, qui ont la même action physiologique et thérapeutique que le tissu thyroïdien, ne fournissent pas un sérum doué de propriétés analogues à celles du sérum obtenu avec la glande.

Les injections de sérum antithyroïdien provoquent un ensemble de lésions régressives dans le tissu glandulaire qui expliquent la suppression de ses fonctions. Il y aurait, outre l'anticorps cytotoxique, un autre anticorps dans le sérum en question, formé aux dépens des substances solubles injectées en même temps que le tissu thyroïdien. Cet anticorps serait toxique parce qu'il neutralise l'action physiologique, indispensable à la vie, dévolue aux produits de sécrétion de la glande thyroïde.

9. *Cytotropines.* — L'intervention, comme moyen adjuvant de la phagocytose, de substances dissoutes dans les sérums d'immunisation a été reconnue depuis longtemps. Metschnikoff admet que les sensibilisatrices peuvent jouer le rôle de stimulines en excitant l'activité des phagocytes et Sawtschenko, Isaeff et d'autres se sont efforcés de démontrer cette fonction des fixateurs ou sensibilisatrices.

Mais c'est à Denys et à ses élèves qu'on doit les premières recherches établissant nettement que les leucocytes ne deviennent actifs, c'est-à-dire phagocytes, vis-à-vis de certains microbes qu'avec l'aide d'une substance élaborée pendant l'acte de l'immunisation. Au Congrès de Moscou, en 1900, et à celui de Bruxelles, en 1903 (Rapport à la Ire section), il a exposé longuement une théorie de l'immunité antimicrobienne faisant une part à la fois aux humeurs bactéricides et aux cellules de l'organisme. Cette théorie a été reprise en Angleterre par A. Wright et ses élèves et développée dans de nombreux travaux. Ils ont donné aux substances, qui permettent aux phagocytes de dévorer les microbes, le nom d' « opsonines » (d' « opsono », je prépare le repas). En Allemagne, Neufeld et Rimpau, Töpfer, Gruber, Barratt, etc., ont aussi étudié l'action de substances analogues, sinon identiques, qu'ils appellent « bactériotropines, cytotropines ».

Cette théorie, qu'on croyait nouvelle et qui a été étendue à l'immunité naturelle pour les microbes et pour d'autres éléments cellulaires, les globules rouges notamment, attire beaucoup l'attention actuellement. Elle est digne d'intérêt, car elle donne le moyen d'interpréter bien des faits discordants et encore inexpliqués. Elle permet de comprendre pourquoi des sérums, dépourvus de toute action bactéricide et nullement antitoxiques, les sérums antistreptococcique, antipneumococcique, antipesteux, par exemple, protègent, cependant, à très petite dose, contre l'infection que peuvent déterminer des microbes extrêmement virulents.



Exsudat de lapin. Streptocoques non virulents : phagocytose. MARCHAND



Mêmes streptocoques rendus virulents : absence de phagocytose. MARCHAND

Marchand, élève de Denys (A. M. E., 1898), avait constaté qu'une race de streptocoques, dénuée de virulence pour le lapin, est avidement phagocytée, tandis que la même race, rendue très virulente par des passages d'animal à animal, échappe à tout englobement. Transportés dans des produits de culture, contenant les sécrétions de la race virulente

il avait vu que les streptocoques inactifs sont encore tout aussi aisément phagocytables. De même, les streptocoques virulents, qui ont séjourné dans les produits de sécrétion de la race avirulente, gardent la propriété de ne point se laisser phagocyter. En outre, les microbes, tués par ébullition ou traités par diverses substances chimiques, ne sont guère mieux phagocytés; les leucocytes se comportent encore de la même manière, dans ces conditions, vis-à-vis des espèces virulentes et des espèces non virulentes. Le défaut d'englobement des races virulentes ne semble donc pas dépendre d'une substance soluble, élaborée par les streptocoques. Elle paraît due à un état particulier, physique, de ces microbes eux-mêmes. Bordet, aussi, attribuait, dès 1895 (A. I. P., 1895), la protection des streptocoques pathogènes contre les phagocytes à l'existence d'une enveloppe gélatineuse autour de leurs chaînettes.

Et cependant, les streptocoques les plus virulents sont aussi rapidement absorbés par les cellules phagocytes que la race la plus inactive, quand on les inocule à un animal vacciné contre ces microbes. D'où vient cette haute capacité phagocytaire due à l'immunisation? Résulte-t-elle d'une modification subie par les leucocytes ou d'une modification survenue dans le sérum?

Denys et Leclef (C., 1895, t. XI) ont institué des expériences répondant à ces questions. Ayant observé que les leucocytes de lapin, rendu réfractaire aux streptocoques, incorporent ces microbes *in vitro* avec la plus grande avidité, ils les débarrassent par centrifugation de leur milieu originel, sérum ou lymphe. Ils introduisent alors ces leucocytes dans du sérum de lapin normal, non vacciné et constatent que, dans ce milieu, les globules blancs n'ont plus guère d'aptitude phagocytaire pour les streptocoques virulents. Ces microbes sont absolument délaissés comme ils le seraient par les leucocytes d'un animal neuf. Faisant ensuite l'opération inverse, Denys et Leclef placent dans une goutte de sérum de lapin vacciné des leucocytes d'un lapin normal : cette fois, les microbes les plus virulents sont accaparés avec la plus grande énergie.

Chez le lapin vacciné, les leucocytes ne possèdent donc aucune exaltation de leur pouvoir d'englober et de détruire les streptocoques virulents; ils doivent entièrement ce pouvoir au sérum dans lequel ils baignent.

Des observations du même genre ont encore été faites par Mennes, dans le laboratoire de Denys, pour d'autres microbes, les pneumocoques, notamment (Z. H., 1897). Il en ressort que la substance, dissoute dans les sérums d'immunisation, qui intervient en permettant la phagocytose des microbes virulents, est spécifique, c'est-à-dire qu'elle détermine l'englobement des seules espèces ayant servi à l'immunisation.

A la vérité, Bordet (A. I. P., 1897) n'a point pu vérifier certains faits observés par Denys et Leclef au cours de leurs expériences sur la phagocytose des streptocoques. Ainsi, il n'a pas vu de différence entre le développement des streptocoques dans un mélange de sérum normal

et de sérum d'un animal immunisé, où sont introduits des phagocytes de lapin neuf, et leur développement dans un mélange de sérum et de leucocytes de lapin neuf dépourvu de sérum préventif. Mais la réalité du « phénomène de Denys et Leclef » a été confirmée par Neufeld et Rimpau, et par d'autres bactériologistes, dans des expériences variées et nombreuses, dont on pourrait difficilement mettre l'exactitude en doute.

Restait à rechercher si la substance que contient le sérum amène la phagocytose des espèces virulentes en modifiant les microbes eux-mêmes ou en agissant sur les phagocytes. Frappé des constatations auxquelles Van de Velde avait été conduit en étudiant l'action agglutinante du sérum antistreptococcique sur différentes variétés de streptocoques (A. M. E., 1897), Denys (Rapport, 1903) se demanda s'il n'existe pas une relation entre l'agglutinabilité de certaines de ces variétés par le sérum et la facilité avec laquelle s'opère leur englobement. De fait, les variétés non agglutinables échappent seules aux phagocytes. Il recueillit les streptocoques agglutinés en centrifugeant le milieu et il les lava plusieurs fois à l'eau physiologique. Or, ainsi traités, des streptocoques très virulents sont devenus inactifs. On peut les inoculer à dose élevée à un lapin non immunisé sans le tuer. Transportés dans du sérum de lapin neuf et mis en présence de leucocytes d'un animal normal, ils deviennent rapidement la proie des phagocytes.

La substance, qui provoque la phagocytose, agit donc bien sur les microbes et non sur les leucocytes. Denys suppose qu'elle les modifie de la même manière que la substance agglutinante. Ce serait, en quelque sorte, dit-il, le pendant de la substance intermédiaire, de la sensibilisatrice, qui unit le microbe à l'alexine.

Ces observations n'avaient guère attiré l'attention jusqu'au jour où des travaux récents, après les avoir répétées et étendues, en vinrent montrer l'intérêt considérable.

Mais, d'après Denys, les substances, désignées maintenant sous le nom de bactériotropines, auxquelles les microbes virulents doivent d'être devenus phagocytables, n'agissent qu'à une certaine concentration (A. M. B., 1896). Cette manière de voir a été le point de départ d'expériences d'une grande importance pratique. Elles tendent à démontrer qu'on peut renforcer l'action des sérums antimicrobiens en les distribuant d'une façon plus rationnelle dans l'économie. Afin d'éviter leur dilution trop rapide, Denys conseille d'injecter ces sérums aux foyers mêmes de l'infection, à la périphérie de la plaque d'érésipèle (A. M. B., 1896), autour des bubons pesteux, etc. Avec Tartakofsky (A. M. B., 1900), il a fait des essais dans cette direction et obtenu des résultats qui lui paraissent encourageants.

Une autre raison des résultats incomplets donnés par les injections de certains sérums résiderait, selon lui, dans un défaut de la diapédèse, dans une sorte de paralysie des leucocytes, due aux toxines, et parfois dans un arrêt de la formation même des leucocytes, au sein des organes où ces cellules naissent. A certains stades de l'infection streptococcique,

l'insuccès du sérum s'expliquerait de la sorte, comme son élève, Rodhain (Congrès d'Hygiène, 1903), a cherché à l'établir. Récemment, le même auteur (B. Ch. Ph., 1903) croit avoir retrouvé, parmi les albuminoïdes du groupe des euglobulines, la substance dont la présence dans le sérum antistreptococcique met la phagocytose en jeu.

L'étude des cytotropines est très incomplète. Il n'est pas encore démontré qu'il faut attribuer la propriété manifeste, que possèdent certains sérums antimicrobiens, d'activer singulièrement les processus phagocytaires à des substances spéciales, distinctes des sensibilisatrices. Il reste aussi à rechercher comment elles agissent et si elles ont besoin du concours d'une alexine pour être efficaces. Néanmoins, grâce aux travaux de bactériologistes belges, il semble bien qu'une voie nouvelle s'est ouverte pour l'étude des phénomènes si complexes de l'immunité antimicrobienne.

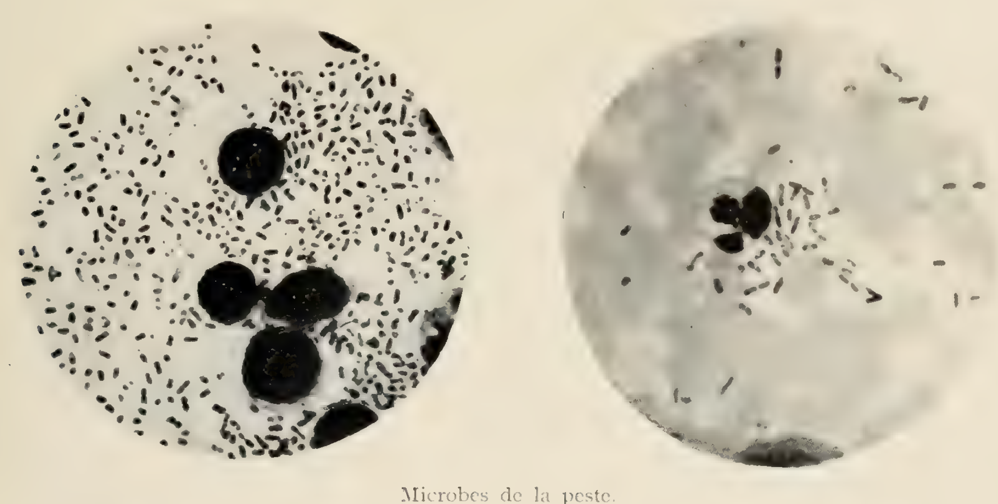
10. *Précipitines.* — Ces anticorps offrent un intérêt exceptionnel. Leur étude est importante à bien des points de vue, principalement pour l'interprétation même du mécanisme physiologique qui préside à la formation des anticorps en général. Cette étude paraît devoir être fructueuse, car les précipitines sont en quelque sorte les plus saisissables des anticorps. On peut les obtenir sans recourir à des liquides organiques de constitution extrêmement complexe, comme le sont les sérums, les préparer avec des matières albuminoïdes isolées, relativement simples et d'une pureté assez grande.

Ces raisons ont engagé bien des expérimentateurs, dans notre pays notamment, à entreprendre des recherches sur les précipitines. Leblanc, dans le Laboratoire de chimie physiologique de Louvain, a obtenu (C., 1901, t. XVIII) des antipseudo-globulines, des antisérines et des antihémoglobines par l'injection au lapin de hautes doses de pseudo-globulines, de sérines, etc., provenant du sang de vache. Ces précipitines étaient spécifiques ; elles agissaient électivement sur chacun des albuminoïdes correspondants d'un même sérum. Les plus grands soins ayant été pris afin d'avoir des substances aussi pures qu'il est possible, ces résultats paraissaient bien établis. Ils furent, néanmoins, contestés généralement.

Reprenant les expériences de Nolf (A. I. P., 1900), qui avait tenté, le premier, l'injection isolée de groupes de substances protéiques différentes provenant d'un même sérum, Falloise (A. I. P., 1902) constata aussi la formation de précipitines après l'injection de sérines, mais il croit, avec Nolf, qu'elles se forment aux dépens de traces de globulines. Pour lui, comme pour ce dernier, contrairement à l'opinion de Leblanc, les albumines du sérum, les sérines, ne donnent pas d'anticorps.

Ide (C., 1902, t. XX) s'est appliqué, de son côté, à obtenir une antihémoglobine. Il réussit à préparer une précipitine de ce genre qui est spécifique et douée en même temps de propriétés hémolytiques marquées grâce à son pouvoir sensibilisateur pour les globules rouges, conformé-

ment aux observations de Nolf. Cette sensibilisatrice, déjà avant d'être ajoutée en excès à un sérum alexique contenant les globules, peut provoquer le phénomène de Neisser et Wechsberg. L'absence d'hémolyse, dans ce cas, ne lui paraît pas due à une déviation de l'alexine, ainsi



Microbes de la peste.

Pus d'un bubon de rat. × 1000 — Sang du même animal. × 1000.

qu'on l'a admis quand le même phénomène est produit par des sensibilisatrices bactériennes. Les observations d'Ide trouvent probablement leur explication dans les faits découverts par Bordet et Gengou : il s'agit, sans doute, d'une fixation de l'alexine hémolytique par la substance précipitinogène.

De nouvelles recherches ont été entreprises par Ide (A. M. B., 1903), en vue de vérifier l'électivité ou la non-électivité spécifique des anticorps précipitants obtenus avec des sérines ou des globulines. En redoublant de soins dans la purification des substances albuminoïdes servant d'antigènes, en recourant à l'absorption élective, il pense être parvenu, même en partant de solutions de pureté relative, à démontrer l'existence d'antisérines spécifiques.

Ide a constaté de grandes différences dans la rapidité et la facilité avec laquelle se forment les divers anticorps des substances protéiques (Fort. Med., 1902). Il n'est pas parvenu, après de nombreuses injections, à obtenir une substance précipitante pour des nucléines provenant de certains microbes ou de tissus animaux, tels que le thymus de veau.

Cet auteur a encore abordé la question si controversée du mode d'action des anticorps sur leurs antigènes. Quand il s'agit de précipitines, le problème semble, à première vue, se poser dans des conditions plus simples. Ide (A. M. B., 1903) a obtenu des mélanges neutres de sérines et d'antisérines se conduisant comme s'il y avait plusieurs sérines dans le même sérum et qui laissaient en présence des antisérines et des sérines libres, ne réagissant pas les unes sur les autres. Il pourrait

donc exister des sérines multiples dans un même sérum, de même qu'il y aurait, d'après Ehrlich, plusieurs toxines différentes, des toxones, etc., dans les produits de culture du bacille diphtérique. On sait qu'Ehrlich a recours à cette hypothèse pour expliquer le mode d'action des antitoxines, la neutralisation incomplète de leur mélange avec les toxines.

Nachtergael (C., 1905, t. XXII) arrive aussi à cette conclusion que les mélanges des précipitines avec leurs antigènes ne sont pas réellement neutres. Il observe, en outre, que le précipité produit et qui peut se dissoudre dans un excès de précipitine ne disparaît pas à la suite d'une dissociation des combinaisons formées, mais par une action purement physique.

Ide a fait encore des expériences tendant à établir l'existence de substances protéiques communes, de sérines, de pseudo-globulines identiques dans des sérums d'animaux d'espèce différente (bœuf-cheval), à côté de sérines, etc., vraiment propres à une espèce déterminée. Ce fait a dû causer des erreurs et amener des confusions dans bien des recherches. Il avait déjà été nettement établi pour les hémolysines et les agglutinines, et Bordet, Falloise, etc., ont fait des constatations analogues à propos de précipitines.

Enfin, Leblanc (C., 1901, t. XVIII) a été le premier à reconnaître qu'une précipitine d'une substance albuminoïde native est incapable de réagir avec les peptones qui en dérivent. Nolf (A. S. B., 1902) a abouti au même résultat pour la fibrine et ses dérivés pepsiniques.

Quant à la question, très agitée encore actuellement, de savoir si les peptones diverses donnent des anticorps, des antipeptones, elle a été étudiée par Nolf (A. S. B., 1902-1904) dans ses recherches magistrales sur l'immunité propeptonique et elle semble bien résolue négativement par ses expériences.

Il y a lieu de mentionner encore ici les travaux importants entrepris par Bordet et Gengou (A. M. B., 1903; A. I. P., 1901, 1903 et 1904) sur la coagulation du sang. Bien qu'ils rentrent dans le domaine de la physiologie pure, il n'est pas sans intérêt de montrer comment leurs auteurs ont été amenés à les aborder. De même qu'ils avaient pu obtenir des sérums antisensibilisateurs, antialexiques, etc., Bordet et Gengou ont réussi à préparer, par immunisation, des sérums anticoagulants spécifiques, c'est-à-dire des sérums capables, grâce à un anticorps du fibrin-ferment qu'ils renferment, de neutraliser le principe actif présidant à la coagulation de certains sangs.

Les recherches si intéressantes, auxquelles Nolf, de son côté, s'est livré (A. S. B., 1905-1906) en vue d'établir le mécanisme de la coagulation du sang, viennent aussi de démontrer clairement l'analogie qui existe entre la coagulation du fibrinogène et les phénomènes d'hémolyse et de bactériolyse. Dans l'hémolyse, les phénomènes seraient comparables, jusques en leurs moindres détails, avec ceux de la coagulation ordinaire du sang. Les leucocytes et l'endothélium vasculaire, d'après Nolf, prennent la

place des globules rouges, l'hépatothrombine celle de la sensibilisatrice et le fibrinogène celle de l'alexine. Fibrinogène et alexine ne seraient donc qu'une seule substance ou, tout au moins, des substances du même groupe.

Ainsi, ce phénomène physiologique, auquel tant de travaux ont été consacrés et dont le mystère est loin d'être complètement percé, trouvera probablement sa solution grâce à des recherches inspirées par des découvertes que les bactériologistes ont faites en étudiant l'immunité. Commencées à propos des hémolysines, poursuivies actuellement à l'occasion des propriétés normales du liquide sanguin, ces recherches ne peuvent manquer de faire de la lumière sur bien d'autres problèmes intéressant au plus haut degré la physiologie générale, dont l'immunité elle-même n'est plus qu'un chapitre des plus captivants.

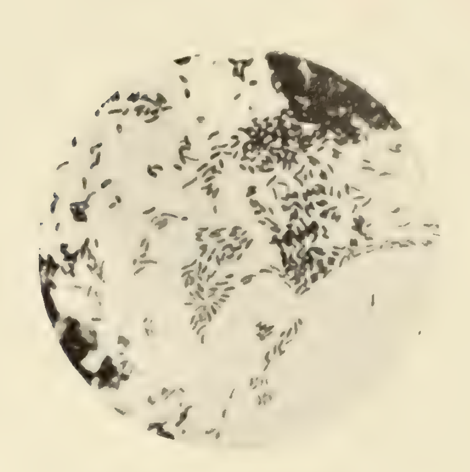
Comme on vient de le voir par ce long exposé des publications sur le grand problème de l'immunité, dues à nos compatriotes, aucune question de bactériologie n'a autant occupé leur activité en ces dernières années. Les découvertes de Bordet surtout, puis les investigations de Denys ont ouvert des voies nouvelles où se sont engagés d'innombrables travailleurs. Aussi, Bordet et Denys étaient-ils tout désignés, parmi les microbiologistes les plus autorisés, pour résumer l'état de la question de l'immunité au dernier Congrès d'hygiène. Leurs rapports ont fourni matière à de mémorables débats, qui ont fait ressortir, une fois de plus, la contribution importante apportée par nos nationaux aux progrès de cette question et montré l'estime dans laquelle le monde savant tient leurs recherches.

VIII. Les applications pratiques de la bactériologie aux sciences médicales. — *A. Diagnostic.* — Depuis que la nature d'un grand nombre de maladies peut être reconnue en isolant leurs agents microscopiques, le diagnostic médical a acquis une précision absolument insoupçonnée avant l'intervention des méthodes de la bactériologie.

Or, ce diagnostic positif, surtout lorsqu'il est précoce, a une importance, au point de vue de la prévention et du traitement, qu'on ne saurait exagérer. Aussi, toutes les autorités sanitaires s'accordent-elles à prescrire les examens bactériologiques des produits morbides et considèrent-elles ces recherches comme une mesure fondamentale de prophylaxie dans des affections nombreuses, telles que le choléra, la peste, la diphtérie, la fièvre typhoïde, etc.

Notre pays a été des premiers à y recourir en vue de combattre leur propagation. Le 22 juillet 1902 se produisait à Aspelaere le premier cas de choléra reconnu en Belgique par les méthodes de la bactériologie. Il s'agissait d'un de nos ouvriers agricoles flamands, revenu de France après avoir fait la moisson dans la banlieue parisienne, où l'épidémie venait d'éclater inopinément (M. H., 1892). Ce cas fut promptement diagnostiqué au Laboratoire de Gand et, grâce aux mesures énergiques

prises, il demeura stérile. D'autres cas, survenus à Anvers, quelques semaines plus tard, à bord d'un navire arrivé du Havre, furent malheureusement méconnus. On dissimula leur nature en les faisant passer pour des entérites infectieuses, des intoxications alimentaires; huit décès s'étaient déjà produits lorsque Van Ermengem fut chargé d'autopsier une des victimes à l'hôpital Stuivenberg et fixa le diagnostic de choléra asiatique (A. M. B., 1893). Ces cas devinrent le point de départ de l'épidémie de 1892-1893 qui se répandit à la plupart de nos provinces.



Microbes du choléra asiatique
Matières intestinales × 1000.
Anvers, 1892

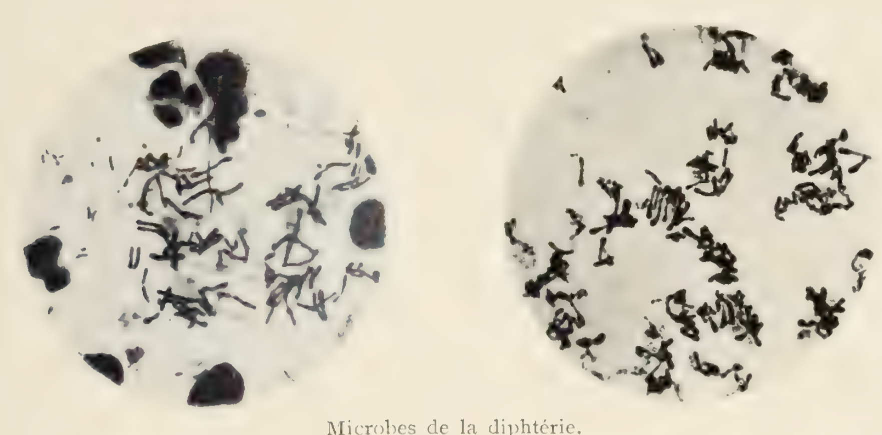
Résolument, le Gouvernement entra dans la voie d'une prophylaxie rationnelle, basée sur la découverte rapide des cas de choléra par les méthodes bactériologiques. Il informa le corps médical que les laboratoires des Universités de Gand, de Liége, de Louvain, etc., étaient chargés de l'analyse des déjections et des eaux suspectes. Plusieurs milliers d'examens furent exécutés en peu de mois. Ils firent retrouver des microbes cholériques, non seulement chez des malades présentant les symptômes classiques de la maladie, mais chez un grand nombre de personnes atteintes de dérangements intestinaux peu graves. Les familles, où ces cas larvés étaient découverts, furent considérées comme contaminées et traitées en conséquence. Des foyers cholériques, qui auraient été facilement ignorés, ont été ainsi attribués à leur véritable cause et aisément éteints. A Grivegnée et à Liége, notamment, Malvoz (A. S. M. L., 1893) put dépister une série de cas de diarrhée cholériforme qu'on aurait pu confondre, l'épidémie ayant épargné la province de Liége jusqu'alors, avec des affections saisonnières banales, fréquentes à cette époque.

A plusieurs reprises, des bacilles-virgules furent découverts par Malvoz, Remy, Van Ermengem dans des eaux de rivière, de ruisseaux, de puits souillés. A propos de leur constatation dans un petit cours d'eau, à Pàturages (A. M. B., 1893), ce dernier fit connaître la méthode à laquelle il avait recours pour isoler les microbes cholérigènes dans les selles et dans les eaux où ils sont peu abondants. Cette méthode, donnée par d'autres comme une nouveauté, avait déjà été mise en œuvre bien des années auparavant.

Denys (A. M. B., 1893) signala, de son côté, un procédé expéditif permettant, d'après lui, de découvrir au moyen d'un simple examen microscopique le microbe du choléra dans les matières diarrhéiques. Sa mobilité très grande et spéciale suffirait à le distinguer des microbes intestinaux.

En 1893, la découverte du sérum antidiphtérique vint montrer plus péremptoirement encore la nécessité pour les pouvoirs publics de mettre à la disposition des médecins les moyens scientifiques d'établir le diagnostic de certaines affections et d'instituer les mesures prophylactiques. En effet, les initiateurs de la sérothérapie, Behring et Roux, avaient posé, comme base du nouveau traitement, le diagnostic bactériologique des produits morbides, puisqu'il était dûment établi que l'examen clinique ne permet point, pas plus que dans les atteintes de choléra, de déterminer la nature diphtérique, vraie ou fausse, d'un grand nombre de cas. Partout on créa des laboratoires d'analyses bactériologiques en vue du diagnostic de la diphtérie, en Amérique, en Allemagne, en France, etc.

Notre pays ne resta pas en arrière dans ce grand mouvement de prophylaxie. Le Gouvernement se préoccupa non seulement de mettre le corps médical en situation de se procurer le sérum, mais encore



Microbes de la diphtérie.

Exsudat de la gorge × 1000. Même exsudat cultivé sur sérum. × 1000

il voulut s'assurer de la valeur de la nouvelle découverte par une vaste enquête. Les laboratoires de Gand, de Liége, de Louvain et de Bruxelles furent chargés d'un service d'analyse bactériologique des produits diphtériques qui fonctionna pendant plus d'une année. Les résultats de cette enquête furent entièrement favorables (B. S. S., 1894).

Mais, déjà dès le mois d'octobre 1894, le Conseil provincial de Liége, sur la proposition de Malvoz, décida de fournir du sérum gratuitement aux médecins et en même temps de rendre permanent, en le prenant à sa charge, le Service d'analyses organisé par l'Etat pour la diphtérie. On sait comment l'activité de ce service s'est étendue graduellement à d'autres maladies infectieuses, dont le diagnostic précoce et rapide peut être obtenu par les méthodes bactériologiques, et comment il s'est imposé, grâce à ses résultats pratiques éminents, à l'attention de toutes les autorités provinciales du pays.

Le personnel des services provinciaux s'est signalé souvent par des travaux importants. Les méthodes de recherche du bacille diphtérique et

la technique de la sérothérapie ont été exposées par Denys et par Funck dans des manuels destinés aux praticiens. Nauwelaers (A. S. M. B., 1895) a publié une contribution à l'étude bactériologique des angines à fausses membranes diphtériques et pseudo-diphtériques ; Coppez et Funck (A. S. M. B., 1895) ont fait une étude de l'étiologie et du diagnostic des ophtalmies pseudo-membraneuses ; Joos a combiné une nouvelle méthode pour le diagnostic bactériologique de la diphtérie (J. M. B., 1896) basée sur l'emploi de milieux de culture spéciaux ; Lambotte (A. M. B., 1896) a recherché les moyens distinctifs à employer en vue de reconnaître les bacilles diphtériques vrais des espèces pseudo-diphtériques de l'homme et des animaux.

Ce diagnostic a encore été étudié, au point de vue de la clinique, par Beco (A. M. B., 1893) ; il conclut à l'insuffisance des méthodes actuelles et propose de rechercher l'état de virulence des microbes, isolés des produits suspects, afin de s'assurer qu'ils sont bien diphtériques, les pseudo-diphtériques, selon lui, étant seuls absolument anodins. Eeman a insisté un des premiers (Congrès d'hygiène, 1903) sur l'importance du diagnostic bactériologique d'affections bénignes du nez, fréquentes chez les enfants ; en effet, des analyses nombreuses, faites au Laboratoire de bactériologie de Gand, ont révélé dans les sécrétions de rhinites en apparence banales la présence de microbes de diphtérie parfaitement virulents.

Enfin, d'autres maladies épidémiques doivent aux progrès de la bactériologie de pouvoir être dépistées rapidement dès leur début souvent. Grâce à la séro-réaction, la fièvre typhoïde, si peu caractéristique dans les premières semaines et si facilement confondue avec des affections fébriles absolument différentes, est nettement définie et son diagnostic certain permet d'imposer des mesures d'isolement et de désinfection, auxquelles les autorités sanitaires, l'entourage des malades, le médecin lui-même se dérobent volontiers au moindre doute.

Herla et Lambotte (A. S. M. L., 1899), dans le laboratoire de Malvoz, ont pu se convaincre de la valeur pratique du séro-diagnostic. A l'aide de cette méthode, ils ont découvert, en très peu de temps, des cas nombreux de fièvre typhoïde dans une épidémie très sérieuse qui a sévi à Verviers.

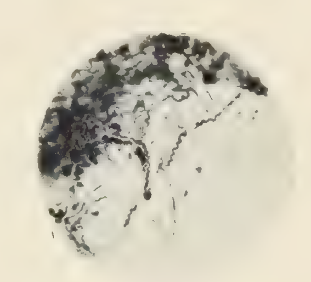
Aujourd'hui, la séro-diagnose du typhus est entrée largement dans la pratique, malgré certaines réserves nécessitées par des observations récentes qui obligent, comme De Nobele (A. S. M. G., 1901) l'a établi le premier, à tenir compte des réactions négatives en cas de paratyphus et d'infections par des viandes d'animaux malades. Acceptée avec quelque hésitation au début, à cause des dilutions trop peu élevées auxquelles avaient eu recours Beco, Van de Velde et d'autres, dans notre pays, la réaction du sérum, on le sait actuellement, a une valeur pratique incontestable aux dilutions voulues.

En vue de faciliter l'emploi de cette méthode si utile aux praticiens, Van de Velde (A. M. B., 1897) a proposé, dès l'année 1897, de se

servir de cultures stérilisées, traitées par le chloroforme, l'acide phénique, etc. ; ce procédé est actuellement très en vogue en Allemagne. Herman (A. M. B., 1905), d'autre part, recommande de dessécher les sérums agglutinants afin d'assurer leur conservation. Enfin, Rodhain (A. M. B., 1904) a étudié un autre moyen de diagnostic bactériologique qui peut rendre service à la période tout à fait initiale de la fièvre typhoïde, alors que le séro-diagnostic est souvent négatif : la culture du sang lui-même. Mlle Fassin (A. M. B., 1904) a montré, d'autre part, l'utilité de la recherche des sensibilisatrices dans le sérum des typhisés qui est parfois privé d'agglutinine.

Bien d'autres maladies microbiennes exigent journellement l'intervention des diagnostics bactériologiques : septicémie puerpérale, affections gonococciques, actinomycotiques, charbonneuses, morveuses, etc., et cette liste s'allonge à mesure que les méthodes se perfectionnent.

Ainsi, la recherche des spirochètes de Schaudinn paraît, dès maintenant, appelée à rendre de signalés services pour le diagnostic si important de la syphilis. Grâce à la méthode d'imprégnation à l'argent, la nature de lésions suspectes peut être déterminée avec certitude, comme Schoenfeld (A. S. M. G., 1905) l'a prouvé un des premiers.

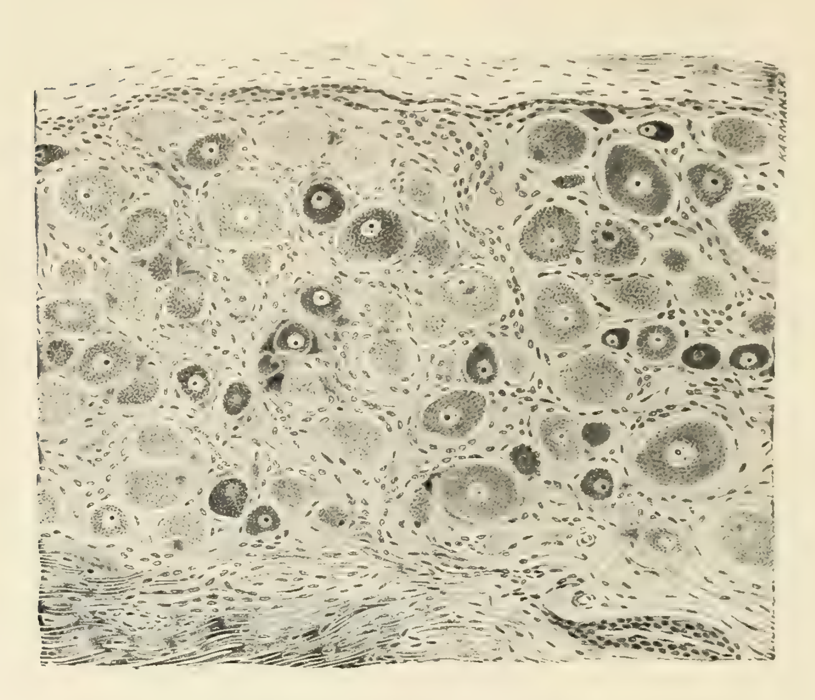


Spirochètes de Schaudinn dans les tissus d'un chancre vaginal. × 2000.

Le jour arrivera, sans doute, où la tuberculose pulmonaire, la plus répandue de toutes les maladies, sera sûrement diagnostiquée, à son tour, dès l'apparition de ses premières lésions, à un moment où l'on peut tout espérer de sa curabilité. Actuellement, on doit se contenter de signes cliniques, de l'examen microscopique des produits d'expectoration, méthodes souvent incertaines, et de leur inoculation, méthode lente. Le séro-diagnostic, proposé par Arloing et Courmont, n'a pas donné, du moins entre les mains des bactériologistes belges, les résultats espérés, ainsi qu'il résulte des recherches de Masius et de Beco (A. M. B., 1902) et aussi de celles de Beyer et De Nobele (A. S. M. G., 1902).

La rage n'a pu être reconnue jusqu'ici avant le terme des deux à trois semaines qui sont nécessaires pour la voir éclater chez les animaux inoculés avec la matière nerveuse des chiens suspects. Grâce à la découverte de lésions particulières dans les ganglions nerveux, due à deux histologistes belges, Van Gehuchten et Nélis (A. M. B., 1900), ce diagnostic avait semblé être singulièrement accéléré et facilité. Gratia (A. M. B., 1900) a confirmé la valeur diagnostique de l'examen des ganglions quand il s'agit de rage chez un chien mort à la période furieuse. Il contesta cependant aux lésions ganglionnaires un rôle principal dans la pathogénie des symptômes rabiques, ces lésions étant, d'après lui, secondaires et tardives. Il fut bientôt acquis que la méthode de diagnostic en question n'a pas toute l'importance pratique qu'on lui

avait d'abord attribuée. Goebel (S., 1900; A. I. P., 1901), dans le laboratoire de Malvoz, constata que les altérations, étudiées par Van Gehuchten et Nélis, ne se retrouvent pas dans la rage communiquée au lapin par inoculation du virus fixe et qu'elles sont même inconstantes dans la rage des rues chez le chien. Van Gehuchten (Névraxe, 1900), peu de temps après, arriva aux mêmes conclusions. Goebel montra, au surplus, que ces lésions ne sont pas caractéristiques, puisqu'elles ont été rencontrées par lui dans un cas de syphilis et par Crocq (J. N., 1900) dans un cas de diphtérie. Elles sont de même nature, en somme, que les lésions cellulaires décrites par Van Ermengem, Marinesco, etc., pour l'intoxication botulinique, tétanique, etc.



Ganglion spinal d'un chien normal.
Nombreuses cellules nerveuses avec corpuscules de Nisse.
VAN GEHUCHTEN et NÉLIS.

Enfin, dès la première apparition de la peste en Europe, à Oporto, le Gouvernement a organisé un service de diagnostic bactériologique de cette affection, d'accord avec les directeurs des laboratoires provinciaux. Des cas suspects, signalés l'année dernière, à bord d'un navire arrivé à Anvers, après avoir été en rapport avec des régions contaminées de l'Amérique du Sud, vinrent démontrer la nécessité de ce diagnostic. Van Ermengem (B. S. S., 1905) en fut chargé et put heureusement établir que le sujet, dont il avait fait l'autopsie, n'avait point eu la peste bubonique tant redoutée.

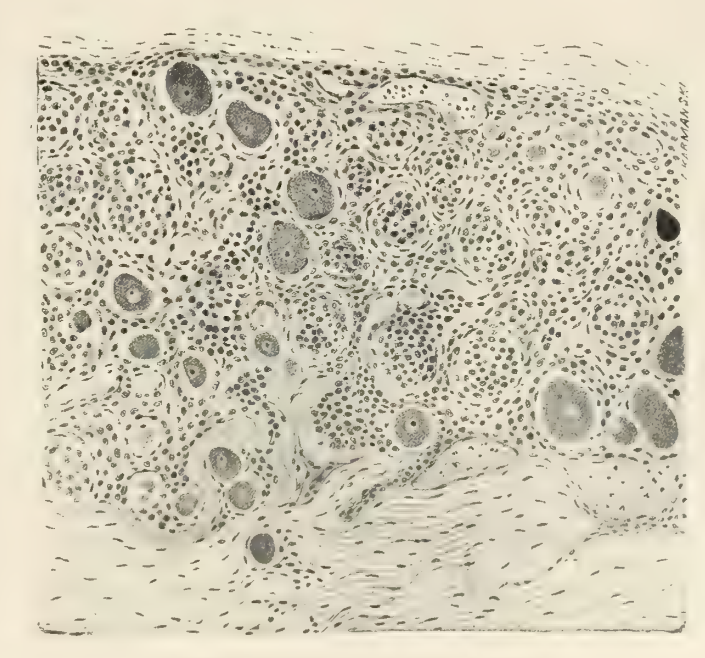
B. Thérapeutique. — Plus que les découvertes les plus brillantes des laboratoires, les succès inouïs que la chirurgie moderne doit à la méthode antiseptique, issue des travaux de Pasteur, ont conquis le grand public à la bactériologie.

Le traitement des plaies, d'après les procédés inaugurés par Lister (1875), a été étudié par des chirurgiens belges dès son introduction. Borginon a traduit les travaux classiques du célèbre opérateur anglais (1882); Dandois (A. M. B., 1884) a fait une étude très complète de ses

procédés et Henrijean (A. M. B., 1884), un des premiers, a entrepris des recherches expérimentales sur la valeur des principaux antiseptiques employés dans les pansements. Dans le laboratoire de Denys, Lomry (Z. Ch., 1896) a démontré que l'iodoforme a des propriétés antiseptiques incontestables. Elles avaient été niées, parce qu'on les avait trouvées nulles dans les milieux de culture à la gélatine, à l'agar, où l'iodoforme est insoluble. Mais elles sont manifestes *in vitro* en présence de sérum. Van de Velde (A. S. Méd. Chir. Brabant, 1898) a recherché l'action des solutions antiseptiques sur les tissus vivants. Toutes altèrent ces tissus; la solution physiologique convient seule pour le traitement des séreuses, des plaies non infectées, etc.

D'autres ont tenté d'améliorer les méthodes en usage pour éviter l'infection des plaies. L'eau oxygénée et l'oxygène gazeux lui-même ont été préconisés et étudiés à ce point de vue par Thiriar (A. M. B., 1903) et ses élèves. Joris (A. S. M. B., 1904) a publié récemment des expériences sur la valeur de l'oxygène comme antiseptique. D'après lui, ce gaz, qui n'est pas bactéricide, protège les tissus en atténuant la toxicité des produits microbiens et en favorisant les processus phagocytaires.

Dans le traitement des maladies microbiennes internes, la bactériologie a été également féconde en résultats heureux. Si elle n'a pas réalisé toutes les espérances que la sérothérapie avait fait concevoir à ses débuts, si bien des maladies microbiennes demeurent encore sans remède spécifique, elle a cependant doté la médecine de méthodes curatives dont il ne reste qu'à perfectionner les applications.



Ganglion spinal d'un chien enragé.
Disparition de nombreuses cellules nerveuses,
infiltration leucocytaire, etc. (Van Gehuchten et Nélis).

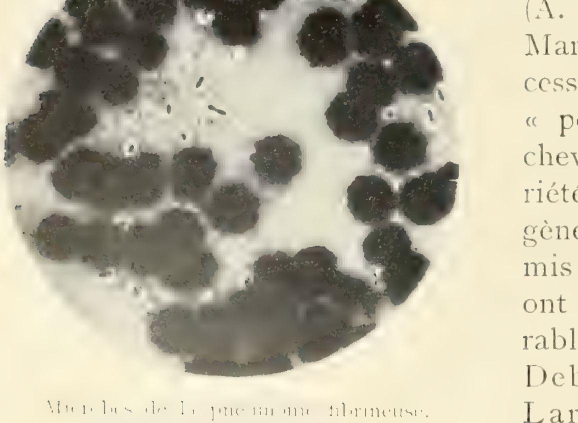
Déjà, les conquêtes bactériologiques permettent de lutter victorieusement contre des affections longtemps considérées comme fatales, telles la rage, et les bienfaits du sérum antidiphtérique sont universellement reconnus.

Notre pays a eu foi, un des premiers, dans les promesses de cette thérapeutique nouvelle. L'efficacité du traitement de la diphtérie par le sérum, d'après la méthode de Behring, venait d'être proclamée par Roux au Congrès de Buda-Pesth ; sans tarder, le Gouvernement institua, dès

le mois de février 1895, une grande enquête en vue de rechercher sa valeur pratique. Après une année révolue, les résultats en furent coordonnés par Malvoz (B. S. S., 1895) et ils témoignèrent hautement en faveur de l'efficacité de ce sérum.

En même temps que cette enquête était poursuivie, se fondaient des établissements nationaux de sérothérapie à Louvain et à Bruxelles. Créés par souscription publique et à l'aide de subsides de plusieurs Conseils provinciaux, ils distribuèrent du sérum antidiphtérique dès le commencement de l'année 1895. L'Institut de sérothérapie de Bruxelles, qui s'est occupé également de la préparation de sérum antistreptococcique, a été repris par la Province en 1901. Funck, son directeur, a publié avec ses collaborateurs différents travaux se rapportant à la sérothérapie, notamment : un manuel de sérothérapie (1895); des observations sur les résultats de la nouvelle méthode de traitement en Belgique et à l'étranger (A. S. M. B., 1896) ; une étude expérimentale sur l'infection mixte dans la diphtérie (A. S. M. B., 1894); des notes sur le sérum antistreptococcique (A. S. M. B., 1896), sur les ophtalmies pseudo-membraneuses (A. S. M. B., 1895), sur le sérum antipneumococcique, etc.

L'Institut de bactériologie de Louvain s'est aussi occupé très activement de l'étude de divers sérums curatifs et préventifs et a fourni des quantités notables de ces produits aux praticiens belges. Denys et ses élèves ont fait des travaux nombreux sur la question de la sérothérapie antidiphtérique et surtout antistreptococcique. On leur doit, entre autres, une étude sur le sérum dans le traitement de la diphtérie (1895), des recherches sur les rapports entre le pouvoir antitoxique de ce sérum et son pouvoir antiinfectieux, dues à Van de Velde (C. B., 1897), etc.



Microbes de la pneumonie fibrineuse.
Crachat pneumonique, × 1000.

Ce dernier a reconnu, le premier (A. M. B., 1897), indépendamment de Marmorek, de l'Institut Pasteur, la nécessité d'un sérum antistreptococcique « polyvalent », obtenu en vaccinant le cheval simultanément avec plusieurs variétés ou races de streptocoques pathogènes pour l'homme. Ce sérum a été mis largement à l'essai; Denys et d'autres ont relaté des cas où il aurait agi favorablement (A. M. B., 1898; voir aussi : Debaisieux, A. S. Chir. B., 1897; Laruelle, Presse médic. belge, 1897; Morelle, A. int. Chir. B., 1897; De Bersaques, A. S. Chir. B., 1898, etc.). De Marbaix, Marchand, Leclef, Thilges, etc., ont été des premiers à s'occuper de recherches sur diverses questions se rapportant à l'immunisation contre les streptocoques, dont Denys a communiqué les résultats

à l'Académie de Médecine (A. M. B., 1896-1897), notamment. Il a proposé, avec Van de Velde (Soc. biologie, 1897), de recourir à la vaccination à l'aide de cultures stérilisées de streptocoques, isolés des crachats, etc., dans les cas de bronchites et de pneumonies chroniques.

Enfin, Mennes (Z. H., 25, 1897) a obtenu un sérum antipneumococcique dont il a signalé les propriétés thérapeutiques, et Van der Auweraa (J. M. B., 1898) a essayé la vaccination antityphique avec des résultats favorables du moins chez les cobayes.

C. *Hygiène*. — Grâce aux découvertes bactériologiques, la médecine sanitaire s'est transformée à son tour. L'hygiène a révolutionné ses procédés d'investigation, modifié nombre de ses enseignements et établi sur des bases solides tout l'édifice de ses lois longtemps empiriques. La prophylaxie des maladies transmissibles a surtout bénéficié de cette orientation nouvelle. La lutte contre ces affections si nombreuses et si meurtrières est devenue consciente, éclairée, c'est-à-dire victorieuse.

Adoptant franchement les principes mêmes des sciences bactériologiques dans leurs applications à la destruction des microbes pathogènes, le Gouvernement s'est empressé d'y conformer les prescriptions formulées par ses « Instructions » aux autorités sanitaires. Une nouvelle édition, entièrement refondue et remise au point par F. Putzeys et Van Ermengem, a été publiée en 1893 (Rapp. Cons. sup. d'Hyg., 1893). Depuis, ces instructions ont encore été remaniées conformément aux derniers progrès scientifiques (B. S. S., 1901). Par des conférences publiques données dans tout le pays, le Gouvernement s'est d'ailleurs efforcé de vulgariser les notions exactes sur la pratique de la désinfection.

La valeur des agents germicides anciens et nouveaux a été soumise à des recherches expérimentales par de nombreux bactériologistes belges. Van Ermengem (A. M. B., 1892) et Blas (A. M. B., 1892) ont, les premiers, recherché les propriétés de la créoline; Sugg et Remouchamps (M. H., 1893), celles du lysol. L'aldéhyde formique, la formaline, a été l'objet de travaux approfondis dus à Van Ermengem (A. Ph., 1895; T. S., 1899), Funck (J. M. B., 1897), Van der Linden et De Buck (A. M. E., 1895), etc. De Rechter (A. I. P., 1899) s'est appliqué surtout à l'étude du pouvoir pénétrant de ce germicide gazeux et a étendu ses usages à la désinfection des literies et même à la conservation des cadavres. Van Ermengem l'a recommandé, un des premiers, à la suite d'expériences faites en grand, pour la désinfection des locaux contaminés (T. S., 1900); Malvoz, Herman et d'autres ont également reconnu la valeur de ce procédé. Van Ermengem a eu l'idée (T. S., 1897) d'y recourir pour la stérilisation des puits d'essai.

Les étuves à vapeur ont été perfectionnées en Belgique par Herman et Malvoz (R. H., 1894), par F. Putzeys (B. S. S., 1899). Herman (A. M. B., 1903) a fait une enquête intéressante sur la manière dont la désinfection publique est mise en œuvre dans les grandes villes [illegible]

D'après ses constatations, si la pratique de la désinfection est en général satisfaisante, il y existe encore, dans certains grands centres, des vices et des lacunes.

En attendant la loi qui finira par organiser et réglementer partout cette mesure primordiale de défense sanitaire, plusieurs Services provinciaux ont suppléé à l'insuffisance notoire de la désinfection publique dans les communes rurales et dans bien des villes, en créant des équipes mobiles de désinfection qui opèrent selon les règles scientifiques.

L'épuration des eaux de boisson, grâce au contrôle certain de leur efficacité par les méthodes d'analyse bactériologique, a fait de grands progrès. Van Ermengem (A. I. P., 1897 ; T. S., 1898) a étudié les premiers essais, faits sur une grande échelle, en vue de rendre potables les eaux de surface au moyen de leur ozonisation. Bergé et Duyck (B. S. S., 1899; T. S., 1903) ont inventé une méthode d'épuration chimique par des composés chlorés, dont les résultats pratiques ont été contestés, entre autres par Schoofs (R. H., 1899).

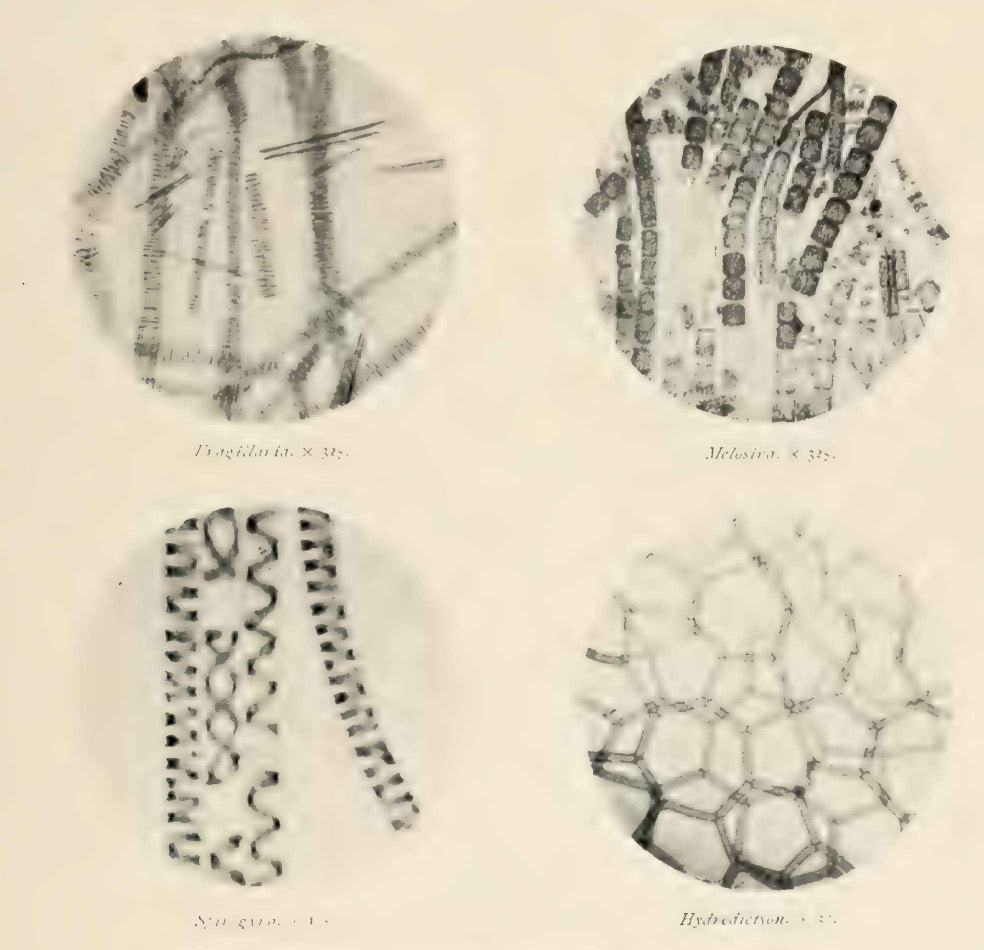
La pratique ancienne de purification des eaux par filtrage au sable a maintes fois fourni à des bactériologistes belges l'occasion de recherches variées. Destrée, Blas, Malvoz et Van Ermengem ont étudié cette méthode dans les principales installations de l'Europe ; Firket et Van Ermengem, à l'usine des Water-Works de la ville d'Anvers. Kemna, le savant directeur de la distribution d'eau d'Anvers, poursuit d'intéressantes recherches (Bull. Soc. b. Géologie, 1899) sur la biologie du filtrage au sable. Il a décrit avec grand soin les organismes microscopiques nombreux, végétaux et animaux, qui prolifèrent à la surface du sable et y constituent une membrane feutrée, formée surtout par des algues brunes, vertes, bleues aux filaments entrelacés, et à laquelle le filtre doit, en grande partie, son efficacité.

Nombreuses encore ont été les contributions à l'étude de la valeur bactériologique et hygiénique des eaux alimentaires de notre pays. Malvoz a examiné celles des puits de Liége et de la Province (A. S. M. L., 1890-1892 ; T. S., 1898) ; avec Lambotte, celles des nappes aquifères le long du canal de Liége à Maestricht (A. S. M. L., 1899). Van Ermengem, en collaboration avec Malvoz, a étudié les eaux de la distribution de Bruxelles ; Haibe, les eaux de la Province de Namur, etc.

Le grave problème de l'épuration des liquides usés, des eaux d'égout s'est posé sous des aspects nouveaux depuis la connaissance plus complète du rôle des microbes dans leurs transformations. Une méthode toute d'actualité, la méthode dite « bactériologique » ou « biologique », a suscité des travaux nombreux. L'attention y a été attirée dans notre pays dès ses premières applications en Angleterre, grâce à des rapports dus à F. Putzeys (T. S., 1897) et à Van Ermengem (T. S., 1898). Schoofs (T. S., 1904) a entrepris des recherches étendues en vue de se rendre compte de sa valeur pour l'épuration des eaux industrielles de sucreries, de tanneries, des industries lainières, etc. Les procédés

chimiques d'épuration eux-mêmes, remis en faveur en Belgique (B. S. S., 1900), ont été contrôlés au point de vue bactériologique au Laboratoire de chimie et de bactériologie de l'Etat à Gembloux (B. S. S., 1901). Haibe a fait des examens d'eaux d'égout traitées par le procédé Vial (A. M. B., 1905).

L'influence assainissante, attribuée encore parfois à l'ozone atmosphérique et mise sur le compte de son action puissamment germicide, a



Fragilaria. × 325. *Melosira.* × 325.

Spirogyra. × [illegible] *Hydrodictyon.* × [illegible]

Algues formant la membrane feutrée des filtres à sable. (Kemna.)

été contestée par Herman (A. S. M. L., 1892) et par Van Ermengem (A. M. B., 1892).

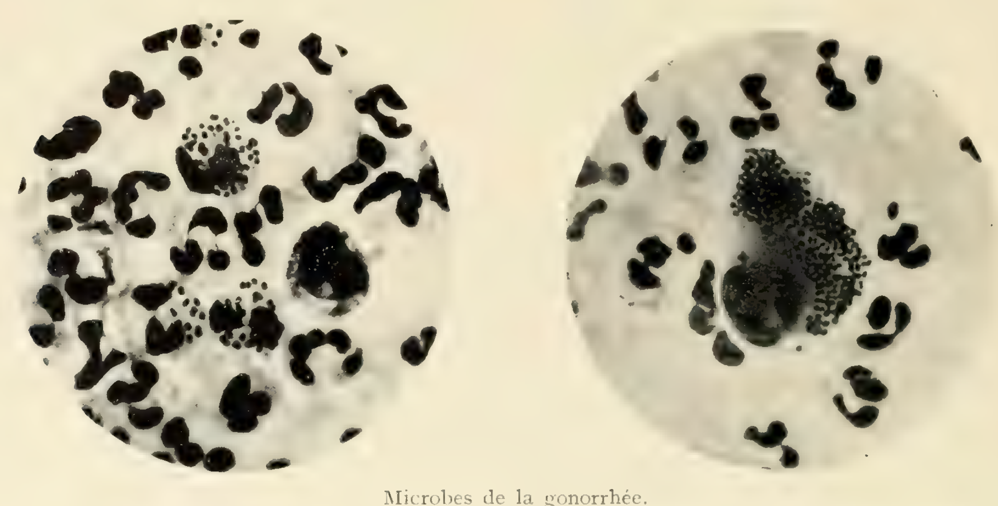
L'hygiène alimentaire met largement à profit les méthodes d'analyse bactériologique et le service de surveillance et d'inspection des denrées est aidé dans cette tâche par les Laboratoires de bactériologie adoptés par l'Etat et par ses Laboratoires officiels. L'expertise hygiénique des eaux de boisson a été perfectionnée surtout au point de vue de la recherche des microbes pathogènes ; Van Ermengem (A. M. B., [illegible]) a montré comment on peut y retrouver le microbe du choléra ; [illegible] (Journ. méd., 1899), en collaboration avec Joos, a recherché les meilleurs

procédés pour y découvrir le bacille typhique ; Remy (A. I. P., 1901) a combiné un milieu de culture facilitant sa recherche, etc.

Enfin, l'hygiène professionnelle des houilleurs doit de précieuses acquisitions, en ce qui concerne l'anchylostomasie, aux travaux de Malvoz, de Lambinet, d'Herman, etc.

D. Médecine légale. — La médecine judiciaire soulève bien des questions qui nécessitent l'intervention de la bactériologie pour leur solution. Aussi, les méthodes bactériologiques trouvent-elles dans les expertises médico-légales des applications de plus en plus fréquentes.

Importantes et variées sont, entre autres, les données fournies par l'état des phénomènes de décomposition cadavérique. Souvent, la détermination du temps écoulé entre le moment de la mort et celui de la



Microbes de la gonorrhée.

Sécrétion uréthrale × 1050. — La même avec colonie de gonocoques × [illegible]

découverte d'un corps est le seul élément qui permette à un magistrat d'établir la culpabilité ou l'innocence du prévenu. Avant l'ère bactériologique, on ne pouvait constater que les plus grossières modifications d'origine cadavérique ; quand il fut démontré qu'elles ont pour agents principaux des microbes, l'étude de la putréfaction des cadavres entra dans une voie nouvelle.

L'étude des relations qui existent entre les altérations postmortales et la flore microbienne des cadavres a été abordée, pour la première fois, dans des recherches dues à Malvoz et à ses élèves. Poursuivies pendant plusieurs années, elles ont été réunies dans un important travail d'ensemble intitulé : « La putréfaction dans ses applications à l'hygiène et à la médecine légale » (A. M. B. 1897 ; A. S. M. Lég., 1898).

Malvoz (A. M. B., 1897) a recherché, entre autres, les voies suivies par les germes pour gagner les diverses parties des corps morts et reconnu, avec Herman et Beco, que les espèces intestinales sont les premiers

artisans de la décomposition, leur généralisation pouvant s'effectuer même pendant la vie, s'il existe des lésions de la muqueuse digestive, et normalement pendant l'agonie. On s'explique ainsi certains faits tels que l'accélération des phénomènes cadavériques dans plusieurs intoxications.

Malvoz a insisté également sur les différences qui s'observent dans la putréfaction des corps trouvés dans l'eau suivant qu'ils y sont parvenus en vie ou non. Ces différences sont dues, en partie, à l'action des microbes qui pénètrent profondément dans les voies aériennes quand la mort résulte de la submersion.

Il a étudié aussi (A. M. B., 1893) la putréfaction chez les nouveau-nés, où elle se manifeste très différemment selon que l'enfant a vécu quelques heures ou qu'il est mort sans avoir respiré. Une étude bactériologique du cadavre peut permettre, dans certains cas, de trancher la question posée par le magistrat au médecin légiste : l'enfant a-t-il respiré, a-t-il vécu quelque temps ? Contrairement à l'opinion classique, défendue par Brouardel, Bordas, Decoust, etc., Malvoz (A. S. M. Lég., 1897) a montré que la putréfaction gazeuse des poumons s'observe parfois sans que l'enfant ait respiré, par suite notamment de l'introduction de germes anaérobies dans la bouche avec de la terre souillant les ouvertures naturelles du corps.

Il a encore fait ressortir l'importance des examens bactériologiques dans les cas de péritonites attribuées à un avortement criminel (A. S. M. Lég., 1892), et pour les expertises relatives à des accidents puerpéraux (A. S. M. Lég., 1894) ; en outre, il a insisté sur la valeur de la recherche du gonocoque dans certaines expertises.

Van Ermengem (A. S. M. Lég., 1897), à la suite de ses longues recherches sur l'étiologie des intoxications alimentaires, a pu préciser le rôle du médecin légiste dans ce genre d'accidents, qui provoquent souvent l'intervention de la Justice.

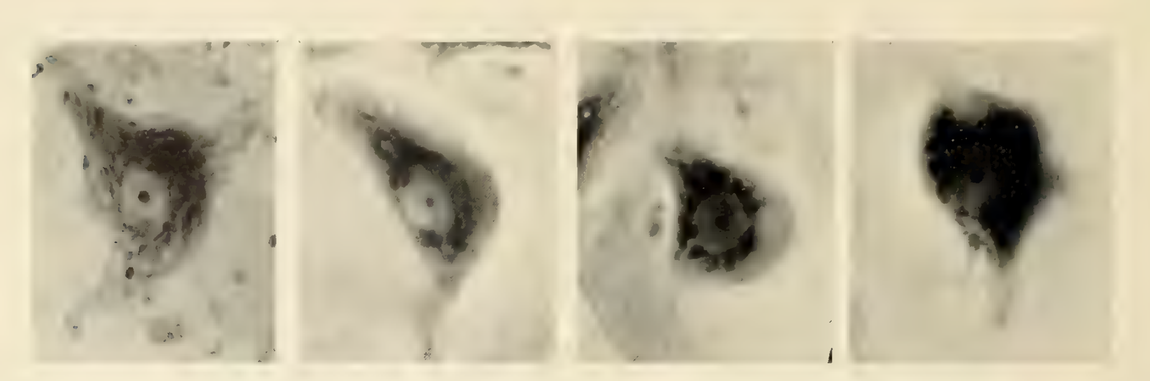



Manifestations neuro-paralytiques du botulisme
Chute de la paupière supérieure, dilatation de la pupille, procidence de la langue, etc.

[illegible] *B. botulinus* [illegible]

Enfin, les réactions agglutinante et précipitante, découvertes par Bordet, ont été étudiées au point de vue du diagnostic des taches de sang dans les Laboratoires de médecine légale de Gand et de Liége. De Nobele (A. S. M. Lég., 1901) a été un des premiers, après avoir essayé avec peu de succès l'agglutination, à reconnaître la grande valeur pratique de

la réaction précipitante. Corin (A. S. M. Lég., 1901 ; A. A. C., 1901), de son côté, s'en est occupé dès le moment où la méthode nouvelle a été proposée. Il a préparé un sérum parfaitement actif avec des produits d'épanchements divers et même avec des substances protéiques, de la paraglobuline, qu'il en avait isolées. La substance qui précipite est aussi une paraglobuline, d'après lui.



Lésions des cellules nerveuses dans le botulisme. (Van der Stricht et Marinesco.

Lésions de chromatolyse débutante. Noyau de l'hypoglosse. × 1200. Lésions avancées. Id. × 1200.

Enfin, grâce au « phénomène de Bordet et Gengou », à la fixation des alexines par les sérums précipitants, une nouvelle méthode de recherche très sensible est venue augmenter les ressources dont on dispose actuellement pour déterminer l'origine humaine ou animale de produits organiques variés. Ainsi se trouve résolue de plusieurs manières une question longtemps considérée en médecine judiciaire comme inabordable : reconnaître l'espèce animale dont le sang desséché fait des taches, très anciennes parfois, sur des étoffes, un objet quelconque. Ce résultat d'une importance pratique capitale, est le fruit d'expériences, en apparence purement spéculatives, inspirées par la théorie de l'immunité.

E. Médecine coloniale. — L'avenir des entreprises coloniales dans les pays chauds est lié à la solution de plusieurs problèmes graves de pathologie et d'hygiène. A vrai dire, l'acclimatement y dépend bien moins des moyens à employer pour protéger les Européens contre les influences atmosphériques extrêmes que des mesures qui les mettront à l'abri de certaines maladies parasitaires ou microbiennes, de la malaria surtout.

Aussi, nombre d'Etats, la Hollande, l'Angleterre, l'Allemagne, la France, n'ont pas tardé à créer des Instituts de médecine coloniale, où la première place est faite aux études de parasitologie et de bactériologie.

L'entrée des Belges dans le mouvement d'expansion coloniale, où les appelait l'activité créatrice du Roi, a ouvert à nos compatriotes le vaste champ de la pathologie exotique qu'ils n'avaient pas encore exploré. De ces études nouvelles sont nés des travaux déjà nombreux et plusieurs créations scientifiques importantes.

Dès 1896, le Gouvernement instituait à l'Université de Liége un cours théorique de pathologie des pays chauds confié à Firket. C'était la première fois qu'une Université du continent voyait ce cours inscrit à son programme. Plus tard, en 1903, à l'Université de Gand, Van Durme fut chargé d'un enseignement analogue.

D'autre part, l'initiative privée jetait les bases d'une entreprise féconde en fondant au Congo même un laboratoire de bactériologie et de parasitologie. Au général Donny revient l'honneur d'avoir su amener à la Société belge d'Etudes coloniales le concours de bienfaiteurs éclairés qui ont fourni les ressources nécessaires à cette œuvre. Un premier capital de 50,000 francs fut donné par la baronne de Hirsch-Gereuth, donation dont l'auteur anonyme n'a été connu qu'après sa mort. D'autres dons importants furent faits par Mmes Arthur Warocqué



Léopoldville (Congo). — Laboratoire de bactériologie de l'Etat Indépendant.

et Eudore Pirmez ; par MM. E. Solvay, R. Warocqué, A. Beernaert, Bischoffsheim, G. Montefiore, Goldschmidt, Broden, Brugmann, etc., et, enfin, par des sociétés coloniales : la Compagnie du Congo pour le commerce et l'industrie, la Compagnie du Kassaï et la Société Abir.

L'Etat du Congo intervint, de son côté, en mettant à la disposition de l'œuvre naissante des locaux spécialement édifiés à Léopoldville et en assurant à ses frais l'existence matérielle du personnel. Enfin, le Gouvernement alloue à l'Etat Indépendant un subside annuel de 5,000 francs en guise de bourse d'études destinée à tout Belge se livrant à des recherches dans le Laboratoire de Léopoldville.

Cet heureux concours de bonnes volontés agissantes a permis d'installer aux bords du Stanley-Pool un laboratoire complètement outillé pour

les recherches de bactériologie et de parasitologie. Ce laboratoire a été dirigé par Van Campenhout en 1899-1900, ensuite par Broden de 1900 à 1905.

Il paraîtra juste de saluer ici la mémoire de De Marbaix (1868-1897), le premier bactériologiste que notre pays ait fourni à l'Etat Indépendant. Après avoir publié, sous la direction de Denys, plusieurs travaux intéressants de bactériologie, il voulut, au sortir de ses études universitaires, se consacrer entièrement à l'étude des maladies exotiques. Embarqué pour le Congo en juin 1894, il installa à Boma, aux frais de l'Etat, un matériel complet pour les recherches bactériologiques et, pendant près de deux années, il remplit les fonctions de médecin de l'hôpital des noirs dans cette localité. Déjà, il avait rassemblé des documents précieux, lorsque l'inexorable fièvre tropicale le choisit comme victime. Revenu en Europe, il succomba le 13 mars 1897.

D'immenses progrès ont été réalisés depuis la découverte des hématozoaires de la malaria par Laveran (1880). On sait que cette maladie ne se contracte pas en respirant l'air chargé d'effluves marécageuses. On connaît l'insecte dont la piqûre transmet les parasites de la malaria à l'homme; on a scruté ses mœurs, ses moyens de propagation et appris comment il devient lui-même l'hôte de passage des hématozoaires.



Anopheles maculipennis, piquant l'homme. × 6.

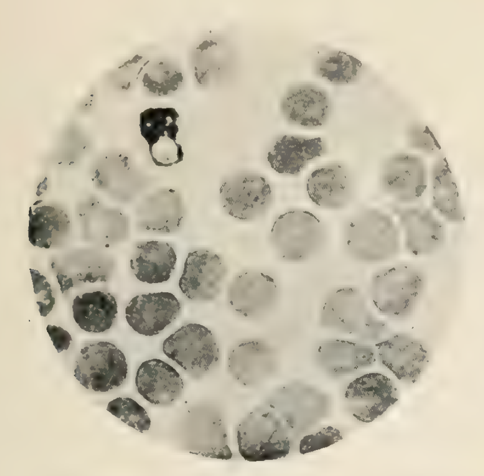
Les recherches de Ross (1894-1897), de Mac Allum (1897), de Grassi (1898), de Manson (1900), de Koch (1899), etc., ont démontré que les femelles de certaines espèces de moustiques, les anophèles, sont extrêmement avides de sang à la période de la ponte. Pour se le procurer, elles disposent d'un appareil constitué par deux stylets, au moyen desquels elles perforent la peau et font sourdre une gouttelette de sang, et de glandes vénimo-salivaires, dont le produit mêlé au sang le rend incoagulable. L'insecte parvient ainsi à laper le sang maintenu parfaitement fluide.

Or, dans les pays à fièvres, les indigènes, grâce à une immunité de race, sont très souvent porteurs de parasites de la malaria sans paraître malades; le sang des négrillons en renferme presque constamment. L'homme infecte donc l'insecte qui le pique et se nourrit de son sang. Dans l'estomac du moustique, les parasites adultes, mâles et femelles, puisés avec le sang humain, se fécondent et donnent naissance à d'innombrables formes jeunes et vigoureuses. Ces formes nouvelles, très mobiles, s'accumulent dans les glandes salivaires et, lorsqu'il pique un sujet sain non réfractaire, l'anophèle infecte l'homme à son tour.

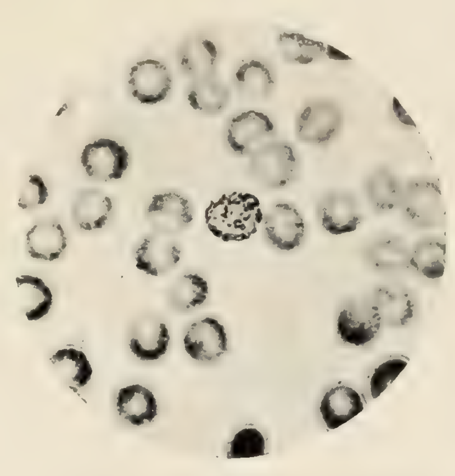
La prophylaxie du paludisme repose tout entière sur ces faits d'observation. Elle vise à détruire les moustiques et leur progéniture, à supprimer les parasites dans le sang de l'homme, à le protéger contre les piqûres des anophèles. Partout où l'on a pu les appliquer dans de bonnes conditions, ces mesures ont eu les meilleurs effets. L'heure n'est

pas éloignée où de vastes régions seront délivrées entièrement du fléau paludéen qui, de temps immémorial, y faisait des ravages.

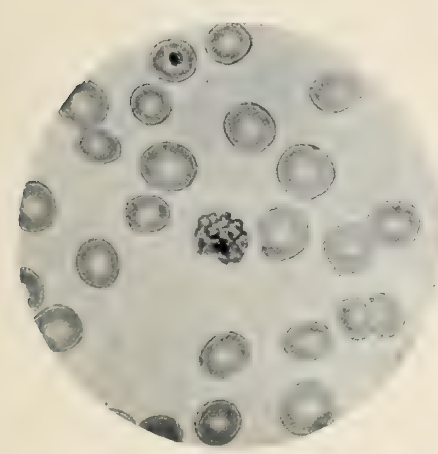
L'étude des parasites de la malaria a donc une importance primordiale. Elle a été abordée à divers points de vue dans nombre de travaux dus à ceux de nos compatriotes qui s'occupent de pathologie tropicale.



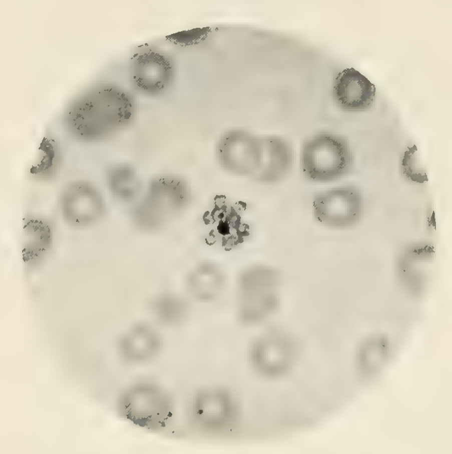
Grande forme intra globulaire avec vacuole. × 1000



Forme adulte ou gamète, avec pigment. × 1000



Multiplication par schizogonie × 1000



Formes jeunes ou schizontes. × 1000

Hématozoaires du paludisme. (Fièvre tierce indigène.) (Remouchamps et Sugg.

Parmi ces travaux, il y a lieu de signaler surtout : un bon résumé des recherches sur les particularités morphologiques des hématozoaires malariques et leur recherche dans le sang, le corps des moustiques, fait par Dryepondt et Van Campenhout (B. S. E. C., 1899) ; une autre étude analogue par Bertrand et Klynens (Paris, 1900); des observations critiques sur la théorie parasitaire du paludisme dues à Poskin (B. S. E. C., 190[illegible]) et un intéressant exposé de la grave question de l'immunité dans la malari[illegible] et de la nature des fièvres hématuriques, fait par Firket (A. M. B., 190[illegible]).

Le « Rapport sur les travaux du Laboratoire médical de Léopoldville en 1899-1900 » relate une série d'observations cliniques, accompagnées de recherches microscopiques, d'autopsies, etc., recueillies par Dryepondt et Van Campenhout. Elles se rapportent à des cas de fièvres climatiques, bilieuses, paludéennes et hémoglobinuriques. Grâce à des examens méthodiques du sang, bien de ces états morbides ont pu être ramenés à leur véritable cause, à des infections par les hématozoaires du paludisme. Védy (A. S. M. B., 1904) a étudié, de son côté, la fièvre bilieuse hémoglobinurique dans le bassin du Congo; il croit qu'il s'agit d'une maladie essentielle d'origine inconnue, distincte, en tout cas, de la malaria.

En 1901, Broden (A. M. B., 1901) publia une première communication sur une affection extrêmement grave, qui sévit parmi les nègres de la côte occidentale de l'Afrique et dont on croyait, à cette époque, les blancs complètement indemnes : la maladie du sommeil. Cette note préliminaire avait pour but de faire connaître les résultats de ses recherches relatives aux lésions de la « léthargie des nègres » et à son agent pathogène. Dans six cas, Broden avait constaté de l'inflammation chronique des méninges cérébro-spinales, déterminée, d'après lui, par un microbe spécial. Ce microbe, qu'il isola du liquide cérébro-rachidien et du sang, donne des cultures peu caractéristiques. Elles sont virulentes pour la chauve-souris, le chien, la mangouste, la chèvre. Chez ces animaux, elles provoqueraient des symptômes et des lésions ressemblant à ceux observés chez l'homme atteint de la maladie du sommeil. Les mêmes bacilles furent retrouvés abondants dans le sol, les eaux à Léopoldville.



Nègre atteint de la maladie du sommeil.
Cliché de Broden, pris à Lusambo.

Broden croyait avoir découvert l'agent spécifique de cette terrible affection. Comme Bettencourt, Castellani et d'autres, il a été induit en erreur par une des espèces microbiennes, qui peuvent compliquer la maladie du sommeil et doivent pulluler dans les cadavres avec une extrême rapidité à la température des tropiques. Le fait est bien acquis aujourd'hui : la maladie du sommeil est déterminée par un protozoaire, un flagellé de la grande famille des trypanosomes. Il est inoculé à l'homme par la piqûre d'une mouche africaine : la *Glossina palpalis,* qui vit sur les bords des fleuves

et des rivières et s'en éloigne rarement. C'est l'insecte bien connu des explorateurs, la *mouche des pirogues*, *mouche d'éléphant* ou *petit taon de rivière*. Broden lui-même, avec Castellani, Bruce, Dutton, a été des premiers à en fournir la preuve.

Depuis 1903 (B. S. E. C., 1903, 1904, 1905), il a publié une série de notes sur les maladies provoquées par ces parasites, sur les trypanosomiases. Il a observé, comme Castellani et Dutton l'avaient d'abord annoncé, que la ponction du liquide céphalo-rachidien chez les nègres léthargiques permet de déceler, dans l'immense majorité des cas, la présence des trypanosomes, et il a rencontré aussi ces protozoaires dans le sang des malades. Il a contribué ainsi à mettre hors de doute l'origine parasitaire de l'affection si caractéristique du nègre.



Trypanosomes
de la maladie du sommeil. × 1200
BRODEN.

De plus, il a été également un des premiers à reconnaître ses rapports avec des états fébriles mal caractérisés, dont les Européens peuvent être atteints et qu'on a pris longtemps pour des accès de malaria. Broden a fourni sept observations de trypanosomiases, survenues chez des blancs ayant vécu au Congo. Tous ces cas ont été diagnostiqués grâce à la recherche des parasites dans le sang. On sait maintenant que les trypanosomes de la maladie du sommeil ne diffèrent aucunement de ceux trouvés dans le sang des nègres et des Européens atteints de fièvres irrégulières. Ils peuvent y exister pendant longtemps, pendant des années même, avant de provoquer la maladie du sommeil, qui est en somme le stade ultime de la trypanosomiase de Gambie. Or, son issue funeste ne paraît pouvoir être conjurée qu'à la condition de combattre énergiquement la maladie avant l'apparition des troubles de la période léthargique.

Dupont (Caducée, 1904) a observé un cas, en Belgique même, de maladie du sommeil, avec parasites dans le liquide céphalo-rachidien, chez un ancien fonctionnaire du Congo.

Broden a aussi étudié à Léopoldville des trypanosomiases animales diverses, celle des bœufs notamment ; elle paraît identique avec le nagana de l'Afrique du Sud, la maladie due à la piqûre de la mouche tsé-tsé. Il a vu également des trypanosomes chez l'âne et le mouton. Les parasites du mouton appartiendraient à une espèce nouvelle, le *T. congolense*.

Les trypanosomes ont acquis une importance énorme pour la pathologie exotique humaine. Ils offrent aussi un intérêt économique majeur à cause de la fréquence des affections très meurtrières du bétail qu'il[s] provoquent en Afrique, aux Indes, dans l'Amérique du Sud. En [illegible],

depuis les découvertes récentes de Schaudinn, Prowacheck, etc., on entrevoit des rapports très intimes entre certaines formes de développement des trypanosomes et celles de parasites, encore incomplètement connus, rencontrés dans diverses affections humaines graves.

Cependant, la maladie du sommeil, en attirant l'attention de tous ceux qui s'intéressent aux questions coloniales, n'a fait que remettre à l'ordre du jour une classe de parasites bien anciennement connue. Leur premier représentant a été probablement découvert en Belgique, vers 1842, par un savant dont notre pays était devenu la patrie d'adoption, G. Gluge (1812-1898), professeur d'anatomie pathologique et de physiologie à l'Université de Bruxelles (A. A. Ph., 1842). Dans le sang d'une grenouille, il a décrit « un organisme fusiforme, à extrémités effilées, portant sur le côté trois appendices, qui sont animés de mouvements très vifs, tandis que l'animal se déplace ». L'année suivante, les mêmes parasites furent observés par Mayer et par Gruby. Ce dernier leur donna le nom de *Trypanosoma sanguinis*. Or, en 1882, avec Milne-Edwards, Remak, Creplin, von Siebold et Stein, Gaule se refusait encore à les considérer comme des organismes indépendants et il cherchait à établir une filiation entre ces formes et les éléments microscopiques normaux du sang.



Trypanosome de la grenouille. × 600. (Broden.)

Le *T. sanguinis* paraît répandu dans toutes les parties du monde ; Broden (A. S. T., 1905) l'a retrouvé récemment chez des grenouilles de Lusambo (District du Lualaba-Kassaï), en même temps que le *T. mega* de Dutton et Todd.

Les recherches sur les trypanosomiases sont actuellement très poursuivies et elles ne peuvent manquer de faire de la lumière sur de nombreux problèmes très obscurs qui se posent dans l'étude des maladies dues aux protozoaires. A l'Institut de bactériologie de Gand, Goebel a entrepris des expériences étendues à leur propos. Il a étudié l'action du venin de cobra sur les trypanosomes du nagana (A. S. M. G., 1904); les propriétés osmotiques de ces parasites (A. S. M. G., 1905) ; les modifications des éléments morphologiques du sang qu'ils provoquent (A. S. M. G., 1905) ; leur résistance à l'action des rayons de Röntgen et du radium quand ils vivent dans l'organisme ou lorsqu'ils sont tenus *in vitro* (A. S. M. G., 1906); leur influence sur la formation des hémolysines (A. S. M. G., 1906); les résultats de leur inoculation chez des animaux, tels que la poule, considérés comme réfractaires (Soc. biologie, 1906), etc.

Van Durme, d'autre part, dans le Laboratoire de pathologie coloniale de Gand, a fait des recherches sur la répartition des *T. Brucei* chez le lapin (A. S. M. G., 1904). A l'examen microscopique, il les retrouve, à diverses périodes de la maladie, dans le testicule, les ganglions lymphatiques, la conjonctive, la muqueuse nasale, la peau œdématiée, tandis que dans le foie, le rein, le poumon, le système nerveux, la moelle

osseuse il ne les rencontre jamais. Ces constatations s'expliquent *a priori* par le fait de l'active destruction des parasites dans tous les organes riches en macrophages et leur persistance dans ceux qui, comme le testicule et les ganglions lymphatiques, en sont dépourvus.

Van Campenhout (Rapp. Lab. Léopoldville, 1899-1900) a observé de nombreux cas de filariose et de maladie du sommeil chez les nègres. Il a combattu l'opinion, défendue par Manson, il y a quelques années, tendant à ranger la léthargie des nègres parmi les troubles provoqués par la *Filaria perstans.* Il a vu plusieurs léthargiques n'ayant aucune trace de *Filaria* et constaté que la filariose existe dans des régions où la maladie du sommeil n'a jamais été rencontrée.

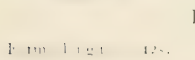
La filariose, si répandue parmi les indigènes du Congo, est due à des vers aux mœurs très curieuses ; leurs embryons, chez certaines espèces, apparaissent dans le liquide sanguin seulement la nuit ; ceux d'autres espèces y sont permanents ou ne s'y retrouvent que le jour. Ces parasites provoquent des affections graves : la chylurie, l'éléphantiase, etc., et, en se fixant dans les tissus, sous la forme adulte, ils engendrent des abcès, des épanchements et l'apparition du ver de Médine.

Firket (A. M. B., 1895), ayant eu l'occasion d'examiner le sang de nègres, venus en Belgique, a rencontré chez plus de la moitié des





Filaires du sang. Firket.



Forme longue × 125. Forme courte × 125.

sujets des *Filaria perstans* (30 cas sur 54 individus examinés). Il n'a pas pu rechercher les *Filaria nocturna* et *diurna.* Aucun de ces sujets n'avait des manifestations quelconques de maladie filarienne ; ils jouissaient d'une bonne santé. Un cas de *Filaria loa* a été reconnu en Belgique par Coppez, et ensuite par Van Duyse (An. Oph., 1894-1895) chez une négresse, de l'œil de laquelle Lacompte avait extrait le nématode.

Firket (A. M. B., 1897) a encore étudié un cas d'une autre affection parasitaire ayant les apparences de la dysentérie. Il s'agissait d'une localisation intestinale de *Bilharzia hæmatobia.* Ces parasites n'avaient pas encore été signalés au Congo ; on les rencontre souvent en Amérique, en

Egypte, à Ceylan, etc., et ils causent des accidents morbides graves, notamment de l'hématurie.

Le même auteur, enfin, a publié des observations cliniques sur une autre maladie exotique extrêmement répandue, le beri-beri (A. M. B., 1892).

F. Médecine vétérinaire. — Comme la médecine humaine, la médecine vétérinaire a été rénovée par les découvertes de la bactériologie et de la parasitologie. Aussi, dans notre pays, ainsi que partout ailleurs, l'enseignement de la pathologie des animaux domestiques met largement à profit les progrès que ces sciences ont effectués depuis une vingtaine d'années.

Une chaire de bactériologie et de parasitologie a été créée à l'Ecole vétérinaire de l'Etat, à Cureghem, en 1896, et Gedoelst en est devenu titulaire. Il a publié, à l'usage de ses élèves, un « Traité de microbiologie appliquée à la médecine vétérinaire » (1899); une monographie intitulée : « Des champignons parasites de l'homme et des animaux domestiques; Guide technique de parasitologie végétale » (1902) et un précis de son cours de parasitologie animale (1903). Liénaux et Mosselman, de leur côté, ont fait paraître un « Manuel de bactériologie vétérinaire » (1898).

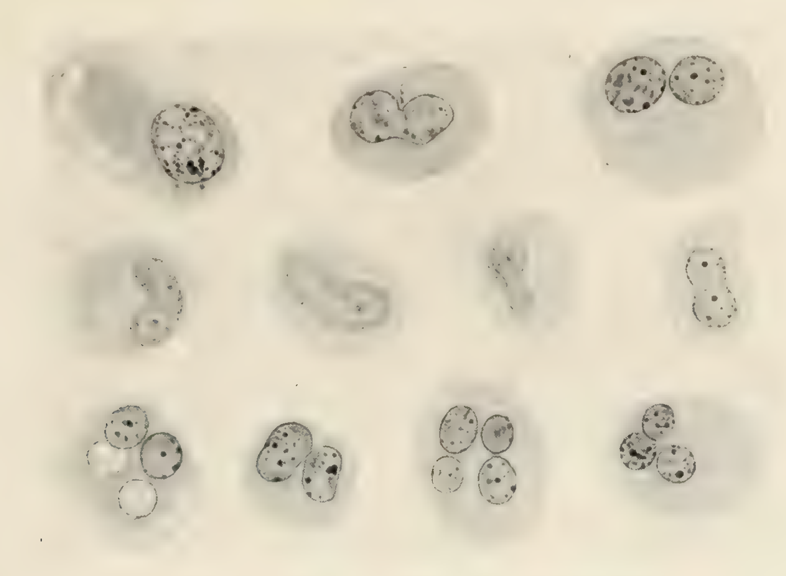
Afin de ne pas allonger cette notice au delà de toute mesure, on doit se borner à rappeler ici les principales publications belges qui offrent de l'intérêt au point de vue des affections microbiennes et parasitaires des animaux domestiques.

La tuberculose a suscité des recherches expérimentales nombreuses de la part de Gratia (J. S. M. B., 1882) et de Liénaux (A. M. V., 1888); déjà, en 1882, ils avaient montré que le tubercule n'a aucune spécificité anatomique, mais possède une spécificité étiologique, comme Villemin s'était efforcé le premier de le prouver. Plus tard, ces mêmes auteurs établirent l'absence de virulence des chairs des animaux tuberculeux. Ils ont constaté, d'autre part, que le tissu musculaire des sujets humains, atteints de phtisie, est souvent infectant pour le lapin. Enfin, Gratia (Congrès, 1903) a été un des rapporteurs, au dernier Congrès d'hygiène, de la question importante et très controversée des rapports qui existent entre les tuberculoses des animaux et la tuberculose humaine. De nombreuses expériences, faites sur des veaux, des singes, etc., l'ont amené à soutenir la thèse de l'unité des diverses tuberculoses.

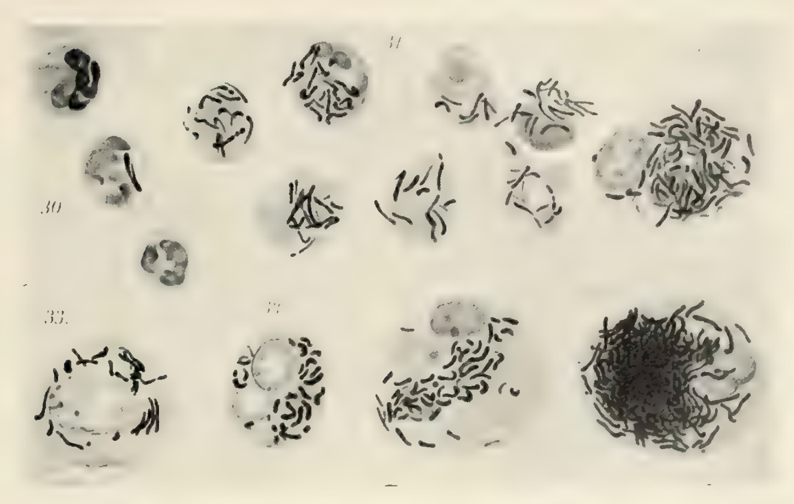
Les recherches sur la tuberculose expérimentale d'Heymans et de ses élèves, dont les résultats ont déjà été signalés plus haut, pages 30 et 31, présentent aussi de l'importance pour la médecine vétérinaire. Ces auteurs ont étudié, entre autres, les lésions de la tuberculose pleurale et péritonéale des bovidés et le mode de formation des cellules géantes (A. M. B., 1904-1905). Pour cette dernière recherche, ils ont eu recours à un artifice ingénieux, consistant à insérer sous la peau de la vache des sacs de roseau qui renferment des exsudats riches en leucocytes et des bacilles de Koch.

Liénaux et Van den Eeckhaute (A. M. V., 1905) ont montré

récemment que l'entérite hypertrophiante et diffuse des veaux n'est qu'une tuberculose intestinale très atténuée, due à des microbes qui pourraient servir avantageusement à immuniser les bovidés, comme le bovo-vaccin de Behring. Gedoelst, dans un rapport au dernier Congrès de laiterie, a



Polynucléaires se transformant en cellules géantes par division directe.



Polynucléaires et phagocytes des bacilles de Koch.

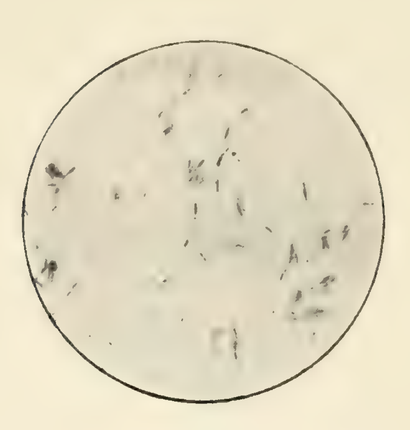
Tuberculose expérimentale. (HEYMANS.)

soutenu que le lait de vaches tuberculeuses, même lorsqu'elles portent des lésions mammaires, est dépourvu d'action toxique chez le cobaye sain.

Avec Mosselman, Liénaux a étudié les microbes de l'actinomycose (A. M. V., 1892); Hamoir et Liénaux (A. M. V., 1896) ont signalé une localisation exceptionnelle de cette affection chez le bœuf. Liénaux a décrit les microbes du farcin du bœuf (A. M. V., 1895), de la

pyélonéphrite avec Zwaenepoel (A. M. V., 1902) ; il a reconnu (A. M. V., 1896) l'existence en Belgique de la pleuro-pneumonie septique des veaux et y a retrouvé le microbe de Galtier ; dans une dermite pustuleuse du bœuf, il a constaté la présence du bacille de Preitz (A. M. V., 1892) et chez des moutons, atteints de pneumonie entozootique, il a isolé un microbe du groupe des bactéries de la septicémie hémorragique (A. M. V., 1896). Enfin, il a observé un cas de mycose aspergillaire chez un cygne (A. M. V., 1894). Chez certaines variétés de ces oiseaux, Tretròp (A. I. P., 1900) a observé une maladie microbienne de forme septicémique.

Il existe chez les volailles, les poules et les pigeons, des affections que beaucoup d'observateurs en Belgique, Schrevens, entre autres (A. M. B., 1895), considèrent comme dues au microbe de la diphtérie humaine. Cette maladie épizootique, très répandue dans les basses-cours du Hainaut, méritait d'être étudiée de près, car sa prophylaxie pourrait avoir une grande importance au point de vue de la propagation de la diphtérie humaine. Gallez (A. M. B., 1896), le premier, s'est occupé de recherches bactériologiques à propos de cette affection ; il a rencontré plusieurs fois dans les exsudats de pigeons, atteints de coryza, un bacille ressemblant à celui de Loeffler, mais sans virulence. Gratia et Liénaux (A. M. B., 1896-1898) ont trouvé, de leur côté, chez le pigeon, un microbe qu'ils considèrent comme pseudo-diphtérique ; chez la poule, ils n'ont point vu une espèce microbienne ayant des caractères communs avec le bacille diphtérique vrai ou faux. Ces deux espèces animales sont d'ailleurs réfractaires aux inoculations faites avec ce microbe.



Microbes de la pseudo-diphtérie du pigeon.
Exsudat cultivé sur sérum. × 1000.
Gratia et Liénaux.

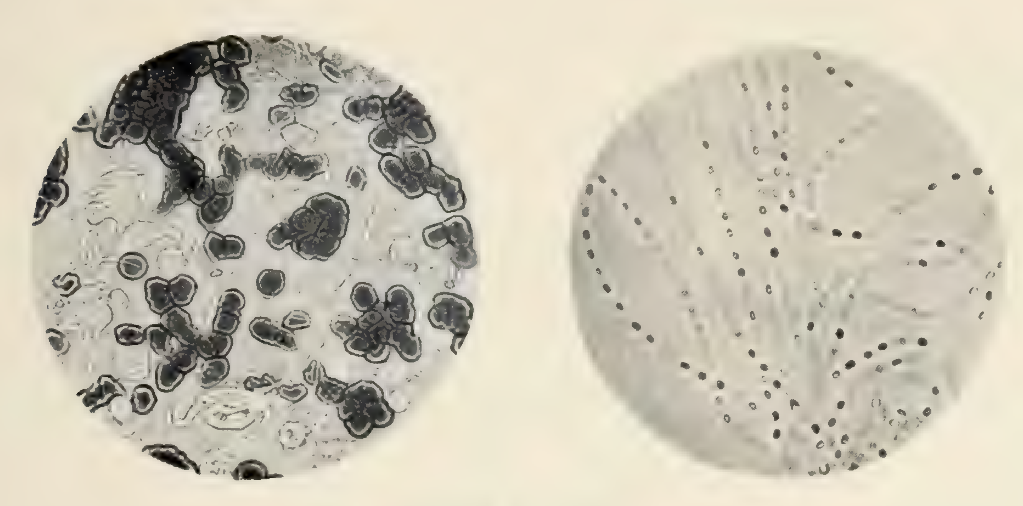
Lambotte (A. M. B., 1900) a repris l'étude de cette importante question à l'aide de moyens d'investigation qui n'avaient pas encore été appliqués à la distinction des bacilles diphtériques véritables d'avec les microbes de la même famille naturelle et qui se rencontrent chez les volailles. Malheureusement, la séro-réaction, pas plus que la recherche des précipitines microbiennes, d'après la méthode de Kraus, ne lui ont fourni des résultats utiles, ces microbes ne donnant pas lieu à la formation d'anticorps agglutinants ou précipitants. Chez des poules, atteintes d'une affection bien connue, le choléra aviaire, il a isolé un bacille ayant les caractères du véritable bacille diphtérique, mais dépourvu de tout pouvoir pathogène pour le cobaye. Ce microbe, de même que celui de Loeffler, s'est montré incapable de provoquer des fausses-membranes chez les volailles. Bref, on ignore encore si le bacille d'apparence diphtérique, qui existe dans des affections diverses des poules et des pigeons,

est une forme atténuée, avirulente du microbe si dangereux pour les enfants.

Lambotte (A. I. P., 1902) a observé une maladie des abeilles, connue sous le nom de « loque ». Elle est due à un bacille, qui n'est qu'un saprophyte vulgaire attaquant les larves et dont les insectes sont atteints quand ils se trouvent dans de mauvaises conditions de nutrition, etc.

La fièvre vitulaire, de forme paralytique, est considérée par Gratia (A. M. V., 1896-1904) comme une auto-intoxication, qu'il faut distinguer des affections puerpérales d'origine microbienne, désignées sous le même nom et auxquelles Van de Velde (A. M. B., 1898) a consacré des recherches. Pour lui, la fièvre vitulaire est en tout comparable à l'infection puerpérale humaine; elle peut être déterminée par différents microbes, des streptocoques surtout, des staphylocoques et aussi des coli-bacilles, agissant isolément ou produisant des infections mixtes.

Gratia (A. M. B., 1894) a insisté sur les caractères morphologiques qui permettent de reconnaître le bacille du charbon à l'examen du sang; il a fait ressortir, notamment, l'existence d'une capsule qui constitue, d'après lui, un caractère différentiel important et trop souvent méconnu. Herman (Echo vétérinaire, 1901) croit que l'observation microscopique ne suffit pas pour le diagnostic du charbon et que l'inoculation elle-même peut être mise en défaut par suite de l'existence concomitante du vibrion septique. Mullie (A. M. V., 1904) a recommandé pour ce diagnostic la méthode de coloration de Mac Fadyen.



Microbes du charbon.

Sang frais de cobaye × 700. — Bacilles sporulés culture sur bouillon × 1400.

Liénaux (A. M. V., 1890) a signalé une localisation exceptionnelle des échinocoques dans la plèvre du cheval; Gratia (A. M. V., 1883) a recherché ces parasites chez l'homme et chez les animaux domestiques. Il a pu recueillir des échinocoques sous leurs deux états, cestoïde et cystique, et reproduire expérimentalement chez des chiens et chez des

herbivores chacun de ces états en partant de l'autre. Il a trouvé chez le cheval (A. M. V., 1905) des hydatides multiloculaires et fertiles. Il a observé un cas de cysticerques du cerveau chez un enfant (A. M. V., 1888). Les cysticerques de l'homme, pour lui, ont les mêmes caractères que ceux de la ladrerie; ils sont dus au *Tænia solium*, conformément, d'ailleurs, aux résultats expérimentaux. Hendrickx (A. M. V., 1895) a relaté plusieurs fois des cas de *Tænia plicata*, ayant occasionné des entérites mortelles à des poulains.



Tænia nana. × 15. (Malvoz.

Liénaux (A. M. V., 1891) a signalé la présence de coccidies dans un épithélioma cylindrique du poumon chez un chien. Remy (A. S. M. G., 1893) a étudié les lésions produites par le *Coccidium oviforme* du lapin. Un cas de psorospermose de la langue et de la lèvre supérieure chez un cheval a été décrit par Hendrickx et Liénaux (A. M. V., 1899).

Des vers, des sclérostomes armés, ont provoqué une hémorragie mortelle dans un cas étudié par De Croly (A. M. V., 1881); Colson (1884) en a vu dans la capsule adipeuse et les bassinets du rein; De Give dans des testicules cryptorchides (A. M. V., 1887); Liénaux a signalé un cas rare, où ces vers existaient dans la paroi abdominale, sous le péritoine, la plèvre, etc., et jusque dans le tissu musculaire.

Gratia (A. M. V., 1883) a décrit des pseudo-tuberculoses vermineuses chez le cheval, les ruminants, le porc et le chien, avec des apparences de lésions de tuberculose vraie. Il a reconnu souvent des foyers de pneumonie et des péribronchites de cette nature. Liénaux (A. M. V., 1901) a vu, de son côté, que la péribronchite noduleuse chez le cheval a la même origine.

Dele (A. M. B., 1886) a fait des recherches sur les trichines et la trichinose. La trichine musculaire non enkystée, introduite dans l'estomac, se développe aussi bien que celle qui est enkystée, d'après lui.

La péripneumonie bovine, dont Willems a découvert la vaccination, a été étudiée à plusieurs reprises par Thiernesse et De Give (A. M. B., 1882-1883). Ils ont trouvé une méthode d'immunisation par injection intraveineuse, mais d'intérêt purement théorique, car elle expose à des risques dont l'inoculation caudale, préconisée par Willems, est exempte.

Dubois (A. S. M. L., 1902) a trouvé un foyer de peste aviaire, le premier signalé en Belgique de cette maladie, provoquée également par un microbe invisible. Une grave zoonose, la peste bovine, est attribuée aussi à un organisme de dimensions ultramicroscopiques. Bordet, en collaboration avec Danysez, a étudié cette affection en 1897, à Waterval-Prétoria, sur la demande du Gouvernement du Transvaal ; ils ont préconisé une méthode d'immunisation qui a donné des résultats encourageants. Enfin, Liénaux, le premier, a constaté l'existence, en Belgique,

d'une intéressante affection épizootique, due à des hématozoaires, la piroplasmose bovine (A. M. V., 1902).

D'après Gratia et Liénaux (A. M. V., 1898), la matière nerveuse normale, la substance cérébrale du cheval, injectée au lapin, n'a aucune action neutralisante pour le virus rabique. Les lésions des ganglions, décrites par Van Gehuchten et Nélis, sont considérées par Gratia (A. M. B., 1900) comme tardives et d'ordre secondaire.

Avec Gratia, Liénaux (A. M. B., 1894; A. M. V., 1896) a institué de nombreuses expériences en vue de transmettre au chien des tumeurs cancéreuses de l'homme et des animaux domestiques. Leurs essais, toujours négatifs, confirment des résultats analogues obtenus par Van Ermengem (A. S. B. M., 1886). Des inoculations d'un bacille, que Scheurlen avait cru spécifique, n'ont également donné à ce dernier que des insuccès; il l'a identifié d'ailleurs avec une espèce vulgaire, un microbe des pommes de terre. Seules, les transplantations de tissus cancéreux du rat au rat, de la souris à la souris, ont pu être faites en série jusqu'ici, notamment par Firket (A. M. B., 1895).

Le rôle important, attribué par quelques auteurs à des levures dans la pathogénie de néoplasmes malins de l'homme et des animaux domestiques, n'a pas été confirmé jusqu'ici. Gilkinet (A. E. M., 1897) a recherché le sort des levures introduites dans l'organisme. Les espèces qu'il a étudiées disparaissent rapidement du sang et des organes sans jamais s'y multiplier.

Le virus de la variole et le vaccin antivariolique doivent leur activité à des microbes vainement cherchés jusqu'ici. Leur découverte serait précieuse à plus d'un titre ; en attendant qu'on parvienne à la réaliser, la culture des agents de la vaccine est obtenue empiriquement, avec de très bons résultats, sur les bovidés. Ce mode de production du virus-vaccin est pratiqué en Belgique dans une station officielle depuis nombre d'années. L'Institut vaccinogène de Cureghem fournit une lymphe protectrice, dont l'excellente qualité est reconnue partout.

Liénaux et Hébrand (A. M. V., 1902) ont trouvé un procédé qui permet de récolter d'énormes quantités d'une lymphe vaccinale très active. Ils injectent le virus dans les conduits galactophores de la vache. Une seule opération pourrait donner du vaccin en quantité suffisante pour cent mille vaccinations.

Les travailleurs n'ont pas manqué jusqu'ici pour tenter de réaliser le grand desideratum de la culture artificielle des agents du cow-pox. Les expériences de Dupuis (A. M. B., 1887) ont facilité leurs recherches en montrant que le cow-pox n'est pas seulement transmissible au veau, mais peut être inoculé avec succès à des animaux de laboratoire, tels que le chien. Remouchamps *(IVe Nederlandsch natuur- en Geneeskundig Congres, 1893)* a voulu retrouver, chez des varioleux, les agents de la virulence dans le sang et la lymphe des pustules sans pouvoir définir des formes bien caractéristiques. Funck (C. B., 1901) pense qu'il s'agit

d'un protozoaire, dont il croit même avoir vu divers états de développement. De Waele et Sugg (A. S. M. G., 1904; A. Ph., 1903-1904) ont isolé du pus variolique et de la lymphe vaccinale des streptocoques, auxquels ils attribuent un rôle primordial dans la genèse de la variole et du cow-pox, et qu'ils prétendent appartenir à un type unique et spécial, différent, en tout cas, des autres variétés streptococciques se rencontrant dans la scarlatine, la varicelle, etc. Leurs streptocoques s'en distingueraient par la réaction agglutinante; cette réaction pourrait même, d'après eux, servir au diagnostic de la variole. Ils les ont étudiés aussi au point de vue de la production des hémolysines (C. B., 1905). Enfin, ils ont institué des expériences (A. S. M. G., 1905) avec du vaccin, déposé dans des sacs de roseau introduits sous la peau. Les animaux, des vaches, ont réagi et une inoculation de contrôle est restée sans effet.

IX. La bactériologie dans ses rapports avec la biologie végétale et l'agronomie. — Dernière venue parmi les sciences auxiliaires auxquelles la botanique agricole doit tant de progrès, la bactériologie a déjà à son actif des applications très diverses et des plus importantes. L'étude des êtres inférieurs, en effet, a jeté une vive lumière sur des questions vitales de la biologie végétale et de l'agronomie.

La connaissance approfondie, entre autres, des activités microbiennes qui, dans le sol, les fumiers, font accomplir à la matière organique son cycle continu ; celle des rapports si variés de parasitisme et plus souvent de mutualisme entre les végétaux et les organismes microscopiques, ne pouvaient manquer d'exercer une influence profonde sur l'évolution de ces sciences.

Le Département de l'Agriculture a compris, dès le début, l'importance des recherches microbiologiques et encouragé leurs applications. Les études bactériologiques ont trouvé, notamment à l'Institut agricole de l'Etat, à Gembloux, plusieurs spécialistes bien préparés pour s'y consacrer. Mais le plus grand service que le Gouvernement pouvait rendre à l'enseignement de la bactériologie agricole a été la nomination, en 1892, comme professeur de botanique et de physiologie végétale, à Gembloux, d'un bactériologiste éminent, Emile Laurent (1861-1904), qui était en même temps un biologiste de grande valeur.

Monument E. Laurent à l'Institut agricole de Gembloux.

Aucun savant belge n'a plus fait progresser la bactériologie dans ses rapports avec la production végétale. Presque toutes les grandes ques-

tions, qui intéressent l'agriculture et dont la connaissance repose sur l'intervention de microbes, ont été abordées par lui et ont souvent reçu des solutions magistrales.

Héritier direct des grandes traditions pasteuriennes, il a fait plusieurs de ses travaux, guidé et conseillé par le Maître et par Duclaux, son successeur. L'œuvre scientifique d'Emile Laurent est des plus considérables; sa mort tragique, en pleine productivité, au retour d'un troisième voyage d'exploration au Congo, constitue pour la patrie et pour la science une perte qui ne sera pas de si tôt réparée.

Son travail capital est, sans contredit, l'étude expérimentale, qu'on lui doit, sur la fixation de l'azote atmosphérique par les légumineuses, étude exécutée en partie avec la collaboration d'un savant chimiste français, Th. Schloesing fils (A. I. P., 1892; A. S. P., 1890-1891-1892).

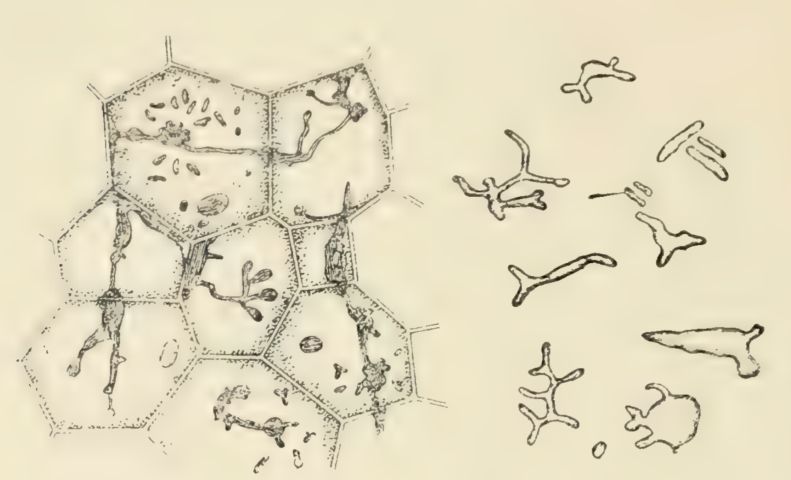
Il était acquis depuis longtemps que certains végétaux poussent dans des sols très pauvres et les rendent fertiles après s'y être développés. On supposait que ces « plantes améliorantes » ont le pouvoir d'absorber par leur tige ou leurs feuilles de l'azote atmosphérique. G. Ville, entre autres, avait tenté, en 1868, de démontrer cette fixation en se basant sur des expériences de cultures en pots dans du sable calciné et dépourvu de toute matière organique. Le résultat de ces expériences fut vivement contesté, notamment par Boussingault. En Belgique, elles ne rencontrèrent aucun crédit et la fixation de l'azote atmosphérique était niée par Damseaux dans son manuel d'agriculture (1885). Proost, professeur à l'Université de Louvain, le premier, reprit ces expériences en 1884. Dans des essais, qu'il fit au Jardin botanique de Louvain, il établit nettement, au moyen de cultures de légumineuses instituées en plein air et dans des sables naturels lavés ou non, que ces végétaux peuvent emprunter l'azote, nécessaire à leur croissance, directement ou indirectement à l'atmosphère (A. Soc. Sc. de Bruxelles, 1899-1900).

La raison du phénomène fut découverte peu d'années après grâce aux recherches des bactériologistes. En même temps, elles ont expliqué pourquoi les cultures dans le sable calciné et stérilisé ne pouvaient fournir la preuve de la fixation de l'azote de l'air, tandis que les conditions où s'était placé l'expérimentateur belge permettaient de conclure à cette fixation.

Hellrigel et Wilfarth reconnurent, en 1886, le rôle joué par une symbiose microbienne dans les propriétés fertilisantes qui sont propres à certains végétaux.

Il manquait cependant à cette théorie l'appui d'une démonstration expérimentale irréfutable. Laurent et Schloesing, en mesurant directement, à l'aide d'un dispositif des mieux combinés, les volumes d'azote libre placés à la disposition de légumineuses cultivées dans une atmosphère confinée, ont mis en évidence, de la façon la plus péremptoire, le fait d'une absorption d'azote gazeux chez ces plantes pourvues de nodosités radiculaires. De plus, Laurent s'est attaché, dans une série de travaux (A. I. P., 1892; A. S. P., 1890-1891-1892), à déterminer les caractères

biologiques des microbes des nodosités, les *rhizobiums;* il a établi péremptoirement leur intervention dans la formation des nodosités et recherché l'influence de la nutrition minérale, notamment, sur le développement de ces tubercules.



Rhizobiums. Microbes des nodosités des légumineuses. (E. LAURENT.

Mais l'étude de la fixation de l'azote se rattachait, dans l'esprit de Laurent, à un autre problème dont il avait entrepris de scruter les aspects les plus variés, celui des relations existant entre les microbes et les plantes supérieures. Déjà, en 1886 (A. S. B., 1886), il avait montré le rôle utile qu'exercent les bactéries du sol sur le développement des grands végétaux.

Plus tard, il appliqua les acquisitions, encore récentes, de la technique des cultures en milieux solides à la démonstration de la non-existence de tous microbes dans les tissus vivants des végétaux supérieurs (A. S. B. M., 1889).

Son talent expérimental et son esprit critique se sont encore révélés dans l'étude de nombreuses questions de microbiologie. Le polymorphisme des bactéries, soumis à l'épreuve de ses expériences, s'est manifesté dans les limites relativement étendues chez le bacille rouge de Kiel (A. I. P., 1888-1890), le *Cladosporium herbarum,* etc.

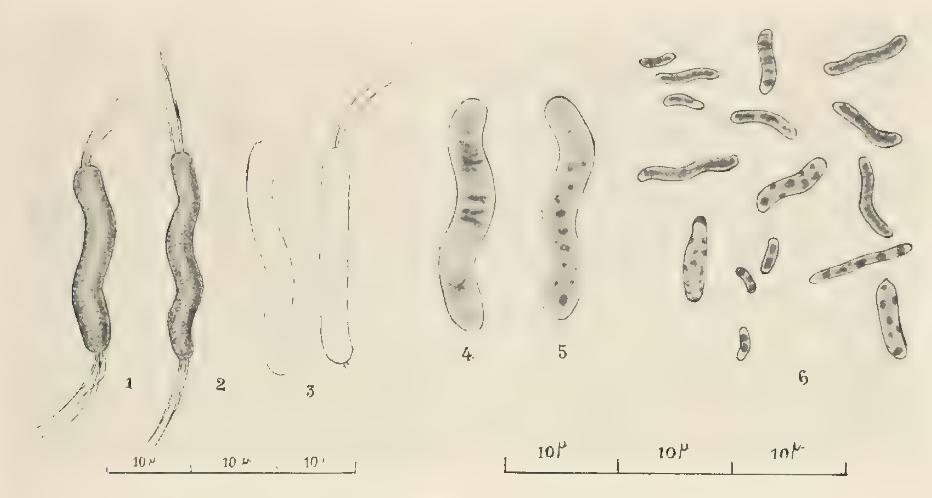
Etudiant la fermentation panaire, Laurent a reconnu l'intervention d'un microbe, le *Bacillus panificans,* dans la montée de la pâte et indiqué le remède à employer pour éviter une altération, fréquente jadis dans les campagnes, le pain filant (A. S. B., 1888).

Il a encore consacré de longues recherches à l'étude de la nutrition chez les levures (A. S. B. M., 1890). Il a essayé la valeur nutritive d'un très grand nombre de corps carbonés et azotés, et précisé ainsi la nature chimique des composés qui peuvent leur fournir les éléments nécessaires à leur croissance et à la constitution de leurs réserves glycogéniques.

Enfin, dans les dernières années de sa carrière scientifique, bien que très engagé dans des recherches de physiologie végétale, il a été amené à reprendre son sujet favori, les rapports des microbes avec les végétaux supérieurs. Mais, cette fois, ce sont les espèces pathogènes qui ont fixé son attention. Dans un remarquable mémoire, intitulé : Recherches expérimentales sur les maladies des plantes (A. I. P., 1899), Laurent

a appliqué spécialement à l'étude des bactéries parasites des végétaux les méthodes auxquelles la pathologie animale doit tant de progrès. Les variations de virulence des microbes qui s'attaquent aux végétaux, la nature de leurs sécrétions, de leurs toxines, d'une part; le mécanisme de la défense et de l'immunité de ces végétaux vis-à-vis de l'infection, d'autre part, ont été ainsi, pour la première fois, l'objet d'une étude attentive. Ces recherches d'une grande originalité ont ouvert à la pathologie végétale des horizons absolument nouveaux.

Un autre biologiste et botaniste belge, dont la science déplore aussi la perte prématurée, Léo Errera (1858-1905), le brillant professeur de botanique de l'Université de Bruxelles, a touché dans plusieurs de ses travaux au domaine de la bactériologie. On peut citer, notamment, ses



Spirillum Colossus. Sp. nov. ERRERA.

FIG. 1 2 3. — Microbes non colorés. FIG. 4 5. — Microbes colorés et montés au baume. FIG. 6. — *Spirillum giganteum* (Migula).

études sur le glycogène chez les champignons et, en particulier, chez les levures (A. S. P., 1885); sa description d'une bactérie géante, le *Spirillum Colossus* (A. S. M. B., 1901) et ses vues originales sur la limite de petitesse des organismes (Rev. Scientif., 1902).

Errera et Laurent avaient su conquérir des élèves au goût des sciences bactériologiques. Sous leur inspiration, plusieurs d'entre eux ont mené à bien des recherches intéressantes.

Marchal, successeur de Laurent à la chaire de botanique de l'Institut de Gembloux, a fait l'étude des organismes qui président dans le sol à l'ammonisation de l'azote organique, première étape de la nitrification (A. S. B., 1893); il a recherché la flore microbienne de certaines variétés de fromages indigènes et déterminé l'action de ces microbes sur leur maturation (A. S. B. M., 1895); enfin, il a publié l'observation de [illegible] d'accidents alimentaires attribués à un fromage toxique (B. A., [illegible]).

Gillot a étudié l'hydrolyse du raffinose par les organismes inférieurs

B. A. B. Ch., 1900) et la raffinose comme aliment hydrocarboné des levures (B. A. Ch. B., 1899); Clerfeyt, l'accoutumance des levures aux solutions salines (A. S. B., 1901). Lepoutre a repris ces recherches et examiné les propriétés zymotiques des organismes cultivés par Clerfeyt (A. S. B., 1902); de plus, il a essayé la virulence du *Bacillus fluorescens* pour les végétaux en appliquant les méthodes de Laurent (A. I. P., 1902); Hauman a démontré le rôle important que jouent les moisissures dans le rouissage du lin (A. I. P., 1902); Henry a fait des observations sur la vie de la levure dans les milieux minéraux (A. S. Br., 1902) et N. Hecq (B. A., 1903) sur la viscosité du pain.

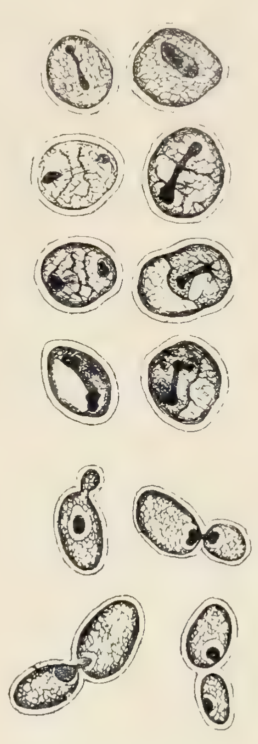
X. La bactériologie et ses applications a l'industrie des fermentations. — Le rôle des microbes dans d'importantes industries et au point de vue de l'économie domestique s'affirme de plus en plus. Sans microbes, point de pain, de vin, de bière, de fromage, de vinaigre, ni bien d'autres produits utiles à l'existence. Mais leur importance résulte encore de leur rôle perturbateur, des altérations de maintes substances alimentaires qu'ils provoquent : lait, boissons fermentées, conserves, sucres, etc.

Aucune des industries, reposant sur l'utilisation des actions fermentatives, n'a autant progressé, grâce aux découvertes de la bactériologie, que l'industrie brassicole. D'empirique qu'elle était depuis des siècles, la fabrication des bières est devenue scientifique à la suite des recherches fondamentales de Pasteur sur la nature animée des diverses fermentations et sur les maladies des vins, des bières. Des perfectionnements techniques de premier ordre, réalisés surtout par l'usage des cultures pures de levure, introduites en brasserie par Hansen (1882), ont aussi contribué notablement à la transformation toute moderne de cette grande industrie.

En Belgique, l'enseignement scientifique de la brasserie a fait de rapides progrès. Des écoles de brasserie existent à Gand, où la première fut fondée par Van den Hulle en 1890; à Louvain comme annexe à l'Ecole d'agriculture, à Mons à la Faculté technique, etc. Bien nombreux sont les travaux de valeur faits par des microbiologistes belges sur des questions intéressant la zymotechnie.

En 1870, Melsens (A. S. B., 1870) avait vu que la levure peut supporter des pressions énormes, de 8,000 atmosphères, sans perdre son pouvoir ferment. L'existence du glycogène, dont on connaît l'importance au point de vue des phénomènes d'autophagie et d'autofermentation, a occupé longtemps Errera et son élève Clautriau (A. S. B., 1882-1895; Rec. Inst. bot. Brux., 1906, trav. posthume). Le premier, Errera a constaté l'existence du glycogène dans la levure de bière en 1885. Laurent a montré que, pour avoir une levure gorgée de glycogène, il faut la mettre pendant quelques heures avec un liquide sucré (A. I. P., 1890); il a aussi établi l'apparition de cet hydrate de carbone chez plusieurs champignons, parmi lesquels des saccharomycètes (A. S. P., 1903).

Le même savant a publié des recherches très étendues sur l'alimentation des levures (A. I. P., 1889). Ces organismes n'utilisent pas, d'une façon sensible, l'azote des nitrates qu'ils réduisent en nitrites. Par contre, ils peuvent emprunter leur matière nutritive carbonée à beaucoup de substances ternaires, ainsi qu'à des substances organiques azotées. Ils réalisent ainsi des synthèses des plus intéressantes.



Levures avec noyaux. JANSSENS.

Wildiers (C., 1901, t. XVIII), dans des recherches faites au Laboratoire de chimie biologique de Louvain, a trouvé qu'on ne peut pas cultiver indéfiniment la levure aux dépens de matières minérales et de sucre, comme Pasteur l'avait admis. Il faut, en outre, une dose très minime, mais indispensable, d'une substance inconnue, nommée *Bios* par l'auteur, et que la levure n'est pas en état de fabriquer elle-même. Ce mémoire a provoqué une polémique assez vive entre différents expérimentateurs. On a voulu voir dans le *Bios* une sorte de contrepoison neutralisant certaines impuretés des milieux minéraux employés par Wildiers. Amand (C., 1902, t. XX) a combattu, par des expériences nombreuses, cette objection et montré que le *Bios* est réellement utilisé et disparaît en grande partie pendant la multiplication (C., 1904, t. XXI).

Janssens et Leblanc (C. B., 1897; C., 1898, t. XXI) ont entrepris des recherches cytologiques importantes sur les levures. Ils ont établi que les saccharomycètes possèdent un noyau de structure très simple. Ils ont suivi chez diverses levures de brasserie les modifications histologiques du protoplasme et du noyau pendant le bourgeonnement et la sporulation. Janssens et Mertens sont revenus sur ces questions en 1903 (C., 1903, t. XX) dans deux travaux, l'un relatif à la torula rose, l'autre au noyau de la levure.

Van Laer a cherché, le premier, à appliquer à la fermentation haute les levures pures de race unique introduites avec succès par Hansen dans la fermentation basse (Station scientifique de brasserie de Gand, 1, 1890). Il a préconisé, à la suite de ses recherches, l'emploi de levains constitués en réunissant les diverses races séparées d'une même levure industrielle employée dans un groupe de brasseries. Il obviait ainsi à certains inconvénients des levures pures de race unique. A cette occasion, il a étudié un certain nombre de levures de fermentations secondaires de bières anglaises et belges, dont quelques-unes communiquent à la bière une saveur et un parfum caractéristiques. Après avoir introduit dans la science zymotechnique la notion de l'atténuation-limite avec sa levure *Logos* (Moniteur sc., 1895), il a signalé des phénomènes d'équilibre entre les races entrant dans la composition des levures industrielles (B. A. B. Ch., 1895).

Denamur a donné la composition de la levure à faible atténuation, utilisée par les brasseurs du pays de Liége (A. S. B., 1898).

Vuylsteke (A. M., 1889) a trouvé que les levures sauvages se réunissent à la surface du moût en proportions très variables pendant les étapes successives de la fermentation. On peut y recueillir un levain presque pur à certains moments ; ainsi se trouve justifiée la pratique des brasseries à fermentation basse quant au choix de la couche de levure qu'elles récoltent.

Les produits de la fermentation alcoolique ont attiré l'attention de Biourge (C., 1895, t. XI), ainsi que celle de Van Laer (*Journal of the fed. Inst. of Brewing*, 4, 1898). Ce dernier a constaté que les torulas, incapables de décomposer le maltose et le saccharose, ne peuvent pas faire fermenter ces sucres par entrainement (B. A. B. Ch., 1896).

Gillot (A. S. B., 1899 et 1900) a eu l'occasion de suivre les transformations qu'éprouve le raffinose quand il se trouve en contact avec les diastases sécrétées par toute une série d'organismes microbiens, levures et moisissures. Il a pu vérifier, une fois de plus, que les levures de fermentation basse fermentent intégralement le raffinose, tandis que les levures de fermentation haute laissent un résidu de mélibiose. Le *S. Pombe* lui paraît faire exception. Gillot a consacré un travail à cette espèce exotique (A. S. B. M., 1898, et B. A. B. Ch., 1902) ; il est arrivé à cette conclusion que le saccharomyces africain se distingue physiologiquement des levures basses. Van Laer (C. B., 1905) a fait des réserves à ce sujet; il a observé que des levures non inversives peuvent devenir inversives, à l'exception du *Mycoderma cerevisiæ*.



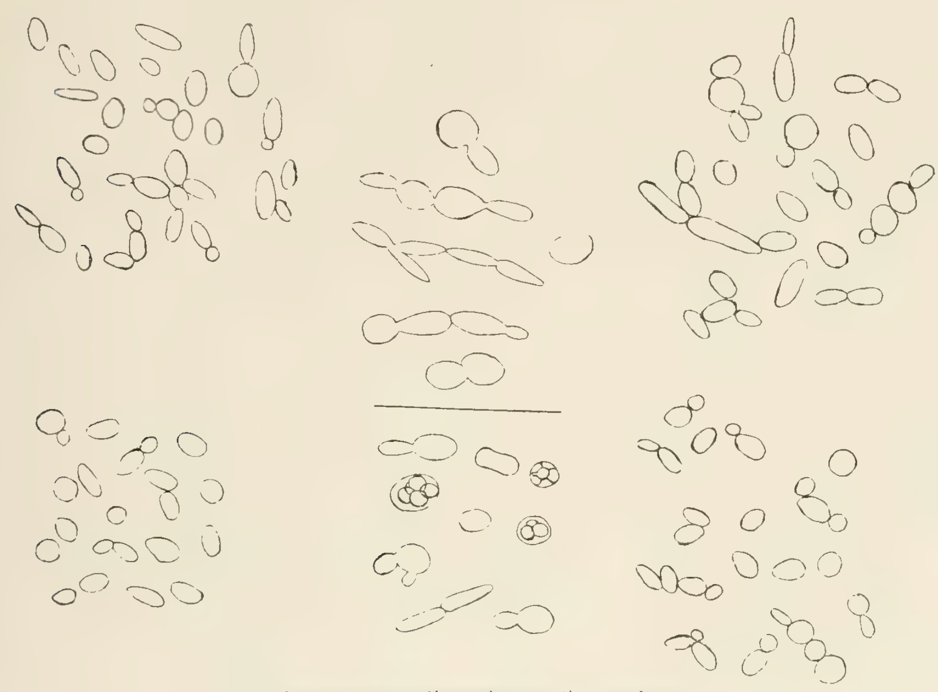
Saccharomyces Pombe.
Levure de la bière des nègres

Laurent (A. S. B. M., 1890) a mis en évidence l'adaptation héréditaire des levures aux solutions concentrées d'alcool et surtout de matières salines. Plus tard, Errera (A. S. B., 1899) a rendu compte d'expériences de Hunger, faites sous sa direction, et montrant que les conidies de l'*Aspergillus niger* sont adaptées à la concentration du milieu où a vécu l'individu qui les porte. La plasticité du protoplasme, qui se manifeste par ces faits, ressort aussi d'un travail de Clerfeyt (A. S. B., 1901); les levures non seulement s'accoutument aux solutions salines au point de vue de la pression osmotique, mais cessent aussi d'être impressionnées par la nature chimique des sels.

Ces recherches, ainsi que celles de Lepoutre (A. S. B., 1902) sur le même sujet, de Van Rysselberghe (A. S. B., 1899), de Massart (A. Biol., 1889), ont amené Van de Velde (B. A. B. Ch., 1902-1903) à étudier cette intéressante question de plus près. Il a trouvé que, pour toutes les concentrations d'un même sel, la force fermentative est la même; la seule influence de la concentration s'exerce sur la rapidité

avec laquelle la fermentation gazeuse s'effectue. Dans de nouvelles recherches, Van de Velde conclut encore que la force et l'énergie de la fermentation ne sont pas en rapport avec les concentrations pondérale, moléculaire et osmotique des solutions. Dans leur ensemble, les phénomènes étudiés sont plutôt de nature enzymatique, conformément à la théorie de Buchner.

Gengou, d'autre part, a constaté (A. I. P., 1898) l'indifférence complète des levures, ainsi que des infusoires, à l'action toxique des produits de culture des bacilles diphtérique et tétanique. Ces toxines, si actives pour beaucoup d'êtres supérieurs, n'ont aucune influence chimitaxique positive ou négative sur les organismes monocellulaires.



Saccharomyces ellipsoideus et *S. apiculatus*.
Levures des lambics et faros. (Van Laer.)

Van Laer a fait des expériences montrant l'action diastasique des levures à l'aide de cellules mortes, préparées d'après la méthode d'Albert. Récemment (B. A. B. Ch., 1905), il s'en est servi pour établir que la catalyse diastasique de l'eau oxygénée suit la loi des masses.

Effront (Mon. sc., 1891) a étudié l'action des fluorures sur l'accroissement et le développement des levures, sur leur accoutumance aux antiseptiques, ainsi que l'influence de cette accoutumance sur leur travail chimique (A. I. P., 1896).

Van Laer *(Trans. Inst. of Brewing*, 1894) croit que les fermentations secondaires sont dues à des levures variées, différentes de celles de la fermentation principale. Il a répondu aux objections de Jörgensen et lui

reproche de n'avoir pas pris le temps de contrôler ses essais (*Brewing Trade Review*, 1894).

Plusieurs organismes, agents de maladies des bières, ont été isolés et étudiés par Van Laer, entre autres : le *Bacillus viscosus*, qui produit les bières filantes (A. S. B., 1889) ; les microbes des bières tournées ou *Saccharomyces pastorianus* et le *Bacillus viscosus bruxellensis* (A. S. B., 1892), agents des faros et lambics dichroïques ou à double face (A. I. P., 1900) ; le *Mycoderma cerevisiæ* (*Trans. fed. Inst. of Brew.*, 1901), le *S. pastorianus arborescens* (B. A. B. Ch., 1902), levure très commune dans les bières à fermentation haute et qui produit le collage. Van Dam (Bull. A. des anc. él. des Ec. de Brass. de Louvain, 1894) a également étudié un *Bacillus viscosus* des bières anglaises différent des organismes déjà décrits par Van Laer. Biourge, de son côté, a consacré des recherches aux microbes qui altèrent les bières; il a isolé des espèces produisant la double face, la viscosité, etc. (Journ. de Brasserie, 1894), et étudié les principales maladies microbiennes des bières (Bull. A. des anc. él. des Ec. de Brass. de Louvain, 1895).

Enfin, quelques boissons alcooliques particulières ont aussi été examinées au point de vue de leur composition et de leur flore microscopique. Ainsi, les faros et les lambics ont fait l'objet d'un travail de Van den Hulle et Van Laer (A. S. B., 1891). Ces boissons, dont la fabrication constitue un reste local de procédés jadis généralement employés en brasserie, contiennent des organismes appartenant à des espèces multiples, parmi lesquelles dominent les ferments lactiques, visqueux, les *S. apiculatus* et *ellipsoïdeus*. D'autres boissons, fabriquées par les nègres du Congo (*Pundo*, vin de palme, etc.), ont également été étudiées par Van Laer (A., S. B., 1904). Les bières de millet et de sorgho renferment des levures de l'espèce *Schizosaccharomyces Pombe*, levure remarquable par son processus de multiplication par division.

Des microbes et des levures constituent aussi les agents actifs de la maturation des fromages; certains beurres doivent leur goût particulier à la nature des bactéries qui ont procédé à la fermentation de la crème. Leur rôle dans l'industrie laitière et fromagère est des plus considérables.

Il y a lieu de signaler à ce sujet les recherches de Marchal (A. S. B. M., 1895), qui attribue la maturation des fromages mous à un ensemble de ferments, parmi lesquels l'*Oïdium lactis* a un rôle prépondérant. Avec Misson (Congrès nat. de laiterie, 1897), il a montré que la pasteurisation des crèmes pouvait encore être efficace même quand elles ont subi un commencement d'acétification. Henseval (Rev. des Quest. sc., 1899) a fait une étude sur la qualité des beurres en relation avec la nature des ferments lactiques qu'on y trouve. Il a publié des « Leçons de microbiologie appliquée à la laiterie » (1902) et un travail sur « Les microbes du lait et de ses dérivés » (1903).

Il a fourni de précieuses indications pour l'usage de ferments commerciaux. En collaboration avec Marcas, il a encore fait des recherches

sur la pasteurisation de la crème en laiterie (Rev. gén. du lait, 1902); avec Mullie (Congrès d'hygiène, 1903) sur la pasteurisation du lait en vue d'obtenir la destruction des microbes pathogènes sans compromettre les qualités de cet aliment. On doit aussi à Henseval des expériences sur la stérilisation du lait par chauffage discontinu (Bull. Serv. de Surv. des Denr. alim., 1905), et un Rapport sur le concours de pasteurisation de la Société nationale de laiterie, etc. Enfin, Willem, Minne et Miele (Rev. gén. du lait, 1904-1905) ont décrit un procédé de traite aseptique qui fournit un lait presque stérile et se conservant très bien.

D'autres travaux encore, intéressant la laiterie, etc., dus à Henseval, Huwart, Marcas, Raquet, Gedoelst, etc., ont paru dans la « Revue générale du lait », fondée en Belgique en 1901.

A l'Exposition de Liége, dans le compartiment des Sciences, figurait, à côté de documents imprimés, de graphiques, etc., un grand tableau synoptique montrant la part prise par les Belges aux progrès de la bactériologie et de la parasitologie. A la base de ce tableau, après le nom de Pasteur, étaient incrits les noms de Th. Schwann, de P. Van Beneden et de L. Willems. Au-dessus, successivement, se trouvaient mentionnés, suivant la date de leur fondation, les laboratoires et les instituts de notre pays avec l'énoncé des principaux travaux et des découvertes importantes qui y ont été effectués.

Destinée à perpétuer le souvenir de cette Exposition, la présente notice n'est qu'un long développement de ce tableau, habilement dressé par E. Malvoz (1).

Puisse-t-elle atteindre son but en faisant connaître et apprécier, comme ils le méritent, les résultats de l'activité dont nos compatriotes ont été prodigues dans le domaine de la bactériologie et de la parasitologie, comme dans tous les autres domaines de la science. Puisse-t-elle aussi les encourager à de nouveaux travaux et leur rappeler cette parole du Maître : « La science n'a point de patrie, mais les savants en ont une. » (Pasteur.)

E. VAN ERMENGEM,

Professeur à l'Université de Gand.

---

(1) Le rédacteur de cette notice doit à MM. Bordet, Malvoz, Lutet, Denys, [illegible], [illegible], Ide, Heymans, Janssens, Van Laer, Henseval, etc., des renseignements précieux. Il tient à leur exprimer [illegible] ici sa vive reconnaissance.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

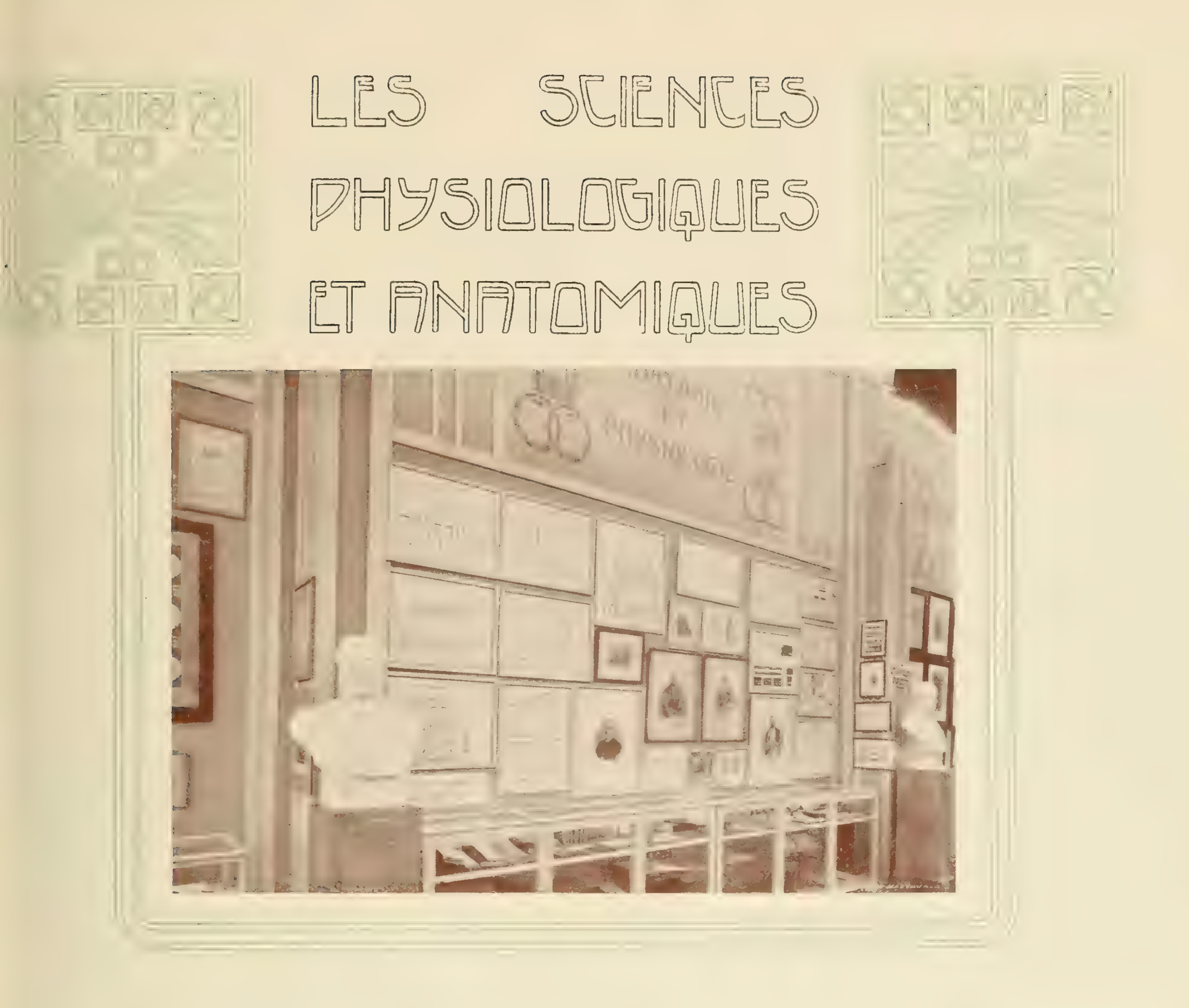
A. Ph. Ch.	*Poggendorf's Annalen der Physik und Chemie.*
A. S. B.	Bulletin et Mémoires de l'Académie des Sciences de Belgique.
A. M. B.	Bulletin et Mémoires de l'Académie de Médecine de Belgique.
A. S. M. B.	Bulletin et Annales de la Société belge de Microscopie.
J. S. M. L.	Journal des Sciences médicales de Louvain.
A. S. M. L.	Bulletin et Annales de la Société médico-chirurgicale de Liége.
A. S. M. A.	Bulletin et Annales de la Société de Médecine de Gand.
A. I. P.	Annales de l'Institut Pasteur.
C. B.	*Centralblatt für Bakteriologie und Parasitenkunde.*
A. S. P.	Comptes rendus de l'Académie des Sciences de Paris.
C.	La Cellule.
R. H.	Revue d'Hygiène et de Police sanitaire.
A. S. M. Lég.	Bulletin et Annales de la Société de Médecine légale de Bruxelles.
A. M. E.	Archives de Médecine expérimentale.
A. Ph.	Archives internationales de Pharmacodynamie et de Thérapeutique.
P. M.	Presse médicale.
A. S. M. B.	Annales de la Société des Sciences naturelles et médicales de Bruxelles.
A. Oph.	*Archiv für Ophthalmologie.*
C. P. A.	*Centralblatt für allgemeine Pathologie und pathologische Anatomie.*
R. M.	Revue de Médecine.
B. S. S.	Bulletin du Service de Santé et de l'Hygiène.
S.	Scalpel.
Soc. Biol.	Procès-verbaux de la Société de Biologie.
Z. H.	*Zeitschrift für Hygiene und Infectionskrankheiten.*
B. Ch. Ph.	*Beiträge zur chemische Physiologie.*
B. S. Ch. B.	Bulletin de la Société chimique de Belgique.
B. K. W.	*Berliner klinische Wochenschrift.*
Fort. Med.	*Fortschritte der Medizin.*
M. H.	Le Mouvement hygiénique.
J. M. B.	Journal de Médecine de Bruxelles.
J. N.	Journal de Neurologie.
A. S. Ch. B.	Annales de la Société de Chirurgie de Bruxelles.
P. M. B.	La Presse médicale belge.
T. S.	Technologie sanitaire.
A. S. B. G.	Bulletin et Annales de la Société belge de Géologie.
B. S. E. C.	Bulletin de la Société des Etudes coloniales.

A. A. Ph.	*Müller's Annalen für Anatomie und Physiologie.*
A. S. T.	*Archiv für Schiffs- und Tropen-Hygiene.*
An. Oph.	Annales d'Ophtalmologie.
A. M. V.	Annales de Médecine vétérinaire.
B. S. B.	Bulletin de la Société royale de Botanique.
B. A.	Bulletin de l'Agriculture.
A. S. S. B.	Annales de la Société scientifique de Bruxelles.
B. A. B. Ch.	Bulletin de l'Association belge des Chimistes.
A. M.	Annales de Micrographie.
A. S. Br.	Annales de la Société de Brasserie.
A. Biol.	Archives belges de Biologie.
B. S. D. A.	Bulletin du Service de surveillance du commerce et de la vente des denrées alimentaires.



Glossina palpalis. × 5.
Mouche dont la piqure propage la maladie du sommeil.

LES SCIENCES PHYSIOLOGIQUES ET ANATOMIQUES



Le développement des sciences anatomo-physiologiques en Belgique, depuis 1830, est intimement lié à celui de nos universités. Il n'y a là rien d'étonnant. Pour faire œuvre originale en anatomie, en physiologie, il faut, en effet, des installations spéciales et un outillage coûteux que l'on ne trouve que dans nos grandes écoles scientifiques. Aussi l'histoire des progrès réalisés chez nous, dans ces sciences, se confond-elle avec celle de l'activité scientifique des laboratoires de nos quatre universités.

Les Belges n'ont rien ou presque rien produit d'original en anatomie ou en physiologie de 1830 à 1855. Une vingtaine de mémoires, dont la plupart ne sont que de courtes notes, trois ou quatre traités élémentaires par Burggraeve, Van Biervliet et Van Kempen, œuvres de médecins érudits plutôt que d'anatomistes ou de physiologistes, représentent tout leur bagage scientifique pendant ces vingt cinq années.

Le travail de Van Kempen sur le pneumogastrique, trois notes de Thiernesse et le mémoire de Rossignol, sur les alvéoles pulmonaires, sont peut-être les seules œuvres qui sortent un peu de la banalité générale.

Mentionnons quelques recherches publiées chez nous par des étrangers pendant la même période : sur les lymphatiques, par Fohmann; sur la bile, par Schwann; sur les corpuscules de la rate et sur le mécanisme de la pulsation cardiaque, par Spring ; l'Anatomie microscopique, de Gluge, et ses notes sur l'urée du sang, sur le vol des oiseaux, sur les huiles grasses, etc. Ajoutons-y les travaux du physicien Joseph Plateau sur la vision, du chimiste Melsens sur les albuminoïdes, du mathématicien Quetelet sur les lois de la croissance de l'homme et sur son développement physique et intellectuel, ainsi que les recherches de l'illustre zoologiste P.-J. Van Beneden sur l'organisation et le développement d'un grand nombre d'invertébrés, recherches qui sont du domaine de la zoologie.



TH. SCHWANN (1810-1882).

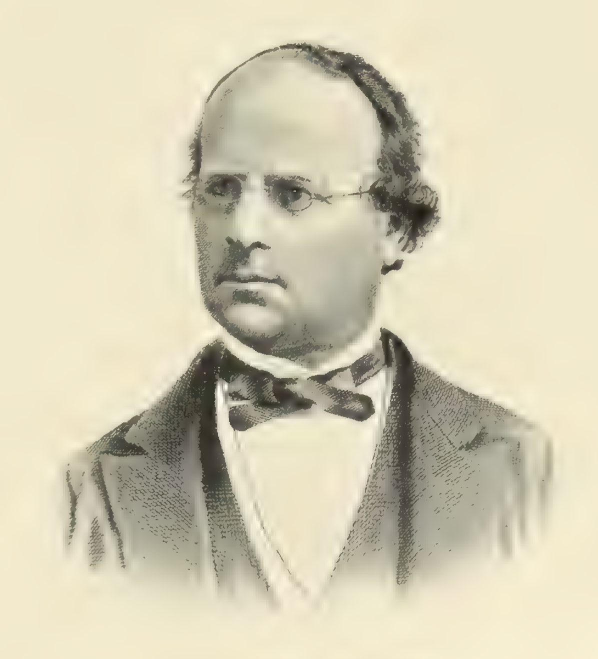
Un tableau qui figurait à l'Exposition de Liége comparait, d'une façon intuitive, l'activité scientifique des Belges en anatomie et en physiologie pendant la seule année 1904, avec la période de 1830 à 1854. Pendant ces vingt-cinq années, le tableau ne renseignait que vingt-quatre publications faites par des Belges, soit à peine une par année. Pendant la seule année 1094, on relevait pour nos quatre universités cent vingt-cinq travaux publiés par soixante-dix auteurs.

Il y a donc un contraste frappant entre l'intensité et la variété du travail scientifique dans les dernières années, et l'indigence qui a caractérisé la production originale de nos compatriotes pendant les premiers temps de notre existence nationale. Les causes de cette différence sont faciles à saisir. Elles sont en partie d'ordre général, en partie dues à des particularités propres à notre pays. Et d'abord la plupart des professeurs de la première époque n'ont fait qu'un passage de courte durée dans l'enseignement théorique. Ceux qui étaient chargés de l'enseignement de l'anatomie avaient les regards tournés vers la clinique chirurgicale, et les physiologistes considéraient la chaire de clinique médicale comme le couronnement de leur carrière académique. On aurait tort de reprocher aux professeurs de cette génération d'avoir été des médecins et non des savants de laboratoire, car les universités ne mettaient à leur disposition ni argent, ni locaux, ni instruments de travail. Des salles de dissection, souvent mal éclairées et mal ventilées, constituaient le seul théâtre où leur activité scientifique trouvait parfois l'occasion de s'exercer.

Nos gouvernants et ceux qui présidaient aux destinées des universités libres comprirent la nécessité d'infuser un sang nouveau à notre corps professoral, en y faisant entrer des éléments étrangers empruntés aux florissantes universités d'outre-Rhin. On ne saurait trop les en louer. Ils eurent d'ailleurs la main particulièrement heureuse dans les choix qu'ils firent. Windischmann, puis l'illustre Schwann, furent appelés à occuper la chaire d'anatomie à l'Université de Louvain. A Liége, Fohmann, Spring et Schwann enseignèrent successivement l'anatomie et la physiologie; à Bruxelles, le cours de physiologie fut confié à Gluge.

Malheureusement, ces hommes éminents souffrirent eux aussi de la parcimonie montrée par les pouvoirs publics et les autorités académiques en matière de science. Pendant longtemps, la faculté de médecine de Bruxelles se contenta du seul microscope que Gluge voulait bien lui prêter. A Liége, Spring dut prélever sur le produit des *minervalia* le prix de celui qui servait à son cours.

Malgré l'insuffisance des moyens matériels dont ils disposaient, ces jeunes professeurs allemands n'en contribuèrent pas moins puissamment à réveiller l'esprit scientifique qui sommeillait dans nos universités. Ils formèrent des élèves qui complétèrent d'ailleurs leur éducation scientifique à Paris, à Berlin, à Leipzig... Ces élèves, devenus leurs successeurs, ne cessèrent comme eux de réclamer les installations scientifiques et les moyens de travail dont jouit enfin la génération actuelle. Rappelons les réclamations de Spring, celles de la faculté de médecine de Liége, le discours de R. Boddaert sur la nécessité des études pratiques en médecine.



I. A. Spring [illegible]

A la période de marasme scientifique qui avait marqué les premières années de notre existence nationale, succédèrent des temps meilleurs. Déjà de 1855 à 1875 nous relevons un certain nombre de travaux intéressants et originaux. Citons les recherches de Fossion sur le cœur (1850) et le pancréas (1877), de Melsens sur les matières albuminoïdes (1857), de Van Kempen sur le pneumogastrique (1857) et la moelle épinière (1859), de Crocq sur la pénétration de particules solides dans les tissus (1859), de Spring sur les mouvements du cœur (1860 et 1861), de Gluge et Thiernesse sur les fibres nerveuses motrices et sensibles (1859, 1862), de Boddaert sur les lésions pulmonaires consécutives à la section des pneumogastriques (1862) et sur la physiologie des voies lymphatiques (187[illegible]),

d'Heger sur la circulation du sang dans les organes isolés (1873), sur les vaso-moteurs (1875), de Masius sur le pneumogastrique (1872), de Masius et Vanlair sur la physiologie de la moelle épinière (1867 à 1875), sur la stercobiline (1871), sur les nerfs vaso-moteurs (1875), de Van Bambeke sur l'embryologie des batraciens et des poissons osseux (1868 à 1875), de Félix Plateau sur la physiologie des animaux articulés, de Swaen sur divers points d'histologie, de Putzeys sur les vaso-moteurs, et surtout d'Edouard Van Beneden, dont le mémoire sur la composition et la signification de l'œuf, préludait aux brillantes découvertes qui ont illustré à nouveau un nom déjà célèbre.

C'étaient là des travaux isolés. Sous ce rapport, un changement des plus heureux s'est manifesté à la fin de la période dont nous venons de parler.

Vers 1875, nos professeurs d'anatomie et de physiologie avaient obtenu des locaux, fort exigus il est vrai, mais dans lesquels ils travaillaient et faisaient travailler.

A Liége, Ed. Van Beneden; à Gand, Van Bambeke, Félix Plateau, R. Boddaert; à Bruxelles, Heger; à Louvain, Carnoy, donnèrent l'exemple du travail et groupèrent autour d'eux de nombreux chercheurs. Denys, Gilson, Van Gehuchten, Ide, Janssens, Grégoire, Swaen, Fredericq, Julin, Nuel, Leboucq, Vanderstricht, Lahousse, Heymans, Stiénon, Massart, Jacques, Bordet, Demoor, Slosse... marchèrent sur leurs traces.

La construction des nouveaux instituts de l'Université de Liége (anatomie, physiologie) décrétée par le Gouvernement en 1879, celle de l'Institut Vésale (1876) et de l'Institut Carnoy de biologie cellulaire (1887), à Louvain, de l'Institut de physiologie (1894) due à la générosité d'Ernest Solvay et de celui d'anatomie de Bruxelles, fondé par Warocqué, de l'Institut de physiologie de Gand (1902), vint donner un nouvel essor au travail scientifique. Ces nouveaux instituts ont été édifiés sur le modèle des plus beaux laboratoires allemands, avec lesquels ils peuvent soutenir la comparaison, tant au point de vue des locaux que de l'outillage.



Université de Bruxelles. — Institut d'anatomie. — Salle de dissection.

Grâce aux moyens de travail mis à la disposition des chercheurs, la production scientifique devint bientôt si abondante, que les Bulletins de nos Sociétés locales de médecine et ceux de nos deux Académies ne lui suffirent plus. Le besoin de spécialisation se faisait d'ailleurs sentir. Ed. Van Beneden le premier avait réuni en volume les travaux sortis de son laboratoire en 1875-1876. Cet exemple fut suivi par Léon Fredericq, qui publia, de 1885 à 1904, sept volumes de travaux de l'Institut de physiologie de l'Université de Liége, par Heger (sept volumes de 1894 à 1905), par Van Gehuchten (trois volumes de 1897 à 1899) et par Lahousse (un volume de travaux).

En 1880, Ed. Van Beneden et Ch. Van Bambeke fondaient les Archives de biologie, dont la réputation s'étendait rapidement bien au delà de nos frontières. Cette publication en est à son vingt et unième volume.



Université de Louvain. — Institut d'anatomie.

Puis suivirent, à quelques années d'intervalle, *La Cellule,* recueil de cytologie et d'histologie générale, fondée à Louvain, en 1884, par J.-B. Carnoy, G. Gilson et J. Denys, et dirigée actuellement par G. Gilson (vingt et un volumes); *Le Névraxe* (six volumes parus), sous la direction de Van Gehuchten ; les Archives internationales de pharmacodynamie et de thérapie, fondées par F. Heymans, de Gand, et un groupe de savants étrangers (treize volumes parus) et, enfin, les Archives internationales de physiologie, dirigées par Léon Fredericq et Paul Heger avec la collaboration de nombreux physiologistes étrangers.

Ce sont de véritables revues internationales, publiant, en français en allemand et en anglais, les travaux des étrangers à côté de ceux de nos nationaux. Ce caractère cosmopolite se retrouve dans les manuels

publiés par nos professeurs. Aujourd'hui, ces manuels ne sont plus des œuvres de pure compilation ou des cahiers de simples notes, destinées à un cercle restreint d'élèves. Ils franchissent les limites de notre petite patrie et font la concurrence aux ouvrages classiques des professeurs parisiens.

L'Anatomie du système nerveux, de Van Gehuchten; les Manipulations de Physiologie, de Fredericq ; les Eléments de Physiologie, de Fredericq et Nuel ; l'Ostéologie, de Gilson, etc., sont entre les mains des professeurs et des élèves dans tous les pays de langue française. Ces manuels vulgarisent en France les dernières conquêtes de la science d'outre-Rhin. C'est ce qui y fait principalement leur succès. Notre pays remplit ainsi, sur le terrain scientifique, son rôle naturel, qui consiste à servir de trait d'union entre la culture germanique et la civilisation latine.

Nos laboratoires, eux aussi, ont pris une part des plus honorables dans le mouvement scientifique moderne. On peut dire qu'ils sont devenus pour certaines questions des centres classiques, dont la réputation s'est étendue à l'étranger (1).

Les recherches sur la variabilité fonctionnelle des cellules nerveuses et la plasticité des neurones (Demoor, Querton, Stefanowska, Geeraerd, Dustin) sont pour ainsi dire une spécialité de l'Institut de physiologie de Bruxelles. Ces travaux font, d'ailleurs, partie d'un vaste ensemble de recherches rentrant dans le programme de l'Institut Solvay, tel que son fondateur l'a conçu. Pour Ernest Solvay, l'être vivant est une machine dans les transformations énergétiques de laquelle l'électricité joue un rôle important. Le problème fondamental de la vie est attaqué de différents côtés et à différents points de vue à l'Institut Solvay. Programme général : conceptions théoriques sur l'énergétique, l'odogénèse, etc. (Solvay) ; rôle de l'électricité dans les êtres vivants (travaux de Solvay, d'Heger) ; structure et fonctionnement du système nerveux (Demoor, De Boeck, Radzikowski, Pergens, Philippson); lois du travail et de la fatigue des muscles (Joteyko, Stefanowska). Le côté chimique n'est, d'ailleurs, pas oublié, comme on peut s'en convaincre en feuilletant les sept volumes de travaux publiés par Heger (travaux de Slosse).

Citons aussi les belles recherches de Zunz sur la digestion faites à l'Institut de thérapeutique de Bruxelles, celles de Bordet et Gengou sur la coagulation du sang.

Le système nerveux a été étudié avec non moins de succès dans un autre laboratoire belge, celui d'anatomie (Institut Vésale) de Louvain. Son directeur, Van Gehuchten, occupe une place des plus honorables parmi les fondateurs de la théorie moderne du neurone, à côté des Ramon y Cajal, des Kölliker, des Waldeyer... Les travaux sortis de son école et publiés

1) Je ne parle pas de l'Institut zoologique de Liége, illustré par les belles découvertes d'Edouard Van Beneden sur la signification de l'œuf, la fécondation et les premiers stades embryonnaires.

d'abord dans les premiers volumes de *La Cellule*, puis dans le *Névraxe*, sont hautement appréciés à l'étranger. Citons particulièrement les recherches sur les lobes optiques des oiseaux (Van Gehuchten), celles sur les lésions histologiques de la rage qui ont conduit leur auteur à une méthode de diagnostic précoce (Van Gehuchten et Nelis), de nombreux travaux sur les voies sensitives périphériques et centrales, sur le corps restiforme, les connexions bulbo-cérébelleuses, les pédoncules cérébelleux supérieurs, etc., un nouveau procédé de section intra-cranienne du trijumeau, la découverte de la dégénérescence wallérienne indirecte et sa valeur comme méthode nouvelle de recherches (Van Gehuchten), les études sur l'innervation motrice du larynx (De Beule), sur l'origine des fibres inhibitrices du cœur, les localisations motrices médullaires (Van Gehuchten, Nelis, De Neef), etc.

La psychologie expérimentale peut inscrire à son actif en Belgique les travaux anciens de Joseph Plateau sur les phénomènes subjectifs de la vision et ceux de J. Delbœuf sur les illusions d'optique et la mesure des sensations. Cette science possède depuis quelques années un centre autonome de recherches, le laboratoire Casimir, dirigé à l'Université de Bruxelles par Mlle Joteyko. Ce laboratoire, de création toute récente, a déjà produit une série de travaux extrêmement intéressants.



Université de Bruxelles
Amphithéâtre de l'Institut Solvay de physiologie

L'Institut fondé par Carnoy à l'Université de Louvain, en 1887, a pour but spécial l'étude de la cellule vivante au triple point de vue de l'anatomie, de la chimie et de la physiologie. Le chapitre cytologique est donc, à Louvain, séparé des divers cours correspondant à ces trois branches de la biologie et y est enseigné dans un cours spécial et autonome de cytologie. L'Institut cytologique constitue ainsi un lien commun entre les

instituts anatomique, physiologique, botanique et zoologique. Ses divers laboratoires sont devenus des centres spécialisés pour l'étude des phénomènes cinétiques de la cellule et particulièrement des éléments reproducteurs (Carnoy, Janssens, Grégoire), l'anatomie fine des arthropodes (Gilson), de la chimie cytologique (Ide) et de la microbiologie (Biourge). C'est de l'Institut Carnoy que sont sortis depuis vingt ans tous les travaux de biologie qui ont alimenté les vingt et un volumes de la revue *La Cellule*.

A Gand, sous l'impulsion de Ch. Van Bambeke et de son élève Van der Stricht, actuellement son successeur, on a vu naître de nombreux travaux concernant les phénomènes intimes de la maturation et de la fécondation de l'œuf, surtout chez les mammifères.



Université de Gand. — Institut de pharmacodynamie.

Les installations matérielles consacrées à l'étude de l'anatomie humaine sont encore fort primitives à l'Université de Gand ; le professeur Leboucq n'en a que plus de mérite d'avoir poursuivi ses laborieuses recherches dans des conditions aussi défavorables. Citons ses travaux sur le carpe des mammifères.

L'Université de Gand est mieux partagée en ce qui concerne l'étude de la physiologie. L'Institut de physiologie y a été inauguré en 1902. Son directeur, Lahousse, s'est fait connaître par de nombreuses recherches originales (tension des gaz du sang, température et thermogenèse, contraction musculaire, butylchloral et pression sanguine, ontogénèse du cervelet, etc.). D'autres travaux ont été exécutés à son laboratoire par De Stella, Van Durme, Van Eecke, etc.

Nous devons une mention au splendide Institut de thérapie et de pharmacodynamie de l'Université de Gand, dont les installations font l'admiration et provoquent l'envie de tous les spécialistes. Les nombreux et importants travaux expérimentaux qui y ont été exécutés sous la direction du professeur Heymans touchent de bien près à la physiologie.

La physiologie possède d'ailleurs, à Gand, encore un autre centre de recherches, le laboratoire de zoologie, dirigé par Félix Plateau. F. Plateau a, l'un des premiers parmi les biologistes contemporains, orienté ses recherches vers la physiologie des invertébrés. Ses travaux sur la digestion, la circulation, la locomotion, etc., dans les divers groupes d'animaux articulés sont désormais classiques. Son petit appareil pour mesurer la



Université de Liége. — Institut de physiologie.

force de traction des insectes a été reproduit partout, jusque dans les ouvrages de vulgarisation à l'usage de la jeunesse.

Plusieurs élèves de F. Plateau ont réussi dans la même voie à faire œuvre originale. Son assistant, V. Willem, s'est fait connaître par d'ingénieuses recherches parmi lesquelles nous citerons particulièrement ses travaux sur la circulation des mollusques et des poissons. C'est également à Gand qu'un autre élève de Plateau, Léon Fredericq, a découvert chez le crabe le premier exemple de mutilation réflexe. L'autotomie, comme il a appelé ce singulier moyen de défense, a été retrouvée soit par lui, soit par d'autres expérimentateurs dans tous les embranchements du règne animal. Au même ordre de recherches se rattache la découverte de son *hémocyanine*, matière albuminoïde bleue cuprifère qui joue chez

beaucoup d'animaux inférieurs, mollusques, crustacés, arachnides, etc., le même rôle respiratoire que l'hémoglobine ferrifère à laquelle notre sang doit sa couleur rouge.

Terminons cette rapide revue des centres de recherches biologiques, en disant quelques mots des Instituts d'anatomie et de physiologie de l'Université de Liége.

L'Institut d'anatomie, construit sous la direction de Swaen, est sans contredit l'un des plus beaux instituts d'anatomie d'Europe. Sa collection de coupes préparées par congélation est une vraie merveille et fait l'admiration des spécialistes. Il possède également de belles séries de reconstitutions d'organes par le procédé de Born, par assemblage de silhouettes découpées dans des plaques de cire. C'est au moyen de cette méthode qu'ont été exécutés les beaux travaux de Swaen et Brachet sur le développement du péritoine et des organes abdominaux dans les différents groupes de vertébrés.

L'Institut de physiologie de l'Université de Liége peut également soutenir la comparaison avec les établissements similaires des pays voisins. On y a fait des recherches sur des sujets variés. On y étudie de préférence le sang, la circulation, la respiration, la chaleur animale et la nutrition du globe oculaire (travaux de Léon Fredericq, Nuel, Henrijean, Delsaux, Corin, Nolf, Falloise, Plumier, Hougardy, etc.).

Comme on a pu le voir par ce rapide aperçu, des progrès considérables ont été accomplis en Belgique dans le domaine des sciences anatomo-physiologiques. Les étrangers ne jettent plus un regard dédaigneux sur notre développement scientifique. Ils rendent un juste hommage aux progrès que nous avons accomplis, en choisissant parfois nos nouveaux Instituts pour y tenir leurs assises internationales.

C'est ainsi que le second Congrès international des physiologistes s'est réuni à Liége du 29 au 31 août 1892 et que le sixième Congrès a tenu sa session dans les Instituts Solvay du Parc Léopold, en septembre 1904, sous la présidence de Paul Heger. P. Heger et L. Fredericq font d'ailleurs partie du Comité international permanent des Congrès de physiologie. L. Fredericq y a rempli pendant plusieurs années les fonctions de secrétaire général pour les pays de langue française. Heger, Solvay et Fredericq représentent également la Belgique à la Commission internationale des appareils enregistreurs (Institut Marey).

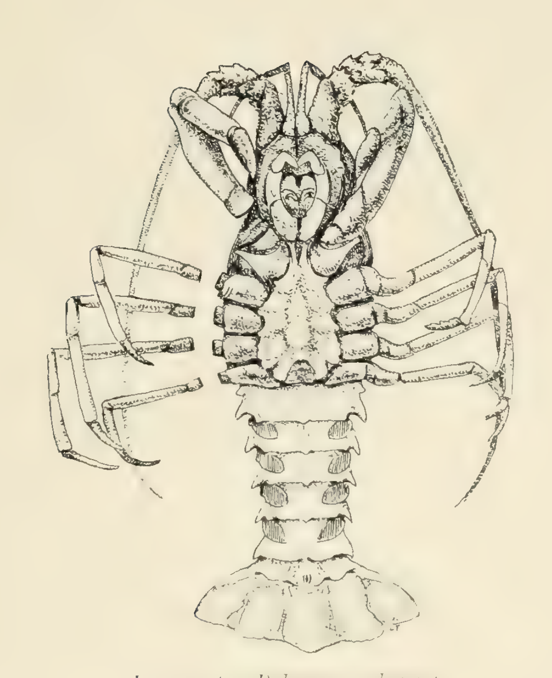
L'*Anatomische Gesellschaft* a choisi Gand comme lieu de sa session annuelle en 1897 (24 au 17 avril) et l'Association des Anatomistes de langue française s'est réunie en 1903 à Liége, à l'Institut d'anatomie du professeur Swaen.

Heger et Van Gehuchten font partie de la Commission internationale pour l'étude du cerveau.

Ajoutons que les Académies étrangères des sciences et de médecine ont tenu à s'associer comme membres honoraires ou correspondants

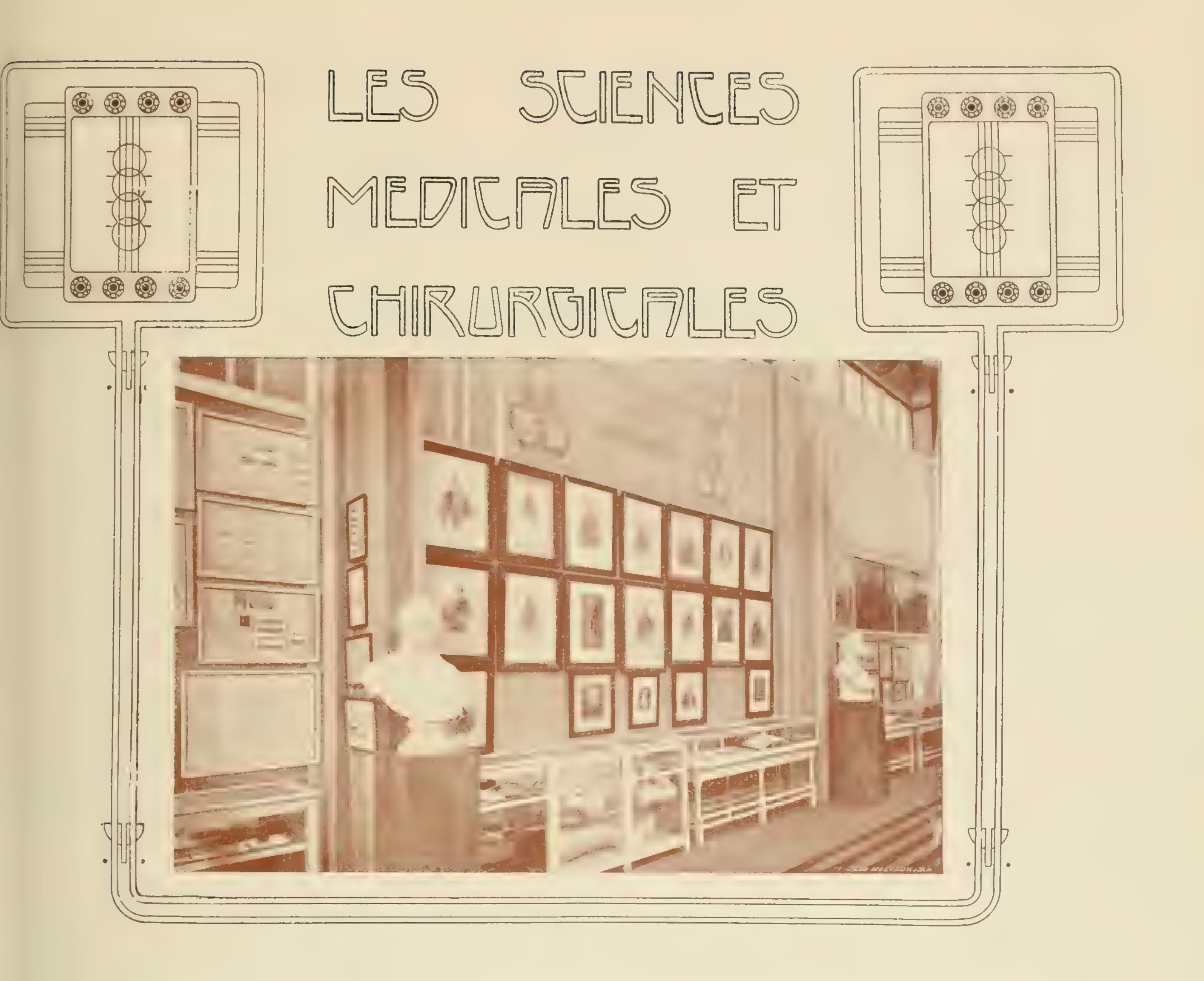
plusieurs de nos compatriotes. D'autres distinctions encore leur échurent en partage. L'Académie des sciences de Paris décernait, en 1884, le prix Serres à Edouard Van Beneden; en 1889, le prix Pourrat à Heymans et Gad; en 1887, le prix Montyon de physiologie expérimentale à Léon Fredericq, et le même prix, en 1903, à Mlle Joteyko. Enfin, en 1897, le professeur Van Bambeke était appelé à présider, à Paris, la troisième réunion de la Société zoologique de France, qui donnait son banquet annuel en son honneur.

Léon FREDERICQ,
Professeur à l'Université de Liége.



Langouste (*Palinurus vulgaris*)
qui vient de rompre par autotomie les cinq pattes de droite.
Recherches de Léon Fredericq.

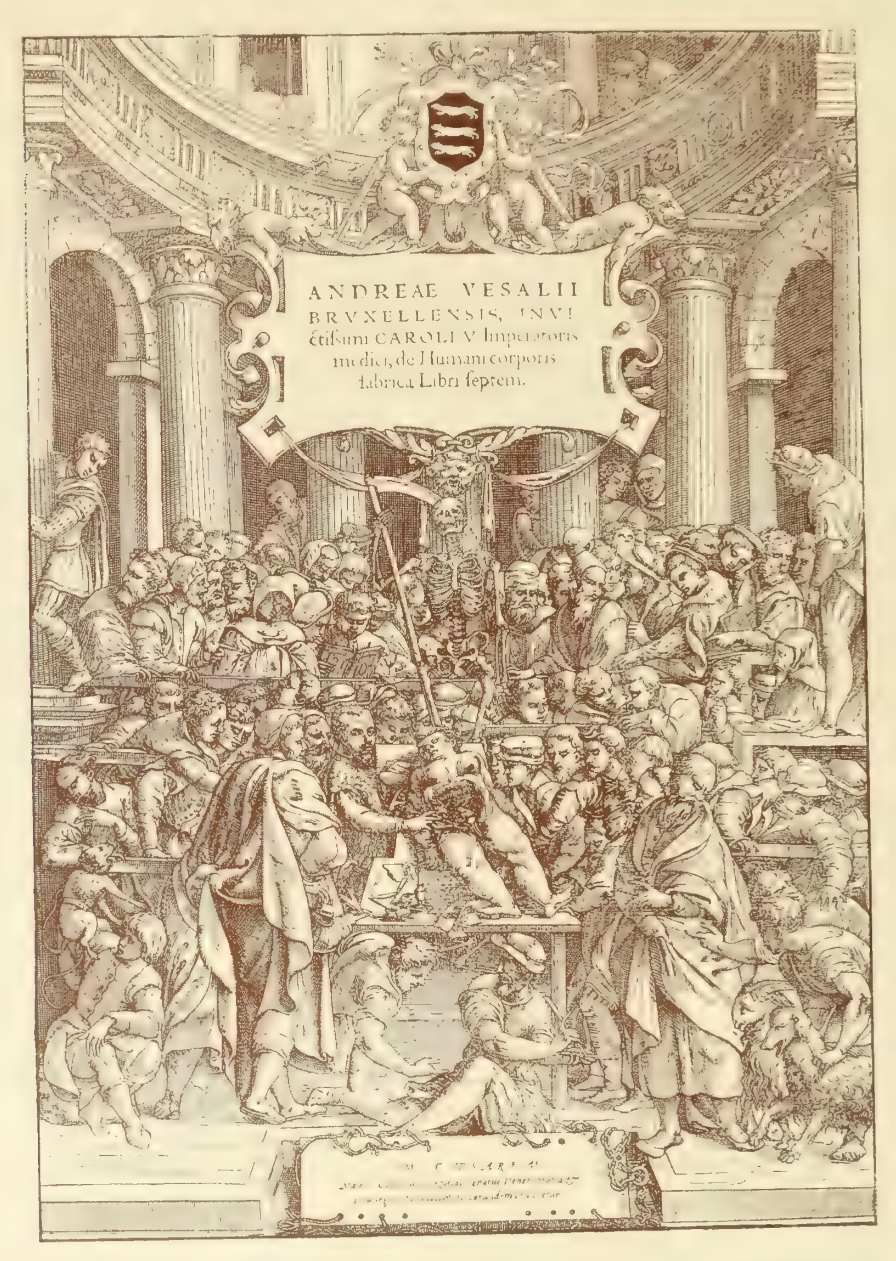
LES SCIENCES MEDICALES ET CHIRURGICALES



Il est difficile de donner une représentation matérielle des progrès accomplis, depuis la fondation de notre nationalité, dans le domaine si vaste de la médecine et de la chirurgie. Les publications des historiographes de la médecine belge, Broeckx et Léon Marcq, les monographies extraites des Annales des Sociétés de Médecine et surtout les Bulletins de l'Académie royale et le Journal de la Société royale des Sciences médicales et naturelles de Bruxelles attestent la réalité de ces progrès et permettent d'en mesurer l'étendue.

En 1830, rien ne subsistait des anciens Collèges médicaux d'Anvers, de Bruxelles, de Bruges, de Gand et de Liége; l'antique Université de Louvain, après trois siècles et demi d'une glorieuse existence, avait été supprimée (25 octobre 1797) et la réorganisation des écoles de médecine, essayée dès 1804, n'avait pas donné de résultats sérieux; en vain l'ordonnance royale du 15 septembre 1816 avait-elle décrété la fondation des trois universités de Gand, de Liége et de Louvain, l'orientation de la médecine et de la chirurgie belge ne s'était point faite encore et les

études préliminaires à l'entrée dans la profession médicale étaient abolies en fait. Les grandes traditions scientifiques qui avaient fait, aux siècles précédents, l'honneur de notre pays, se seraient totalement perdues pendant la période révolutionnaire s'il ne s'était formé, dans les principales villes



A. Vésale : *De humani corporis fabrica.* — Frontispice de l'édition de Bâle de 1555.

belges, des Sociétés de médecine, où se groupèrent, sans autre lien que l'amour de la science, des hommes d'intelligence et de cœur; ne trouvant plus d'appui dans les institutions gouvernementales, ils constituèrent des associations libres, telles la Société de Médecine, de Chirurgie et de

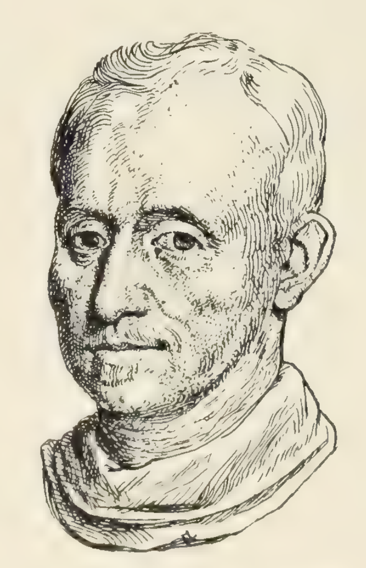
Pharmacie de Bruxelles, dont Van Asbroeck fut le premier président et J.-B. Van Mons le premier secrétaire ; le *Genootschap ter bevoordering van genees en heelkunde,* d'Anvers ; la Société d'émulation de Liége, etc.

En même temps, des cours libres s'étaient organisés pour suppléer tant bien que mal à l'insuffisance des écoles gouvernementales ; à Louvain, Van Gobbelschroy et Marstraeten enseignaient la médecine, Liébart et Sentelet les sciences accessoires ; à Liége, Ansiaux et Combaire avaient obtenu des magistrats un local pour y donner publiquement des leçons d'anatomie et de physiologie.

Dès 1821, une sorte de réveil scientifique s'était affirmé, bien plus grâce aux efforts de l'initiative privée que par l'influence de l'enseignement universitaire ; le « Recueil des sciences médicales », publié à Ypres dès 1821, les « Annales de la littérature britannique », éditées à Ostende, et surtout le recueil intitulé « Bibliothèque médicale » contiennent des séries d'articles empreints d'un réel enthousiasme, où se lisent les noms devenus célèbres plus tard de Broquet, de Fallot, de Fromont, de De la Haye, de Gouzée, de Graux, de Guislain, de Marinus, de Marcq, de Tallois, de Seutin et de Vleminckx.

L'élément extra-universitaire prédominait dans cet ensemble d'institutions médicales, de sociétés, de recueils ou de journaux périodiques, où s'affirmait le génie national ; aussi, lorsque, de 1830 à 1834, les Chambres eurent à réorganiser l'enseignement de la médecine et à établir une législation nouvelle, durent-elles tenir compte de cette situation et faire une large part aux facultés libres.

Sous l'influence des idées qui avaient engendré le grand mouvement d'émancipation politique dont sortit le nouvel état de choses, les législateurs se préoccupèrent avant tout d'assurer la liberté de l'enseignement ; ils cherchèrent à concilier les garanties que l'on est en droit d'attendre d'une bonne organisation gouvernementale avec les résultats féconds de l'initiative privée ; ils ne voulurent ni écraser les universités libres fondées en 1834 à Bruxelles et à Louvain, ni abolir complètement le rôle de l'Etat dans l'enseignement supérieur.



J.-B. Van Helmont (1577-1644).

La loi de 1835 est l'expression de cette transaction : elle institue dans les deux universités de l'Etat, à Gand et à Liége, un enseignement donné en langue française (sous le régime hollandais cet enseignement se donnait en latin) ; elle n'établit aucun contrôle gouvernemental sur l'enseignement donné dans les universités libres ; elle crée enfin un jury d'Etat qui a seul la puissance de délivrer les diplômes professionnels.

Le premier résultat obtenu par la législation de 1835 fut de

rétablir la barrière qui doit défendre aux ignorants l'accès de la profession médicale ; aussitôt le corps médical prit pour ainsi dire possession de lui-même, et le premier Congrès médical belge, réuni à Bruxelles en septembre 1835, fut une affirmation très nette de sa vitalité.

Le chirurgien Seutin fut président de ce Congrès ; il y fit valoir ses méthodes, il s'y affirma avec une autorité telle qu'il ne tarda pas à orienter la chirurgie belge dans des voies nouvelles et originales.

Le « bandage amidonné », dont Seutin préconisait l'emploi, ne constitue pas seulement un moyen de déligation ou de contention de valeur très réelle ; il n'est pas seulement l'affirmation de ce que son auteur appelait la « méthode amovo-inamovible », il est encore le signe tangible d'un idéal humanitaire qui caractérise cette époque.

Seutin, tout jeune encore et avant même d'avoir conquis ses diplômes à Leyde et à Liége, avait été attaché au service des ambulances pendant les guerres de l'Empire; il avait assisté aux journées de Dresde, de Leipzig et de Waterloo; il avait pu se rendre compte de la gravité des interventions opératoires qui, en l'absence de précautions antiseptiques inconnues alors, ne conduisaient généralement qu'à de lamentables insuccès ; et il en était venu à se dire et à affirmer publiquement que l'idéal du chirurgien était de ne pas recourir aux grandes opérations. C'est pour éviter ces opérations dans la mesure du possible qu'il inventa le bandage amovo-inamovible, dont l'emploi, promptement généralisé en Belgique, se popularisa bientôt dans l'Europe entière. L'emploi de ce bandage permettait d'immobiliser les membres dans les cas de fracture; il laissait au chirurgien la possibilité d'ouvrir et de refermer l'appareil pour inspecter les plaies et pour faire les pansements sans manœuvre gênante; il contribua largement à l'amélioration de l'hygiène des blessés.

A la suite de Seutin, bon nombre de chirurgiens belges s'engagèrent dans les voies de la chirurgie dite conservatrice. Deroubaix inventa le « bandage en télescope », applicable aux fractures de la cuisse; on lui doit également l'idée très pratique de doubler les cartons du bandage au moyen de fines lamelles de zinc qui augmentent sa solidité sans exagérer son poids. D'autres modifications utiles du procédé primitif de Seutin furent introduites également par Uytterhoeven et par Burggraeve.

Rien ne permet mieux de mesurer l'immensité des progrès accomplis récemment en chirurgie que la constatation de ce fait, qu'un chirurgien éminent, opérateur des plus habiles, en était arrivé, en 1835, à considérer la non-intervention opératoire comme l'idéal de son art; telle est bien, en effet, la signification du procédé de Seutin. Il mit un zèle d'apôtre à propager les doctrines de la chirurgie conservatrice; il parcourut, dans ce but, la France et l'Algérie ; il eut le mérite de savoir communiquer son enthousiasme à plusieurs générations d'étudiants réunis aux cliniques de l'hôpital Saint-Pierre, d'avoir formé des élèves et contribué par là, bien plus encore que par la découverte de ses procédés personnels, à assurer l'avenir de la chirurgie belge.

Parmi les plus brillants élèves de Seutin, nous devons citer en première ligne Rossignol et Deroubaix.

Rossignol s'est acquis une renommée universelle par ses « Recherches sur la structure des poumons ». On lui doit la découverte des « infundibula » et des « alvéoles pulmonaires ».



H.-J. Rega (1690-1754).

Deroubaix ne se borna pas à continuer et à perfectionner l'œuvre de Seutin ; il fut anatomiste expert en même temps qu'opérateur adroit et prudent.

Nous avons dit que l'idéal de Seutin, tel qu'il s'affirme dans la découverte du bandage amidonné, était surtout humanitaire ; que dirons-nous des sentiments de Deroubaix que nous révèle son « Traité des fistules uro-génitales de la femme », sinon qu'il est juste de leur accorder le tribut de notre admiration? Deroubaix s'est appliqué à guérir la plus pénible des infirmités, celle qui atteint et relègue en dehors de toute vie sociale les pauvres femmes qui, après de longues douleurs d'enfantement, présentent des lésions destructives des organes génito-urinaires. L'Académie nationale de Paris a justement couronné cette œuvre, qui atteste les profondes connaissances anatomiques et l'extrême habileté manuelle de son auteur.

Deroubaix, comme Michaux à Louvain, comme Soupart à Gand, comme nombre de chirurgiens éminents nés au commencement du XIXe siècle, appartenait à cette période intermédiaire de l'histoire de la chirurgie où les méthodes antiseptiques n'étaient pas encore acceptées, où les bienfaits de la narcose chloroformique n'étaient pas encore généralisés, où les institutions hospitalières, enfin, ne s'étaient pas encore laissé pénétrer par un esprit nouveau.

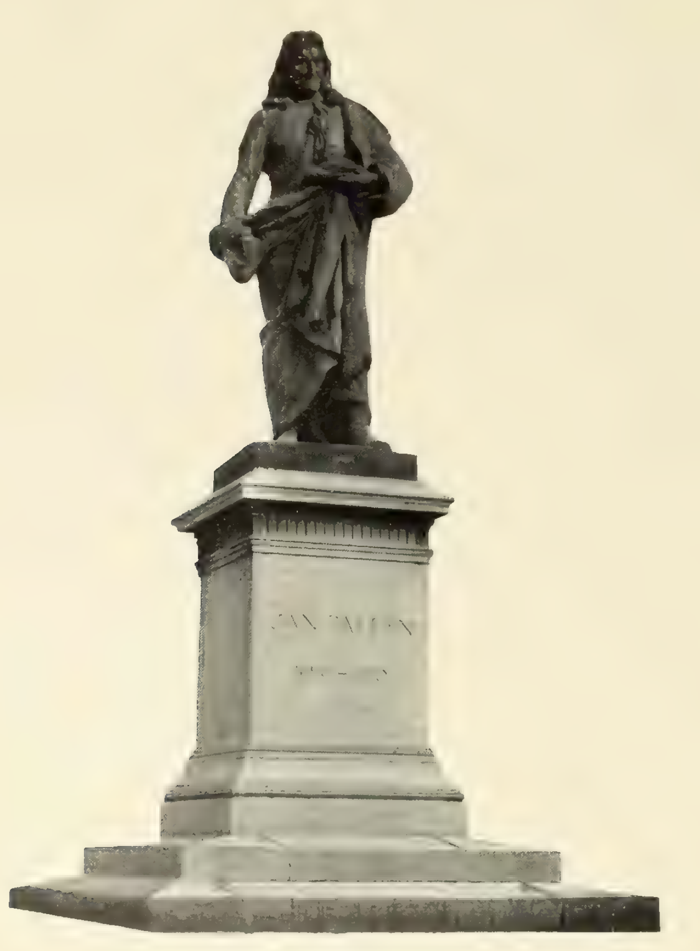
Van Lair, en rendant compte des audaces de la chirurgie moderne, a fait un tableau saisissant de la révolution qui s'est accomplie dans ce domaine pendant la seconde moitié du dernier siècle. Depage et Gallet ont traité le même sujet à un autre point de vue et ont envisagé les devoirs nouveaux qui incombent aux administrations hospitalières en raison même des progrès immenses qui ont été récemment réalisés.

Le chirurgien de 1835, une fois la besogne opératoire terminée, se sentait allégé de sa responsabilité ; le reste appartenait au Destin et volontiers il disait, comme Ambroise Paré : « Je te pansay, Dieu te guarit ! »

Le chirurgien d'aujourd'hui connaît les causes de la mort qui peut survenir après l'opération la mieux réussie ; il sait que l'infection par les germes morbides n'est point inévitable, qu'il n'est plus permis d'attribuer les succès à la chance et la mort à la fatalité.

En 1835, la statistique de Seutin donne quatorze cas de mort sur quinze cas d'amputation de la cuisse ; aujourd'hui on obtient quatre-vingt-seize guérisons sur cent dans toutes les opérations de ce genre.

Mais c'est surtout en obstétrique que, grâce à l'introduction des méthodes scientifiques récentes, les progrès les plus sensibles ont été réalisés; il est vrai de dire que l'art des accouchements a toujours été l'objet de la grande sollicitude des médecins belges et Marcq a pu dire avec raison que l'obstétrique n'a jamais été négligée dans la patrie de Palfyn.



Courtrai. — Statue de Palfyn.

En 1835, l'organisation des secours faisait cependant défaut et des épidémies meurtrières désolaient toutes les maternités. On comptait en moyenne, dans les accouchements les plus normaux, un décès sur dix ; de 1900 à 1905, dans l'ensemble des maternités de nos grandes villes, on compte un seul cas de mort sur six cent quarante-neuf cas d'accouchement.

Dans le domaine de l'ophtalmologie, le rôle des médecins belges n'a pas été moins digne de louange ; l'excellente réputation dont jouissaient, dès 1857, les oculistes belges, eut l'occasion de s'affirmer par la réunion à Bruxelles du premier Congrès d'oculistique ; il ne compta pas moins de deux cent cinquante membres; Fallot y fit un remarquable rapport sur l'état de l'ophtalmologie en Belgique, au triple point de vue administratif, professionnel et scientifique.

La loi sur l'enseignement supérieur, édictée en 1890, a rangé l'ophtalmologie parmi les branches à examen du doctorat; désormais, tous

les médecins belges sont tenus de posséder les connaissances essentielles en ophtalmologie; dans tous nos hôpitaux, des cliniques ophtalmologiques sont dirigées par des spécialistes éminents et les épidémies de maladies des yeux ont diminué au point que la province de Brabant a pu, sans inconvénient pour la santé publique, supprimer l'Institut ophtalmique fondé au temps où l'ophtalmie dite militaire ravageait le pays.

En 1835, nous étions, pour tout ce qui concerne le traitement des maladies des yeux, tributaires de l'étranger ; aujourd'hui, l'excellente réputation des oculistes belges a dépassé la frontière du pays.



Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin, à Tournai, opéré de la cataracte en 1351.
Miniature du manuscrit nº 13076-77 de la Bibliothèque royale de Belgique.

Le souffle de liberté qui avait suscité le mouvement révolutionnaire de 1830 s'est traduit, dans le domaine des sciences chirurgicales et médicales, par une autonomie qui s'est progressivement développée; cette évolution est commune à toutes les branches de l'art de guérir, mais elle est particulièrement évidente en ophtalmologie; dès 1838, Cunier fondait, en collaboration avec Schoenfeld, les Annales d'oculistique et ce recueil devenait bientôt, sous la direction de Warlomont, le principal organe de la science ophtalmologique en Europe; Ansiaux créait, en 1845, à Liége, un Institut ophtalmologique, à l'image de celui que Cunier venait de fonder à Bruxelles; Loiseau, en 1845, à Namur; De Meyer et Veslé, à Bruges, organisaient des établissements similaires où se formèrent des pléiades de praticiens.

Ainsi, pendant que se poursuivait la reconstitution politique du pays, la médecine belge, trop longtemps asservie aux doctrines étrangères, reprenait possession d'elle-même. L'autonomie, qui avait trouvé son expression première dans le Congrès de 1835, s'affirmait solennellement, en 1841, par la fondation de l'Académie royale de Médecine. Lors de la première séance, le 26 septembre, le Ministre de l'Intérieur, M. Nothomb, attirait l'attention de l'assemblée sur le développement autonome de la médecine belge, en disant aux nouveaux académiciens : « Messieurs, soyez vous-mêmes; placés entre l'Angleterre, la France et l'Allemagne, vous pouvez, au lieu d'être les vassaux de ces trois grandes puissances intellectuelles, leur servir d'intermédiaire. » La recommanda-

tion n'était pas superflue : trop longtemps, en effet, la médecine belge avait subi la domination étrangère et obéissait à un engouement irréfléchi ; la plupart des cliniciens s'étaient attachés aux doctrines de Broussais ; le grand médecin du Val-de-Grâce considérait la Belgique comme « le rempart de la médecine physiologique ».

Ce n'était pas notre rôle de servir à la défense d'une doctrine exclusive et despotique ; nous avions à chercher en nous-mêmes les principes de l'action médicale et les inspirations de notre thérapeutique ; nous avions à conquérir, à ce point de vue, notre indépendance, comme un corollaire de notre émancipation politique.

Pour combattre l'influence française, devenue prépondérante et presque sectaire, les universités firent appel aux élèves des écoles allemandes ; en 1838, l'Université de Bruxelles confia les cours de physiologie et d'anatomie pathologique à Gluge ; presque en même temps, Schwann entrait à l'Université de Louvain, qu'il devait quitter bientôt pour rejoindre son collègue Spring à l'Université de Liége. Gluge, Schwann, Spring apportaient dans notre pays des idées nouvelles et tous trois exercèrent sur notre développement national une heureuse influence. Gluge avait puisé au laboratoire de Johannes Muller, à Berlin, le goût des recherches exactes ; Schwann sortait du même laboratoire et venait d'immortaliser son nom par la découverte de la structure cellulaire des animaux et des plantes ; Spring arrivait de Munich ; sa réputation scientifique était à peine ébauchée.



Intérieur d'hôpital. — Gravure de Crisp. de Passe (1565-1637), d'après Martin de Vos (1532-1603).

L'adjonction de ces éléments étrangers au corps professoral des Universités suscita, en son temps, de violentes critiques ; elles étaient inspirées par un nationalisme étroit. Il est bon de s'en souvenir aujourd'hui, car l'événement démontre combien il est nécessaire que les autorités responsables évitent de chercher à complaire à la foule.

En fait, rien ne fut plus utile à notre développement national que ces trois nominations ; Gluge, Schwann et Spring initièrent leurs élèves à la pratique de la méthode expérimentale qui fait la grandeur de la médecine moderne : tous trois étaient physiologistes, tous trois s'étaient familiarisés avec les travaux de laboratoire et avaient appris à se défier des généralisations hâtives qui, en ce temps, dominaient la clinique.

Ainsi, dès 1840, un double courant, dont l'un venait de France et l'autre d'Allemagne, fécondait notre sol national ; favorisée par ces deux influences, la médecine belge apprenait à s'inspirer d'un sage éclectisme en harmonie avec son propre jugement ; car nous ne sommes,



Le marchand de lunettes. — Gravure de Jean Collaert (1540-1628), d'après J. Stradan (1536-1605).

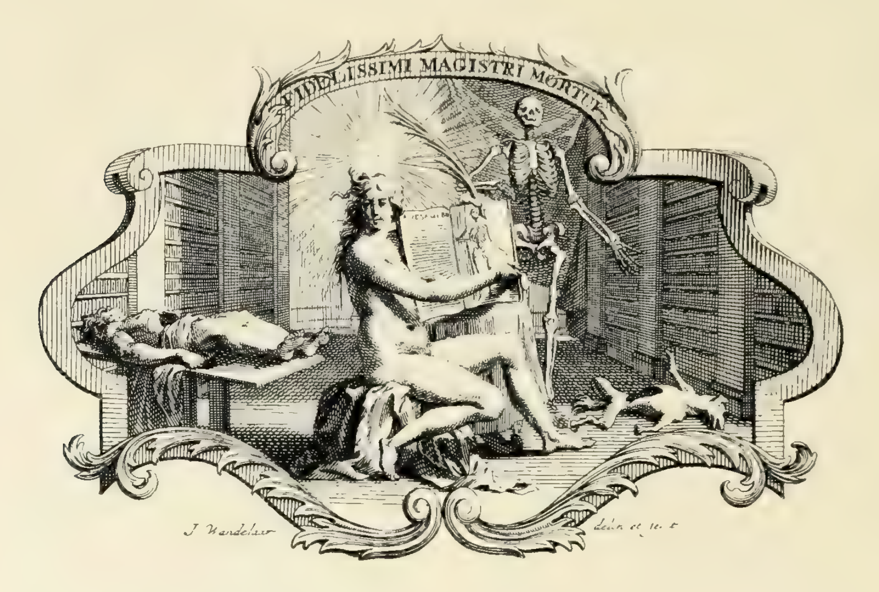
par tempérament national, ni enthousiastes ni sceptiques, et l'histoire du peuple belge permet de lui attribuer ce bon sens qui se traduit en médecine par la prudence et l'opportunité.

La clinique médicale, avant 1840, était parfois brillante et même, lorsque les qualités personnelles du maître le comportaient, transcendante et lucide ; mais le plus souvent elle manquait de base, elle n'était pas assez objective ; sans discipline définie, elle allait chercher ses idées directrices dans le raisonnement, dans l'hypothèse, dans la spéculation ; cependant, on pouvait exiger, dès cette époque, du professeur de clinique médicale, la sûreté dans le diagnostic et la prudence dans la thérapeutique, c'est-à-dire les qualités fondamentales de tout bon praticien ; nous sommes heureux de pouvoir dire que la Belgique n'en a jamais manqué ;

la lignée des Sauveur, des Lombard, des Graux, des Kluyskens, des Guislain, est loin d'être éteinte aujourd'hui.

Mais aucun clinicien de cette période n'aurait pu appliquer à la médecine les méthodes exactes en usage dans les sciences naturelles; on ne procédait pas à l'examen physique du malade par la percussion et par l'auscultation ; on ne connaissait ni l'usage du microscope pour l'examen du sang ni les procédés exacts d'analyse des liquides organiques.

Ce fut le grand mérite de Spring, à Liége, d'avoir été le premier maitre d'une clinique vraiment scientifique. Le livre de Spring, intitulé : « Symptomatologie des accidents morbides », témoigne de sa vaste érudition et de la sûreté de sa méthode. Ce livre est l'œuvre logique d'un savant



Vignette de titre des œuvres complètes d'André Vésale, éditées à Leyde en 1725.

qui, vivant à une époque où les causes morbifiques sont encore inconnues, applique toute sa puissance d'analyse au seul élément de la maladie qui soit à sa portée, le symptôme. Ce livre caractérise la période de transition ; il nous montre le clinicien absorbé tout entier par l'étude objective et approfondie du malade, et commençant à s'éclairer par les connaissances positives tirées de la médecine expérimentale.

Crocq, avec d'autres qualités et des procédés d'un tout autre ordre, fut aussi un représentant de cette époque intermédiaire où l'on assistait à l'écroulement des vieux dogmes médicaux et où l'on ne pouvait pas encore édifier sur leurs ruines une pathologie nouvelle, période de conflits et de luttes entre les savants de laboratoire et les cliniciens.

La comparaison entre l' « autrefois » de 1835 et l'époque actuelle n'est pas, pour la médecine, moins triomphante que pour la chirurgie; nous nous rendons compte aujourd'hui des causes de la plupart des

maladies infectieuses et nous ne nous trouvons plus jamais dans cette affolante ignorance qui rendait si terribles les épidémies d'autrefois.

La lecture des traités de médecine et des journaux scientifiques de 1835 nous montre que les idées des médecins, relativement aux causes des maladies épidémiques, étaient alors aussi puériles que les idées des anciens sur les causes des phénomènes de la nature : les miasmes, les virus, les contages, les « molécules morbifiques » étaient des personnages redoutés dont on parlait sans les connaître, comme les Latins parlaient de Jupiter en entendant la foudre ou de Pluton en regardant l'éruption du Vésuve. Comment ne pas sourire en lisant ce texte où le docteur Van Sevendonck, discutant les causes de l' « ophtalmie militaire », les trouve dans « la compression du cou et du front par l'uniforme du soldat » ? Et l'objection que lui opposent ses contradicteurs, disant « qu'il suffit de regarder les yeux d'un malade atteint d'ophtalmie pour contracter la maladie », est-elle plus sérieuse? On ignorait, au même degré, les causes de toutes les maladies contagieuses ou épidémiques; on ne savait rien de ce qui se passe dans les ateliers de malfaisance du monde microbien.

Sous l'influence des grandes découvertes de Pasteur, la médecine s'est transformée ; les causes des maladies les plus dangereuses sont aujourd'hui nettement définies et déjà la thérapeutique triomphe de plusieurs d'entre elles ; personne ne conteste plus les succès de la sérothérapie ni ceux de la vaccination antirabique.

Une part revient à la médecine belge dans cet ensemble de conquêtes si brillantes; ce fut un Belge, le docteur Willems, de Hasselt, qui, le premier, eut l'idée de traiter la pleuropneumonie épizootique par les inoculations préventives. Ce furent deux Belges, Massart et Bordet, qui découvrirent, en 1890, le chimiotaxisme des leucocytes, cette base essentielle de toutes les théories modernes de l'infection.

L'une des conséquences de la révolution médicale opérée par les découvertes faites dans les laboratoires a été de transformer matériellement tout l'enseignement clinique ; pour être complète aujourd'hui, une installation clinique ne doit pas comprendre seulement les salles destinées aux malades, mais en même temps, et dans un voisinage immédiat, les laboratoires pourvus d'un outillage scientifique approprié. Les administrations hospitalières ont mis un certain temps à se rendre compte de cette nécessité; elles n'ont pas compris d'emblée que l'intérêt des malades exige que leur traitement soit vraiment scientifique et que celui-ci ne peut l'être qu'en s'appuyant sur des recherches expérimentales quotidiennes. Il reste, à ce point de vue, sachons le reconnaître, beaucoup à faire en Belgique ; ici, la comparaison avec d'autres pays, tels que l'Allemagne ou la Suisse, n'est pas à notre avantage. Disons cependant qu'à Liége, dès 1895, la clinique médicale a été pourvue d'un outillage scientifique réparti dans trois laboratoires (anatomie pathologique, vivisection et bactériologie, chimie médicale); nous souhaitons que cet exemple soit suivi bientôt dans tous les hôpitaux du pays.

Nous voudrions rappeler ici les noms de tous les médecins belges qui se sont particulièrement illustrés depuis 1835 et dire brièvement les services qu'ils ont rendus à la patrie et à la science ; mais les limites de ce court aperçu ne nous permettent pas de le faire.

Il en est un pourtant dont nous ne pouvons passer le nom sous silence, car il a droit à une place spéciale parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Joseph Guislain, auquel la reconnaissance publique a élevé une statue sur une des places de la ville de Gand, personnifia en lui les tendances les plus élevées et les aspirations les plus nobles de la médecine belge; il fut le réformateur du régime des aliénés dans notre pays. Guislain possédait au plus haut point ce don d'observation pénétrante qui est comme un instinct de notre race; il avait aussi cette générosité de sentiments et cette volonté persévérante qui n'appartiennent qu'aux natures d'élite. Guislain employa sa vie à relever les pauvres aliénés de leur déchéance et à faire comprendre comment il faut les traiter.

Joseph Guislain (17[illegible]-18[illegible]).

Guislain étudia l'aliénation mentale à tous les points de vue; analysant les causes de la folie, il fut amené à envisager les problèmes sociaux les plus élevés ; organiser la société, disait-il, c'est diminuer le nombre des aliénés (1). Guislain croyait aussi que la question la plus urgente est l'amélioration physique et morale de la classe ouvrière ; assainir les quartiers populeux, construire des demeures confortables, lui paraissait tout aussi nécessaire que bâtir des prisons et des manicômes (2).

Par la nature de ses travaux, où s'affirment des vues élevées et généreuses, aussi bien que par la fermeté de son caractère et son respect de la vérité, Guislain se révèle comme le prototype du médecin belge; son traité des phrénopathies, publié en 1852, réédité et traduit un grand nombre de fois, a fait époque dans la science, et les leçons qui s'y trouvent résumées ont conservé toute leur valeur, même au temps actuel;

(1) *[illegible] Guislain* par le docteur Burggraeve, de Gand. Paris, 1867, p. XVIII.

(2) *Idem*, p. XIX.

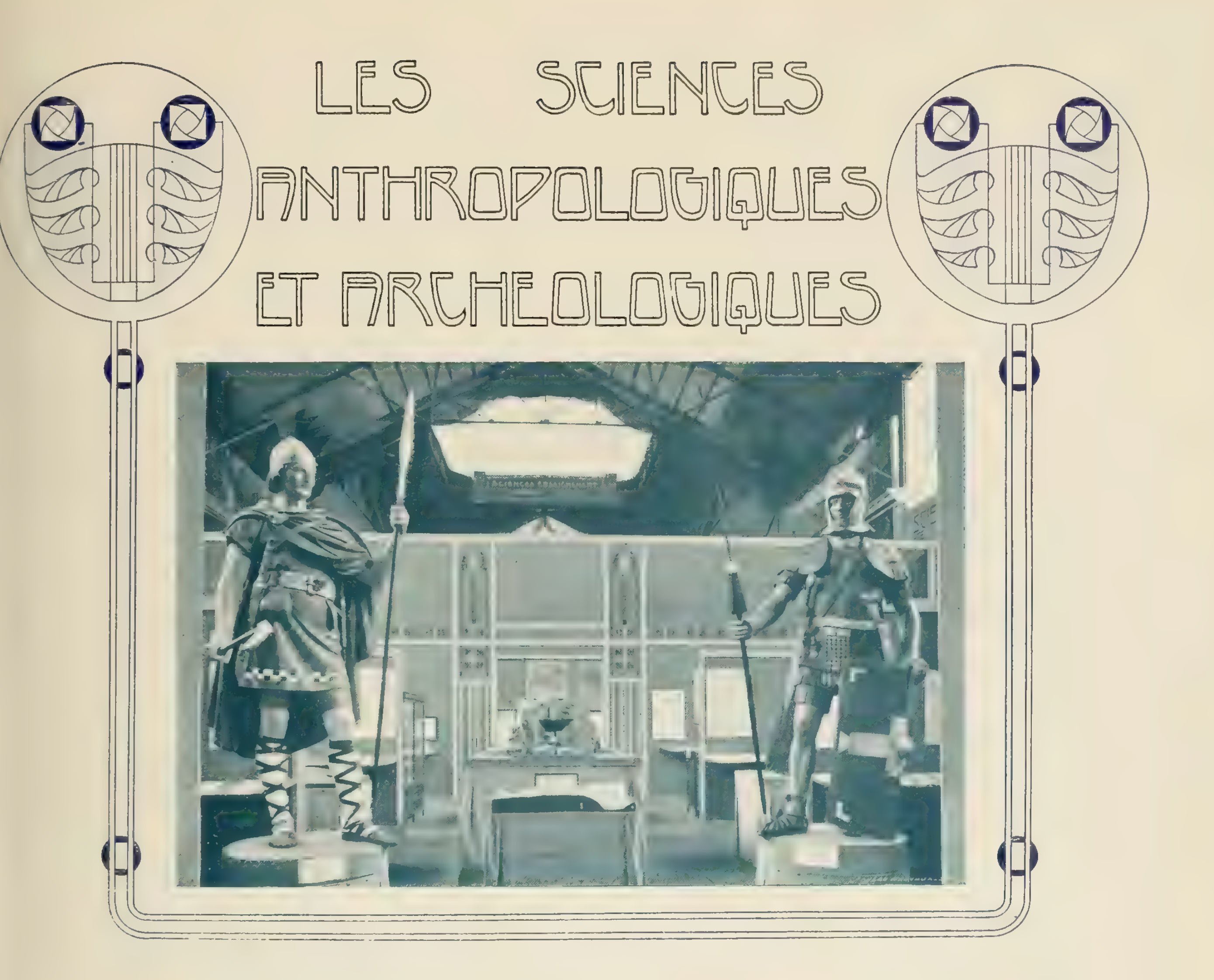
les tableaux cliniques réunis dans ces pages sont des modèle d'observation fidèle et de sincérité ; leur simplicité est parfois naïve ; on les a très justement comparés à certaines peintures des meilleurs maîtres hollandais et notamment aux intérieurs de Gerard Dow, chefs-d'œuvre qui ne seront jamais démodés ni vieillis, parce qu'ils sont toujours vrais.

Dr Paul HEGER,
Professeur à l'Université libre de Bruxelles.



La saignée. — Miniature du bréviaire Grimani. XVIe siècle

LES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES ET ARCHEOLOGIQUES



Anthropologie. — Ethnologie. — Folklore. — La palethnologie date en Belgique de 1833, des mémorables recherches du docteur Ph.-Ch. Schmerling dans les cavernes de la province de Liége, quand il découvrait dans les grottes d'Engis et d'Engihoul des ossements humains associés à la faune caractéristique du Quaternaire. Puis, en 1842, c'est le docteur Spring, professeur à l'Université de Liége, qui exhumait de la caverne de Chauvaux des restes humains mêlés à des os d'animaux éteints; il publiait les résultats de ses recherches en 1853, en 1864 et en 1865, dans les recueils de l'Académie royale de Belgique. Le professeur Malaise faisait, en 1860, de nouvelles fouilles dans les cavernes d'Engihoul et en retirait de nouveaux ossements humains.

Puis vinrent, de 1864 à 1868, les célèbres fouilles d'Edouard Dupont dans les cavernes de la Meuse, de la Lesse et de la Molignée, au cours desquelles il découvrait dans le « trou de la Naulette » une mâchoire humaine, rapportée à la race de Neanderthal, et les ossements

de la sépulture du « trou du Frontal », dont il fit alors les types de la race de Furfooz (âge du renne) (1867 et 1872).

Les ossements d'Engis, de Chauvaux et de Furfooz, qui jadis servirent si puissamment à établir l'existence de l'homme fossile, sont cependant considérés aujourd'hui, par beaucoup d'anthropologistes et d'archéologues, comme appartenant à des néolithiques inhumés en terre paléolithique.

En 1886, Max Lohest et Marcel De Puydt découvraient, dans la grotte de Spy sur l'Orneau, deux squelettes humains, contemporains de la faune du mammouth et associés à l'industrie dite moustérienne.



Crâne de Spy, nº 1.

Julien Fraipont, professeur à l'Université de Liége, a décrit ces ossements en 1887 et les a rapportés à la race de Neanderthal. Il a encore publié une série de travaux spéciaux sur ces ossements fossiles dans différentes revues belges et étrangères (1887-1903), notamment des mémoires sur la forme et la constitution du tibia chez l'homme fossile et dans les races anciennes et modernes (1888) ; sur les caractères de la race de Neanderthal ou de Spy (1889); sur la race imaginaire de Canstadt (1894); sur la reconstitution des rapports de la face avec le crâne chez l'homme de Spy (1903).

Enfin, on doit à Houzé, professeur à l'Université libre de Bruxelles,

une description d'une mandibule humaine quaternaire découverte à Wylré (Limbourg hollandais) (1896-1897).

Les hommes de la période néolithique sont beaucoup mieux connus par de nombreux squelettes exhumés de multiples sépultures. Les découvertes et travaux qui s'y rapportent sont nombreux. Les séries de crânes et d'ossements néolithiques montrent que ces populations étaient un mélange plus ou moins complexe d'un type brachycéphale nouveau envahisseur, métissé avec les descendants de types dolichocéphales de Cro-Magnon, de Laugerie basse, etc., métissés eux-mêmes avec d'autres types dolichocéphales néolithiques.

Les principales trouvailles de squelettes néolithiques sont celles de Ch. Morren, dans les tourbières de la Flandre (1838); d'Edouard Dupont, au trou Rosette et à Gendron (1866); d'Arnould, dans la caverne de Sclaigneaux (1872); de Soreil, dans la grotte de Chauvaux (1872), qu'il publia en 1873 et en 1875, et dont Virchow fit l'étude en 1873 et Houzé en 1904; celle des cavernes d'Hastières, fouillées par De Pauw, en 1889, et dont les produits ont été étudiés par Houzé en 1889 et en 1904; celles du docteur Tihon et du professeur Fraipont, dans les cavernes de la Mehaigne, en 1887-1888, et qu'ils ont fait connaître en 1896; celle du trou al' Wesse, à Petit-Modave, qu'Ivan Braconier et Fraipont ont renseignée en 1887; celle de la quatrième caverne des Awirs et celle de la Préalle, près de Chanxhe, que Fraipont a fait connaître en 1900; celle d'un mineur, découvert en 1890 par de Munck, dans une galerie d'extraction de silex, à Obourg, et qui fut étudié par Houzé (1891); celles du baron de Loë, de Van den Broeck et de Rahir, au trou du Crâne, à Furfooz, en 1900, puis à Vaucelles; celle de Dom Fournier, au trou Félix, à Falmignoul, en 1903. Enfin, Fraipont et Houzé ont publié chacun un travail d'ensemble sur les Néolithiques de la Meuse, le premier en 1900 et le second en 1904.

Nous ne connaissons presque rien de l'ethnologie des anciens Belges, depuis la fin des temps néolithiques jusqu'aux premières invasions franques, à cause de la coutume d'incinérer les morts. Par contre, on a retrouvé des centaines de squelettes francs, mais ils ont été rarement conservés. La plupart des archéologues qui ont fouillé les grands cimetières francs se sont contentés de recueillir dans les tombes les bijoux, les armes et les poteries. Cependant, on connaît bien le type franc au point de vue ostéologique et ethnique; plusieurs travaux ont paru sur ce sujet, de 1883 à 1905, dans les Bulletins de la Société d'anthropologie de Bruxelles, dus notamment aux docteurs Jacques et Houzé, tous deux professeurs à l'Université libre. Le docteur Du Pré a aussi fait une note sur les os fracturés des tombeaux francs (1884).

On doit à Vanderkindere, professeur à l'Université libre de Bruxelles, des recherches sur l'ethnologie actuelle de la Belgique (1872) et une enquête sur la proportion du type blond et du type brun chez les enfants fréquentant les écoles (1879). Le docteur Jacques est l'auteur d'un

travail important sur les squelettes bruxellois trouvés dans l'ancien cimetière du Sablon (1882-1883). Le docteur Janssen a fait une enquête sur la taille des miliciens (1881). Le docteur Titeca (1887) a dressé une statistique sur la taille, le périmètre thoracique et le poids des miliciens de 1883, 1884 et 1885, et sur les rapports de ces mesures avec la tuberculose pulmonaire (1888).



Falmignoul. — Trou Félix.

Mais c'est surtout au docteur Houzé que nous devons les travaux originaux les plus importants sur l'ethnologie actuelle de la Belgique. Citons ses recherches sur l'indice céphalique des Flamands et des Wallons (1883-1887) ; sur la taille, la circonférence thoracique et l'angle xyphoïdien des Flamands et des Wallons (1888) ; sur l'indice nasal des Flamands et Wallons (1889); sur la persistance des types ethniques préhistoriques au milieu des populations actuelles (1891) ; une enquête anthropologique sur le village de Mendonck (Flandre orientale) (1896-1897) et une autre enquête sur les types ethniques de la Belgique (1897-1898). J. Fraipont a aussi publié plusieurs articles sur le même sujet, notamment : la Belgique avant l'histoire (1892), et les origines des Wallons et des Flamands (1896-1905). On doit au docteur Jorissens une étude sur les types ethniques en Belgique (1899). L'abbé Claerhout a fait une note sur l'origine des populations de la West-Flandre (1902) et une autre sur l'ethnologie de la Flandre occidentale (1903).

D'autres travaux concernant l'anthropologie, et spécialement l'anthropologie criminelle et l'ethnologie, sont dus à des Belges. Nous en citerons un certain nombre. Le docteur Heger, professeur à l'Université libre de Bruxelles, et le docteur Dallemagne se sont livrés à des

études sur les caractères craniologiques d'une série de crânes d'assassins exécutés en Belgique (1881). Le docteur Albrecht est l'auteur d'une notice sur les os intermaxillaires chez l'homme, d'un mémoire sur un crâne d'idiot (1882-1883) et d'un travail sur la fossette vermienne du crâne des mammifères (1884).

Au professeur Emile Houzé, nous devons : une étude sur les caractères physiques des races européennes (1883) ; un rapport sur la convention craniométrique de Francfort (1883) ; un mémoire important sur la présence du troisième trochanter chez l'homme ; une étude, en collaboration avec le professeur Jacques, sur les Australiens (1884-1885) ; une comparaison des indices céphalométriques et craniométriques (1886) ; un travail sur les tribus occidentales du Tanganika (1886) ; la description d'un squelette d'Hindou (1887) ; une note sur quelques caractères qui différencient les races en Belgique (1888) ; sur les Hottentots du Musée du Nord (1889) ; sur les Samoans de Leone (1889) ; la description d'une naine (1890) ; les applications de l'anthropométrie et plus spécialement les signalements anthropométriques au point de vue judiciaire (1890) ; programme d'un cours d'anthropologie (1891) ; crâne et cerveau d'un scaphocéphale (1891) ; la discussion de l'existence d'un type criminel anatomiquement déterminé (1892) ; les effets du régime artificiel sur le développement intellectuel ; la taille et l'instruction, l'usure dentaire dans les classes inférieures (1893-1894) ; des notes critiques sur le *Pithecanthropus erectus* (1895) ; sur le nanisme par sténose de l'orifice aortique (1896) ; sur les ossements humains trouvés dans la station lacustre de Roulers (1900) ; l'anthropologie et l'assurance sur la vie (1901) ; sur un cas de microcéphalie (1902) ; sur les ossements humains de Yortan-Kelembo (1902) ; présentation d'un microcéphale (1903). On doit encore au professeur Houzé de multiples articles et communications critiques parus dans les Bulletins de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

Emile Delvaux a fait une notice sur deux fémurs de la tourbe (1883).

Vanderkindere, indépendamment de ses importants travaux historiques et de ses publications spéciales sur l'ethnologie de la Belgique, est l'auteur de notices justement appréciées : sur les caractères physiques des anciens Grecs (1884) ; sur la queue de l'homme (1885) ; sur la race alcrodienne en Espagne (1888) ; sur l'origine des blonds d'Europe (1891) ; sur l'enquête anthropométrique italienne (1894) ; sur l'anthropologie de l'Italie (1897) ; sur les Saxons de Charlemagne (1896). Il a pris une grande part à tous les débats qui eurent lieu au sein de la Société d'anthropologie de Bruxelles, concernant l'ethnologie de la Belgique.

On doit au docteur Warnots plusieurs travaux d'anthropologie criminelle, notamment une note sur les caractères craniologiques et faciaux des délinquants (1884) et un projet d'enquête anthropologique sur les délinquants (1884).

Nombreuses aussi sont les publications et notices du professeur Victor Jacques, secrétaire général de la Société d'anthropologie de

Bruxelles depuis sa fondation en 1882. Citons de lui : une note sur la façon d'étudier une série de crânes (1887); l'ethnologie préhistorique dans le sud de l'Espagne (1887); les photographies composées et le type moyen en anthropologie (1889); une note sur la collection ethnographique du Congo du docteur Gallet (1889); sur les Lapons du Musée du Nord (1891); sur les jumelles xiphophages du Musée du Nord (1892); un mémoire sur les origines ethniques des juifs (1893); sur les Congolais



Série de Falmignoul. — Crâne n° 3, trou Félix. — Adulte de sexe indéterminé.

de l'Exposition d'Anvers (1894); un travail sur les crânes du Haut-Congo (1896); sur le crâne de Lisseweghe (1896); sur un crâne pury (Brésil) (1896); les mensurations anthropologiques de trente-neuf nègres du Congo (1897); sur le crâne d'Outrelouxhe (1898); le catalogue général de la classe d'anthropologie à la section des Sciences de l'Exposition de Bruxelles (1897-1898); les Congolais à l'Exposition de Bruxelles (1897-1898); note sur quatre crânes de la collection Kemna (1899-1900); la trépanation dans l'ancien Pérou (1899-1900); un crâne de Solutré (1899-1900).

De Pauw a fait une communication sur les crânes d'Eben-Emael et sur la suture malaire transversale (1888). Il a publié plusieurs notes sur l'alimentation de l'homme et des Anthropoïdes (1893-1894) et a écrit, en collaboration avec Hublard, les tablettes du fouilleur de cimetières francs (1893). Il a souvent exhibé des pièces anthropologiques et ethnographiques aux séances de la Société d'anthropologie de Bruxelles. Dollo a cherché pourquoi l'homme a perdu le troisième trochanter (1889), et il a fait différents travaux d'anatomie comparée, intéressant l'homme. Il a pris part aussi à de nombreuses discussions anthropologiques. On doit à Storms plusieurs communications concernant l'ethnographie du Congo (1889). Cocheteux a publié une contribution à l'anthropologie du Congo (1889). Le docteur Platteeuw est l'auteur d'une note sur des crânes malais et sur quelques points d'ethnographie de Borneo et de Sumatra (1890). X. Francotte, professeur à l'Université de Liége, a publié un livre et plusieurs articles sur l'anthropologie criminelle (1891-1896). De Ryckère a écrit une notice sur le signalement anthropométrique (1892). Edouard Dupont a élaboré deux travaux : le régime frugivore et le régime naturel de l'homme; l'homme considéré comme force géologique propre (1893-1894). Ils ont soulevé, le dernier surtout, de nombreuses critiques. Otlet est l'auteur d'un mémoire sur l'anthropologie juridique (1895). De Boeck a fait une enquête sur l'état anthropologique, physique et psychique des pensionnaires de la maison du travail à Bruxelles (1895-1896). Le docteur Keiffer s'est livré à d'intéressantes observations sur les castrats féminins (1895); sur un squelette masculin chez la femme (1896); sur les bases physiques de l'hérédité (1901); sur quelques causes peu connues de dégénérescence humaine (1903); sur l'autophagie placentaire (1893); sur le bassin au point de vue physique et obstétrical (1903). Dupont est l'auteur d'un article sur la vie intellectuelle des peuples primitifs (1894). Le docteur Dallemagne a indiqué les stigmates anatomiques et physiologiques de la criminalité (1896). Fernand Thiry, professeur à l'Université de Liége, compte, parmi ses nombreuses publications de droit concernant les criminels, des notices sur les applications administratives et légales de l'anthropologie criminelle (1896). Clautriau est l'auteur d'un article sur l'ethnographie de l'île de Java (1897). On doit à Liebrecht et Masui : l'État indépendant du Congo à l'Exposition de Bruxelles-Tervueren (1897). Pergens a étudié les yeux et les fonctions visuelles des Congolais de Tervueren (1898). Lucas a publié des notes ethnographiques sur les Alfourous des îles Halmaheira et d'Obi Major (Moluques) (1899-1900). Le docteur Van Campenhout a donné une notice sur trois crânes de nègres (1900). L'abbé van der Aa a fait un livre sur l'Ile de Ceylan : Croquis, mœurs et coutumes (1900). Thoma est l'auteur d'un essai sur le système économique des peuples primitifs (1901). Hocepied a publié un mémoire sur l'anthropo-sociologie (1903) et Capart est l'auteur d'articles sur le totémisme (1905).

On trouve des notes ethnologiques et ethnographiques précieuses dans le livre de Puck Chaudoir : Ballade autour du monde (1899); dans

celui de Joseph Halkin : En Extrême-Orient (1900) ; dans celui du docteur Bonmariage : La Russie d'Europe (1903). Des renseignements intéressants d'ethnologie et d'ethnographie se rencontrent encore dans un grand nombre de récits de voyages parus dans différentes revues belges et dus surtout à des missionnaires. Nous ne pouvons en faire l'inventaire dans ce travail.

Les études ethnographiques avaient été jusque dans ces dernières années peu cultivées en Belgique. Il a fallu la création de l'État indépendant du Congo pour entraîner les travailleurs dans cette voie. La direction du Musée de Tervueren et les autorités de l'État Indépendant y ont grandement contribué en fondant, dans les Annales du Musée, une section d'ethnographie. Nous y relevons cinq superbes fascicules, enrichis de très nombreuses photographies concernant l'habitation au Congo (1903-1904). L'inventaire des riches collections ethnographiques, réunies au Musée de Tervueren, a commencé à paraître accompagné d'admirables planches. Un fascicule dû au lieutenant Masui donne les poteries, les pipes, les boisselleries et les vanneries congolaises (1899). Un autre, plus important encore, est consacré aux instruments de musique (1903) ; un troisième, qui vient de paraître, traite des fétiches.

A la demande et sous la direction de la commission scientifique du Musée de Tervueren, l'État Indépendant a publié un questionnaire ethnographique et sociologique (1898), qui est distribué à tous les agents congolais et aux missionnaires. Le docteur Jacques y a joint un carnet d'observations ethnographiques fort bien fait et accompagné d'instructions anthropométriques (1898).

La Société belge de sociologie a pris l'initiative d'une vaste enquête ethnographique internationale. Elle a aussi publié un bon questionnaire ethnographique dû au professeur Joseph Halkin (1905) ; il a été distribué aux agents coloniaux et aux missionnaires du monde entier.

Il faudrait encore citer bien des noms si on voulait renseigner tous les Belges qui se sont occupés, ne fût-ce qu'occasionnellement, d'anthropologie ou d'ethnographie.

Nombreux aussi sont les travaux concernant les arrêts de développement, les anomalies, les monstruosités de toute nature intéressant l'anthropologie et que nous devons cependant écarter de cette nomenclature.

Tervueren.
Musée du Congo.
Fétiche. (Réd. 1/4)

La linguistique dans ses rapports avec l'ethnologie et spécialement dans ses rapports avec la toponymie a également fait l'objet de nombreuses recherches de Grandgagnage, de Kurth, de de Noüe, de Zanardelli, de C.-G. Roland, etc., mais ces études ne rentrent pas directement dans le cadre de ce travail.

Ce serait ici la place de faire l'inventaire des nombreux travaux de

folklore publiés dans différentes revues du pays; mais, ce faisant, nous sortirions encore du cadre que nous avons dû nous assigner.

Renseignons cependant : l'habitation dans les Hautes-Fagnes de l'Est (1894), par Comhaire; une survivance ethnographique : la Sapan, par de Loë (1901) ; un instrument préhistorique actuellement en usage parmi les bûcherons, par Delvaux (1891) ; de Van Overloop : un article sur le labourage ; de Flébus : survivance d'instruments employés au dépiquage (1901); l'outillage agricole en Portugal (1902) ; note de folklore agricole en Bretagne (1903) ; projet d'enquête sur l'habitation rurale en Belgique (1903). Pour être complet, il faudrait encore citer bien des noms et bien des travaux de folklore, notamment beaucoup de collaborateurs et d'articles de la revue *Wallonia* (1892-1905) et, en premier lieu, son rédacteur en chef, le professeur O. Colson.



Tervueren. — Musée du Congo. Fetiche. Red. 1/4.

A la section d'anthropologie de l'Exposition universelle de Liége, on pouvait voir : 1° une série de crânes représentant les principaux types ethniques qui se sont succédé en Belgique depuis l'ère quaternaire jusqu'aujourd'hui, exposée par le professeur Houzé ; 2° un grand tableau représentant une série de types ethniques actuels de la Belgique, photographiés par le même ; 3° les cartes de la répartition en Belgique de l'indice céphalique, de l'indice nasal, de la taille chez le vivant, exposées par le même ; 4° la reconstitution photographique des rapports du crâne et de la face chez l'homme de Spy, exposée par le professeur Julien Fraipont; 5° les cartes de la répartition du type blond et du type brun chez les enfants des écoles en Belgique, exposées par le professeur Vanderkindere; 6° des plans d'habitations rurales, exposés par Flébus.

ARCHÉOLOGIE PRÉHISTORIQUE. — LES INDUSTRIES ÉOLITHIQUES ET PALÉOLITHIQUES DANS LES ALLUVIONS ET LES CAVERNES. — Les premières trouvailles d'instruments paléolithiques dans les alluvions les plus anciennes furent faites aux environs de Mons par G. Neirinck et signalées en 1867 et en 1872 par Cornet, Briart et Houzeau de Lehaie. E. Delvaux, dès 1874, fit une étude approfondie de ces silex et de leur gisement à Mesvin. Il en fit l'industrie mesvinienne antérieure à l'industrie chelléenne des auteurs français. On lui doit plusieurs publications remarquables sur cet objet, notamment son mémoire de 1885. De son côté, Cels s'était mis à l'étude des mêmes instruments vers la même époque et recueillait dans la carrière Quintens (Helin), à Spiennes, des « silex verdis » différents

des silex mesviniens de Delvaux, présentant, d'après lui, des retouches intentionnelles et se trouvant à la base « non remaniée » du Landenien. Il consigna, en 1887, ses observations dans un travail où il concluait à l'existence de l'homme pendant l'ère tertiaire. A la suite de cette communication sensationnelle, de longs débats surgirent au sujet de l'âge du gisement et de la nature des silex trouvés par Cels

On entreprit de nouvelles recherches. Delvaux, Houzeau de Lehaie

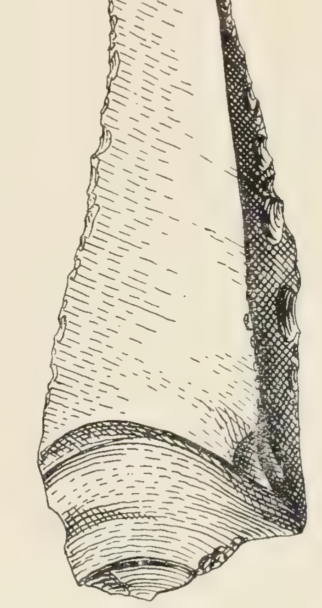


Exposition de Liége. — Les éolithes.

(1887), Rutot (1888), conclurent que les « silex verdis » n'étaient pas taillés. En 1889, Mourlon, De Pauw et Van Overloop reprenaient l'exploration du gisement de Spiennes et découvraient des silex taillés au même niveau que Cels, mais du type mesvinien. Mourlon en inférait que les sables verts, contenant les silex taillés, ne pouvaient plus être rapportés au Landenien; il n'osait cependant pas les considérer comme quaternaires, après sa propre découverte à Ixelles, en 1889, d'un ossuaire de mammifères antérieur au diluvien. Cels conserva sa manière de voir (1889) et E. Delvaux la sienne (Un dernier mot sur l'homme tertiaire de Spiennes, 1890). Cels, dans un dernier mémoire, maintient que les « silex verdis » de la carrière Quintens sont *in situ* dans le Landenien. (Considérations rétrospectives relatives à l'homme tertiaire de Spiennes, 1904.)

E. de Munck faisait, lui aussi, des recherches à la même époque, dans les mêmes gisements, et il en consignait les résultats dans différentes

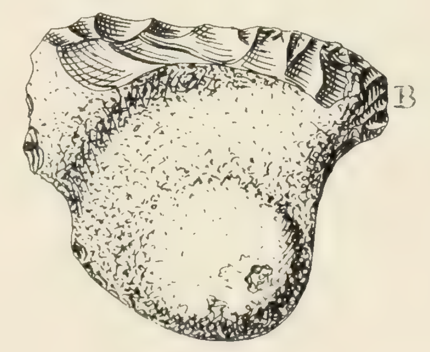
notes, dont la première date de 1887. En 1889, il publiait un travail « Sur l'âge des silex éclatés et ébréchés recueillis à Havré et Saint-Symphorien, dans les sables glauconifères inférieurs au limon stratifié quaternaire » et « Sur les silex éclatés sous l'influence des agents atmosphériques et sur ceux retouchés et taillés accidentellement ». Il entreprit ensuite des fouilles régulières dans les carrières Helin, à Spiennes, et trouva toute la succession des industries dites : mesvinienne, acheuléenne, moustérienne et néolithique. Il fit part de ses observations nouvelles dans une note parue en 1892, dans une seconde, faite en collaboration avec Rutot, en 1893, puis dans une série d'autres, notamment sur des silex recueillis dans le Landenien remanié inférieur aux dépôts de silex mesviniens de Saint-Symphorien (1900); sur des silex quaternaires taillés ou utilisés des environs de Mons (1900); sur un nouvel atelier de taille mesvinien (1901). Il a poursuivi ses recherches dans le bassin de la Haine.



Mafflien. — Couteau.

D'autre part, Rutot a entrepris, depuis 1893, une longue série de recherches sur les industries de la pierre dans les alluvions du Hainaut et des Flandres. Il a publié un grand nombre de travaux très importants sur ce sujet, dans lesquels il décrit une succession d'industries du silex depuis la plus primitive, la plus rudimentaire, jusqu'à la taille artistique, rencontrées à des niveaux stratigraphiques précis. Citons ses mémoires : Sur l'âge des gisements de silex taillés découverts sur le territoire des communes de Haine-Saint-Pierre, Ressaix, Epinois, etc. (1898); sur d'importants gisements de silex taillés dans les collines de la Flandre occidentale (1900); sur la distribution des industries paléolithiques dans les couches quaternaires de la Belgique (1900); sur la formation des champs ou tapis de silex ayant fourni aux populations paléolithiques primitives la matière première des instruments et outils constituant leurs industries (1901); sur l'homme préquaternaire (1901); signalons aussi son étude géologique et anthropologique du gisement de Cergy (Seine-et-Oise) (1902), etc. Il a présenté la synthèse de ses études sur cette question dans un très

Reutélien.
Racloir. Réd. 1/2.



Reutélien. — Grattoir.

important mémoire intitulé : Le Préhistorique dans l'Europe centrale (1904), paru dans le Compte rendu du congrès archéologique et historique de Belgique tenu à Dinant en 1903. Le Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles avait exposé, à la section d'anthropologie de l'Exposition universelle de Liége, une série d'instruments reutéliens, maffliens, mesviniens, strépigiens et chelléens des récoltes de M. Rutot. Les gisements les plus riches qui ont donné les plus belles séries, en position stratigraphique, à Rutot et à de Munck, sont la tranchée de Mesvin, la carrière Helin (Quintens), au sud de Mons, entre Saint-Symphorien et Spiennes, et l'exploitation Hardenpont, à Saint-Symphorien.



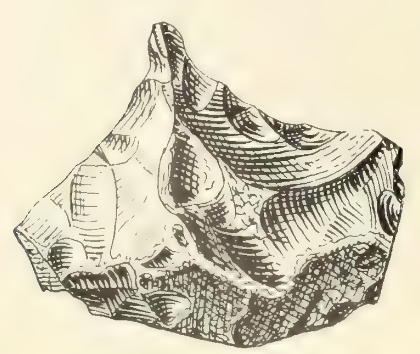
Reutélien. — Pierre de jet.

C'est seulement au niveau stratigraphique des gisements à industrie chelléenne que l'on a rencontré des ossements appartenant à la faune du mammouth. Nous devons à Briart, à Cornet et à Houzeau de Lehaie les premières découvertes de cette nature faites dans le Hainaut. Plusieurs préhistoriens et géologues, belges et français, ont fait de sérieuses réserves au sujet des éolithes de Rutot ; certains même les considèrent comme des silex ayant subi des actions naturelles, n'ayant rien de commun avec la retouche intentionnelle. Ils ont maintenu ces réserves malgré les répliques de Rutot : La défense des éolithes; Les actions naturelles possibles sont inaptes à produire des effets semblables à la retouche intentionnelle (1902); Les causes de l'éclatement naturel des silex (1904); Toujours les éolithes. Mise au point (1905).



Mesvinien.
Percuteur simple. Red. 1/2.

Les gisements de la région nord-est de Binche (Epinois), de Ressaix et de Leval qui contiennent, à côté de pointes chelléennes et acheuléennes typiques, des poignards, des pointes de lances ou des javelots, ont aussi fait l'objet de beaux travaux de la part de Marcel De Puydt (1899 et 1900) et de Rutot (1899 et 1904). Ce dernier assimile ces gisements, au point de vue stratigraphique, aux couches mesvino-chelléennes, chelléennes et acheuléennes. De Puydt avait exposé à la section d'anthropologie et d'archéologie de l'Exposition de Liége une série d'instruments de travail et d'armes provenant des alluvions de Ressaix, Leval et Epinois, et



Mesvinien. — Perçoir.

l'Institut archéologique liégeois avait envoyé un grand tableau photographique représentant des poignards d'Epinois et de Ressaix. De Puydt nous a encore fait connaître des haches acheuléennes trouvées sur les territoires de Liége, de Visé et de Waremme (1903), qu'on a pu également voir à l'Exposition de Liége.

Rutot a aussi publié de nombreuses notes sur les principaux gisements à silex préquaternaires et quaternaires de France, d'Angleterre, d'Autriche-Hongrie et d'Egypte (1900 à 1905). Il est encore l'auteur d'un mémoire sur les conditions de la trouvaille et du gisement des ossements de Galley-Hill, qu'il considère comme reutélien (1904).

Harroy avait recueilli dans les stations les plus variées des milliers de silex, rognons bruts, éclats ou instruments taillés, parmi lesquels il croyait reconnaître la représentation d'un animal ou d'une figure humaine. Il y voulait voir un art préhistorique quaternaire de sculptures et de gravures (1902-1903), mais il n'a guère rencontré dans notre pays d'adhérents à cette théorie.



Silex bigarrés de Ressaix.

Les escarpements calcaires de la vallée de la Meuse et de ses affluents (la Lesse, l'Orneau, le Hoyoux, la Molignée et la Méhaigne), de l'Ourthe, de la Vesdre et de l'Amblève, sont remplis de cavernes, qui depuis trois quarts de siècle ont fait l'objet d'explorations scientifiques nombreuses et importantes. Les dépôts meubles de ces grottes renfermaient de précieux et riches documents pour l'histoire de l'homme fossile, son ethnographie, ses industries, les faunes qui lui étaient contemporaines.

Ces études ont glorieusement débuté chez nous, il y a soixante-quinze ans, par les « recherches sur les ossements fossiles découverts dans les cavernes de la province de Liége » par le docteur Schmerling. Les produits de ces fouilles sont conservés religieusement au musée de paléontologie de l'Université de Liége. Les travaux de Spring dans les cavernes de Chauvaux débutèrent en 1842, et il en fit connaître les résultats dans

des publications datant de 1853 et de 1864. En 1860, C. Malaise reprenait les fouilles de la grotte d'Engihoul, que Schmerling avait faites trente ans auparavant.



Poignards d'Epinois.

Puis vient une nouvelle période mémorable pour l'exploration des cavernes. De 1864 à 1868, Edouard Dupont, directeur du Musée royal d'histoire naturelle de Bruxelles, exécute des fouilles méthodiques dans plus de soixante grottes. Le premier, il appliqua à ces sortes de travaux les méthodes scientifiques de la géologie, relevant pour chaque caverne la stratigraphie des dépôts meubles et les caractérisant au point de vue archéologique et paléontologique. Les investigations du savant explorateur se portèrent surtout sur les cavernes de Furfooz (trou des Nutons, du Frontal, Rosette et Reuviau); le trou de Chaleux et Magritte, grotte de Montfort, les deux cavernes de Pont-à-Lesse; les grottes de Walsin (trou du Blaireau, trou de l'Hyène, trou de la Naulette) ; le trou de Praules, le trou des Allemands, le trou des Nutons et de Gendron, le trou de l'Ours, le trou de la Roche-à-Penne, le trou Balleux, le trou du ravin de Falmignoul. Il exécuta d'autres fouilles dans les cavernes de la vallée de la Molignée, près de Montaigle, et dans la vallée de la Meuse : au trou Clabeau, au trou Madame, aux grottes de Goyet et d'Engis. Dupont est arrivé par ses travaux à faire le relevé très détaillé des éléments constitutifs de la faune des différentes périodes de l'ère quaternaire, faune caractérisée par l'association

de trois types de mammifères : les faunes aujourd'hui éteintes, les faunes aujourd'hui émigrées et les faunes vivant actuellement chez nous. Il a aussi contribué largement à nous faire connaître les mœurs et toute l'ethnographie de l'homme fossile pendant le Quaternaire, surtout celle des Troglodytes, chasseurs de renne, de la période du Quaternaire supérieur.

Les résultats de ces importantes recherches ont été consignés dans les Bulletins et Mémoires de l'Académie royale de Belgique de 1865



Spy. — Massif de la grotte.

à 1872, dans les comptes rendus du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistorique de Bruxelles en 1872, dans les Bulletins de la Société d'anthropologie de Paris (1874). Il a synthétisé l'ensemble de ses travaux de fouille dans un livre intitulé : L'homme pendant les âges de la pierre dans les environs de Dinant-sur-Meuse (1871).

En 1879, Rucquoy fouillait l'intérieur de la grotte de Spy. En 1883, de Loë, de Looz-Corswaren et Tihon exploraient en partie le trou Sandron, à Huccorgne. En 1884, J. Fraipont faisait l'exploration d'un repaire d'ours à Esneux-sur-l'Ourthe, et il exécutait en 1885 de nouvelles fouilles

dans la deuxième caverne d'Engis. Il extrayait d'un couloir resté intact la première poterie paléolithique connue.

Une nouvelle date mémorable est 1886, année où Marcel De Puydt et Max Lohest découvraient, à un niveau géologique quaternaire parfaitement défini, dans la grotte de Spy-sur-l'Orneau, les deux célèbres squelettes humains appartenant à la race de Neanderthal. Ces squelettes ont fait l'objet d'une série de travaux géologiques, archéologiques et anthropologiques publiés dans différentes revues par De Puydt, Lohest et Fraipont (1886-1903). Les industries des trois niveaux ossifères et



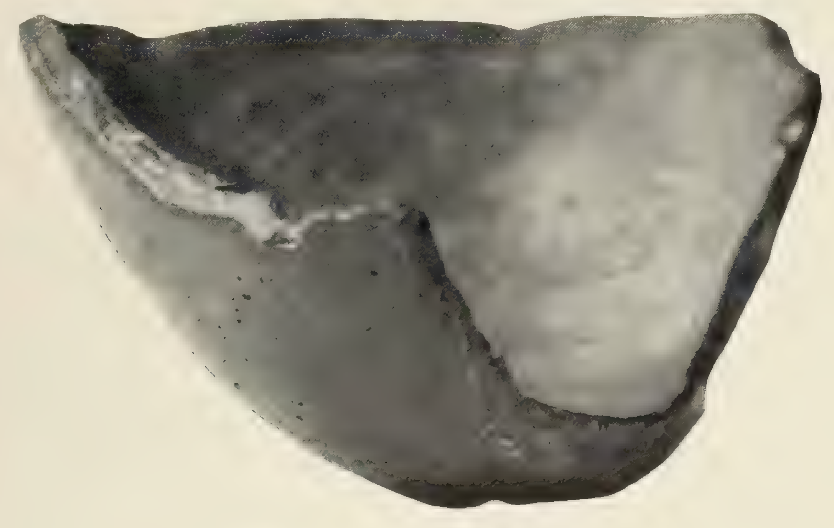
Hulsonniaux. — Site de Chaleux

archéologiques de la caverne de Spy, surtout celle du niveau moyen, ont donné de nombreux et merveilleux spécimens de silex taillés et d'objets gravés en os et en ivoire.

En 1885 et 1886, Ivan Braconier, Julien Fraipont et Max Lohest exploraient la grotte « al Wesse », à Petit-Modave, déjà visitée auparavant par Ed. Dupont. En 1886, I. Braconier et Max Lohest fouillaient le trou de l'Abîme, à Couvin.

Le docteur Tihon avait découvert une quinzaine de grottes dans la vallée de la Méhaigne. Avec le professeur J. Fraipont, il en fit l'exploration méthodique et scientifique de 1886 à 1896. Plusieurs de ces cavernes ont fourni de précieux documents sur les industries successives de l'homme fossile pendant la période du mammouth et sur les faunes contemporaines de cette période du Quaternaire, notamment la grotte de

la carrière de l'Hermitage avec son industrie acheuléenne, la plus ancienne connue dans les habitations des cavernes et la grotte du Docteur, à industrie acheuléo-moustérienne. Les résultats de ces recherches ont été consignés dans les Mémoires de l'Académie royale de Belgique (1889 et 1895) et dans le Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles. En 1890, le docteur Tihon fouillait le trou Robay et le trou du Chena, à Moha, et en 1895 la caverne de Goyet. De 1889 à 1891, Fraipont fouillait avec Pierre Destinez la grande caverne d'Engihoul, dont il exhumait les restes de plus de soixante ours. En 1885, Pierre Destinez et Moreels ont fouillé, à Verlaine, près de Sy-sur-l'Ourthe, une grotte à industrie éburnéenne (Piette et Rutot) et y découvraient un poinçon orné d'une tête humaine sculptée et un poisson en ivoire, des aiguilles à chas et des coquilles fossiles. Fraipont a terminé l'exploration de cette station en 1901. En 1890, l'ingénieur Bayet a fouillé une caverne à Montigny-le-Tilleul.



Tasse de la caverne de Petit-Modave.

En 1897, Fraipont faisait l'inventaire de la caverne du mont Falhise à Anthée. En 1898, Ernest Van den Broeck nous enseignait que l'entrée de la grotte de Remouchamps, sur l'Amblève, avait servi d'habitation à l'époque du renne. Il donnait avec Rahir, en 1903, les résultats de nouvelles fouilles faites dans cette caverne.

Dans le courant de ces cinq dernières années, le baron de Loë, Rahir et Van den Broeck ont repris, dans les grottes de la région de Furfooz, des fouilles fécondes en trouvailles néolithiques. Les mêmes ont fait de nouvelles fouilles dans la caverne de Spy, de 1902 à 1905. Dom Grégoire Fournier a décrit le trou Félix à Falmignoul en 1904. Enfin, de 1902 à 1904, Edouard de Pierpont a exécuté une exploration scientifique à l'entrée de la grotte de Han, qui lui a donné de merveilleux résultats au sujet de l'industrie de l'homme néolithique, de l'homme de l'époque du bronze, du fer et de l'époque belgo-romaine.

Les organisateurs de la section d'anthropologie et d'archéologie avaient réuni, à l'Exposition de Liége, des séries typiques d'instruments de travail, armes, objets de parure, débris de repas, et des spécimens de la faune, provenant de différentes cavernes ou stations de notre pays ayant servi d'habitation à l'homme fossile pendant l'ère quaternaire. On y voyait :

1° L'industrie acheuléenne et acheuléo-moustérienne de la station à ciel ouvert de « gros bois » Moha, exposée par De Puydt;

2° L'industrie acheuléenne et acheuléo-moustérienne de la grotte de la carrière de l'Hermitage, provenant des fouilles de Fraipont et de Tihon, exposée par l'Université de Liége;

3° L'industrie acheuléo-moustérienne et moustérienne de la grotte du Docteur, provenant des fouilles de Fraipont et de Tihon, exposée par l'Université de Liége;

4° L'industrie éburnéenne (Piette et Rutot), facies de Montaigle (Rutot) provenant des fouilles d'Ivan Braconier et de J. Fraipont, exposées par Braconier;

5° Les types des industries des différents niveaux de la grotte de Spy, sur l'Orneau (industrie moustérienne, éburnéenne [Solutré ancien] et facies du Pont-à-Lesse [Rutot]), ainsi que des spécimens de la faune, provenant des fouilles de De Puydt et Lohest, exposés par De Puydt, Lohest et l'Université de Liége;

6° La série des moulages des ossements des hommes fossiles de Spy, exposée par l'Université de Liége;

7° Des tableaux représentant les principales pièces archéologiques recueillies dans la caverne de Spy, exposés par l'Institut archéologique liégeois;

8° L'industrie éburnéenne (Piette et Rutot), facies de Goyet (Rutot) provenant de la grotte de Verlaine sur l'Ourthe, fouillée par Destinez, Moreels et Fraipont, exposée par l'Université de Liége;

9° L'industrie tarandienne (Piette et Rutot) provenant de la grotte de Chaleux (Hulsonniaux) fouillée par de Loë, Rahir et Van den Broeck, exposée par les Musées royaux du Cinquantenaire;

10° Des planches murales représentant la reconstitution du mammouth, du rhinocéros à toison laineuse, du grand bœuf, du grand cerf, du renne, de l'ours des cavernes, exposées par l'Université de Liége.

Les travaux importants faits sur les cavernes au point de vue géologique et hydrologique, dus surtout à Ed. Dupont, à Flamache, à Max Lohest, à Van den Broeck et à Rahir ont été renseignés ailleurs.

On traitera plus loin des fouilles dans les grottes ayant donné surtout des résultats importants au point de vue de l'histoire de l'homme néolithique.

Plusieurs trouvailles intéressantes ont été faites dans des stations à ciel ouvert, contenant une industrie troglodytique. La plus ancienne en date est due à De Pauw, à Ottenbourg, dans le Brabant (1884). Le professeur Dormal et le docteur Tihon nous ont renseigné celle de

l'Hermitage à Huccorgne en 1890. De Pauw et Emile Hublard nous ont fait connaître, en 1901, un autre gisement quaternaire avec industrie des grottes, au Caillou-qui-bique, à Angre dans le Hainaut.

Plusieurs Belges se sont occupés de faire l'inventaire et la détermination minéralogique et géologique des matériaux employés par l'homme préhistorique pour confectionner ses instruments en pierre, indépendamment du silex : tel le phtanite cambrien, le quartzite landenien et le grès lustré bruxellien. On doit à Cumont d'intéressantes notes sur ce sujet (1897-1904).



Sortie du trou de Han. — Station habitée par l'homme depuis l'époque robenhausienne jusqu'à la période de la domination romaine.

En 1901, de Loë et Raeymaeckers ont fait connaître le gisement de Wommersom, élucidant ainsi la question de l'origine d'une roche qui avait intrigué depuis longtemps tous ceux qui s'occupent du préhistorique de Belgique.

Enfin, plusieurs auteurs de notre pays ont publié des travaux de synthèse ou de vulgarisation, concernant l'homme fossile et l'homme préhistorique. Citons le livre de Le Hon : L'homme fossile en Europe (1867), qui a eu plusieurs éditions ; celui de De Reul : L'âge de la pierre et l'homme préhistorique en Belgique (1863) ; celui de Dupont : L'homme pendant les âges de la pierre aux environs de Dinant-sur-Meuse (1872),

qui a eu deux éditions ; sa notice : Les populations préhistoriques en Belgique (1873). Citons encore de Van Overloop : Le Préhistorique et les premiers habitants de la Belgique (1884) ; de Fraipont : La Belgique avant l'histoire (1892) et son livre : Les Cavernes et leurs habitants à travers les âges (1895); le volume d'Edmond Rahir : La Lesse ou le pays des grottes (1901) ; celui de Jean Levaux : La Chantoire et l'histoire des Nutons (1889).

Les recherches sur les Nutons, ces mystérieux et légendaires petits habitants des grottes, ont fait l'objet de différents travaux en Belgique. Les principaux auteurs qui se sont occupés de ce sujet sont : de Nimal, Dupont, Colson, Fraipont, Grandgagnage, Levaux, Monseur, Rahir, Schmerling, Schuermans, Van Elven et Varenberg.

Centres et Sociétés scientifiques — Musées. — Le Musée royal d'Histoire naturelle de Bruxelles contient de riches collections de palethnologie, provenant surtout des importantes fouilles de son directeur, Edouard Dupont, dans les cavernes de la Meuse, de la Lesse et de la Molignée. Il possède notamment la mâchoire humaine de la Naulette, les ossements humains de la sépulture de Furfooz, la série des crânes et les ossements néolithiques provenant des cavernes d'Hastière, le mineur néolithique d'Obourg. Le conservateur, A. Rutot, y a rassemblé de très importantes séries de silex éolithiques, paléolithiques et néolithiques des principaux gisements belges et étrangers.

Les Musées royaux du Cinquantenaire, dont Eug. Van Overloop est le conservateur en chef, possèdent une section consacrée à la Belgique ancienne. Le conservateur de cette section est le baron Alfred de Loë. Elle contient de riches séries de silex paléolithiques des alluvions et des cavernes, provenant des fouilles de de Loë, Emile de Munck, De Pauw, Tihon, Rahir, Van den Broeck, etc., exécutées, en grande partie, grâce à la munificence d'un véritable mécène, M. Louis Cavens.

L'Institut de sociologie annexé à l'Université libre de Bruxelles, et que l'on doit à la générosité de M. Ernest Solvay, comprend une section d'anthropologie, dont le professeur docteur Emile Houzé a la direction. On y trouve de riches séries de crânes, d'ossements et de moulages des différentes races anciennes et modernes, ainsi qu'une collection des principales déformations craniennes. Le professeur Houzé y est titulaire de la seule chaire d'anthropologie existant en Belgique. Dès 1881, le docteur Heger, professeur à l'Université de Bruxelles, avait ouvert un cours libre d'anthropologie.

Les professeurs Heger, Houzé, Jacques, Vanderkindere et quelques autres fondèrent, en 1882, la Société d'anthropologie de Bruxelles. Cette institution est aujourd'hui le principal centre d'activité des sciences anthropologiques, ethnologiques et ethnographiques du pays. C'est dans ses bulletins et mémoires que se publient les principaux travaux concernant ces sciences. Elle a contribué pour la plus large part au développement

des études anthropologiques et ethnographiques en Belgique. Le professeur docteur Jacques en est le secrétaire général depuis sa fondation. Elle possède des collections importantes dont De Pauw est le conservateur.

La Société belge de sociologie, fondée en 1899 et dirigée par Cyrille Van Overbergh, comprend une section ethnographique. Elle possède deux organes : Les Annales de sociologie et Le Mouvement sociologique. Ces deux publications contiennent des mémoires et de nombreux articles critiques d'ethnographie.

La Société d'archéologie de Bruxelles, fondée en 1887 et dont le secrétaire général est Alfred de Loë, a aussi contribué dans une large mesure par ses fouilles, ses excursions et ses publications au développement des sciences anthropologiques et archéologiques dans notre pays.

Le Musée de la Porte de Hal comprend une section ethnographique, riche surtout en objets provenant du Congo.

Le Musée de l'Etat indépendant du Congo, placé sous la haute direction du secrétaire général Liebrecht et qui a pour conservateur Ern. Coart, contient de très riches et très importantes collections ethnographiques, qui augmentent chaque jour. On y trouve aussi des séries de crânes humains provenant de différentes régions du Congo et de nombreux instruments préhistoriques en pierre.

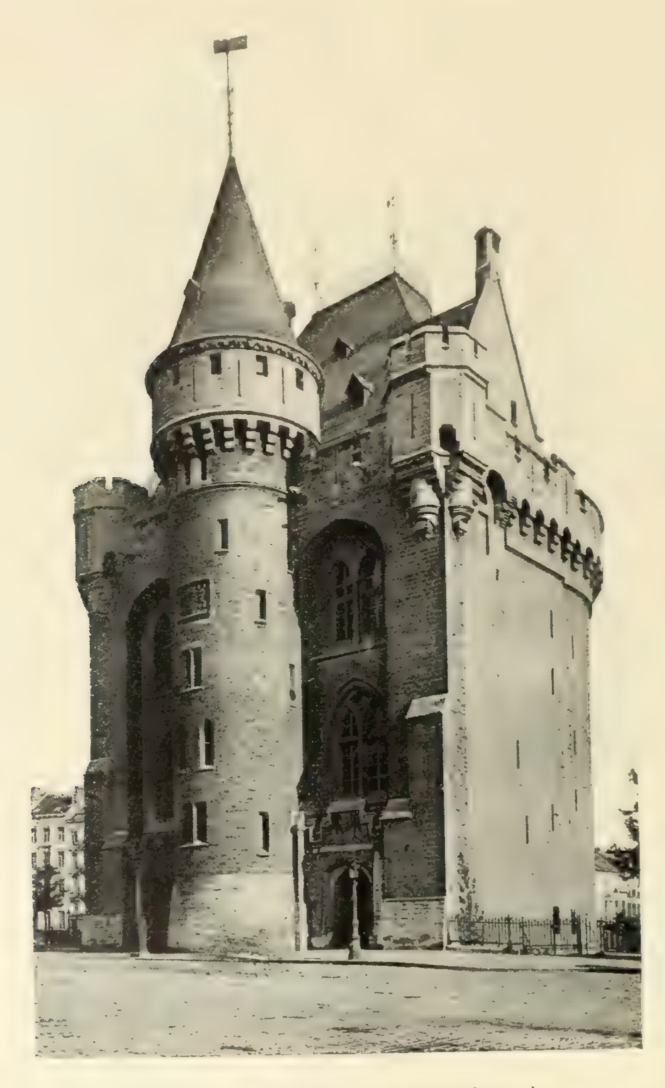
Il existe un cabinet d'anthropologie et d'ethnographie à l'Université de Louvain, contenant notamment une importante collection recueillie par le professeur Gilson aux îles Fidji.

Le Musée de paléontologie de l'Université de Liége, dont la direction est confiée au professeur Julien Fraipont, possède les riches matériaux recueillis par le docteur Schmerling dans les cavernes de la province de Liége et une partie des trouvailles de Spring. Fraipont y a rassemblé les produits de quatre-vingts grottes à dépôts ossifères, fouillées par lui et pour une partie d'entre elles avec la collaboration d'Ivan Braconier, De Puydt, Destinez, Lohest, Tihon, etc. On y trouve les ossements originaux des hommes d'Engis découverts par le docteur Schmerling, une partie des ossements humains de Chauvaux recueillis par le docteur Spring, les ossements fossiles des hommes de Spy découverts par Lohest et De Puydt. Dans une salle annexée au musée principal se trouvent rassemblés : 1° les moulages de tous les ossements humains quaternaires connus ; 2° une importante série de crânes et d'ossements humains néolithiques, francs et du moyen âge ; 3° une riche collection de silex néolithiques belges provenant de plus de cent localités différentes ; 4° une collection des principaux types des industries paléolithiques et néolithiques étrangères.

Depuis quelques années, une section de géographie a été créée dans les facultés des sciences de nos universités. La géographie ethnographique constitue un des cours importants de cet enseignement; il a pour titulaire à Gand, Van Ortroy, et à Liége Joseph Halkin. L'introduction de l'ethnographie dans le programme des études géographiques implique

la création prochaine de collections d'ethnographie destinées à l'enseignement.

Le musée de l'Institut archéologique liégeois contient aussi de belles séries de silex paléolithiques, néolithiques, et de l'industrie des fonds de cabane, dues à la générosité de Davin-Rigot, De Puydt, docteur Tihon, etc.



Bruxelles. — Musée de la Porte de Hal.

Le musée du Vieux-Liége a une section de folklore intéressante. Cels, De Puydt, Hamal et d'autres possèdent des collections remarquables de silex paléolithiques et néolithiques de Belgique.

Un grand nombre d'amateurs et surtout de congrégations religieuses ont des collections privées d'ethnographie plus ou moins importantes, concernant spécialement le Congo.

Enfin, le Congrès international d'expansion économique mondiale (Mons, 1905) a décidé, sur l'initiative de la Société belge de sociologie et sur la proposition de la section d'ethnographie de ce congrès, la création, à Bruxelles, d'un bureau international ethnographique.

J. FRAIPONT,
Professeur à l'Université de Liége.



Tervueren. — Musée du Congo. — Fétiche. (Réd. 1/4.)

L'ARCHÉOLOGIE PROPREMENT DITE

PÉRIODE NÉOLITHIQUE. — *Centres industriels.* — *Puits d'extraction de silex.* — *Ateliers de taille.* — Spiennes, dans le Hainaut, avec ses innombrables puits d'extraction de silex et ses ateliers de taille, constitue certes le centre industriel néolithique le plus important du pays.

Quelques fouilles méthodiques y ont été pratiquées et les travaux publiés de 1860 à ce jour par Albert Toilliez (1860), Malaise (1866), A. Houzeau de Lehaie, F. Cornet et A. Briart (1867), Cels (1886), de Loë et de Munck (1889), De Pauw et Van Overloop (1890) et Rutot (1896), nous ont fait connaître cette importante station.

De 1884 à 1894, l'ouverture de tranchées pour le passage du chemin de fer de Landen à Ciney, l'exploitation de la marne pour l'amendement des terres et les excavations creusées pour l'établissement des fondations des habitations, ont révélé l'existence en Hesbaye, à Braives, à Avennes et à Meeffe, de puits et de galeries souterraines d'extraction de silex signalés et fouillés par Max Lohest et de Loë. C'était là un autre centre industriel important à l'époque néolithique.

En 1891, Emile de Munck a pu observer, à Obourg, dans une carrière de craie, de nombreuses galeries à ciel ouvert, ainsi que des puits et des galeries souterraines pratiqués par l'homme néolithique pour l'extraction du silex noir que renferme ce terrain.

Emile de Munck fut même assez heureux pour retrouver, dans une de ces galeries, les restes d'un mineur de l'époque, victime d'un éboulement, ayant encore à côté de lui son pic en bois de cerf.

Enfin, tout récemment, Rutot informait la Société d'anthropologie d'une nouvelle découverte analogue à la précédente, faite à Strépy.

Marcel De Puydt faisait connaître, en 1885, les ateliers de Sainte-Gertrude situés à la frontière, en marge du Limbourg hollandais, et Louis De Pauw, en 1891, exposait quelques produits de l'atelier de Wansin.

Stations en plein air. — De 1878 à 1891, Emile de Munck et Norbert Cloquet faisaient la découverte de plus de vingt stations situées sur le territoire des communes d'Asquillies, Mons, Baudour, Havré, Obourg, Bray, Saint-Denis, Casteau, Thieusies, Rœulx, Hennuyères, Braine-le-Comte, Henripont, Naast, Feluy, Arquennes, Seneffe, Ittre et Braine-le-Château.

C'est vers 1880 que Van Overloop découvrait, au nord-est de Gand, les riches et intéressantes stations de Mendonck, de Wynkel et de Saffelaere.

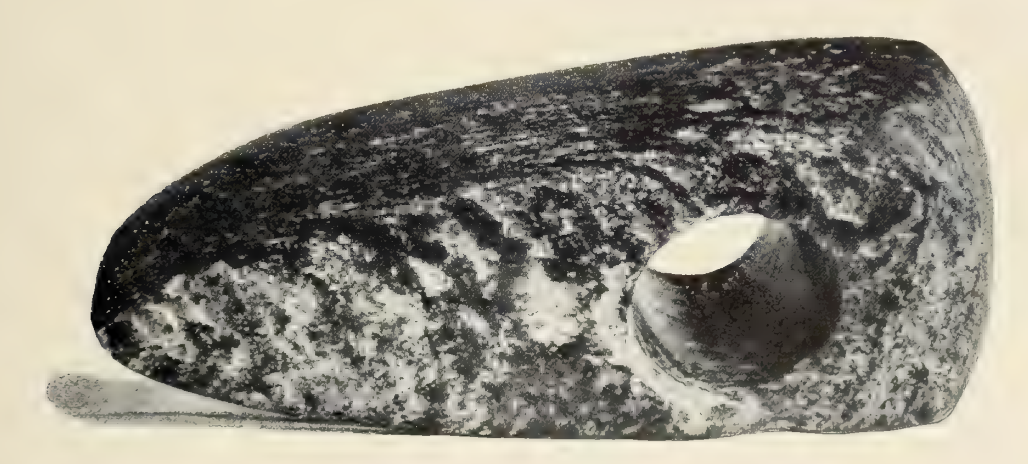
L'année 1888 constitue aussi une étape importante marquée par les premières découvertes de stations dans la Flandre occidentale, dues au baron Charles Gillès de Pélichy.

En 1891, Jacques, Tiberghien, Van Overloop, De Pauw, Paul Combaz, Georges Cumont et le comte Goblet d'Alviella faisaient connaître toute une série de stations aux environs de Bruxelles : à Boitsfort, Auderghem, Woluwe-Saint-Pierre, La Hulpe, Hoeylaert, Genval, Notre-Dame-au-Bois, Rixensart, Ottenbourg, Rhode-Saint-Genèse, Ottignies et Court-Saint-Etienne.

La même année, le docteur Bamps exposait une suite de pièces magnifiques pour la plupart, trouvées dans le Limbourg.

En 1898, Paul de Roye de Wichen, dans une communication adressée à la Société d'anthropologie, mentionnait d'importantes stations reconnues par lui dans la Campine, aux environs de Moll.

Enfin, en 1903, Edmond Rahir faisait d'abondantes récoltes sur les plateaux de l'Amblève aux environs d'Aywaille.



Hache-marteau de Ferrière.

Stations palafittiques. — Dès 1883, Ed. Haubourdin signalait à Stambruges (Hainaut) la présence de palafittes.

En 1872, des vestiges de semblables constructions avaient été rencontrés à Herck-Saint-Lambert (province de Limbourg).

En 1884, le capitaine Delvaux faisait, aux environs d'Audenarde, des constatations et des découvertes qui lui permettaient de croire à l'existence, dans ces parages, aux temps préhistoriques, de rudimentaires palafittes.

Toutefois, c'est à l'abbé Claerhout que revient le mérite d'avoir exhumé et étudié les premiers restes vraiment importants d'habitations sur pilotis en Belgique. Les recherches de l'abbé Claerhout, faites de 1899 à 1902, dans la vallée de la Mandel, petite rivière de la Flandre occidentale qui prend sa source à Passchendaele et se jette dans la Lys à Wacken, ont abouti à la découverte de vestiges de stations palafittiques à Roulers, à Emelghem et à Denterghem.

En avril 1904, les travaux de dérivation de la Dyle, à Malines, amenaient la découverte, à environ 5 mètres de profondeur, en dessous des prairies du « Neckerspoel », d'une palafitte considérable, et peu après, en juillet et août de la même année, des travaux entrepris par l'administration des chemins de fer de l'Etat, à Melle, près de Gand, étaient suivis d'une trouvaille analogue.

L'usage de ces constructions sur pilotis semble donc avoir été très fréquent dans toute la Basse-Belgique.

Les fonds de cabanes de la Hesbaye. — Parmi les diverses phases du néolithique belge, il en est une très spéciale et d'un haut intérêt, c'est celle des fonds de cabanes à laquelle Marcel De Puydt et Davin-Rigot ont attaché leur nom. Ces habitations mi-souterraines, découvertes d'abord en Hesbaye, sont groupées en agglomérations plus ou moins importantes. Les populations qui les occupaient utilisaient le silex de la région. La caractéristique de cette industrie est l'extrême abondance des éclats, la profusion des lames, l'absence de haches polies ou ébauchées en silex et l'absence de pointes de flèches. Mais les objets qui présentent le plus grand intérêt, ce sont les poteries. Il y en a en abondance dans chaque fond de cabane, les unes grossières, les autres d'une pâte plus fine. Elles sont quelquefois d'une certaine élégance de forme et toujours remarquables par la variété et la richesse des ornements en creux, rectilignes ou curvilignes obtenus aux doigts, à la gratine ou au burin, soit avant, soit après la cuisson.

On ne peut synchroniser l'époque de la construction de ces villages avec celle où furent édifiées, en France, les habitations analogues de Campigny, de Choisy-le-Roi et de Catenoy, que nos voisins datent du néolithique inférieur.


Poteries néolithiques des fonds de cabanes de la Hesbaye.

D'autre part, s'il y a des points de ressemblance entre ces habitations hesbignones et celles du Reggionais en Italie, il y a aussi bien des dissemblances. Montelius les rapporte au néolithique récent, contemporain de la deuxième bourgade d'Hissarlik. De Puydt n'a pas encore osé prendre position jusqu'ici.

On pouvait voir à l'Exposition de Liége, dans la section archéologique :

1° La restitution d'une hutte néolithique faite par le professeur Fraipont;

2° Une admirable série de quinze vases des fonds de cabanes reconstitués sous la direction de De Puydt;

3° Le mobilier d'un fond de cabane du village « des Tombes », à Omal, provenant des fouilles de Davin-Rigot et De Puydt;

4° Un tableau donnant la reconstitution des plus importantes poteries des fonds de cabanes avec les principaux motifs d'ornementation, exécuté sous la direction de De Puydt et un autre donnant les tessons de poteries portant ces ornements. Ces deux tableaux étaient exposés par l'Institut archéologique liégeois;

5° Le plan du village néolithique dit « Cité Cartuyvels » (Tourinne-la-Chaussée, province de Liége); le plan du village néolithique dit « Cité Galland » (Tourinne-la-Chaussée, province de Liége); le plan du village néolithique dit « Cité Davin » (Latinne, province de Liége) et le plan du Framaset dit « Cité Gaillard » (Vieux-Waleffe, province de Liége), dressés par Davin-Rigot et De Puydt, et exposés par l'Institut archéologique liégeois.



Restitution d'une hutte néolithique.

Sépultures néolithiques dans les cavernes. — Chaque fois que l'on trouve sur un des plateaux avoisinant la Meuse ou l'un de ses affluents une station néolithique de quelque importance, on est sûr de rencontrer une sépulture dans une des grottes les plus rapprochées, dans une anfractuosité, dans une crevasse ou même au pied d'un rocher, souvent en plein dépôt paléolithique.

Les néolithiques avaient chez nous trois modes de sépulture dans les cavernes :

1° Enfouissement pur et simple des cadavres dans une crevasse ou dans un trou naturel du calcaire, comme au « Trou-al-Wesse », à Petit-Modave, fouillé par I. Braconier et Fraipont;

2° Inhumation d'un ou de plusieurs cadavres couchés ou accroupis à l'entrée des grottes (sépulture de la « Grotte-du-Docteur », à Huccorgne, fouillée par le docteur Tihon et Fraipont; sépulture de la « Grotte de

Falhise », à Anthée, des « Awirs », à Engis, fouillées par Destinez et Fraipont, etc.);

3° Sépulture à deux degrés, consistant en une exposition ou inhumation temporaire des cadavres, puis dépôt dans des cavernes-ossuaires, des parties principales des squelettes, les crânes ordinairement placés ensemble (ossuaire de « Gendron », fouillé par Ed. Dupont, en 1866, ossuaire de l'Abri-sous-Roche de « Sandron », à Huccorgne, fouillé par le docteur Tihon et Fraipont, en 1896; ossuaire de « la Préalle », près de Chanxhe, renseigné par Fraipont, en 1900; ossuaires des « grottes d'Hastière », fouillés par L. De Pauw, en 1889).

Ou bien encore les cadavres étaient inhumés le long des parois d'un rocher, à ciel ouvert. Fraipont et Tihon ont rencontré une telle sépulture au lieu dit « l'Hermitage », près de Moha, en 1896. C'est aussi le cas pour les sépultures de Vaucelles, fouillées par de Loë, Maillieux, Rahir et Van den Broeck, en 1904.



Vaucelles. — Rocher aux sépultures.

Dolmens. — Mais, dans les régions où il n'existe pas de grottes naturelles, on en construisait d'artificielles, appelées « dolmens », constituées de gros blocs de pierre brute de forme tabulaire, recouverts le plus souvent de terre.

Nous possédons encore en Belgique deux bons spécimens de ces monuments, situés l'un et l'autre à Wéris, près de Barvaux-sur-Ourthe.

Celui qui était représenté à Liége dans le compartiment des sciences, par une superbe maquette au quart de grandeur naturelle, en staff façonné et peint, est le plus anciennement connu des deux. Il fut

signalé à l'attention des archéologues par Geubel d'abord, puis par Daufresne de la Chevalerie, voilà déjà bien des années. Complètement à découvert aujourd'hui, il s'élève au centre d'une immense plaine et est formé de pierres énormes en un poudingue provenant de la localité. Il mesure 10 mètres de longueur. Propriété de l'Etat depuis 1882, il a été relevé de ses ruines et entouré d'une grille du plus mauvais effet.



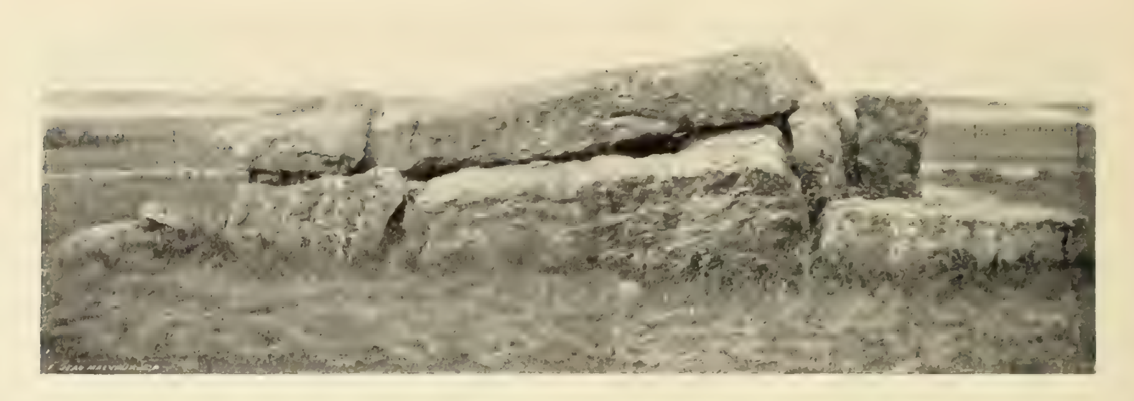
Vaucelles. — Sépultures néolithiques. — Vue prise au cours des fouilles.

La découverte du second dolmen de Wéris date de 1888. Des fouilles y ont été faites peu après par le commissaire voyer Charneux. Elles ont produit quelques silex et quelques débris d'ossements humains, ainsi que des percuteurs en grès.

Les données de l'archéologie comparée nous permettent d'assigner à ces monuments une antiquité d'environ 4,000 ans. Nos deux dolmens ou allées couvertes seraient, d'après Montelius, les équivalents des coffres de pierre du quatrième âge scandinave, qu'il place entre 2100 et 1700 avant l'ère chrétienne.

Menhirs. — Les néolithiques n'avaient pas seulement le culte des morts, ils commémoraient aussi les événements importants en dressant d'énormes pierres, sortes de grossiers obélisques, auxquels on a donné le nom de « menhirs ».

La pierre de Velaine, rappelée à l'Exposition de Liége par une jolie maquette au tiers de grandeur naturelle, est un des rares spécimens de « pierre levée » que nous possédions encore en Belgique, où l'on ne compte



Le premier dolmen de Wéris.

plus aujourd'hui que quatre menhirs isolés, bien authentiques et debout : celui de Hollain, celui de Gozée, celui de Baileux et celui de Velaine-sur-Sambre.

Le menhir de Hollain, désigné communément sous le nom de « Pierre Brunehault », est connu depuis très longtemps.

La « Zeupîre » de Gozée a été signalée en 1887 par D.-A. Van Bastelaer, à qui l'on doit également la découverte et le redressement de la « Pierre-qui-Tourne » de Baileux.

C'est à Alfred Bequet que l'on est redevable de la première notice relative au menhir de Velaine, publiée, en 1887, dans le Bulletin de la Société d'anthropologie de Bruxelles.

Des travaux ont été exécutés en 1904, par le service des fouilles des Musées royaux du Cinquantenaire, aux alentours du menhir de Velaine, appelé, lui aussi, la « Pierre-qui-Tourne », afin de rechercher les vestiges qu'avaient pu laisser les populations qui, jadis, durent fréquenter ce lieu. Ces fouilles mirent au jour des antiquités de divers âges : d'abord des silex taillés néolithiques (nucleus, lames et éclats retouchés, déchets de taille et percuteurs) ; une partie de meule en grès et une hachette en silex poli retaillée ; puis d'innombrables fragments de vases grossiers, faits entièrement à la main ; enfin de la poterie romaine et des morceaux de *tegulæ*.

Ainsi s'est vérifié, une fois de plus, ce fait de la persistance des peuples dans les usages anciens : les monuments mégalithiques ayant gardé, longtemps encore après l'époque de leur érection, un caractère sacré, les Belges, puis les Belgo-romains, y vinrent déposer leurs offrandes et y enterrer leurs morts.

Période de l'introduction des métaux. — *Age du bronze.* — Le bronze a été le premier métal usuel connu en Belgique, où il y a eu, quoi qu'on en ait dit, un âge du bronze nettement déterminé non seulement par des trouvailles d'objets isolés aussi nombreuses que partout

ailleurs, mais encore par des découvertes de dépôts, de fonds d'habitations et de sépultures.

Nous possédons, en effet, *tous* les types de haches, depuis la hache plate, jusques et y compris la hache à douille ; nous avons le couteau simple à rivets et le couteau à soie et à lame ornementée légèrement flamboyante ; l'épée à poignée fixe entièrement en bronze et l'épée à crans et à rivets, le bracelet plein et le bracelet creux à noyau de sable, etc.

Mais, comme nous venons de le dire, le sol belge n'a pas seulement fourni des spécimens isolés de *toute* l'industrie du bronze, on y a aussi rencontré des groupements d'objets très significatifs. Nous citerons les cachettes de marchands et de fondeurs ambulants trouvées à Bavay et à Montignies-sur-Roc, en 1855 ; à Hoogstraeten, en 1856 ; à Nieuwrhode, en 1866 ; à Bergh-Terblijt, en 1868 ; à Jemeppe-sur-Sambre, en 1873, et à Spiennes, en 1894 ; la station palafittique de Denterghem, fouillée par l'abbé Claerhout, en 1899 ; les foyers de la grotte de Han, découverts par Edouard de Pierpont, en 1902, et les vestiges d'habitations



Menhir de Velaine-sur-Sambre

de Lens-Saint-Servais, signalés tout récemment par Marcel De Puydt ; certaine tombe à Ny, commune de Soy, mentionnée par Geubel, en 1871 ; la grotte funéraire de Sinsin, étudiée, en 1884, par Alfred Bequet ; une autre tombe, découverte fortuitement à Mendonck, en 1885 ; enfin, les sépultures, saccagées en août 1903, à la « Tête-de-Flandre » (Sainte-Anne) et dont Louis De Pauw et Willemsen ont recueilli les épaves.

Non seulement les formes, mais la composition même de nos bronzes, comme l'ont démontré les analyses des pièces des Musées royaux

du Cinquantenaire, faites en 1904, nous rattachent de la façon la plus absolue au groupe dit « méditerranéen » et particulièrement à la France d'où nous sont venus presque tous nos types.

On pouvait voir à l'Exposition de Liége, à côté de la série complète des objets caractéristiques de l'âge du bronze formée par de Loë et provenant exclusivement de Belgique, des tableaux donnant les résultats des analyses faites par le docteur Jacobsen des armes et des ustensiles de bronze du Musée de Bruxelles.



H. SCHUERMANS (1825-1905)

La présence, parmi les objets recueillis en Belgique, de spécimens appartenant à toutes les périodes de l'âge du bronze prouve donc que celui-ci a eu chez nous une durée aussi longue que dans les autres pays celtiques. Il convient, dès lors, d'admettre également, pour la Belgique, la chronologie proposée par Montelius et que l'on peut résumer de la manière suivante :

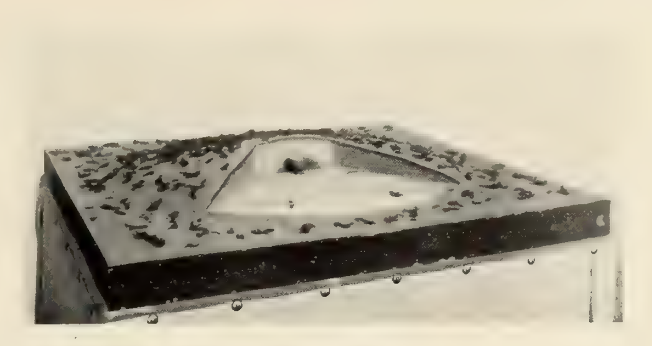
Période 1. —	Cuivre pur et bronze avec un peu d'étain. Depuis plus de 2000 ans avant notre ère jusqu'au XIXe siècle avant Jésus-Christ.					
Période 2. —	Bronze.	Depuis	1850	jusque	1550	avant notre ère.
» 3. —	»	»	1550	»	1300	»
» 4. —	»	»	1300	»	1050	»
» 5. —	»	»	1050	»	850	»

Âge du fer. — L'introduction du fer en Belgique, vers 850 avant Jésus-Christ, à la différence de ce que l'on sait pour le bronze, ne fut pas le résultat d'une simple importation commerciale. Les peuples de l'âge du fer, tout comme ceux de la pierre polie, arrivèrent chez nous en conquérants.

Ces conquérants, au type ethnique différent : grands, blonds, dolichocéphales, apportaient avec eux une civilisation nouvelle, caractérisée notamment par l'usage de brûler les morts.

Les sépultures de la première époque du fer (Époque hallstattienne) sont nombreuses, surtout en Campine et dans le Brabant wallon. Elles sont parfois recouvertes d'un tertre de peu d'élévation appelé « tombelle ».

Les tombelles de la Campine n'avaient guère été étudiées avant 1871, époque où Henri Schuermans explora le cimetière de Neerpelt. Mais la connaissance parfaite que nous avons maintenant de ces monuments est due aux fouilles méthodiques que la Société d'archéologie de Bruxelles a fait exécuter, de 1893 à 1895, sous la direction d'un de ses membres, Charles Dens, à Exel, Wychmael, Peer, Petit-Brogel, Caulille, Grand-Brogel, Ellicum, Overpelt, Wyshaegen, Gruitrode et Meuwen.



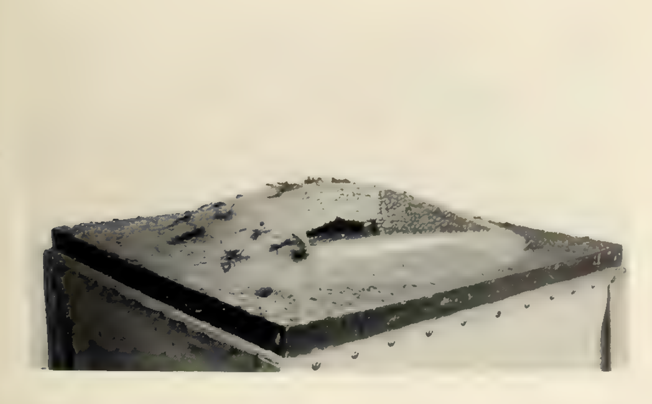
Tombelle de Meuwen.

Dans ces derniers temps, trois nécropoles importantes de la Campine ont attiré l'attention des chercheurs : celle de Ryckevorsel, fouillée en 1903 par Stroobant et de Loë, celle de Luiksgestel, explorée en 1904 par Charley Poutiau, et celle de Grobbendonck, dont s'est occupé également Stroobant, en 1905.

C'est encore à la Société d'archéologie de Bruxelles et à son délégué Charles Dens que l'on doit l'exploration méthodique des tombelles des environs d'Ottignies, commencée en 1901 et poursuivie jusqu'à ce jour.

Ces fouilles ont amené la découverte d'une pièce de tout premier ordre, consistant en une grande épée en fer, type de Hallstatt, à soie plate, à crans et à rivets.

Avant de quitter la région d'Ottignies, mentionnons parmi les trouvailles heureuses faites à diverses reprises par le comte Goblet d'Alviella, dans sa propriété de Court-Saint-Etienne, celle toute récente d'une autre arme caractéristique de l'époque hallstattienne : un poignard à antennes, en fer, unique jusqu'ici en Belgique.

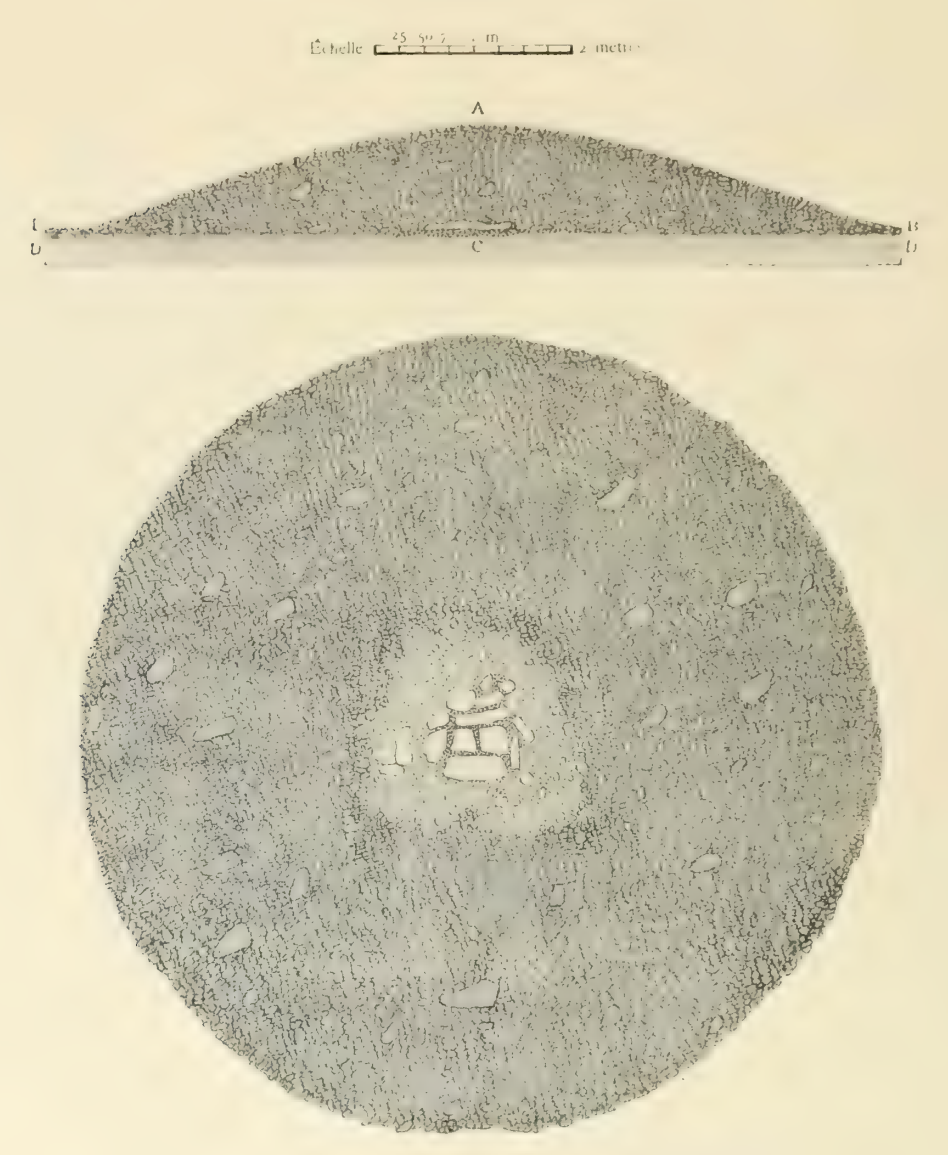


Restitution d'un des « marchets » à inhumation de Han-sur-Lesse.

Rappelons enfin les fouilles du cimetière de Biez exécutées, en 1896, par le baron de Loë.

Des tombelles de l'époque qui nous occupe ont existé également aux environs de Renaix et dans le voisinage des villages de Gedinne et de Louette-Saint-Pierre. Les premières ont été ouvertes vers 1836 par Joly, les autres furent fouillées, au profit de la Société archéologique de Namur, par G. Dujardin et F. Gravet, en 1865.

Il convient de rappeler aussi la découverte d'un cimetière d'une réelle importance faite, en 1856, à Saint-Gilles-Waes.



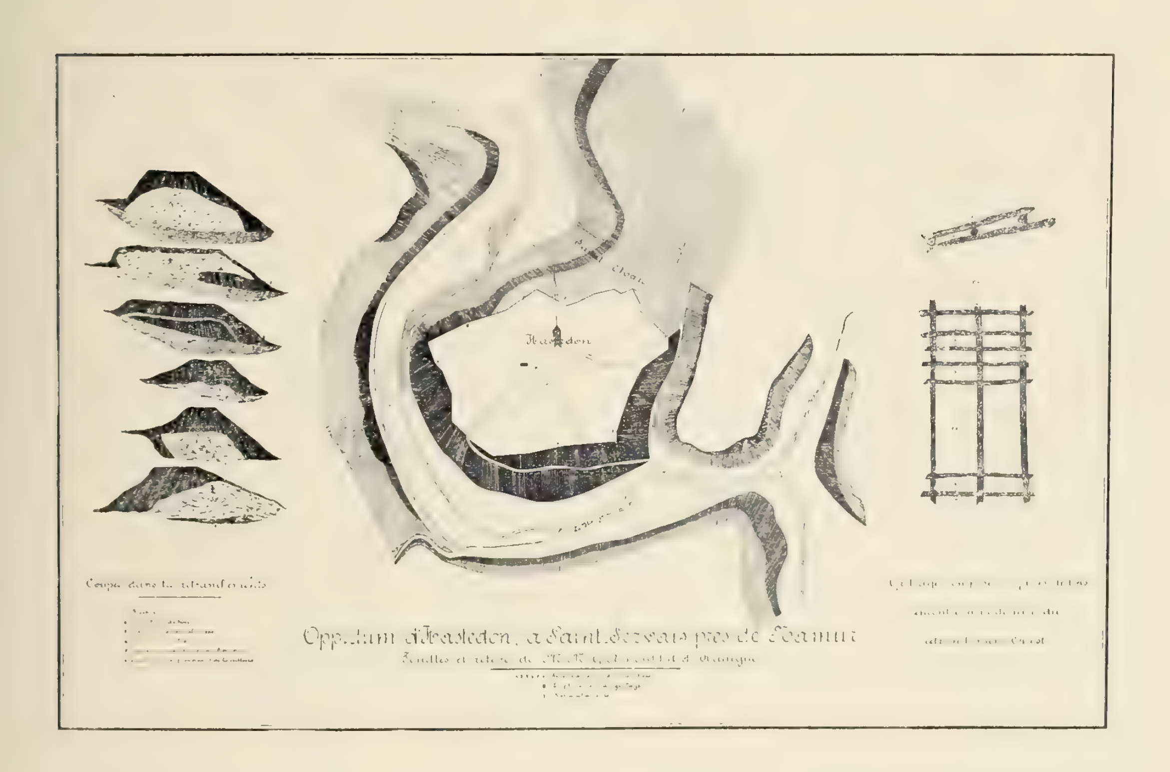
Coupe et plan d'un « marchet » à incinération, à Han-sur-Lesse (province de Namur).

A. [illegible] à la surface du sol [illegible] la tombelle.
BB. [illegible]
C. [illegible] mélangées [illegible] bois.
DD. Roche [illegible]

A l'époque de Hallstatt appartiennent aussi certains « marchets » (tombelles de pierres). Les uns recouvrent une tombe à inhumation. D'autres renferment une sépulture à incinération. Les deux modes se rencontrent aussi dans le même marchet. En outre, certains marchets

ont été élevés sur des emplacements de cabanes ou de huttes en torchis et d'autres recouvrent simplement un foyer ou seulement le lieu d'un repas. Les emplacements dont il s'agit ici ayant dû, à la suite de certains événements, être soustraits à tout usage postérieur, sont devenus *res sacra*.

L'antiquité des marchets ne paraît guère devoir aller au delà de la première époque du fer, ou époque hallstattienne. De plus, la présence, dans plusieurs de ceux-ci, d'une poterie beaucoup moins grossière et parfois même assez fine, faite au tour, indique également que la coutume d'élever des monuments de ce genre s'est continuée chez nous pendant les premiers temps de la domination romaine.



Nous connaissons les « marchets » par les fouilles de Bequet, de Bayet et de de Loë, faites à Dourbes, Pondrôme, Resteigne, Hotton, Silenrieux, Ave-et-Auffe et Han-sur-Lesse, de 1882 à 1898.

L'existence en Belgique d'une seconde époque du fer, correspondant à l'époque marnienne de Gabriel de Mortillet, paraît suffisamment établie par la découverte d'Eygenbilsen, faite en 1871, et décrite par Schuermans, de même que par la trouvaille de Frasnes-lez-Buissenal, en 1864, et surtout par les fouilles des tombelles de Sibret, effectuées en 1896 par de Loë.

A la troisième époque du fer (époque beuvraysienne de Gabriel de Mortillet) appartient sans doute « l'oppidum » d'Hastedon, à Saint-Servais-lez-Namur.

C'est un superbe emplacement qui fut occupé dès l'époque néolithique et devint dans la suite un oppidum des Belges.

Les fouilles importantes qui y ont été exécutées en 1872 par Arnould et de Radiguès ont fourni les données les plus précises sur le mode de construction des retranchements entourant le plateau : ceux-ci étaient constitués de pièces de bois et de pierres sans mortier.

Les diverses époques du fer étaient représentées à Liége par des séries d'objets caractéristiques accompagnés d'urnes cinéraires de la nécropole de Luiksgestel, envoyées par Charley Poutiau, et d'un très beau plan du cimetière de Ryckevorsel, exposé par Stroobant. On pouvait y voir également la restitution d'une des tombelles de Meuwen et d'un des marchets de Han-sur-Lesse, de même que la maquette ou plan-relief de l'oppidum d'Hastedon.

Époque belgo-romaine. — Une des premières préoccupations d'Auguste fut d'assurer la stabilité des conquêtes transalpines.

C'est alors que, par ses ordres, Drusus établit le long du Rhin un grand nombre de camps permanents et qu'Agrippa, gouverneur des Gaules, fit construire avec un soin exceptionnel, à travers les forêts de Belgique, ces superbes chaussées stratégiques qui, ayant pour centre la ville de Lyon, s'étendaient en vastes rayons aux quatre extrémités de la Celtique.



Le Comte Georges de Looz-Corswarem (1845-1894).

Voies romaines. — Nos voies romaines ont fait l'objet de travaux importants de Van der Rit, en 1851 (Etude théorique et pratique sur les anciennes chaussées romaines traversant le royaume de Belgique); de Van Dessel, en 1877 (Topographie des voies romaines de la Belgique); du major Crousse, en 1879 (Carte des voies romaines principales de la Gaule-Belgique et voies secondaires de l'ancien pays de Liége); enfin, de Victor Gauchez, en 1882 (Topographie des voies romaines de la Gaule-Belgique).

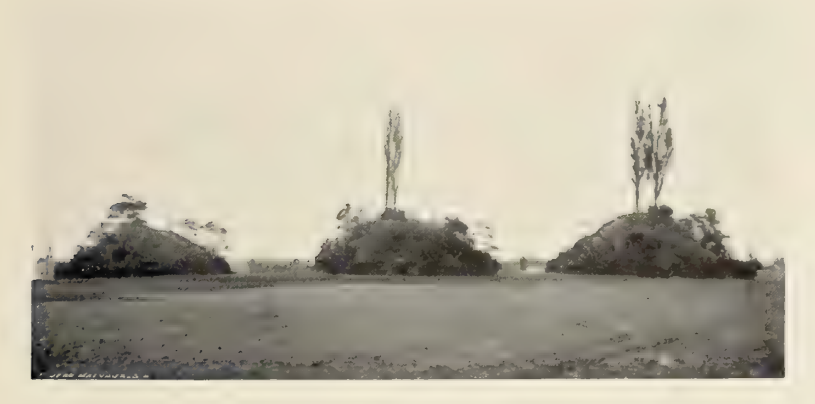
Villas. — Principalement sous les empereurs Trajan, Adrien, Antonin le Pieux et Marc-Aurèle, grâce à la sécurité des frontières et à la bonne administration de l'empire, notre pays fut des plus florissants. Une foule de constructions s'élevèrent alors dans les campagnes.

Sur les grands domaines de notre pays qui comportaient des terres cultivées, des prairies et des bois, existaient de riches villas, habitées par des hommes libres, Romains d'origine ou Belges romanisés, s'adonnant généralement à la culture ou à l'industrie.

Les dispositions principales de ces grandes villas nous sont à présent bien connues par les fouilles de quelques-unes de nos plus vaillantes sociétés d'archéologie — celle de Namur hors pair — ainsi que par les travaux de Del Marmol, Schuermans, Bequet, de Looz-Corswarem, Cloquet, Van Bastelaer, H. Van Neuss, J.-A. Bamps, Mahieu, Poils et Dens.

La première exploration de ce genre remonte à 1863, c'est celle de la fameuse villa d'Anthée, tandis que la plus récente — les fouilles de l' « Hosté », à Basse-Wavre — est de 1904.

Entre ces dates extrêmes, se place l'exploration des villas de la Hesbaye et Outre-Meuse (en 1873 et 1874), de Gerpinnes (en 1874), de Neerhaeren (en 1886), de Maillen (en 1889), de Ronchinne (en 1894), de Jemelle (en 1895) et de Mettet (en 1903).



Tirlemont. — Les « Tombes de Grimde ».

Grands tumulus. — Tandis que les restes des personnages importants, des dignitaires, des riches propriétaires, des officiers, etc., étaient déposés dans de vastes caveaux isolés, creusés dans le sol et recouverts parfois d'un immense tertre (tumulus), les cimetières recevaient les cendres des personnes de condition moins élevée et des gens du peuple, c'est-à-dire des indigènes pauvres.

Nos grands tumulus ont été explorés et étudiés à l'égal des villas, surtout par Del Marmol, l'abbé Kempeneer, Schuermans, Van Dessel, de Looz-Corswarem, de Loë, Huybrigts, de Pierpont et Renard, de 1855 à 1901.

Cimetières. — Les cimetières ont fait aussi l'objet de fouilles méthodiques et de savants travaux qui se sont succédé dans l'ordre suivant : 1844, Renaix (Joly); 1847, Montrœul-sur-Haine (abbé Dartevelle); 1858, Flavion (chanoine Grosjean et Del Marmol); 1860, Namur (Bequet); 1872, Strée (Van Bastelaer); 1879, Sommière (Del Marmol); 1883, Archennes (Oldenhove); 1891, Rognée (Bequet); 1894, Vesqueville (G. Cumont); 1896, Freux et Erneuville (de Loë); 1897, Mierchamps (de Loë); 1899, Noville-lez-Fexhe (Renard); 1903, Fontenoille (Carly et de Loë); 1904, Fayt-lez-Seneffe (R. Warocqué).



Maquette de l'un des tumulus de Grimde.

Il convient de rappeler aussi parmi les articles et rapports fort remarquables concernant l'archéologie nationale publiés par Roulez dans les Bulletins de l'Académie royale de Belgique, celui relatif à la pierre milliaire de Tongres (1837).

Nous mentionnerons enfin les ouvrages bien connus de Schayes : « Histoire de l'architecture en Belgique », qui date de 1853, et « La Belgique et les Pays-Bas avant et pendant la domination romaine », écrit en 1858. Ces deux ouvrages importants demeurent, malgré les années qui se sont écoulées depuis leur publication, d'excellents manuels, au moins pour la partie relative à l'époque romaine.

La cinquième division du compartiment de la section d'anthropologie et d'archéologie de la classe des Sciences à l'Exposition de Liége comprenait des suites d'objets typiques de l'époque belgo-romaine : matériaux de construction, vases en terre et en verre, statuettes, bijoux, etc., des plans de substructions de villas (Ronchinne, Anderlecht, Basse-Wavre), une photographie agrandie et un plan du cuvelage en bois d'un puits romain découvert à Thielrode, des urnes funéraires, la maquette au vingt-septième d'un des tumulus du groupe de Grimde, à Tirlemont, et une statue en plâtre peint, de grandeur réelle, figurant un légionnaire romain du temps de l'empire. Cette dernière reconstitution faite d'après le monument funéraire de Valerius Crispus, soldat de la VIIIe légion, retrouvé à Wiesbade.

Epoque franque. — Dès la seconde moitié du IIIe siècle et au siècle suivant, les nombreuses habitations rurales élevées dans nos campagnes, jadis tranquilles et prospères, disparaissent peu à peu. Rome, affaiblie et impuissante, ne parvient plus à contenir les Barbares d'Outre-

Rhin qui, profitant de la faiblesse et de l'incapacité des empereurs et de l'éloignement des armées, se jettent sur nos provinces pour les ravager. En 450, notre pays était entièrement au pouvoir des Francs qui venaient d'ouvrir l'ère des grandes invasions germaniques.

Les habitations des Francs ne consistaient qu'en de simples huttes construites en matériaux légers.

Mais à défaut de monuments proprement dits, les Francs nous ont laissé de prestigieux tombeaux dans lesquels on retrouve, pour ainsi dire concentrés, leurs mœurs, leurs traditions, leur industrie et leur art.

L'archéologie barbare qui, suivant l'heureuse expression du baron de Baye, est venue combler l'*hiatus* existant entre l'archéologie classique et celle du moyen âge, est de création récente, car elle ne date que d'une soixantaine d'années. L'abbé Cochet en fut le véritable fondateur et son livre classique : « La Normandie souterraine », paru en 1855, en est resté jusqu'ici un des meilleurs traités.

Cimetières francs. — L'archéologue français a eu toutefois en Belgique, où les nécropoles barbares abondent, d'excellents continuateurs dans la personne de Schayes, Hagemans, Del Marmol, Limelette, Van Bastelaer, De Bove, Bequet, de Looz-Corswarem, de Loë, Dens, Poils, Hublard, De Pauw et Gillès de Pélichy.

Les explorations belges de cimetières francs les plus marquantes se sont succédé comme suit : Lède (1847), Haulchin (1850-1851), Vedrin (1853), Seraing (1856), Samson (1858), Spontin (1860), Strée (1872), Elouges (1875), Franchimont (1880), Wancennes (1883-1884), Pondrôme (1885), Harmignies (1884 à 1888), Eprave (1889 à 1891), Pry (1890 à 1895), Anderlecht (1890 à 1898), Ciply (1893) et Emelghem (1893 à 1899).



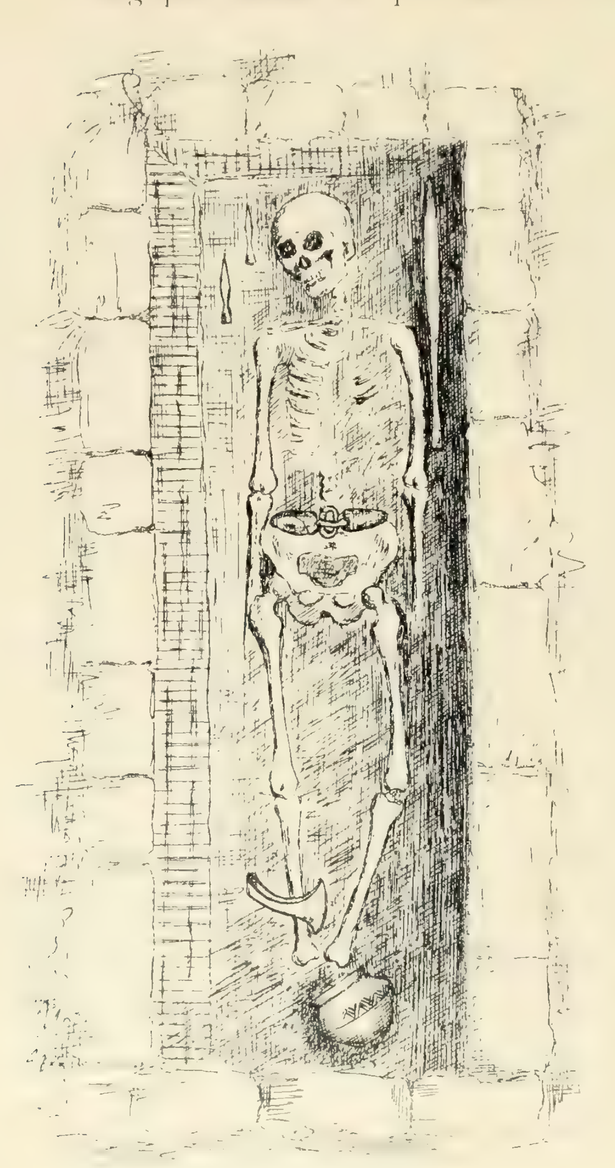
A.-G.-B. Schayes (1808-1859).

Toutes ces fouilles, très fructueuses et méthodiquement conduites, ont enrichi nos collections publiques et privées de séries d'objets les plus remarquables et nous ont fourni, en même temps, une foule de documents précieux pour l'étude de l'industrie et de l'art des Barbares.

Le « compartiment franc » de la section des Sciences de l'Exposition de Liége renfermait des armes en fer (framées, francisques, épées, etc.), des poteries aux lignes et aux ornements caractéristiques, des verres de toute beauté, de remarquables bijoux et les plans des cimetières d'Harmignies et d'Anderlecht.

On y voyait également la restitution d'une des tombes du cimetière de Ponthoz et une statue en plâtre peint, de grandeur réelle, représentant un guerrier franc du VIIe ou du VIIIe siècle.

La carte archéologique. — Dès 1842, l'Académie royale de Belgique décida la publication d'une carte archéologique du pays, dont l'exécution fut confiée à Roulez, professeur à l'Université de Gand.



Harmignies. — Sépulture franque du VIIe siècle.

Une vingtaine d'années s'était écoulée et le travail n'avait point encore reçu son achèvement, lorsque parut la Carte archéologique ecclésiastique et nobiliaire de Van der Maelen, à l'échelle de 1/200 000.

Assez complète relativement aux découvertes qui avaient été faites jusqu'à cette époque, cette carte présentait cependant de grands défauts : l'échelle en était trop petite et, partant, les points précis des trouvailles n'étaient nullement indiqués; on y voyait, au contraire, un grand nombre de signes s'aligner au-dessus du nom des localités. Ces signes, à leur tour, étaient défectueux et ne présentaient aucune des qualités requises aujourd'hui.

En 1877, nous eûmes une nouvelle carte archéologique : celle de Van Dessel, à l'échelle de 1/375 000. Plus complète toutefois que la précédente, elle offrait encore à peu près les mêmes défauts.

Cependant, l'ère des perfectionnements était ouverte, car, en 1874, lors de la septième session du Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques, tenue à Stockholm, une commission était nommée pour étudier le projet de Chantre d'une carte archéologique préhistorique à légende internationale et en préparer l'exécution. Cette commission adopta alors en principe les signes conventionnels qu'on lui proposa et, pour modifier cette légende suivant les indications de chacun des membres de la commission, on nomma une sous-commission composée

de Chantre et de G. de Mortillet et chargée de centraliser les observations et d'adresser un rapport sur les travaux de la commission.

Dix années s'étaient de nouveau écoulées et nul essai de réalisation du projet de Chantre n'avait été tenté chez nous, lorsqu'au Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique, tenu à Anvers, en 1885, la première section, sur la proposition du docteur Jacques, émit le vœu suivant : « Il serait hautement désirable de dresser, au moyen des signes conventionnels usités en France, une carte préhistorique et protohistorique de la Belgique. A cette carte serait joint un catalogue indiquant, pour chaque localité, les découvertes archéologiques se rapportant aux époques préhistorique, gauloise, germanique, romaine et franque et mentionnant les musées et collections où se trouvent les objets découverts. »

Ce vœu, adopté en séance générale, fut développé par son auteur, l'année suivante, à Namur. Enfin, à Bruges, en 1887, la question fit un grand pas. On y discuta longuement les moyens pratiques d'exécution, et la proposition de J. Du Fief, secrétaire général de la Société royale belge de géographie, fut définitivement votée. Cette proposition pouvait se traduire comme suit :

1° Adopter les signes internationaux créés par Chantre;

2° Inviter les sociétés archéologiques :

a) A engager leurs membres à remettre des croquis de carte signalant leurs découvertes particulières;

b) A reporter ces croquis sur une seule carte à l'échelle du 1/40 000 permettant de donner beaucoup de détails;

3° Laisser à l'avenir le soin à une société que l'on désignera, ou même à une ou plusieurs personnes, de reporter en résumé toutes les indications des cartes régionales sur une carte d'ensemble, soit au 1/160 000, en séparant ces indications de manière à faire une carte spéciale pour chaque époque.

Nous eûmes alors successivement deux essais de carte à grande échelle annotée au moyen des signes conventionnels internationaux : l'un par Delvaux, pour la région de Flobecq, l'autre par de Loë et de Munck pour les environs de Mons.

Enfin, en 1893, grâce à la générosité de M. Louis Cavens, la Société d'archéologie de Bruxelles put mettre au concours l'exécution des cartes à l'échelle de 1/160 000 :

Carte de la Belgique aux époques préhistorique et protohistorique;

Carte de la Belgique à l'époque belgo-romaine;

Carte de la Belgique à l'époque franque.

Rappelons, en terminant cet historique, que, depuis plusieurs années déjà, la Société d'archéologie de Bruxelles a pris l'excellente initiative d'illustrer tous les rapports de fouilles qu'elle publie de très nombreux fragments de la carte au 1/20 000 sur lesquels est indiqué, de la façon la plus précise, l'emplacement de chaque découverte.



Bruxelles. — Arcade et Musées du Cinquantenaire.

Collections publiques. — Des collections publiques d'objets appartenant aux époques que nous venons de passer en revue existent à Bruxelles, à Namur, à Liége, à Charleroy, à Arlon et à Saint-Nicolas.

A Bruxelles, toute une section des *Musées royaux du Cinquantenaire* (M. R. des Arts décoratifs et industriels) est consacrée à la « Belgique ancienne ». Cette section, déjà nommée à propos du paléolithique, est de formation récente (juillet 1901) et se compose de l'ancien fonds des musées auquel est venue s'ajouter la magnifique donation Louis Cavens.

On y voit des séries remarquables de pièces caractéristiques des âges de la pierre, du bronze et du fer et des époques belgo-romaine et franque, accompagnées de restitutions fort soignées et très suggestives des monuments et des gisements d'où proviennent les objets exposés.

Cette section est destinée à devenir l'une des plus instructives, d'ici à peu d'années, lorsqu'elle pourra se développer à l'aise dans les nouvelles et importantes salles qui lui sont destinées.

Ajoutons qu'en 1903 le Gouvernement a créé un service de fouilles aux Musées du Cinquantenaire. Ce nouveau service, qui dépend de la section de la Belgique ancienne, est des plus actifs et il suffit maintenant d'un peu de bonne volonté de la part des fonctionnaires des Ponts et Chaussées, des autorités locales et des propriétaires, pour assurer la conservation d'une foule d'objets intéressants qui précédemment se perdaient faute d'agents immédiatement prêts à se rendre sur place pour les recueillir.

Le *Musée de Namur,* très riche en antiquités romaines et franques, et fort bien classé, a été fondé en 1845. C'est l'œuvre de Del Marmol et surtout de Bequet, qui a dirigé constamment l'activité de la Société archéologique de cette ville dans la voie des recherches sur le terrain et des fouilles et qui a toujours tenu la main à ce que le musée conservât son caractère essentiellement local.

Le *Musée de Liége,* fondé en 1857 et déjà cité avec honneur pour la partie préhistorique, possède aussi de belles séries d'antiquités romaines et franques provenant de fouilles faites dans la province.

Le *Musée de Charleroy* s'est particulièrement développé de 1870 à 1890, grâce aux fouilles faites par la Société locale, notamment à Gerpinnes, à Strée, à Thuillies, à La Buissière, à Boussu-lez-Walcourt et à Rognée. La perle du musée carolorégien est sans contredit l'urne cinéraire en marbre trouvée dans un tombeau romain à Fontaine-Valmont en 1874.

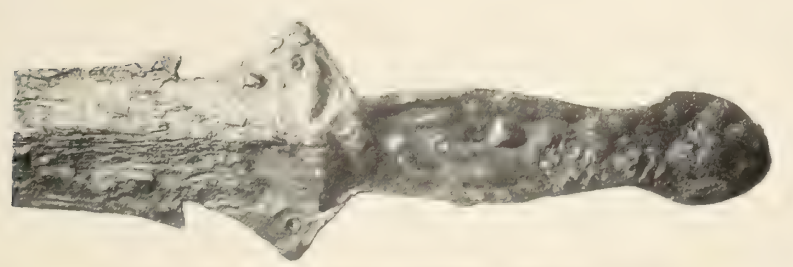
Le *Musée d'Arlon,* qui doit surtout à Emile Tandel ses accroissements des dernières années, est célèbre par ses monuments lapidaires romains, dont le catalogue illustré vient d'être publié par J.-B. Sibenaler, le dévoué conservateur.

Enfin, le *Musée de Saint-Nicolas,* fort bien logé depuis 1889 dans l'ancienne prison du chef-collège, possède assez bien d'objets intéressants provenant presque exclusivement du Pays de Waes : silex taillés récoltés par Van Raemdonck et De Geest, objets de l'âge du bronze trouvés récemment à la Tête-de-Flandre, urnes cinéraires des cimetières préromains de Tamise et de Saint-Gilles, antiquités franques de Waesmunster, etc.

Tel est à peu près le bilan des travaux accomplis en Belgique de 1830 à 1905, tant dans le domaine de l'archéologie préhistorique qu'en matière d'antiquités romaines et franques.

L'ensemble de ces travaux nous paraît fort appréciable, et c'est avec une satisfaction légitime que nous constatons, entre autres, l'apport considérable fourni par notre pays à l'édification de la Préhistoire.

Baron ALFRED DE LOË,
Conservateur aux Musées royaux
du Cinquantenaire.



Grande épée en fer, type de Hallstatt, trouvée à Lunal.





LA PHILOLOGIE CLASSIQUE

En commençant cette notice sur l'activité des philologues belges durant le XIXe siècle, notre pensée se reporte involontairement vers leurs illustres devanciers de la Renaissance.

Le XVe et le XVIe siècle furent vraiment l'âge d'or des études philologiques en Belgique.

Dès le début du XVe siècle, les Frères de la Vie commune se firent chez nous les propagateurs de l'humanisme ; au commencement du XVIe siècle, Jérôme de Busleyden et Érasme fondèrent, à Louvain, le Collège des Trois-Langues, dont la création devança de plusieurs années celle du Collège de France et dota notre pays d'une pléiade d'excellents philologues. Les Gaguin, les Badius, les Clénard, les Latomus, tous Belges, se distinguèrent de bonne heure parmi les champions des lettres classiques à l'étranger. Plus tard, les Lipsius, les Gruterus, les Heinsius

tinrent en leurs mains, d'une manière incontestée, le sceptre de la science. D'une façon générale, à l'aurore des temps modernes, des humanistes, philologues et archéologues belges, gentilshommes ou humbles enfants des bourgades les plus modestes de la Flandre, du Limbourg et du Brabant, portèrent au loin le renom des lettres nationales et illustrèrent notre pays.

Le récit de leur existence, de leurs efforts, de leurs travaux constitue l'un des plus beaux chapitres de notre histoire.

L'objet principal de la présente publication ne nous permet pas de nous y arrêter ni d'y insister, mais il convenait de rappeler à cette place cette époque fameuse, ces grands noms et ces glorieux souvenirs (1).



Juste-Lipse (1547-1606).

Cultivées avec succès en Belgique, jusqu'au second quart du XVIIe siècle, les études de philologie classique faiblirent rapidement par la suite. Durant le XVIIIe siècle, la décadence fut entière et la stérilité complète. Il appartenait au XIXe siècle de renouer la tradition et de continuer la lignée des grands philologues belges.

Le réveil date de 1817, année de la création des Universités de l'État par Guillaume Ier, roi des Pays-Bas. On sait tout ce que ce monarque éclairé a fait pour développer et améliorer l'enseignement public. « Nous lui devons, suivant l'expression d'Alphonse Le Roy, d'avoir été, une fois pour toutes, mis au pas de la civilisation et de la science modernes. »

(1) Dans une étude récente, insérée dans la *Revue Générale* (numéro de juillet 1906), nous avons esquissé le tableau de la renaissance des lettres en Belgique : ce travail peut être considéré comme une introduction à celui qu'on va lire.

A Gand, à Liége et à Louvain, le Gouvernement hollandais confia les chaires de philologie et de littérature anciennes à des savants hollandais et allemands formés à très bonne école. « L'apparition de tous ces étrangers qui ignoraient nos usages et notre langue », dit le baron de Reiffenberg dans l'intéressante notice qu'il a consacrée à l'un des plus distingués d'entre eux, G.-J. Bekker, « produisit d'abord une sensation fâcheuse. Quelques-uns, il faut en convenir, justifiaient, jusqu'à un certain point, ces préventions. Mais le plus grand nombre obtint rapidement des titres à notre reconnaissance. A leur arrivée en Belgique, une réforme dans l'enseignement était urgente. Les lycées avaient été surtout destinés à former des artilleurs et des soldats. La philosophie et la haute littérature y étaient nulles, ainsi que dans les académies, succursales de la grande et despotique Université de M. de Fontanes, organisée militairement, comme le reste de l'empire, avec ses généraux, ses officiers, ses fantassins et ses goujats. Les Allemands, que les journaux avaient pris pour leur point de mire, en nous accoutumant aux études graves, profondes, nous apportèrent les trésors que la science avait accumulés dans leur patrie. Que les hommes les plus distingués de l'époque actuelle se lèvent et qu'ils disent s'ils ne doivent pas à leurs maîtres la meilleure part de leur succès ! »

A Gand, on fit appel à Guillaume-Léonard Mahne, né à Amsterdam en 1772, l'un des disciples favoris de l'illustre philologue suisse Daniel Wyttenbach, qui enseignait à Leyde et dont l'influence scientifique était fort grande. Depuis l'époque où Mahne avait dédié à son maître, en 1793, ses prémices littéraires, une dissertation sur le philosophe péripatéticien Aristoxène, il avait acquis beaucoup d'expérience en professant dans diverses écoles latines de Hollande et en dirigeant le Gymnase de Zierikzée. Ses leçons à l'Université de Gand furent en tout point remarquables. Elles tranchaient singulièrement sur tout ce que l'on avait entendu depuis deux siècles dans nos provinces. La méthode de Wyttenbach n'était pas parfaite cependant et, suivant d'aucuns, elle marquait un recul sur celle d'un Hemsterhuis, d'un Ruhnken ou d'un Valckenaer. L'enseignement de Mahne se ressentit forcément des défauts et des qualités de celui de son maître, dont l'école savante, sans contredit, éprise de correction et de pureté, sacrifiait parfois la solidité du fond à l'élégance de la forme et l'exactitude impeccable du détail à une prédilection marquée pour le développement d'idées générales et de considérations esthétiques et philosophiques.

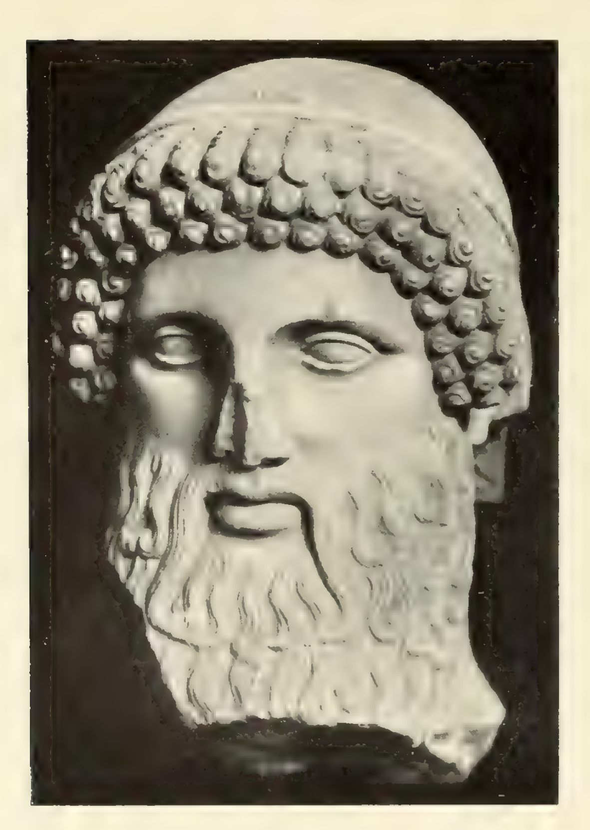


Bibliothèque royale de Belgique. — Collection de Hirsch.
Décadrachme d'Athènes.

Mahne quitta notre pays à la révolution de 1830, retourna dans sa patrie et y mourut en 1852. Ses travaux les plus méritoires sont ses études sur l'histoire de la philologie depuis Ruhnken et sa biographie de Wyttenbach (1823-1830).

Parmi ses élèves, il faut citer : Auguste Voisin, bibliothécaire de l'Université de Gand, né à Permes (Boulogne-sur-Mer) en 1800, décédé à Gand en 1843, auteur d'un mémoire sur Phanias d'Erèse ; et surtout, Joseph Gantrelle, dont nous parlerons plus loin.

A Liége, ce furent François-Pierre Gall, né à Sittard (Limbourg hollandais) en 1763, mort à Liége en 1841, Pierre van Limburg-Brouwer, né à Dordrecht en 1795, mort à Groningue en 1847, fin connaisseur du génie hellénique dans ses diverses manifestations, et surtout Jean-Dominique Fuss, né à Duren en 1783, mort à Liége en 1860, qui rallumèrent le flambeau. Le dernier était un philologue de grand mérite, maniant la langue latine avec une facilité surprenante, ainsi que l'attestent ses discours et poèmes latins (Liége, 1855). Fuss, ancien auditeur de Friedrich-August Wolff, l'un des représentants les plus illustres des études classiques, s'était fixé à Paris, au commencement du XIXe siècle. Il s'y était fait un nom en publiant, avec le savant helléniste Hase, une édition justement estimée du traité *de Magistratibus*, de Laurentius Lydus (1812). A Liége, son action fut féconde : il y enseigna, du reste, pendant beaucoup plus longtemps que van Limburg-Brouwer, qui ne demeura que cinq années parmi nous. Parmi les érudits qui entendirent ses leçons, nul ne lui fit certes plus d'honneur que Jean-Henri Bormans.



Bruxelles. — Musées royaux du Cinquantenaire.
HERMÈS D'ALCAMÈNE.

A Louvain, le Gouvernement du Roi Guillaume nomma un jeune philologue de vingt-cinq ans qui se révéla comme un éducateur hors ligne : Georges-Joseph Bekker, né à Waldurn (grand-duché de Bade) en 1792, décédé à Liége en 1837, disciple de Fr. Creuzer de Heidelberg. Bekker demeura à Louvain jusqu'à la suppression de la faculté de l'État. En 1834, il passa à Liége, où il fut enlevé, peu de temps après, par une

mort prématurée. Son nom est resté célèbre dans les annales de la science belge et le souvenir de son enseignement est demeuré vivace.

L'un de ses auditeurs a laissé quelques détails sur la façon dont il avait organisé à Louvain les exercices pratiques de philologie. « Son cours de grec, écrit Roulez (notice sur Baguet, Ann. de l'Académie, 1870), destiné à la généralité des élèves, fut nécessairement fort élémentaire, car la plupart de ceux-ci, et Baguet fut de ce nombre, ne savaient pas un mot de la langue d'Homère et de Démosthène à leur entrée à l'Université. Pour donner une idée de la portée du cours, je dirai que les trois premières années, le professeur exposa les préceptes de la grammaire et expliqua successivement l'Odyssée d'Homère et des morceaux d'Hérodote, de Xénophon et de Plutarque, contenus dans un recueil édité par Wyttenbach. Ce ne fut qu'à partir de l'année académique 1820-1821 que Bekker ouvrit, pour les élèves les plus avancés, un second cours de grec, dans lequel furent interprétés des morceaux d'Hérodote et de Thucydide et une tragédie de Sophocle. Ce cours se continua l'année suivante par l'interprétation du Philebus de Platon. A l'exemple de ce qui se pratiquait dans les séminaires philologiques de l'Allemagne, l'explication des auteurs se faisait à tour de rôle par un des élèves désigné d'avance, et le professeur se bornait à la compléter et au besoin à la rectifier. Les élèves étaient, en outre, exercés à écrire en grec. »




Bibliothèque royale de Belgique.
Collection du Chastel.
Aureus de Faustine, mère.

« En même temps, Bekker ne cessait d'exhorter ses auditeurs à pratiquer la méthode usitée dans les Universités hollandaises et tant recommandée par Ruhnkenius et Wyttenbach, c'est-à-dire à lire les principaux auteurs grecs et latins par ordre chronologique et de faire des extraits de leurs ouvrages en vue d'une étude spéciale. Pour rendre les lectures fructueuses, ces maîtres de la philologie conseillaient, en effet, de se choisir un auteur pour centre d'études et de lire tous les autres avec l'intention bien arrêtée d'en extraire tout ce qui peut contribuer à élucider l'intelligence de l'écrivain sous le double rapport du fond et de la forme. » (L. Roersch, *Rev. Instr. publ.*, 1867, p. 514.)

Cette méthode était bonne et produisit d'excellents résultats. Bekker fit école et inspira de nombreux travaux. Bientôt, ses élèves publièrent, à Louvain, des dissertations philologiques fort érudites et fort bien conduites; et ce fut merveille de voir ces jeunes gens qui avaient fait des humanités plus que médiocres, vu l'organisation déplorable de notre enseignement moyen, se produire dans le monde savant d'une façon aussi distinguée, quelques années après leur entrée à l'Université. Bekker revit, du reste, fréquemment leurs écrits avec une sollicitude paternelle. Il lui arriva même de se donner, suivant les propres expressions d'un de ses disciples, « une peine infinie pour que les premières productions de son école soutinssent

sans trop de désavantage le parallèle avec les écrits des étudiants des Universités hollandaises ».

Il y réussit pleinement et les mémoires de Baguet, sur Chrysippe et sur le huitième discours de Dion Chrysostome; Vander Ton, sur le *De senectute* de Cicéron; Kayeman, sur le Tribunal des Éphètes, à Athènes; Ph. Bernard, sur les Archontes athéniens; Roulez, sur Thémistius et sur Carnéade; Schmitz, sur le Panathénaïque d'Isocrate; Thiry, sur le philosophe Diogène; De Swert, sur Héraclide de Pont, tous élaborés sous ses yeux et sur ses conseils, de 1822 à 1830, obtinrent à l'étranger un succès légitime. Le travail de Baguet sur Chrysippe doit être placé hors pair.

Nous venons de citer les noms des élèves les plus méritants de Bekker : il faut y ajouter celui de Pierre Burggraff et insister sur ceux de Baguet et de Roulez, dont l'activité professorale se place après 1830.



J.-E.-G. ROULEZ (1806-1878)

Les événements de 1830 vinrent interrompre le mouvement et marquer un temps d'arrêt. On pourrait en donner plusieurs raisons. Les circonstances éloignèrent du pays plusieurs maîtres distingués. Une ère de réorganisation et de nombreuses réformes entravèrent le cours régulier des études et leur firent le plus grand tort. La suppression des Facultés de Gand et de Liége brisa momentanément l'élan. Le latin cessant d'être la langue universitaire, exclusivement employée dans les leçons et les interrogatoires, perdit de son prestige : il ne fut plus dès lors étudié, d'une manière approfondie, que par les philologues de profession et fut mal connu en dehors de leurs rangs et de ceux du clergé. L'heure de son discrédit avait sonné.

Quelques années se passèrent avant que cette période de tâtonnements prît fin. La loi du 27 septembre 1835 donna enfin son assiette, à notre enseignement supérieur, après bien des oscillations. Elle consacrait officiellement, si l'on peut dire, le recul des études de philologie classique, considérées comme moins importantes et devenues moins populaires. Les jeunes *doctorandi*, à moins qu'ils se présentassent devant le jury central, n'étaient plus tenus d'élaborer et de défendre une dissertation à l'examen final. Dès lors, chacun s'en dispensa. La portée de l'épreuve fut tout autre, les étudiants se détournèrent des recherches purement scientifiques et le caractère des études fut modifié.

Dans les deux Universités libres de Louvain et de Bruxelles, créées de la veille, tout était à faire; dans les Facultés de l'État à Gand et à Liége, les séminaires philologiques étaient décapités par le départ de Mahne et par le décès de Bekker, qui, par une coïncidence malheureuse, mourut à cette époque.

Il ne faudrait point toutefois pousser le tableau trop au noir. Quelques maîtres étrangers nous restèrent (1) et, ce qui valait mieux encore, la jeune génération formée sous la période hollandaise comptait quelques travailleurs d'élite : c'étaient les Roulez, les Bormans, les Burggraff, les Baguet, les Gantrelle. Ils surent bientôt ranimer le feu sacré qui couvait sous la cendre. Mais, nous ne devons pas nous faire illusion : ils poursuivirent leurs recherches au milieu de l'indifférence toujours croissante du grand public.



Bruxelles. — Musées royaux du Cinquantenaire. — Vase de Douris.

Joseph Roulez, né à Nivelles en 1806, mort à Gand en 1878, professeur à l'Université de Gand depuis sa réorganisation, s'illustra par d'innombrables mémoires d'archéologie et de mythologie, et fut l'un de nos philologues les plus connus et les plus appréciés à l'étranger. Son ouvrage sur les Magistrats romains de la Belgique, très remarquable pour l'époque à laquelle il parut (1844), est demeuré tel, en dépit des der-

(1) A Liége, Fuss. A Gand, Georges-Guillaume Rassmann, né à [illegible] en [illegible], mort à Gand en 1856; titulaire de la chaire de philosophie [illegible], il [illegible] la littérature grecque de 1835 à 1858. A Bruxelles, [illegible] Charles [illegible] à Louvain, Arendt et Moeller (voir ci-après).

nières découvertes et des progrès de la science; son Choix de vases peints du Musée de Leyde (1854) compte parmi les plus beaux ouvrages d'archéologie qui aient vu le jour en Belgique (1).

A Liége, les études classiques furent longtemps représentées par Jean-Henri Bormans, né à Saint-Trond en 1801, décédé à Liége en 1878, professeur à l'Université de Gand (1835-1837) et de Liége (1837-1865), vrai savant du XVIe siècle, auteur de nombreux écrits relatifs à la philologie classique, à la philologie romane et à la philologie germanique. Son collègue, Pierre Burggraff, né à Troine (grand-duché de Luxembourg) en 1803, mort à Liége en 1881, se distingua comme grammairien et comme orientaliste.

François-Nicolas-Joseph-Ghislain Baguet, né à Nivelles en 1801, décédé à Louvain en 1867, inaugura l'enseignement de la littérature grecque et latine à l'Université catholique de Louvain. On lui doit de nombreux et judicieux articles sur des questions d'enseignement, mais nous ne pouvons et ne devons apprécier ici son œuvre que dans ses rapports avec la philologie classique. Désireux de propager ses idées en matière de pédagogie, quatre de ses élèves, Degive, professeur au Collège de Tirlemont, Sauveur et Van Hollebeke, professeurs au Collège de Louvain, et Tychon, professeur à l'Athénée de Hasselt, fondèrent, en 1853, la Revue pédagogique de l'enseignement rationnel (Tirlemont, 1853-1854; Mons, 1855-1856). En 1856, ce recueil prit le nom de Revue de l'Instruction publique en Belgique (Mons, 1856-1857). Transféré à Bruges en 1858 (6e année, nouvelle série, t. I), il a fourni depuis longue et utile carrière.



F.-N.-J.-G. BAGUET (1801-1867).

Baguet eut comme élèves d'excellents philologues et notamment Félix Nève, né à Ath en 1816, mort à Louvain en 1893 (voir philologie orientale), Louis Roersch et Pierre Willems.

Enfin, parmi les savants formés sous la période hollandaise, il en

(1) Le baron de Witte, né à Anvers en 1808, décédé à Paris en 1891, ami de Roulez, archéologue fort distingué, écrivit de nombreux mémoires d'archéologie classique. Le nom de ce savant devait être, tout au moins, mentionné ici.

est un dont nous réserverons provisoirement d'étudier l'influence : Joseph Gantrelle, né à Echternach en 1809, décédé à Gand en 1893, latiniste de premier ordre, critique et grammairien. Il ne fut, du reste, nommé professeur à l'Université de Gand qu'en 1864 (1), c'est-à-dire beaucoup plus tard, après avoir rendu, en qualité d'inspecteur de l'enseignement moyen, des services très appréciables. Dans l'histoire de la philologie en Belgique depuis 1817, il ne peut être rangé sur le même plan que les maîtres sur lesquels nous venons de donner quelques renseignements biographiques; il se rattache bien plus à une école postérieure, celle de la génération qui suivit, ayant d'autres tendances et une méthode différente, plus rigoureuse et plus exacte.



Bibliothèque royale de Belgique. — Collection du Chastel
Médaillon de l'empereur Constantin II.

Il ne faudrait pas croire que les Roulez, les Bormans et les Baguet transmirent absolument à leurs élèves la tradition hollandaise et allemande. Le premier, absorbé durant toute sa carrière par des cours d'archéologie et d'antiquités, fut sans grande influence sur la formation proprement dite de nos jeunes philologues ; pendant longtemps, du reste, le doctorat en philosophie et lettres de l'Université de Gand ne compta pas d'auditeurs. A Liége et à Louvain, Bormans et Baguet, qui présidèrent durant tant d'années les exercices de philologie classique, s'écartèrent sensiblement de la doctrine des maîtres qu'ils avaient entendus.

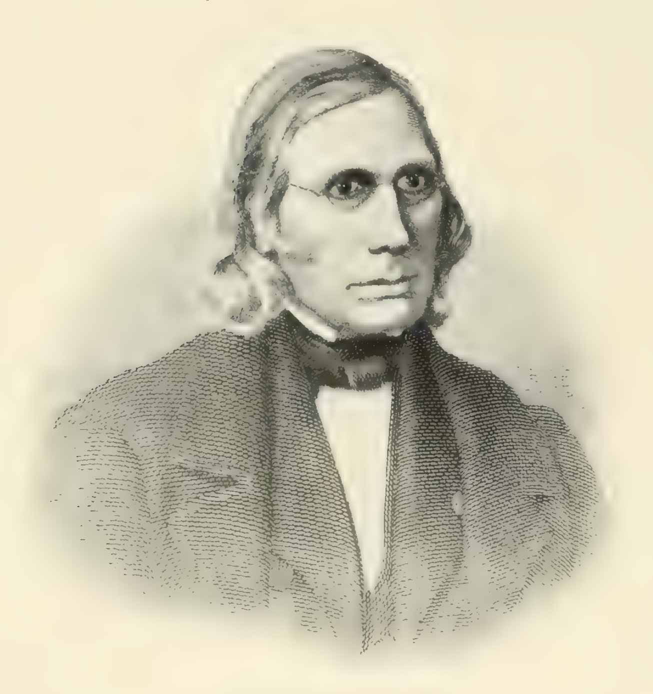
Bormans prisait peu l'école allemande, si remarquable cependant et, si l'on veut nous permettre un détail intime qui montrera à quel point il était plein de préventions contre elle, voici ce qu'il écrivait à l'un de ses collègues dans un billet qui se trouve actuellement en notre possession : « J'ai l'honneur de vous communiquer la lettre prussienne ci-incluse, prussiennement conçue, prussiennement écrite et prussiennement affranchie. » — Le croirait-on? Baguet ignorait l'allemand. A l'époque de sa jeunesse, la connaissance de cette langue pouvait ne pas être indispensable pour un philologue, parce que les principaux travaux philologiques paraissaient en latin. Mais quelle lacune dans la suite, lorsque les érudits d'outre-Rhin firent de plus en plus usage de leur langue maternelle dans toutes leurs publications!

Partisan convaincu des théories de Jacotot, le savant professeur de Louvain s'éloignait autant dans son enseignement de la méthode hollandaise que de la méthode allemande. Roulez le constate, à regret, semble-t-il,

1 En 1845, toutefois, Gantrelle avait été nommé agrégé de la Faculté et, de [illegible] à [illegible], il y avait été chargé de cours. En 1854, il quitta momentanément l'Université.

dans la notice qu'il a consacrée à son compatriote et ami. Il fournit en même temps de curieux renseignements sur la conception que Baguet s'était faite du rôle et de la mission du professeur de philologie ; ces détails ne doivent pas être perdus, croyons-nous; et l'on nous saura gré peut-être de les tirer de l'oubli :

« Dans ses articles sur la méthode d'enseigner, Baguet considère l'activité personnelle de l'élève et son intelligence mise en exercice par sa volonté comme le principe fondamental de l'enseignement. Car, fait-il observer, l'instruction ne se donne pas. Sous un maître ou sans maître, elle s'acquiert par le travail de l'élève. Il convient donc de s'assurer par tous les moyens possibles du concours actif de celui-ci. Il ne suffit pas de tenir son attention en éveil, il faut encore la diriger. Voici les conseils qu'il donne pour étudier une œuvre quelconque : « L'unité, dit-il, préside à toute composition, qui est un produit de l'intelligence, et si, comme il arrive parfois, un auteur semble poursuivre plusieurs buts et avoir été guidé par plusieurs intentions différentes, toujours on reconnaîtra qu'une intention principale domine les autres de telle manière que, réunies, elles ne forment toutes qu'un seul faisceau. Par conséquent, pour étudier avec fruit, pour parvenir à la connaissance réelle d'une œuvre soit matérielle, soit littéraire ou scientifique, l'attention doit être dirigée de manière à rechercher le but, les moyens et le concours harmonieux de ces moyens, et à saisir ainsi ce qui constitue nécessairement l'ensemble de toute production de l'intelligence. Par conséquent encore, pour que l'élève exécute lui-même une œuvre satisfaisante, il devra à son tour suivre dans ses compositions la même marche que celle qu'il aura constatée dans l'étude des compositions d'autrui. » Voulant faire mieux comprendre ce procédé par un exemple, il publia une étude littéraire sur les quatre premiers chapitres ou préface de la conjuration de Catilina par Salluste, un des auteurs qu'il avait expliqués autrefois à ses élèves de rhétorique... « Dans l'explication d'un auteur ancien, l'analyse de la composition n'est pas tout; il y a encore la critique du texte et l'éclaircissement des mots et des choses. » (Roulez, Ann. de l'Académie, 1870.)



J.-H. Bormans [illegible]

Loin de nous la pensée de formuler la moindre critique sur l'enseignement et la doctrine des Bormans et des Baguet, ou de vouloir émettre quelque réserve désavantageuse dans l'appréciation de leur carrière et de

leurs travaux. Leurs noms sont de ceux devant lesquels tous les philologues de l'époque contemporaine doivent s'incliner avec respect. En des jours où elles étaient tombées en disgrâce, ils restèrent fidèles au culte des études classiques. Ils s'en firent les champions laborieux et vaillants, alors que les rangs de leurs partisans allaient s'éclaircissant toujours. Les langues mortes, ils les aimèrent d'un vivant amour, ils les défendirent pied à pied, tandis que l'on discutait leur raison d'être et leur maintien dans les programmes de nos écoles et que l'on contestait leur utilité en matière d'éducation. Ils entretinrent et transmirent la lumière.

Leurs efforts ne furent point perdus. On le vit bien durant les années qui suivirent. Certes, la faveur du grand public ne revint plus aux études anciennes. Était-ce bien nécessaire? Son attention se porta plus volontiers sur d'autres branches de l'érudition et sa sympathie sourit davantage à d'autres manifestations de l'activité humaine. Ce ne fut pas un mal. Le soleil du progrès doit luire sur tous les domaines. Mais la crise se dénoua, sans faillite d'aucune sorte, sans préjudice pour personne, au profit des lettres anciennes. Celles-ci sortirent lentement, durant la seconde moitié du XIXe siècle, du discrédit dans lequel elles étaient tombées et poursuivirent une marche toujours ascendante. Une sève nouvelle circula dans le vieux tronc, l'arbre séculaire jeta de nouveaux rameaux; il est aujourd'hui plus verdoyant que jamais.

C'est ce qu'il nous reste à faire voir.





Bibliothèque royale de Belgique. — Collection du Chastel.
Décadrachme de Syracuse par le graveur Evénète.

Tout d'abord, quelques noms : tous portés par des savants appartenant à la génération de 1830. La Belgique peut citer avec fierté plusieurs maîtres éminents, nés vers l'époque de la proclamation de son Indépendance, qui, jusqu'à l'époque contemporaine, représentèrent fort dignement la philologie classique dans nos universités.

C'étaient, pour ne citer que les défunts : à Bruxelles (1), Max Veydt,

(1) La chaire de philologie grecque fut occupée à Bruxelles, pendant quarante ans, par [illegible], né à Bruxelles en [illegible], y décédé en [illegible]. Sans vouloir faire de tort à la mémoire de ce maître, il est permis de constater que sa réputation a été singulièrement éclipsée par celle de son successeur. La chaire de philologie latine a été occupée, durant de longues années, par Johann Christoph Vollgraff, savant hollandais, né à La Haye en [illegible], excellent latiniste, actuellement professeur à l'Université d'Utrecht.

brillant humaniste, né à Bruxelles en 1822, y décédé en 1873; à Gand, Auguste Wagener, né à Ruremonde en 1829, décédé à Gand en 1896, formé à l'étranger à l'école de Ritschl, critique et commentateur excellent en même temps qu'épigraphiste et archéologue de talent; à Louvain, Jacques de Groutars, né à Tilleur en 1829, décédé à Louvain en 1900; et Pierre Willems, né à Maestricht en 1840, mort à Louvain en 1898, philologue célèbre, auteur d'un monumental ouvrage sur le Sénat de la République romaine; à Liége, Léon de Closset, né à Liége en 1827, ancien précepteur du Roi, mort prématurément en 1866; Joseph Delbœuf, né à Liége en 1831, décédé à Bonn en 1896, grammairien et philologue renommé; Louis Roersch, né à Maestricht en 1831, décédé à Liége en 1891, sur les mérites duquel on nous permettra de ne pas insister.

Nous ne voulons parler que de savants belges ayant occupé plus spécialement, dans nos Facultés, des chaires de philologie classique. Comment, toutefois, ne pas rappeler également les noms de quelques maîtres défunts, philosophes, historiens ou littérateurs, nés dans notre pays ou à l'étranger, qui, au cours de leur carrière professorale, ont enseigné, avec savoir et talent, certaines matières se rapportant au domaine de la philologie ancienne, ce mot étant pris dans son acception la plus large : histoire de la philosophie et de la littérature, antiquités, histoire politique, etc. Tels furent : à Bruxelles, J.-J. Altmeyer, né à Luxembourg (1804-1877); Auguste Scheler (voir philologie romane); Édouard James, né à Liverpool (1820); Jules Tarlier, né à Bruxelles (1825-1870); à Gand, Pierre-Albert Lentz, né à Nomeren (1804-1875); Adhémar Motte, né à Namur (1842-1902); à Liége, Arnold Troisfontaines, né à Saive (1817-1887); à Louvain, Guillaume Arendt, né à Berlin (1808-1865); Jean Moeller, né à Munster en Westphalie (1806-1862).

Le souvenir des professeurs liégeois est inséparable de celui de l'École normale des humanités établie à Liége en 1852. Une loi fort bien faite ayant réorganisé notre enseignement moyen en 1850, le Gouvernement jugea avec raison que les études « incomplètes et purement théoriques » du doctorat n'étaient pas suffisantes au point de vue de la formation pédagogique. Il institua à Liége, à côté de la Faculté, une École normale destinée à préparer spécialement, en vue de leur mission, les candidats aux chaires d'humanités et d'histoire de nos Athénées et Collèges (1). En 1876, une section des langues modernes y fut adjointe. Cet établissement, dirigé d'abord par Xavier Prinz, latiniste érudit, né à Aix-la-Chapelle (1809-1882), et ensuite par J.-E. Demarteau, actuellement

1) Ce faisant, le Gouvernement renouait d'anciennes traditions et perfectionnait des organismes existant depuis longtemps. Dès 1820, trois professeurs de la Faculté de Liége avaient établi, à côté de leur enseignement, une École propédeutique dans un but essentiellement professionnel. De même, Jean Moeller avait fondé à Louvain, en 1844, un institut philologique destiné à préparer spécialement des professeurs d'enseignement moyen. En 1867, l'enseignement normal fut transféré au collège Juste Lipse. Depuis la loi de 1890-1891, F. Collard a organisé une école d'application au collège Saint-Pierre (voir Victor Brants, L'Université de Louvain, Bruxelles, 1900, pp. 64, 77, 128, 134, et sources indiquées dans cet ouvrage).

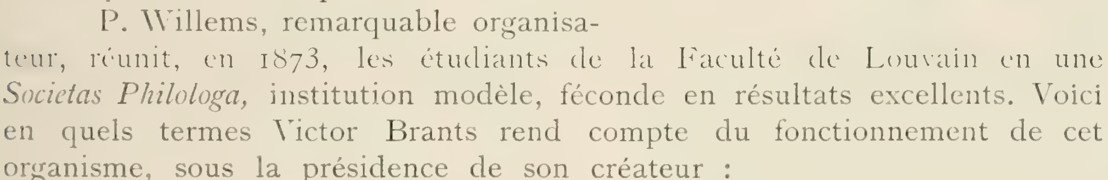
professeur à l'Université de Liége, a certes rendu de très grands services à la cause des lettres classiques. Plusieurs maîtres justement réputés, parmi lesquels Jean Stecher, y ont présidé à la formation scientifique de nombreuses générations d'excellents professeurs. Quelques-uns de nos meilleurs philologues en sont sortis, et notamment feu Raymond De Block, né à Damme (1848-1900), Désiré De Moor, J.-P. Waltzing et Léon Parmentier, pour ne point parler ici de romanistes et de germanistes distingués et de représentants éminents de l'école historique belge.



L. Roersch (1831-1891).

Parmi ceux qui eurent le plus à cœur le progrès et la diffusion des études philologiques en Belgique, durant la seconde moitié du XIX[e] siècle, Gantrelle, Wagener, Roersch et Willems doivent être cités au premier rang. Mieux que personne, ils travaillèrent à reformer les maillons de la chaîne qui avait uni l'école belge aux grandes écoles de l'étranger — à l'école allemande surtout — et qui s'était rompue.

P. Willems, remarquable organisateur, réunit, en 1873, les étudiants de la Faculté de Louvain en une *Societas Philologa,* institution modèle, féconde en résultats excellents. Voici en quels termes Victor Brants rend compte du fonctionnement de cet organisme, sous la présidence de son créateur :



« Les travaux s'y répartissent en trois catégories : l'étude en commun d'un auteur classique; l'analyse d'articles de revues et d'ouvrages; les études originales et personnelles. Le directeur admettait diverses catégories d'élèves ; l'admission était large pour les étudiants en doctorat de philologie, mais il savait avec tact mesurer le travail au degré d'aptitude, d'avancement, de courage des membres. Il tenait à l'exactitude, à la précision dans les analyses, les traductions ; il se plaignait de l'à-peu-près qui élude la difficulté sans la résoudre. Parfois aussi, il communiquait le résultat de ses travaux personnels, méthodiques et précis, où il joignait l'exemple au précepte. » Et le savant auteur termine par cette appréciation flatteuse d'un juge tout spécialement compétent en la matière, Paul Fredericq : « Les livres de Willems jouissent d'une réputation européenne bien méritée; mais, à nos yeux, sa Société philologique est son œuvre la plus belle et la plus féconde. »

La *Philologa* est toujours florissante aujourd'hui sous la direction du chanoine E. Remy.

Gantrelle, Wagener et Roersch (avec G. Kurth et P. Fredericq pour la partie historique) fondèrent à Bruxelles, en 1874, la Société pour le progrès des études philologiques et historiques. Cette association scientifique rendit des services incontestables, car elle groupa les travailleurs de bonne volonté, disséminés dans les diverses parties du pays et souvent isolés, perdus, loin des centres ; elle encouragea leurs efforts et leur constitua un public sympathique et amical. Elle récompensa leurs écrits et décerna, notamment, la médaille d'or à F.-A. Gevaert, pour son Histoire de la musique dans l'antiquité, à J. Thonissen, pour son Droit criminel de la république athénienne, à J. Gantrelle, à J. Delbœuf, à L. Roersch, à P. Thomas, pour leurs nombreux travaux de philologie ancienne. Toutefois, après quelques années de belle activité, le zèle des membres se refroidit, les assemblées devinrent moins nombreuses et les réunions furent moins fréquentes. La Société semblait ne pas devoir survivre à celui qui en avait été l'âme, feu Wagener, quand elle fut sauvée par l'un des ouvriers de la première heure, le savant historien Paul Fredericq. Réorganisée tout récemment à son intervention sur des bases nouvelles, elle paraît de nouveau pleine de vigueur. En 1904, ses membres ont offert à leur secrétaire général, dont nous venons de citer le nom, un recueil de Mélanges, où se lisent de remarquables mémoires de philologie (Mélanges Paul Fredericq).

Nous avons déjà parlé de la fondation de la Revue de l'Instruction publique. Elle fut publiée à Bruges, de 1858 à 1868, par L. Roersch et par J.-M.-E. Feys, ce dernier professeur à l'Athénée de Bruges, né à Rambervillers (Vosges) en 1819, mort à Bruges en 1906. Roersch, Gantrelle et Wagener la transférèrent à Gand en 1868 et la dirigèrent, jusqu'à leur mort, dans un esprit hautement scientifique. Tous trois, ainsi qu'un état-major de collaborateurs érudits, y ont inséré de nombreux articles de philologie et de pédagogie et quantité de notices bibliographiques et comptes rendus. La Revue paraît actuellement à Bruxelles (éditeur H. Lamertin), sous la direction de Paul Thomas et Charles Michel, avec le concours de F. Cumont, G. Duflou, J. Feller, L. Parmentier et H. Pirenne. Elle occupe, parmi les périodiques du même genre, une place fort distinguée.



V. Lemaire (1826-1905).
Médaille de la Société pour le progrès des études philologiques et historiques.

Bien qu'elle eût pour principaux rédacteurs des philologues, la Revue de l'Instruction publique n'était pas, à proprement parler, une revue de pure philologie. En 1896, Pierre Willems et J.-P. Waltzing fondèrent à Louvain, avec le concours de quelques collègues des Universités de Gand, Liége et Louvain, et notamment des

philologues Adolf De Ceuleneer, Henri Francotte et François Collard, une revue spéciale : le Musée belge, revue de philologie classique (éditeur Ch. Peeters). Le Musée belge a publié régulièrement, depuis lors, de nombreux travaux originaux de philologie, d'archéologie et de littérature anciennes. Il a fait également une part très large à la bibliographie et à l'information, et ses bulletins d'épigraphie et d'institutions grecques, d'institutions romaines, de papyrologie, ont été très appréciés. En outre, son comité de rédaction a fait paraître mensuellement un Bulletin bibliographique et pédagogique où, sous les rubriques « antiquité classique, langues et littératures celtiques, langues et littératures romanes, langues et littératures germaniques, histoire et géographie, beaux-arts », etc., sont annoncés et analysés les ouvrages les plus récents et les plus importants qui se rapportent à ces différentes spécialités. Depuis la mort de P. Willems, le Musée belge a pour directeurs J.-P. Waltzing et Fr. Collard. Jeune encore, cette revue a bien mérité de la science et a contribué utilement à faire connaître l'érudition belge au delà de nos frontières.



A. WAGENER (1829-1896).

Les collections académiques (Bulletins, Mémoires, etc., publiés par l'Académie royale de Belgique) renferment également de nombreux mémoires relatifs à toutes les branches de la philologie classique et dus notamment, pour ne citer que les auteurs contemporains, à Paul Thomas, Alphonse Willems, Adolf De Ceuleneer, Henri Francotte, J.-P. Waltzing, Léon Parmentier, Léon Preud'homme, Franz Cumont, Émile Boisacq, Joseph Bidez et d'autres savants encore. Mais force nous est ici d'omettre bien des noms et de nous borner à des indications générales et sommaires : le caractère propre des recueils périodiques que nous venons de signaler étant de s'ouvrir à des travaux détachés, il serait fastidieux de les énumérer, même si l'on ne devait tenir compte que des plus importants.

D'ailleurs, Paul Thomas d'abord, l'auteur de ces lignes ensuite, ont entrepris de résumer très régulièrement, depuis quelques années, dans la Revue de philologie, de littérature et d'histoire anciennes de Paris (éditeur C. Klincksieck), tous les articles et comptes rendus ayant rapport à la philologie classique, insérés dans les différentes revues belges. Ces relations annuelles témoignent éloquemment du zèle et de l'activité de nos compatriotes.

Moyens et occasions de faire connaître leurs productions scientifiques n'ont jamais fait défaut, on le voit, dans notre pays aux amis des lettres anciennes : les encouragements leur ont été également largement départis.

Dès 1820, le Gouvernement hollandais envoyait à l'étranger les étudiants les plus méritants des Universités et leur permettait de se perfectionner dans la carrière de leur choix. Le Gouvernement belge est resté fidèle à cette tradition excellente et chaque année, à la suite d'un concours, les meilleurs élèves de nos Facultés peuvent aller librement assister aux leçons des maîtres les plus illustres de l'Europe et poursuivre leurs études en toute indépendance (concours pour les bourses de voyage).

Nos jeunes philologues fréquentent surtout les Universités allemandes, la Sorbonne, le Collège de France et l'École pratique des hautes études de Paris. Toujours et partout, le meilleur accueil leur a été réservé, et n'est-ce pas justice que d'exprimer ici, en leur nom, une reconnaissance collective et bien sentie pour tant de bienveillance et de bonté ?



Bibliothèque royale de Belgique. — Collection de Hirsch.
La « Joueuse d'osselets », terre-cuite grecque.

Le concours universitaire de philologie classique a donné également de fort bons résultats.

De tout temps, la classe des Lettres de l'Académie royale a suscité de nombreux travaux en mettant au concours des questions rentrant dans le domaine de la philologie classique. Elle couronna successivement de la sorte les mémoires de Hoffman-Peerlkamp, sur les poètes belges qui écrivirent en vers latins (1821); baron de Reiffenberg, sur Juste Lipse (1821), et sur Érasme (1822); J.-J. Dehaut, sur Ammonius Saccas (1840); Namèche, sur Jean-Louis Vivès (1841); S.-J. Legrand et F. Tychon, sur Démétrius de Phalère (1851); E. Rottier, sur Érasme (1854); Félix Nève, sur le Collège des Trois-Langues à Louvain (1856); Adolf De Ceuleneer, sur Septime Sévère (1874); J.-P. Waltzing, sur les Corporations professionnelles chez les

Romains (1889); V. Chauvin et A. Roersch, sur la vie et les travaux de Nicolas Cleynaerts dit Clenardus (1899).

Le prix quinquennal des sciences historiques fut attribué, pour la période 1881-1885, aux célèbres ouvrages de F.-A. Gevaert (Histoire et théorie de la musique dans l'antiquité) et de Pierre Willems (le Sénat de la République romaine), et pour la période 1896-1900, à la magistrale étude de J.-P. Waltzing sur les Associations professionnelles chez les Romains.



J. Gantrelle (1809-1893).

Le 20 décembre 1882, un arrêté royal institua un prix décennal de philologie : il n'a été décerné, jusqu'à présent, qu'à des travaux de philologie romane, à l'œuvre d'Auguste Scheler, et de philologie orientale, à l'œuvre de Charles de Harlez (voir ci-après : philologie romane et philologie orientale).

En 1890, un excellent philologue, dont nous avons déjà fréquemment et à juste titre rappelé le nom, Joseph Gantrelle, mit à la disposition de l'Académie une somme de 45,000 francs destinée à la création d'un prix biennal de philologie classique. Suivant ses propres paroles, le généreux fondateur avait en vue d'encourager spécialement et exclusivement l'étude du grec et du latin et des différentes questions qui se rattachent à la littérature classique. Ses intentions ont été respectées et l'événement semble devoir justifier pleinement son attente. En moins de quinze années, sur sept sujets proposés, cinq travaux de grande valeur ont été couronnés. Ce sont : l'Édition critique des vies des douze Césars par Suétone, de Léon Preud'homme ; l'Étude sur l'art oratoire, la langue et le style d'Hypéride, de Simon Kayser ; l'Étude sur l'organisation de l'industrie privée et des travaux publics dans la Grèce ancienne, de Henri Francotte ; le Dictionnaire étymologique de la langue grecque, d'Émile Boisacq, et le Recueil des textes relatifs aux doctrines des Chaldaioi, de Joseph Bidez.

Enfin, et c'est bien ici le lieu de le dire, les Académies et corps savants de l'étranger ont, à maintes reprises, accordé les distinctions les plus flatteuses à nos savants philologues : pour ne parler que des plus récentes, l'Association pour le progrès des études grecques en France a attribué l'un des prix dont elle dispose au Recueil d'inscriptions grecques, de Charles Michel, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné le titre de membre correspondant de l'Institut de France à Franz

Cumont, auteur d'un ouvrage capital sur le culte de Mithra, l'Université d'Oxford a conféré le diplôme de docteur *honoris causa* à Dom Germain Morin, de l'abbaye bénédictine de Maredsous, pour ses études de patristique grecque.



P. P. R[illegible]

Un fait nous paraît également digne d'être mis en lumière. C'est que, depuis longtemps, nos compatriotes se sont efforcés de ne mettre entre les mains de nos jeunes humanistes que des ouvrages bien conçus et bien ordonnés. Il est telles de nos grammaires grecques et latines et de nos éditions classiques que l'étranger nous envie et qui ont été appréciées de la façon la plus favorable par la critique européenne. Rappelons nos « collections » nationales : collection belge des classiques grecs et latins, de la maison Dessain, de Liége ; collection nationale de

classiques, de la maison Manceaux, de Mons; collection de classiques comparés grecs et latins, publiée sous la direction du chanoine Guillaume (Bruges, Desclée-De Brouwer et Cie). Dans chacune d'elles ont paru des travaux qui sont de nature à élever le niveau de nos études et à donner satisfaction aux plus difficiles.

L'Académie royale de Belgique a pu, d'autre part, décerner le prix Joseph De Keyn aux auteurs de quelques volumes excellents, destinés à l'enseignement moyen. Ce sont, pour la partie qui nous intéresse : J. Delbœuf et Iserentant (Chrestomathie latine, 1881); J. Gantrelle (Cornelii Taciti historiarum libri qui supersunt, 1881); Léon Vanderkindere (Manuel de l'histoire de l'antiquité, 1883); L. Roersch et P. Thomas (Éléments de grammaire grecque, 1885); C. Nourry (Abrégé de l'histoire grecque, 1895); D. Keiffer (Dictionnaire de style français-latin, 1897); Ch. Bonny (le Phédon de Platon, 1899); P. Thomas (Morceaux choisis de prosateurs latins du moyen âge et des temps modernes, 1901).



Bruxelles. — Musées royaux du Cinquantenaire.
Statue en bronze de l'empereur Septime-Sévère

Justement préoccupés de l'amélioration de notre enseignement supérieur, la Législature et le Gouvernement ont pris, en ces dernières années, une série de mesures qui produiront — et ont déjà produit d'ailleurs — les effets les plus heureux sur le développement des études de philologie ancienne. Nous voulons parler de la réorganisation du doctorat en philosophie et lettres (loi du 10 avril 1890-3 juillet 1891), de l'admission d'élèves belges à l'École française d'Athènes et éventuellement de docteurs en histoire ancienne, en archéologie ou en philologie classique à l'Institut historique belge de Rome; enfin, de la création des grades scientifiques de licencié et de docteur en archéologie.

Un mot sur les deux premières de ces innovations; la troisième ne rentrant pas directement dans le cadre de cette notice.

Obligé, d'après l'ancien programme du doctorat en philosophie et lettres, de partager son temps entre l'étude de nombreuses matières très diverses, l'étudiant ne pouvait en approfondir aucune. La loi nouvelle, tout en maintenant le grade de docteur en philosophie et lettres, scinda l'ancien doctorat en cinq groupes (philosophie, histoire, philologie classique, philologie romane, philologie germanique), augmenta dans chaque groupe le nombre des branches enseignées et compléta, de la sorte, les connaissances et la préparation spéciale du futur docteur.

D'autre part, par l'obligation de la thèse ou dissertation doctorale, fruit des recherches personnelles de l'élève, résultat de ses travaux dans



Bruxelles. — Musées royaux du Cinquantenaire. — Salle des vases de Grèce.

les cours pratiques et séminaires philologiques, sanction et couronnement d'études supérieures dignes de ce nom, la loi modifiait de la façon la plus heureuse la portée de l'examen final, régénérait son caractère et fécondait l'enseignement des professeurs.

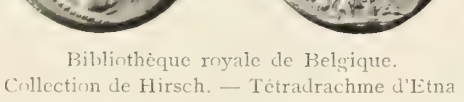
Trois lustres à peine nous séparent de la mise en vigueur de la loi de 1890-1891 et il est permis, d'ores et déjà, de constater que le régime nouveau qu'elle instaurait a ouvert des voies nouvelles. Nos quatre facultés sont d'ardents foyers d'études philologiques.

Un seul fait suffirait à le démontrer : c'est le nombre considérable de travaux très méritoires qui ont été publiés depuis quelques années par les élèves de Bruxelles, Gand, Liége et Louvain. Il faut remonter bien loin en arrière pour retrouver en Belgique pareille efflorescence et

si riche moisson. Indépendamment des revues périodiques que nous avons déjà nommées et qui ouvrent volontiers leurs colonnes aux essais de nos jeunes travailleurs, chacune de nos Universités possède, peut-on dire, son organe officiel dans lequel ses disciples aiment à publier les résultats de leurs recherches. A Bruxelles, c'est la Revue de l'Université de Bruxelles, intéressante et variée; à Gand, le Recueil de travaux publiés par la Faculté de philosophie et lettres; à Liége, la Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres; à Louvain, le Recueil de travaux publiés par les membres des conférences d'histoire et de philologie. La série gantoise, inaugurée en 1888, est la plus ancienne; elle comprend actuellement trente-deux fascicules, dont treize, ayant pour auteurs professeurs ou élèves, se rapportent à la philologie classique.

Nous ne saurions assez nous féliciter également de la disposition qui permet à nos jeunes docteurs de couronner leurs études par un séjour à l'École française d'Athènes ou à l'Institut historique belge de Rome. L'idée de mettre nos archéologues et philologues en contact direct avec les deux foyers les plus brillants de la civilisation antique est, faut-il le dire, particulièrement heureuse et paraît appelée à produire les résultats les plus favorables.

A côté des facultés, les musées et les bibliothèques contribuent, dans la plus large mesure, à la diffusion et à l'avancement de la science. Dans cet ordre d'idées aussi, de très grands progrès ont été réalisés. A Bruxelles, aux Musées royaux du Cinquantenaire, une magnifique section d'archéologie classique a été constituée et parfaitement aménagée par les conservateurs, Eugène Van Overloop, Franz Cumont, Jean Capart et Jean De Mot, au zèle et au talent desquels nous ne saurions assez rendre hommage. Détail caractéristique, signe heureux des temps, et qui témoigne de la popularité de bon aloi dont jouissent nos collections nationales : un grand nombre des objets que l'on admire au Palais du Cinquantenaire proviennent de dons particuliers. Une pièce d'intérêt capital, le Septime-Sévère, grand bronze de la collection de Somzée, a été acquise, en 1904, pour la somme de 250,000 francs, grâce à une importante subvention du Gouvernement et à la libéralité, au-dessus de tout éloge, de quelques personnalités bruxelloises. La fée de la générosité semble, du reste, avoir présidé à la naissance de la section : celle-ci n'est que le développement prospère de la belle série de vases grecs, bronzes, ivoires, gemmes et bijoux offerte à l'État, en 1874, par Émile de Meester de Ravestein, ancien ministre de Belgique à Rome. D'autre part, le cabinet de numismatique de la Bibliothèque royale s'est enrichi du superbe médaillier du baron

Bibliothèque royale de Belgique.
Collection de Hirsch. — Tétradrachme d'Etna

Lucien de Hirsch de Gereuth (décédé à Paris en 1887) renfermant des médailles grecques de premier choix.

Nos bibliothèques, et principalement la Bibliothèque royale, possèdent un nombre considérable de manuscrits grecs et latins. Des inventaires modèles de ceux qui sont contenus dans le fonds bruxellois ont été publiés par M. Henri Omont, conservateur à la Bibliothèque nationale de Paris, et par Paul Thomas. De plus, un catalogue général ayant pour auteur le R. P. J. Van den Gheyn, conservateur de la section des manuscrits, est sous presse. Enfin, à l'heure où nous écrivons ces lignes, on nous annonce la publication, sous le titre de *Codices belgi selecti,* d'un vaste recueil de fac-similés des principaux manuscrits conservés en Belgique; les langues classiques y seront largement représentées (Bruxelles, Misch et Thron, éditeurs). La collection est placée sous le patronage du R. P. J. Van den Gheyn; ce nom seul est une garantie d'exécution savante et consciencieuse et un gage assuré de succès. Menée à bonne fin, l'entreprise comblera les vœux des philologues de tous les pays.



P.-P. Rubens. — Groupe dit des Quatre Philosophes.
(P.-P. Rubens, Philippe Rubens, Juste Lipse et Jean Woverius.)

Deux mots encore en terminant cette étude, que nous eussions voulue plus complète.

Peut-on dire que la philologie classique a pris en Belgique un tour qui lui soit particulier? l'éducation, la formation de nos philologues présentent-elles quelque caractère spécial? nos savants se sont-ils attachés de préférence, ainsi que cela s'est produit dans d'autres pays, à certaines branches de la philologie? Nous ne le pensons pas. Voisine des écoles hollandaise, germanique et française, l'école belge paraît s'être appropriée des qualités de chacune d'elles, sans se laisser dominer par

aucune et tout en restant fidèle à la tradition et à l'esprit national. De même que leurs ancêtres, dont j'ai rappelé le souvenir, nos humanistes de la période contemporaine, assez nombreux relativement à l'étroitesse de nos frontières, ont exploré laborieusement le champ tout entier de la philologie classique. Questions de lexicographie, de dialectologie et de grammaire, éditions savantes et classiques, études de critique verbale, traductions, interprétations et commentaires, collations et publications de manuscrits et de papyrus, travaux de critique et d'histoire littéraire, mémoires d'histoire, d'archéologie et d'antiquités, vastes compilations : l'activité de nos érudits s'est portée, selon les dispositions, les aptitudes et les préférences de chacun, sur ces différents domaines et a produit dans tous nombre de travaux très appréciés.

En ce temps où il y a quelque mérite à se vouer à des recherches de pure érudition, avec la noble préoccupation, il est vrai, de servir utilement la Science et la Patrie, les études de philologie classique sont, on le voit, florissantes dans notre pays, la production de nos savants est considérable, le recrutement de nos académies et du personnel de nos facultés et de nos établissements d'instruction moyenne se fait dans les conditions les plus aisées et les plus favorables, les programmes ont été améliorés, de grandes facilités ont été accordées aux étudiants, les moyens d'encouragement ne font pas défaut, le public naguère si indifférent à nos recherches y prend un intérêt de jour en jour plus grand.

En commençant cette notice, parlant de la grande époque de l'humanisme belge, nous évoquions le passé avec admiration; qu'il nous soit permis, en déposant la plume, de tourner vers l'avenir et les générations nouvelles un regard confiant et rempli d'espérance.

Alphonse ROERSCH,
Chargé de cours à l'Université de Gand





Jacques Jonghelinck (1531-1605). — Médaille à l'effigie de Juste Lipse

LA PHILOLOGIE ORIENTALE

Bien que la Belgique ait, au moins à deux époques, pris une part considérable à l'étude des langues orientales, il ne s'est pas encore trouvé d'historien pour retracer ce grand mouvement dans tous ses détails. Le travail, d'ailleurs remarquable, de Delgeur n'a donné qu'un aperçu général, et si Nève, dans son savant mémoire sur le *Collège des Trois-Langues* et dans de nombreuses notices, dignes de sa profonde et consciencieuse érudition, nous a fait connaître une partie importante de cette histoire, il ne l'a cependant pas traitée dans son ensemble. Plusieurs articles de la *Biographie nationale* ont, depuis, comblé quelques lacunes. Mais, malgré tout, suffisante justice n'a pas encore été rendue à nos orientalistes. Si l'on voulait traiter selon leur mérite tous les Belges qui se sont occupés de l'Orient à un titre quelconque, il faudrait faire, outre leur biographie, la bibliographie détaillée de leurs ouvrages. Ce travail, nous l'avons préparé et nous espérons pouvoir le publier bientôt; ici, l'espace dont nous pouvons disposer ne nous permet que de présenter une modeste esquisse, au cours de laquelle nous ne mentionnerons que les savants les plus remarquables. Quant à ceux qui vivent encore, il serait prématuré de vouloir les juger définitivement et nous ne pourrions faire connaître leur valeur qu'en donnant un relevé exact de leurs travaux et en constatant le succès que leurs œuvres ont eu chez nous et à l'étranger; mais ces détails ne rentrent pas dans le cadre de cette notice.

Pas plus dans les provinces belges que dans le reste de l'Europe, les études orientales n'ont été en grande faveur au moyen âge. Vu les difficultés de l'entreprise, c'était, en effet, sans trop de succès que le pape Innocent IV avait ordonné, en 1248, d'ouvrir à Paris des cours de langue arabe, ou, pour citer encore ce seul fait, que le concile de Vienne, tenu en 1311 sous les auspices du pape Clément V, s'inspira des idées de Raymond Lulle pour décréter qu'il y aurait à Rome, à Paris, à Oxford, à Bologne et à Salamanque deux professeurs bien rémunérés pour chacune des langues hébraïque, arabe et chaldéenne.

Mais si l'on ne parvint pas à organiser l'enseignement des langues orientales, il y eut cependant assez de traducteurs de l'arabe pour que des commentateurs d'Aristote, tels qu'Avicenne et Averroès, fussent mis à la disposition du monde savant de l'Occident. On sait quel usage en ont fait Albert le Grand et saint Thomas, pour ne citer que les noms les plus illustres.

Beaucoup plus tard, quand, vers l'époque de la Réforme, on s'attacha davantage à l'examen du texte de la Bible, l'attention fut tout

naturellement attirée sur les langues orientales et on se mit à étudier partout avec ardeur l'hébreu et le chaldéen.

A ce grand mouvement, dont le principal promoteur fut Reuchlin, la Belgique prit, au XVI[e] siècle, une part très considérable.

On a parlé plus haut de la fondation du Collège des Trois-Langues (1517) et rappelé qu'elle précéda celle du Collège de France (1530), auquel l'institution belge put servir de modèle. Dès lors, les études orientales prospérèrent en Belgique, d'autant plus que Thierry Martens, d'Alost, vint s'établir à Louvain et y fonda une imprimerie pour le grec et l'hébreu.

L'un des professeurs les plus savants de cette époque fut J. Campensis, né à Campen, en 1490, mort en 1538. Elève de l'école de Deventer, il ne tarda pas à obtenir à Louvain la chaire d'hébreu (1520) et l'occupa avec éclat jusqu'en 1531. Il entreprit de grands voyages d'études en Pologne, en Allemagne et en Italie. La faveur du pape Paul III lui promettait de hautes destinées; mais il mourut prématurément, victime de la peste, à Fribourg en Brisgau. La vie et les œuvres de ce savant remarquable mériteraient d'être étudiées plus en détail encore; cétait, en effet, un de ces hommes du XVI[e] siècle, si favorable au développement indépendant et original des individualités. Campensis caressait notamment le projet de se mettre en rapport avec Mélanchthon pour faire avec lui une traduction de la Bible qui fût acceptée de tous et qui pût servir ainsi à trancher toutes les controverses : idée plus généreuse, semble-t-il, que réalisable à cette époque.



NICOLAVS CLENARDVS DISTEMIVS BRABANTVS.
Monstrat iter Solymum Campensis; Graius Apollo est
Rescius; elabi Ciceronis ab ore videtur
Linguæ Suada tuæ Nanni, blandique lepores.
Clenardus variare vices, triplicique sonare
Ore docet, grataque leuat nouitate laborem.

Son contemporain Nicolas Kleynaerts (Clénard) est une figure encore plus attrayante. Né à Diest, en 1493 ou 1494, il fit ses études à Louvain et y ouvrit, au collège de Busleyden, des cours libres de grec et d'hébreu. Ses parents auraient voulu le voir devenir professeur à l'Université ou curé du béguinage de Diest; et, en effet, il se mit sur les rangs de part et d'autre, mais essuya un double échec. Il se décida alors à quitter le pays, cédant à l'ardent désir qu'il éprouvait

de se perfectionner dans l'étude des langues orientales et, surtout, de l'arabe. L'occasion favorable ne se fit pas attendre. Un jeune Espagnol, venu à Louvain pour y chercher des livres et des manuscrits, engagea Clénard à partir avec lui pour l'Espagne. Les pourparlers aboutirent sans peine et, en 1531, le grammairien belge et le bibliophile espagnol se mirent en route : ce dernier n'était autre que Fernand Colomb, le fils de l'illustre explorateur.

Clénard enseigna pendant quelque temps le grec à Salamanque, puis il entreprit l'éducation du prince Henri de Portugal, frère du roi Jean III. Il séjourna tour à tour à Braga et à Evora, et, sa tâche accomplie, il prit congé de la Cour et se rendit à Grenade pour y pousser plus à fond l'étude de l'arabe. Il résida, en cette ville, à l'Alhambra, chez le vice-roi, Don Luis de Mendoza. A mesure qu'il apprenait à connaître davantage le Coran et l'islamisme, il était de plus en plus pénétré de la faiblesse de leurs doctrines et il résolut de les combattre. Comme autrefois Raymond Lulle, il passa en Afrique pour rencontrer les Musulmans sur leur propre terrain et les étudier; il visita Ceuta, Fez, Tétouan. Il y étonna le roi et les savants de Fez par sa connaissance approfondie de leur langue. Tout semblait lui réussir quand les intrigues du consul de Portugal changèrent la face des choses. Il est probable que ce fonctionnaire peu scrupuleux jouait là-bas, lors du rachat des captifs, un rôle plus qu'équivoque et qu'il eut tout intérêt à chercher à perdre le probe et loyal prêtre brabançon. En effet, simultanément changèrent à l'égard de Clénard les bonnes dispositions de la Cour de Portugal et celles du sultan de Fez. Le prince Henri fit preuve à l'égard de son précepteur de la plus noire ingratitude. Notre compatriote put à grand'peine regagner Grenade, où il expira prématurément en 1542. Mais ce grand homme, qui s'ignorait lui-même, revit dans ses travaux et dans les épîtres où il a laissé le récit charmant de ses voyages.

Au moment de sa mort, il nourrissait le projet de rentrer à Louvain et d'y établir une école où il enseignerait l'arabe et formerait des missionnaires capables de discuter utilement avec les infidèles. Si cette entreprise avait pu être tentée, on aurait eu, au XVIe siècle, un enseignement de l'arabe aussi brillant que devait l'être plus tard celui des Erpenius, des Golius, des Schultens, des Reiske; on aurait eu, dès lors, un collège de propagande, un siècle avant celui que les papes ont établi à Rome (1627), réalisant les idées que l'évêque de Tournai, Vendeville, avait préconisées toute sa vie.

Outre Campensis et Clénard, on pourrait citer bien d'autres noms encore. Rappelons seulement qu'à cette époque la Belgique a même envoyé des orientalistes à l'étranger. Tels sont Ammonius, Neusen, Drusius.

Ammonius, né à Hasselt, mort vers 1524, provincial des ermites de Saint-Augustin de la province du Rhin et de Souabe, a été l'ami de Sébastien Munster; il n'a pas beaucoup écrit lui-même, mais il a gran-

dement contribué à l'extension de l'étude de l'hébreu. Neusen (1503-1536), né à Saftingen, a été professeur d'hébreu à Marbourg; une mort prématurée l'a empêché de rendre à la science tous les services qu'on était fondé à attendre de lui. Quant à Drusius (1550-1616), c'est un savant de premier ordre. Né à Audenarde, il dut quitter la Belgique pour

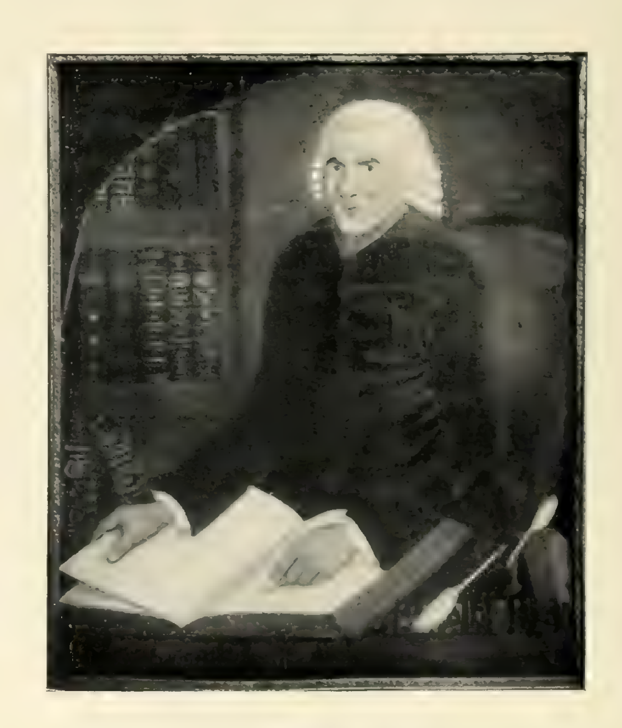


Premier frontispice du premier volume de la Bible royale.

cause de religion et fut successivement professeur à Oxford, à Leyde et à Francker. Ses œuvres exégétiques méritent encore toute notre attention. Si on étudiait ses interprétations, on comprendrait pourquoi ses contemporains le tenaient en si haute estime et pourquoi Bossuet lui-même l'a loué. « De tous les interprètes protestants, disait-il, il n'y a presque que Grotius, s'il le faut mettre de ce nombre, qui mérite d'être lu pour les choses, et Drusius pour les textes. »

Mais, dans le pays même, il restait assez de savants pour que le célèbre typographe Plantin osât entreprendre l'impression d'une grande bible polyglotte (1569-1572), rivalisant ainsi avec les plus puissants pays, l'Espagne, la France, l'Angleterre. Cette œuvre considérable fut menée à bonne fin par Arias Montanus, qu'aidèrent Hunnaeus, Guilielmus de Harlem, Cornelius Reineri et, surtout, Raphelengius et Masius. On sait qu'André Masius, de Lennick (1516-1573), était alors le plus savant des orientalistes belges. Il connaissait à fond l'hébreu et le syriaque ; il a aussi écrit un commentaire sur le livre de Josué, que, de nos jours, où l'exégèse a fait de si grands progrès, on admire encore comme un modèle.

Après le XVIe siècle, qui est comme l'âge héroïque de l'orientalisme belge, s'ouvre une période de deux cents ans, pendant laquelle notre participation aux études orientales a été beaucoup plus modeste. Le collège des Trois-Langues continuait, il est vrai, à former un centre où l'hébreu s'enseignait régulièrement et sauf quelques interruptions (par exemple de 1577 à 1612 ou de 1680 à 1704). Voici d'ailleurs la liste des seize titulaires qui ont occupé la chaire dont il s'agit : M. Adrianus (1518-1519); R. Wackefeldus (1519); R. Shirwood (1519); J. Campensis (1520-1531) ; A. Gennep (1532-1568); J. Guilielmus (1568-1569); P. Pierius (1569-1577); Valère André (1612-1655); J. Sauterus (1656-1679); J. Herys (1680); J.-G. van Hoven (1704-1723) ; G.-J. Hagen (1726-1750) ; J.-N. Paquot (1755-1772) ; G. Deckers (1774-1782); J.-B. de Mazière (1782-1786); E. Heuschling (1790-1797).



J.-N. Paquot (1722-1803).

Nous avons déjà signalé les mérites de Campensis. Parmi les autres, il faut mettre hors de pair Paquot, qui, seul chez nous à cette époque, enseignait comme les grands maîtres de l'étranger; malheureusement, un fâcheux procès l'obligea à renoncer à sa chaire; à la fin de ses jours, il fut professeur d'hébreu au Séminaire de Liége. Ses services comme bibliographe sont immenses et ne seront pas de sitôt oubliés.

Un autre de ces professeurs, Heuschling, mérite aussi d'être cité à part. Vainqueur dans un concours pour la chaire de syriaque à la Sapience de Rome (1788), il se vit préférer un autre candidat, Antoine Assemani. Il eût pu faire entrer

l'étude des langues orientales dans des voies nouvelles, parce que, outre l'hébreu, il savait le syriaque, le chaldéen et l'arabe; mais le temps où il a vécu à Louvain n'était pas favorable à ce progrès.

L'indifférence qui semblait régner alors pour ces études est d'autant plus étonnante, que les autorités supérieures en appréciaient toute l'utilité. « Personne n'ignore, disait un acte daté du 18 juillet 1754 et adressé « à ceux de la Faculté de théologie », que la connaissance des langues savantes, ci-devant cultivées avec tant de soin dans l'Université de Louvain, lui a acquis beaucoup d'honneur; les leçons hébraïque et grecque ne doivent leur établissement qu'à l'émulation qui distinguait alors si honorablement les membres et les élèves de l'Université. Nous apprenons néanmoins avec regret que ces langues, loin d'être cultivées comme du passé, sont presque totalement négligées, surtout par ceux qui s'appliquent à la théologie, auxquels la connaissance de ces langues est singulièrement nécessaire ; et comme nous désirons réveiller sur cet objet important le zèle et l'activité des étudiants en théologie, nous vous exhortons d'y contribuer par votre exemple, par vos soins et par vos attentions. Nous déclarons au surplus pour l'avenir, qu'après le 1er janvier de l'an 1759, personne ne pourra plus être reçu ni au doctorat, ni à une chaire en théologie, à moins qu'il ne fasse constater d'avoir acquis une connaissance suffisante des langues hébraïque et grecque, ou du moins de cette dernière, à l'effet de quoi le candidat, avant de pouvoir être admis au doctorat ou nommé à une leçon, devra se présenter à l'examen du professeur de la langue grecque, lequel, à l'intervention de deux autres personnes instruites qu'il choisira, l'interrogera sur toutes les parties de la langue, et en dressera un procès-verbal raisonné qu'il signera et remettra au Commissaire de S. M. pour les affaires de l'Université. »

NICOLAI CLENAR

credendus eſt verum dicere? Eo igitur in libello nominatis ijs, qui viuam vocem audierint, ſic de ſeſe teſtatur Machometus, [illegible] quorum verborum eſt hæc ſentẽtia. Quiſquis me in ſomnio viderit, re vera me vidit, nã ſathanas non ſeſe offert in mea ſpecie: Idibus inquã decembris noctẽ intẽpeſta ſomniaui me videre Machometũ, proſilientẽ è ventre canis, & quidem probè alatum, adeo vt ſtridore pennarum, me continuo expergefaceret. Conſequẽs eſt, vt ipſum viderim Machometum, per locum ab auctoritate, vt loquuntur dialectici. Talem autem ac tantum prophetam mentiri nefas eſt, quod etiam à venialibus peccatis fuerit alienus, nec eſt in Machometi verbo vox vlla, quæ ironiam indicet, vt poſſis colligere mendacium iocoſum, quod an cadat in Machometum ſic videto. Anicula quædam eius aduoluta pedibus orabat, vt precibus illius Deo commendaretur, & donaretur municipio paradiſi, ille blandè ſubridens ſic reſpondit [illegible] hoc eſt, non intrat anus paradiſum, cæpitq; protinus plorare vetula, haud dubia deſperatione conficienda niſi ſubueniſſet color Rethoricus qui illis dicitur [illegible] tam familiaris Machometo, vt nihil ſupra.

Quid mihi inquis cum tuis ſomnijs, & quis vnq̃ audiuit volucrem progigni canibus? Memento prouerbij. Semper aliquid noui affert Aphrica.

Verum

Page des *Epistolæ* de Clenard. Louvain, 1550.

Mais si l'Université donnait trop peu d'attention à ces études, les ordres religieux soutenaient notre bon renom scientifique. C'est que l'étude de l'hébreu était chez eux une ancienne tradition. Il suffira de citer le récollet Titelman, de Hasselt (1490-1535); le cordelier Sasbouth (1516-1553),

élève de Hasselius (mort en 1552); les jésuites Bonfrère, de Dinant (1573-1643); Tirinus, d'Anvers (1580-1636), et Cornelius a Lapide, de Bockholt (1616-1687), dont les commentaires se rééditent encore; le franciscain Bukentop (1654-1716); le récollet G. Smits (1704-1770), auteur, avec van Hove (1726-1790), d'une traduction flamande de la Vulgate et fondateur d'une école d'hébreu, le Musée de philologie sacrée, à Anvers; on lui doit aussi une grammaire hébraïque restée inédite. Il faut encore mentionner le chanoine Plumyoen, d'Ypres (1692-1757), et l'on pourrait continuer l'énumération.

Toutefois, les études orientales n'étaient pas vraiment populaires chez nous et c'est ailleurs que se sont faits les grands progrès. Pour l'hébreu, il faudrait citer Buxtorf l'aîné, qui a enseigné à Bâle de 1591 à 1629 et dont, notamment, les grammaires ont remplacé celle de Clénard dont on se servait partout; Richard Simon (1638-1712) et J.-D. Michaëlis, à Göttingen (1717-1791). Pour l'arabe, ce qu'il n'a pas été donné à Clénard ou à Raphelengius de faire, a été fait par Erpenius (1584-1624), Golius (1596-1667), Albert Schultens (1686-1750), tous professeurs à Leyde, ou, en Allemagne, par Reiske, élève de cet illustre Schultens et plus savant encore que son maître. Quant au persan, qui n'a pas été tout à fait indifférent aux Belges, et au turc, c'étaient, après Meninski, les maîtres de Vienne qui l'enseignaient à l'Ecole orientale fondée, en 1752, par Marie-Thérèse, et encore en activité de nos jours.

Avec la renaissance orientale que préparaient les savants dont il vient d'être question et qui devait brillamment se produire, pour ne plus s'arrêter, dès les débuts du XIXe siècle, la situation s'améliora aussi en Belgique, où l'on ne tarda pas trop à se mettre à la hauteur des autres pays, comme on va le voir.

On doit au roi Guillaume une première tentative de rénovation. Par un arrêté du 25 septembre 1816, il décidait qu'aux universités de Louvain, de Gand et de Liége on enseignerait la littérature hébraïque, la littérature arabe, syriaque et chaldéenne et les antiquités juives. Mais il ne fut pas possible d'exécuter complètement cet arrêté. Louvain seule eut un professeur de langues orientales; ce fut Heuschling qui, de 1817 à 1820, fit des cours d'hébreu, de syriaque, de chaldéen et d'arabe. Sa chaire étant devenue vacante par sa démission, elle fut occupée un certain temps par Bekker, qui fit un cours d'hébreu et publia une grammaire hébraïque d'après Gesenius (1826).

Quand la Belgique, qui avait enfin reconquis son indépendance, réorganisa ses universités, la loi du 27 septembre 1835 mit la littérature orientale (c'est-à-dire l'hébreu et l'arabe) au nombre des matières à enseigner. En exécution de cette loi, on confia la chaire de Liége à P. Burggraff (1837). Il l'a occupée avec beaucoup de distinction jusqu'en 1872 et a formé plusieurs élèves, dont deux se sont voués, comme lui, exclusivement aux études orientales : son successeur et

Ed. Fagnan, actuellement professeur d'arabe à l'Ecole supérieure des lettres d'Alger. Lui-même, qui était si hautement apprécié en Belgique, serait aussi devenu célèbre à l'étranger si le Gouvernement l'avait aidé, comme le demandait l'Académie, à publier le Commentaire du Coran par Zamakhchari, dont il avait préparé l'édition avec soin pendant qu'il étudiait à Paris sous les auspices du grand Sylvestre de Sacy.

On eût dû nommer également un professeur dans l'autre université de l'Etat, à Gand. Mais les offres que l'on fit à un jeune orientaliste belge d'un mérite tout à fait exceptionnel, Jacquet (1811-1838), ne furent pas acceptées et on ne songea plus à chercher ailleurs.



P. BURGGRAFF (1803-1881).

A Bruxelles, on ne fut pas beaucoup plus heureux. Dès 1834, Houry présentait aux administrateurs un mémoire sur les langues orientales ; mais le cours dont il fut chargé n'attira guère d'élèves et ne tarda pas à être supprimé. C'est qu'à cette époque l'utilité de ces études n'était pas encore reconnue par le public.

A Louvain, au contraire, où les évêques de Belgique venaient d'établir l'université qu'ils fondaient, il y eut naturellement une faculté de théologie ; il fallait donc au moins un cours d'hébreu. Le succès de l'enseignement du professeur qu'on chargea de ce cours fit comprendre aux autorités l'intérêt des études orientales et les amena à étendre peu à peu les programmes.

Ce premier maître d'hébreu, Beelen, né à Amsterdam, le 12 janvier 1807, fut nommé le 5 septembre 1836, après avoir fait ses preuves au Séminaire de Liége, et professa jusqu'à sa mort (1884). Il fit régulièrement des cours d'hébreu ; mais il enseignait aussi le grec, le syriaque, le chaldéen, l'hébreu rabbinique et, à l'occasion, l'arabe. Les nombreux travaux qu'il a publiés et dont il a même établi parfois la composition typographique de ses propres mains, faute d'ouvriers capables, ont conservé toute leur utilité et toute leur réputation. Il a aussi formé beaucoup d'élèves. Quoique nous ne puissions louer ici les vivants, nous ferons exception pour l'un de ces élèves de Beelen, Mgr Lamy, à cause surtout des services éminents qu'il a rendus à l'enseignement du syriaque en Belgique.

A côté de Beelen, il y a à citer deux autres savants illustres, Nève et de Harlez.

Nève (1816-1893), nommé professeur en 1841, ouvrit cette année un cours de sanscrit, fondant ainsi les études indiennes en Belgique ; il y joignit plus tard un cours d'arménien. En même temps, il se livrait avec passion à l'étude de l'histoire de l'érudition belge pendant les siècles qui ont suivi la Renaissance. Ses nombreux travaux préserveront son nom de l'oubli; l'Université de Louvain, spécialement, lui doit une profonde reconnaissance pour son livre monumental sur le Collège des Trois-Langues.



J.-T. Beelen (1807-1884).

Quant à de Harlez, qui a cultivé le premier chez nous les études iraniennes, il est trop connu pour que nous ayons besoin d'entrer dans beaucoup de détails : ses nombreuses publications parlent assez haut. Rappelons seulement que, né à Liége le 31 août 1832 et mort à Louvain le 14 juillet 1899, il a été nommé professeur en 1871. Ses cours ont porté sur le zend, le sanscrit, le mandchou et le chinois. Il a aussi fondé la revue orientale *Le Muséon* (1881), qui, comme on le sait, continue à vivre et à prospérer sous la direction de Ph. Colinet et L. de la Vallée Poussin.

Contemporains plus jeunes des derniers maîtres dont nous avons parlé tantôt, ont été deux professeurs d'arabe à l'Université de Bruxelles. L'un, Uricoechea, né à Bogota en 1834 et célèbre américaniste, avait fini par se vouer à l'étude de l'arabe sous la direction de H. Derenbourg. Il prit possession, en octobre 1878, de la chaire d'arabe fondée par M. Bischoffsheim. Voulant perfectionner encore ses connaissances, il se rendit en Orient et mourut, victime de son zèle, à Beyrouth, le 28 juillet 1880. Il a publié une bonne traduction française de la grammaire de Caspari.

Après lui, la chaire fut occupée par Carletti, connu par de nombreuses publications, dont plusieurs avaient paru à Tunis ; il est mort en 1891.

Nous n'avons pas à parler des professeurs, qui, dans les différentes universités, enseignent actuellement. Il ne sera cependant pas sans intérêt de donner le relevé des cours de langues orientales qui se font de nos jours en Belgique :

Liége : Sanscrit, Ch. Michel; hébreu et arabe, V. Chauvin; persan et turc, Bricteux (succédant à Orsolle); chinois, Steenackers ; japonais, Gollier.

GAND : Sanscrit, de la Vallée Poussin; chinois, Steenackers.

BRUXELLES : Sanscrit, Monseur; hébreu et syriaque, Kugener.

LOUVAIN : Sanscrit, Colinet; zend et pehlevi, Casartelli; inscriptions achéménides, Bang; hébreu, Van Hoonacker et Coppieters; arabe et syriaque, Forget; hiéroglyphes, Lefort (succédant à Hebbelynck); copte, Ladeuze; chinois, van Santen.

Cet enseignement est, comme on le voit, assez complet et il n'y aurait, peut-être, qu'un regret à exprimer : c'est que parfois l'un ou l'autre de ces professeurs est chargé de cours qui n'ont rien de commun avec l'Orient, comme si ces études ne réclamaient pas toute l'activité et toute la vie de ceux qui s'y vouent.

A côté des universités, il convient de citer le Cercle polyglotte de Bruxelles, dont la section orientale a pour professeurs Bricteux (persan), Michel (chinois) et Gollier (japonais).

Viennent ensuite les grands et les petits séminaires, où s'enseigne l'hébreu.

Au grand Séminaire de Malines, Abbeloos a fait quelque temps un cours d'hébreu.

Le grand Séminaire de Liége a eu comme professeurs Paquot et Beelen, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Au grand Séminaire de Gand, le chanoine Van Damme (1832-1878) a enseigné l'hébreu depuis 1869. Actuellement, le cours est fait par Van Ongeval, connu par de nombreuses publications.



F.-J.-B.-J. NÈVE (1816-1893).

Il y a lieu de croire que la lettre apostolique du 17 mars 1906 *(de ratione studiorum Sacræ Scripturæ in seminariis clericorum servanda)* donnera une nouvelle impulsion à l'étude des langues orientales.

Quant aux petits séminaires, celui de Malines a eu deux professeurs d'hébreu : Van Aerschodt (1797-1833) et Philippe de Bêche, auteur d'une grammaire hébraïque (1872).

A Saint-Trond, dit Mgr Monchamp, à propos de l'hébreu et du chaldéen, « durant les premières vingt-cinq années du séminaire, leur enseignement n'a pas été sans éclat, et les élèves s'y rendirent assez forts pour rédiger des compositions ». Le cours fut fait successivement par J.-A. Henrotay (1840-1847), par Gradus (mort en 1857) et par Girard, de 1860 à 1865. Girard a fait autographier, en 1861, des Notes sur la grammaire hébraïque; il est aussi l'auteur

d'un commentaire des psaumes et d'un mémoire sur le Rig-Véda. Il est mort à Liége en 1887. Après lui sont venus de Groutars (1865-1877) et Tombeur, actuellement chanoine à Liége (1879-1880).

Les différents cours que nous venons de passer en revue ont donné beaucoup de vie à l'étude des langues orientales, et l'on pourrait ajouter plus d'un nom à ceux que nous avons eu l'occasion de citer déjà. Sans vouloir être complet, mentionnons les savants suivants, dont quelques-uns, d'ailleurs, ont fait leurs études orientales ailleurs qu'en Belgique : Ansiaux, Capart, Carpentier, Chavée, Corluy, Daury, Delattre, Demoor, François, Hagemans, Lammens, Matagne, Ouverleaux, Parmentier, Peeters, Pergens, Poels, de Robiano, Souffret, Van Alstein, Van den Gheyn, Van der Haegen, etc.

לוח הדקדוק

TABVLA IN
GRAMMATICEN HEBRAEAM
AVTORE NICOLAO
CLENARDO.

Præcedũt quæ ad lectionem attinent

נדפס על ידי תאודוריקוס מארטינו
מאלוסטו פה בלוואניו רפט

Titre de la grammaire hébraïque de Clénard (1529).

On ne donnerait pas un aperçu complet des études orientales en Belgique si l'on ne citait aussi les nombreux voyageurs qui, depuis Rubruquis jusqu'à de Pruyssenaere, ont exploré l'Orient, car plusieurs d'entre eux étaient orientalistes. Qu'il suffise de rappeler quelques noms illustres, tels que Busbecq, Gramaye, de Lannoy, Verbiest, etc., et de renvoyer aux deux volumes que le baron Jules de Saint-Genois a consacrés aux voyageurs belges.

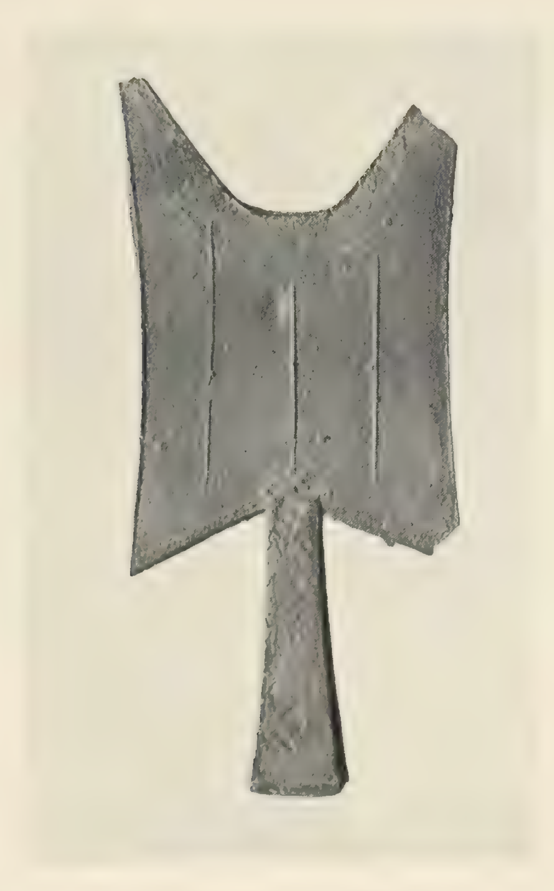
Il va de soi aussi que l'occupation du Congo a donné naissance à de nombreux travaux. On consultera, à ce sujet, la Bibliographie du Congo par M. A.-J. Wauters (1895) ; depuis la publication de ce livre, la production littéraire ne s'est pas ralentie et l'on pourrait faire un supplément considérable.

On le voit : les langues et les littératures de l'Orient ont été et sont encore cultivées en Belgique avec au moins autant de succès que toutes les autres sciences, bien que les orientalistes n'aient pas droit à un prix quinquennal spécial et qu'ils ne puissent obtenir, aux universités de l'Etat, un grade de docteur en langues orientales. Ce n'est qu'à Louvain que ce doctorat est organisé depuis 1899; il y a déjà été conféré à Mgr Casartelli, évêque de Salford depuis 1903, ainsi qu'aux professeurs Dillon, Colinet et de la Vallée Poussin.

Mais l'avenir nous promet une période bien plus brillante encore. Le Gouvernement, comprenant l'intérêt primordial de ces études, veut créer, cette année encore, une école de langues orientales à Liége, en profitant de l'exemple et des expériences de celles de Paris, de Berlin

et d'autres centres scientifiques. L'établissement liégeois comprendra plusieurs sections, dont le nombre pourra d'ailleurs être augmenté lorsqu'il y aura lieu de satisfaire à de nouveaux besoins. Dès maintenant, il y aurait une section pour les langues musulmanes (arabe, persan, turc); une autre pour celles de l'Extrême-Orient; une troisième, plus originale encore, pour celles de l'Afrique. Comme le Gouvernement semble bien décidé à soutenir énergiquement les jeunes gens qui se voueront à ces études difficiles et qu'il leur ouvrira, notamment dans les consulats, des carrières enviables, on peut compter, pour le plus grand bien et le plus grand honneur de la Belgique, sur un magnifique essor des études orientales.

Victor CHAUVIN,
Professeur à l'Université de Liège.



Bibliothèque royale de Belgique.
Pi-tch'an, « monnaie-bêche », XIIe-VIIe siècle avant Jésus-Christ.

LA PHILOLOGIE ROMANE

Devenue une discipline scientifique grâce aux travaux du Français Raynouard et surtout de l'Allemand Frédéric Diez, la philologie romane ne tarda pas à trouver en Belgique, dans la personne d'un étranger, naturalisé chez nous, Auguste Scheler (1819-1890), un adepte aussi brillant que fécond.

Sans doute, dès avant ses premiers pas dans la carrière de romaniste (son Essai linguistique sur les éléments germaniques du Dictionnaire français est de 1844), nos compatriotes avaient déjà quelque peu tourné leurs préoccupations de ce côté. Ainsi, dès 1822, l'Académie royale de Bruxelles avait, pour un de ses concours, proposé de rechercher « Quelle est l'origine de la différence qui existe, par rapport à la langue, entre les provinces dites flamandes et celles dites wallonnes ? A quelle époque cette différence doit-elle être rapportée ? » Raoux essaya de résoudre la question dans un savant et judicieux mémoire qui fut couronné et que Meyer s'efforça maladroitement de réfuter.



Mais le vrai promoteur des études romanes dans notre pays fut bien le Suisse Scheler. Né à Ebnat (canton de Saint-Gall) en 1819, il fit ses études, solides et étendues, en Allemagne. Devenu docteur en philosophie et lettres, il fut nommé, à côté de son père, bibliothécaire adjoint du Roi Léopold Ier, qui devait aussi lui confier une partie de l'éducation de ses enfants et de qui il devint plus tard, ainsi que du Comte de Flandre, bibliothécaire effectif. En 1868, il fut élu associé de l'Académie et, en 1880, professeur à l'Université libre de Bruxelles; il obtenait, en 1890, le prix décennal de philologie. Il mourut, à Ixelles, le 16 novembre de cette même année.

Sans tenir compte de mainte excursion en dehors du domaine roman, nous voyons que Scheler fut d'une activité et d'une fécondité prodigieuses comme théoricien de la grammaire, comme éditeur de textes, comme étymologiste et lexicographe.

Son Mémoire sur la conjugaison française considérée sous le rapport

étymologique (1847) est l'œuvre novatrice d'un esprit mûri par l'étude des vieux textes et même au contact de nos patois. Trente ans plus tard (1875), dans son Exposé des lois qui régissent la transformation française des mots latins, il synthétisait les savantes observations faites au cours de ses longues recherches étymologiques.



Longue aussi est la liste des œuvres et des auteurs qu'il a édités avec tant de soin et tant de science : c'est un fabliau du trouvère tournaisien Gauthier Le Long (1866); ce sont les Dits et contes de Baudouin et Jean de Condé (1866-1867), les Dits de Watriquet de Couvin (1868), L'An des sept dames (1867), Li Romans des Eles de Raoul de Houdenc (1868), les Poèmes inédits du trouvère belge Jacques de Baisieux (1870), les poésies de Froissart (1870-1872), les Trouvères belges du XIIe au XIVe siècle (1876-1879), les poèmes d'Adenés li Rois (1874) et autres œuvres ou fragments épiques importants.

Outre les vocabulaires latin-français qu'il a publiés, il a composé le glossaire de la Geste de Liége (1882), celui de Gilles li Muisis (1884), ceux des poésies et des chroniques de Froissart (1872).

Dès 1844, il préludait à ses recherches étymologiques par son Essai linguistique, où l'élève de Diez opposait la nouvelle science à l'ancien dilettantisme. En 1861 paraissait la première édition de son œuvre maîtresse, le Dictionnaire d'étymologie française d'après les résultats de la science moderne, dans lequel a passé la substance du magistral *Etymologisches Wörterbuch der romanischen Sprachen* de Diez, le grand initiateur. L'ouvrage, réédité en 1872 et en 1887, refondu et mis à jour, plaça Scheler au rang des grands romanistes; et quand il fallut, Diez étant mort, préparer la quatrième édition de son Dictionnaire, c'est à son émule belge qu'en fut confiée la tâche difficile. C'est à lui encore que Grandgagnage mourant remit le soin d'achever la publication du Dictionnaire étymologique de la langue wallonne.

Ces deux noms sont inséparables : si Scheler a naturalisé parmi nous les études romanes, Grandgagnage personnifiait, aux yeux de l'étranger, les études wallonnes, dont nous verrons tantôt qu'il fut aussi le véritable initiateur.

A la suite de notre grand Scheler, notre pays peut inscrire maint érudit de haut mérite, bien des noms dont s'honorent la critique littéraire, la philologie proprement dite et la lexicologie de l'ancienne langue française.

C'est Arthur Dinaux donnant, de 1837 à 1863, ses quatre études sur les Trouvères des diverses régions du Nord, auxquelles il ajoutait, en 1867, ses recherches sur les Sociétés badines, bachiques, littéraires et chantantes.

C'est Ferdinand Hénaux s'occupant, en 1853, du séjour de Pétrarque à Liége (thème repris récemment par Mgr Monchamp), composant, en 1841, une Notice biographique sur Jacques de Hemricourt (complétée naguère par Joseph Cuvelier), et publiant, en 1843, des Études historiques et littéraires sur le wallon.

C'est J.-H. Bormans commençant, en 1856, la série de ses études sur des versions thioises d'anciens textes romans et sur les éléments thiois du wallon.

C'est, en 1857, Kervyn de Lettenhove donnant, à propos de Froissart, une étude littéraire sur le XIVe siècle; on sait quelle érudition cet infatigable éditeur a accumulée dans ses préfaces.

C'est Charles Potvin consacrant à l'ancienne littérature française une bonne part de son activité : il met en vers le Roman du Renard (1861), s'occupe de la Bibliographie de Chrestien de Troyes (1863), publie des conférences sur Nos premiers siècles littéraires (1870), recherche Quel est l'auteur de Li ars d'amour, de vertu et de boneurté (1879).



Léon de Monge, vicomte de Franeau (1834-1904).

C'est Léon de Monge faisant paraître, en 1887, ses belles Études morales et littéraires, ces élégantes conversations entre amis qui, à propos des Épopées et romans chevaleresques, discutent avec élévation des questions de morale et d'esthétique.

Voici que s'avance ensuite le gros bataillon des éditeurs de textes anciens et des lexicographes.

La Commission royale d'histoire inaugure la vaste Collection des Chroniques belges et autres documents inédits relatifs à l'histoire de la Belgique : là s'accumulent les Cartulaires, les Inventaires et les Tables ; nos vieux textes romans, documents administratifs et littéraires, sont exhumés, étudiés, commentés. Voici paraître, de 1836 à 1845, la formidable Chronique rimée de Philippe

Mouskés, en 1846 et 1848 Le Chevalier au Cygne et Godefroid de Bouillon (suite par A. Borgnet), en 1847 le poème de Gilles de Chin, le tout par l'inlassable baron de Reiffenberg. Une autre publication gigantesque (1861 à 1873) fut l'œuvre de Borgnet : j'ai nommé la Chronique de Jean de Stavelot et celle de Jean des Preis, dit d'Outremeuse (six volumes in-4°), dont la fin, l'Introduction et les Tables furent données, de 1877 à 1887, par Stanislas Bormans.

En 1863, Polain révélait Les vraies chroniques de messire Jean le Bel, le fameux chanoine liégeois à qui Petit, en 1867-1869, attribuait faussement, en le faisant paraître, Li ars d'amour, de vertu et de boneurté.

Charles Potvin imprimait, en six volumes, le long poème de Chrétien de Troyes sur Perceval le Gallois conservé dans le manuscrit de Mons.

Kervyn de Lettenhove nous a donné les Chroniques de Froissart (vingt-cinq volumes in-8°), les Œuvres de Georges Chastellain (huit volumes in-8°), les Lettres et Négociations de Philippe de Commines (trois volumes in-8°), les Récits d'un bourgeois de Valenciennes, les Poésies de Gilles li Muisis, etc. Il faudrait encore citer Cléomadès, édité par André Van Hasselt, les Œuvres de Jean Lemaire de Belges (quatre volumes in-8°, 1882-1891) avec Notice sur sa vie et ses œuvres, par Jean Stecher, etc.



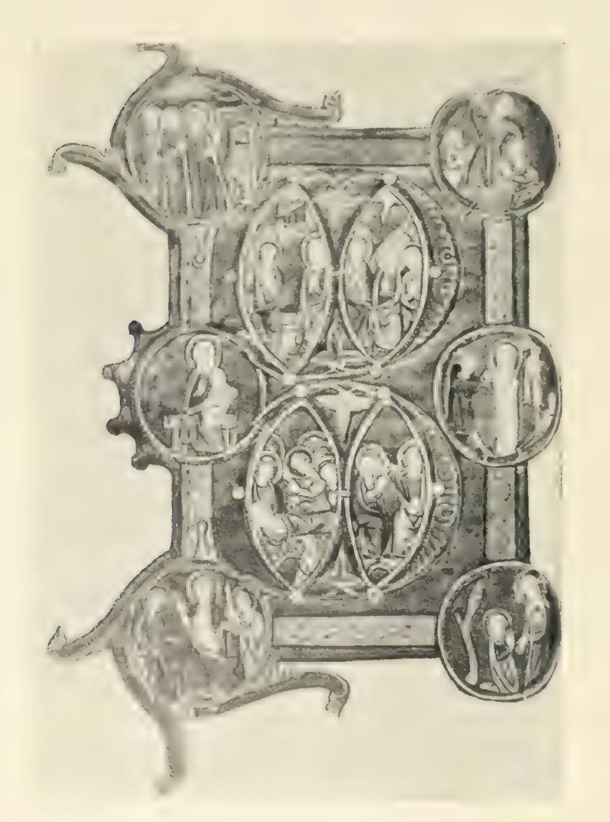
Frontispice de la première édition des Chroniques de Jean Lebel.

D'autres érudits s'attachent avec un beau courage à dresser l'inventaire lexicologique de ces vieux textes remis au jour. Ainsi Emile Gachet donnait, en 1859, un Glossaire roman des Chroniques rimées de Godefroid de Bouillon, du Chevalier au Cygne et de Gilles de Chin. Stanislas Bormans et Albin Body avaient entrepris un Glossaire roman-liégeois, dont la seule lettre A a pu être publiée (1872).

Tous ces vastes travaux de littérature et de linguistique, œuvres d'esprits ingénieux, mais autodidactes, trahissent peut-être en trop d'endroits l'inexpérience philologique de leurs auteurs. D'autre part, ceux-ci demeuraient isolés et éparpillés.

Mais la nouvelle loi de 1890 sur l'enseignement supérieur, en

répandant et en stimulant le goût des études romanes dans notre pays, vint leur donner une base scientifique et une concentration qui leur avaient trop manqué jusque là. Un enseignement officiel de cette discipline nouvelle fut créé d'abord à l'Université de Liége et bientôt après à celle de Louvain. Il fut inauguré par un jeune érudit qui avait été s'initier à la savante école des Gaston Paris, des Paul Meyer, des Hermann Suchier : Maurice Wilmotte, par son enseignement et par ses travaux, a groupé autour de lui toute une école de jeunes philologues, romanisants et wallonisants, qui ont produit d'estimables travaux de critique littéraire, de linguistique et de dialectologie. Parmi les seuls qui soient relatifs au moyen âge et qui ont été publiés, nous signalerons, dans l'ordre chronologique et à Liége d'abord, l'édition de La clef d'amours, texte critique avec notes et glossaire, par Auguste Doutrepont, devenu le collègue de son ancien maître, l'Étude linguistique sur Jacques de Hemricourt, par Georges Doutrepont, qui a été chargé, avec le baron François Béthune, d'instaurer le nouvel enseignement à l'Université de Louvain, les Notes de dialectologie tournaisienne, par Charles Doutrepont, La langue des inscriptions latines de la Gaule, par Jules Pirson, *Fransch en Germansch,* par Eugeen Ulrix, une Étude littéraire et linguistique sur Adenet le Roi et son œuvre, par Arthur Bovy, Le style de la lyrique courtoise en France aux XIIe et XIIIe siècles, par Hyacinthe Binet, La légende du chevalier au Cygne, par Fernand Blondeaux, La mise en scène dans le théâtre religieux du moyen âge, par Gustave Cohen, etc.



Bibliothèque de l'Université de Liége.
Miniature d'un psautier liégeois du XIIIe siècle contenant des prières en français.

Même activité et même fécondité dans le groupe de Louvain, où Charles Martens a étudié L'origine des contes populaires, Camille Liégeois, L'histoire et la légende dans Gilles de Chin, Alphonse Bayot, Le roman de Gillion de Trazegnies, Albert Carnoy, Le latin vulgaire de l'Espagne d'après les inscriptions, etc. Leurs maîtres, François Béthune et Georges Doutrepont, ont inauguré, en 1903, un très complet et très intéressant Bulletin d'Histoire linguistique et littéraire des Pays-Bas.

La plupart de ces travaux sont issus des exercices pratiques qui

se font dans nos petits séminaires romans, et furent d'abord les dissertations doctorales de nos jeunes romanistes. Plusieurs de ceux-ci, ayant obtenu la bourse de voyage, ont pu devenir professeurs de philologie romane et de littérature française aux Universités de Fribourg, en Suisse, et d'Erlangen, ou lecteurs de français dans d'autres écoles et universités d'Allemagne, à Munich, à Marbourg, à Halle-sur-Saale, à Leipzig, à Göttingen, à Kœnigsberg.

Le mérite d'avoir inauguré ce mouvement d'études revient à Maurice Wilmotte, qui, en même temps qu'il dispersait sa curiosité et ses recherches sur les sujets les plus divers de la langue et de la littérature de l'ancienne France, se faisait surtout apprécier à l'étranger comme représentant de la philologie wallonne. En 1893, il fondait la Revue wallonne, qui avait pour programme « l'histoire de notre race, celle de nos arts et de notre littérature... ». La même année, il caractérisait le Mouvement wallon dans un substantiel article de La Vie contemporaine, et il consacrait, dans la Bibliothèque belge des connaissances modernes, un volume de 160 pages in-12 à une monographie sur Le Wallon, Histoire et littérature des origines à la fin du XVIIIe siècle. Mais ses principaux titres à l'estime des romanistes étrangers sont des œuvres comme les Études de dialectologie wallonne, parues dans Romania, les Gloses wallonnes du manuscrit 2640 de Darmstadt, pour la période ancienne, et, pour les temps actuels, ses Études sur le Patois du canton de Fexhe-Slins, sur Les variétés du son c̃ (ç̃), etc., données à la Revue des Patois Gallo-Romans.

Ces travaux rendirent la vie à la philologie wallonne, qui languissait depuis la disparition de Charles Grandgagnage. Or, ces recherches sur les dialectes wallons, leur étude phonétique et morphologique constituent un des domaines les plus intéressants et les plus riches de la philologie romane. Et c'est à Grandgagnage que revient le grand mérite de l'avoir exploré le premier. Nous voulons bien que Simonon l'ait précédé : la dissertation grammaticale qui introduit ses Poésies en patois de Liége est une œuvre solide et originale, mais bien mince à côté du labeur énorme et persévérant qui s'est condensé dans le Dictionnaire étymologique de la langue wallonne.

Charles-Marie-Joseph Grandgagnage (9 juin 1812-7 janvier 1878), dont nous avons ailleurs raconté la vie laborieuse et apprécié l'œuvre de haute science, consacra presque toute son activité à rechercher les origines du parler et des institutions locales. En 1856, il travaille à la fondation de la Société liégeoise de littérature wallonne, qu'il présida pendant vingt ans, et qui vient de fêter avec solennité le cinquantième anniversaire de son existence féconde. En 1866, il fut aussi appelé à la présidence de l'Institut archéologique liégeois. De 1859 à 1864, il fut l'élu de sa ville natale à la Chambre des Représentants, d'où, en 1871, il passa au Sénat. Il mourut entouré de l'estime générale comme homme et comme savant.

Aux yeux de l'étranger, disions-nous tantôt, il personnifiait les études wallonnes. Les romanistes et les linguistes les plus éminents de France et d'Allemagne lui prodiguent les marques d'estime et de confiance, appréciant son érudition ferme et sa critique ingénieuse. Et ce n'était que justice rendue à l'auteur du solide mémoire sur l'Origine des Wallons, des Notes étymologiques sur les noms de famille, du Vocabulaire des noms wallons d'animaux, de plantes et de minéraux, du Vocabulaire des anciens noms de lieux de la Belgique orientale.



Ch. Grandgagnage (1812-1878).

Par ce remarquable dictionnaire géographique, Grandgagnage inaugure vraiment en Belgique, avec méthode et perspicacité, ces curieuses et précieuses recherches sur l'étymologie des noms de lieux auxquelles nous devons le Glossaire toponymique de Saint-Léger et La Frontière linguistique en Belgique et dans le nord de la France de Godefroid Kurth, la Toponymie namuroise de l'abbé Roland, celle de Francorchamps, par Albert Counson, etc.

Mais le plus beau titre de Grandgagnage à l'admiration et à la reconnaissance des romanistes est son Dictionnaire étymologique, œuvre d'initiative et de haute valeur scientifique, gloire des études romanes en notre pays.

La Société liégeoise de littérature wallonne, dès sa fondation, s'était assigné une double tâche : « constituer la langue wallonne en faisant dans un dictionnaire l'inventaire de ses richesses, en consignant ses lois dans une grammaire », « encourager la production des œuvres littéraires dans les genres que comporte cette langue et provoquer des recherches sur son histoire et sa littérature ». C'est ainsi que pendant trente ans, jusqu'en 1885, son histoire est inséparable de celle de la philologie wallonne, qu'elle absorbe presque entièrement. Je sais bien que les espérances que son premier président fondait sur elle sont un peu lentes à se réaliser, du moins dans l'ordre linguistique : le Dictionnaire général de la langue wallonne vient à peine d'être ébauché et la grammaire s'est jusqu'ici épuisée en tentatives avortées. Cependant, les membres fondateurs de notre Académie wallonne furent des travailleurs zélés et non sans mérite.

François Bailleux avait publié, dès 1844, avec Dujardin, son fameux Choix de chansons et poésies wallonnes; c'est lui qui organisa, en faisant traduire en cinquante-six dialectes la Parabole de l'Enfant prodigue, la première consultation phonétique de la Belgique romane.

Ulysse Capitaine, l'érudit bibliographe, fut le créateur de la bibliothèque aujourd'hui si riche de la Société.

Auguste Hock s'occupait, dans ses notes insérées aux Mélanges du Bulletin, des proverbes et du folklore.

Dès 1859, on se préoccupait de faire établir des lexiques technologiques, dont la longue série (elle compte à présent près de quarante numéros) fut inaugurée par Albin Body avec son Vocabulaire des menuisiers, charrons et charpentiers. Cette collection est un trésor unique en son genre. Deux ans plus tard paraissait la première édition du célèbre et si curieux Dictionnaire des spots, par Dujardin.

En 1863, J.-L. Michiels donnait une Grammaire élémentaire liégeoise. Stanislas Bormans, historien et lexicographe, étudiait le Métier des tanneurs, celui des drapiers, dressait le Vocabulaire des houilleurs liégeois. Ces nombreux glossaires technologiques, dont la Société liégeoise se glorifie à juste titre, lui ont préparé d'utiles et abondants matériaux pour son vaste Glossaire des parlers romans de la Belgique, inauguré en 1903 par son Projet de Dictionnaire général de la langue wallonne.

La lexicologie fut toujours une science en honneur parmi les Wallons : en moins d'un siècle, de 1787 à 1879, nous voyons paraître les glossaires généraux (embrassant un ou plusieurs dialectes) de Cambresier (1787), Villers (1793), Remacle (1823-1839), Lobet (1854), Dasnoy (1856), Hubert (1857), Forir (1866-1874), Grandgagnage (1854-1880), Gothier (1879). Le Hainaut a trouvé son lexicographe en J. Sigart : Glossaire étymologique montois (1870), et l'œuvre de Léon Pirsoul : Dictionnaire wallon-français (dialecte namurois), pour mal conçue qu'elle soit, ne laissera pas d'être précieuse.



Menu illustré du xxvie banquet
de la Société liégeoise de littérature wallonne.

La période qui s'étend de 1867 à 1892, succédant, comme l'a si bien dit Jules Feller dans son Rapport sur la Philologie wallonne au Congrès wallon de Liége en 1905, à l'« âge héroïque » de la Société liégeoise, marque pour elle, en philologie du moins (car en littérature l'action reste salutaire et efficace), une ère de tiédeur et de ralentissement. Ne soyons pas injustes pourtant et n'oublions pas que Joseph Delbœuf essayait alors de fixer l'orthographe wallonne, que Isidore Dory

non seulement cataloguait avec une érudition et un purisme minutieux Les Wallonismes de la langue française, mais encore continuait l'œuvre de Grandgagnage, à côté du docteur Jorissenne et d'Alphonse Maréchal, par des Recherches étymologiques sur quelques mots wallons. Emmanuel Pasquet, qui devait donner en 1888 ses Sermons de carême, publiait un Essai philologique sur Goupil et Renart (1886). Joseph Defrecheux composait son précieux Recueil de comparaisons populaires. Albin Body donnait un texte critique des Aiwes di Tongues, dont nous venons de retrouver à La Haye l'édition princeps...; il étudiait, après Grandgagnage, les noms de famille, etc.

Mais une aurore nouvelle allait éclairer la philologie wallonne. Elle n'était plus abandonnée à la seule curiosité des érudits ou des simples amateurs locaux. Les romanistes de France et d'Outre-Rhin ne se bornaient plus, comme Diez avait dû s'y résigner, à étudier les langues sous la lettre morte des textes du moyen âge ; ils avaient compris la nécessité de recourir aux parlers vivants, aux patois, qui sont les témoins fidèles du passé de la langue. Et, parmi eux, ils eurent tôt fait de discerner les caractères si curieux et si intéressants du wallon. C'est ainsi qu'il prit rang officiel, pour ainsi dire, dans la philologie française, dont il constitue aujourd'hui un compartiment si abondant et si visité. Des étrangers publient nos plus anciens textes, les commentent, en étudient les caractères phonétiques et morphologiques. Leur curiosité s'étend ainsi aux parlers actuels, sur lesquels de mauvais dictionnaires et des textes mal transcrits ne peuvent leur fournir qu'une documentation insuffisante. Aussi plusieurs, Stürzinger, Horning, Altenburg, Zéliqson, Niederländer, ont-ils recours aux sources orales.

Mais l'étude scientifique du wallon ancien et moderne ne pouvait pas devenir ou rester l'apanage exclusif de nos voisins d'Allemagne. Maurice Wilmotte, tout en inaugurant à Liége l'enseignement général des langues et des littératures romanes, eut le mérite d'accorder au wallon, dans ses premiers travaux et à côté de ses leçons officielles, une large et légitime place. Il sut, par sa méthode et son ascendant personnel, intéresser ses élèves et même ses amis aux études romanes et aux dialectes locaux : « Il fit des promenades linguistiques avec eux, dit Jules Feller (p. 387); il les initia aux méthodes d'observation et de notation ; bref,... il fit aimer la philologie en général, et en particulier la philologie wallonne. »

C'est grâce à cette initiative que paraissait en 1887, dans la Revue des Patois Gallo-Romans, la transcription phonétique des si curieux Noëls wallons par Auguste Doutrepont; que Paul Marchot publiait, en 1890, ses Vocables couvinois et inaugurait de solides recherches sur les patois du Luxembourg. La même année, Georges Doutrepont donnait une Étude linguistique sur Jacques de Hemricourt et son époque, en même temps que la Société wallonne couronnait son Tableau et Théorie de la Conjugaison dans le wallon liégeois, où l'on a vu le « prélude d'une période nouvelle ». Peu après paraissaient les Mélanges wallons, où quelques élèves

et amis de Maurice Wilmotte avaient réuni, en son honneur, des études de phonétique, de géographie linguistique wallonnes et aussi de folklore.

Car le pays wallon était à son tour entré dans le mouvement folkloriste : il y avait trente ans, d'ailleurs, que la Société liégeoise de

Début du Miroir des Nobles de Hesbaye par Jacques de Hemricourt.
Manuscrit de la première moitié du XVe siècle. — Bibliothèque de l'Université de Liége.

littérature wallonne ne cessait de solliciter des recueils de chansons, de contes, de proverbes, etc.; ainsi naquirent les Enfantines liégeoises, les Comparaisons populaires wallonnes, la Faune populaire, de Joseph Defrecheux, le Recueil de cramignons, par Nicolas Lequarré, etc.

En 1890, une Société du Folklore wallon se fondait à Liége, qui publia bientôt un Questionnaire de folklore et qui se donna pour organe le Bulletin de Folklore. En 1892, le directeur de cette jeune revue, Eugène Monseur, consacrait un petit livre à définir et à caractériser Le Folklore wallon. Vient ensuite, avec des ambitions d'abord plus modestes que le Bulletin, mais aussi avec plus de persévérance et de succès, Wallonia, recueil de littérature orale, croyances et usages traditionnels, fondé par O. Colson, Jos. Defrecheux et G. Willame (1893), et dès lors les monographies se multiplient, consacrées aux mœurs et coutumes, aux contes, aux légendes, au langage symbolique, bref aux manifestations si variées du sentiment, de l'esprit populaire, de la littérature et de l'art du terroir.

Ces recherches de folklore marchent parallèlement, si elles n'en sont pas une manifestation particulière, avec ces études philologiques animées d'un élan et aussi d'un esprit nouveau. A côté des vocabulaires technologiques s'inaugure une série de lexiques régionaux, de glossaires dialectaux, où la phonétique et la morphologie comparatives trouvent mieux leur compte. C'est d'abord le Lexique du patois gaumet (1897, complément en 1892), par Édouard Liégeois, précédé d'une savante Phonétique comparée du Gaumet et du Wallon, par Jules Feller, puis le Vocabulaire du dialecte de Stavelot, de Jean Haust (1904), celui du Dialecte de Perwez, de Isidore Dory et Jean Haust (en annexe aux Poésies de l'abbé Courtois). Alphonse Maréchal aborde la phonétique pure dans sa Carte linguistique de l'arrondissement de Namur (1900). Bientôt paraîtra une longue et savante étude grammaticale sur L'Ouest wallon, par le Père Grignard, S. J. Le mouvement gagne même l'étranger : Altenburg et Zeliqzon pour la Wallonie prussienne, Niederländer pour Namur nous ont donné de bonnes monographies phonétiques.

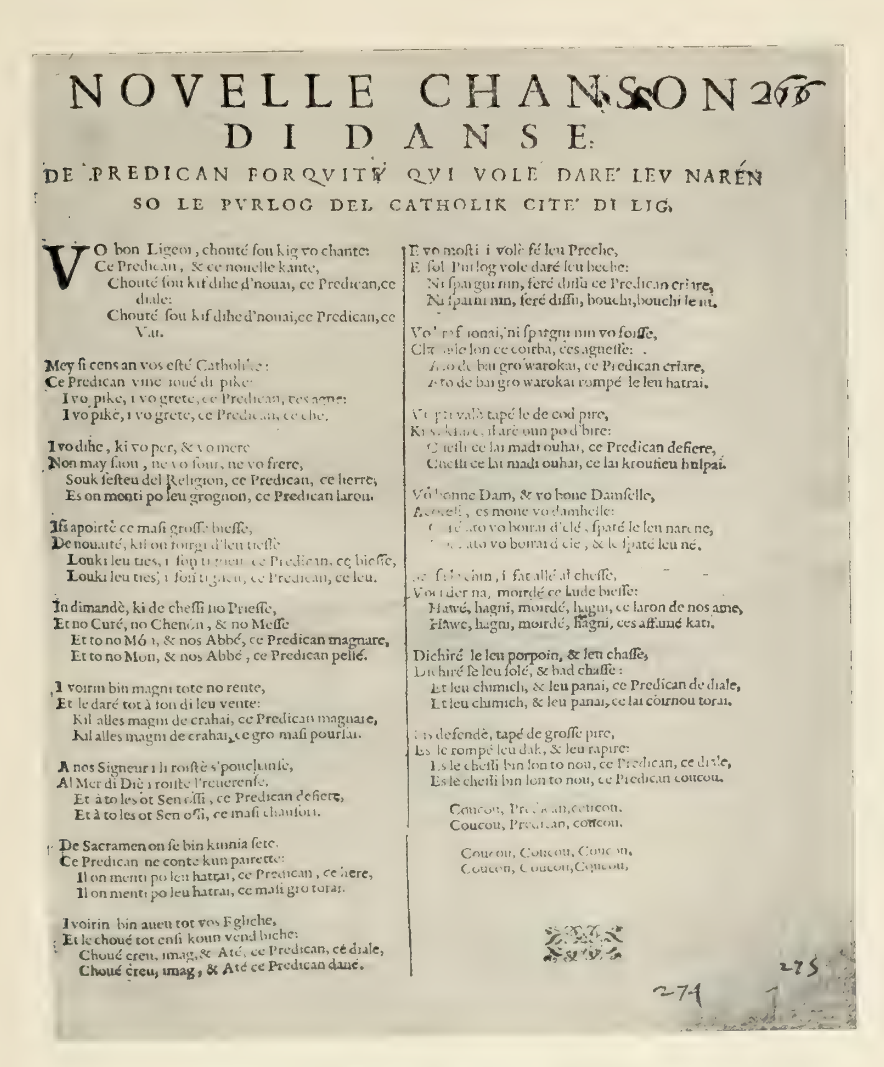
Tous ces efforts, cette orientation nouvelle de la Société liégeoise de littérature wallonne, ses rangs ouverts à des romanistes, tendaient à un but suprême, à la réalisation devenue possible du projet de ses fondateurs, même élargi : la composition du Glossaire général des parlers romans de la Belgique.

Mais un obstacle se dressait, que les rédacteurs du dictionnaire devaient d'abord écarter de leur chemin : la variété des systèmes d'orthographe, autant dire l'absence de tout système.

Déjà nos romanistes belges étaient entrés d'enthousiasme dans le mouvement en faveur d'une simplification de l'orthographe française. En 1892 se fondait une Section belge de la Société de réforme orthographique, qui publia un Bulletin. Eugène Monseur, un de ses membres les plus actifs et ardent promoteur de la simplification, consacra, dans la Revue Universitaire de Bruxelles (octobre 1892 à juillet 1903), une série d'articles qu'il réunit en 1904 dans sa brochure sur La réforme de l'orthographe française.

En ce qui regarde celle du wallon, depuis longtemps la question

était à l'ordre du jour, souvent reprise, jamais résolue à la satisfaction de tous : l'unité orthographique restait introuvable et irréalisable. Auteurs, lexicographes, théoriciens s'étaient escrimés en vain pour concilier les traditions de l'orthographe française avec les exigences de la prononciation wallonne : Cambresier, Remacle, Hubert, Simonon, Grandgagnage, Lobet, Chavée, Wérotte, Vierset, la Société liégeoise, Michiels, Forir, le Caveau



NOVELLE CHANSON
DI DANSE:
DE PREDICAN FORQVITÉ QVI VOLE DARE' LEV NARÉN
SO LE PVRLOG DEL CATHOLIK CITE' DI LIG.

VO bon Ligeoi, chouté ſou kig vo chante:
Ce Predican, & ce nouelle kante,
Chouté ſou kif dihe d'nouai, ce Predican, ce diale:
Chouté ſou kif dihe d'nouai, ce Predican, ce Vau.

Mey ſi cens an vos eſté Catholike:
Ce Predican vine roué di pike:
I vo pike, i vo grete, ce Predican, ces agne:
I vo pike, i vo grete, ce Predican, ce che.

I vo dihe, ki vo per, & vo mere
Non may faou, ne vo ſour, ne vo frere,
Souk ſeſteu del Religion, ce Predican, ce herre,
Es on menti po leu grognon, ce Predican larou.

Is apoirtè ce maſi groſſe bieſſe,
De nouaité, ki on forgi d'leu tieſſe
Louki leu ties, i ſon ti guen ce Predican, ce bieſſe,
Louki leu ties, i ſon ti gueu, ce Predican, ce leu.

In dimandè, ki de cheſſi no Prieſſe,
Et no Curé, no Chenon, & no Meſſe
Et to no Mó[illegible], & nos Abbé, ce Predican magnare,
Et to no Mon, & nos Abbé, ce Predican pelié.

I voirin bin magni tote no rente,
Et le daré tot à ton di leu vente:
Kil alles magni de crahai, ce Predican magnare,
Kil alles magni de crahai, ce gro maſi pourlai.

A nos Signeur i li roſtè s'pouchunſe,
Al Mer di Diè i roſte l'reuerenſe,
Et à to les ot Sen oſſi, ce Predican defiere,
Et à to les ot Sen oſſi, ce maſi chanion.

De Sacramen on ſe bin kunia fete.
Ce Predican ne conte kun pairette:
Il on menti po leu hatrai, ce Predican, ce here,
Il on menti po leu hatrai, ce maſi gro torai.

I voirin bin aueu tot vos Egliche,
Et le choué tot enſi koun vend biche:
Choué creu, imag, & Até, ce Predican, cé diale,
Choué creu, imag, & Até ce Predican dane.

E vo moſti i volè fé leu Preche,
E ſol Purlog vole daré leu beche:
Ni ſpargni nin, feré diſſu ce Predican criare,
Ni ſpargni nin, feré diſſu, bouchi, bouchi le ni.

Vo[illegible] ſonai, ni ſpargni nin vo foiſſe,
[illegible] le lon ce corba, ces aguelle:
[illegible] de bai gro warokai, ce Predican criare,
[illegible] to de bai gro warokai rompé le leu hatrai.

[illegible] valè tapé le de cod pire,
[illegible] il arè oun po d'bire:
[illegible] ce lai madi ouhai, ce Predican defiere,
Chetli ce lai madi ouhai, ce lai kroutieu hulpai.

Vo bonne Dam, & vo bone Damſelle,
[illegible], es mone vo damhelle:
[illegible] ato vo borrai d'clé, ſpaté le leu narene,
[illegible] ato vo borrai d'cle, & le ſpaté leu né.

[illegible] ſi[illegible] chin, i fat allé al cheſſe,
Vo[illegible] dier na, moirdé ce lude bieſſe:
Hawé, hagni, moirdé, hagni, ce laron de nos ame,
Hawe, hagni, moirdé, hagni, ces affamé kati.

Dichiré le leu porpoin, & leu chaſſe,
Dichiré ſe leu ſolé, & bad chaſſe:
Et leu chimich, & leu panai, ce Predican de diale,
Et leu chimich, & leu panai, ce lai cornou torai.

[illegible] defendè, tapé de groſſe pire,
Es le rompé leu dak, & leu rapire:
Es le cheli bin lon to nou, ce Predican, ce diale,
Es le cheli bin lon to nou, ce Predican coucou.

Coucou, Predican, coucou.
Coucou, Predican, coucou.

Coucou, Coucou, Coucou,
Coucou, Coucou, Coucou,

Chanson wallonne de 1637.
Exemplaire unique conservé à la bibliothèque de l'Université de Liége.

verviétois, Astère Denis, Jules Feller, la Société de folklore wallon, Eugène Monseur, Nicolas Lequarré, Joseph Delbœuf, Julien Delaite, Le « Foyer » de Verviers, Joseph Pietkin, le Caveau liégeois avaient tour à tour, se réclamant de l'analogie, de l'étymologie ou de la phonétique, essayé de résoudre le difficile problème. Aucune solution ne parvenait à prévaloir : l'idéal était un système dans lequel le respect des traditions et des habitudes prises se combinât avec les exigences de la science romane.

C'est le mérite et l'honneur de l'Essai d'orthographe wallonne (1900) de Jules Feller, couronné et adopté par la Société liégeoise, qui en a tiré ses Règles d'orthographe définitives (1902, 1905). Les sociétés et les journaux wallons les plus en vue, les auteurs les plus notables, tels Henri Simon, les ont acceptées et appliquées ; le temps achèvera l'ouvrage, et c'est en vain qu'on tenterait de rouvrir le débat. Aussi le grand œuvre du Dictionnaire est-il sur le métier, confié à un Comité de rédaction composé de philologues qui continuent leurs enquêtes, entassent les fiches, recrutent partout adhérents et correspondants, attirent aux concours de la Société wallonne de précieuses contributions philologiques. Leur ballon d'essai, leur Projet, a eu l'heur d'être approuvé par d'éminents romanistes. L'œuvre ira, lentement mais sûrement, à bonne fin si la Wallonie et les pouvoirs publics lui accordent les encouragements qu'elle mérite. La philologie wallonne, qui est une province si curieuse et si riche des études romanes, ne peut et ne doit pas être laissée à la discrétion des étrangers, allemands surtout. L'école de Liége, cœur et cerveau du pays wallon, et qui commence à rayonner sur toute la Belgique romane, est assez nombreuse et assez bien préparée pour dresser elle-même (et pour publier avec l'aide des subventions qu'elle sollicite) le riche inventaire de nos divers patois. L'initiative, l'exemple et le succès de nos frères flamands ont piqué d'émulation la Wallonie : sa grande entreprise patriotique sera réalisée par la Société liégeoise, qu'il n'est plus bizarre ni prétentieux de regarder comme une vraie Académie wallonne avant la lettre.

AUGUSTE DOUTREPONT,
Professeur à l'Université de Liége.



Frontispice de *Wallonia*.

LA PHILOLOGIE GERMANIQUE

La philologie germanique, comme les études philologiques en général, a accompli de remarquables progrès pendant le siècle qui vient de s'écouler. C'est surtout depuis les travaux des frères Grimm que les différentes disciplines qui la constituent ont pu s'épanouir et devenir des sciences dans le sens rigoureux du mot.

L'histoire de ces études varie naturellement de pays à pays. En Belgique, elles se sont pour ainsi dire entièrement confondues avec l'étude de la langue nationale néerlandaise ; les autres parties de l'immense champ de la philologie germanique n'ont été cultivées, jusqu'en ces dernières années, qu'exceptionnellement par de rares travailleurs. C'est donc, à proprement parler, l'histoire de la philologie néerlandaise — une subdivision de la philologie germanique — que nous aurons à exposer dans les pages suivantes. Nous ne pouvons pas songer à la raconter en détail ; nous nous bornerons à faire connaître les principaux philologues depuis 1830 et leurs travaux les plus importants. Mais il est indispensable de remonter plus haut et de jeter d'abord un rapide coup d'œil sur la période antérieure, afin de pouvoir embrasser dans son ensemble l'évolution de notre science et comprendre son état actuel.

Moyen Age et Renaissance. — Au moyen âge, les travaux philologiques consistent essentiellement en des élucubrations étymologiques et en une série d'écrits sur le latin, la seule langue qui parût digne d'être étudiée. Ces ouvrages — glossaires, dictionnaires, traductions — devaient tout naturellement conduire à l'observation et à l'examen de l'idiome national ; en effet, ceux qui les entreprenaient étaient amenés à réfléchir sur leur propre langue maternelle, que, par exemple dans ces traductions, ils avaient à fixer par écrit pour la première fois ; ils devaient en analyser les sons, les formes, etc.

Ainsi s'est produit de bonne heure comme un premier éveil des études philologiques. Nous pouvons même placer à l'époque de Charlemagne, au VIIIe siècle, les origines de la philologie germanique. Ce prince, ainsi que nous l'atteste son biographe Éginhard, fit recueillir les anciens chants nationaux des Francs et songea à rédiger la grammaire de leur langue ; presque en même temps, l'abbé Smaragdus essaya l'explication étymologique de quelques noms propres d'origine teutonique.

Dans les temps qui suivirent, ces études réussirent à prendre un certain essor dans les autres pays du monde germanique, notamment en Allemagne et en Islande ; dans notre patrie, les circonstances ne favorisèrent pas leur développement. La langue maternelle ne fut pas cultivée

chez nous; plusieurs siècles s'écoulèrent même avant qu'elle pût s'élever au rang d'un idiome littéraire.

Vers la fin du XIIe siècle naît, dans nos provinces, une littérature en langue « thioise » *(dietsch)*, c'est-à-dire en langue du peuple, en langue nationale. Elle produit bientôt une série d'œuvres remarquables, cependant que les principaux auteurs manifestent un vif intérêt pour les phénomènes du langage. En même temps que, dans leurs écrits, ils fixent la langue — nous voulons dire l'orthographe, la grammaire, le vocabulaire — ils en entreprennent l'étude. Cela se constate avant tout dans les essais étymologiques de Jacques de Maerlant, où ce poète applique, cela va de soi, les règles et la méthode sans valeur scientifique de l'époque; puis dans les remarques disséminées que nous rencontrons, chez Boendale et quelques autres écrivains, sur les éléments constitutifs du langage (les sons et les lettres), sur l'importance de la grammaire en général et sur celle du style. Toutefois, aucun d'eux n'a poussé ses observations au point d'arriver à une étude grammaticale proprement dite. En revanche — et il importe de relever le fait — un certain nombre d'entre eux distinguaient la langue parlée de la langue écrite et avaient même des notions, encore vagues, il est vrai, sur les rapports existant entre l'une et l'autre.



CHRISTOPHE PLANTIN (1514-1589).

Ce que nous avons à noter au moyen âge en fait de « philologie » est, en somme, peu de chose et reste dénué de valeur. La situation change, pour ainsi dire brusquement, au XVe et au XVIe siècle. Ce fut grâce surtout à l'influence de la Renaissance, mais non exclusivement, car d'autres facteurs importants ont contribué à faire naître cette transformation.

Nous constatons, durant toute l'époque de la Renaissance, un zèle infatigable pour l'étude des langues vivantes et pour celle de la langue maternelle en particulier ; les travaux que l'on entreprend sont si nombreux et, en partie, si remarquables déjà, qu'il est permis de commencer avec eux, dans l'histoire de la philologie néerlandaise, la période de préparation.

Il faut y distinguer plusieurs courants.

Nous avons d'abord les représentants de l'étude « pratique » de la langue ; ils forment le groupe le plus nombreux.

Leur but, c'est de favoriser la connaissance pratique, l'usage de la langue ; ils écrivent dans un but didactique. On a débuté par composer, à cette fin, des vocabulaires et des dictionnaires ; ils se multiplient à la fin du XVe siècle (le plus ancien fut imprimé en 1479), et spécialement depuis l'invention de l'imprimerie ; durant tout le XVIe siècle, ils continuent à avoir de la vogue. Les glossaires et vocabulaires latins de ce temps constituèrent le point de départ. On ajouta tout d'abord à quelques-uns de ces dictionnaires une traduction en langue germanique ; le latin resta longtemps la chose essentielle. Insensiblement, surtout depuis le commencement du XVIe siècle, la partie germanique acquit une plus grande importance ; enfin, le latin disparut tout à fait pour céder la place aux langues vivantes. Voici donc la série des dictionnaires bilingues, trilingues et polyglottes, dont les premiers en date sont le *Vocabulare van nyeus gheoordineert... om lichtelic franchoys te leeren* de Noel de Berlaimont (1511), qui est, à proprement parler, un livre de « colloques » avec un glossaire assez restreint, et le *Vocabulario para aprender Franches Espannol y Flaminco* (1520). Au pédagogue et philologue Gabriel Meurier († 1587 ou 1597?) revient l'honneur d'avoir publié le premier dictionnaire flamand-français (*Vocabulaire françois-flameng, etc.*, Anvers, 1557).

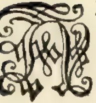
Au XVIe siècle, la mode s'établit d'introduire, dans les vocabulaires polyglottes, la comparaison des différents idiomes ; l'ouvrage le plus remarquable sous ce rapport est le *Thesaurus Theutonicae Linguae* de Plantin (Anvers, 1573) ; c'est un dictionnaire néerlandais-français-latin ; le néerlandais y occupe la partie principale ; le français et le latin ne servent qu'à le faire mieux comprendre par voie de comparaison. On conçoit facilement comment cette méthode comparative devait conduire aux dictionnaires étymologiques. Le premier de ce genre fut celui de l'illustre C. Kiliaen (1528-1607) ; c'est à coup sûr la production philologique la plus importante de toute cette époque. Kiliaen y inaugure une méthode qui se distingue de celle de tous ses devanciers et contemporains par son caractère vraiment scientifique. Sans doute, il se trompe encore souvent, et il convient d'user constamment de prudence en consultant ses explications étymologiques. Comme tous les philologues de son temps, Kiliaen admet comme critère principal la similitude des formes ; il ne sait pas discerner si cette similitude provient d'une parenté réelle, d'une origine commune ou est simplement l'effet d'une coïncidence. Il n'a aucune idée du développement historique de la langue ni des lois qui régissent la transformation des sons. Mais il ne pouvait pas en être autrement à son époque, et il serait souverainement injuste d'imputer à Kiliaen les erreurs qui résultent de cette confusion et de cette ignorance. Ce qu'on peut lui reprocher, c'est qu'il a varié parfois dans l'application de ses propres principes et qu'il a trop souvent admis les vues de Becanus, dont nous aurons bientôt à dire quelques mots. Il faut recon-

naître cependant que, malgré ses imperfections et ses lacunes, l'*Etymologicum* de Kiliaen rend, encore de nos jours, des services inappréciables. N'est-ce pas là le plus bel éloge que l'on puisse en faire ?

DICTIONARIVM

TEVTONICO-LATINVM.

A



In compoſitione priuatiua eſt particula : vt Amachtich/Impotẽs: awijs/Amens, ἄνους. *Oc Græcis quidem frequens, Latinis verò in hac ſignificatione rara.*

A B

Abast/ abaster steen/ alabast/ alabast steen. Alabaſtrites, onyx, gehus marmoris candidi.

abasten oft alabasteren busse. Alabaſter, alabaſtrus, alabaſtrum: vas ex alabaſtrite.

Abberdaen. Aſellus ſalitus.

Abd/abt. Abbas, archimandrita, cœnobiarcha, antiſtes. Abba *Hebraicè, vel potius Syriacè,* pater *dicitur.*

abdije. Abbatia.

abdisse. Abbatiſſa, antiſtita, ſacerdos prima.

Abc/ abece. Abecedariũ, alphabetum, elemeuta, elementa prima.

Abc berdeken. Tabella abecedaria, tabella alphabetaria.

abc meester. Magiſter pedane⁹: qui prima elementa docet.

Abeel/abeel-boõ. Populus alba.

Abel. Habilis, aptus, concinnus, idoneus & Ingenioſus, artificioſus ſolers.

abelaerd. Homo bellus, concinnus.

abelheydt. Habilitas, concinnitas, condecẽtia: & Artificium, ars, ſcientia, ſolertia.

abelic Habiliter, aptè, cõcinnè, idoneè, cõdecenter: & Artificiosè, ingeniosè, ſolerter.

A C

Acht. Octo.

acht hondert. Octingenti.

acht mael. Octies.

acht-thien. Octodecim, duodeviginti.

acht-thiẽde. Decimus octauus.

achtentich / *per proſthesin* **t'achtentich.** Octoginta.

achtste. Octauus.

Achte/ achtinghe. Aeſtimatio, exiſtimatio.

achte/toe-sicht. Reſpectus, circumſpectio, obſeruatio, conſideratio, ratio.

achte hebben / achte slaen op eenigh dinck. Videre, curare, procurare, curæ habere rem aliquam: curam rei alicui impendere vel intendere: rationẽ habere alicuius rei: obſeruare, aduertere, conſpicere rem aliquam: attentum eſſe, animũ attẽdere: cauere, cautionem adhibere.

achte *ger ſax ſicamb.* Proſcriptio,

A 5 deli-

Première page du *Dictionarium* de Kiliaen (Plantin, 1588).

A côté des dictionnaires polyglottes, étymologiques et autres, tels que les recueils de synonymes, de proverbes, de « colloques » (les « manuels de conversation » de ce temps), puis les « nomenclatores » (dont nous mentionnons, en passant, celui de H.-J. Junius, paru à Anvers en 1567 : production remarquable, qui eut un immense succès), les lexiques de termes techniques et scientifiques (comme le *Cruydt-Boeck* de Dodoens, paru en 1554) et des ouvrages similaires de lexicographie, qui ont tous pour but la connaissance du vocabulaire, il y eut une série d'autres livres, qui se proposaient d'enseigner le mécanisme et l'emploi de la langue : grammaires, manuels d'orthographe, traités de style, théories des belles-lettres, etc. Nous ne pouvons pas nous y arrêter ; notons toutefois les premières tentatives en vue de fixer l'orthographe par Joost Lambrecht (*Nederlandsche Spellijnghe,* Gand, 1550) et de Ant. Tsestich ou Sexagius (*Orthographia Linguae Belgicae,* Louvain, 1576), qui inauguraient, tous deux, un système phonétique, fondé sur l'examen des sons de leur dialecte.

Si la plupart de ceux qu'intéressait l'étude de la langue se plaçaient à un point de vue pratique et pédagogique, il ne manquait pas d'esprits curieux qu'attiraient les problèmes abstraits et spéculatifs, particulièrement les questions d'origine. Le représentant le plus connu de ce groupe de « philologues » est le trop fameux docteur Van Gorp (Goropius Becanus), qui voulut démontrer que du flamand dérivent tous les autres idiomes et que le flamand est la langue dont se sont servis nos premiers parents au paradis terrestre. Les étymologies de Becanus sont

fantaisistes au souverain degré; la plupart de ses contemporains éclairés les ont promptement ramenées à leur juste valeur; néanmoins, le médecin-philologue eut des milliers de lecteurs et un assez grand nombre de disciples, et, jusqu'au commencement du XIX[e] siècle, il a trouvé, en Belgique, des continuateurs.

Plus dignes de notre attention sont les quelques rares observations de Juste Lipse. Ce grand savant, qui se plaisait aux études linguistiques, fut le premier à signaler les points de ressemblance que présentent le flamand et le persan. Nous lui devons aussi les « gloses lipsiennes », c'est-à-dire des annotations étymologiques sur une série de mots des *Wachtendonksche psalmen,* un fragment de traduction interlinéaire des psaumes, le plus ancien texte néerlandais qui nous soit parvenu.

Vers la même époque, on commença d'ailleurs à s'occuper des anciens documents écrits en langue germanique. Ce furent des Belges qui se signalèrent comme premiers éditeurs de textes; par la publication de ces sources, ils favorisèrent le progrès de la philologie beaucoup mieux que par leurs études étymologiques. Ainsi le Brugeois De Smet (Bonaventura Vulcanius) édita toute une suite de documents : des alphabets et des inscriptions runiques, des fragments d'ouvrages en vieux-haut-allemand, en anglo-saxon et en vieil-islandais. Il arriva de la sorte à former une collection d'anciens textes extrêmement précieuse; aussi bien est-elle devenue le point de départ d'autres éditions importantes, qui ont peu à peu constitué un ensemble suffisant de documents originaux pour permettre l'étude scientifique de l'ancienne période des langues et littératures germaniques.



JEAN GOROPIUS BECANUS (1518-1572).

XVI[e] ET XVII[e] SIÈCLES. — Nos compatriotes ne continuèrent malheureusement pas à marcher dans cette direction. Dans d'autres pays, en Allemagne, en Angleterre, dans les États scandinaves, etc., la philologie

germanique progresse rapidement, grâce aux travaux des Junius, des Ihre, des Hickes, des Ten Kate. Nos contrées étaient trop éprouvées pour cela ; au XVIe siècle troublé succède une période d'inertie, de longue décadence, néfaste à ces études.

La littérature flamande languit ; on cultivait le latin, qui avait toujours été en faveur, et le français, qui, depuis l'époque des ducs de Bourgogne, était devenu le langage des classes dirigeantes. En haine de la Réforme, on avait persécuté pendant tout un temps la langue vulgaire; elle ne parvint pas à se relever. Dans les collèges, le flamand n'occupait qu'une place effacée, toute la sollicitude allant au latin et au français. Faut-il s'étonner que bientôt sa culture fût négligée, comme celle d'un objet indigne d'attirer l'attention des « savants » de l'époque ?

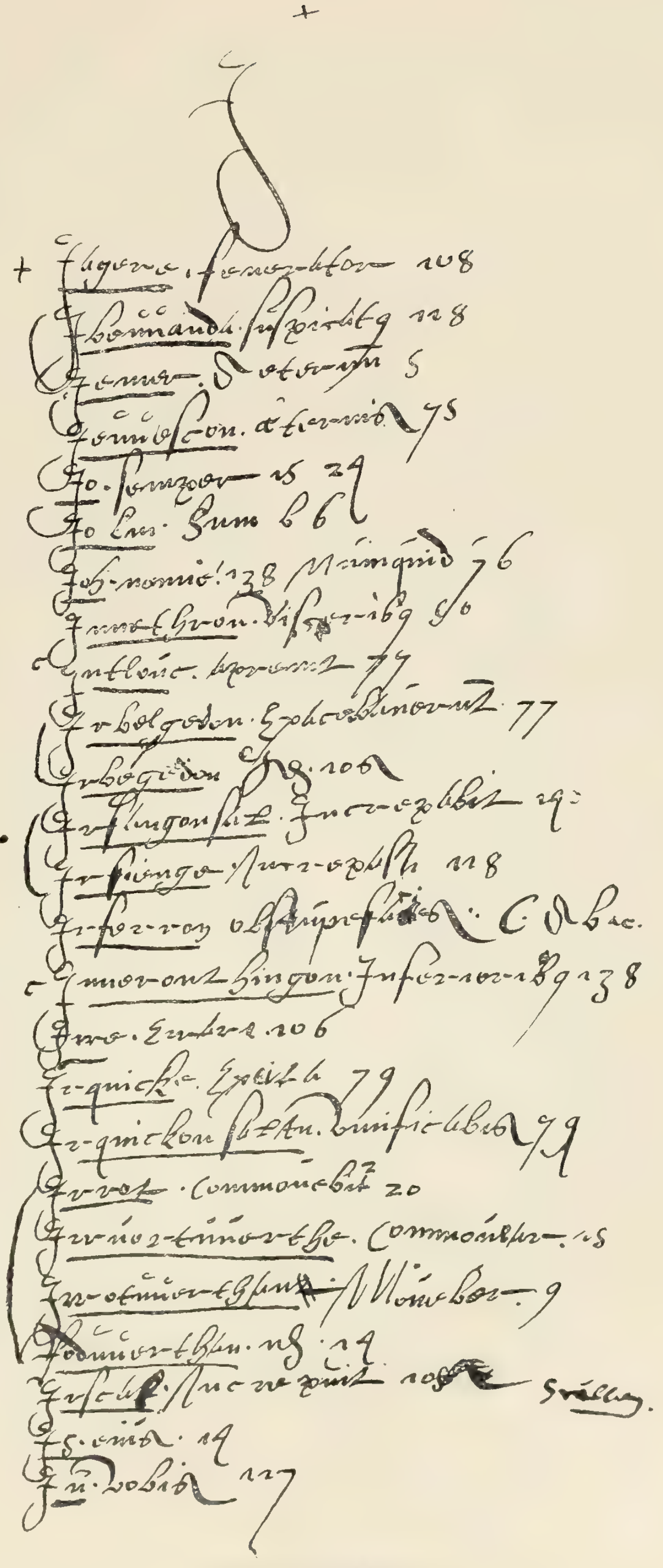
Voilà ce qui explique l'absence de toute œuvre remarquable durant le XVIIe siècle. A de rares exceptions près, on se borne soit à fabriquer des étymologies d'après la méthode de Becanus, soit à composer des manuels pour l'étude pratique de la langue maternelle ou des essais poétiques, dans lesquels d'aucuns s'évertuent à démontrer que les règles de la versification française s'adaptent merveilleusement à l'idiome flamand !

Nous sommes, au XVIIIe siècle, en plein dans ce que l'on a nommé la période des orthographistes et des grammairiens *(spel- en spraakkunstenaars);* nombreux sont les traités d'orthographe et de grammaire — tous composés dans un but didactique — qui virent alors le jour. Il est inutile de nous occuper de ces productions; leur caractère commun, c'est leur insignifiance. Leurs auteurs n'y ont pas déposé le fruit mûri d'études sérieuses, qui, s'aidant des travaux antérieurs et contemporains, aboutissent à des résultats certains et définitifs et constituent ainsi un vrai progrès. Rien de surprenant donc que, malgré une si grande activité, on ne soit pas parvenu à s'entendre sur les questions fondamentales et que, par exemple en fait d'orthographe, l'anarchie régnât à cette époque, bien que, pendant près de deux cents ans, on eût constamment proposé des réformes destinées à la régler !

C'est alors qu'apparut J. Desroches (1740-1787), qui tenta de ramener de l'ordre dans ce chaos. Son œuvre grammaticale éclipse celle de ses devanciers. Il publia, en 1761, sa grammaire flamande *(Nieuwe Néderduytsche spraek-kunst),* manuel clair et bref, mais nullement fondé sur une étude approfondie et scientifique de la langue. Desroches n'était pas au courant des travaux, déjà remarquables, qui avaient paru sur cette matière ; il ignorait, par exemple, les œuvres de L. Ten Kate, comme le prouve son chapitre sur le verbe. Dans sa réforme grammaticale, notre auteur part du dialecte anversois; il introduit, dans son orthographe semi-phonétique, un système d'accents, analogue à celui du français. Chose caractéristique, son manuel prépare surtout à l'étude du latin. Bien qu'il fût soutenu par le gouvernement de Marie-Thérèse, Desroches ne parvint ni à introduire son ouvrage comme livre classique, ni à imposer son orthographe : il manqua le but poursuivi.

Desroches composa aussi un dictionnaire des langues française et flamande, qui jouit longtemps d'une certaine autorité et qui a rendu de réels services à l'étude du français. C'est, malgré ses graves défauts, le seul travail lexicographique qui mérite d'être mentionné ici. Dans les autres disciplines de la philologie, comme la publication de textes, l'herméneutique, la critique, l'histoire littéraire, les antiquités, etc., l'inertie fut complète ; rien n'est à relever.

Si le niveau de la philologie néerlandaise descendit si bas à la fin du XVIII[e] siècle, il ne remonte guère, on le conçoit, pendant la période de la domination française. Le gouvernement de la République et plus tard celui de l'Empire résolurent la destruction du flamand, qui eut toutes les peines du monde à se maintenir dans quelques « chambres de rhétorique » et ne trouva de défenseurs que parmi les membres du clergé. La langue maternelle fut bannie successivement de l'enseignement, de l'armée, de l'administration, du prétoire; la publication de journaux flamands fut interdite et la censure se montra peu complaisante pour les rares livres flamands que l'on imprima durant cette époque funeste. C'est presque une merveille que, dans cette période troublée, le zélé F.-D. Van Daele (1737-1813) ait trouvé le courage de fonder le



Page des *Glossae lipsianae*.

premier périodique consacré à l'étude de la langue maternelle. Toutefois, son *Tyd-Verdryf* (publié sous le pseudonyme de Vaelande) ne vécut que deux ans (1805-1806).

Lorsqu'en 1815 nos provinces furent réunies à la Hollande pour constituer avec elle un nouvel État, les sentiments flamands se réveillèrent en Belgique. Guillaume I[er] introduisit la langue nationale dans l'enseignement d'abord, ensuite dans l'administration. On sait l'opposition que firent à ces mesures, d'une part le clergé, qui redoutait la contagion des idées protestantes, d'autre part les classes supérieures, qui, depuis de longues générations déjà, avaient montré de l'aversion pour la langue du peuple et que le régime précédent avait totalement francisées. Les uns et les autres réclamèrent, avec la population des provinces wallonnes, l'emploi du français comme langue officielle; ils prétendaient que le français était vraiment l'idiome national de tous les Belges, que le flamand et le hollandais étaient deux langues différentes ; cette dernière était inconnue dans notre pays et l'autre beaucoup trop barbare pour pouvoir servir à un usage relevé. Quelques-uns essayèrent de soutenir cette thèse par des considérations tirées de l'étude du flamand ; ils formaient le groupe peu nombreux, mais très remuant, des « particularistes » et prouvèrent, par leurs publications grammaticales, leur ignorance complète de tout ce qui s'était fait jusqu'alors dans le domaine des études linguistiques.


DEN BIBEL
INHOVDENDE HET
OVDT ENDE NIEV
TESTAMENT.

Met cort beduytsel voor elck Capittel, ende ghetal aen de canten, tot seker bewijsinghe der concordancien.

T'ANTVVERPEN.
By Christoffel Plantijn, inden gulden Passer.
M. D. LXVI.

Met Gracie ende Priuilegie.

Frontispice de la Bible flamande (Plantin, 1556).

Le néerlandais eut aussi ses défenseurs ; ce fut là l'origine du « mouvement flamand ». Le plus éloquent d'entre eux, et par là le promoteur de tout le mouvement, ce fut J.-F. Willems (1798-1846). Willems voulut l'émancipation du peuple par sa langue et la renaissance de la nationalité néerlandaise. A cette fin, il s'adonna à l'étude du passé glorieux de la race flamande, à celle de la langue et de la littérature, s'efforçant de donner à ses recherches une méthode et un caractère scientifiques. Il débute, en 1818, par son poème *Aen de Belgen*, et, l'année suivante, écrit une dissertation étendue « sur la langue et la littérature néerlandaise dans les provinces méridionales des Pays-Bas ». Son but est de défendre le néerlandais contre les attaques incessantes de « ceux qui croyaient pouvoir prétendre que cette langue n'avait jamais été la langue des Belges et ne méritait pas de l'être » ; pour les réfuter, il ne veut pas seulement démontrer que le néerlandais a toujours été l'idiome national dans les provinces flamandes, mais encore qu'il l'emporte sur le français, qui lui dispute la suprématie. On a pu relever de nombreuses erreurs de détail dans cet aperçu historique sur la littérature néerlandaise en Belgique ; mais, eu égard au temps où il parut, ce livre avait des mérites exceptionnels ; son auteur y fit preuve de connaissances uniques, à son époque, en cette matière. Willems devint rapidement une autorité dans le public savant d'alors et se vit bientôt à la tête d'une phalange de jeunes travailleurs, qui s'associèrent avec enthousiasme à son œuvre de restauration des lettres flamandes. C'est avec eux que commence l'histoire de la philologie néerlandaise en Belgique, et l'on peut même assigner l'année de notre émancipation politique comme date de sa naissance, vu que leurs ouvrages philologiques proprement dits sont, presque tous, postérieurs à 1830.

Avant d'en commencer l'exposé succinct, portons un regard sur le chemin parcouru et demandons-nous quelle était, au moment où notre patrie recouvrait son indépendance, la situation des études de philologie germanique.

Hélas ! ces études n'existaient pour ainsi dire pas ; tout était à faire. Les XVIIe et XVIIIe siècles n'avaient rien produit qui fût en progrès sur les travaux antérieurs, et la période de préparation, que nous avons distinguée au XVIe siècle, ne fut pas suivie chez nous d'une période de continuation. Pendant le premier quart du XIXe siècle, ceux qui s'appliquaient au genre d'études dont nous parlons étaient des dilettanti, qui se tenaient en dehors du mouvement scientifique de leur temps et perpétuaient les errements des générations précédentes. Le premier travail philologique sur le néerlandais qui vit le jour en Belgique depuis l'*Etymologicum* de Kiliaen, et qui constitue une œuvre de science réelle, est postérieur à 1830, de même que la première édition d'un texte moyen-néerlandais. Et cependant à la même époque, grâce à la connaissance du sanscrit, les Schlegel, les Bopp, les Rask, etc., avaient fondé par leurs travaux la

grammaire comparée, de même que les écrits des Grimm, des Lachmann et d'autres avaient opéré une révolution complète dans le domaine de la philologie germanique. Aucun progrès n'était possible en philologie néerlandaise sans tenir compte des remarquables découvertes de ces savants illustres, sans appliquer la méthode et les résultats par lesquels ils avaient inauguré une ère nouvelle dans l'histoire de la science philologique. Or, nous le répétons, on fit chez nous très peu attention à tout cela, comme le prouvent les élucubrations d'un Mulle et d'un De Grave. Le premier soutenait encore en 1819, dans un ouvrage consacré à la fois à l'étude du flamand et à des considérations sur l'agriculture (*Letterkundig Tydverdryf voor het bewys, dat de Vlaemsche tael beter is als de Fransche, en eenige belangryke aenmerkingen tot voorspoet van den landbouw*, etc., Gand, 1819), que « le grec est dérivé de l'ancienne langue flamande ou teutonique », tandis que l'autre, comme avant lui Becanus, regardait le néerlandais comme la souche de tous les autres idiomes !



I. De Rudder (1855) — Monument de J.-F. Willems, à Gand.

La philologie germanique depuis 1830. — Le français avait été proclamé seule langue officielle par le Gouvernement provisoire de 1830. La Constitution du nouveau royaume de Belgique garantissait la liberté dans l'emploi des langues; mais le Gouvernement n'employait jamais que le français, qui fut aussi la langue préférée des autorités provinciales et communales. Le flamand, qui n'avait pas la faveur des sphères officielles et était toujours antipathique aux classes dirigeantes du peuple, végétait dans un état d'infériorité manifeste vis-à-vis du français; sa situation était désespérée, au point que l'on a pu dire, à bon droit, que son rôle paraissait fini en Belgique, qu'on pouvait s'attendre à le voir disparaître

tout à fait. Il n'en fut rien cependant. Une réaction se produisit; à Gand d'abord, puis à Anvers, partout enfin, la langue fut tirée de l'abandon et sembla renaître, tandis que la littérature, à peu près nulle avant 1830, se réveilla brusquement avec Ledeganck et Conscience et connut bientôt des jours d'une prospérité inattendue.

Mais immédiatement après la séparation d'avec la Hollande, il n'y avait pour Willems aucun motif pour ne pas continuer avec ardeur son œuvre de relèvement de la race. Il y tend désormais par d'autres moyens. S'il recourt encore, surtout après 1836, à la propagande ouverte; s'il demeure le champion de la cause flamande, il préfère néanmoins se vouer à une besogne scientifique : étude de la langue et de la littérature, éditions d'anciens textes, etc. Le but final reste identique : régénération du peuple flamand par sa langue, guerre à l'influence française. Le poète hollandais Bilderdijk avait poussé Willems à la philologie; ce qui le décida, ce fut l'exemple de Mone et de Hoffmann von Fallersleben, deux Allemands qui s'étaient intéressés à la littérature flamande du moyen âge et y avaient consacré plusieurs publications intéressantes, où se révèle leur profonde sympathie pour les productions de cette époque.

A leur exemple, Willems se mit à l'œuvre. Jakob Grimm avait publié, en 1834, le texte moyen-néerlandais du Roman du Renard; cette édition fut le point de départ d'une correspondance entre les deux savants; Willems donna d'abord, la même année, une version en flamand moderne du Reinaert, puis, en 1836, une seconde édition de l'original, d'après un manuscrit qu'il avait découvert. Il fit paraître la même année, sous le patronage du Gouvernement, la chronique de la bataille de Woeringen, sorte d'épopée militaire rimée, par Jean de Heelu; en 1840, un ouvrage de Boendale, l'histoire d'Edouard III d'Angleterre; de 1839 à 1843, les deux premiers livres de la Chronique de Brabant *(Brabantsche Yeesten)*, par le même poète. Il commença un recueil de vieilles chansons flamandes, mais mourut avant d'avoir pu l'achever; son ami et élève Snellaert se chargea de continuer ce travail, qui vit le jour en 1848.



P.-M. Blommaert (1808-1871).

En même temps qu'il entreprenait ces importantes publications, Willems groupa autour de lui plusieurs partisans de la cause flamande, qui travaillèrent dans le même sens et poursuivirent le même but. Avec un zèle infatigable, ils se mirent à rechercher de vieux manuscrits, à les copier et à les éditer. Ils forment le groupe

qu'on appelle communément l' « école philologique de Gand ». Parmi eux se signalèrent surtout le bibliophile Ph. Blommaert (1808-1871), qui publia, en 1836, le texte du *Theophilus*, puis de 1838 à 1851 les *Oudvlaemsche gedichten*, contenant, en dehors d'un certain nombre de poésies de moindre importance, le *Lucidarius,* le voyage de l'abbé irlandais S. Brendan, le touchant petit poème de la Châtelaine de Vergi, le *Nieuwe Doctrinael* de Jean de Weert, les poèmes de Baudouin Van den Lore et plusieurs fragments étendus d'œuvres diverses de Jacques de Maerlant. En 1839 fut fondée à Gand la « Société des Bibliophiles flamands », qui avait pour but la publication d'anciens textes d'histoire et de littérature. Blommaert y fit paraître une autre série d'éditions : la Vie de saint Amand (1842); la Chronique de Flandre (*Kronijk van Vlaenderen*, 1839-1840), en prose ; la chronique rimée, ou plutôt l'épopée de la guerre de Grimberghe (1852-1854), ces deux derniers ouvrages historiques en collaboration avec Serrure. Carton publia une collection de poésies assez disparates (*Oudvlaemsche liederen en gedichten,* 1849) et David les œuvres complètes de Ruusbroec (1855-1864), la « meilleure édition belge d'un ancien auteur flamand ».

En 1836, Willems avait été nommé par le Gouvernement membre de la Commission royale d'histoire ; ce fut sous les auspices de cette commission qu'il fit paraître ses publications d'œuvres historiques du moyen âge. Il estima que l'édition des anciens textes flamands aurait été mieux confiée à une académie flamande ; en 1838, il fit des instances auprès du ministre de Theux afin d'obtenir la création de cet organisme ; malheureusement son plan échoua. Il n'obtint pas davantage une « classe flamande » à l'Académie royale de Belgique. Cependant ses efforts ne restèrent pas entièrement stériles. Un arrêté royal du 1er décembre 1845 institua, au sein de cette dernière académie, une Commission permanente chargée de la publication des principaux monuments de la littérature flamande du moyen âge. A Willems fut confié le soin de préparer le plan de ces éditions et de régler le travail préparatoire ; il s'en occupait lorsque, peu après, la mort vint le surprendre.

Au point de vue de la philologie néerlandaise, l'établissement de cette commission fut un événement d'une grande portée. Nous devons aux membres qui la composèrent, principalement à David, Bormans et Snellaert, la publication d'un certain nombre d'œuvres capitales de la littérature du moyen âge. D'abord trois grands ouvrages de Jacques de Maerlant : sa bible rimée, éditée par David (1858-1860) ; son Alexandre, publié par Snellaert (1860-1861), et sa *Naturen Bloeme*, dont Bormans ne donna que le premier volume (livres I à IV, 1858). Snellaert édita plusieurs poèmes importants du XIVe siècle (*Nederlandsche gedichten uit de XIVe eeuw*, 1872), entre autres le *Teestye* de Boendale, les poèmes didactiques *Melibeus, Dboec van der Wraken, die X plaghen ende die X gheboden,* etc.; Bormans, qui avait déjà édité la vie de sainte Christine (1850), fit paraître des fragments de la chanson de Roland (1864), ceux du *Parthonopeus* (1871) et le *Speghel der Wijsheit* de Jean Praet (1872).

Comme on le voit par ces quelques indications, l'activité de la première génération de philologues belges se concentra surtout sur l'édition de textes en moyen-néerlandais. Nous sommes loin d'avoir tout énuméré; outre les publications de l'Académie royale de Belgique et celles de la Société des Bibliophiles, il y en eut une longue suite d'autres, en grande partie disséminées dans des recueils périodiques du temps. Telles sont, par exemple, la Légende de saint Servais par Henri de Veldeke, que Bormans publia dans les Annales de la Société historique et archéologique de Maestricht (1858) et la Vie de sainte Lutgarde, qu'il édita dans la *Dietsche Warande* (1857-1858), ainsi que quantité de pièces de toute nature et de toute étendue, qui furent imprimées dans le *Belgisch Museum* de Willems et le *Vaderlandsch Museum* de Serrure.

L'empressement que, pendant de nombreuses années, on montra à publier les productions littéraires du moyen âge est, sans contredit, un fait caractéristique dans l'histoire de la philologie néerlandaise. Personne ne contestera que les éditeurs n'aient rendu par là de notables services à la science et ne méritent la reconnaissance des philologues. A une époque où l'on en comprenait à peine la valeur chez nous, ces vétérans ont tiré de l'ombre, plus d'une fois même préservé d'une ruine certaine, des documents précieux; ils ont peu à peu éveillé la sympathie de leurs concitoyens pour cette ancienne littérature nationale et affermi chez le peuple flamand la conscience d'un passé glorieux. Mais, il faut bien l'avouer, considérée sous un point de vue strictement scientifique, leur œuvre perd singulièrement de sa valeur. Même en la jugeant d'après son époque, nous devons constater qu'elle prête le flanc à de graves critiques.

Les causes de cette imperfection sont faciles à indiquer.

D'abord, en entreprenant ces travaux, Willems et ses collaborateurs prétendaient moins aider au progrès de la science qu'à servir la cause flamande; comme nous l'avons fait observer plus haut, leur but était plus patriotique que scientifique. Ils sont toujours restés plus ou moins des dilettanti; même les plus distingués d'entre eux, comme David et Bormans, paraissent n'avoir jamais eu une idée bien nette des exigences d'un travail philologique. Une critique dépourvue de toute sûreté, trop peu de souci de l'exactitude, des procédés mal appropriés aux recherches scientifiques, voilà autant d'autres causes de l'infériorité de leurs publications. Tandis qu'en Hollande, M. de Vries et son école appliquaient dans leurs éditions les règles de la critique des textes et de l'herméneutique, sans négliger les études de langue, de métrique, etc., leurs confrères belges se mettaient à la besogne sans principes bien arrêtés et — ce qui était encore plus grave — sans préparation suffisante, sans avoir acquis d'abord la somme indispensable de connaissances positives et techniques. Ainsi, pour établir un texte, pour déterminer la valeur des manuscrits et les leçons à adopter, ils paraissent trop souvent choisir simplement d'après leurs préférences personnelles. S'ils se bornent à reproduire les manuscrits, ils le font rarement d'une façon correcte, et

sans en indiquer ni les lacunes ni les fautes, qu'une connaissance trop peu approfondie de la langue ne leur révèle même pas. Bien plus : quelques-uns se permettent, sans motif apparent et sans en avertir le lecteur, de modifier certains passages des textes. Quoi d'étonnant dès lors si leurs publications, qui furent sévèrement jugées par leurs collègues allemands et hollandais, ont dû être refaites ou sont à refaire?

Cette appréciation, qui paraîtra peut-être excessive, n'est pas également applicable à tous les philologues de cette génération. Les éditions de David sont certainement les meilleures du temps; mais elles paraissent bien imparfaites aux yeux de la science contemporaine. Les publications de Willems laissent plus à désirer; toutefois, leurs imperfections sont plus excusables chez lui, qui a eu tout à créer, et ne sauraient nous faire oublier les mérites qu'il a eus comme promoteur et initiateur des études philologiques. Bormans a longtemps joui d'une autorité incontestée, même parmi les savants des Pays-Bas. Cependant, bien qu'il fût mieux familiarisé avec les exigences et la méthode de la philologie — rappelons qu'il occupa à Liége une chaire de philologie classique — ses éditions sont détestables, parce qu'il traite le texte des manuscrits avec une désinvolture sans pareille; on ne peut presque jamais se fier, malgré ses déclarations formelles, à l'authenticité de ce qu'il présente au lecteur.

Quelques-uns de ces philologues-amateurs manifestent des tendances à se « spécialiser », c'est-à-dire à s'occuper exclusivement de l'édition et de l'exégèse — surtout historique et littéraire — des anciens auteurs; ainsi, par exemple, Blommaert et Serrure. Les chefs de l'école, Willems, David, Bormans, n'auraient pu se résigner à se renfermer dans un domaine si circonscrit. La situation précaire du flamand, après la révolution de 1830, ne pouvait les laisser indifférents. La renaissance du peuple par sa langue exigeait qu'ils fissent tout ce qui leur était possible pour élever le flamand au rang d'une langue littéraire et policée. De là, leurs travaux sur la grammaire.

La question qui se posa tout d'abord fut celle de la réglementation de l'orthographe. En Hollande, on était arrivé, depuis longtemps déjà, à une solution ; on y avait adopté officiellement le système de Mathieu Siegenbeek (1804), qui ne s'écartait pas notablement de l'usage courant. Dans nos provinces flamandes, il n'y avait guère d'unité ni de fixité, bien qu'un grand nombre d'écrivains continuassent à suivre les règles de Desroches. Déjà, sous le régime hollandais, Willems avait conçu le projet de ramener l'ordre et l'uniformité ; son idéal était de faire admettre une orthographe identique dans les deux parties du royaume des Pays-Bas. A la fin de son mémoire sur l'histoire de la littérature flamande en Belgique, il avait ajouté, en appendice, un « traité de l'orthographe hollandaise et flamande du néerlandais »; il s'y était rangé, en définitive, du côté de Siegenbeek, ne maintenant que quelques particularités en usage dans nos provinces, comme *ae* et *ue* (pour *ā* et *ū*)

et *y* au lieu de *ij*. C'était une transaction entre l'orthographe du Nord et celle du Midi ; elle n'eut pas le succès espéré. Après la révolution, une véritable anarchie régnait en fait d'orthographe.



C.-P. Serrure (1805-1872).

Le Gouvernement, dans les publications officielles, n'adoptait un système que pour le remplacer quelque temps après par un autre; en quatorze ans (1830-1844), il avait changé six fois d'orthographe. Le public ne savait pas davantage à quoi s'en tenir; chacun consultait ses propres préférences en cette matière. Willems était intimement convaincu que l'on devait aboutir à une orthographe uniforme, « au risque de voir se perdre la langue ellemême ». Ses vues étaient partagées par David ; celui-ci était d'avis que, pour atteindre le but proposé, il importait de fonder une société linguistique ou académie, laquelle aurait assez de prestige et d'autorité pour imposer les réformes qu'elle aurait indiquées. C'est ainsi qu'au commencement de 1836 naquit la *Maatschappij tot bevordering der Nederduitsche Taal- en Letterkunde;* Willems et David en étaient les présidents. Cette société, patronnée par l'Etat, fut une espèce d'académie. On y décida bientôt de lancer un périodique, consacré aux études sur la langue, la littérature et l'histoire nationales (ce fut là l'origine du *Belgisch Museum*), et, d'autre part, de mettre au concours la question suivante : « Indiquer les différences relativement à l'orthographe et la morphologie de la langue néerlandaise et en même temps les moyens à employer pour obtenir un usage uniforme. » Faisons remarquer, en passant, qu'il ne s'agissait pas simplement de règles d'orthographe, mais de quelque chose de beaucoup plus important et qui touchait à l'essence même de la langue.

David, qui rencontrait de vives sympathies dans le monde officiel, parvint à décider le Gouvernement à mettre lui-même au concours la question précitée; douze mémoires furent présentés, que devait apprécier une commission de sept membres — des professeurs et des écrivains — nommés par le ministre. La commission refusa tous les mémoires et chargea son secrétaire Bormans de rédiger en son nom un système d'orthographe. Le rapport de Bormans ne parut qu'en 1841. On avait appris entre-temps que les règles adoptées par la commission se rapprochaient beaucoup de celles de Siegenbeek, sans être en tous points identiques; aussitôt cette réforme fut combattue par les particularistes et les Desrochistes.

Pour vaincre la résistance, la *Maatschappij* nommée plus haut tint une première réunion à Anvers, une seconde à Gand, connue sous le nom de *Taelcongres,* où les règles préconisées par la commission furent approuvées, sauf quelques légères modifications. L'ensemble du système fut maintenu; les accents introduits par Desroches disparurent, mais son orthographe des voyelles longues *(ae, ue)* subsista. Il ne restait plus qu'à obtenir l'assentiment du Gouvernement; le 1er janvier 1844 parut un arrêté royal qui stipulait qu'à partir de cette date l'orthographe admise par le *Taelcongres* de Gand serait seule employée pour le Bulletin officiel des lois et arrêtés. Cette décision fut violemment attaquée, à la Chambre des représentants, par l'abbé De Foere; au ministre de la justice, qui avait pris l'arrêté, l'interpellateur reprocha d'avoir, en abandonnant l'orthographe de Desroches, violé la Constitution belge, d'avoir perpétré un coup d'État contre la langue nationale, de favoriser l'influence hollandaise, etc. Le ministre d'Anethan maintint sa décision. Ce fut une victoire éclatante qu'obtinrent les partisans de l'unité du néerlandais; les particularistes revinrent à la charge en 1845, mais sans succès; malgré leurs efforts, ils ne purent empêcher le rapprochement avec la langue des provinces du Nord.

On peut regretter que cette question de l'orthographe, d'ordre secondaire en somme, ait demandé tant de temps et exigé une lutte si acharnée; mais il y a lieu de se féliciter que les particularistes ne l'aient pas emporté. Les destinées de la langue flamande eussent été toutes différentes et les études philologiques n'y eussent rien gagné; au contraire. L'unité entre le Midi et le Nord fut définitivement acquise en 1864; ce fut surtout grâce aux Congrès néerlandais, assemblées qui se tinrent à intervalles réguliers depuis 1849 et qui avaient été organisées sur les instances du *Taelverbond,* une association d'hommes de lettres, de philologues et de professeurs, sorte d'académie non officielle, fondée parce que le Gouvernement belge avait refusé d'en établir une lui-même.

Si la réforme de l'orthographe absorba une grande part de l'activité des philologues d'alors, les études sur la grammaire proprement dite ne furent pas totalement négligées. Nous pouvons les ranger en deux catégories : d'un côté, celles qui se rapportent à la grammaire pratique et à la lexicographie : manuels pour l'enseignement, dictionnaires et autres livres de ce genre; d'autre part, les recherches scientifiques proprement dites.

Les ouvrages de la première catégorie ne méritent pas de grands éloges. Il en est qui ont quelque valeur pour l'époque ; un certain nombre sont dus à des « particularistes », comme Fr. Bòn, Behaegel, David De Simpel ; on ne doit évidemment pas y chercher les résultats d'études scientifiques et il est inutile d'en entamer l'examen. Le dictionnaire français-néerlandais de l'abbé Olinger (1843), entrepris, d'après les déclarations de l'auteur, dans le but d'obtenir un lexique « plus correct et plus complet que celui qu'on appelle ordinairement dictionnaire de

Desroches, et de fixer l'orthographe flamande d'une manière uniforme », ne constitue guère un progrès. Les seuls travaux qui méritent d'être relevés sont ceux de David.

J.-B. David (Lierre, 1801 — Louvain, 1865), qui fut professeur à l'Athénée d'Anvers, puis au séminaire de Malines et enfin, depuis 1834, professeur d'histoire et de littérature flamande à l'Université de Louvain, a fait, peut-être, plus qu'aucun autre Belge pour la connaissance du flamand et de sa littérature. Nous l'avons déjà vu à l'œuvre comme éditeur de textes moyen-néerlandais ; mais d'abord il s'était distingué par des études remarquables sur des auteurs contemporains, entre autres par des éditions commentées de quelques poèmes de Bilderdijk (*Geestenwareld, Waarachtig goed, Ziekte der geleerden,* etc.). Il entreprit aussi des travaux sur la grammaire néerlandaise, dans lesquels il s'attacha, de plus en plus, à mettre à profit les résultats de la philologie comparée. Il n'est pas parvenu, sans doute, sous ce rapport, à ce que l'on aurait pu désirer; mais du moins il ne s'est pas désintéressé du mouvement scientifique de son temps; il « a voulu s'éclairer et il a... entrevu ce qui reste à faire à ceux qui donneront quelque jour une solution scientifique de tous les problèmes de philologie néerlandaise ».

Quelques écrits de David appartiennent déjà, plus ou moins, au second groupe de travaux dont nous parlons ici : l'étude scientifique de la langue. Nous n'en avons à enregistrer qu'un petit nombre; mais certains d'entre eux firent honneur à la science belge. Nous ne nous arrêterons pas aux ouvrages d'O. Delepierre, De Haerne, Delecourt, dont le caractère scientifique ne fut guère remarquable; nous ne pouvons mentionner qu'en passant l'essai de Franquinet sur le gothique (grammaire, chrestomathie, lexique, etc.; Louvain, 1846), un des rares livres qui n'aient pas pour objet le néerlandais lui-même. Autrement distingués furent les *Analogies linguistiques du flamand dans ses rapports avec les autres idiomes d'origine teutonique* de P. Lebroquy (1845) et le travail de E.-J. Delfortrie sur les *Analogies des langues flamande, allemande et anglaise, ou étude comparée de ces idiomes* (1858). Ce sont les deux premiers mémoires de grammaire comparée des langues germaniques que nous ayons à signaler ; bien que défectueux sous certains rapports, ils furent bien accueillis en Allemagne et en Angleterre. Il est évident que leurs auteurs ne s'étaient épargné aucune peine pour se mettre à la hauteur de la science linguistique de leur époque et pour profiter des résultats acquis. S'ils n'y ont réussi que dans une mesure relative, le fait d'avoir tenté cet effort n'est pas sans mérite. On doit regretter que leurs travaux soient restés des essais isolés; non seulement ils n'ont pas eu de successeurs qui travaillèrent dans la même direction, mais, jusqu'au dernier quart du XIXe siècle, les philologues de notre pays se sont, en général, souciés beaucoup trop peu des admirables progrès que faisaient entre-temps la linguistique, la grammaire comparée et la philologie germanique, sans parler de ce que leurs confrères hollandais et allemands produisaient dans le champ plus

restreint de la philologie néerlandaise; cette négligence fut la cause principale de l'infériorité manifeste de leurs publications.

Enfin, l'étude de la langue et de la littérature nationales fut notablement favorisée par les périodiques que l'on fonda à cette fin. Nous connaissons déjà le *Belgisch Museum* de Willems ; il se maintint jusqu'à l'année de la mort de son fondateur (1837-1847). Les dix tomes dont il se compose constituent un recueil précieux pour l'histoire de l'ancienne littérature flamande; Willems et ses amis gantois n'y publièrent pas seulement des textes, mais encore une multitude d'articles sur la langue, la métrique, l'archéologie, l'histoire de l'art, etc. Le *Vaderlandsch Museum* de Serrure (1855-1860) le remplaça en quelque sorte. Serrure y édita un nombre considérable de textes moyen-néerlandais, entre autres presque tout le contenu du fameux manuscrit de Hulthem (environ 37,000 vers), le *Rinclus* et d'autres pièces encore. Malheureusement, ce périodique fut reçu plus froidement que le précédent ; son directeur ne parvint pas à associer à son œuvre des collaborateurs zélés et se trouva presque tout seul à fournir la matière des livraisons ; sa revue n'en reste pas moins une collection importante, qui a puissamment contribué, malgré la méthode peu critique que suivait Serrure dans ses éditions, à l'avancement de la philologie. Le *Middelaer,* fondé par David et Bormans (1840-1843), fut surtout consacré à des travaux sur la grammaire et l'orthographe; il changea de titre en 1844 *(De school- en letterbode)* et devint bientôt un organe pédagogique. Enfin, dans le *Taelverbond* (1845-1854) parurent aussi des contributions à l'histoire de la langue et de la littérature néerlandaise.



Frontispice du *Belgisch Museum* (1837).

La deuxième génération de philologues, c'est-à-dire ceux dont la période de productivité s'étend surtout de 1860 à 1880, offre un caractère assez différent de la première. La cause du flamand ne fut plus aussi étroitement associée à la philologie; très attentifs aux besoins réels de l'heure présente, ceux qui étaient à la tête du mouvement l'identifièrent

avec celle de l'émancipation du peuple et, pour parvenir à celle-ci, prirent une part active à la politique militante.

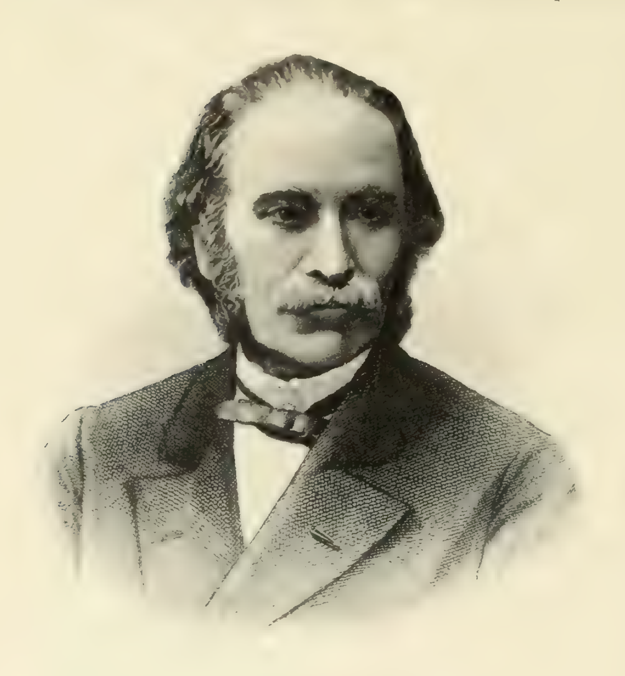
Il en résulta un autre genre de travaux et, en somme, une activité philologique beaucoup moins intense.

Le centre resta à Gand, avec le professeur J.-F. Heremans (1825-1884) comme chef du groupe des « jeunes ». Cette nouvelle école n'imite pas les devanciers dans leur vénération du passé ni dans leur zèle à en étudier les monuments littéraires; ses membres n'éditent presque plus de textes moyen-néerlandais. Heremans lui-même se signale par quelques travaux de ce genre : dans sa *Nederlandsche Dichterhalle* (1858-1864), il admet quelques œuvres du moyen âge; il publie une étude critique sur le texte du *Nevelingenlied* (1859-1860); il donne une nouvelle édition, assez peu originale, de deux poèmes lyriques de Maerlant (*Van den Lande van Oversee* et *der Kerken Claghe,* 1871) et commence la publication des poésies de Hadewych (1875), publication qu'il n'achèvera pas. C'est presque tout ce que nous avons à mentionner en fait d'éditions de textes, les autres qui paraissent alors étant l'œuvre des philologues de la génération précédente. Nous constatons heureusement, dans les éditions d'Heremans, un progrès notable; le professeur gantois avait reçu une formation philologique plus complète et se tenait mieux au courant du mouvement scientifique de son temps; on en a la preuve palpable dans ses travaux sur la grammaire et l'histoire de la littérature.

On peut regretter toutefois que Heremans ait éparpillé son activité sur des questions de détail, sans entreprendre un ouvrage d'ensemble, sans songer à élever un monument durable. Nombreuses furent les contributions qu'il fournit à l'histoire de la langue et des lettres néerlandaises; mais elles se rapportèrent exclusivement à des points spéciaux, comme, par exemple, la conjugaison de l'auxiliaire *zijn* (1853), le genre des substantifs *oor* et *oog* (1864), l'influence de la littérature des provinces du Nord sur celle des provinces du Midi pendant le régime hollandais (1874), etc. Ces publications lui valurent, dans les milieux érudits, une certaine notoriété, mais ne lui donnèrent aucune influence sur la marche générale des études philologiques ; à côté de lui, les représentants de l'ancienne école continuaient à travailler d'après leur méthode surannée. Il a initié quelques disciples aux progrès de la philologie contemporaine, mais il n'a pas imposé une tradition ni formé une école; la plupart de ses élèves abandonnèrent même la philologie pour la politique.

Heremans a écrit un assez grand nombre de manuels pour l'enseignement moyen : une grammaire, qui eut beaucoup d'éditions, un traité de versification, réédité plusieurs fois, des choix de lectures, etc. Il y suit une méthode plus systématique et, quand il y a lieu, applique les résultats des recherches linguistiques étrangères. Ainsi, dans sa *Beknopte Nederduitsche spraakleer* (1854), il distingue, conformément à la théorie de Grimm, la conjugaison et la déclinaison en « forte » et en « faible » : c'était la première fois qu'on introduisait cette division dans un ouvrage

classique. Il donne ainsi à ses livres une nouvelle tournure et leur assure une supériorité évidente sur les ouvrages similaires de ses devanciers et même de ses contemporains, dont la plupart ne le suivent pas. Il n'y a guère que Jan Van Beers (1821-1888) et Th. Roucourt (né en 1834) qui profitent de son exemple et recourent, pour l'interprétation de faits de la langue maternelle, aux données de la grammaire comparée et historique. Mais ils le font, malheureusement, dans trop peu de cas et se trompent souvent d'une façon grossière.



J.-F.-J. Heremans (1825-1884).

Si nous ajoutons à ces livres de grammaire — livres de vulgarisation qui supposent toujours une information scientifique bien documentée et critique — quelques autres ouvrages classiques, comme les dictionnaires de Heremans (1869) et de Sleeckx et Van de Velde (1865-1866), lesquels sont rédigés d'après de meilleurs principes et offrent beaucoup plus de garanties d'exactitude que ceux de leurs prédécesseurs, nous aurons à peu près tout relevé. Comme on le voit, c'est peu de chose; à la première période, qui se caractérise par une activité fiévreuse et multiple, succède un temps de stérilité relative, qui dura jusqu'après 1880.

Sous un autre rapport cependant, cette époque fut féconde en travaux très utiles, sinon très scientifiques; on entama, vers 1870, l'étude des dialectes flamands. On en réunit surtout le vocabulaire, quelquefois on y ajoutait une étude grammaticale. Jamais on n'entreprit cette dernière avec une rigueur scientifique; on se contentait de grouper quelques faits et de les interpréter d'après son propre point de vue, nullement d'après les faits et les lois scientifiques reconnus. Ce n'est que beaucoup plus tard que fut commencée l'étude sérieuse et méthodique d'un patois flamand. Quant au lexique, on dépensa beaucoup de zèle à en rassembler les matériaux, et c'est là ce qui vaut aux auteurs la reconnaissance des philologues, auxquels ces dictionnaires rendent d'immenses services. Quelques collectionneurs illustrèrent les vocables d'explications et d'annotations diverses, ordinairement sans valeur aucune. De Bo publia le dictionnaire des patois de la West-Flandre (1870-1873), Schuermans un idioticon plus général encore (*Algemeen Vlaamsch idioticon,* 1865-1870 et 1883), tandis que Tuerlinckx (1886) et Rutten (1890) se bornèrent à celui du Hageland (c'est-à-dire de la partie orientale de la province du Brabant, entre Tirlemont et Diest).

Dans le même genre de travaux, citons le *Glossaire* que l'archiviste E. Gailliard a joint à l'*Inventaire des archives de Bruges* (1878-1883) et qui est d'une importance considérable pour la période du moyen-néerlandais, de même que le glossaire de termes de droit vieillis (*glossarium van verouderde rechtstermen*, 1886-1893), entrepris par Stallaert, mais qui resta, hélas ! inachevé, par suite de la mort de l'auteur.

L'histoire de la littérature ne fut pas négligée non plus; toutefois, nous ne pourrons relever, dans cette branche, que peu de travaux de grande valeur. La première génération de philologues avait déjà entrepris des recherches de détail sur bon nombre de questions de l'histoire littéraire; on les trouve disséminées dans les périodiques du temps, spécialement dans le *Belgisch Museum* et le *Vaderlandsch Museum*. Snellaert entreprit le premier une histoire d'ensemble de la littérature néerlandaise (*Kort begrip eener nederduytsche letterkunde*, 1849), qui eut beaucoup de succès et le mérita amplement; eu égard à l'époque où il parut, cet « abrégé » a des mérites sérieux; c'est un essai original dans lequel, sous une forme concise, l'auteur fait preuve d'une connaissance très étendue. Les monographies que le poète Pr. Van Duyse consacra à certains points de l'histoire littéraire (entre autres *Verhandeling over den Nederlandschen versbouw*, 1864; *Verhandeling over den drievoudigen invloed der Rederijkkamers*, 1860; *de Rederijkkamers in Nederland*, paru seulement en 1900-1902) ont des qualités plus brillantes, mais sont plus superficielles. Plus tard, le fils de Serrure, C.-A. Serrure, commença une histoire développée de la littérature flamande et française en Flandre, dont le premier volume seul a paru, allant du XIIe siècle jusqu'à la fin du XIVe (*Letterkundige geschiedenis van Vlaanderen*, 1872).



F.-A. Snellaert (1809-1872).

Il reste à signaler enfin, pour la même période, le mouvement « particulariste » de Guido Gezelle, De Bo, Duclos et autres. Les origines de ce mouvement remontent aux environs de l'année 1840; l'abbé De Foere, qui mit tant d'acharnement à combattre tout rapprochement avec la Hollande, en avait été le promoteur et le chef. Sur la question orthographique, les particularistes, qui n'admettaient pas l'identité du hollandais et du flamand, avaient essuyé une double défaite : en 1844 d'abord, comme nous l'avons vu plus haut, puis en 1867, lorsque le système de De Vries et Te Winkel fut reconnu par le Gouvernement belge comme base de l'orthographe officielle. Ils ne cédèrent pas sur le terrain de la grammaire et du vocabulaire; là, ils

repoussèrent énergiquement l'unité, ne reconnaissant que les formes et locutions en usage dans le patois local. Ils ont formé une école littéraire et plusieurs d'entre eux ont révélé un talent indéniable d'écrivain et de poète; ils constituèrent aussi une école philologique, dont le but était de prouver, par leurs études linguistiques, le bien-fondé de leur particularisme. La revue *Rond den heerd* fut leur organe pendant vingt-cinq ans (1865-1890) ; mais ce recueil fut consacré au folklore, plus qu'à la philologie. En 1881, Gezelle fonda le périodique *Loquela,* qui vécut jusqu'en 1898; il s'y occupa surtout de dialectologie et de recherches étymologiques. Ses travaux philologiques, ainsi que ceux de ses émules, se caractérisent par le dilettantisme le plus dangereux; on n'y aperçoit ni méthode, ni critique, mais souvent une ignorance impardonnable des principes premiers de la science qu'ils prétendent cultiver. Toute leur activité a été dépensée en pure perte; ils n'ont réalisé aucun progrès ni obtenu aucun résultat de quelque valeur ; ils ont surtout accumulé des matériaux, pêle-mêle, sans examen suffisant, de sorte qu'il faut en contrôler la valeur avec la plus grande circonspection.

Nous arrivons ainsi à la dernière étape de la route.

Pendant les quinze dernières années du XIX[e] siècle, une activité nouvelle se manifeste dans le champ de la philologie; de plus, elle revêt un caractère plus scientifique. Les études se poursuivent encore dans une double direction. La race des autodidactes et des amateurs n'est pas éteinte; ils continuent, c'est tout naturel, les errements de la génération précédente. D'autre part, le nombre se multiplie de ceux qui font des études philologiques non pas un passe-temps intéressant et agréable, mais leur occupation principale. Formés à une bonne école, convenablement outillés, au courant de la science actuelle et de ses derniers progrès, ils sont à même d'entreprendre, avec une méthode irréprochable et l'esprit de suite nécessaire, des travaux vraiment scientifiques, féconds en résultats positifs et qui constitueront un pas en avant.

Deux faits dominent cette période : la fondation de l'Académie royale flamande, par le ministère Beernaert-de Moreau (1886), et la création, par suite du vote de la loi de 1890 sur l'enseignement supérieur, des doctorats spéciaux en philosophie et lettres, dont un seul nous intéresse ici : le doctorat en philologie germanique.

L'Académie flamande, tant par les travaux de ses propres membres que par ceux qu'elle a provoqués en instituant des concours annuels, a donné une vive impulsion aux études philologiques. Nous avons à citer d'abord une série d'éditions de textes du moyen âge, presque tous dus aux académiciens eux-mêmes : le roman des Sept Sages de Rome et un « mystère » du XV[e] siècle *(Sevenste bliscap van Maria),* édités par Ch. Stallaert; le *Malegijs,* un grand nombre de fragments d'œuvres diverses *(Middelnederlandsche gedichten en fragmenten),* ainsi que la traduction de la *Chronique* de Froissart par Gerrit Potter van der Loo, publiés par N. de

Pauw; l'importante *Keure van Hazebroek,* éditée et commentée par E. Gailliard; le texte complet d'un grand roman de Maerlant *(Historie van Troyen),* que nous devons à la collaboration de MM. Gailliard et de Pauw, etc. — Viennent ensuite de nombreuses publications, consacrées à l'étude de la langue et de la littérature : mémoires sur les dialectes, dictionnaires des patois d'Anvers, de Louvain, etc.; vocabulaires de termes techniques (par exemple, termes employés dans la briqueterie, dans la maçonnerie, la charpenterie, etc.); études littéraires (telles que l'essai de J. Micheels sur Pr. van Duyse; l'histoire de la rime dans la poésie



Exposition de Liége. — Les sciences philologiques.

néerlandaise, par J. Geurts, etc.); ouvrages de bibliographie *(Bibliographie de la littérature du moyen âge,* par L.-D. Petit; bibliographie flamande, de 1830 à 1890, par F. De Potter, la *Bibliographie van den Vlaamschen taalstrijd,* par MM. Th. Coopman et J. Broeckaert, publication importante, dont trois volumes ont déjà paru [1904-1906], allant de 1787 à 1860, etc.); enfin, des contributions au folklore (par exemple, *Kinderspel en kinderlust in Zuid-Nederland,* par A. De Cock et Is. Teirlinck, ouvrage très remarquable), à l'histoire politique (notamment, la bataille de Courtrai en 1302, par V. Fris) et à la pédagogie (entre autres, les livres de G. Segers et de H. Temmerman sur le rôle de la langue maternelle dans l'éducation et l'enseignement).

En ce qui concerne les travaux grammaticaux proprement dits, nous constatons que l'Académie, dès sa fondation, a voulu favoriser non

seulement l'étude du néerlandais dans toutes les phases de son histoire, mais encore celle des anciens dialectes germaniques. Nous rencontrons, en effet, à côté d'ouvrages sur le néerlandais moderne (dont le principal est certainement le livre capital de W.-L. De Vreese, sur les gallicismes du néerlandais en Belgique, 1899) et celui du moyen âge, comme les études grammaticales de De Neef (sur le roman des Sept Sages, 1896), de F. Leviticus (phonétique et morphologie de la Légende de S. Servais, 1892), de H. Meert (le pronom *du*, 1890) et d'autres, des essais sur le gothique (P.-H. Van Moerkerken, *Verhandeling over de verbinding der volzinnen in het Gotisch,* 1888), le vieux-saxon (J. Van de Ven, *Gebruik der naamvallen, tijden en wijzen in den Heliand,* 1893), le vieux-frison (J. Jacobs, *Vormleer van het Oudfriesch werkwoord,* 1900), le vieux-bas-franconien (P. Tack, *Proeve van Oudnederfrankische Grammatica,* 1897). Bien plus, l'Académie a poussé à la pratique d'autres disciplines de la philologie germanique, qui depuis longtemps avaient été négligées dans notre pays. Nous en avons la preuve dans le mémoire de E. Soens et J. Jacobs sur la mythologie germanique (*Germaansche godenleer,* 1902) et dans celui de M. Brants sur les traditions héroïques (*Germaansche heldenleer,* 1902), qu'elle a couronnés et publiés. S'il faut lui reconnaître le mérite d'avoir ainsi étendu le champ des recherches scientifiques, nous devons, d'autre part, vivement regretter qu'elle n'ait pas toujours suffisamment veillé à la qualité du travail fourni. Une bonne partie de ces productions sont médiocres au point de vue scientifique et n'ont pas relevé le prestige de l'institution sous les auspices de laquelle elles ont paru.

La création du doctorat spécial en philologie germanique, faite avant tout dans un but pédagogique, devait avoir une double portée scientifique. En effet, la formation des « germanistes », telle que l'a désirée le législateur, suppose une préparation méthodique et une initiation sérieuse aux différentes disciplines de la philologie ; ne sont-ce pas là les deux conditions indispensables pour assurer le progrès de ces études ? Mais cette heureuse innovation est de date encore trop récente pour avoir produit tous les résultats qu'on peut en espérer; les premiers docteurs, formés d'après la nouvelle organisation, ont à peine obtenu leur titre et, sauf quelques exceptions, n'ont pu publier jusqu'à l'heure présente que leurs ouvrages, nécessairement défectueux, de débutants. Il y a lieu de signaler ici, en revanche, les travaux des maîtres qui les ont guidés dans leur carrière; ils se sont montrés les véritables représentants de la philologie germanique en notre pays, et l'honneur leur revient de l'avoir restaurée et renouvelée. Les chefs de l'école actuelle sont, à Gand, J. Vercoullie, l'auteur d'un dictionnaire étymologique (*Beknopt etymologisch woordenboek der Nederlandsche taal*, Gand, 1898) et d'une grammaire historique du néerlandais (*Schets eener historische grammatica der Nederlandsche taal*, Gand, 1900), d'une introduction générale à l'étude de la linguistique (*Algemeene inleiding tot de taalkunde,* Gand, 1900), ainsi que

de plusieurs autres ouvrages, et, à Louvain, Ph. Colinet, le premier qui ait entrepris l'étude scientifique d'un patois flamand (*Het dialect van Aalst, eene phonetisch-historische studie,* Lierre, 1897). A côté d'eux, à Gand, à Louvain, à Liége, travaille, parfois dans des directions et spécialités différentes, mais toujours d'après les mêmes méthodes et principes scientifiques, un groupe nombreux de germanistes, dont quelques-uns ont acquis rapidement une réputation de bon aloi en dehors des bornes de notre patrie, comme le néerlandiste W.-L. De Vreese, corédacteur au *Nederlandsch Woordenboek* de M. De Vries et J.-L. Te Winkel, et les anglistes H. Logeman (Gand) et W. Bang (Louvain). A ces savants, et aux élèves formés sous leur direction, nous devons des publications nombreuses dans presque toutes les disciplines de la philologie, se rapportant non seulement au néerlandais, mais aux autres idiomes germaniques : l'anglais, l'allemand et même les langues scandinaves. Nous aurions à relever, à côté d'éditions de textes, des travaux sur la phonétique et la dialectologie, sur la grammaire comparée et historique, sur la métrique, la bibliographie, la paléographie, la critique philologique, etc. Nous regrettons de ne pouvoir nous y arrêter, pas plus qu'à la critique et à l'histoire littéraires ; mentionnons toutefois, parmi les ouvrages relatifs à ces dernières branches, l'*histoire de la littérature néerlandaise en Belgique,* par J. Stecher (Bruxelles, 1887), l'*histoire politique et littéraire du mouvement flamand,* par P. Hamélius (*ibid.,* 1894) ; l'histoire — encore inachevée — de la littérature flamande depuis 1830, par Coopman et Scharpé (*Geschiedenis der Vlaamsche letterkunde van het jaar 1830 tot heden,* Anvers, 1899), ainsi que les monographies et études diverses de P. Fredericq, Max Rooses, H. Bischoff, A. Vermeylen, etc. Quoique de valeur inégale, ces travaux de la génération actuelle constituent un ensemble qui, par ses qualités essentielles, diffère



Willam die madock maecte
Daer hi dicke om waecte
Hem vaniende zeer haerde
Dat die geeste van reynaerde
Niet te recht en is gescreuen
Een deel is daer after gebleuen
Doer om dede hy die vite zoeken
Ende heeftse weten walschē boeken

Titre du *Reinaert de Vos*, édité en 1836 par J.-F. Willems.

complètement des publications de la vieille école et inaugure une ère nouvelle dans les études philologiques.

En dehors des ouvrages plus ou moins étendus sur quelque question de philologie, une série de menues contributions à une foule de points spéciaux ont été éparpillées dans des revues belges, comme le *Nederlandsch Museum*, la *Revue de l'Instruction publique*, le *Belfort* (qui consacra même quelques livraisons supplémentaires, en 1899 et 1890, sous le titre de *Philologische bijdragen*, à des articles de philologie germanique), et d'autres, et même dans des revues étrangères, notamment dans le *Tijdschrift voor Nederlandsche Taal- en Letterkunde*, dans *Noord en Zuid*, *Taal en Letteren*. Les périodiques belges, consacrés exclusivement à des travaux originaux de germanistique, sont, d'abord celui qui a été fondé par Colinet et ses collaborateurs, sous le titre de *Leuvensche bijdragen op het gebied der Germaansche philologie* (Lierre, 1896 sqq., 6 volumes parus), puis les *Materialien für das Studium des Englischen Dramas* (Louvain, 1902 sqq., 15 volumes parus), que Bang publie avec le concours d'anglistes belges et étrangers.

Enfin, pour compléter ce court aperçu sur la dernière période, nous devons encore mentionner la fondation de deux sociétés ayant pour but le développement de la philologie : la *Zuidnederlandsche Maatschappij voor taalkunde* qui fut érigée en 1874, et la *Société pour le progrès des études philologiques* datant de la même année. Toutes deux ont connu, après quelques années de prospérité, une longue période de décadence; elles ont été réorganisées depuis lors et, à l'heure actuelle, elles manifestent une nouvelle vitalité. Elles tiennent régulièrement des assemblées et ont effectivement contribué au progrès de la philologie par la publication de bulletins, rapports, etc., et d'ouvages édités sous leur patronage, par exemple les « idiotica » de Tuerlinckx et de Rutten, qui ont été édités par la *Zuidnederlandsche Maatschappij*, ainsi que les *Honderd oude Vlaamsche liederen* de J. Bols (1897).

Si, pendant le siècle qui vient de s'écouler, le bilan de la philologie germanique, malgré une étonnante activité, n'accuse pas un progrès continu et plus appréciable, il faut l'imputer au fait que, jusque vers 1880, elle fut presque exclusivement pratiquée par des « amateurs », doués sans doute d'un beau zèle et animés des plus louables intentions, mais auxquels manquaient la préparation technique, la méthode des recherches scientifiques et le souci de l'exactitude. S'ils n'avaient pas été des dilettanti, s'ils avaient réellement voulu servir la science, sans autres vues, ils n'auraient pas persévéré, jusqu'en ces derniers temps, dans leur ignorance et dans leurs procédés routiniers, malgré le perfectionnement constant de ces mêmes études chez nos voisins du Nord et de l'Est. Une marche progressive s'est manifestée, dès que l'on a commencé à s'adonner à la philologie d'après les exigences de la science contemporaine. Il est ardemment à souhaiter que nos compa-

triotes suivent la direction prise. Ils imprimeront facilement à la philologie germanique, et plus spécialement à la philologie néerlandaise, un mouvement de progrès sensible, car, mieux que n'importe qui, les Belges ont qualité pour en cultiver certaines subdivisions ; de par leur seule origine, ils sont, en effet, au courant de beaucoup de particularités que les étrangers ne peuvent acquérir qu'au prix de longs et multiples efforts.

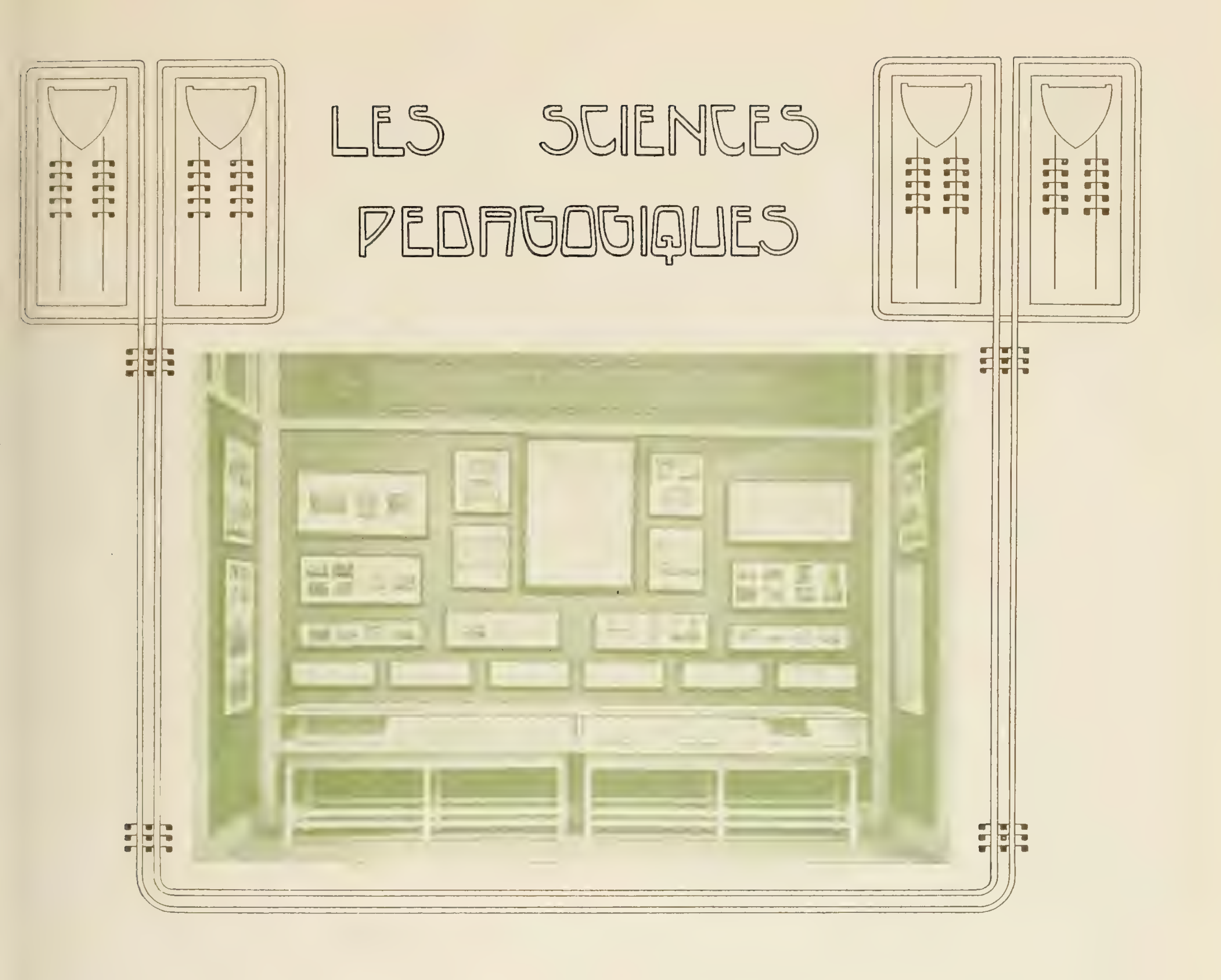
Une suite naturelle de la nouvelle orientation de ces études en Belgique, c'est qu'elles sont de plus en plus exclusivement pratiquées dans les centres scientifiques du pays, c'est-à-dire dans les différentes universités. Cela se comprend sans peine. Là seulement se trouvent réunies les conditions requises pour entreprendre, avec chances sérieuses de succès, des travaux scientifiques; là seulement il est possible de s'initier aux différentes disciplines. Dès lors, il y a tout intérêt à ce que ceux qui désirent s'occuper de quelque branche de la philologie, ou même simplement de certaines questions isolées, reçoivent à l'université la formation requise. Souhaitons que cette vérité ne soit plus contestée et que l'ère des procédés autodidagmatiques et du dilettantisme soit définitivement close.

C. LECOUTERE,
Professeur à l'Université catholique
de Louvain.




J. (1815-18[illegible]) et L. (1823-18[illegible]) Wiener.
Médaille frappée à l'occasion de la mort de J.-F. Willems.

LES SCIENCES PÉDAGOGIQUES



I. L'enseignement primaire. — Refaire l'histoire des progrès de la pédagogie dans notre enseignement primaire est une tâche longue et ardue; il faudrait, surtout à partir d'une certaine époque, relever, année par année, de nombreuses mesures administratives, et encore ce travail serait-il incomplet, parce qu'il ne tiendrait pas compte du courant d'opinions qui a provoqué les réformes. Force nous est, dans ces quelques lignes, d'esquisser à grands traits les modifications les plus importantes qui se sont produites dans nos écoles primaires et de noter sommairement les résultats acquis.

La situation de l'enseignement primaire était bien déplorable dans les douze premières années de notre indépendance : des écoles en nombre insuffisant, des instituteurs ignorants, un enseignement suranné, des bâtiments souvent infects, voilà le triste spectacle qui s'offrait un peu partout, en dépit des efforts louables que faisaient quelques grandes communes et le clergé pour relever l'instruction primaire.

A partir de la loi de 1842, la situation s'améliora considérablement; les écoles convenables se multiplièrent et l'enseignement devint plus méthodique.

Notre premier programme date de cette loi. Ce n'est que l'énumération pure et simple des matières d'enseignement faite à l'article 6, ainsi conçu : « L'instruction primaire comprend nécessairement l'enseignement de la religion et de la morale, la lecture, l'écriture, le système légal des poids et des mesures, les éléments du calcul, et, suivant les besoins des localités, la langue française, flamande ou allemande. »

Si quelques administrations et quelques inspecteurs provinciaux rédigèrent, de leur initiative propre, des programmes détaillés, on dut attendre jusqu'en 1880 pour posséder un programme pédagogique proposé comme modèle aux communes. Ce programme est divisé en trois degrés, si l'on fait abstraction du quatrième, qui était facultatif. Chacun de ces degrés constitue un tout dans lequel on a fait entrer l'enseignement élémentaire des différentes branches. Chaque degré prépare à celui qui suit ; le premier est complété par le second ; le troisième reprend les matières des deux précédents et les développe. On a comparé avec raison ces trois degrés à des cercles concentriques divisés en plusieurs secteurs dont chacun figure une branche d'enseignement.

Bien que ce programme pût être critiqué en certains points, surtout parce qu'il demandait trop à l'école primaire, il avait le mérite incontestable d'introduire franchement le principe si fécond de la concentration de l'enseignement. C'était là, croyons-nous, une idée nouvelle, qui marquait un progrès très réel. Au contraire, quand le programme recommandait la méthode intuitive, la méthode d'observation, d'expérimentation et d'analyse, quand il combattait l'enseignement mécanique et les procédés funestes du verbalisme, quand il poussait l'instituteur à travailler au développement intégral de toutes les facultés, il ne faisait qu'ériger en code des idées qui avaient cours, qui avaient pénétré depuis longtemps dans un très grand nombre de nos écoles.

Le programme pédagogique de 1880 avait ajouté au programme de 1842, conformément aux prescriptions du législateur, des matières nouvelles : la géographie, l'histoire de Belgique, la connaissance des formes géométriques, les notions élémentaires des sciences naturelles, la gymnastique, le chant, et, pour les filles, les travaux à l'aiguille.

En 1884, on supprima la connaissance des formes géométriques, les notions élémentaires des sciences naturelles ; mais on ajouta, pour les garçons, dans les communes rurales, des notions d'agriculture.

En 1894, on inséra des notions d'hygiène.

Abstraction faite des changements nécessités par l'adjonction ou la suppression de certaines matières, le programme pédagogique restait toujours en vigueur. En 1897, il subit une modification assez importante. Sa réalisation intégrale exigeant six années d'études régulières n'était pas possible dans les écoles qui, en été, ont leur degré moyen et leur degré supérieur réduits à quelques élèves. On chercha donc à constituer un faisceau solide de notions essentielles. Le programme ainsi remanié — c'est le programme actuel — en comprend deux bien distincts : le

programme du maximum utile, réalisable dans les écoles régulièrement fréquentées toute l'année, et le programme du minimum nécessaire, ne comprenant que les matières indispensables du programme complet, dont la réalisation est possible dans les petites écoles peu fréquentées pendant la période estivale. De plus, chacun de ces programmes comprend deux catégories de branches d'enseignement : les branches *obligatoires* aux termes de l'article 4 de la loi scolaire, et les branches *facultatives,* dont les sciences naturelles.



Péronnes-lez-Binche.
Ecole communale en 1830.

Ces simplifications ne paraissent pas suffisantes : on demande d'élaguer encore. Ce sera là certainement l'œuvre de l'avenir.

Tandis que le programme traditionnel s'est augmenté d'un certain nombre de branches, les méthodes actives ont vaincu les méthodes passives; les manuels surannés et défectueux ont disparu; divers enseignements se sont modifiés complètement, tels que la gymnastique, le dessin, les travaux manuels, l'étude de la seconde langue, et l'école, tout en cultivant les facultés, cherche à répondre de plus en plus aux exigences de la vie actuelle. L'administration s'est efforcée, en effet, d'imprimer à l'enseignement primaire, sans rien lui enlever de son caractère général, une direction plus en rapport avec les besoins des localités. L'adage, *L'Ecole pour la vie,* est appliqué dans la plus large mesure.



Péronnes-lez-Binche. — Ecole communale en 1905.

Les bâtiments, autrefois vieux et étroits, ont été remplacés par des constructions vastes, commodes, souvent même luxueuses. Partout, on constate chaque année des améliorations très importantes dans l'aménagement et l'entretien des locaux, le renouvellement du mobilier classique et de l'outillage didactique. Partout, on loue la propreté des locaux et de leurs dépendances ; partout, on signale l'activité intelligente des

instituteurs pour développer leurs collections. Partout enfin, on voit l'hygiène devenir la préoccupation constante des maîtres.

Les enfants fréquentent les classes plus régulièrement, et la durée de la fréquentation augmente d'année en année.

On dit : « Tant vaut le maître, tant vaut l'école. » Rien d'étonnant donc qu'on se soit attaché, dès 1843, à doter notre pays d'excellentes écoles normales, assurant le recrutement de maîtres bien préparés à leur mission. Les divers programmes de 1854, de 1881, de 1884, de 1895 et de 1896 ont cherché à rester à la hauteur des besoins nouveaux auxquels on voulait satisfaire. La réforme de 1896, qui est la dernière, a surtout eu pour objet les points suivants : augmentation du nombre d'années porté dorénavant à quatre, diminution du nombre des heures de cours, importance capitale accordée à la préparation didactique pendant la quatrième année.

Au sortir de l'école normale, les instituteurs, une fois placés, se perfectionnent dans les conférences. Celles-ci, datant de 1847 pour les instituteurs et de 1871 pour les institutrices, ne cessent d'exercer la plus heureuse influence. Le règlement de 1902 a réduit de quatre à trois le nombre des conférences obligatoires et augmenté les jetons de présence, deux mesures inspirées par des raisons d'humanité et d'équité.

Non content de tenir les instituteurs au courant des progrès de la pédagogie au moyen des conférences, on a créé une surveillance directe et individuelle : c'est celle de l'inspection, dont ceux qui en sont chargés, inspecteurs principaux et cantonaux, ont pour mission d'examiner, d'éclairer et de guider. Pour s'assurer un corps d'inspecteurs capables, on a institué un examen spécial.

Chaque fois qu'un enseignement a subi des modifications profondes ou a nécessité des maîtres spéciaux, on a créé des cours normaux temporaires. On a procédé ainsi pour la gymnastique, le dessin, les notions d'agriculture, les travaux manuels, etc. Il serait curieux de suivre l'évolution qui s'est produite de cette façon : on verrait, par exemple, la gymnastique, enseignée d'abord par la méthode Docx, prendre maintenant son principe et ses directions dans le système suédois; le dessin, réformé d'abord par Hendrickx, tendre ensuite de plus en plus, après quelques tâtonnements, vers le dessin industriel. Mais ces détails nous mèneraient trop loin.

En dessous de l'école primaire, l'école frœbelienne (1832) a été l'objet de l'attention du Gouvernement, qui s'est portée sur l'organisation de l'école, les méthodes à suivre (1890) et, tout récemment, la formation des institutrices (1898).

Au-dessus de l'école primaire se trouve l'école d'adultes, qui en est le complément le plus utile. Par ses programmes et ses méthodes (1866 et 1887), elle a rappelé longtemps beaucoup trop l'école primaire. Actuellement (1903), elle est en train de spécialiser son enseignement de manière qu'il réponde, dans la plus large mesure possible, aux besoins généraux de la localité où elle est établie. En d'autres termes, elle prend une tendance professionnelle de plus en plus marquée.



Bruxelles. — École communale n° 13.

De création récente sont les œuvres scolaires d'ordre moral et social : sociétés de petits protecteurs des animaux ; sociétés protectrices des arbres, plantations et monuments publics ; sociétés de tempérance ; pratique de l'épargne, affiliation aux mutualités de retraite. Elles subissent toutes un mouvement ascensionnel très net.

Pendant longtemps, on ne comptait que trois ou quatre revues traitant des questions d'enseignement primaire. A l'heure actuelle, nous en avons une vingtaine, dont plusieurs sont vraiment remarquables.

Telle est, rapidement esquissée, l'histoire de notre enseignement primaire. Elle atteste des progrès considérables et incessants. Quelques chiffres les résument éloquemment. En 1843, nous dépensions pour le service de l'enseignement primaire fr. 2,633,620.56 ; nous dépensons aujourd'hui fr. 44,514,158.88. En 1848, nous avions 204 écoles gardiennes, soumises à l'inspection de l'Etat, avec 17,817 élèves ; nous en avons actuellement 2,500 avec 237,265 élèves. En 1846, il y avait, en Belgique, 3,534 écoles primaires, soumises à l'inspection officielle, avec 339,879 élèves ; il y en a aujourd'hui 6,966 avec 827,165 élèves. Nous possédions, en 1846, 385 écoles d'adultes avec 39,460 élèves ; nous en comptons actuellement 3,343 avec 162,261 élèves. En 1843, il n'y avait, dans le pays, que deux écoles normales de l'Etat; nous avons aujourd'hut 13 écoles normales de l'Etat et 40 agréées. La proportion des conscrits sachant lire et écrire était, en 1843, de 49,15 p. c.; elle est actuellement de 87,16 p. c.; et elle monterait à 93 p. c., si l'on faisait abstraction des anormaux intellectuels ou physiques.



Bruges. — Ecole normale d'institutrices.

La protection des animaux en général et des oiseaux en particulier comptait, en 1878, 2,845 sociétés; elle compte, à l'heure qu'il est, 3,536 sociétés et 220,634 membres. L'œuvre de la tempérance dans les écoles primaires et d'adultes comprenait, en 1893, 1,281 sociétés auxquelles étaient affiliés 23,062 élèves; en 1902, elle comprenait 3,968 sociétés avec 265,621 élèves affiliés, et ces chiffres n'ont pu qu'augmenter durant ces dernières années. L'épargne, dans les écoles gardiennes, primaires et d'adultes soumises à l'inspection de l'Etat, était pratiquée, en 1893, par 237,337 élèves, qui avaient déposé à la caisse fr. 4,825,050.40; elle était pratiquée, en 1902, par 369,779 élèves qui ont épargné 10,042,430 francs.

La mutualité dans les écoles d'adultes et primaires soumises à l'inspection officielle comptait, en 1899, 1,118 sociétés et 72,412 sociétaires, qui avaient versé fr. 334,961.57; en 1902, il y avait 2,261 sociétés et 167,117 sociétaires, qui ont versé 1,029,785 francs.

II. L'enseignement moyen. — Ici, comme dans l'enseignement primaire, abstraction faite de quelques mesures et de la création d'un enseignement normal, il fallut attendre jusqu'en 1850 pour voir organiser dans son ensemble l'enseignement moyen. En effet, c'est la loi du 1er juin 1850 qui établit des établissements de deux degrés : les écoles moyennes supérieures, sous la dénomination d'athénées royaux, et les écoles moyennes inférieures ; celles-ci reçurent plus spécialement le nom d'écoles moyennes.

En 1852, l'organisation de ces dernières écoles fut réglée comme suit. L'école moyenne comprenait trois classes prenant respectivement les dénominations de : troisième classe (première année d'études), deuxième classe (deuxième année d'études), première classe (troisième année d'études).

Si une section préparatoire était annexée à l'école, elle était composée de deux classes, dont chacune se partageait en deux divisions.

Cette organisation ne fut pas, comme l'enseignement classique, « l'objet de retouches fréquentes que d'autres retouches venaient faire disparaître ». On ne relève qu'à de rares intervalles quelques modifications. En 1881, le Gouvernement voulant faire servir l'enseignement moyen inférieur de préparation à l'enseignement des humanités classiques ou professionnelles, on organisa les deux premières années des écoles absolument sur le même plan que les deux premières années des athénées royaux. En 1888, on rendit aux écoles moyennes leur autonomie : « plus de lien de solidarité entre les écoles et les athénées ; ceux-ci, comme celles-là, affectent une allure différente, ayant un caractère différent ». Enfin, en 1897, pour donner satisfaction à des besoins qui varient avec les ressources des diverses parties du pays, on renonça à maintenir un type unique pour toutes les écoles; on créa, à côté de l'école d'instruction générale, une section commerciale, une section industrielle ou une section agricole, selon les nécessités locales ou régionales. La prudence conseillait de ne créer des sections spéciales que lentement et progressivement. Aussi le nouveau règlement porte-t-il qu'il sera créé à titre d'essai, dans huit établissements au maximum, à côté de l'école moyenne d'instruction générale, une section commerciale ou industrielle ou agricole, suivant les besoins de la localité ou de la région.

Les anciens programmes de l'enseignement à donner dans les écoles moyennes se bornaient à indiquer à grands traits la matière de chaque branche, sans déterminer, même d'une manière générale, la part qui revient aux applications à la vie usuelle. Précisément parce qu'ils étaient trop sommaires, trop concis, pour la plupart des branches, ces pro-

grammes permettaient aux professeurs d'étendre le cours au gré de leur fantaisie et aux auteurs de manuels d'accumuler la matière en de volumineux traités.

Afin de combattre ces abus, on opéra dans le programme de l'enseignement les deux réformes suivantes : 1° chaque indication principale reçut les développements propres à en caractériser nettement la portée et à opposer une barrière aux exagérations des manuels, comme à celles des professeurs qui ne savent pas se borner; 2° on détermina, à grands traits, pour chaque branche, le caractère des applications pratiques qu'il convient d'en faire à l'école.

Pendant longtemps, l'État n'eut que des écoles moyennes pour garçons. Les écoles moyennes pour filles datent de 1881. Cette organisation eut pour corollaire la création d'écoles normales pour filles. On complétait ainsi l'enseignement normal, dont la première école avait été ouverte à Nivelles en 1854, et qui comprenait une école normale destinée principalement au recrutement d'un personnel flamand.



Gand. — Ecole normale primaire et moyenne de l'Etat.

Comme dans l'instruction primaire, certains enseignements furent créés ou réorganisés, par exemple l'allemand, l'anglais, la gymnastique, le dessin. Tout récemment, la méthode directe fut introduite.

En 1883, une loi vint régler l'emploi de la langue flamande dans les écoles moyennes des localités flamandes du pays et enleva au français la part léonine qu'on lui avait adjugée jusque-là.

Le Gouvernement, les membres du jury des concours et la presse pédagogique se sont toujours exprimés de la façon la plus élogieuse sur la valeur de nos écoles moyennes. Et ce n'est que justice. « Le programme a été agencé dès l'abord d'une manière très intelligente et des plus parfaites », et l'enseignement, confié à des maîtres

très capables et très dévoués, a toujours été à la hauteur des progrès de la science et de la pédagogie. Aussi « nos écoles moyennes ont-elles donné au commerce, à l'industrie, aux arts et métiers de vaillants travailleurs qui, dans des sphères diverses, ont largement contribué à l'expansion économique de la Belgique ».

Les athénées n'eurent pas la stabilité de nos écoles moyennes. La première organisation — ce fut en 1852 — comprenait une section d'humanités et une section professionnelle, dont la division supérieure était partagée en trois sections : section commerciale, section industrielle et sec-



Anvers. — Athénée royal.

tion scientifique. En 1860, on renforça dans une proportion notable le nombre des heures de leçons consacrées à l'étude des langues modernes. En 1869, au lieu de soixante-sept heures de latin en sept années, on n'en donna plus que soixante-quatre en six années; l'étude du grec fut abordée en cinquième, dès l'ouverture de l'année scolaire, et non plus au second semestre ; on augmenta le nombre d'heures consacrées au flamand et aux mathématiques ; rien ne fut changé à l'horaire de la section professionnelle. En 1874, on créa une sixième professionnelle. En 1881, les réformes furent plus radicales. Les athénées ne comptèrent plus que cinq années d'humanités anciennes et cinq années d'études professionnelles ; les deux classes inférieures devinrent des classes communes aux deux sections. Indépendamment d'un cours d'humanités complètes,

on constitua trois sections spéciales : 1° humanités latines et grecques, pour les élèves aspirant à faire des études littéraires, philosophiques ou juridiques ; 2° humanités latines, pour les élèves aspirant soit à entrer dans les écoles spéciales, soit à faire des études mathématiques ou physiques; pour eux, le grec était obligatoire pendant un an seulement; 3° humanités latines pour les élèves aspirant à l'étude des sciences naturelles et à la médecine; pour eux, le grec était obligatoire pendant deux ans. Dans la section professionnelle, rien n'était changé sous le rapport de la division des classes et du caractère des études. A titre d'essai, on créait une rhétorique supérieure. Cette organisation fut vivement attaquée. Elle fit place à la réforme de 1887, qui est encore en vigueur. Désormais, il n'y a plus que deux sections d'humanités : une section grecque-latine et une section latine, sans enseignement du grec. Quant à la section professionnelle, on lui a conservé son caractère et on l'a appelée section d'humanités modernes.

Jusqu'en 1881, le programme des athénées fut soumis à une revision annuelle ; c'était peu pratique; les essais étaient à peine commencés qu'on recourait à d'autres. Certains changements, ainsi introduits, furent cependant durables, par exemple l'explication cursive, les thèmes d'imitation faits de vive voix et par écrit; les lectures résumées en classe; l'exposé oral d'un sujet indiqué par le professeur ou choisi par l'élève; suppression de la composition latine, division de l'enseignement de l'histoire et de la géographie en trois cours concentriques.

Les programmes de certaines branches furent remaniés heureusement : la gymnastique (1875 et 1897), le dessin (1878-1882 et 1904), les sciences commerciales et le cours de mathématiques dans la division industrielle et commerciale (1904).

« Ce n'est, dit M. Greyson, qu'avec une extrême réserve que l'administration centrale s'occupa de prescrire au personnel enseignant les moyens d'exécuter, avec le plus d'intelligence et de succès, les prescriptions des programmes généraux. » En 1869, une circulaire ministérielle s'efforça de faire pénétrer des idées nouvelles dans le mode d'enseignement classique. En 1874, on formula quelques recommandations sur les procédés à suivre dans certaines parties de l'enseignement. En 1880, une circulaire expliqua l'application du programme. En 1891, on communiqua au corps professoral des extraits de la circulaire du Ministre de l'Instruction publique en Autriche. En 1892, une circulaire attira l'attention des maîtres sur le vrai caractère des devoirs à domicile. A différentes reprises, on insista sur l'application de la méthode intuitive à l'enseignement de l'histoire et, partant, sur les visites des musées, des monuments anciens, des dépôts d'archives, etc.; en 1896, on se préoccupa de l'économie à apporter dans la distribution des heures en vue d'éviter le surmenage; en 1897, on donna aux exercices pratiques la prépondérance dans l'étude des langues vivantes; en 1899, on introduisit la méthode directe dans l'enseignement de la seconde langue; de 1899



Bruxelles-Etterbeek. — Collège des RR. PP. Jésuites.

à 1903, on réorganisa le système de compositions trimestrielles, et tout récemment on recommanda les projections lumineuses, les excursions et les voyages scolaires. On le voit : l'administration déploie, depuis quelques années, une grande activité; elle prend à cœur la réforme pédagogique de notre enseignement moyen. Mais poursuivons.

Des œuvres chères à l'école primaire ne furent pas oubliées; par exemple : sociétés scolaires de tempérance, de mutualité et de retraite, protection des animaux; lutte contre l'abus du tabac, etc.

En 1879, on forma à Bruxelles une bibliothèque historique et philologique à l'usage des professeurs, et en 1881 on créa un musée d'échantillons de produits commerçables du pays et de l'étranger auprès de chacun des athénées royaux.

Des conférences mensuelles furent créées en vue de permettre au corps enseignant d'examiner et de discuter les questions de méthode. Malheureusement, à la différence de ce qui se fait dans l'enseignement primaire, elles ne réunissent que les professeurs d'un même athénée et elles ne comportent aucun exercice didactique.

Le nombre des inspecteurs augmenta peu à peu. Des inspections spéciales furent instituées pour l'enseignement des langues modernes, du dessin et de la gymnastique, comme on l'avait fait pour les mathématiques et les sciences.

L'Ecole normale des humanités de Liége, créée dans le but d'assurer le recrutement des professeurs d'athénées, subit de nombreuses modifications de détail. Nous ne nous y arrêterons pas. Nous nous bornerons aux faits suivants. En 1874, on décréta l'érection, auprès de l'école normale, d'une section spéciale pour la formation de professeurs de langues modernes. Un arrêté royal de 1884 institua une section de philologie classique, une section de philologie française, une section d'histoire et de géographie et une section de philologie germanique. Ces

quatre sections sont devenues, sous l'empire de la loi du 10 avril 1890, quatre sections du doctorat en philosophie et lettres, indépendamment de la section de philosophie. Il en fut de même de l'école normale des sciences à Gand, dont tout l'enseignement fut transféré aux cours de la Faculté des sciences. Enfin, la section normale de Gand pour la formation des professeurs d'histoire et de géographie, ainsi que de philologie germanique, cessa d'exister comme telle, les cours dont elle se composait ayant été ainsi transformés en cours d'enseignement supérieur.

Voilà, dans ses grandes lignes, l'histoire de notre enseignement moyen officiel. Pour être complet, il faudrait faire revivre, également pendant soixante-quinze ans, notre enseignement libre. Malheureusement, les données précises nous font défaut. Cette histoire, qui serait longue et instructive, n'a pas encore été faite. Nous devons donc nous borner à constater que notre enseignement moyen libre n'a cessé de grandir et de prospérer. Il n'a pas subi les fluctuations des humanités gréco-latines de l'enseignement officiel; mais si le cadre général des études est resté le même, nos collèges libres n'ont pas hésité à renouveler leurs méthodes. C'est une justice à rendre à leurs chefs et à leurs maîtres : ils ont eu foi en la pédagogie.

Pour terminer cette courte esquisse de trois quarts de siècle de travail persévérant, nous donnons quelques chiffres, qui montrent le développement considérable qu'a pris notre enseignement moyen.

Arrêtons-nous d'abord à l'enseignement officiel de l'État ou des communes. Nous avions, en 1852, 10 athénées royaux, avec 196 professeurs, maîtres et surveillants et 2,516 élèves; en 1904, nous avons 20 athénées avec 586 professeurs, etc., et 6,040 élèves. Les collèges communaux, en 1854, étaient au nombre de 16; ils avaient 146 professeurs et surveillants et 1,819 élèves; en 1904, il nous reste 7 de ces collèges — la plupart des autres ayant été transformés en athénées — avec 97 professeurs et 717 élèves. En 1852, il y avait 50 écoles moyennes de l'État pour garçons, avec 249 régents et 4,940 élèves; il y en a, en 1904, 78 avec 1,019 régents et 14,507 élèves. L'enseignement moyen de l'Etat pour filles, en 1881, comprenait 26 écoles, 303 maîtresses et 3,427 élèves; il comprend, en 1904, 34 écoles, 465 maîtresses et 5,939 élèves. En 1852, il y avait une école moyenne communale pour garçons; en 1904, il y en a 5, avec 127 régents et 2,236 élèves. Les écoles moyennes communales pour filles étaient, en 1881, au nombre de 4, comprenant 106 maîtresses et 1,023 élèves; nous en avons actuellement 6, avec 171 maîtresses et 1,879 élèves. En 1854, il y avait dans le pays 2 écoles moyennes patronnées avec 26 professeurs; en 1904, 5 écoles avec 52 professeurs et 819 élèves. L'enseignement normal moyen de l'Etat, enfin, comprend 2 écoles pour garçons, avec 27 professeurs et 38 élèves, et 2 écoles pour filles, avec 35 maîtresses et 62 élèves.

Quant à l'enseignement libre pour garçons, nous avons en Belgique 73 collèges épiscopaux, avec 985 professeurs et 12,198 élèves. Nous avons en outre 13 collèges dirigés par les Jésuites avec 322 professeurs et 5,404 élèves, 3 collèges de Joséphites avec 69 professeurs et 793 élèves. Citons enfin l'Ecole abbatiale de Maredsous, qui a 76 élèves, les chanoines Croisiers, qui donnent l'instruction à 121 élèves, les Frères des écoles chrétiennes, qui ont 10 écoles d'humanités modernes, avec 139 professeurs et 2,485 élèves, et 14 écoles moyennes avec 34 professeurs, 677 élèves dans les cours moyens et 2,400 dans les cours préparatoires; et l'Institut Saint-François-Xavier, à Bruges, qui a 325 élèves.

L'enseignement moyen libre pour filles comprend, par exemple, dans le diocèse de Malines, 99 établissements, 620 maîtresses et 14,356 élèves; dans le diocèse de Gand, 39 écoles, avec 411 maîtresses et 4,584 élèves, et, dans le diocèse de Namur, 27 écoles avec 1,848 élèves.

III. L'enseignement supérieur. — L'histoire de notre enseignement supérieur a été si bien faite par M. Léon Beckers, dans son excellent ouvrage, L'enseignement supérieur en Belgique, que nous pouvons souvent nous contenter de le suivre dans notre résumé.

La loi du 27 septembre 1835 maintint deux universités de l'Etat, l'une à Gand et l'autre à Liége. Dès le 10 juin 1834, le corps épiscopal de Belgique avait fondé à Malines une « Université catholique », et quelques mois plus tard, le 20 octobre, une association libérale avait installé, à Bruxelles, une Université libre de Belgique. Louvain, qui semblait ainsi dépossédée de sa position de ville universitaire, ne tarda pas à la reconquérir; car, dès le 1er décembre 1835, l'Université catholique fut transférée de Malines à Louvain.

La loi de 1835 consacrait à la collation des grades académiques et aux moyens d'encouragement deux titres spéciaux. Auparavant, les grades étaient conférés par les universités mêmes. Désormais, un jury central devait prendre la place des universités pour la délivrance des diplômes légaux. Chaque jury devait être composé de sept membres, dont deux nommés par la Chambre des Représentants, deux par le Sénat et trois par le Gouvernement. A titre de moyens d'encouragement, la loi maintenait un concours universitaire, accessible à tous les élèves belges, de même qu'aux étrangers fréquentant les institutions universitaires du pays, et créait soixante bourses de 400 francs chacune à décerner sur l'avis du jury central. De plus, six bourses de 1,000 francs chacune pouvaient être décernées annuellement par le Gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, à des élèves belges reçus docteurs avec la plus grande distinction, pour les mettre à même de visiter des universités étrangères.

En 1836, le Gouvernement créa, près la faculté des sciences de l'Université de Liége, une Ecole des arts et manufactures et des mines, et près la faculté des sciences de l'Université de Gand, une Ecole de

génie civil. Ces écoles furent définitivement organisées en 1838. C'est également en cette année que fut réglée, pour la première fois, la question de la collation, par les universités de l'Etat, des grades scientifiques et honorifiques.

Enfin, en 1847, un arrêté royal institua un enseignement normal près des deux universités de l'Etat. La Faculté des sciences de l'Université de Gand devait préparer les professeurs pour les sciences; à Liége, la Faculté de philosophie et lettres recevait la mission de former les professeurs pour les humanités classiques.

De leur côté, les universités libres n'étaient pas restées inactives. En 1844, à Louvain, on fonda un Institut philologique et on inaugura un important enseignement d'écriture sainte et de langues orientales, début de l'Ecole orientale. A Bruxelles, en 1842, l'Université ayant échangé son titre d'Université libre de Belgique contre celui d'Université libre de Bruxelles, on créa l'Ecole de pharmacie.

La loi du 15 juillet 1849 maintint les moyens d'encouragement établis par le législateur de 1835, mais elle réserva les bourses d'études de 400 francs aux seuls élèves des universités de l'Etat.

A côté des grades existants, elle en institua de nouveaux : ceux de docteur en sciences politiques et administratives, de candidat notaire, de candidat en pharmacie et de pharmacien; elle créa, en outre, le titre d'élève universitaire, dont la possession fut désormais requise pour l'admission aux examens de candidat en philosophie et lettres et de candidat en sciences; enfin, elle substitua au système du jury central unique celui des jurys combinés. La nomination des membres des jurys d'examen était confiée au Gouvernement, sous les réserves que dans chaque jury les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'Etat et ceux de l'enseignement privé seraient appelés en nombre égal. Alternativement, l'Université de Gand devait se combiner avec l'Université de Bruxelles, tandis que l'Université de Liége se combinait avec l'Université de Louvain.

Ce système fut provisoirement maintenu jusqu'en 1857 par une succession de lois, dont l'une, celle du 14 mars 1855, décréta la suppression de l'examen d'élève universitaire.

Rappelons, pour mémoire, deux arrêtés royaux des 1er et 2 septembre 1852, pris en exécution de la loi du 1er juin 1850 sur l'enseignement moyen, et aux termes desquels l'enseignement normal restait à Gand annexé à l'Université, mais devenait à Liége une institution distincte de l'Université, ayant son personnel propre, des locaux spéciaux et une organisation absolument indépendante.

La loi du 1er mai 1857 maintint l'abolition de l'examen d'élève universitaire, mais l'admission aux examens de candidat était subordonnée à la production d'un certificat d'humanités complètes, ou, à défaut de ce certificat, à l'obligation, par le récipiendiaire, d'avoir subi avec succès

une épreuve déterminée par la loi; il n'y avait d'exception que pour les aspirants candidats en pharmacie, qui étaient astreints à un examen littéraire. La loi introduisit dans le programme des universités « une atténuation qu'on ne sait comment qualifier, celle du cours à certificats, la plus invraisemblable invention qui ait pu disqualifier un régime », comme le dit si bien M. Brants. Par une dernière modification, les bourses d'études devaient être réparties entre les quatre universités.

La loi de 1857 n'avait été votée que pour trois ans. De prorogation en prorogation, on atteignit l'année 1876. Dans l'intervalle, en 1861, on rétablit, sous le titre de graduat en lettres, un examen d'entrée à l'université. Nul n'était admis à cet examen, s'il ne justifiait par certificat qu'il avait suivi un cours d'humanités jusqu'à la rhétorique inclusivement. A défaut de ce certificat, l'examen comprenait une épreuve supplémentaire sur un certain nombre de matières non comprises dans l'épreuve du graduat.



Université de Liége.
Clinique ophtalmologique.



Université de Louvain. — Clinique chirurgicale.

En 1865, on exigea la mention, sur les certificats délivrés par les professeurs que le cours avait été suivi avec *fruit*.

De 1857 à 1876, les universités libres se signalèrent par d'importantes institutions qui élargissaient notablement leur sphère d'action. En 1864, Louvain fonda son Ecole spéciale du génie civil, de l'industrie et des mines et, en 1873, Bruxelles créa une Ecole polytechnique.

La loi du 20 mai 1876 supprima le graduat, abandonna aux universités le droit de conférer les grades et constitua un jury central en vue des élèves ayant fait des études privées. Mais elle stipula que les diplômes devraient être, avant de produire aucun effet légal, entérinés par une commission spéciale siégeant à Bruxelles.

« Au point de vue de l'enseignement proprement dit, la loi du 20 mai 1876 constituait un réel progrès. Non seulement elle a fait, dans les programmes des études, une large part à l'esprit de recherche, mais elle a aboli d'une façon définitive les cours à certificats.

» En ce qui concerne les grades, elle a transformé le doctorat en sciences politiques et administratives en un grade purement scientifique, laissant aux facultés le soin de l'organiser avec tous les développements que des études aussi spéciales leur paraissaient devoir comporter.



Université de Louvain — Pédagogie du Pape.

» Aux moyens d'encouragement institués par les lois antérieures, elle n'a guère apporté que des modifications de détail : réservant notamment l'accès du concours universitaire aux seuls jeunes gens ayant terminé leurs études et seulement dans les deux années qui suivaient l'obtention du diplôme de docteur, portant de soixante à quatre-vingts le nombre des bourses d'études universitaires et instituant, pour la collation des bourses de voyage, un concours dont le Gouvernement devait régler les conditions.

» Ajoutons qu'elle autorisait le Gouvernement à fixer les conditions d'après lesquelles les femmes pourraient être admises à l'exercice de certaines branches de l'art de guérir. »

En attendant la revision de la loi de 1876, qui ne se fit qu'en 1890, le Gouvernement introduisit dans les programmes de ses universités les améliorations que nécessitait le caractère de plus en plus pratique de l'enseignement. De cette époque datent les policliniques, les cours de bactériologie, de laryngologie, etc. C'est alors également qu'un crédit de

4,500,000 francs fut mis à la disposition du Gouvernement pour lui permettre d'aider les villes de Gand et de Liége à doter les universités de l'Etat d'installations scientifiques dignes de leur haute mission. On construisit, à Gand, l'Institut des sciences; à Liége, les Instituts anatomique, pharmaceutique, physiologique et zoologique.

De 1877 à 1890, les universités libres se signalèrent aussi par leur activité scientifique.

A Louvain s'ouvrit une Ecole d'agriculture. Un nouvel institut anatomique fut érigé, sous le nom d'Institut Vésale, tandis que l'Ecole de pharmacie se développait de plus en plus, et que l'obstétrique, la biologie cellulaire, l'histologie et la microscopie prenaient une place marquée dans l'enseignement De son côté, l'Ecole orientale se distingua par un lustre toujours croissant.

L'année 1882 fut marquée par la création d'une chaire de philosophie thomiste, enseignement qui prit bientôt une grande extension. Puis on érigea successivement un Institut micrographique, un Institut de physique pratique, une Ecole supérieure de brasserie et un laboratoire de bactériologie, prélude du grand institut édifié quelques années plus tard. L'enseignement électrotechnique fut fondé, et l'importance des cours pratiques fut mise de plus en plus en lumière. La création d'une conférence d'économie sociale mérite une mention toute spéciale.

A Bruxelles, c'est aussi vers l'organisation d'un sérieux enseignement pratique et expérimental que tendirent la plupart des mesures édictées par le conseil d'administration : une plus grande extension fut donnée aux collections universitaires, des laboratoires nouveaux furent créés, une nouvelle école de pharmacie fut érigée. Enfin, les années 1889 et 1890 virent la création d'une Ecole des sciences sociales et la fondation d'un institut de physiologie, dénommé Institut Solvay, du nom de son fondateur.



Université de Louvain. — Pédagogie du Pape. — Cour intérieure.

La loi du 10 avril 1890, que compléta dans quelques-unes de ses dispositions la loi du 3 juillet 1891, consacra définitivement le système inauguré en 1876 à titre d'essai : collation des grades académiques légaux par les universités et par le jury central, sous le contrôle d'une commission d'entérinement.

Voici les dispositions les plus caractéristiques de cette loi. Trois grades nouveaux sont créés : ceux de candidat ingénieur, d'ingénieur civil des mines et d'ingénieur des constructions civiles, ce qui met les universités libres sur un pied d'égalité parfaite avec les universités de l'Etat, au point de vue de la délivrance des diplômes légaux d'ingénieur.

La loi exige de tous les récipiendaires qui se présentent à une première épreuve académique la production d'un certificat d'études moyennes complètes, dûment homologué par un jury du Gouvernement. A défaut de ce certificat, le récipiendaire est tenu de subir une épreuve préparatoire tendant à prouver sa maturité d'esprit et son aptitude aux études supérieures. Cette épreuve est toujours obligatoire pour les aspirants au grade de candidat ingénieur.

Aux programmes des examens, les innovations sont nombreuses et importantes. Le doctorat en philosophie et lettres est fractionné en cinq groupes distincts : philosophie, histoire, philologie classique, philologie romane et philologie germanique, et le doctorat en sciences naturelles, en quatre groupes : zoologie, botanique, minéralogie et chimie; la dissertation est rétablie pour trois doctorats (philosophie et lettres, sciences physiques et mathématiques, sciences naturelles); la leçon publique est instituée pour les étudiants qui aspirent au professorat de l'enseignement moyen; enfin, l'importance des épreuves pratiques, partout où elles sont reconnues nécessaires, est considérablement augmentée.

A côté du jury central, la loi crée des jurys spéciaux pour les élèves de l'Institut Saint-Louis, à Bruxelles, et du Collège de la Paix, à Namur.

Enfin, la loi reconnaît aux femmes le droit d'obtenir tous les grades académiques.

En ce qui concerne les moyens d'encouragement, la loi de 1890 s'est montrée plus libérale encore que ses devancières. Elle a ouvert le champ du concours à un plus grand nombre de concurrents et elle a augmenté le nombre des bourses de voyage et des bourses d'études.

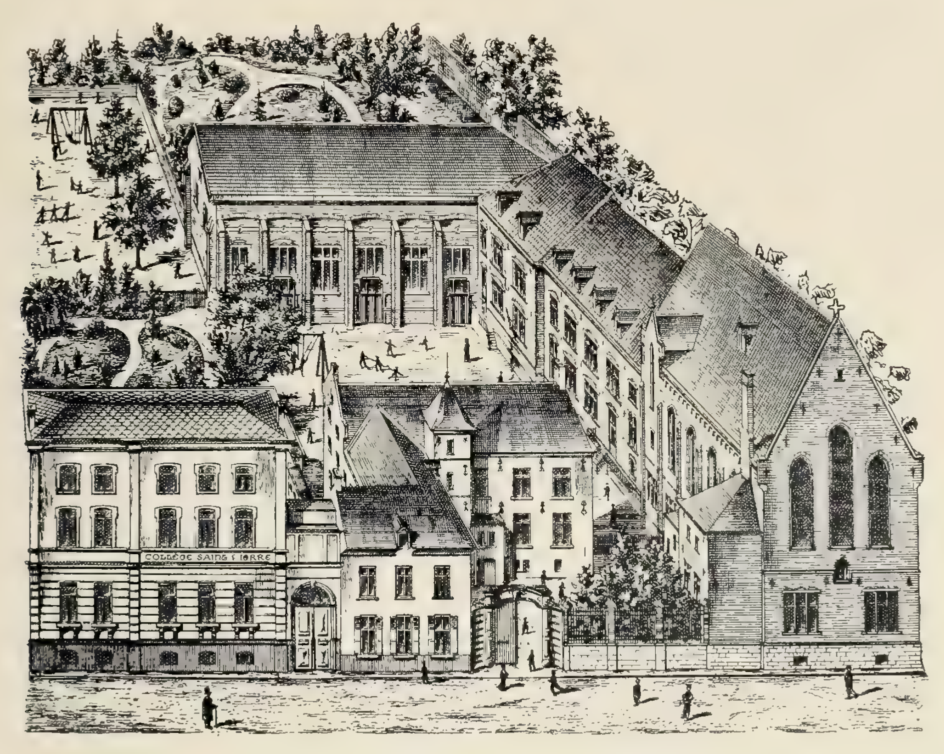
Au lendemain du vote de la loi, Louvain eut son Institut pédagogique, le Collège Saint-Pierre devenant une école d'application pour les étudiants du doctorat en philosophie et lettres.

L'année 1892 vit se créer, à Louvain, un enseignement ayant spécialement pour objet l'étude, au point de vue de l'histoire et de la législation comparée, des principales branches du droit public et de l'économie politique.

Un arrêté royal du 2 octobre 1893 institua dans les universités de l'Etat un enseignement analogue, mais plus développé. L'Ecole des sciences politiques et sociales de Louvain élargit d'ailleurs ses cadres dès l'année 1894. De son côté, l'Université libre de Bruxelles organisa définitivement, en 1897, son Ecole des sciences politiques et sociales, créée d'une façon incomplète en 1889, et qui devait, bientôt après, prendre possession d'un institut admirablement outillé, l'Institut de sociologie Solvay.

En 1894, fut définitivement constitué, à Louvain, l'Institut supérieur de philosophie (Ecole Saint-Thomas-d'Aquin), dont le but « consiste tout à la fois dans la recherche de la vérité scientifique en elle-même cultivée directement en ses diverses branches, et dans leur synthèse, la science des sciences, la philosophie ».

Un arrêté royal du 28 septembre 1896 institua, dans les facultés de droit des universités de l'Etat, un grade scientifique de licencié du degré supérieur en sciences commerciales et consulaires. Mais ce n'était là qu'un essai, et, dès l'année suivante, de nombreuses modifications furent apportées à l'institution, qu'un arrêté royal du 11 mai 1901 a complètement



Université de Louvain. — Institut pédagogique.

réorganisée. La forte poussée que subissait partout l'éducation commerciale ne pouvait pas laisser l'Université de Louvain indifférente. Dès le mois d'octobre 1898, une Ecole des sciences commerciales et consulaires y était ouverte. En 1904, l'Université libre de Bruxelles eut également une Ecole de commerce, qui se distingue, sous de nombreux rapports, des institutions similaires du pays.

A peine l'enseignement commercial était-il créé dans les universités de l'Etat qu'il parut nécessaire de préparer peu à peu à tous les degrés de l'enseignement la renaissance des études géographiques. Tel a été l'objet de l'arrêté royal du 29 février 1900 instituant, dans les facultés des sciences des deux universités de l'Etat, les grades et les diplômes

scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en géographie. L'innovation était heureuse et opportune; « en effet, la Belgique, plus que toute autre nation, a un grand intérêt à cultiver la connaissance de la terre; car, plus que toute autre, elle a besoin de créer sans cesse de nouveaux débouchés à son industrie, à son commerce et à ceux de ses enfants qui veulent émigrer. »

Sans pousser son organisation aussi loin que l'avait fait le Gouvernement, l'Université de Louvain inscrivit, en 1900, à son programme, un enseignement préparatoire à un doctorat en sciences géographiques, comprenant une candidature et une licence.

En 1903, un arrêté royal institua, dans la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liége, des grades et des diplômes scientifiques de candidat, de licencié et de docteur en art et archéologie.

En quinze ans, les programmes prirent de grands développements, et les installations, richement outillées et aménagées, se multiplièrent. Le Gouvernement fit édifier à Gand un institut expérimental de mécanique appliquée, des instituts d'hygiène, de bactériologie et de médecine légale, des instituts de physiologie, de pharmacodynamie et de pathologie générale, un institut clinique et un institut de botanique.

Liége s'enrichit d'un institut chimique, d'un institut clinique, d'un bâtiment affecté aux facultés de philosophie et lettres et de droit, de nouveaux locaux destinés aux services de la physique, de la thérapeutique, de l'hygiène, ainsi qu'à la faculté technique. L'institut électrotechnique, qui porte à juste titre le nom de son fondateur, M. Montefiore, fut installé dans les anciens locaux de l'Ecole normale des humanités.

« De leur côté, les universités libres ont trouvé des mécènes éclairés dont les larges libéralités leur ont permis de créer de toutes pièces de superbes instituts » : à Louvain, les instituts de bactériologie, de zoologie et de chimie, l'Institut Réga, les transformations de l'Institut Vésale; à Bruxelles, les instituts d'hygiène et de bactériologie, d'anatomie et de botanique.

Ajoutons que l'enseignement supérieur s'est répandu au dehors des auditoires académiques : des extensions universitaires ont été créées.

Terminons notre court historique par quelques statistiques très suggestives. Le budget des universités de Gand et de Liége s'élevait, en 1835, à la somme de 312,171 francs; il est, en 1905, de 2,314,100 francs. En 1835, Gand comptait 34 professeurs, lecteurs et agrégés, Liége 39, Bruxelles aussi 39 et Louvain 24; en 1904, Gand a 95 professeurs, chargés de cours et répétiteurs, Liége 100, Bruxelles 88 et Louvain 97. La population totale des quatre universités était, en 1835, de 1,173 étudiants; en 1905, elle est de 5,899. Ces chiffres se répartissent comme suit : en 1835, Gand comptait 372 étudiants, Liége 290, Bruxelles 250, Louvain 261; en 1905, Gand en compte 870, Liége 1,827, Bruxelles 1,054, Louvain 2,148. Les matières enseignées à titre facultatif ou complémen-

taire et les conférences données dans les quatre universités étaient au nombre de 6 en 1835; elles sont, en 1905, au nombre de 116. Ces chiffres ont bien leur éloquence. Nos universités ont, du reste, réalisé, surtout en ces dernières années, des progrès surprenants.

F. COLLARD,
Professeur à l'Université catholique
de Louvain.



L'Ecole pour la vie.



LES SCIENCES HISTORIQUES



Introduction. — Il n'y a pas de science qui ait, autant que l'histoire, sollicité et fécondé les énergies intellectuelles des Belges de tous les temps. Dans le lointain de notre moyen âge, partout où s'aperçoit une oasis intellectuelle, à côté du moraliste qui enseigne et qui prêche, apparaissent l'hagiographe, le chroniqueur, qui narre ou qui compile. Aux époques de grandeur nationale, le labeur de nos historiographes n'eut pas besoin d'autre stimulant que de celui de leur fierté ; aux heures difficiles, par un contraste qu'explique le charme des souvenirs, l'histoire belge, maintes fois, sembla seule échapper au naufrage momentané des conquêtes de l'esprit. Aujourd'hui, enfin, participant au mouvement d'organisation scientifique qui a fait de la science du passé une discipline autonome, l'histoire, désormais détachée du tronc des belles-lettres et plantée comme une branche maîtresse dans son propre terreau, y a pris, chez nous autant qu'en Allemagne ou qu'en France, un développement sans précédent.

En réclamant ainsi dans le prytanée de la Belgique une place d'honneur et la table la plus longue pour ses historiens, risquons-nous d'encourir la contradiction d'une susceptibilité rivale? Non, car si toujours il s'est trouvé des Belges pour écrire l'histoire, n'est-ce pas surtout parce que toujours et dans tous les domaines il s'en est trouvé qui, par leur caractère ou leur génie, ont fait cette histoire, et l'ont faite digne d'être redite et méditée?

PREMIÈRE PARTIE : AVANT 1830

Quatre fois au cours des siècles qui ont précédé notre indépendance, le travail historique des Belges a été si brillant que le monde entier en reconnut l'excellence. La première fois, ce fut au XIe siècle ; le vainqueur de cette joute universelle s'appelle Sigebert de Gembloux. La deuxième, ce fut à l'aube du XVe siècle ; le dernier des chroniqueurs du moyen âge s'appelle Froissart. La troisième, cent ans après ; le premier historien moderne s'appelle Comines. La quatrième, ce fut au XVIIe siècle, et s'il fallait, dans la pléiade qui l'illustra, signaler un nom plus lumineux que les autres, on pourrait citer Bolland.

DES ORIGINES JUSQU'A SIGEBERT DE GEMBLOUX (VIIIe SIÈCLE-XIe SIÈCLE). — Il s'en faut de beaucoup que Sigebert soit le nom le plus ancien de notre historiographie. Une première mention est due aux hagiographes du VIIIe et du IXe siècle, qui furent les précurseurs. Sans doute, qu'elles s'appellent *Vita Lamberti* ou *Virtutes beatae Gertrudis,* qu'elles traitent d'un évêque de Tongres ou du fondateur d'une de nos abbayes mérovingiennes, ces biographies sont parcimonieuses de substance et prodigues seulement de barbarismes ou d'emprunts maladroits. Mais quelle critique ne désarmerait devant la bonne volonté de ces pauvres anonymes, plus familiarisés avec la pioche qu'avec la plume, et ne respecterait l'héroïque balbutiement qui nous parla de nos premiers ancêtres?

Avec Charlemagne, la barbarie recule ; partout, ce sont des écoles, des annales, des vies de saints toujours ; la tradition antique est reprise : Eginhard s'inspire de Suétone, Nithard s'inspire, avec moins de succès, de César.

Chez nous, vers cette époque, au lendemain des invasions normandes, l'historiographie recueille ses premiers noms. Noms d'étrangers d'abord : Jonas d'Orléans rédige, pour son ami l'évêque Walcaud de Liége, une espèce de procès-verbal précis, le *Translatio corporis sancti Huberti ad monasterium Andaginense.* Le moine irlandais Sédulius, représentant sympathique d'une bande d'érudits nomades, prolétaires de la plume réfugiés

en notre pays, décrit dans ses vers l'hospitalité liégeoise. Il est comme le poète officiel des évêques Hartgar et Francon.

A partir du xe siècle, ce sont des noms de chez nous qui se pressent sous la plume. Etienne ouvre la série des évêques érudits de Liége; il compose une Vie de saint Lambert et un Office en l'honneur de ce saint. Et, comme pour affirmer dès ce moment l'existence d'une culture belge, ou si l'on préfère lotharingienne, Hucbald, abbé de Saint-Amand aux frontières de France, nous apparaît en correspondance avec l'évêque Etienne, lui soumet une Vie de sainte Rictrude, compose, lui aussi, en vers, une Vie de saint Lambert ; il partage sa renommée ou plutôt il l'éclipse.



Bibliothèque royale de Belgique.
Sceau du chapitre
de l'abbaye de Gembloux (xiie siècle).

Eracle suit Etienne, et bientôt l'on parle un peu partout de l'Ecole de Liége. L'élite de l'étranger y afflue : Gunther, qui sera archevêque de Salzbourg; Cosme de Prague, l'historien de la Bohême; Léofric d'Exeter, Maurilius de Rouen, Adelman de Brescia, Sigfried de Tegernsée. En 972, Notger monte sur le trône épiscopal; plus que jamais, ce trône devient une chaire d'enseignement. Ecole cathédrale, écoles collégiales et abbatiales, tous ces rouages de la jeune machine rivalisent d'entrain ; les monastères n'ont jamais été plus nombreux en ce Lothier, leur terre d'élection, et dans les sillons qui s'étoilent autour des cloîtres romans ou gothiques, partout les fruits du labeur intellectuel mûrissent parmi les récoltes dorées. Ce sont encore des vies de saints, auxquelles se dévouent de préférence ces écrivains novices. Pourtant, à côté de cette catégorie de compositions moins instructives qu'édifiantes, s'en place, dès cette époque, une seconde, plus instructive qu'intéressante, les Annales, œuvre anonyme et collective, suite de mentions sèches, mais datées, précieuses pour la chronologie. Chaque église importante tient un semblable journal sommaire. Lobbes, Saint-Amand, Stavelot, Saint-Jacques de Liége, Fosses, Floreffe, Parc, tous ces monastères ont leurs Annales, pour ne citer que les plus anciennes.

Déjà cependant un genre plus important et plus riche que ces vies aux trois quarts légendaires ou ces annales abstraites et momifiées apparaît et absorbe vite l'activité des historiographes. Vers 980, Folcuin écrit la Chronique de Lobbes. Et sur les pas de ce novateur, qui ne néglige aucune source d'informations, fût-ce le parchemin jauni des chartes, qui ne dédaigne aucune espèce de souvenirs et qui s'applique à narrer avec vie et chaleur ce qui était mort et refroidi, sur les pas

de ce créateur d'un genre historique et littéraire, s'élance une interminable procession de travailleurs illustres, vrais historiens comme lui. Hériger et Anselme, le premier sous Notger, le second sous Wazon, rédigent l'inappréciable Chronique des évêques de Liége. L'abbé de Saint-Trond, Rodolphe, retrace d'une plume pittoresque les destinées souvent tragiques de l'abbaye hesbignonne. Ce petit moine, dont le capuchon modestement baissé ne réussit qu'à demi à nous cacher les traits, c'est le chroniqueur de Saint-Hubert, Lambert le Jeune. Cet autre qui s'avance porté par une mule, compagne complaisante de ses courses à travers le monde, c'est Rupert, abbé de Deutz près Cologne, qui, d'abord religieux de Saint-Laurent aux portes de Liége, a voulu laisser, dans l'*armarium* de son premier cloître, plusieurs écrits d'histoire, à côté d'un nombre incalculable d'œuvres théologiques. Le cortège se déroule sans fin. Sur les pas de Rupert, un autre moine de Saint-Laurent, Renier, s'avance, les mains remplies aussi d'œuvrettes de tout genre ; artifice étrange ou singulière tournure d'esprit, les titres de ses compositions historiques : *Triumphale Bulonicum, De ineptiis cujusdam idiotae adversus amicum libellus,* ne sont-ils pas autant de devinettes, d'énigmes alléchantes et déroutantes ? Mais le plus fêté dans ce cortège illustre, celui vers qui se dirigent tous les hommages, c'est Sigebert de Gembloux. Homme d'étude, homme d'action, sa plume est une épée ; à la manier, l'octogénaire ne laisse voir aucune fatigue. Dans la grande querelle du sacerdoce et de l'empire, elle a frappé de rudes coups ; peut-être en garde-t-elle quelques entailles. Mais, parallèlement à sa carrière de polémiste plus ou moins orthodoxe, Sigebert en a fourni une autre, toute spéculative, et c'est à l'entreprise de son labeur de bénédictin, — labeur formidable, entreprise folle, — à sa Chronique Universelle que vont les acclamations de la postérité.

Sigebert de Gembloux est le premier des historiens belges qui ait donné à une œuvre d'érudition des horizons plus vastes que ceux de la patrie, des horizons, on peut le dire sans exagération, immenses comme ceux de l'humanité !

De Sigebert de Gembloux a Froissart († 1410). — De Sigebert à Froissart, la distance est longue. Entre ces deux sommets s'interposent trois siècles, vallée profonde, dont les versants sont aussi dissemblables que peuvent l'être les rives d'un large fleuve coulant entre le nord et le midi. Nos historiens, jusqu'ici, qui étaient-ils ? des clercs ; quelle était leur langue ? le latin ; de quoi nous parlaient-ils ? du côté religieux des choses. Passons sur l'autre berge ; que voyons-nous ? Au lieu de ce mandarinat clérical, la collaboration progressive de toutes les classes ; au lieu du latin, la naissance ou plutôt la légitimation littéraire de deux idiomes autochtones et vivants ; au lieu de cette orientation exclusive vers le pôle surnaturel, une vision plus éclectique et plus complète de la vie.

C'est qu'un grand changement s'est produit dans la société elle-même. Au régime de la féodalité a succédé celui des institutions municipales ; à côté des pouvoirs plus anciens du prince, du clergé et de la noblesse, la démocratie urbaine et rurale vient de prendre sa place.

Citons les noms les plus notoires, pour jalonner notre double itinéraire, cette descente d'abord et puis cette ascension.

Evidemment, le latin conserva ses fidèles; le genre d'un Sigebert eut longtemps des imitateurs. Nommons d'abord, car il fut longtemps méconnu, Hervard. S'il y a mainte raison de douter qu'il soit l'auteur de ce petit chef-d'œuvre d'exactitude et d'émotion, le *Vita Alberti,* il semble démontré qu'il faut lui rapporter l'intéressant récit de la bataille de Steppes. Gilles d'Orval continue le *Gesta* liégeois d'Hériger et d'Anselme. La tendance à enjoliver le réel, à substituer le fabuleux à la simple vérité dépare cette œuvre laborieuse et nous vaut, vers le même temps, les fantaisies hagiographiques de Jacques de Vitry et de Thomas de Cantimpré. Ni les notes substantielles de Maurice de Neufmoustier, ni la chronique de Villers ne suffisent à réhabiliter une époque, dont le manque de critique coïncide — fait suggestif — avec la décadence de l'ordre bénédictin. Un chroniqueur liégeois de grand mérite réconforte ensuite notre déception, le chanoine et juriste Hocsem ; « il devance son époque pour le soin qu'il apporte à l'histoire des institutions et du droit, ainsi qu'à l'étude des principaux problèmes politiques du temps... ; souvent il porte son regard au dehors..., comme lorsqu'en 1302 il écrit ces lignes : *Hoc anno populares contra insignes quasi universaliter eriguntur ubique* ». (G. Kurth.) Le souvenir d'Hocsem évoque celui de Jean le Prêtre, curé de Warnant, près de Huy ; non seulement parce que celui-ci utilisa celui-là, mais surtout parce qu'il l'équilibre et le complète : Hocsem a toute l'abstraction d'un juriste, Jean de Warnant est un anecdotier. Les détails originaux ne manquent pas non plus dans les chroniques locales de Raoul de Rivo et de Mathias de Lewis. La même époque, pathétique pour l'histoire de l'Eglise, l'époque du grand schisme, nous montre trois autres écrivains liégeois appliqués à la même tâche plus vaste : Werner compose une histoire des papes, de Martin IV à Urbain V ; Guillaume de Vottem consacre au schisme un écrit malencontreusement perdu, dont le titre recouvre une énigme : *De Schismate Urbani papae et Petri de Luna ;* Pierre d'Hérenthals écrit un *Compendium chronicorum de imperatoribus et pontificibus Romanorum,* dont le titre ne présage pas à tort le caractère impersonnel et emprunté. Voilà pour le diocèse de Liége.

Gislebert de Mons, chancelier des comtes de Hainaut, verse dans son *Chronicon Hanoniense* d'inappréciables richesses, pour la connaissance des institutions féodales. Deux cents ans après lui, Jacques de Guise reprendra la même tâche, et c'est un signe des temps de constater combien peu le second historiographe hennuyer s'occupe de la vassa-

lité qui reliait si étroitement, du temps du premier, cette province à l'empire.

C'est l'époque d'émancipation progressive de tout notre territoire ; les piquiers flamands culbutent dans les fossés de Groeninghe la cavalerie aux éperons d'or et aux fleurs de lis. Qui s'étonnerait que ce grand fait et tant d'autres eussent rendu un peu d'élan à la plume de nos chroniqueurs latins ? Baudouin de Ninove relie son *Chronicon* à celui de



La peste de Tournai en 1349. — Miniature des *Chroniques* de Gilles Li Muisis. Manuscrit n° 13076-77 de la Bibliothèque royale de Belgique.

Sigebert de Gembloux. Les *Annales Blandinienses,* auxquelles ont travaillé plusieurs générations de moines de Saint-Pierre à Gand, acquièrent sous Gui de Dampierre une particulière valeur. Le Minorite de Gand, adhérent passionné du parti des métiers, mais d'une bonne foi édifiante, retrace les guerres de Philippe le Bel et de ses fils. Les mêmes événements revivent dans la Chronique Artésienne et dans une courte Chronique Tournaisienne, récemment éditée. Jean de Thielrode et Jean d'Ypres complètent la contribution de la Flandre.

Dans le Tournaisis, Gilles Li Muisis, abbé de Saint-Martin, utilisant les riches matériaux que lui prodiguait son cloître, « les fondait en un récit harmonieux, où apparaissent tour à tour les abbés de Tournai, les souverains des principautés voisines, le roi de France, l'empereur, le

pape, et où l'on trouve des aperçus non seulement sur nos provinces, mais sur toute l'Europe occidentale. Certains de ses tableaux sont tracés de main de maître ». (Léon Lahaye, Bibliogr. de l'hist. de la Belg., p. 19.)

Or, depuis quelque temps, à ce dernier éclat de l'historiographie latine, se mêlait l'aube grandissante d'une double littérature en langue vulgaire. Ce furent d'abord des traductions ou des adaptations. Tel ce *Spiegel historiael*, où van Maerlant († 1291) transpose, pour la bourgeoisie flamande, l'œuvre théologique et française de Vincent de Beauvais. Tels aussi ce *Livre des histoires*, entrepris avant 1230 par un clerc de la Flandre gallicante, et la *Genealogia comitum Flandriae*, traduite alors en dialecte picard.

Exercées par cet entraînement, les plumes flamandes et romanes vont se risquer à des récits originaux.

Le duché de Brabant, avec sa cour nationale et son duc Jean I[er], qui ne dédaignait pas de dédier des chants thiois aux belles dames de son entourage, prend la tête cette fois. Jean van Heelu, qui avait assisté à la bataille de Worringen (1288), la chante en un peu moins de neuf mille vers. D'autres, jaloux de si beaux lauriers, chantent *De Grimbergsche Oorlog*, c'est-à-dire les luttes des ducs et des Berthout. Jean van Boendale compose pour le duc Jean III les *Brabantsche Yeesten*, l'œuvre la plus importante de l'époque et longtemps la vraie histoire populaire du duché.

Les destinées de la littérature historique en langue romane ne le cèdent en rien à celles que nous venons de résumer. Dès le commencement du XIII[e] siècle, un chevalier d'Artois, sergent ou ménestrel de Robert de Béthune et qui guerroya, aux côtés de son maître, en Flandre, en France, en Angleterre, écrit sur ces guerres « une chronique que la sincérité de l'accent et le pittoresque de la narration mettent au rang des meilleures productions de l'époque ». (Pirenne.)

Quelque vingt ans après, à Tournai, Philippe Mousket, troubadour au service, non plus des fiers seigneurs ou des gentes châtelaines, mais de la riche bourgeoisie de sa ville natale, rime en plus de trente et un mille vers — van Heelu lui pardonne ! — l'histoire de la France, depuis la prise de Troie jusqu'en 1242.

« Philippes Mouskes s'entremet
Des rois de Franche en rime mettre
Toute l'estorie et la lignie.
Matere l'en a ensegnie
Li livres ki des Anchiiens
Tiesmougne les maus et les biens
En l'abeie Saint Denise
De France, u j'ai l'estore prise
Et del latin mis en roumans... »

Distancé par la Flandre gallicante, par le Hainaut et le Tournaisis, le pays de Liége les rejoint dans la lice nouvelle et, en quarante ans, fournit trois noms importants : Jacques d'Hemricourt, Jean d'Outremeuse et Jean le Bel. Hemricourt († 1403) est le type distingué et sympathique d'une classe déchue et qui ne s'en console qu'à demi. Né un



Scène de tournoi.
Miniature du manuscrit n° II, 158, de la Bibliothèque royale de Belgique.

siècle trop tard, le brave chevalier hesbignon assiste malgré lui à la marche en avant des milices bourgeoises, à la centralisation du pouvoir sur les débris épars des castes démodées. Excellent Liégeois au surplus, il porte à sa vieille cité « tres ardent affection, comme ly enfans a la mamelle de sa mere a cause de sa noureture ». Même patriotisme de clocher, même langue française, un peu plus métissée de wallon, caractérisent l'œuvre de Jean d'Outremeuse († 1399); mais de Jacques à Jean, quelle chute au point de vue historique! Tout autre est, Dieu merci,

l'œuvre du chanoine liégeois — guère chanoine, mais un peu plus Liégeois, — de Jean le Bel († 1370). Sa Chronique, œuvre vaste et solide, ne s'enferme pas dans le carré d'un cloître ou l'enceinte d'une ville, ni même dans les bornes féodales d'un duché ou d'un diocèse. Son début l'annonce fièrement. « Commence histoire vraye et notable des nouvelles guerres et choses avenues l'an mil CCCXXVI jusques à l'an LXI, en France, en Angleterre, en Escoce, en Bretaigne et ailleurs, et principalement des haults faitz du roy Edowart d'Angleterre, et des deux roys Philippe et Jehan de France. » Vous l'entendez, l'auteur va parler de choses contemporaines, de choses qu'il a vues. Et dans quelle langue! L'érudition contemporaine a ramené au jour le texte enseveli du célèbre écrivain; quelle ne fut pas la surprise unanime de constater tout ce qu'avait pris à cette œuvre la plume gaillardement emprunteuse de Froissart! « Demandez au premier venu de vous dire les plus belles pages de Froissart. Neuf fois sur dix, il vous citera la mort du roi d'Ecosse, le rachat des bourgeois de Calais, la bataille de Poitiers, la mort d'Aymerigot Marches et le voyage de Béarn. Or, de ces cinq chefs-d'œuvre, les deux premiers sont de Jean le Bel. » (Mary Darmesteter.)

Il est nôtre d'ailleurs lui aussi, ce Froissart qui, pour être le plus grand chroniqueur du moyen âge, n'eut qu'à suivre Jean le Bel. Né en 1337 à Valenciennes, au comté de Hainaut, mort à Chimay vers 1410, s'il voyagea de cour en cour et vit « deux cents haults princes », il compta parmi eux comme Mécènes spéciaux sa compatriote Philippa, reine d'Angleterre, le duc et la duchesse de Brabant, le comte Robert de Namur. Fatigué de courir le monde, quand il se reposa, ce fut en la cure hennuyère d'Estines-au-Mont, puis en cette collégiale de Chimay où devait un jour dormir sa cendre. Grand voyageur, observateur sans égal, le chroniqueur de la guerre de Cent ans fut « le chantre du xive siècle ». Qu'il ne fut, au surplus, ni « un grand esprit, ni un grand cœur », que parfois « le bruit de l'histoire lui en ait caché le sens », qui le niera? Mais qu'il « ait été en prose un grand peintre et que son livre procure l'impression la plus vive et la plus juste du xive siècle, c'est une gloire qui ne lui sera jamais ravie ». (Langlois.)

Ainsi, Froissart après Jean le Bel, après Mousket, après Boendale et van Heelu, quelle lignée ascensionnelle d'historiens parlant nos langues nationales et comme nous sommes loin déjà de Sigebert!

De Froissart a Comines († 1511). — Loin de Sigebert, nous le sommes assurément; un siècle seulement nous sépare de Comines. Il est vrai qu'il fut, dans l'histoire générale, l'un des mieux remplis, ce *quattrocento* de la Renaissance. Et justement n'est-il pas intéressant de rechercher si la Belgique se laissa, cette fois, distancer par la France et l'Allemagne, élèves studieuses de l'Italie, et si, pour préciser davantage, nos historiens du xve et du xvie siècle se remirent à l'école de

l'antiquité ou s'il ne leur suffit pas peut-être, pour rester les émules de leurs contemporains étrangers, de s'inspirer de ces modèles nationaux, dont nous avons rappelé les meilleurs ?

L'époque bourguignonne fut, pour les arts et pour les lettres, une espèce d'âge d'or. Stimulé par la grandeur des événements, non moins que par l'encouragement des princes, le travail historique n'y chôma pas souvent. En Flandre, l'abbaye des Dunes près de Bruges nous montre à la fois, penchés sur l'écritoire, trois moines, Jean Brandon, Gilles de Roye, Adrien de But, français d'aspiration et latins de langage. La



Gand. — Château des Comtes.

petite ville de Dixmude nous présente deux de ses enfants, Jan et Olivier, appliqués à vulgariser l'histoire, bourguignons de sentiments et flamands de plume. Et partout ce sont des chroniques, des mémoires, des *dagboek*.

En Hainaut, Jean Lefèvre continue Jacques de Guise.

En Brabant, Petrus à Thymo rassemble les *keures* et tel est, aux yeux de ses concitoyens, le prix de son recueil, qu'ils le fixent avec des chaînes dans l'une des salles des maîtres de la cité. Edmond de Dynter se hisse plus haut encore : il entreprend d'écrire toute l'histoire de la Lotharingie et du Brabant, et Philippe le Bon, charmé de l'œuvre de son secrétaire, la fait traduire en français par Wauquelin.

A Liége, Jean de Stavelot continue le *Myreur des Histors* de Jean d'Outremeuse; Adrien d'Oudenbosch, Jean de Looz, Zantfliet rédigent l'histoire du xve siècle. Et quand la colère de Charles le Téméraire fait

de la cité un tas de cendres et de la Meuse un fleuve de sang, dix plumes à l'envi, Henricus de Merica, Theodoricus Pauli, Jean de Los, Herbenus, Bartholomaeus Leodiensis se plongent dans l'amertume.

La contribution historique de la dynastie bourguignonne se présente encore sous une forme plus directe et qui nous achemine vers le troisième grand moment signalé. Au xve siècle, les cours rivales, France et Bourgogne, eurent des historiographes attitrés. Or, entendez le jugement de l'étranger. « En Bourgogne, dit Langlois, — veuillez lire en Flandre, — les rois d'armes de la Toison d'Or ont beaucoup écrit et la vogue de leurs ouvrages, en style noble et orné, a notablement dépassé celle des chroniques françaises. »

Enguerrand de Monstrelet († 1453) ouvre la série; « c'est un Froissart sans talents naturels, mais simple encore, pur des fausses élégances que Chastellain devait mettre à la mode ». Mathieu d'Escouchi le continue.

Georges Chastellain, en 1455, entreprend une chronique dont il ne reste que des fragments. « Autant que l'on en peut juger, elle était ampoulée, pédantesque à l'excès, conformément au mauvais goût de la première Renaissance, mais animée, éloquente, colorée, relativement impartiale. » (Langlois.)

Chastellain a fait école. Tandis que Jean Molinet continuait assez médiocrement son œuvre jusqu'en 1506, Olivier de la Marche le proclamait « la perle et l'estoile des historiographes », bel éloge, un peu excessif même, auquel, de nos jours, Michelet faisait écho, en proclamant Chastellain « un grand et éloquent historien ». Jacques du Clercq, mémorialiste comme Olivier, plutôt qu'historiographe, clôt avec lui la série des chroniqueurs bourguignons.

Et voici qu'apparaît, en dehors de cette série et sans attache avec le parti national dont elle fut le héraut, Belge cependant par la naissance, Philippe de Comines. Faut-il rappeler qu'il naquit près de Menin en 1445, que d'abord au service de son seigneur Charles le Téméraire, il passa bientôt à celui de Louis XI, que son nouveau maître sut mettre un prix royal à cette trahison de l'ancien conseiller de son mortel ennemi et que Comines y apporta une plénitude de sentiments et une sérénité stupéfiantes? Il est décidément le Machiavel de chez nous. C'est bien ainsi, sous les traits intellectuels de son contemporain florentin, que ses mémoires nous le dépeignent. N'est-ce pas un peu sous les mêmes traits physiques, triangulaire et clignotant, que nous le rappelle son portrait ?

« Froissart excellait à décrire l'extérieur de son siècle, Comines nous en livra l'intérieur. Un des premiers, il comprit la part du peuple dans les développements de l'humanité... Le premier, il s'efforça de percer les voiles de l'avenir et de prévoir les conséquences, même éloignées, des faits auxquels il prenait part, et dans des discours ou digressions initia ses lecteurs aux enseignements de l'histoire. » (Léon Lahaye.)

Les mémoires de Philippe de Comines, seigneur d'Argenton, ont eu au XVIe siècle près de cent éditions, cinquante au XVIIe, au XVIIIe et de nos jours de nombreuses encore. Si l'on en juge par le succès, qui fut sa seule morale, Comines a été le plus grand des historiens qu'ait enfantés la Belgique ; il est, de tous, celui dont la Belgique a le moins reçu, sa gloire exceptée.

Où est-elle jusqu'ici chez nous, cette Renaissance italienne et classique, dont l'action s'exerça si visiblement en d'autres pays ? Sans doute, Chastellain et Comines fournissent l'occasion, l'un par la recherche



Paris. Musée du Louvre. — Statues de Comines et de sa femme.

du style, l'autre par la modernité de la pensée, de constater son influence. Mais, somme toute, la chaîne de nos historiens médiévaux et modernes paraît si bien soudée en tous ses anneaux, leurs aptitudes paraissent si ataviques, leur langue si nationale, leur discipline si traditionnelle, qu'il ne peut être question de Renaissance à proprement parler. Je le sais, ce que les philologues appellent — très justement à leur point de vue — la période franco-belge ne précéda pas le XVIe siècle. Voyons donc si le siècle qui suivit Comines importa chez nous une culture étrangère ou s'il ne se contenta pas de stimuler des souffles du midi notre culture nationale.

A la vérité, le XVI[e] siècle nous présente dès l'abord un grand nom, Jacques De Meyer (1491-1552). Mais précisément fit-il autre chose, ce passionné des gloires flamandes, farouchement hostile à l'influence de la France et à sa langue, *spuma linguae latinae,* que de fonder, en dehors de toute influence étrangère, une histoire vraiment nationale? Ses différents travaux, d'étendue grandiose et de critique presque impeccable, l'ont fait appeler par Nélis et Lesbroussart « le père de l'histoire de Flandre ». On peut craindre que cette noble fille ne soit réclamée par beaucoup de pères. Ce qui est sûr, c'est que Warnkoenig, juge excellent, ratifiait cet éloge et qu'il y ajoutait encore.



Vue de la Ville de Stavelot et son abbaie

Pendant que Jacques De Meyer accomplissait son œuvre, nationale avant tout, Pierre van Dieve, *Diveus,* Jean Vermeulen, *Molanus,* s'attachaient successivement à la même double tâche de déchiffrer les origines du Brabant et celles de la ville de Louvain. Que doivent-ils, eux aussi, à la Renaissance, à part la latinisation de leur nom? L'influence de la Renaissance s'aperçoit mieux chez Barlandus, particulièrement dans sa vie de Charles le Téméraire, imitée de Suétone.

A Liége, Placentius rédige un médiocre catalogue des évêques de Tongres, Maestricht et Liége. Jean de Brusthem conduit l'histoire de la principauté jusqu'en 1544. Suffridus Petri, nourri des classiques, donne à son *Gesta pontificum leodiensium,* de Jean de Bavière à Erard de la Mark, une forme plus soignée et plus parfaite.

Œuvres de peu d'intérêt, celles de Robert Macquereau et de Pontanus; œuvre de plus en plus appréciée au contraire, celle de van Warnewijck.

Evidemment, il faudrait citer ici — en considération surtout de l'époque agitée que fut le règne de Charles-Quint et de Philippe II — ces politiques qui, sans faire métier d'historien, nous renseignent par leur correspondance ou leurs mémoriaux sur les événements où ils furent acteurs en même temps que témoins : Viglius d'Aytta, Hopperus, Granvelle et le Taciturne, les orateurs des Etats généraux.

Il faudrait citer aussi, bien qu'ils fassent trop souvent le contraire du métier d'historien, ces pamphlétaires des deux causes rivales, dont Marnix de Sainte-Aldegonde reste l'incarnation la plus brillante et la plus passionnée.

D'ailleurs, les événements se précipitaient graves et dignes de mémoire, et qui s'étonnerait que, devant cet ébranlement de tout un régime, se soit reproduit en grand ce que j'indiquais pour la destruction de Liége : dix plumes annotant fiévreusement le diaire du temps? Ils sont dignes d'être énumérés, ces écrivains du XVIe siècle, qui tous furent les soldats d'une cause : Gallœus, Seger van Maele, van Wesembeke, Floris van der Haer, Pontus Heuterus et surtout l'Anversois van Meteren, qui fut plus complètement que tous les autres et moins partialement l'historien de la jeune république des Provinces-Unies.

Ainsi les deux siècles de la Renaissance étalent sous nos yeux, en ce qui concerne notre pays et son histoire, des fruits qui ne le cèdent à ceux du midi ni en nombre ni en saveur. L'action de ce courant, italien dans sa source, universel dans son cours, se signale chez nous par d'incontestables effets : le latin tend à redevenir le véhicule de l'érudition historique; la pensée se dépouille de sa crédulité trop complaisante à l'égard des voix du passé. Mais, tandis qu'en France et en Allemagne, la culture se renouvelle par un va-et-vient de « missionnaires italiens » apportant à l'étranger les modes nouvelles de leur patrie et de « pèlerins nationaux » se rendant au-devant des muses classiques, chez nous la culture fut et resta nationale : nos ancêtres n'eurent, à ce moment même, d'autres éducateurs que nos ancêtres. Renaissance donc, si l'on veut, ce printemps des études historiques qui, dans notre pays, ne succéda à aucun hiver, cette fécondité et cet éclat d'une science à laquelle chez nous n'avaient manqué depuis quatre siècles, ni l'éclat, ni la fécondité. En tous cas, cette Renaissance fut exclusivement nationale.

Et c'est le caractère que nous retrouverons à la littérature historique du XVIIe siècle, le plus érudit de notre histoire.

De Comines a Bolland : le XVIIe siècle. — Plus qu'aucun autre avant lui, notre XVIIe siècle, inauguré par le règne réparateur des archiducs, édita des textes, rédigea l'histoire de nos provinces et de leurs grandes villes et surtout se distingua par sa critique.

Des textes ! Juste Lipse, que notre science peut réclamer pour son

Lovanium, avait conçu le projet d'une collection des Chroniques inédites. La réalisation partielle de l'entreprise fut procurée, pour l'histoire liégeoise, par Chapeauville ; pour le Hainaut, par Brasseur et Vinchant ; pour l'ensemble de la Belgique, par Miraeus, dans son *Elenchus* et son *Opera diplomatica,* par Valerius Andreas, dans sa *Bibliotheca belgica.*

Dès lors, approvisionnées de textes, nos provinces réclament à l'envi leur historien.



Jean Wauquelin offre à Philippe le Bon la traduction française des *Chroniques du Hainaut* par Jacques de Guise.
Miniature du manuscrit n° 9242 de la Bibliothèque royale de Belgique, exécutée en 1446.

Gramaye (1580-1635) compose pour Albert et Isabelle, dont il est l'historiographe en titre, sa description des Pays-Bas ; ses démarches, souvent éconduites dans les bibliothèques de l'époque, nous édifient sur les tribulations d'un chercheur au XVIIe siècle. Sweertius (1567-1629) voue son existence à un travail analogue ; son *Belgii totius descriptio* proteste contre la devise du trop modeste écrivain : *Ama latere.*

Le sol de la Flandre entière est défriché par l'un des meilleurs érudits d'alors, Sanderus, aux côtés de qui se rangent van der Burch, Lernutius et Vredius.

Le Brabant, mal étudié par van Haecht et mieux par Chifflet, revit, en une description complète, dans les *Trophées tant sacrés que profanes du duché de Brabant,* de Butkens (1590-1650). L'étude des origines de cette province est précisée, quarante ans plus tard, par le chanoine d'Anderlecht, de Vaddere. Papebroch et Scribanius débrouillent les origines d'Anvers.

Le Hainaut a pour historien principal un compilateur, le Père Ruteau. Jean Cousin, Nicolas de Guise et Zwallaert s'attachent plus particulièrement à l'histoire de Tournai, de Mons et d'Ath.

Paul de Croonendael, un Anversois († 1621), écrit la Cronicque contenant l'estat ancien et moderne du pays et conté de Namur.

Bertels esquisse la première histoire, fort courte, du Luxembourg.

Mantelius écrit celle de la province actuelle de Limbourg, dans son *Historia Lossensis.* Dans son *Hasseletum,* il narre celle du chef-lieu de cette province, riche en grands hommes, parmi lesquels il se compte lui-même, pour ses ouvrages présents et futurs, car « il en publiera plusieurs autres, si Dieu lui prête la vie et les jours nécessaires ».

A Liége, enfin, deux jésuites, Fisen (1591-1649) et Foullon (1609-1668), s'ils ne méritent pas d'être comparés, comme certains l'ont voulu, le premier à Tite-Live et le second à Tacite, n'en consacrent pas moins à l'histoire liégeoise un ensemble d'ouvrages dont l'érudit du xxe siècle doit encore se préoccuper. Mélart chante sa bonne ville de Huy.

A tous ces noms de chez nous, ajoutons, pour une fois, celui d'un étranger : la *Descrittione di tutti i Paesi Bassi* mérite bien à Guichardin une spéciale naturalisation.

Qu'il s'agisse de textes, de synthèses ou de critique, nulle œuvre ne résume plus complètement le xviie siècle que les *Acta Sanctorum.* « Quand la science, dit Gœthe, eut pris de grands développements, les savants se réunirent pour exécuter ensemble ce qui était devenu impossible aux individus. » Ne convient-il pas de noter que ce principe de l'association, dont le poète semble faire la pierre de touche en même temps que l'adjuvant dernier du développement scientifique, trouva sa première réalisation, pour les études historiques, dans notre pays ? Avant les bénédictins de Saint-Maur ou de Saint-Vanne, les jésuites belges, groupés sous le nom de bollandistes, se sont appliqués, en conformité avec une rigoureuse méthode, à rédiger les fastes de la sainteté.

Héribert Rosweyde († 1629) en eut la première idée. Jean Bolland en traça le cadre universel et en arrêta le plan primitif. Godefroid Henschen (1600-1681) et Daniel Papebroch (1628-1714) lui donnèrent sa forme dernière. Bolland, Henschen et Papebroch constituent le triumvirat de l'œuvre historique la plus grandiose qu'ait vu naître la Belgique. D'abord fixés à Anvers, les bollandistes furent transférés par Charles de Lorraine, en 1778 (après la suppression de la Compagnie, 1773), à l'abbaye de Caudenberg; dispersés par Joseph II, Tongerloo les abrita. En 1836, sous les auspices de Léopold Ier, la société se reconstitua ; son activité

actuelle rappelle celle des meilleurs jours. Vaste comme l'Eglise, dont elle célèbre les élus, l'œuvre bollandienne s'est distinguée dès la première heure par le soin de la documentation, résultat d'un pèlerinage érudit à travers le monde et d'une correspondance universelle, et par la droiture d'une critique qui lui valut débats retentissants, tribulations de toutes sortes, et que la répétition même du travail a, de nos jours, de plus en plus affinée. C'est grâce aux bollandistes, aujourd'hui encore, que l'activité scientifique de notre pays n'est ignorée en aucun coin du monde; leurs lourds in-folio s'alignent, en une série imposante, dans les rayons de toutes les grandes bibliothèques, et aussi longtemps que sera pratiquée l'étude des saints, avec le nom d'un humble religieux belge, celui d'une petite localité liégeoise sera répété un peu partout, grâce à Bolland.



J. Bolland (1596-1665).

Il reste peu de mots à dire du XVIIIe siècle. « Vers 1670, Anvers, autrefois si célèbre par ses établissements typographiques, n'avait plus un imprimeur qui pût faire sortir de ses presses les volumes des *Acta Sanctorum* pour le mois d'avril, et l'on devait recourir à la Hollande pour exécuter ce travail. » (Lahaye.) Une chose frappe dans toute cette période : le rétrécissement des sujets d'étude. Les monographies de nos villes sont encore nombreuses : De Jonghe étudie Gand; Baltyn, Custis et Beaucourt de Noortvelde, Bruges; Mann et Rombaut, Bruxelles; Dieriksens, Anvers; Poutrain, Tournai; Gilles de Boussu, Mons, Saint-Ghislain et Ath. Des ouvrages un peu plus vastes, comme les Délices du Pays de Liége, la Description de la Gaule Belgique de Wastelain, continuent à être les guides de la postérité à travers notre passé archéologique.

Mais les ouvrages relatifs à nos provinces, si nombreux au XVIIe siècle,

deviennent plus rares et plus faibles. Bouille († 1743) suit de loin Fisen et Foullon; son Histoire de la ville et du pays de Liége mériterait plutôt le titre de mémoires pour servir à l'histoire liégeoise. Le jésuite de Marne († 1756), dans l'Histoire de Namur, ne dépasse guère Croonendael, et Galliot († 1789), en prétendant la compléter, n'y ajoute que le fatras de légendes surannées. Bertholet a su mieux mériter de l'histoire du Luxembourg; ses pièces justificatives surtout attestent des recherches d'archives. Elles nous rendent compatissants aux embarras pécuniaires que valut à l'auteur leur édition, elles atténuent peut-être notre sévérité pour l'accusation de plagiat qui pèse sur sa mémoire. De Louvrex († 1734) compile avec soin le Recueil des édits, règlements, privilèges, concordats et traitez du pays de Liége et comté de Looz. Le Roy écrit le Grand théâtre profane du duché de Brabant. Delewarde et Hossart s'occupent avec méthode du Hainaut.

En résumé, des traités de Westphalie jusqu'à l'avènement de Marie-Thérèse, pendant tout un siècle donc — le siècle de malheur de notre histoire — pas une œuvre historique, d'intérêt général ou de valeur considérable, ne réconforte du deuil de la patrie.

Marie-Thérèse, dont la délicate volonté de bien faire sut réhabiliter quelque temps l'absolutisme, se distingua dans notre domaine par d'heureuses initiatives. Tel le jour où, pour l'instruction de ses sujets belges, elle chargea Van der Vynckt de retracer l'Histoire des troubles des Pays-Bas, si funestes à leur prospérité. Et surtout celui où, fondant la Société littéraire (5 mai 1769), elle appela à la vie le nourrisson plein de promesses, qui devait devenir trois ans après l'Académie impériale et royale des sciences et des belles-lettres. Cause et effet de cette initiative, un renouveau de notre littérature historique illumine d'un peu de gloire la fin du régime autrichien et nous présente, comme principaux figurants dans cette relative apothéose, serviteurs ou ennemis de la royauté qui s'en va, Foppens († 1761), Ghesquière († 1802), Paquot († 1803), Feller († 1802) et, leur maître à tous par la critique, Ernst († 1817).

Foppens, l'un des initiateurs, par sa *Bibliotheca Belgica,* de notre histoire littéraire, l'auteur de monographies importantes sur l'évêché d'Anvers et le Conseil de Flandre, eut surtout le mérite, par l'édition nouvelle des œuvres de Miraeus, d'en « quadrupler » l'importance.

Le bollandiste Ghesquière, dont l'ambition rêvait de doter le pays d'une histoire complète, documentée selon la tradition bollandienne, ne put, par les entraves de Joseph II, donner que six volumes d'un recueil plus spécial : les *Acta Sanctorum Belgii selecta.*

L'abbé Paquot, l'historiographe attitré de la maison d'Autriche et le premier de nos bibliographes, bien supérieur pour l'exactitude à Foppens lui-même, prodiguait les dix-huit volumes de ses remarquables Mémoires pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas.

Le jésuite Feller, dans sa lutte d'un demi-siècle contre les encyclopédistes, puis contre la dynastie étrangère, touchait à tout, faisait

flèche de tout bois. Il attachait à son nom, par son Dictionnaire historique et par les soixante volumes de son Journal historique et littéraire, le souvenir d'une combativité et d'une droiture sans défaillance.

Ernst enfin, dont les nombreuses brochures politiques se placent par le libéralisme de la thèse aux antipodes des œuvres de Feller, réser-



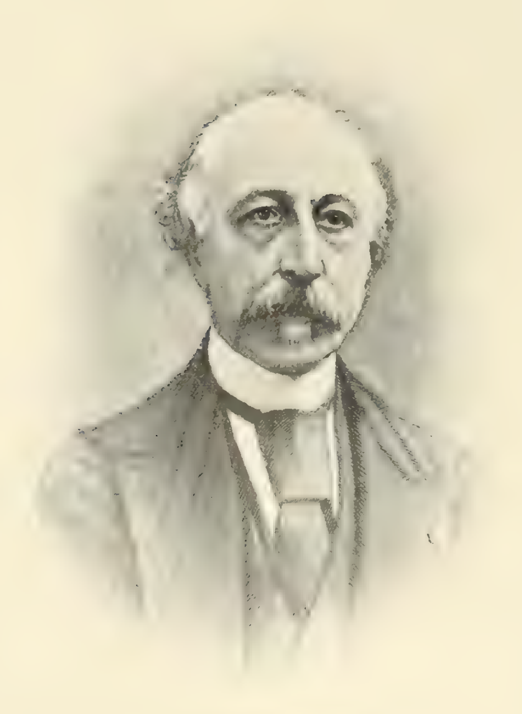
Musée de l'Institut archéologique liégeois. — La Vierge dite de dom Rupert.

vait la meilleure part de son activité pour une œuvre de longue haleine, d'une perfection non atteinte avant lui, l'Histoire du Limbourg. A peine ont-elles vieilli en quelques détails, ces pages où le solitaire de Rolduc se plaisait à relever le défi des tâches les plus obscures et les plus abstraites et qui lui valurent d'être appelé par l'un de nos contemporains les plus compétents « le père de l'érudition actuelle ». (A. Wauters.)

Arrivés au seuil du XIXe siècle, à cette date même de 1830 (car nos historiens de la période hollandaise reparaîtront au cours de l'ère de notre indépendance), si nous enveloppons d'un regard le passé, nous sera-t-il interdit de goûter la saveur du jugement que portait naguère sur lui un étranger, d'ordinaire plus averti : « Les recherches historiques n'ont été poursuivies avec activité dans ces régions que depuis la création du royaume de Belgique » ? (Langlois.) Cette étrange méconnaissance de six siècles entiers d'une culture nationale, si parfaite qu'elle fut à maintes reprises comme la pépinière de l'Europe, semble comporter, du moins à l'égard du présent, un significatif hommage. Ce va être l'objet de la seconde partie de cette étude de rechercher si cet hommage est mérité et comment.

DEUXIÈME PARTIE : DEPUIS 1830

Nos grands historiens. — Interrogé récemment sur notre mouvement historique depuis 1830, un juge, entre tous compétent, répondait : « Nous pouvons synthétiser le mouvement en trois étapes, caractérisées par trois noms qui dominent : Juste, Poullet et Pirenne.



Th. Juste [illegible].

» Juste a fait un travail de synthèse qui était remarquable pour son temps. Il a rendu de grands services. Mais il ne fait que raconter les événements. C'est l'histoire-batailles, si l'on peut dire.

» Plus tard, Poullet ne s'est plus contenté de l'histoire des faits; il y a ajouté l'histoire des institutions, l'histoire politique interne. Ce fut un très grand progrès réalisé. Ses ouvrages sont encore utilisés aujourd'hui avec beaucoup de profit.

» Aujourd'hui, nous avons la remarquable histoire de Pirenne. Celui-ci a, ce qui manquait aux autres, la connaissance des travaux étrangers, surtout allemands. Et puis, il faut remarquer que, depuis un quart de siècle, l'historiographie, suivant, à son insu peut-être, le courant du temps, s'est orientée du côté économique et social. Les problèmes de cet ordre prennent dans les préoccupations de l'historien une place de plus en plus grande. Pirenne les a abordés résolument et a, le premier, versé

dans notre historiographie les résultats nouveaux fournis par ces études. De là, en partie, la nouveauté de son livre et surtout l'intérêt qu'il a pour nos contemporains. » (G. Kurth, *Journal de Bruxelles,* 3 mai 1905.)

On ne pourrait en peu de mots résumer plus complètement, ni juger de plus haut ces soixante-quinze dernières années du travail historique. Histoire descriptive, dans le genre d'Augustin Thierry; histoire politico-juridique, dans le genre de Guizot; histoire économique, à la mode d'Allemagne : le travail se ramène, en effet, à cette triple tâche ou plutôt à cette triple conception d'une tâche unique.



E.-Y.-J.-M. Poullet (1839-1882).

Comme Juste et avant lui, Dewez (1760-1838) représente cette histoire à fleur de terre et à fleur de textes, toute en anecdotes, en récits extraordinaires; laissons lui l'honneur d'avoir signé dès 1805 la première Histoire générale de la Belgique et le mérite, scientifiquement plus appréciable, d'avoir donné sur Liége un bon travail. Comme Juste, ils représentent l'histoire narrative, ces trois autres Liégeois : Polain (1808-1870), dont les Récits historiques sur l'ancien pays de Liége ne rappellent pas seulement par le titre la tendance romantique française; les deux Borgnet, Adolphe (1804-1875), avec son Histoire de la Révolution liégeoise de 1789, et Jules (1817-1872), avec ses publications sur le pays de Namur; et, plus considérable qu'eux tous, par le nombre et l'importance de ses ouvrages sur le XVIe siècle, Alexandre Henne (1812-1896), le greffier prolixe et raisonneur du gouvernement de Charles-Quint en Belgique.

Personnifiée à juste titre en Edmond Poullet, l'histoire politico-juridique, plus pénétrante que la précédente, plus attentive aux institutions, ces décors qui demeurent, qu'aux individus, ces figurants qui passent, évoque la mémoire plus ancienne de Raepsaet (1750-1832), un avant-coureur, dont Warnkoenig appréciait exactement l'œuvre en disant : « Son but est plutôt d'écrire sur les causes de la législation, que d'en donner une description historique. » Juriste lui aussi, autant qu'historien, Thonissen ne pouvait refuser sa contribution à ce genre. A un titre plus modeste, Jules de Saint-Genois doit être cité également pour son Histoire des avoueries. Tout près de nous enfin, trouverait-on un représentant plus accompli et plus élégant de ce genre, arrivé à son plein développement, que Léon Vanderkindere, dont les dernières monographies particulièrement semblent promettre une synthèse admirable de notre passé féodal et communal ?

L'histoire économique apparaît comme le stade actuel de notre évolution scientifique. Est-il nécessaire de remarquer que cette forme dernière absorbe la précédente et que toutes deux, l'histoire économique et l'histoire des institutions, supposent une histoire descriptive préalablement élaborée ? Or, que la plupart des explorations historiques actuelles s'orientent vers ce pôle, qu'elles s'appliquent avec une préférence visible à reconstituer cette trame modeste de la vie sur laquelle les génies de l'humanité, les événements extraordinaires et même les facultés supérieures de l'âme jettent les fioritures de leur broderie, un simple coup d'œil le révèle. Depuis vingt ans, on recherche tout ce qui a trait à nos anciennes corporations. On s'essaie à reconstituer « les étages de la vie sociale de nos grandes villes ». On étudie les prix, le commerce, l'industrie, la colonisation. Un ouvrage tel que celui d'Émile de Laveleye, La propriété et ses formes primitives, est distancé, pour la méthode et pour les résultats, par l'œuvre d'un débutant, tel que Des Marez. Et, comme pour souligner d'une preuve matérielle cette nouvelle direction des recherches, les « courriers annuels » envoyés par nos critiques aux revues étrangères accordent simultanément, vers 1890, une rubrique à l'histoire économique, et ce paragraphe s'allonge chaque année.

Si l'on redoute peut-être que l'exagération de cette tendance et son « a-priorisme » de néophyte ne servent indirectement la cause du matérialisme historique, ne suffit-il pas, pour être rassuré, de considérer combien l'histoire religieuse ou seulement l'étude des facteurs moraux conserve de vogue parmi nous? L'œuvre bollandienne renaît et se développe! L'Université catholique de Louvain, avec Jungmann et de Ram, aujourd'hui avec Cauchie, se spécialise dans l'histoire religieuse. Berlière reprend le *Gallia Christiania*, désormais antiqué. Tandis qu'aux antipodes confessionnels de cette tendance, mais attestant de même que, pour eux, la religion est le fait social capital, Altmeyer, Rahlenbeck, Paul Fredericq s'attachent à dégager les origines de la Réforme.



LE BARON E.-C. DE GERLACHE (1785-1871).

Plusieurs grands noms restent à citer, qui échappaient aux classifications antérieures : noms privilégiés de Belges qui s'illustrèrent dans l'histoire générale et qui élargirent, par cela même, le cercle de leur notoriété ou de leur gloire. Je laisse de nouveau la parole à notre cicerone.

« Gerlache était un bel écrivain et un vrai penseur d'histoire. Il s'est occupé encore plus directement de la Belgique.

» Puis, Gachard est le nom le plus européen de tous nos historiens. Il est connu de tous les gens de métier. C'est un des connaisseurs les plus profonds des archives. Lui-même a travaillé sur les matériaux qu'il rassemblait. Son Don Carlos a mis fin à la légende qui avait cours depuis longtemps. Mais il est plus archiviste qu'historien.

» Kervyn de Lettenhove possédait admirablement les archives de l'Europe pour ce qui concerne l'histoire moderne. Il y a de lui, outre son Histoire de la Flandre, deux beaux livres : Huguenots et Gueux et Marie Stuart. Son nom est destiné à grandir. »

Revendiquer la consécration d'une renommée universelle pour trois de nos concitoyens en ces trois quarts de siècle ne paraîtra excessif à personne ; le contraire serait plutôt à craindre. Car faudrait-il un apport à l'histoire étrangère plus considérable que Clovis, une œuvre de philosophie de l'histoire plus grandiose que les Origines de la civilisation, pour qu'un quatrième nom au moins se joignît à la liste trop courte, s'y joignît de lui-même, puisque ce nom, notre cicerone ne pouvait le prononcer ?

Et, après ces maîtres, combien ne faudrait-il pas citer d'auxiliaires, illustres aussi ! « Penseurs d'histoire », tel ce Jules van Praet, dont les Essais eurent une vogue européenne; professeurs, tels que Moeller, Moke, Reusens; archivistes et éditeurs féconds, Pinchart, Piot, van Even et surtout Wauters et J.-J. De Smet ; polygraphes, plus féconds encore, J.-F. Willems, Fr. de Potter et surtout Reiffenberg; Henrard et Renard, dans l'histoire militaire; Grandgagnage, dans la toponymie; Schayes et dix autres, dans l'archéologie! La liste des plus méritants de nos historiens disparus, ce *rotulus mortuorum* s'allonge en une banderole éclatante. Et pas un de ces noms ne reste sans écho dans la génération actuelle, qui semble avoir pris pour tâche de continuer tout le passé, en l'amplifiant.

L'Enseignement supérieur. — Ainsi depuis 1830, les Belges, de toute carrière et de toute tendance, se sont prodigués et surpassés dans l'œuvre historique, animés qu'ils étaient du désir, inconscient peut-être, de refaire à leur nouvelle patrie ses « titres de noblesse ».

Cette constatation suggère un premier caractère du travail contemporain : jusque vers 1870, l'histoire était à tous ; l'histoire est aujourd'hui aux historiens. Cette conception nouvelle, qui se contente d'assimiler la science historique aux autres sciences et d'en subordonner la maîtrise à un apprentissage, est un progrès. D'importation allemande, elle a franchi les tonlieux de France, comme les nôtres ; si bien même qu'il n'y a plus, comme jadis, deux influences s'exerçant sur le travail belge, l'influence romantique du midi et l'influence érudite de l'est, mais une méthode unique, la même partout ; un idéal unique de vérité, le même pour tous !

On le devine : la responsabilité du régime ancien et le mérite du progrès actuel reviennent principalement à l'enseignement. En effet, jusqu'il y a vingt-cinq ans, pouvait-on dire qu'il y eût un enseignement de l'histoire ; depuis, on peut parler d'une école historique belge.

L'enseignement supérieur de l'histoire en Belgique, de 1830 à 1905, se morcelle en trois étapes : la première, régie par la loi amorphe de 1835; la deuxième, par la loi insuffisante de 1876, suppléée par l'initiative privée; la troisième, par la loi quasi définitive de 1890.

La loi de 1835 dota les Universités de Liége et de Gand d'un rudiment d'enseignement historique. De nature dogmatique et d'allure oratoire, les cours d'histoire étaient réservés à la candidature en philosophie et lettres, en fait même à la première année; ils touchaient au moyen âge, à l'époque moderne, à notre passé national : ils touchaient à tout, sans rien pénétrer. En même temps, l'Université catholique de Louvain, reconstituée en 1834, et l'Université libre de Bruxelles, créée à la même date, organisaient sur une base identique les études historiques. Léon Vanderkindere résumait un jour d'une façon plaisante le régime légal de cette étape de quarante ans : « L'histoire, écrivait-il, est la Cendrillon de la famille; on la renferme dans la candidature et on lui ferme l'accès du doctorat. »

Il serait injuste de ne pas reconnaître que la toge fut portée dès lors par maintes personnalités de valeur, dont le travail scientifique mérite d'autant plus nos éloges, qu'il était pour elles une espèce de *parergon* facultatif. A Liége, nommons : de Reiffenberg et Adolphe Borgnet ; à Gand, Moke et J. de Saint-Genois; à Louvain, de Ram, Thonissen, Jean Moeller, David et Poullet; à Bruxelles, Altmeyer et Van Bemmel.

La loi de 1876 apporta quelques modifications au régime antérieur : elle développa la part de l'histoire politique interne; elle ne remédia pas au vice essentiel, qui affectait l'histoire d'une espèce de *capitis deminutio*. Ce que la législature négligeait de faire, l'initiative spontanée des professeurs sut le réaliser par l'institution des cours « pratiques », modelés sur la méthode allemande de collaboration. Cette initiative rénovatrice appartient à Godefroid Kurth, et de suite on vit s'y associer ses collègues des quatre Universités. L'historique de notre enseignement pendant ces vingt-cinq ans se confond avec celui de la nouvelle méthode et des œuvres scientifiques dont elle favorisa l'éclosion. Retraçons-le à grands traits.

A Liége, G. Kurth se place au premier rang des historiens belges par ses travaux d'érudition sur le moyen âge national et particulièrement liégeois, par ses études, plus vastes, sur l'époque mérovingienne, enfin par ses Origines de la civilisation moderne, son *magnum opus*. Il complète son œuvre pédagogique par la création de la Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres, recueil intermittent des travaux des élèves et de leurs maîtres, et par la création de la revue les Archives belges.

Stanislas Bormans se fait une spécialité, modeste autant que méritoire, de l'édition soigneusement féconde de nos chroniques et de nos cartulaires.

Eugène Hubert s'applique surtout, avec une exemplaire objectivité, à l'étude de notre XVIIIe siècle politique et religieux; chargé, en 1884, d'inaugurer notre enseignement bibliographique, il en communique les résultats à l'étranger par des courriers annuels dignes de toute confiance.

A Gand, Paul Fredericq et Henri Pirenne, d'abord professeurs à Liége, se hâtent d'introduire la méthode pédagogique nouvelle.

Paul Fredericq adopte, comme objet principal de son activité scientifique et comme thème constant de ses exercices pratiques, l'histoire religieuse des Pays-Bas depuis la Réforme. Ses deux œuvres les plus importantes sont : *Geschiedenis der Inquisitie in de Nederlanden* et *Corpus documentorum Inquisitionis hæreticæ pravitatis Neerlandicæ*. La pédagogie historique lui doit aussi le service de rapports remarquables sur l'enseignement supérieur.



Le château de Bouillon.



Projet de restitution, élaboré par M. F. Lohest.

Henri Pirenne trace d'emblée le schéma de son existence laborieuse et y concentre toutes ses forces. L'érudition et le grand public lui ont une égale reconnaissance pour ses premiers volumes d'une œuvre qui sera le plus beau monument élevé par l'histoire à la patrie et au génie belges.

Citons aussi, pour l'élégance de ses travaux sur nos deux derniers siècles, Ernest Discailles.

A Louvain, Reusens dote l'enseignement de manuels de première valeur et fonde, avec de Ram, un grand périodique : les Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique.



A. Wauters (1817-1898).

Ch. Moeller, continuateur de l'œuvre de son père, en réédite les utiles travaux, établit la Conférence d'histoire et condense la substantielle expérience de son enseignement personnel dans une remarquable Histoire du moyen âge.

Alberdingh-Thijm crée un cours pratique consacré à la civilisation chrétienne nationale.

Jungmann institue le séminaire d'histoire ecclésiastique, indispensable complément de la Faculté de théologie; il rassemble les résultats de son labeur de vingt-cinq ans dans sept volumes de Dissertations sur l'histoire de l'Église.

A Bruxelles, Léon Vanderkindere enrichit les lettres belges de deux œuvres admirables : une synthèse de grand style, le Siècle des Artevelde; une mosaïque de patiente érudition, la Formation territoriale des principautés belges au moyen âge.

Charles Duvivier porte dans la Faculté de droit, où le confine son enseignement, le culte de l'histoire érudite.

Martin Philippson, rompu plus que tout autre, et pour cause, au maniement de la méthode allemande, fait profiter notre enseignement de son passage en notre pays et, dans le livre d'or de nos visiteurs illustres, inscrit son nom après celui de Warnkœnig.

La loi du 10 avril 1890 transforma le régime de l'enseignement supérieur pour toute la Faculté de philosophie et lettres, par la spécialisation des doctorats et par l'adoption de la méthode pratique. Le doctorat en sciences historiques, créé par cette loi, comporte un ensemble homogène de matières. L'obligation d'une dissertation doctorale et celle d'une soutenance de thèses sont la double et nouvelle garantie du travail personnel de l'élève.

Tandis qu'à Liége et Gand cette dernière étape nous présente avec les mêmes personnalités que la précédente quelques jeunes auxiliaires que je laisse au futur mémorialiste de notre centenaire le plaisir de nommer, Louvain et Bruxelles méritent une mention spéciale. Là, le séminaire historique, fondé par Jungmann en 1889, reçut en 1895 son développement définitif. Il comporte trois sections : exercices critiques et conférences historiques pour la Faculté de théologie; cours pratiques

sur les institutions médiévales pour la Faculté de philosophie et lettres. Le lien qui unit ces trois sections est surtout personnel : il se nomme Alfred Cauchie. Ce maître organisateur a groupé autour de sa chaire un jeune état-major : Ladeuze, Bondroit, Maere, Van Hove, dont l'activité commune s'est affirmée, en 1900, par la fondation de la Revue d'histoire ecclésiastique.

A Bruxelles, Lonchay méritait, par ses nombreux mémoires couronnés sur l'histoire politique et diplomatique des siècles derniers, de succéder à Philippson ; Pergameni et Leclère prouvaient la brillante maturité de l'enseignement bruxellois, en publiant, en 1902 et 1903, d'excellents Manuels d'histoire moderne et d'histoire du moyen âge.

Péchait-il par complaisance, celui des maîtres de notre enseignement auquel la complaisance serait le moins reprochée, quand il disait ainsi sa satisfaction du progrès accompli : « Voilà une trentaine d'années que nous avons fait entrer l'enseignement de l'histoire dans la voie que nous avait indiquée celui des sciences d'observation. Nous avons maintenant, nous aussi, nos laboratoires, où nous étudions au microscope, comme les naturalistes. Nos cours de critique ont formé des historiens. Et par la loi de 1890, le Gouvernement a consacré ces cours en instituant le doctorat en sciences historiques. » (G. Kurth.) A vrai dire, peut-être conviendrait-il de se préoccuper maintenant de l'avenir de ces apprentis historiens, chaque année plus nombreux, d'augmenter pour eux le nombre des bourses de voyage, d'introduire peut-être dans nos universités les *privat-docents?* Ne faudrait-il pas habituer la jeunesse belge à ces changements d'université, à ces études itinérantes qui lui permettraient, comme en Allemagne, de recueillir l'enseignement contradictoire de nos maîtres les plus autorisés? Ne faudrait-il pas, du même coup, rattacher à l'enseignement moyen les deux années insuffisamment mûres et nécessairement dogmatiques de la candidature ?

Les organismes officiels. — Si les études historiques doivent beaucoup aux progrès de notre enseignement et, par conséquent, aux pouvoirs publics, de qui notre enseignement officiel reçoit son régime et notre enseignement privé son modèle, nulle part l'action heureuse de ces pouvoirs n'apparaît plus directe que dans le jeu des organismes officiels suivants :

La Commission royale d'histoire ;

L'Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts (section des sciences historiques et philologiques) ;

La Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique ;

La Commission de Biographie nationale ;

Les Commissions royales d'art et d'archéologie ;

L'Académie royale flamande ;

L'Institut historique belge à Rome.

Joignons à cette énumération la louable initiative de quelques corps administratifs, tels le Conseil provincial de Namur et le Conseil communal d'Anvers, en vue de promouvoir la publication de cartulaires ou d'autres documents d'archives.

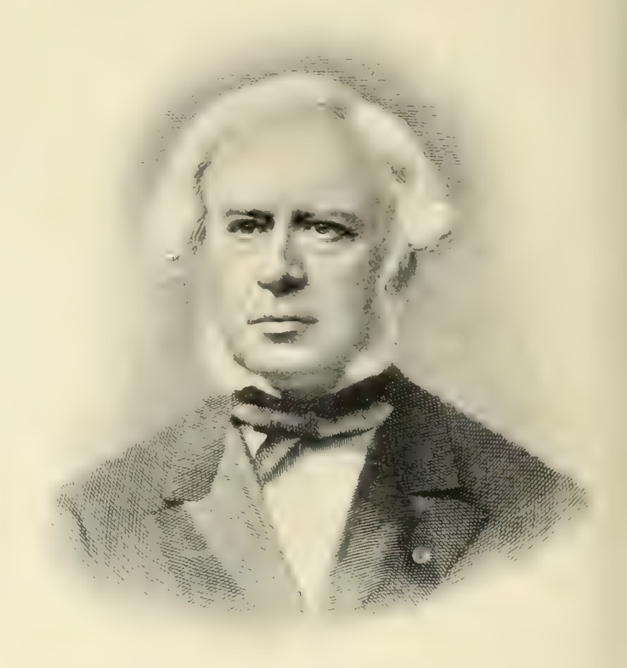
Quelques indications, aussi sommaires que possible, feront voir les services rendus par tous ces organismes.

Commission royale d'histoire. — Elle a été fondée dès 1835, avec la mission de mettre au jour les documents inédits relatifs à l'histoire de la Belgique. Les recherches actuelles embrassent les genres les plus divers : chroniques, cartulaires, correspondances, rapports, polyptyques, obituaires.

La Commission possède un organe trimestriel, que son étrange dénomination, Procès-verbaux de la Commission royale d'histoire ou Recueil de ses bulletins, n'empêche pas d'être « le meilleur recueil de travaux relatifs à l'histoire de la Belgique ». (Langlois.) Le tome LXXIII de cette vaste collection est en cours de publication.

La Commission a, en outre, publié cent neuf volumes in-quarto et vingt-sept volumes in-octavo de documents de tout genre.

Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique (section des sciences historiques et philologiques). — Fondée par Marie-Thérèse en 1772, rétablie après une interruption de vingt ans en 1816, développée constamment depuis cette date par les soins de nos deux Rois, l'Académie est divisée en trois classes. L'une, la classe des lettres et des sciences morales, se compose de deux sections : la section des sciences historiques et philologiques et la section des sciences morales et politiques.



Le Baron J.-B.-M.-C. Kervyn de Lettenhove (1817-1891).

Chaque classe compte trente membres, plus cinquante associés étrangers et dix correspondants régnicoles au maximum.

Outre les encouragements donnés aux études par ses concours, l'Académie est toujours intervenue dans le travail historique par une partie prépondérante de ses diverses publications, qui sont les suivantes :

Mémoires des membres, des associés, des correspondants ; collection in-4° de 54 volumes ;

Mémoires couronnés et mémoires des savants étrangers ; collection in-4° de 62 volumes ;

Mémoires couronnés et autres mémoires ; collection in-8° de 63 volumes ;

Bulletins des séances ; collection in-8° de 140 volumes.

Commission royale pour la publication des anciennes lois et ordonnances de la Belgique. — Elle a été établie par un arrêté royal du 18 avril 1846 conçu en ces termes : « Il sera publié, aux frais de l'Etat, un recueil des dispositions qui ont régi les divers territoires dont se compose la Belgique actuelle, avant leur réunion à la république française. » La première publication fut celle des Procès-verbaux des séances ; elle comprend actuellement six volumes et quatre cahiers du septième.

La publication de documents comprend deux séries distinctes ; l'une se rapporte aux coutumes, l'autre aux ordonnances.

Les Ordonnances comprennent actuellement vingt-trois volumes in-folio et les Coutumes soixante volumes in-4°.

La publication des Coutumes est sur le point d'être terminée ; il n'en reste plus que quelques-unes relatives aux Flandres et les coutumes de Tournai.

Commission de la Biographie nationale. — Publiée depuis 1860, sous les auspices de l'Académie, par une commission de quinze membres, la Biographie nationale renferme, par ordre alphabétique, les notices de tous les Belges, ou étrangers étroitement mêlés à notre vie nationale, qui se sont distingués à des titres divers et sont décédés depuis dix ans au moins.

La Commission a publié déjà dix-huit volumes in-8° ; le premier fascicule du tome XIX, actuellement sous presse, contiendra la fin de la lettre P et le commencement de la lettre Q. Le nombre de notices parues à ce jour dépasse six mille. Plus de cent collaborateurs préparent la lettre R.

Commissions royales d'art et d'archéologie. — Ces commissions sont au nombre de trois : la Commission royale des monuments, la Commission du musée royal de peinture et de sculpture, la Commission d'antiquités, d'armures et d'artillerie.

La Commission royale des monuments intéresse d'une manière spéciale notre mouvement archéologique. L'arrêté royal du 7 janvier 1835 qui l'a constituée est ainsi conçu :

... « Considérant qu'il importe d'assurer la conservation des monuments du pays remarquables par leur antiquité, par les souvenirs qu'ils rappellent, ou par leur importance sous le rapport de l'art.

» Une Commission est instituée à l'effet de donner son avis, à la demande du Ministre de l'Intérieur : 1° sur les réparations qu'exigent ces

monuments ; 2° sur les plans relatifs aux constructions et réparations des édifices publics. »

Ce rôle consultatif, la Commission royale des monuments le remplit avec activité : elle tient une séance par semaine ; rarement, ses avis sont réformés. Elle est aidée dans sa tâche par des membres correspondants qui, dans chaque province, se réunissent sous la présidence du Gouverneur, au moins une fois tous les trois mois.

Depuis 1861, les Commissions royales d'art et d'archéologie ont un Bulletin contenant les procès-verbaux des séances, ainsi que des rapports et des mémoires sur les questions archéologiques les plus variées. Ce bulletin constitue en moyenne un volume de trois cent cinquante pages par année. En fait, il sert presque exclusivement aux publications de la Commission royale des monuments.



Bibliothèque royale de Belgique.
La furie espagnole à Anvers. — Médaille d'un anonyme.

Académie royale flamande. — Instituée par arrêté royal du 8 juillet 1886, elle a pour objet principal l'étude et la culture de la langue et de la littérature néerlandaises. Son siège est à Gand, dans l'ancien Dammansteen ou maison d'Oombergen.

L'Académie se compose de vingt-cinq membres titulaires ; elle compte, en outre, dix correspondants régnicoles, vingt associés étrangers et un membre honoraire indigène.

Parmi ses commissions, trois s'occupent :

De l'étude des anciennes langues germaniques et des idiomes du moyen âge et de l'édition d'ouvrages qui se rapportent à cette matière, ainsi que de l'étude des dialectes locaux ;

De l'étude de l'histoire nationale, de la biographie et de la bibliographie ;

De la toponymie.

L'Académie met annuellement au concours des questions se rattachant au but de son institution.

Les principales publications de l'Académie royale flamande sont :

Les Bulletins de ses séances, *Verslagen en Mededeelingen ;*

L'annuaire, *Jaarboek,* contenant entre autres les notices nécrologiques consacrées à ses membres;

Les mémoires de ses membres ;

Les mémoires couronnés.

Jusqu'ici, l'Académie royale flamande a publié une centaine de volumes.

Archives. — Organisé rudimentairement par les Français en 1794 et d'une manière presque définitive par les Hollandais (arrêtés du 23 décembre 1826 et du 4 août 1829), le régime de nos Archives de l'État est réglé par l'arrêté royal du 17 décembre 1891. Cet arrêté « dota la Belgique d'une législation complète en matière d'archives, la faisant devancer dans cette voie la Hollande, l'Allemagne et la France ». (Pirenne.)

Le centre de l'administration des Archives est à Bruxelles ; les chefs-lieux de province ont tous, sauf Anvers, leur dépôt respectif, dirigé par un conservateur, éventuellement assisté d'un conservateur adjoint. L'attribution principale de ces fonctionnaires consiste dans le classement des archives par fonds. Depuis 1884, la haute direction des Archives a été transférée du ministère de l'Intérieur à celui de l'Agriculture.

Depuis 1899, paraissent des Inventaires des Archives de la Belgique publiés par ordre du Gouvernement. On en trouvera un état détaillé dans la Revue historique, t. LXXXI (1903), p. 139.

Ajoutons que les dépôts d'archives provinciales n'ont qu'une importance administrative ; ils sont régis par un conservateur nommé par le Conseil provincial.

Les archives communales, de valeur fort inégale, ont pour certaines de nos grandes et anciennes cités une importance considérable. A côté de Bruxelles, les villes d'Anvers, Gand, Bruges, Ypres sont dans ce cas. L'administration communale de ces villes a pris le soin louable de publier des inventaires de ces riches dépôts. La ville d'Anvers a, en outre, fourni à son conservateur, M. P. Génard, la possibilité de publier un Bulletin.

Institut historique belge à Rome. — Depuis 1902, la Belgique a, comme toutes les grandes nations d'Europe, un institut historique à Rome, chargé surtout du dépouillement des archives vaticanes, où gît toute une moitié de notre histoire. L'inauguration officielle a eu lieu le 11 décembre 1904. Malgré le nombre insuffisant de travailleurs (un directeur, dom U. Berlière, un assistant et parfois un boursier), malgré l'exiguïté inquiétante du budget, les résultats de la fondation récente sont déjà beaux. Un important volume de documents et diverses monographies ont paru : ils achèveront sans doute de dissuader nos gouvernants de faire petitement une grande chose.

Publication de cartulaires entreprise par ordre du Conseil provincial de Namur. — Par délibération du 11 juillet 1860, le Conseil provincial de Namur décida d'affecter un crédit de 400 francs (porté dans la suite à 500 francs) à la publication de documents inédits concernant l'histoire et la législation de la province de Namur.

La Députation permanente, chargée de l'exécution de cette résolution, décida qu'il serait formé un recueil des chartes, privilèges, règlements, etc., concernant les communes de la province. Elle donna à l'archiviste de l'État la mission de rechercher et de publier ces documents.

Les conservateurs des archives qui se sont succédé à Namur, MM. J. Borgnet, St. Bormans et L. Lahaye, se sont attachés, avec la plus active persévérance, à réaliser cette œuvre. Ils ont publié dix-huit volumes de cartulaires.

Les sociétés privées. — Les sociétés privées d'histoire et d'archéologie ne sont, en aucun pays, aussi nombreuses qu'en Belgique. M. Pirenne le constatait dès 1885 et il en énumérait alors une vingtaine. Or, le recensement de 1905 en accuse quarante. Chaque chef-lieu de province a la sienne, plusieurs en ont deux, Liége en compte quatre, Bruxelles huit. La plupart de nos villes, importantes par leur population ou leur passé, ont leur société spéciale : Nivelles, Tournai, Huy, Enghien, Soignies, Saint-Nicolas, Termonde, Alost, Courtrai, Turnhout, Malines. Ypres a depuis 1885 laissé mourir la sienne. Toutes ces sociétés, sauf celle des Bollandistes, sont postérieures à 1830. Le patriotisme a fait naître les plus anciennes : la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, fondée en 1833; la Société des bibliophiles belges séant à Mons — un titre qui dit une époque — fondée en 1835; la *Maatschappij der vlaamsche bibliophilen* et la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre, fondées l'une et l'autre en 1839. Les cinq dernières années en ont vu s'établir quatre : la Société archéologique de la ville et de l'ancien pays d'Alost; le Cercle historique et archéologique de Courtrai; la Société des cours d'art et d'archéologie, toutes trois fondées en 1903; Taxandria, fondée en 1904.

L'activité, assurément inégale, de ces sociétés s'affirme pour toutes par des conférences au moins mensuelles et par la publication d'un périodique au moins annuel; pour beaucoup, par l'organisation d'un musée, par des fouilles et par des concours. Toutes ont créé et entretiennent, dans un cercle plus ou moins vaste, des relations agréables et fructueuses entre érudits, une atmosphère de curiosité et d'émulation, des traditions de travail, sinon toujours de méthode.



Archives générales du royaume de Belgique. — Sceau de Marie-Thérèse.

Parmi les plus fécondes au point de vue bibliographique, la palme revient à la Société d'émulation de Bruges, qui, outre cinquante-quatre volumes d'Annales, a fourni aux érudits soixante-douze volumes de documents de bon choix; la *Maatschappij der vlaamsche bibliophilen* la suit avec une soixantaine de volumes et la Société des sciences, des lettres et des arts du Hainaut, avec cinquante-cinq volumes de mémoires et de publications.

Parmi celles qu'animent davantage les préoccupations critiques et où les amateurs se ressentent le plus avantageusement du voisinage des professionnels, on pourrait citer la Société d'art et d'histoire du diocèse

de Liége, l'Académie royale d'archéologie de Belgique, siégeant à Anvers, la Société pour le progrès des études philologiques et historiques, et, pour ses Annales et son musée, la Société d'archéologie de Namur.

Qu'il s'agisse de fécondité ou de critique, une mention spéciale est due à la doyenne de nos compagnies d'historiens, la Société des Bollandistes. J'en ai dit, dans la première partie de ce travail, les origines au XVIIe siècle, les destinées diverses au XVIIIe et comment enfin l'œuvre fut reprise à Bruxelles en 1837.

Le gouvernement lui accorda une dotation annuelle de 6,000 francs, qui fut supprimée en 1867 pour des raisons confessionnelles. Cette période de liberté subsidiée ne fut pas, il s'en faut, la plus brillante de la Compagnie. Astreinte à publier un énorme volume tous les trois ans, elle se vit détourner de la tâche préalable de reconstituer l'œuvre éparse : bibliothèque, copies, traditions, et d'une autre tâche, non moins indispensable, celle d'adapter ses méthodes aux exigences nouvelles de l'érudition. Les tomes VII à XII d'octobre gardent les stigmates de leur improvisation hâtive.



Frontispice du premier volume des *Acta Sanctorum.*

Vers 1880, une ère de réparation et d'activité sans précédent s'ouvrit. La création de la revue *Analecta Bollandiana* amenda la conséquence fâcheuse de l'ordre du calendrier, adopté pour les *Acta Sanctorum,* et permit aux Bollandistes d'intervenir au jour le jour dans les débats de l'érudition. Le travail préparatoire aux vies de saints à éditer encore et même à la revision des autres fut poussé avec vigueur : l'inventaire des textes imprimés grecs et latins est publié, celui des orientaux est en préparation.

En même temps qu'ils donnaient ces quarante volumes d'*Analecta* et qu'ils fournissaient ce colossal travail d'inventaire, les derniers Bollandistes réussissaient à enrichir de quatre in-folio particulièrement soignés la collection des *Acta*. Ce sont le XIIIe volume d'octobre et trois volumes de novembre, dans lesquels on trouve, entre autres choses, deux instruments de travail de premier ordre : une édition du *Martyrologe hiéronymien,* préparée par J.-B. de Rossi et Mgr L. Duchesne, et le Synaxaire de l'Eglise grecque.

La Belgique historique possède donc un ensemble de sociétés riches en œuvres et en promesses. Il lui manque, dans ce domaine, une chose : une société. Le lien fait défaut entre ces mille épis, dont la gerbe serait superbe ; un plan d'ensemble manque à toutes ces recherches qui, combinées, verraient décupler leur efficacité. De 1858 à 1872, il y eut bien une Société de l'histoire de Belgique, qui rendit de grands services bibliographiques par la publication de quarante-quatre volumes de textes relatifs à notre histoire moderne. Il existe encore une Fédération archéologique et historique de Belgique qui, depuis 1885, organise presque chaque année un congrès. Mais les critiques formulées contre ces congrès par les Archives belges semblent aussi méritées que paraissent opportuns les desiderata qu'elles ont jusqu'ici vainement préconisés. Que manque-t-il à ces assises, dont on ne pourrait contester ni l'entrain, ni même la compétence ? Uniquement un vrai programme, un programme ne comportant pour chaque session qu'un nombre restreint de questions d'intérêt général. Quels résultats précieux ne serait-on pas en droit d'attendre, pour notre histoire nationale, de débats bien dirigés, par exemple, sur une œuvre comme l'Histoire de Belgique de Pirenne ou, si l'on préfère rester plus spéculatif, sur quelque orientation du travail actuel, sur quelque grand fait de notre passé ?

Souhaitons que les bonnes dispositions dont firent preuve les organisateurs du dernier Congrès, tenu à Mons en 1904, se précisent encore et que le but, mieux aperçu, soit atteint une prochaine fois.

Les périodiques. — Toutes les sociétés qui précèdent ont leur organe, annuel au moins, mensuel et même bi-mensuel parfois. En y joignant les revues proprement dites, éditées en dehors d'elles, on constate que :

En 1905, cinquante-quatre périodiques belges s'occupent exclusivement ou principalement d'histoire et d'archéologie ; trente, de nature plus éclectique, font à ces sciences une large part.

Deux points de comparaison permettent de mesurer le chemin parcouru. En 1830, la Belgique avait une seule revue d'histoire : le Messager des Sciences et des Arts (1823-1895, 63 volumes, Gand) ; qu'on tienne compte, en outre, du Nouveau conservateur belge, recueil ecclésiastique et littéraire (1830-1834), et de la Revue britannique, choix d'articles traduits des meilleurs périodiques de la Grande-Bretagne (1830-1865), et l'on aura épuisé la production périodique belge de cette époque.

D'autre part, en 1869, chargé par la Commission royale d'histoire de dresser la Table générale des notices concernant l'histoire de Belgique publiées dans les revues belges, M. Van Bruyssel énumérait vingt et une revues, dont le plus grand nombre avaient déjà cessé de paraître. Cette statistique n'inspire, il est vrai, qu'une confiance très limitée.

Les cinquante-quatre périodiques actuels se répartissent, au point de vue de leur durée, de la manière suivante :

Sept	ont dépassé	cinquante	années	d'existence ;
Huit	»	quarante	»	»
Treize	»	trente	»	»
Dix-neuf	»	vingt	»	»
Trente	»	dix	»	»

Vingt-quatre comptent moins de dix années et, parmi eux, cinq ont vu le jour en 1904 ou 1905.



Rome. — Institut historique belge. — Cour intérieure.

Pour l'importance et l'autorité, il faut mettre hors pair, outre le Bulletin de la Commission royale d'histoire et les *Analecta Bollandiana*, dont il a été question ci-dessus, les Archives belges et la Revue d'histoire ecclésiastique.

Les Archives belges, fondées en 1899 par G. Kurth, réalisent le

type de la revue critique d'historiographie nationale. Dans chaque fascicule mensuel, d'environ trente pages, sont signalés avec une promptitude extrême et appréciés par les spécialistes les plus qualifiés : 1° tous les ouvrages belges traitant d'histoire nationale ; 2° tous les articles de



Rome. — Institut historique belge. — Bibliothèque.

périodiques de même nature; 3° les ouvrages belges d'histoire générale; 4° les ouvrages et articles étrangers relatifs à l'histoire de Belgique; 5° un choix de nouvelles inédites.

La Revue d'histoire ecclésiastique, fondée en 1900 par A. Cauchie, a pour objet : l'histoire des peuples chrétiens, les manifestations de la vie interne et externe de l'Eglise, les diverses parties de la méthode scientifique au point de vue de l'histoire ecclésiastique. Ce vaste programme, chaque livraison trimestrielle vise à en réaliser les promesses, sous ces rubriques : 1° articles de fond; 2° mélanges originaux; 3° comptes rendus critiques; 4° chroniques des événements importants relatifs aux travaux d'histoire ecclésiastique; 5° bibliographie. En 1900, année de sa fondation, la Revue atteignait une production de 886 pages. En 1904, ses deux volumes (la partie bibliographique est éditée à part) comptent 996 et 520 pages.

RÉSUMÉ ET CONCLUSION

Fervet opus! La ruche historique belge, vieille de dix siècles et plus active que jamais, ne rappelle-t-elle pas ce mot, n'est-elle pas digne de cet éloge ?

L'émulation privée organise partout d'utiles groupements de travail : il n'en existait pas en 1830; on en comptait une vingtaine en 1885; en 1905, il y en a quarante.

Les pouvoirs publics prodiguent leur concours. Académie des sciences, des lettres et des beaux-arts ; académie flamande ; commissions des anciennes lois et ordonnances ; biographie nationale ; commissions d'art et d'archéologie ; institut historique de Rome ; archives ; subsides, tels que celui du Conseil provincial de Namur pour la publication des cartulaires ou celui de la ville d'Anvers pour son *Archivenblad ;* et, par-dessus tout, la commission royale d'histoire : autant d'opportuns stimulants, autant de garanties d'achèvement d'œuvres grandioses et qui dépasseraient les forces individuelles.

Quatre universités, deux sous le patronage de l'Etat, deux sous celui de la liberté, sont dotées, depuis bientôt quinze ans, d'un enseignement historique, qui, rachetant par la vigueur de l'élan son départ tardif, a désormais rejoint l'enseignement des sciences exactes.

La production enfin répond à tous ces efforts. Au lieu des trois périodiques de 1830, de la vingtaine de 1869, le recensement de 1905 en enregistre cinquante-quatre, exclusivement ou principalement voués à l'histoire et à l'archéologie et trente largement hospitaliers à ces sciences. Que l'on ajoute à cela — j'en ai fait le compte — les cent vingt volumes parus en 1903, les cent quarante parus en 1904, on obtient ce résultat, assurément inattendu, qu'il sort des presses belges sur les questions d'histoire un livre au moins tous les deux jours.

C'est beaucoup, d'aucuns craindront que ce ne soit trop ; mais par bonheur, en même temps qu'elle devenait plus intense, la production historique belge se souciait généralement de devenir meilleure. En conformité avec une évolution universelle, qui a restitué l'histoire aux historiens et substitué aux autodidactes les spécialistes, la Belgique s'efforce de satisfaire aux exigences d'une critique sévère. Comparez le *Monasticon* de Berlière et le *Gallia Christiana*, le *Gislebert* de Vanderkindere et celui de Chasteleer, les Bollandistes d'aujourd'hui et ceux d'autrefois : vous aurez une idée du progrès accompli, au point de vue de l'érudition. A un point de vue moins spécial, celui de la science même, le progrès est-il moins certain? De Dewez à Juste, de Juste à Poullet, de Poullet à Pirenne, quelle ascension vers les horizons élargis et, par surcroît, quelle conscience plus claire de notre patriotisme !

Le jour est proche sans doute où, cédant au besoin d'expansion qui marquera, dans ce domaine aussi, l'exubérance de sa majorité, notre pays rendra à l'étranger : à la France, dont il fut d'abord tributaire, à l'Allemagne, qui fut l'éducatrice de sa maturité, les œuvres historiques qu'il en a reçues. Se souvenant que son histoire fut souvent celle de l'Europe, il ambitionnera de signer des œuvres universelles, comme le firent Sigebert et Froissart, Comines et Bolland.

Un historien français, Ernest Lavisse, résumait récemment les fastes de la Belgique. Se rappelant César et ses ennemis les plus vaillants, les Mérovingiens de Tournai et Charlemagne, la Croisade et les Communes, cette dynastie de Bourgogne, « sourire et lueur de la féodalité mourante », puis la Belgique moderne martelée sur l'enclume des convoitises européennes, la Belgique indépendante enfin, modèle de labeur, « la Belgique qui ne dort pas », il concluait : « Je ne sais si aucune patrie a de plus glorieux souvenirs. »

Dans la langue plus froide de l'érudition, un maître de l'historiographie, français lui aussi, Langlois, portait sur notre activité scientifique ce jugement : « De nos jours, la Belgique, également ouverte aux influences françaises et aux influences germaniques, exécute proportionnellement autant de travaux utiles que la France et l'Allemagne. »

Cette notice pourrait-elle recevoir une conclusion plus exacte et plus favorable que ce double hommage de l'étranger ?

K. HANQUET,
Professeur à l'Université de Liége.




Médaille commémorative du trentième anniversaire de professorat de L. Vanderkindere.



LES ARCHIVES DE L'ÉTAT

Les archives du royaume avant 1830. — A l'époque où les provinces qui composaient ce que l'on appela plus tard les Pays-Bas étaient séparées et indépendantes les unes des autres, leurs souverains avaient chacun une trésorerie de chartes où étaient déposées leurs archives. On y gardait les actes concernant leur maison et leur domaine, les titres de leur souveraineté, les traités qu'ils avaient conclus avec les princes voisins, les ordonnances relatives au gouvernement du pays et autres documents.

Après avoir réuni sous sa domination la plupart des provinces des Pays-Bas, Philippe le Bon laissa subsister, telle qu'il l'avait trouvée, la situation de ces divers dépôts de chartes.

Les choses changèrent sous Charles-Quint : les papiers d'Etat, de même que ceux des conseils collatéraux que ce monarque avait institués

pour le gouvernement du pays, furent gardés à Bruxelles. Toutefois, on ne fit pas apporter dans cette ville les titres qui jusque-là avaient été conservés ailleurs.

Pendant toute la durée du régime espagnol, aucune mesure ne fut prise au sujet des archives de l'Etat ; les différents dépôts qui les composaient restèrent confiés à la garde des officiers qui l'avaient eue de toute ancienneté et dans les mêmes lieux.

Il faut arriver au règne de Marie-Thérèse pour trouver des actes de sollicitude relatifs à cet objet important. Un département des archives de l'Etat des Pays-Bas fut créé par un décret de l'Impératrice du 24 décembre 1773. Les archives de l'Etat devaient être composées des chartes de Flandre et de Brabant, des archives de la Toison d'or, des archives du Conseil d'Etat et de l'Audience, des papiers de la Jointe des terres contestées, des archives de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre antérieures aux cent dernières années, enfin de quelques autres collections provenant d'offices supprimés et de peu d'importance.

Le comte de Wynants, conseiller maître des requêtes à la Chambre des Comptes, fut nommé directeur général des archives. A sa demande, deux adjoints lui furent donnés en 1776 pour le seconder dans ses travaux de classement et d'inventaire. Néanmoins, le défaut d'un local propice pour y déposer les archives retarda d'abord l'exécution du plan de Marie-Thérèse ; d'autres circonstances le firent ensuite perdre de vue et les archives continuèrent à être conservées dans leurs anciens locaux. Ce fut seulement en 1784 qu'elles furent transportées dans le nouvel hôtel construit sur le Parc pour la Chambre des Comptes et devenu plus tard l'hôtel du Ministre des Finances.

Joseph II supprima, en 1787, le département des archives. La révolution de 1790 occasionna un grand désordre dans les archives de l'Etat, restées aux mains des patriotes. Elles furent fouillées par les vainqueurs dans le but d'y trouver des actes d'accusation contre le gouvernement déchu et ses créatures. Les Etats de Brabant ne se bornèrent pas à cela; ils s'emparèrent de tous les titres qui concernaient leur province.

Un décret des gouverneurs généraux autrichiens du 7 juillet 1791 rétablit le département des archives; il le composa d'un directeur général, d'un adjoint et de six officiaux.

Après la bataille de Fleurus (juin 1794), qui mit fin à la domination de l'Autriche aux Pays-Bas, plus de quatre cents caisses, contenant les archives les plus importantes, furent emportées par les ministres autrichiens et transférées à Vienne, après de longues pérégrinations. Le traité de Campo-Formio (17 octobre 1797), par lequel l'Autriche céda la Belgique à la France, stipula, dans son article 13, que la première puissance restituerait à la seconde toutes les archives que ses ministres avaient emportées de Bruxelles en 1794. Cet article ne fut exécuté que d'une manière fort incomplète.

En vertu de l'article 14 du traité de paix de Paris du 30 mai 1814,

deux cent vingt caisses d'archives furent restituées par la France à la légation du roi des Pays-Bas près la cour des Tuileries. Elles furent expédiées à Bruxelles.

Les archives que le gouvernement autrichien avait laissées dans cette dernière ville en 1794, lorsqu'il dut se retirer devant l'invasion française, se trouvèrent d'abord à l'abandon. Le 2 nivôse an III, l'administration centrale et supérieure de la Belgique confia à un préposé spécial la garde de ce dépôt. Le gouvernement français y fit remettre



Gand. — Château de Gerard le Diable. — Dépot des archives de l'Etat.

toutes les archives qu'il parvint à recueillir. Toutefois, aucune mesure sérieuse ne fut prise pour l'organisation du dépôt et le classement des documents qui y étaient conservés.

Sous le régime hollandais, le dépôt de Bruxelles devint l'un des deux dépôts des archives du royaume des Pays-Bas; l'autre était celui de La Haye. La direction du dépôt de Bruxelles, considérablement accru par la restitution des archives dont nous avons parlé plus haut, fut confiée, par arrêté royal du 9 novembre 1814, à un secrétaire-archiviste, assisté de deux employés.

En 1822, les archives durent évacuer l'hôtel de la Chambre des Comptes dans lequel elles étaient déposées depuis le siècle précédent;

elles furent placées provisoirement au second étage et dans les combles de l'ancien palais de Justice.

Un arrêté royal du 23 décembre 1826 prescrivit, dans l'intérêt de l'histoire nationale, la mise en ordre des archives des provinces, des villes et des communes. Le gouvernement comprit qu'il devait donner l'exemple pour celles qui étaient placées sous son autorité immédiate; de nouveaux employés furent attachés aux services des archives du royaume à Bruxelles, et quelques travaux de classement purent ainsi être exécutés.

Les archives de l'Etat dans les provinces avant 1830. — Une des principales conséquences du renversement de l'ancien régime fut de faire tomber dans les mains de l'Etat des masses d'archives, provenant des corps administratifs, des corporations civiles et des communautés religieuses que les lois nouvelles venaient de frapper de suppression.

La loi du 7 messidor an II (25 juin 1794), publiée en Belgique en vertu d'un arrêté du Directoire du 10 germinal an IV (30 mars 1796), statuait, entre autres points, que, dans chaque département, il serait nommé des citoyens versés dans la connaissance des chartes, des lois et des manuscrits, pour faire le triage des titres appartenant à la République. Ces citoyens devaient être nommés par la Convention, sur présentation du Comité des archives. Tous les dépôts de titres et de pièces devaient leur être ouverts et être soumis à leurs recherches.



Archives générales du royaume de Belgique.
Sceau d'Elisabeth, femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre (1170).

Cette loi n'avait encore donné lieu à aucune opération en Belgique, lorsqu'intervint celle du 5 brumaire an V (26 octobre 1796), stipulant que les administrations centrales de départements feront rassembler dans le chef-lieu tous les titres et papiers de dépôts appartenant à la République. Le Directoire exécutif pouvait autoriser leur placement provisoire dans les édifices nationaux. Il devait, en outre, faire procéder immédiatement au triage des dépôts existant dans les départements réunis — on appelait ainsi les anciennes provinces des Pays-Bas autrichiens réunies à la France en vertu de la loi du 9 vendémiaire an IV (1er octobre 1795) — à l'effet de recueillir des renseignements sur la consistance des domaines nationaux et nommer le nombre de préposés nécessaires à cet effet.

Tels furent l'origine et le point de départ des dépôts des archives de l'Etat organisés aujourd'hui dans les chefs-lieux de nos diverses provinces.

Le Directoire nomma cinq préposés au triage à Bruxelles, trois à Liége, trois à Mons, deux à Namur ; dans les autres chefs-lieux, le nombre des préposés fut proportionné à l'importance des archives qui y étaient ou devaient y être rassemblées.



Archives générales du royaume de Belgique.
Sceau de la ville de Nieuport (1296).

Une instruction préliminaire pour régler les premières opérations relatives au triage des titres dans les neuf départements réunis fut arrêtée au mois de germinal an VI (avril 1798) par le Ministre des Finances de la République. Les archives ressortissaient à ce ministère depuis la loi du 21 prairial an IV (9 juin 1796) ; antérieurement et en vertu de la loi du 11 frimaire an IV (2 décembre 1795), elles étaient placées sous la surveillance du Ministre de la Justice.

Le gouvernement consulaire, trouvant que l'opération du triage ne marchait pas avec la célérité désirable et attribuant ces retards à ce que les préposés, qui tenaient leur existence du Directoire, se croyaient par là affranchis de la surveillance des autorités départementales, mit fin à leurs fonctions, dans les neuf départements réunis, par un arrêté du 13 germinal an IX (3 avril 1801). Les préfets furent chargés de la nomination et de la surveillance des nouveaux commissaires au triage.

L'arrêté du 13 germinal fut proposé aux Consuls par le Ministre de l'Intérieur, dans les attributions duquel les archives départementales de l'Etat venaient d'être placées (vendémiaire an IX, octobre 1800).

Sous l'Empire, aucune mesure ne fut prise pour la conservation des archives rassemblées dans les chefs-lieux des départements. Il entrait dans la pensée de l'Empereur d'extraire des archives des Pays-Bas, de l'Italie, de l'Allemagne et des autres pays récemment annexés, pour les réunir aux archives de l'Empire à Paris, tout ce qu'elles pouvaient contenir de documents précieux ou intéressants. Cette pensée se manifesta par le décret du 21 mars 1812, qui ordonnait la construction sur la rive gauche de la Seine d'un immense palais destiné à recevoir toutes les archives de l'Empire français. Les réclamations des autorités départementales, de même que les événements politiques et militaires qui suivirent la campagne de Russie firent abandonner ce projet.

Le régime qui prit naissance à la création du royaume des Pays-Bas

amena des améliorations dans cet état de choses. Les archives de Liége, où avaient été rassemblés les actes des corps administratifs et judiciaires de l'ancienne principauté, reçurent le titre d'Archives royales. Elles eurent, dès lors, un conservateur nommé par le gouvernement et payé sur les fonds du trésor. Un conservateur salarié par l'Etat fut aussi établi à Mons.

Les archives du royaume depuis 1830. — A la révolution de 1830, le personnel des archives du royaume se composait d'un archiviste du royaume, d'un chef de bureau, d'un chef de bureau adjoint et de trois employés.

De l'époque de la révolution date une ère nouvelle pour les archives. La Belgique, rendue à l'indépendance, se montra avide de connaître son glorieux passé; les études historiques prirent un essor extraordinaire; d'ardents investigateurs explorèrent les archives pour constituer, à l'aide des documents qui y étaient conservés, notre histoire nationale.

Le Gouvernement belge s'associa à ce mouvement en augmentant peu à peu le personnel des archives du royaume. Un arrêté royal du 24 mai 1832 statua que l'administration des archives comprendrait, outre l'archiviste du royaume, deux chefs de section et le nombre d'employés subalternes dont le besoin se ferait sentir.

Le Gouvernement ne négligea pas non plus les accroissements des dépôts d'archives. Un autre arrêté royal du 15 octobre 1832 prescrivit la remise aux archives de l'Etat de tous les titres et papiers des anciens conseils de justice des Pays-Bas, autres que les procès en matière d'intérêts privés, déposés jusqu'alors dans les greffes des cours et des tribunaux.

En 1835, le Gouvernement donna un adjoint à l'archiviste du royaume, mais supprima en même temps les deux chefs de section, qu'il remplaça par un employé de première et un employé de seconde classe. Deux expéditionnaires et deux surnuméraires complétèrent le cadre du personnel. Ces mesures furent l'objet d'un arrêté royal du 26 septembre et d'un arrêté ministériel du 12 octobre.

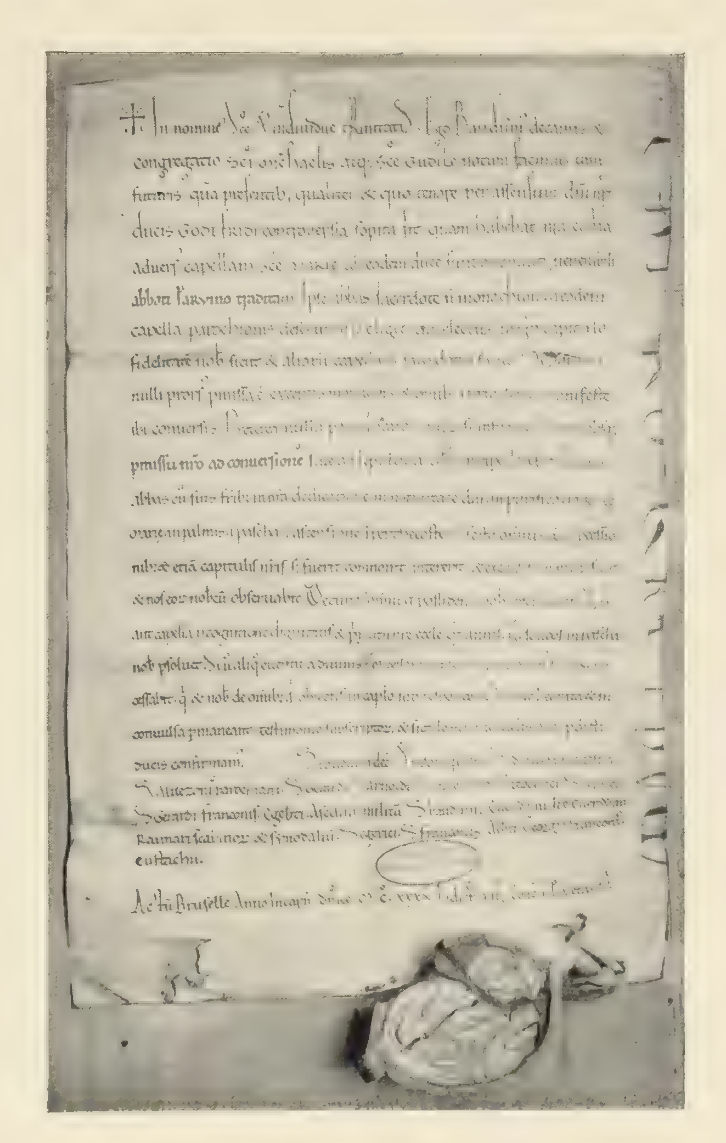
Un autre arrêté ministériel du 1er décembre suivant porta à trois le nombre des expéditionnaires; un de ceux-ci fut spécialement chargé de faire les fonctions de commis d'ordre.

Cette organisation subsista jusqu'en 1859, avec ces seules modifications que deux nouveaux employés furent attachés au dépôt, l'un pour le classement des archives allemandes, l'autre pour le classement des archives espagnoles.

Il y avait longtemps déjà que, en raison des nombreux accroissements qu'elle avait reçus depuis une vingtaine d'années, l'on songeait à réorganiser l'administration des archives générales du royaume en la renforçant, lorsque la réunion à cet établissement national des archives

du grand Conseil de Malines, du conseil souverain et de la cour féodale de Brabant, ordonnée par le Gouvernement à la fin de 1858, vint rendre cette mesure aussi urgente que nécessaire.

Un arrêté royal, en date du 21 mars 1859, fixa les bases de la réorganisation. Il composa l'administration des archives du royaume de l'archiviste général, de trois chefs de section, d'un commis d'ordre et d'employés de première et de seconde classe. Un arrêté ministériel du même jour détermina les attributions et les devoirs de tous les fonctionnaires et employés de l'administration; les rapports de celle-ci avec le public; les règles à suivre pour la communication de documents, pour les recherches et les expéditions.



Archives générales du royaume de Belgique.
Accord conclu entre le chapitre de Sainte-Gudule, à Bruxelles, et l'abbé du Saint-Sépulcre, à Cambrai, au sujet de la célébration de l'office divin dans la chapelle de Notre-Dame (113[illegible]).

Ces dispositions organiques, avec les modifications dont nous parlerons plus loin, sont encore la base des règlements en vigueur aujourd'hui.

Le rétablissement des chefs de section, supprimés en 1835, fut une excellente mesure. Dans un dépôt comme celui des archives du royaume, qui comprend une multitude de fonds divers, dont quelques-uns constitueraient à eux seuls de considérables archives, il est aisé de concevoir que la répartition de ces fonds entre les employés principaux leur permet d'en acquérir une connaissance plus approfondie et, par là, de rendre plus de services à l'administration et au public. En France, les archives nationales, depuis leur création, en 1790, ont toujours été divisées en sections législative, administrative, historique, domaniale, judiciaire, sous des chefs distincts.

La Belgique n'emprunta pas ces dénominations à la France, parce qu'on ne pouvait y créer les sections auxquelles elles seraient applicables sans démembrer, c'est-à-dire bouleverser, la plupart des fonds. En effet, il y a tel d'entre eux — celui du conseil privé, par exemple — qui a le triple caractère d'historique, de législatif, d'administratif, et qui même, à certaines époques, a encore celui de judiciaire. Des trois sections formées, deux le furent en raison des travaux antérieurs des archivistes placés à leur tête; dans la troisième furent réunies toutes les archives provenant d'anciennes cours ou sièges de justice.



Archives générales du royaume de Belgique.
Sceau de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (1405).

D'autres arrêtés royaux, datés des 21 mars 1859, 21 avril 1864, 27 décembre 1869 et 27 février 1878, eurent pour but principal, soit de renforcer le cadre du personnel, soit d'augmenter le chiffre des appointements des fonctionnaires et employés.

Nous donnerons la composition présente du personnel des archives générales du royaume dans le paragraphe intitulé : Organisation actuelle des archives de l'Etat.

L'ancien palais de Justice fut démoli en 1901; les archives générales du royaume furent transférées dans une partie des locaux du Musée royal de peinture, connue sous le nom d'Ancienne Cour et occupée précédemment par le Musée d'Histoire naturelle.

Les archives de l'État dans les provinces depuis 1830. — Il n'y avait, en 1830, que deux dépôts d'archives placés sous l'action directe de l'administration centrale; c'étaient ceux de Liége et de Mons. Il existait, en outre, dans quelques provinces des dépôts dirigés par l'administration provinciale. Chacun de ces dépôts avait son organisation particulière, ses jours et heures d'ouverture et de fermeture. Le Gouvernement prit successivement, selon les circonstances locales, les dispositions nécessaires pour la conservation et le classement des archives qui y étaient déposées. Il organisa ou créa ainsi les dépôts de Gand, de Tournai, de Bruges, de Namur et d'Arlon, en même temps qu'il développait les dépôts de Liége et de Mons.

Dans toutes ces mesures, les conseils provinciaux et leurs députations permanentes lui prêtèrent un concours plein de patriotisme et d'intelligence.

Il ne suffisait cependant pas d'établir des conservateurs près de ces dépôts ; il fallait encore fixer définitivement le mode de leur nomination, ainsi que leur position hiérarchique, et déterminer, par des règles précises et uniformes, leurs attributions, leurs devoirs, leurs rapports tant avec l'administration des archives générales du royaume qu'avec le public.

La loi du 5 brumaire an V, qui ordonnait le rassemblement des archives nationales dans les chefs-lieux de département, ne contenait aucune disposition réglementaire ; l'arrêté des Consuls du 13 germinal an IX en faisait espérer, mais ses promesses n'eurent pas de suite ;



Gand. — Château de Gérard le Diable. — Crypte.

l'arrêté ministériel du 4 août 1829, pris en exécution de l'arrêté du roi des Pays-Bas du 23 décembre 1826, ne s'occupait que des recherches historiques; enfin, le dépôt de Liége, seul, avait des règlements particuliers émanés de l'autorité ministérielle.

La question fut tranchée par l'arrêté royal du 17 décembre 1851. Tout en laissant les archives provinciales de l'État sous la surveillance du gouverneur de la province, chargé de prescrire les mesures nécessaires pour leur sécurité, l'arrêté statua qu'elles ressortiraient désormais aux archives générales du royaume comme à leur centre commun. L'archiviste général reçut la mission de surveiller et de contrôler l'administration des conservateurs; c'est par son intermédiaire que leurs communications devaient désormais être transmises au département de l'Intérieur.

Les dépôts existant à cette époque étaient ceux de Liége (réorganisés en 1825), Mons (organisé en 1819), Bruges (organisé en 1837), Tournai (organisé en 1834), Namur (créé en 1848) et Arlon (créé en 1849).

Quelques années plus tard, un arrêté royal du 31 juillet 1858 détermina la classification des dépôts d'archives provinciaux et fixa le minimum et le maximum du traitement du personnel. Gand et Liége furent placés dans la 1re classe, Bruges et Mons dans la 2e, Namur dans la 3e, Arlon et Tournai dans la 4e. Des conservateurs adjoints furent attachés aux dépôts des deux premières classes.

L'arrêté royal du 21 avril 1864 supprima la 4e classe et établit la classification suivante : 1re classe : Gand, Liége et Mons ; 2e classe : Bruges et Namur ; 3e classe : Arlon et Tournai. L'arrêté royal du 27 février 1878 ne porta aucun changement à cette classification, sauf en ce qui concerne le dépôt de Hasselt, créé en 1869 et rangé parmi les dépôts de 3e classe.

Depuis cette époque, le dépôt de Tournai a été supprimé et les archives qui y étaient conservées ont été versées dans le dépôt de Mons (arrêté royal du 13 septembre 1895). Un dépôt des archives provinciales de l'Etat a été créé à Anvers et rangé dans la 2e classe des établissements de l'espèce (arrêté royal du 24 février 1896).

Archives générales du royaume de Belgique.
Godefroid III, duc de Lothier et comte de Brabant, ratifie les privilèges accordés à la ville de Tirlemont (1168).

Organisation actuelle des archives. — Les archives de l'Etat en Belgique se divisent en archives générales du royaume et en archives de l'Etat dans les provinces.

L'administration des archives générales du royaume est composée d'un archiviste général, de quatre chefs de section, de quatre sous-chefs de section, d'un secrétaire de l'administration, de cinq employés de

première et de seconde classe, d'un employé sigillographe, d'un expéditionnaire, de six huissiers-messagers et d'un huissier-concierge. La dénomination d'archiviste adjoint peut être accordée, à titre personnel, à celui des chefs de section qui est chargé de remplacer l'archiviste général en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement.

L'archiviste général, l'archiviste adjoint et les chefs de section sont nommés par le Roi sur la proposition du Ministre de l'Intérieur. Les autres membres du personnel sont nommés par le Ministre de l'Intérieur, l'archiviste général entendu.

L'archiviste général administre et dirige toutes les parties du service; il a la surveillance du personnel et la garde du dépôt; il correspond seul avec les autorités publiques et les particuliers.

Les chefs de section mettent en ordre et inventorient, d'après les instructions de l'archiviste général, les collections qui leur sont respectivement assignées. Ils font, en outre, les recherches de pièces et de renseignements demandées par les autorités publiques et les particuliers.

Les sous-chefs de section et les employés secondent les chefs de section dans les classements et les recherches qui incombent à ceux-ci, indépendamment des travaux dont ils peuvent être chargés par l'archiviste général.

Le secrétaire est chargé de la partie administrative et de l'économat des archives; il pourvoit à tous les besoins du service, donne suite aux correspondances des conservateurs concernant le matériel des dépôts, dirige et surveille l'expédition des affaires, etc.

Les bureaux des archives sont ouverts tous les jours non fériés de 9 à 3 heures; la salle de lecture est ouverte de 9 à 6 heures.



Archives générales du royaume de Belgique.
Sceau de Charles-Quint (1551).

Toute personne peut y demander communication des documents historiques ou des actes d'intérêt privé que les archives renferment, pourvu qu'elle justifie, à l'égard des derniers, qu'elle est intéressée en nom direct, ou à titre d'héritier ou d'ayant droit, à en prendre connaissance. Cette communication est donnée sans frais et sans déplacement.

Toute demande d'expédition de pièces déposées aux archives ou de reproduction des sceaux faisant partie de la collection sigillographique

doit être faite par lettre adressée à l'archiviste général; il en est de même de toute demande de recherches de pièces ou de renseignements.

Aux archives générales du royaume sont annexées une bibliothèque et une section de sigillographie. La bibliothèque des archives n'est pas publique.

Les archives provinciales de l'Etat ressortissent aux archives générales du royaume comme à leur centre commun. Elles sont divisées en trois classes : dans la première, sont rangés les dépôts de Bruges, de Gand, de Liége et de Mons; dans la deuxième, ceux d'Anvers, de Hasselt et de Namur; dans la troisième, celui d'Arlon. Elles sont placées sous



Anvers. — Dépôt des archives de l'Etat.

la surveillance du gouverneur de la province, qui prend les mesures nécessaires à leur sûreté.

Le personnel se compose d'un conservateur et, lorsque les nécessités du service l'exigent, d'un conservateur adjoint et d'employés.

Les conservateurs et les conservateurs adjoints sont nommés par le Roi sur la proposition du Ministre de l'Intérieur; les employés sont nommés par le Ministre.

Les devoirs des conservateurs consistent principalement : 1° à classer et à inventorier les documents confiés à leur garde; 2° à veiller à ce qu'il n'en soit distrait aucun; 3° à fournir à l'administration et au public les renseignements qui leur sont demandés.

Les conservateurs adjoints secondent les conservateurs dans les

travaux de classement et les recherches dont ceux-ci sont chargés. Ils les remplacent en cas d'absence, de maladie ou de tout autre empêchement.

Les conservateurs sont subordonnés à l'archiviste général, avec lequel ils entretiennent une correspondance régulière.

L'archiviste général du royaume fait chaque année, après en avoir reçu l'autorisation du Ministre de l'Intérieur, l'inspection des archives de l'Etat dans les provinces. Il rend compte au Ministre de la situation dans laquelle il les a trouvées et lui fait toutes les propositions qu'il juge nécessaires pour accélérer le classement de ces dépôts et pour assurer eur bonne conservation.

Composition des archives. — Les documents conservés aux archives générales du royaume peuvent se diviser en deux séries principales, savoir : les archives des anciens souverains de nos provinces et des anciens gouvernements des Pays-Bas, espagnols et autrichiens et les archives particulières de la province actuelle de Brabant.



Gand. Dépôt des archives de l'Etat Galeries.

Dans la première série, nous trouvons : les chartes des ducs de Brabant et de Limbourg, des comtes de Namur, des comtes et ducs de Luxembourg et des chambres des comptes de Brabant et de Flandre; les archives du conseil d'Etat, du conseil privé, du conseil des finances, du conseil de gouvernement établi en 1787, de la République des Etats-belgiques-Unis (1790) et de l'administration centrale et supérieure de la Belgique; les papiers d'Etat et de l'audience; la secrétairerie d'Etat pour les affaires de l'Allemagne et du Nord; la secrétairerie d'Etat et de Guerre; les chambres des comptes de Brabant et de Flandre et le grand Conseil de Malines.

Dans les archives purement brabançonnes figurent celles du conseil souverain et de la cour féodale de Brabant, des Etats du duché, des greffes scabinaux des villes et villages de la province, de la préfecture de la Dyle, le notariat général de Brabant, les archives des administrations religieuses et hospitalières de la province et celles de l'Université de Louvain.

Il faut y ajouter une série déjà importante de documents officiels postérieurs à 1830.

Les archives de l'Etat dans les provinces comprennent les chartes des comtes de Flandre et de Hainaut, ainsi que les archives de toutes les anciennes institutions civiles ou ecclésiastiques supprimées à la fin de l'ancien régime. Le dépôt de Liége comprend, en outre, les archives du gouvernement des anciens princes-évêques de Liége.

Publications des archives de l'Etat. — L'administration des archives a fait paraître, sous les auspices du Gouvernement, les publications suivantes :

A. *Inventaires sommaires.* — a) *Archives générales du Royaume.* — Inventaire sommaire des archives du conseil privé; du conseil des Finances; du conseil d'Etat; des Etats de Brabant; du conseil du Gouvernement général; de la Jointe des administrations et des affaires des subsides; de la Jointe des Monnaies; de la Secrétairerie d'Etat et de Guerre; des corps de métiers et serments de Brabant; de la chancellerie autrichienne des Pays-Bas; de la Commission royale des Etudes; des Etats-belgiques-Unis.

b) *Dépôt de Gand.* — Inventaire sommaire des archives de la châtellenie d'Alost; de la châtellenie d'Audenarde; de la châtellenie du Vieux-Bourg; de l'abbaye de Baudeloo; des Jésuites; de la principauté de Gavre; de la baronnie de Nevele; de l'abbaye de Ninove; de l'abbaye des Riches-Claires, à Gand; de l'abbaye Notre-Dame, à Tronchiennes.

c) *Dépôt de Liége.* — Inventaire sommaire des archives du conseil privé; des Trois Etats; du grand greffe et du greffe des échevins de Liége; de la chambre des finances des princes-évêques de Liége; du bureau de bienfaisance et des hospices civils de Liége; du chapitre de Saint-Lambert à Liége; des anciens greffes scabinaux de la province de Liége; de l'ancien duché de Limbourg; de l'abbaye de Neufmoustiers; de l'abbaye de Sinnich.

d) *Dépôt de Mons.* — Inventaire sommaire des archives de la Trésorerie des chartes des comtes de Hainaut et des pièces y annexées; des cours féodales de Hainaut; des châtellenies, bailliages et prévôtés du comté de Hainaut; des greffes des justices seigneuriales et échevinales de Hainaut; de la cour et du conseil souverain du Hainaut; des tabellions et des notaires du Hainaut; des métiers et serments du Hainaut; des archives des Etats de Tournai-Tournésis; du bailliage et du conseil provincial de Tournai-Tournésis; des archives seigneuriales du Hainaut.

e) *Dépôt de Hasselt.* — Inventaire sommaire des archives de l'Etat à Hasselt (broch.).

f) *Dépôt de Namur.* — Inventaire sommaire des archives des anciens greffes scabinaux de la province de Namur; des archives notariales conservées au dépôt des archives de l'Etat à Namur.

g) *Dépôt d'Arlon.* — Inventaire sommaire des archives des anciens greffes scabinaux de la province de Luxembourg; des tabelles cadastrales de la province de Luxembourg, 1766.



Bruges. — Dépôt des archives de l'Etat.

B. — *Inventaires analytiques.* — a) *Archives générales du Royaume.* — Inventaire des registres des chambres des comptes, 5 volumes ; des cartes et plans; du notariat général du Brabant ; de la cour féodale de Brabant, 2 volumes ; divers (cartes et plans [supplément], pays de Malines, archives de Léau, archives de Vilvorde) ; des chartes des comtes de Namur ; des registres aux gages de la chambre des comptes; des registres mémoriaux du grand conseil de Malines, 2 volumes ; des chartes et cartulaires du Luxembourg, tome Ier; des inventaires des archives de la seconde section.

b) *Dépôt de Bruges.* — Inventaire des archives du Franc de Bruges, 2 volumes.

c) *Dépôt de Gand.* — Inventaire des cartes et plans conservés aux archives de la Flandre orientale.

d) *Dépôt de Liége.* — Inventaire des archives de l'abbaye de Val-Saint-Lambert-lez-Liége, 2 volumes ; des chartes du chapitre de Saint-Lambert, à Liége ; des chartes du chapitre de Saint-Martin, à Liége.

e) *Dépôt de Mons.* — Inventaire des archives des commanderies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem ou de Malte; des cartes et plans conservés dans le dépôt, 2 volumes; des archives des Etats de Hainaut,

2 volumes; des archives de la chambre du clergé, de la noblesse et du tiers Etat.

f) *Dépôt de Namur.* — Inventaire des pièces et dossiers contenus dans la correspondance du conseil provincial et du procureur général de Namur ; le livre des fiefs de la prévôté de Poilvache.

C. — *Publications diverses.* — Correspondance de Philippe II sur les affaires des Pays-Bas, 5 volumes ; correspondance de Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, avec Philippe II, 3 volumes; actes des Etats généraux de 1600; actes des Etats généraux de 1632, 2 volumes; catalogue de la bibliothèque des archives du royaume.

Conclusion. — En l'année 1880, cinquantième anniversaire de l'indépendance nationale, 87 personnes vinrent travailler dans la salle de lecture des archives générales du royaume et reçurent en communication 505 registres, cartons, portefeuilles, cartes, plans, etc. En outre, 42 demandes de recherches et de renseignements furent adressées par écrit à l'archiviste général et 35 expéditions furent délivrées à la demande du public.

En 1904, le nombre de visiteurs s'est élevé à 180 et celui de leurs visites atteignit le chiffre de 1865. Il leur fut donné en communication 11,060 registres, cartons, portefeuilles, etc., auxquels il faut ajouter 861 documents communiqués avec déplacement, en vertu d'autorisations ministérielles, soit à domicile, soit dans l'un des dépôts de province.

L'archiviste reçut 117 demandes écrites de recherches et de renseignements; 24 expéditions d'actes et 259 empreintes de sceaux furent délivrées par l'administration.

Il suffit de comparer ces chiffres pour apprécier l'importance de l'extension qu'ont prise, pendant ces vingt-cinq dernières années, les services rendus au public par les archives générales du royaume.

Les dépôts des archives de l'Etat dans les provinces ont suivi les archives générales du royaume dans cette marche ascendante.

Le Gouvernement n'épargna rien pour encourager et favoriser ce rapide développement.

Dans un rapport daté du 10 mars 1846, l'archiviste général Gachard s'exprimait comme suit : « L'administration des archives a eu le bonheur de voir tous les hommes d'Etat qui se sont succédé à la tête du département de l'intérieur depuis 1830 seconder ses efforts pour l'accroissement du dépôt confié à ses soins. »

Ces paroles élogieuses peuvent, à juste titre, être répétées aujourd'hui. L'administration des archives a toujours eu à se louer de la bienveillante sollicitude du Ministère de l'Intérieur, ainsi que de l'intérêt que lui ont constamment témoigné les chefs de ce département, particulièrement l'honorable Ministre qui le dirige actuellement et ses collaborateurs immédiats.

Dans ces dernières années, la création d'un diplôme de candidat-archiviste, imposé à tous ceux qui sollicitent une fonction ou un emploi dans l'administration des archives, assure, surtout au point de vue des connaissances théoriques, le bon recrutement des archivistes de l'Etat. De plus, les traitements d'une partie du personnel ont été majorés et fixés à un taux mieux en rapport avec les études exigées actuellement des archivistes.

Dans les provinces, le dépôt d'Anvers, réclamé depuis de longues années, a été établi et placé dans la deuxième classe. En raison de leurs



Archives générales du royaume de Belgique.
Vue de l'Escaut devant Anvers et du pont de bateaux établi en 1621.

accroissements, les dépôts de Bruges et de Hasselt ont été respectivement érigés en dépôts de première et de deuxième classe. Cette mesure nous autorise à espérer que le Gouvernement se décidera un jour à supprimer la classification actuelle des dépôts de province en trois classes et, en donnant ainsi à chaque archiviste le moyen de faire sa carrière sur place, assurera à celle-ci une stabilité aussi avantageuse au public qu'à l'administration. De nouveaux locaux ont été ou seront sous peu construits et aménagés à Gand, Bruges, Anvers, Hasselt et Namur.

Aux archives générales du royaume a été créée et organisée une quatrième section, destinée à recevoir les archives modernes. Grâce à l'aug-

mentation du nombre des employés et des gens de service, les travaux de classement pourront être activés et la conservation matérielle des archives sera assurée dans de meilleures conditions. Les crédits mis à la disposition de l'archiviste général permettent de compléter peu à peu, mais d'une façon régulière, au moyen d'acquisition, les collections déjà existantes, tant aux archives générales du royaume que dans les dépôts de province.

Le Gouvernement a réservé dans le futur palais du Mont des Arts des locaux vastes et spacieux pour les archives générales du royaume; celles-ci trouveront enfin un abri définitif et digne de leur importance actuelle.

A. GAILLARD,
Archiviste général du Royaume.



Archives générales du royaume de Belgique.
Sceau du Métier des Poissonniers à Bruges (1361).



Bruxelles. — Bibliothèque royale de Belgique.

LA BIBLIOTHÈQUE ROYALE DE BELGIQUE

La Bibliothèque royale doit son existence à l'arrêté royal du 19 juin 1837. Elle forme le dépôt général des livres imprimés, des manuscrits, des estampes, des cartes et des plans, des médailles, monnaies et méreaux appartenant à l'Etat.

Dès l'origine de sa constitution, installée dans une partie de son local actuel, alors le Palais de l'Industrie, elle s'est ouverte à l'étude le 21 mai 1839. Aucune cérémonie, aucun discours ne rehaussa cette inauguration. Les lecteurs vinrent occuper une place dans la petite salle disposée pour les recevoir ; ce fut tout.

Evénement considérable pourtant, que notre jeune nation pouvait compter non sans orgueil parmi les manifestations les plus éloquentes de son patriotisme.

Voici, d'ailleurs, comment s'exprimait Ch. Liedts dans le rapport fait au nom de la section centrale de la Chambre des représentants sur le projet d'acquisition, par l'Etat, de la bibliothèque de feu Charles Van Hulthem, à Gand :

« S'il n'est pas possible, comme à ces législateurs de l'antiquité, formant les mœurs des nations encore au berceau, de rendre un peuple inalliable avec d'autres; si les rapports journaliers et le frottement continuel des nations entre elles ne permettent plus d'imprimer aux âmes une forme nationale à l'épreuve du temps et des conquêtes,

du moins les citoyens peuvent encore tellement s'affectionner aux institutions de leur pays, que leur amour pour elles oppose au joug de l'étranger un obstacle plus insurmontable que la force des armes.

» L'un des plus puissants moyens de répandre cet amour et de consolider, par conséquent, notre nationalité est de ne rien négliger de ce qui peut étendre le vaste domaine de la raison et des connaissances humaines; c'est dans ce but que le Congrès a débarrassé la pensée des dernières entraves que le gouvernement déchu y avait mises : liberté de la presse, liberté dans la manifestation des opinions, liberté de l'enseignement.

» C'est dans ce même but que le gouvernement vous propose de fonder dans la capitale une bibliothèque nationale, qui soit en quelque sorte l'école de tous les citoyens et qui facilite surtout à ceux qui sont nés avec du talent, mais sans fortune, les moyens de s'instruire et d'honorer un jour le pays par leurs travaux et leurs écrits.


C.-J.-E. Van Hulthem (1764-1832).

» La Belgique se croirait largement récompensée de ses sacrifices, si ces arsenaux littéraires, les bibliothèques, contribuaient à former un seul grand historien pour célébrer la gloire de nos ancêtres, porter au loin le nom du peuple belge et faire chérir la nationalité de ceux qui la calomnient encore. »

Nous voyons à quels mobiles élevés obéissaient ceux qui présidaient aux destinées du pays, en prenant l'initiative d'enrichir le patrimoine national de la vaste collection de livres délaissée par l'ancien bibliothécaire de la ville de Bruxelles et secrétaire de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres.

Elle se composait, d'après l'exposé du rapporteur :

1° De plus de mille manuscrits, presque tous relatifs à l'histoire de Belgique ;

2° D'une collection unique de livres dans toutes les langues et de toutes les époques, qui ont trait à l'histoire nationale ;

3° De la collection la plus complète peut-être qui existe de matériaux, tant en manuscrits qu'en livres imprimés, relatifs à l'histoire littéraire et à l'histoire de la bibliographie de notre pays.

Les Chambres votèrent et un arrêté royal du 13 mars 1837 sanctionna l'acquisition, au prix de trois cent quinze mille francs, de la partie de la Bibliothèque royale actuellement encore dénommée le fonds Van Hulthem.

Le temps n'a point réduit l'importance de ce vaste répertoire des connaissances humaines. Œuvre d'un curieux autant que d'un lettré, on y trouve en supérieure condition, dans leurs reliures originales, pour la plupart, au nombre de 31,685 numéros et de plus de soixante mille volumes, non seulement des ouvrages traitant de l'histoire, mais d'une infinité de matières : philosophie, sciences physiques, mathématiques et naturelles, géographie, belles-lettres, beaux-arts, branches auxquelles s'était intéressé particulièrement Van Hulthem, à la fois curateur de l'Université, président de la Société de botanique et de l'Académie de peinture de Gand.

Sa bibliothèque constitue ainsi un monument de persévérance, de savoir, de bon goût et de patriotisme.

La section consacrée aux Pays-Bas : histoire, sciences, arts et littérature, forme le tome IV des six volumes d'un catalogue rédigé par Aug. Voisin, bibliothécaire de l'Université de Gand, catalogue publié en 1837. A lui seul, ce volume comprend jusqu'à sept mille numéros.



Bruxelles. — Bibliothèque royale de Belgique. — Grande galerie

Comme conséquence de l'acquisition de la bibliothèque Van Hulthem parut, contresigné par de Theux, ministre de l'Intérieur, l'arrêté royal du 19 juin portant création de la Bibliothèque royale, disposition suivie à court intervalle du décret d'adjonction au dépôt de la précieuse collection de manuscrits connue sous le nom de bibliothèque des ducs de Bourgogne, alors réunie aux archives de l'Etat.

De même, la collection des médailles, également la propriété de l'Etat et déposée au Musée des antiquités, était, en vertu d'un arrêté du 2 août 1838, incorporée à la Bibliothèque royale.

L'histoire des origines de la bibliothèque de Bourgogne figure au paragraphe consacré à la section des manuscrits. Nous pouvons nous

borner à dire à cette place que, surtout composée de volumes manuscrits, parmi lesquels plusieurs appartinrent aux princes dont elle n'a cessé de porter le nom, ce précieux dépôt s'était accru, au cours des siècles, de livres imprimés, et notamment des exemplaires que les typographes belges étaient tenus de déposer pour s'assurer la propriété de leurs éditions, aux termes des privilèges octroyés par les souverains. En 1842, un catalogue en trois volumes, embrassant les N°s 1 à 18,000, en fut dressé par le chevalier Marchal. Il se compléta, en 1852, d'un répertoire onomastique.



Le Baron F.-A.-F.-T. de Reiffenberg (1795-1850).

En 1843, l'Etat, par suite d'une convention conclue avec la ville de Bruxelles, se trouva propriétaire des collections ayant jusqu'alors appartenu à la capitale.

La Bibliothèque royale entrait, par ce fait, en possession de plus de dix mille ouvrages, formant au delà de quarante mille volumes.

L'ancien fonds de la ville, constitué sous le régime français pour servir de bibliothèque à l'Ecole centrale, renferme de nombreux et beaux ouvrages, provenant surtout des couvents supprimés.

Enrichi par des acquisitions poursuivies avec suite, par les dons des sociétés et des particuliers, l'ensemble, au moment de sa reprise, était tenu par les autorités compétentes pour un des plus riches du pays en éditions anciennes et rares. La Bibliothèque royale y trouva de précieux incunables et d'importants recueils d'estampes.

Un savant bibliographe d'origine espagnole, de Laserna y Santander, avait rédigé de ce dépôt un catalogue formant sept volumes grand in-folio, resté manuscrit.

Prise dans son ensemble, la nouvelle bibliothèque de l'Etat, sans pouvoir rivaliser avec d'autres institutions similaires, montrant leur origine dans les siècles, se réclamait néanmoins d'un passé considérable, à certains égards illustre.

Parmi ses bibliothécaires, elle pouvait signaler avec quelque fierté,

outre Laserna, G.-J. Gérard, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences et Belles-Lettres, comme le fut aussi Van Hulthem, le baron de Reiffenberg, enfin Sylvain Van de Weyer, lequel, à son titre de ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, joignait celui de bibliothécaire honoraire de la ville de Bruxelles.



Missel de Mathias Corvin, enluminé par Attavante de Attavantibus (1485-1487). Manuscrit nº 9008 de la Bibliothèque royale de Belgique.

L'arrêté organique de la Bibliothèque royale appelait à la direction, avec le titre de conservateur, le baron de Reiffenberg, ancien professeur à l'Université de Louvain, puis professeur à celle de Liége,

en 1821 bibliothécaire adjoint de la ville, fonctions ensuite occupées par F.-V. Goethals, lequel vint clore, en 1842, la liste des bibliothécaires du dépôt communal.

Une galerie de 70 mètres, formant au premier étage l'aile droite du Palais de l'Industrie, fut l'emplacement primitif de la Bibliothèque royale. Cette galerie, large de 10 mètres, et transversalement divisée par des corps de rayons, laissant libre un passage de 3m25, était précédée d'un espace réservé, de 10 mètres de large sur 7 de profondeur : la salle de lecture des Imprimés, formant la première section de la Bibliothèque.

La section des Manuscrits avait pour local une partie du rez-de-chaussée du corps central, avec accès par la cour de l'édifice. Des meubles de chêne, à double face, servaient à loger ses trésors. Son premier conservateur fut le chevalier J.-F. Marchal, mort en 1858.

Le fonds Van Hulthem et le fonds de la Ville prirent place isolément sur les rayons, gardant leur ordre primitif, c'est-à-dire celui des matières, d'après le système de Debure. Cet ordre leur a été conservé.





Bibliothèque royale de Belgique.
Médaille à l'effigie de Charles le Téméraire; au revers les insignes de la Toison d'Or. (Anonyme.)

Les accroissements furent rapides. Dès avant la fin de 1841, huit mille huit cent trente et un nouveaux volumes avaient grossi le contingent. Le budget annuel était alors de 60,000 francs, somme dans laquelle entraient pour la moitié environ les achats de dix-neuf mille trente volumes. Le cabinet de lecture des Imprimés répondait aux demandes de deux mille lecteurs.

Les nouvelles acquisitions étaient réparties en neuf classes, à leur tour subdivisées d'après un système bibliographique introduit par Namur, conservateur adjoint de la première section.

L'énumération de ces classes, en partie conservées, offre quelque intérêt.

Première classe : Introduction aux connaissances humaines.
Deuxième classe : Théologie.
Troisième classe : Philologie et pédagogie.
Quatrième classe : Jurisprudence.
Cinquième classe : Sciences mathématiques, physiques et naturelles.
Sixième classe : Sciences médicales.
Septième classe : Arts et métiers.
Huitième classe : Philologie et belles-lettres.
Neuvième classe : Histoire et sciences auxiliaires.

Plus tard, une dixième classe, comprenant les revues, journaux, etc., vint s'ajouter aux précédentes. Chaque classe, différenciée par une marque variant de forme et de couleur, est, à son tour, subdivisée par une combinaison de lettres et de chiffres inscrits sur la marque appliquée au dos du volume.

La Bibliothèque royale, tout en se préoccupant d'abord des publications ayant trait à la Belgique, ne manquait pas de s'accroître, dans la mesure du possible, d'ouvrages d'intérêt général.

« La Bibliothèque, disait de Reiffenberg, est belge d'abord, éminemment belge, mais ensuite, elle conserve sa mission encyclopédique et doit représenter l'état actuel des connaissances humaines. »

Ces vues, intelligemment poursuivies, eurent pour effet de mettre le dépôt national en possession d'un ensemble important d'ouvrages anciens et modernes éminemment utiles au progrès des études. La Bibliothèque de Bruxelles était citée, dès l'année 1844, comme une des plus importantes du Nord. Parmi ses lecteurs, dont le nombre atteignait trois mille, on relevait les noms de quelques-unes des sommités de la littérature et des sciences historiques. Le budget annuel avait été porté à 80,000 francs.

Mais le manque de place se faisait gravement sentir. De Reiffenberg, dans son rapport de 1849, le dernier qu'il adressa à l'administration supérieure, réclamait avec instance une extension de local. « Il y a des jours, écrivait-il, où une partie des visiteurs doit se retirer faute de place. »

Il ne devait pas être donné au savant conservateur de voir se modifier cet état de choses. Moins d'un an après, le 18 avril 1850, la mort l'enlevait à ses multiples travaux. Il était né à Mons en 1795.



L.-J. Alvin (1806-1887).

La succession de de Reiffenberg fut recueillie par Louis Alvin, ancien fonctionnaire supérieur de l'Administration centrale. Le nouveau conservateur en chef se montra préoccupé, dès l'origine, de mettre l'établissement en possession d'un catalogue d'ensemble. L'entreprise était considérable; la mener à bien n'était possible qu'avec l'aide d'un personnel spécial. On ne pouvait, effectivement, faire dépendre l'avancement du travail du temps que seraient à même d'y consacrer des fonctionnaires investis du service, déjà fort absorbant, de la salle de lecture. Un crédit spécial fut donc sollicité de la législature pour la « Fusion des trois fonds », un personnel extraordinaire engagé et le travail poursuivi d'après un plan uniforme à partir de 1856.

Successivement le fonds de la ville de Bruxelles, la première série des accroissements (les acquisitions faites sous l'administration précédente), les accroissements formant la seconde série (commencée par Alvin et classée simplement dans l'ordre numérique d'entrée) se trouvèrent catalogués sur fiches, alphabétiquement, par noms d'auteurs et systématiquement, par titres d'ouvrages. Dès l'année 1860, le fonds de la Ville était achevé au très grand avantage du service de la salle de lecture.



Bibliothèque royale de Belgique.
Les grandes armoiries de Charles le Téméraire (1467).
Gravure de l'Ecole flamande. (Epreuve unique.)

Au cours de l'année 1861, l'Etat se rendait acquéreur, au prix de 30,000 francs, de la bibliothèque du savant anatomiste et physiologiste allemand Johann Müller, mort en 1858. Ce notable accroissement, quatre mille huit cent soixante-dix-sept numéros, fut à son tour l'objet d'un relevé sur fiches.

L'importance de la Bibliothèque allait grandissant; à tout prix, il fallait pourvoir à l'extension de ses locaux. Partageant avec le Musée de l'Industrie, avec l'Ecole industrielle, avec l'Académie royale de Belgique, avec l'Académie royale des Beaux-Arts de la ville de Bruxelles, les constructions de l'ancien Palais de l'Industrie, l'établissement ne pouvait trouver à s'étendre qu'aux dépens de ses voisins. Pour remédier à ce déplorable état de choses, Alvin, en 1855, proposa l'érection d'une galerie nouvelle, contiguë à celle occupée par les livres des anciens fonds.

Le projet ayant été adopté, la Bibliothèque royale se vit à même, dès l'année 1856, d'affecter de nouvelles salles au placement des Incunables, à l'arrangement des cabinets des Estampes et de Numismatique, enfin de loger d'une manière convenable les milliers de volumes déposés en vertu de la convention intervenue avec la France, le 22 août 1852, sur la propriété littéraire.

Ce ne pouvait être là qu'un acheminement vers des extensions ultérieures, chaque jour plus impérieusement réclamées par l'afflux de nouveaux livres.

Peu à peu, en effet, on allait voir le Musée de l'Industrie et ses dépendances, même les locaux occupés par l'Académie des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, céder devant le flot envahisseur. Avant la fin de 1877, la Bibliothèque royale avait pris possession du palais entier, y compris les pièces du sous-sol, où depuis tant d'années se donnaient les cours de dessin de l'Académie royale des Beaux-Arts.

Elle s'était enrichie, dans l'intervalle, par voie d'héritage, de la collection de Mme la comtesse douairière de Lalaing, neuf cents volumes; par voie d'achat de la précieuse bibliothèque musicale délaissée par François Fétis, directeur du Conservatoire royal de musique, sept mille trois cent vingt-cinq numéros; enfin de la bibliothèque héraldique de feu F.-V. Goethals, ancien bibliothécaire de la ville, donnée à l'Etat par la veuve du défunt, en 1876.

A ces divers groupes sont venues depuis s'adjoindre : la bibliothèque dramatique (trois mille neuf cents numéros), délaissée par Frédéric Faber, acquise par l'Etat en 1892; la bibliothèque du philologue H. Helbig (neuf cent soixante et un volumes), également en 1892.

L'ensemble des livres appartenant à la Bibliothèque royale atteignait, à la fin de 1904, le total d'environ quatre cent mille volumes, occupant sur les rayons une étendue de plus de 15 kilomètres et formant une masse de 5,591 mètres cubes.

La Salle de lecture, établie en 1880 au centre du corps central de l'édifice, peut donner place à quatre-vingt-trois personnes assises. En fer à cheval, orientée du nord au sud, elle prend jour vers la façade par cinq grandes fenêtres du corps central; vers l'hémicycle, par trois vastes baies, correspondant aux fenêtres extérieures de l'escalier monumental. Ouverte de 9 heures du matin à 6 heures du soir, elle a reçu en 1904 trente-sept mille trois cent soixante-quinze lecteurs et satisfait à quatre-vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix-huit demandes. Au moment de l'établissement de la salle nouvelle, le nombre des lecteurs avait été de quatorze mille trois cent quatre-vingt-dix, celui des ouvrages communiqués de vingt-sept mille cent trente-cinq. La fréquentation de la Salle de lecture n'est soumise à aucune formalité.




Bibliothèque royale de Belgique.
Ange d'or de la duchesse Jeanne de Brabant (1383-1406).
(Exemplaire unique.)

Si la galerie primitive de la Bibliothèque royale continue d'être en usage; si, comme à l'origine, les divers fonds y ont gardé leur ordre d'entrée, une partie des locaux a été aménagée d'après le sys-

tème adopté, à l'exemple du Musée britannique, dans la plupart des grandes bibliothèques.

Des étages en fer, avec tabliers à claire-voie, reliés entre eux par des escaliers, se superposent, les échelles devenant, dès lors, inutiles.

Outre les catalogues sur fiches représentant, à l'heure actuelle, au delà de quatre cent mille bulletins, le personnel chargé du service dispose d'un nombre au moins égal de bulletins de références, classés dans l'ordre alphabétique des matières. Ce catalogue facilite d'une manière puissante les recherches.

Comme annexe à la Salle de lecture centrale, la section des Imprimés dispose, depuis 1882, d'une Salle des Périodiques ouverte de 9 à 4 heures, dans la journée, de 7 h. 1/2 à 10 h. 1/2 le soir.

Cette salle, où le nombre de places est limité et dont la fréquentation est accordée sur demande faite au conservateur en chef, tient à la disposition des lecteurs quatorze cents périodiques, livres de références, etc.

On y communique aussi le soir, sur demande préalable, les livres appartenant au fonds des imprimés.

La Salle des Périodiques a reçu, en 1904, quinze mille six cent quatre-vingts visites.

Manuscrits. — Nous avons exposé plus haut l'origine de cette importante section de la Bibliothèque royale. Sous son titre ancien de Bibliothèque des ducs de Bourgogne, qui constate son illustre origine, elle est célèbre en Europe. Grandement accrue depuis son incorporation à la Bibliothèque royale, on évalue à vingt-sept mille le nombre des manuscrits qui la composent.

De Laserna y Santander, alors garde de la Bibliothèque de la ville, fit paraître, en 1809, un *Mémoire historique de la Bibliothèque de Bourgogne.*

L'histoire est des plus mouvementées. Nombre de manuscrits précieux furent la proie des flammes dans l'incendie du palais royal, en 1731. Vint ensuite la prise de Bruxelles par les armées du maréchal de Saxe, en 1746. Une partie notable des volumes sauvés du désastre prit le chemin de Paris, pour enrichir la Bibliothèque du roi. Revendiquée, en 1769, au nom de Marie-Thérèse, par le comte de Neny, président du Conseil privé, il en revint tout au plus la moitié, d'ailleurs revêtus d'une splendide reliure au chiffre de Louis XV.

A peine avait-on pu mettre la main au classement des volumes, que la conquête française faisait charger pour Paris sept énormes chariots comprenant les plus beaux manuscrits de la collection.

Au moment de la rétrocession, après 1815, beaucoup, et non des moins précieux, restèrent à Paris. Ceux que l'on put replacer sur les rayons avaient, dans l'intervalle, été timbrés aux armes de la République et de l'Empire.

La section des Manuscrits, nonobstant ces vicissitudes, détient

quantité de trésors. Installée au rez-de-chaussée des bâtiments dits de l'Ancienne Cour, c'est-à-dire la partie des constructions élevées par Charles de Lorraine, elle occupe tout le bas de l'aile gauche et d'une partie du bâtiment central, convertie en salle d'exposition.

Pas plus que pour le reste de la Bibliothèque royale, aucun permis n'est exigé pour l'admission à la salle de travail. Huit cent vingt-cinq



Martyre de sainte Ursule et des onze mille vierges.
Miniature de Guillaume Vrelant, tome II des *Chroniques du Hainaut* (1449).
Manuscrit nº 9243 de la Bibliothèque royale de Belgique.

personnes y ont travaillé en 1904, recevant en communication trois mille quatre cent soixante-dix-sept manuscrits.

Le public visite la Salle d'exhibition sur présentation d'une carte délivrée par le conservateur. Cette salle a été inaugurée en 1899, sous l'administration de M. Ed. Fétis, appelé aux fonctions de conservateur en chef à la mort d'Alvin, survenue le 17 mai 1887.

Depuis 1901, un catalogue imprimé des manuscrits est en voie de publication. Œuvre du R. P. Van den Gheyn, S. J., conservateur de la section, il comprend jusqu'ici quatre volumes embrassant trois mille cinquante-six numéros.

ESTAMPES. — Alvin s'était occupé avec un zèle tout spécial de coordonner les éléments du cabinet des Estampes. Il les trouva dans une partie des recueils ayant appartenu à la Bibliothèque de la ville et provenant, en majeure partie, des couvents supprimés, maisons professes des jésuites, etc. Un nombre considérable de pièces étaient réunies dans un même volume, collées dos à dos, de manière à couvrir entièrement les pages. Beaucoup de volumes *varia,* du fonds Van Hulthem, furent également mis à contribution. Enfin, soixante-neuf portefeuilles d'estampes ayant formé la collection Van Parys, comprenant quatorze mille trois cent dix-huit pièces, grossirent ce noyau.



Bruxelles. — Bibliothèque royale de Belgique. — Cabinet des Estampes.

Ouvert au public dès le mois d'avril 1858, le cabinet des Estampes s'est considérablement accru depuis par des acquisitions imputées sur le budget, par des échanges et des dons. On peut estimer l'ensemble actuel à soixante-dix mille pièces. Quelques-unes des plus précieuses sont des trouvailles faites dans les incunables et les manuscrits. Parmi ces dernières, par exemple, figure la seule épreuve connue à ce jour de la grande planche des *Armoiries de Charles le Téméraire* et une collection de vingt-neuf empreintes de nielles, collées sur les marges d'un ouvrage daté de 1600.

Le cabinet des Estampes est surtout riche en documents d'intérêt national : œuvres de maîtres belges de toutes les époques, portraits, représentations d'événements ou de faits historiques, vues de monuments, etc.

Toutes ces pièces, cataloguées sur fiches, se trouvent, dès lors,



Bibliothèque royale de Belgique. — La Vierge de 1418.
La plus ancienne gravure sur bois datée. Épreuve unique.

facilement à la main, en cas de demande. Il faut noter, en effet, que chaque estampe est montée isolément.

Une série nombreuse de volumes est consacrée aux portraits rangés dans l'ordre alphabétique des noms des personnages, une autre aux événements ayant trait à la fondation de l'indépendance nationale.

Parmi les accroissements notables du cabinet des Estampes, il convient de mentionner le legs Lintermans, fait à l'Etat en 1895 par le musicien de ce nom. Outre un très grand nombre de beaux volumes à planches : voyages, costumes, etc., le musicien dont il s'agit s'était attaché surtout à réunir, en dessin et en gravure, les uniformes de tous les pays du monde. Il avait ainsi formé un ensemble de plus de quinze mille pièces, dont un très grand nombre affirment sa préférence pour les sujets militaires. Sur sa commande, divers artistes avaient exécuté de superbes représentations à l'aquarelle de soldats de presque tous les pays du monde.

A la suite de la disparition d'une partie des locaux anciens, en vue de la construction du Palais des Beaux-Arts, le cabinet des Estampes fut transféré, en 1877, dans les salles primitivement occupées par l'Académie royale de Belgique, au premier étage de l'aile gauche du palais. Ces pièces, jadis habitées par le prince Charles de Lorraine et somptueusement décorées, ont reçu un mobilier en rapport avec leur destination. Elles furent inaugurées par le Roi le 17 février 1879 et, peu de jours après, honorées de la visite de LL. AA. RR. le Comte et la Comtesse de Flandre.

Le cabinet des Estampes a répondu, en 1904, à mille quarante-trois demandes formulées par quatre cent soixante-dix personnes.

A l'Exposition de Liége, la section des Estampes s'était appliquée à faire revivre, en gravures et lithographies, la représentation des soixante-quinze premières années de la Belgique indépendante.

Médailles. — Originairement une dépendance du Musée des Antiquités, le cabinet des Médailles, au moment de son adjonction à la Bibliothèque royale, en 1838, se composait d'une dizaine de mille pièces à peine. Un inventaire descriptif en avait été dressé par le savant Joachim Lellewel, le patriote polonais réfugié en Belgique.



Bibliothèque royale de Belgique.
Collection de Hirsch.
Tetradrachme de Thurium (390-350 av. J.-C.).

La construction du Palais des Beaux-Arts ayant, on l'a vu, nécessité la démolition d'une partie des locaux primitifs de la Bibliothèque royale, le cabinet des Médailles, compris dans l'emprise, ne reçut ses installations actuelles qu'en 1881.

Les six pièces affectées à son usage forment l'étage, vers la place du Musée, de l'avant-corps de droite du bâtiment de la Bibliothèque royale.

Les collections du cabinet de Numismatique proviennent en majeure partie d'achats, de dons et de legs. Il faut mentionner cependant une trouvaille intéressante faite au cours de l'année 1855. Dix-huit monnaies d'or, du XVIe et du XVIIe siècle, furent trouvées par un fonctionnaire de l'établissement, M. Ch. Ruelens, plus tard conservateur de la section des Manuscrits, dans le dos du volume 4733 du fonds des imprimés de la Ville, livre de médecine imprimé à Paris en 1562.



Bibliothèque royale de Belgique.
Collection du Chastel.
Médaillon de l'empereur Valentinien Ier.

Ces pièces étaient accompagnées d'un inventaire rédigé en flamand par une main du XVIe siècle.

Favorisé par d'heureuses occasions, le cabinet a pu s'enrichir de beaux spécimens du moyen âge et de la renaissance auxquels sont venues s'ajouter peu à peu de riches collections d'ensemble, formées par d'opulents collectionneurs. Le cabinet des Médailles a été tout particulièrement favorisé sous ce rapport. On peut évaluer à plus de soixante mille le nombre des pièces antiques et modernes qui le composent actuellement.

La série de ses monnaies grecques, déjà fort riche par l'acquisition du médaillier de M. le comte du Chastel, devait s'accroître encore d'une manière remarquable au cours de l'année 1901.



Bibliothèque royale de Belgique.
Jacques Jonghelinck (1531-1605).
Médaille à l'effigie d'Antoine Perrenot, évêque d'Arras.

En cette année, Mme la baronne de Hirsch de Gereuth légua à la Belgique, son pays natal, l'ensemble de la précieuse collection d'antiques délaissée par le baron Lucien de Hirsch, son fils. Célèbre parmi les savants, cet ensemble, de près de deux mille types monétaires de la Grèce propre et de ses colonies, a rangé le cabinet des Médailles de la Bibliothèque royale parmi les plus considérables de l'Europe pour la partie représentée.

Dans ce grandiose ensemble fut comprise la totalité des figurines de terre cuite, de vases, de marbres, de bronzes et de verres d'origine grecque, également rassemblés au prix de grandes recherches et de grands frais par le baron Lucien de Hirsch. Le cabinet de Numismatique a pu former à l'aide de ces éléments une exposition extrêmement remarquable.

Dans une autre catégorie d'objets, la collection Charles Van Schoor, léguée à l'Etat en 1903, mérite d'être signalée comme exceptionnelle.

Le savant magistrat s'était appliqué à réunir les monnaies et médailles papales, parmi lesquelles, à peine faut-il le dire, figurent des chefs-d'œuvre du burin des plus grands médailleurs de la renaissance.





Bibliothèque royale de Belgique.
Double royal d'or de Guillaume III, comte de Hainaut (1356-1389).
(Exemplaire unique.)

L'ensemble de ce legs est de deux mille sept cent cinquante monnaies et médailles, frappées par les papes : deux cent soixante-dix en or, mille sept cent trente en argent et sept cent six en bronze.

Vient ensuite une collection de plus de six cents insignes d'ordres de chevalerie, anciens et modernes, donnée à l'Etat, en même temps que l'ensemble presque intégral de son riche médaillier, par un des numismates les plus passionnés du pays, le baron Surmont de Volsberghe, ancien ministre de l'Industrie et du Travail.

Le cabinet de Numismatique est le premier entré dans la voie de répondre, par le moyen des reproductions en moulage de ses pièces, aux demandes des collections publiques ou des collectionneurs privés.

On a pu voir à l'Exposition internationale de Liége, comme précédemment à celle de Saint-Louis, des spécimens absolument parfaits de ces reproductions, retraçant l'histoire de la médaille en Belgique, depuis le xve siècle jusqu'à nos jours.

Indépendamment des quatre sections dont nous venons de résumer l'histoire, l'arrêté royal du 16 septembre 1904 a créé, à la Bibliothèque royale, deux nouvelles sections, l'une comprenant le bureau du catalogue des imprimés et des périodiques, ainsi que le bureau des renseignements bibliographiques, l'autre le secrétariat, le bureau d'entrée et la comptabilité.



Bibliothèque royale de Belgique.
Jacques Jonghelinck (1531-1605).
Médaille à l'effigie de Viglius de Zuichem.

Le personnel de la Bibliothèque royale se compose du conservateur en chef, de cinq conservateurs chefs de section, de conservateurs adjoints, d'employés de première et de deuxième classe et de gens de service.

Nul ne peut être nommé employé de première ou de deuxième classe, s'il n'est porteur du diplôme de candidat bibliothécaire obtenu après une année au moins de stage gratuit. Les autres conditions à remplir pour l'obtention de ce diplôme ont été fixées par l'arrêté ministériel du 24 décembre 1897.

Un conseil d'administration, composé de onze membres, est investi d'une mission de haute surveillance sur le personnel, le matériel et tout ce qui intéresse la Bibliothèque royale. Il délègue, une fois l'an, un ou plusieurs de ses membres pour inspecter toutes les branches du service et pour vérifier si les dispositions des arrêtés et des règlements sont exactement observées.

Les crédits inscrits au budget de 1855 pour la Bibliothèque royale s'élevaient à la somme de 60,000 francs; au budget de 1905, ils atteignent le chiffre de 252,460 francs.

H. HYMANS,
Conservateur en chef de la Bibliothèque royale.



Ex libris de C. Van Hulthem

L'OFFICE INTERNATIONAL DE BIBLIOGRAPHIE

En 1895 se réunit à Bruxelles une Conférence bibliographique internationale. Cette Conférence fut la première réunion internationale ayant spécialement pour objet l'organisation de la bibliographie. Elle avait été précédée d'une enquête générale sur l'état des travaux et des projets bibliographiques dans les différents pays, ainsi que d'études et d'essais portant sur l'adoption de méthodes unifiées et l'organisation pratique de la coopération.

La Conférence vota les propositions du Comité organisateur tendant à l'élaboration d'un Répertoire bibliographique universel, arrêta le programme des travaux préconisés, adopta, quant à la méthode, un premier système d'unités bibliographiques (fiches uniformes et classification à notation décimale), émit le vœu de voir les gouvernements former une Union bibliographique universelle en vue de la création d'un Office international de bibliographie (bureau officiel).

Pour réaliser ses vœux, la Conférence créa elle-même un Institut international de bibliographie (association scientifique libre). Elle lui assigna pour but d'étudier les questions bibliographiques, de favoriser les progrès de l'inventaire, du classement et de la description des productions de l'esprit humain, de déterminer les unités bibliographiques en vue de faciliter, d'internationaliser et de perfectionner le caractère pratique de ce classement.

Les premières démarches de l'Institut aboutirent, dès le 14 septembre 1895, à la création, par arrêté royal, d'un « Office international de bibliographie » ayant pour objet l' « établissement et la publication d'un Répertoire bibliographique universel, le service de ce répertoire et l'étude de toutes les questions relatives aux travaux bibliographiques ».

Aux termes de l'arrêté constitutif, l'Office se compose de membres effectifs et de membres associés. Les membres effectifs, dont le nombre est fixé à cinq, sont nommés par le Roi. Les nominations des membres associés, belges ou étrangers, dont le nombre n'est pas limité, sont faites par les membres effectifs et soumises à l'approbation royale. L'Office nomme directement le personnel rétribué nécessaire à ses travaux. Les fonctions de membres de l'Office, celles du secrétaire général et celles du directeur sont gratuites. L'Office fait appel à des collaborateurs volontaires pour effectuer le travail scientifique de classement des matériaux bibliographiques; il leur confie le titre de membres collaborateurs. Le Gouvernement met à la disposition de l'Office un local approprié et subvient, dans une mesure qu'il détermine, aux frais occasionnés par ses travaux.

Les groupes fondateurs se mirent à l'œuvre avec zèle et ardeur. La tâche à accomplir était vaste : il fallait attirer vivement l'attention sur le problème bibliographique lui-même et ses nécessités urgentes, conquérir des adhésions aux méthodes unifiées qui allaient être arrêtées, organiser pratiquement la coopération, continuer en de plus amples proportions le travail commencé.

Les premières années furent employées à ces tâches diverses : publication d'articles et de mémoires faisant connaître le but de l'œuvre et répondant aux objections qu'elle suscitait; négociations et démarches personnelles par visites ou correspondances; discussions au sein des congrès internationaux et spéciaux ; première organisation de la coopération, en



Salle des répertoires.

groupant certaines institutions et en commençant la publication de la *Bibliographia Universalis*, collection de contributions imprimées au Répertoire bibliographique universel; développement et mise au point de la méthode et du système d'unités, en vue d'arriver à la publication d'un Manuel du Répertoire bibliographique universel; élaboration progressive de ce répertoire par voie de dépouillement direct des périodiques et de coordination des sources existantes; enfin, extension des conceptions mêmes de l'organisation bibliographique, de manière à couvrir le champ de la documentation tout entière.

Les dates qui suivent marquent les étapes du chemin parcouru :

En 1895. — Le Congrès international de la propriété artistique et littéraire approuve la création d'un Répertoire bibliographique universel. Un secrétariat pour l'Autriche est organisé. Création d'une *Bibliographia*

Philosophica publiée par l'Institut supérieur de philosophie de Louvain. Premières donations faites à l'œuvre par des particuliers.

En 1896. — Entente sur la coopération et l'emploi de méthodes communes avec le *Concilium Bibliographicum,* fondé à Zurich, pour la bibliographie des sciences biologiques, sous les auspices du Congrès international de zoologie. Création d'une *Bibliographia Zoologica,* d'une *Bibliographia Physiologica* (Ch. Richet) et d'une *Bibliographia Geologica* (Service géologique de Belgique). Transformation de la Bibliographie de Belgique (journal officiel de la librairie) pour servir de contribution au Répertoire universel, et extension de l'inventaire bibliographique aux articles de

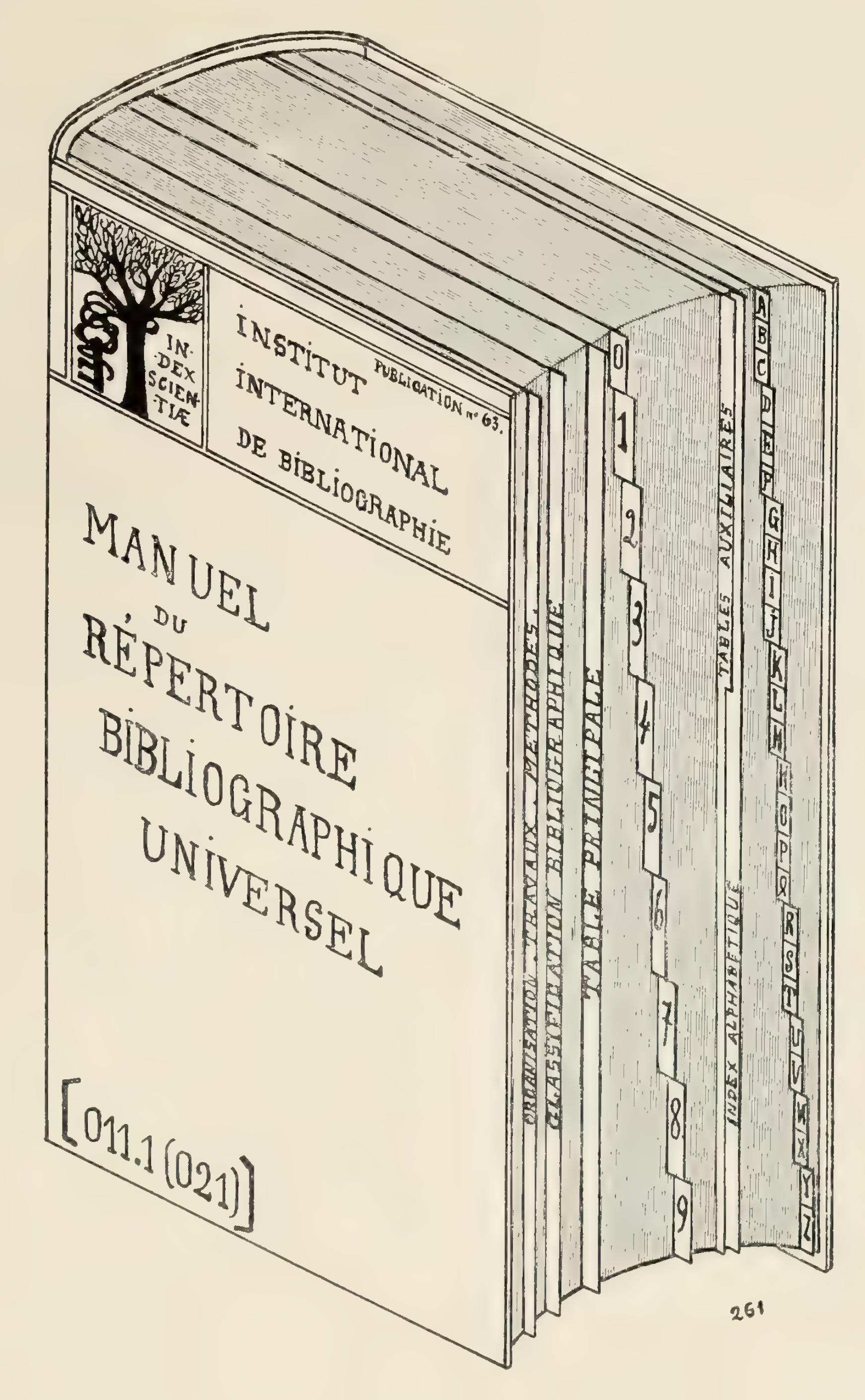


Les collections iconographiques.

revues (environ 12,000 par an). Création d'une section française de l'Institut international de bibliographie. Adhésion de l'Association française pour l'avancement des sciences, de l'Union internationale de photographie. Discussion au Congrès international des éditeurs, à la Société royale de Londres, au Congrès bibliographique italien.

En 1897. — Deuxième conférence bibliographique internationale à Bruxelles. Les rapports présentés et les discussions auxquelles ils donnent lieu ont pour résultat de préciser la conception du rôle d'un Institut international de bibliographie, fonctionnant comme organe central d'une vaste fédération d'établissements et d'associations scientifiques, de services publics, de congrès internationaux de toute spécialité, ayant leur siège en divers pays, s'unissant au point de vue bibliographique. Le

Répertoire universel, comprenant alors un million cinq cent mille notices, apparaît nettement comme la somme des bibliographies particulières à élaborer graduellement suivant les grandes lignes d'un plan uniforme, soit que l'on utilise à cet effet les bibliographies existantes, en les transformant selon les exigences d'une méthode commune, soit que l'on crée des bibliographies toutes nouvelles.



En 1898. — Publication d'un premier manuel sommaire des méthodes, et de sa traduction en allemand.

En 1899. — Création du Bureau bibliographique de Paris, de l'Instituto bibliographico Mejicano, de la Bibliographie de l'électrobiologie (Dr E. Doumer).

En 1900. — Congrès bibliographique international à Paris. L'autonomie de la bibliographie à l'égard de la bibliothéconomie est mise en lumière. L'Office expose dans le palais des Congrès, à l'Exposition, une partie de l'original de ses répertoires comprenant environ deux millions de fiches. Il obtient le Grand Prix.

En 1901. — Les études théoriques et pratiques sont poursuivies sur l'application des méthodes de l'Institut à l'organisation des archives industrielles et commerciales. Ces méthodes sont entrevues comme suscep-

tibles d'être généralisées à tous les domaines du document. L'Office collabore, comme bureau régional, au Catalogue international des sciences.

En 1902. — Etablissement par l'Institut d'un catalogue des bibliothèques de Belgique, par coordination des matériaux catalographiques publiés par les bibliothèques elles-mêmes.

En 1903. — Création d'une *Bibliographia Economica* et d'une *Bibliographia Technica;* entente de l'Office avec la *Library of Congress* de Washington pour la remise en dépôt réciproque d'un double des collections de fiches éditées sous la direction respective des deux établissements ; premier exposé des étapes successives de l'organisation des documents et de la conception théorique de la Documentation. Résolutions favorables des Congrès internationaux des sciences forestières et d'hygiène.

En 1904. — Participation à l'Exposition de Saint-Louis (Grand Prix). Résolutions favorables du Congrès international des bibliothèques. Premier projet d'organiser la bibliographie des journaux quotidiens. L'Office entreprend la statistique annuelle des imprimés de la Belgique, communiquée à la Commission centrale de statistique et au Bureau international de Berne pour la protection de la propriété artistique et littéraire.

En 1905. — Achèvement du *Manuel du Répertoire bibliographique universel,* comprenant l'exposé des règles pour la rédaction et la publication des notices bibliographiques, la formation des répertoires, l'organisation de la coopération, et contenant, *in extenso,* les tables de la Classification bibliographique décimale (33,000 divisions systématiques, représentées par 40,000 mots dans l'Index alphabétique). Publication de l' « Annuaire des sociétés scientifiques et littéraires de Belgique ». Etude et essais pratiques sur l'application des méthodes de l'Institut à l'organisation rationnelle de la formation et de la documentation en diverses matières et notamment en matière économique ; la bibliographie conçue comme une partie de la documentation intégrale, laquelle doit comprendre aussi l'iconographie, les collections de livres, les dossiers organisés, parallèlement aux bibliothèques et aux musées, afin de servir d'intermédiaire entre le public et les documents. Etude relative aux idées actuelles sur le Livre, sa forme, sa confection et son utilisation.

Organisation au sein de l'Institut d'une section élaborant un Répertoire iconographique universel (Institut international de photographie, directeur M. De Potter, donateur d'une collection réunie par lui-même). Participation de l'Institut à l'Exposition de Liége, section des sciences (Grand Prix), collaboration au Bureau commercial de l'Exposition, bureau officiel de renseignements gratuits sur les producteurs exposants et les produits exposés. Les questions de bibliographie et de documentation, discutées et approuvées au Congrès international d'expansion économique mondiale, qui demande la transformation de l'Office en un service international, ayant pour objet d'organiser la documentation mondiale en matière économique, industrielle, commerciale, juridique et sociale, ainsi que les branches annexes.

En préparation. — Résolutions à soumettre au Congrès international des éditeurs, au Congrès de l'Esperanto, au Congrès pour l'étude des régions polaires et au Congrès international de documentation photographique (Marseille), en vue de l'adoption des méthodes documentaires de l'Institut. Communication à l'Association internationale des Académies relative aux suites qui seront données par le Gouvernement belge aux vœux du Congrès de Mons. Organisation dans les locaux de l'Institut, avec le concours de diverses sociétés savantes, d'une Bibliothèque collective des associations et institutions scientifiques et de divers services de documentation afférents à cette bibliothèque. Participation à la création du Musée du Livre à Bruxelles et à la *Tentoonstelling op gemeentelijk administratief gebied,* exposition des travaux administratifs, à Amsterdam. Négociations avec la *Nederlandsche Vereeniging voor Gemeente Belangen,* en vue de l'adoption de méthodes rationnelles de documentation en matière administrative. Publication sur fiches de la Bibliographie de Belgique. Publication de listes classées systématiquement des brevets d'inventions délivrés en Belgique. Etudes relatives à un mode économique de reproduction et de conservation de documents sous la forme micro-photographique. Etude des grandes bibliothèques de divers pays, et spécialement de celles des Etats-Unis, au point de vue de l'organisation de leurs services, de leurs installations intérieures, du classement des collections et de l'état de leurs catalogues. Conclusion sur la conception moderne des bibliothèques, sur leurs relations nécessaires avec l'organisation internationale de la Documentation et sur le rôle du Livre dans la société actuelle, au triple point de vue des recherches scientifiques, de l'information, ainsi que de la diffusion de l'enseignement et de la culture générale.

Négociations de divers accords en vue de grouper les bureaux, secrétariats et offices des institutions internationales ayant leur siège à Bruxelles, et d'organiser leurs services de renseignements et de documentation en connexion et en coopération avec ceux de l'Institut. Edition de diverses publications selon un type documentaire nouveau. Installation de la Bibliothèque collective dans des locaux spécialement appropriés. (Palais des Beaux-Arts.)

L'Etat actuel des répertoires, collections, publications et services de l'Office international de bibliographie est résumé en les données suivantes :

1° Répertoire bibliographique universel. — L'objet de ce Répertoire est de rassembler et de tenir constamment à jour les éléments d'un premier répertoire général prototype, réunissant les notices bibliographiques relatives aux écrits de toute nature, traitant de toutes les matières, publiées dans tous les temps et dans tous les pays.

De chaque écrit (livres, articles, mémoires de sociétés savantes,

publications officielles périodiques), il est fait une description signalétique, ou notice bibliographique. Ces notices sont relevées sur fiches mobiles, de format uniforme, $125\ {}^{m}/_{m} \times 75\ {}^{m}/_{m}$, dont chacune est consacrée à l'indication d'un seul écrit. Ces notices sont rangées dans des meubles classeurs.

L'ensemble du Répertoire bibliographique universel se compose actuellement de plus de sept millions de notices classées, et réparties en trois sections : Répertoire classé par nom d'auteur (classement alphabétique) ; Répertoire classé par ordre de matières (classement décimal) ; Répertoire classé par périodiques (sous chaque périodique, classement des articles dans l'ordre chronologique).

2° Répertoire iconographique universel. — Ce Répertoire est formé de la réunion en une seule collection, classée systématiquement par ordre des matières (classement décimal) et cataloguée, des illustrations de toute nature et sur tous sujets provenant de sources très diverses.

On s'efforce d'y recueillir au jour le jour, par la photographie documentaire, l'illustration de l'activité humaine dans toutes ses manifestations. Lorsqu'il aura acquis le développement espéré, ce répertoire sera en quelque sorte une encyclopédie universelle par l'image, un musée des musées, un vaste panorama du monde et de ce qu'il contient, un inventaire illustré de tout ce qui a existé et est susceptible d'une représentation imagée.

Les collections iconographiques.

Le nombre des documents iconographiques en stock est d'environ cent ving-cinq mille ; le nombre des documents montés et classés sur fiches du format (21 1/2 × 27 1/2) et (7 1/2 × 12 1/2) est d'environ vingt mille, représentés par environ cinquante mille fiches dans le catalogue.

Des collections de clichés négatifs et de diapositives complètent le répertoire iconographique proprement dit.

3° Répertoire universel de documentation. — C'est le nom générique donné à un ensemble de répertoires qui ont pour objet soit la catalographie (listes ou catalogues), soit l'encyclopédie (résumés, notices analytiques, compilation), soit l'archivium de dossiers (feuilles détachées, menus imprimés, documents manuscrits ou polygraphiés, découpures de revues et de journaux, etc.) relatifs aux diverses matières des études.

Ces répertoires sont destinés à fournir immédiatement et directement des informations et renseignements sommaires, qu'il y a lieu de compléter ensuite par l'examen des images réunies dans le Répertoire iconographique universel et par la consultation des écrits existants (livres



Les collections iconographiques.

et articles), signalés par le Répertoire bibliographique universel, et dont les lieux de dépôts dans les bibliothèques publiques sont indiqués par le Catalogue collectif des Bibliothèques, dont il sera question ci-après.

Les répertoires dont l'ensemble doit former le Répertoire universel de documentation sont de création toute récente ; quelques-uns sont actuellement en voie d'élaboration (associations et institutions, législation comparée, brevets d'invention et journaux belges). D'autres ont fait seulement l'objet d'études quant aux méthodes à suivre et aux sources à utiliser pour leur préparation. Ils attendent, pour être entrepris, les collaborations nécessaires de la part des associations, des administrations, des institutions internationales et des rédactions des périodiques.

Des contributions y seront apportées par les revues et les ouvrages édités selon le type de publication documentaire arrêté (fiches détachables et disposition analytique des matériaux d'après l'ordre de classement uniforme).

4° CATALOGUE COLLECTIF DES BIBLIOTHÈQUES. — Ce catalogue doit comprendre en un seul ordre alphabétique, celui des auteurs, l'indication des livres possédés par les diverses bibliothèques de Belgique et, dans une partie annexe, la liste des périodiques qu'on peut y trouver, avec indication des tomes et des années. Le but visé est d'éviter à l'avenir, aux travailleurs, des démarches, des déplacements souvent inutiles et de les dispenser de la consultation d'un grand nombre de catalogues de bibliothèques établis suivant des méthodes différentes, en leur faisant connaître, sans perte de temps, le dépôt où ils peuvent trouver un ouvrage désiré.

Le nombre des bibliothèques représentées dans le catalogue collectif s'élève à cinquante-deux. Les ouvrages qui y sont mentionnés avec indication du dépôt atteignent le nombre de quatre cent soixante-sept mille. Ce catalogue est établi en connexion avec le catalogue collectif sur fiches des bibliothèques populaires de Belgique, établi par le Service des Sciences et des Lettres au Ministère des Sciences et des Arts.

5° PUBLICATIONS. — L'Institut publie un Bulletin, une collection de contributions imprimées à ses répertoires, dite *Bibliographia Universalis* et une collection de monographies dite « Publications de l'Institut international de Bibliographie ». Il en a été publié un catalogue spécial tenu à jour.

I. Le *Bulletin* paraît depuis 1895 en six fascicules annuels. Il a pour but de suivre le mouvement international de l'organisation en matière de bibliographie et de documentation, de rendre compte de la marche de l'Institut, de ses travaux, de servir à la diffusion des idées de coopération et d'unification des méthodes dont il poursuit la réalisation. A ce jour, le Bulletin a publié environ deux mille neuf cents pages de texte et cent vingt articles originaux.

II. La *Bibliographia Universalis,* ou collection de contributions imprimées aux Répertoires de l'Institut, est formée par une série de bibliographies particulières, rédigées par des spécialistes et publiées en coopération suivant un plan uniforme et une méthode commune, par diverses associations et institutions, les unes nationales, les autres internationales. Certaines de ces contributions sont imprimées directement sur fiches, d'autres en volumes séparés ou en annexes à des revues, mais sous une forme telle qu'il est possible de se servir des notices pour en former des fiches par voie de découpage et de collage. La *Bibliographia Universalis* fournit donc aux lecteurs le moyen de suivre le mouvement bibliographique de diverses sciences, sans avoir à recourir aux répertoires manuscrits de l'Institut. Elle fournit aussi le moyen de constituer partout des répertoires particuliers, établis en parfaite concordance de méthodes avec les répertoires prototypes de l'Institut et pouvant être complétés par la copie des fiches non imprimées contenues dans ceux-ci. Ces contributions consistent en bibliographies nationales, en bibliographies spéciales et en catalogues de bibliothèques. Elles constituent un instrument de coopération

et un mode d'alimentation des répertoires centraux de l'Institut. La *Bibliographia Universalis* comprend, à ce jour, soixante-deux contributions différentes, dont certaines sont périodiques et continues. Ensemble, elles ont publié jusqu'ici environ six cent mille notices.

III. Les publications de l'Institut forment une collection de monographies sur des sujets spéciaux de théorie, de méthodes ou d'histoire, ainsi que des exposés de vulgarisation et de propagande. Elles sont publiées indifféremment en toutes les langues. Elles comprennent notamment le « Manuel du Répertoire bibliographique universel », le « Manuel abrégé » et la « Notice-Catalogue ». Cette dernière est distribuée gratuitement sur demande. Le nombre des publications différentes s'élève, à ce jour, à quatre-vingt-huit.

6° BIBLIOTHÈQUE. — I. *Bibliothèque bibliographique.* — L'Institut possède une bibliothèque spécialement composée de publications traitant de la bibliographie, de la bibliothéconomie, de l'histoire et de la confection du livre, de la documentation en général (grands recueils, monographies, publications périodiques). Cette bibliothèque s'est développée et continue à se développer par voie d'acquisitions, de donations et d'échanges. Elle est appelée à devenir, pour les matières bibliographiques, une bibliothèque centrale, à la fois internationale quant aux pays d'origine des ouvrages, et universelle quant à l'étendue des collections. Cette bibliothèque comprend aussi une collection d'exemplaires spécimens de revues et de journaux (environ six mille numéros).

II. *Bibliothèque collective des institutions et associations scientifiques.* — Sous ce nom, l'Institut a organisé dans ses propres locaux, avec la collaboration d'un grand nombre d'associations et d'institutions scientifiques ayant leur siège à Bruxelles, un service central de bibliothèque, groupant des collections éparses jusqu'ici et dont certaines, faute d'une gestion vraiment active, ne recevaient pas les développements dont elles étaient susceptibles, notamment pour leurs catalogues et leurs échanges. Les institutions adhérentes conservent la propriété de leurs ouvrages et l'autonomie de leur gestion. L'administration en est assurée par l'Institut pour leur compte, et l'usage des ouvrages est commun à tous. La Bibliothèque collective est gérée par un Comité administratif, dans lequel chaque institution affiliée est représentée par un délégué.

Le but proposé est de constituer en coopération, par la réunion de diverses bibliothèques spéciales, une bibliothèque collective embrassant progressivement les diverses branches du savoir encyclopédique et qui soit l'auxiliaire des différentes bibliothèques publiques existantes, dont le caractère est général. On a mis, par là, à la disposition de l'Institut international de bibliographie, en échange des soins de sa gestion, des collections utiles à ses travaux de documentation, et, d'autre part, on a permis en même temps aux associations et institutions scientifiques, d'assurer à leurs membres l'usage des services d'information et de documentation de l'Institut.

A ce jour, quinze associations scientifiques se sont affiliées. La Bibliothèque collective est installée au rez-de-chaussée du Palais des Beaux-Arts (rue de la Régence).



La bibliothèque.

III. *Bibliothèque de l'Office central des institutions internationales.* — Le groupement, en vue de services communs, des bureaux permanents des associations internationales ayant leur siège à Bruxelles a donné lieu à

l'organisation d'une bibliothèque spéciale, de caractère international, établie sur des bases analogues à la Bibliothèque collective des institutions scientifiques. Cette bibliothèque est en voie de formation. Elle a ses locaux dans l'ancienne chapelle Saint-Georges, 27[a], Montagne de la Cour.

7° MUSÉE DES MÉTHODES ET DU MATÉRIEL. — L'Institut a organisé une collection de modèles, fac-similés, spécimens, destinés à illustrer les méthodes, le matériel et l'histoire de la documentation : classification, fiches, classeurs, rayons de bibliothèques, espèces diverses de documents, éléments variés du livre. Cette collection a fait l'objet d'un étiquetage et d'un catalogue descriptif. Elle fournit d'utiles indications pour toute organisation documentaire nouvelle qui est étudiée et pour l'application des méthodes en particulier.

8° SERVICES PUBLICS ORGANISÉS POUR L'UTILISATION DES RÉPERTOIRES ET DES COLLECTIONS. — Pour mettre ses répertoires et collections à la disposition de ses membres et du public, comme aussi pour contribuer à la formation de répertoires particuliers et à la constitution d'offices documentaires organisés dans les centres d'étude, l'Institut a créé les services suivants :

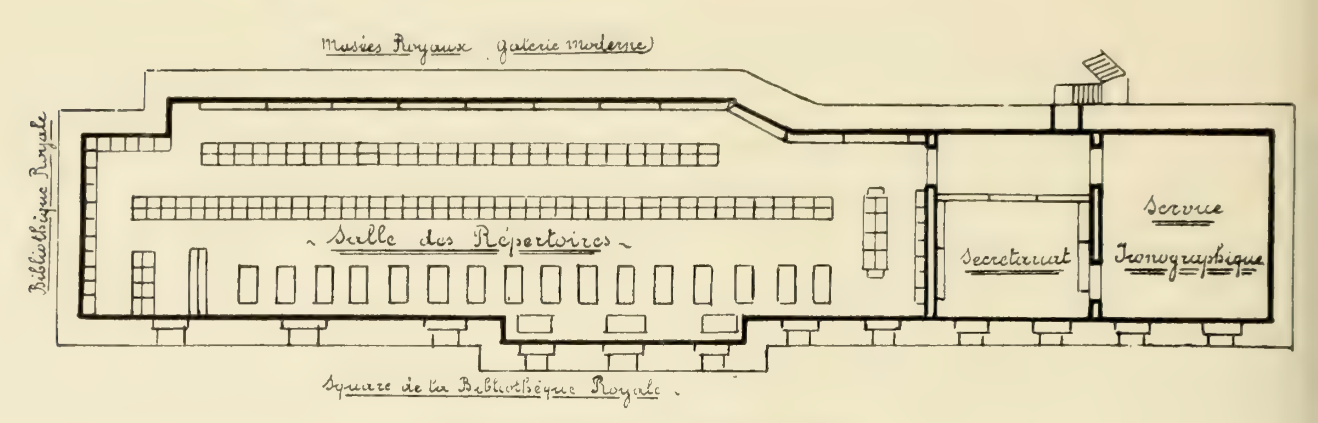
I. Consultation des répertoires et collections. — Les répertoires et collections peuvent être consultés dans les locaux de l'Institut, à Bruxelles, 1, rue du Musée, tous les jours non fériés, de 10 à 12 et de 14 à 18 heures. La consultation des répertoires bibliographiques est gratuite.

II. Délivrance de copies et d'extraits. — Envoi sur demande d'extraits du Répertoire bibliographique universel relatifs à une question déterminée. L'envoi est fait sous la forme de fiches dactylographiées et moyennant 5 centimes par notice bibliographique copiée. Pour éviter toute surprise, l'Institut avise ses correspondants, lorsque le nombre de fiches relatives à la question posée dépasse cinquante et, en ce cas, il demande confirmation de la demande à des conditions spéciales. Il est aussi donné copie de tous autres documents faisant partie des collections de l'Institut. Des reproductions photographiques des documents, pièces du Répertoire iconographique universel, peuvent être obtenues le cas échéant et lorsque le droit de reproduction n'a pas été réservé par les auteurs.

III. Duplicata des Répertoires. — Pour l'usage des établissements scientifiques, des administrations et des particuliers, l'Institut prépare aussi des répertoires bibliographiques étendus, au moyen de duplicata des notices du Répertoire bibliographique universel, relatifs à une branche de sciences ou à un ensemble de questions connexes.

IV. Abonnements. — L'Institut adresse périodiquement à ses abonnés copie des notices du Répertoire bibliographique universel relatives aux travaux nouveaux, qui paraissent sur les questions qui lui sont désignées. L'abonnement donne lieu à un droit d'inscription non renouvelé de 5 francs. Les membres de l'Institut sont exemptés de ce droit. Des comptes sont ouverts aux abonnés. Ils sont débités du prix de toutes les

notices envoyées, à raison de 5 centimes par notice, frais de port en plus. Les comptes sont arrêtés tous les six mois et les sommes dues sont recouvrées par la poste.



Plan du local n° 1 : Rue du Musée.

V. Echange de renseignements. — L'envoi par les membres de l'Institut de notices bibliographiques relatives à des matières déterminées et établies conformément aux règles arrêtées à cet effet, leur donne le droit de recevoir gratuitement la copie d'un nombre équivalent de notices du Répertoire universel relatives à d'autres matières.

VI. Travaux divers. — L'Institut dispose d'un personnel technique expérimenté qui lui permet, dans un but de diffusion de ses méthodes, d'entreprendre pour compte de tiers, à des conditions à convenir, toute espèce de travaux de documentation, notamment : organisation des services bibliographiques dans les établissements scientifiques ou les grandes administrations publiques ou privées, revision à domicile des Répertoires bibliographiques particuliers, préparation et impression de catalogues de bibliothèques, de tables de recueils périodiques, de bibliographies particulières, etc.

VII. Outillage de la Documentation des Répertoires. — L'Institut a arrêté divers types de fiches et de meubles classeurs de fiches, ainsi que de tous les éléments matériels nécessaires à la formation des répertoires de documentation. Dans un but de diffusion de ses méthodes, il les a fait fabriquer en nombre par ses fournisseurs attitrés. Les membres peuvent se procurer ce matériel à des conditions avantageuses. (Il a été publié un catalogue spécial de ces accessoires.)

Tel est l'exposé sommaire de l'organisation de l'Institut international de bibliographie, son historique, l'état actuel de ses travaux.

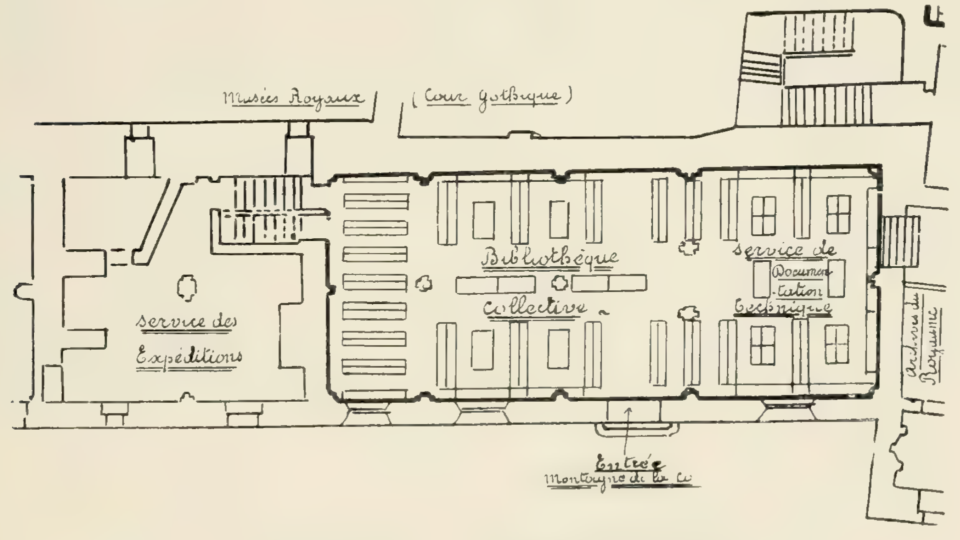
Arrivé au point présent de son développement, le but de l'Institut peut être résumé ainsi : rechercher l'amélioration, le développement et l'unification des méthodes en matière de bibliographie et de documentation; organiser la coopération scientifique internationale entre groupes de toutes spécialités, notamment les bureaux permanents des associations internatio-

nales, en vue d'élaborer, suivant un plan d'ensemble, des travaux documentaires et en particulier un Répertoire bibliographique universel; établir un centre pour la coordination de tels travaux et pour la conservation, en original, des répertoires et des collections de documents; mettre l'usage de ceux-ci à la disposition de tous les travailleurs, par voie de publications ou de copies; à cette fin, multiplier dans tous pays les services de documentation et les mettre en relation permanente d'échange et de travail, les uns avec les autres, par l'intermédiaire d'un Office international.

La nécessité d'une organisation systématique ressort à toute évidence des conditions actuelles de la production scientifique.

Il existe et il continue à être publié chaque jour des masses considérables de documents. L'extension de la culture dans tous les pays, le développement des sciences et des arts, les progrès de la technique, l'accroissement des relations sociales de toute nature sont les facteurs de cette production intellectuelle. Il paraît annuellement environ cent cinquante mille livres nouveaux et de quatre cents à cinq cent mille articles de revues. La production antérieure à 1900 a été évaluée au minimum à dix millions de livres et à quinze millions d'articles. Tous ces imprimés ne sont pas centralisés en quelques grands dépôts, mais épars dans les bibliothèques du monde entier, dont le nombre et la spécialité croissent de plus en plus.

Les essais d'inventaire des documents produits et conservés sont eux-mêmes en nombre considérable. Catalogues de bibliothèques, catalogues de libraires et d'éditeurs, bibliographies nationales et spéciales, tables de



Plan du local no 2 : Montagne de la Cour.

matières des périodiques : ils sont plus de quarante mille, limités chacun à des fonds déterminés, établis selon des méthodes de classement et de rédaction différents, n'offrant ni coordination ni continuité, et, au demeurant,

épars eux-mêmes dans les collections, au lieu d'être rassemblés en un même lieu. Le fussent-ils, d'ailleurs, que les recherches à travers cette masse amorphe d'informations, en vue de connaître l'état complet des sources bibliographiques relatives à une même question (la littérature du sujet), constitueraient toujours une opération délicate, pleine de difficultés, de lenteur et d'incertitude et, par conséquent, irréalisable, en fait, pour le plus grand nombre.



Les collections iconographiques.

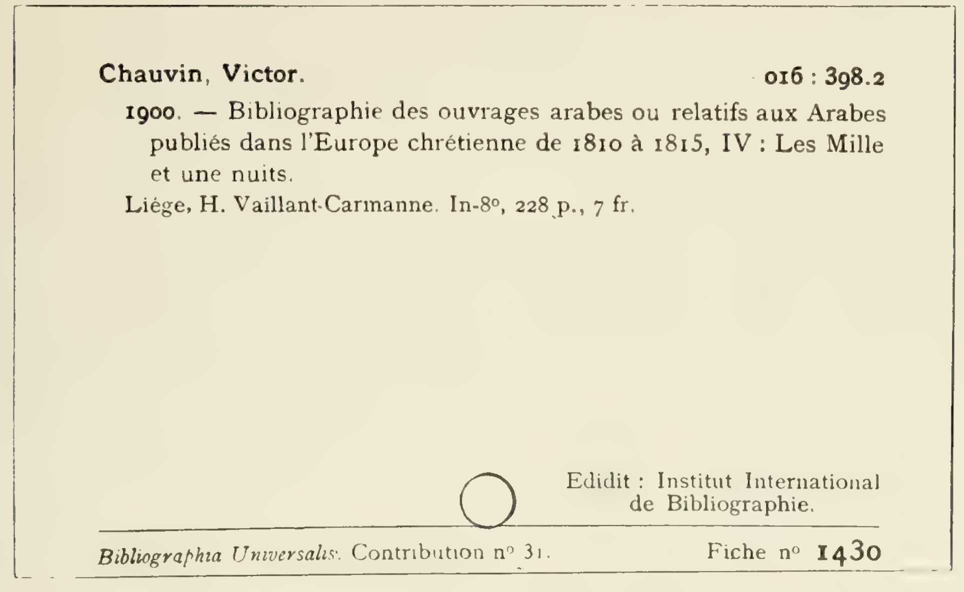
Et cependant le besoin de l'information documentée croît à mesure que les relations se multiplient, que les efforts s'internationalisent, que les entreprises deviennent plus lointaines, que la pensée générale, s'assimilant toutes les pensées particulières, devient plus universelle, que l'action sociale des individus et des groupes se fait plus solidaire. Ce besoin d'être documenté, facilement, complètement, rapidement, est égal pour les hommes d'études, pour ceux qui ont charge d'enseignement, ceux qui se livrent aux occupations professionnelles et économiques, ceux qui s'occupent des affaires publiques. Pour tous, il y a égale nécessité de s'aider de la collaboration de ceux qui ont travaillé avant eux et de poursuivre leurs recherches à partir du point où elles ont été laissées. C'est l'indispensable condition de la division du travail et de la plus complète utilisation des résultats acquis.

Puisque les anciennes méthodes individualistes et particularistes sont impuissantes, il faut y substituer des méthodes coopératives.

Le but ultime vers lequel doivent tendre tous les efforts, c'est l'organisation, une organisation universelle des échanges et des communications intellectuelles, réalisant une distribution régulière du renseignement par le livre, la revue, le journal, l'image photographique.

Les documents de toute nature, ceux d'autrefois et ceux d'aujourd'hui, ont enregistré et enregistrent, au jour le jour, tout ce qui a été découvert, pensé, imaginé, projeté. Ils constituent le mode de transmission des acquisitions intellectuelles accumulées par l'homme, la mémoire graphique de

l'humanité, le corps matériel de nos sciences et de nos connaissances. Tous les livres, tous les articles de revues, tous les mémoires, toutes les communications, toutes les informations publiées, ne sont en substance que des chapitres, des sections, des paragraphes, de simples alinéas d'un seul et immense livre, le Livre de la Science universelle. Il est en perpétuelle formation, comme la Science elle-même et l'expérience de chacun. C'est ce livre idéal, dont il faut rendre l'usage et la consultation faciles à tous : d'une part, en établissant sa table de matières méthodique détaillée (Bibliographie universelle ou Somme organisée des bibliographies particulières); d'autre part, en rassemblant les éléments originaux, épars dans les ouvrages et en les coordonnant de mieux en mieux, dans les cadres d'une organisation unique (Encyclopédie documentaire universelle).



Chauvin, Victor. **016 : 398.2**

1900. — Bibliographie des ouvrages arabes ou relatifs aux Arabes publiés dans l'Europe chrétienne de 1810 à 1815, IV : Les Mille et une nuits.

Liége, H. Vaillant-Carmanne. In-8°, 228 p., 7 fr.

Edidit : Institut International de Bibliographie.

Bibliographia Universalis. Contribution n° 31. Fiche n° **1430**

Type de fiche du Répertoire universel.

Cette tâche est celle que doit s'assigner de nos jours la Documentation et qui lui assure une place propre aux côtés de l'Enseignement et de la Recherche scientifique. L'œuvre de la Science est toute dans l'investigation des faits nouveaux; elle laisse à d'autres les soins de la conservation et de l'utilisation des résultats qu'elle a acquis. L'Enseignement a pour tâche la formation graduelle et méthodique des intelligences, selon les cycles scolaires et universitaires. La Documentation, elle, a pour but de fournir rapidement et facilement à tous les chercheurs, quel que soit le degré de leurs connaissances ou de leur culture, des renseignements détaillés sur des points donnés particuliers, des matériaux d'études qui totalisent l'expérience universelle. En matière scientifique, technique, historique, sociale et industrielle, elle est l'intermédiaire systématiquement organisé entre le public et les documents, entre ceux qui lisent et ceux qui écrivent.

Telle est la signification réelle des travaux auxquels consacrent leurs efforts et leurs recherches les groupes qui ont fondé l'Office international de bibliographie ou qui s'y associent, de jour en jour plus nombreux. Ces travaux, souvent bien ingrats et d'une si formidable étendue, semblent au premier abord d'une exécution impossible. Mais nul ne peut contester l'utilité du but entrevu. Les résultats obtenus, malgré des ressources limitées et les difficultés du début, permettent d'affirmer que l'œuvre poursuivie sera réalisée.

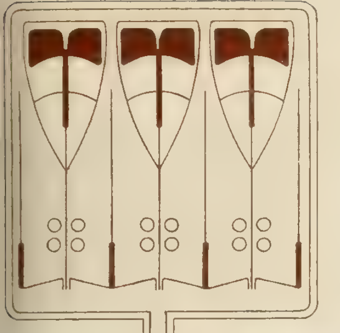
Paul OTLET,
Secrétaire général de l'Office international de bibliographie.



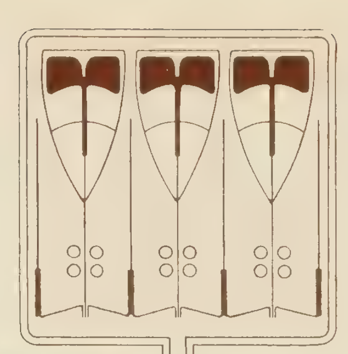
Monogramme de l'Office.



Quetelet



LES SCIENCES STATISTIQUES





La science de la statistique, c'est-à-dire l'étude numérique des faits sociaux, est une science moderne, on pourrait presque dire contemporaine. Cela ne signifie point que jamais, avant le siècle dernier, on n'avait fait de la statistique. Quand l'empereur Auguste ordonna le dénombrement de la population de ses États, il faisait l'opération statistique la plus importante — à la manière de M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir.

Ce n'était là, selon l'expression de M. Levasseur, « qu'une science pour ainsi dire inconsciente ». On faisait de la statistique avant qu'il n'y eût de statisticiens, comme on posait des actes économiques bien avant l'apparition de la science économique.

La Belgique n'eut point l'honneur — comme l'Angleterre avec W. Petty et Halley, l'Allemagne avec Süssmilch, la France avec Moheau — de donner le jour à des « précurseurs » de la science de la statistique. Mais notre pays vit naître celui qu'à juste titre on a nommé le « Père de la démographie » : Lambert-Adolphe Quetelet (1796-1874).

Principal fondateur d'une science encore à l'état embryonnaire à l'époque de ses premiers travaux, Quetelet a immortalisé son nom par ses études statistico-sociales. Il fut l'inspirateur d'une pléiade de savants qui répandirent partout ses doctrines.

Doué d'une rare intelligence et d'une dévorante activité, Quetelet parcourut, d'ailleurs, tous les domaines scientifiques.

Son mémoire intitulé : De quelques propriétés nouvelles de la focale et de quelques autres courbes, lui ouvrait, à 24 ans, les portes de l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres.

Pendant qu'il parcourait l'Europe pour approfondir ses connaissances astronomiques et météorologiques, et qu'il créait l'Observatoire royal, il publiait ses Recherches sur la production et la mortalité; Sur le penchant au crime aux différents âges.

Pendant que l'Académie des Sciences de Paris discutait ses travaux sur Les degrés successifs de force magnétique qu'une aiguille d'acier reçoit pendant les frictions multiples qui servent à l'aimanter, il dressait sa célèbre Table de la population de Belgique, basée sur le recensement de 1829.

Avant tout, Quetelet fut statisticien, et, à un double point de vue, il mérite de retenir l'attention de tous ceux qu'intéresse la statistique : d'abord, il se livra à des études approfondies sur les recensements généraux de la population, publia de nombreux travaux statistiques, créa une science de la statistique en cherchant à fixer des lois; ensuite, il fonda les Congrès internationaux de statistique, qui furent le point de départ de la statistique comparée.

Quetelet débuta dans la statistique par son Mémoire sur les lois des naissances et de mortalité à Bruxelles. Il y démontre « que les naissances pendant l'année procèdent à peu près exactement comme les décès, en suivant les variations du thermomètre prises dans un sens opposé ». Il y donne également des tables de mortalité et de population à l'usage des sociétés, applicables à la ville de Bruxelles.

En 1827, il publiait ses Recherches sur la population, les naissances, les décès, les prisons, les dépôts de mendicité, etc., dans le royaume des Pays-Bas.

Étendant son enquête à plusieurs villes des provinces méridionales des Pays-Bas, il dressa, pour ces provinces, une table de mortalité plus complète quoique encore provisoire. Dans cet ouvrage, il cherche à déterminer les lois qui régissent les mouvements de la population, surtout les naissances et les décès. Il y insiste sur la nécessité d'un recensement général de la population : « Les données que nous avons jusqu'à présent, écrivait-il, ne peuvent être considérées que comme provisoires et ont besoin d'être rectifiées. » Cet appel fut écouté, et un arrêté royal du 29 septembre 1828 décréta le recensement général pour l'année suivante.

Le 6 décembre 1828, Quetelet fit lecture à l'Académie de ses Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas. Il y expose déjà sa célèbre théorie

sur le penchant au crime. Dans le cours de son argumentation, il s'appuie sur les « Comptes généraux de l'Administration de la Justice en France ». « Ce qui frappe le plus, écrit-il, c'est l'effrayante exactitude avec laquelle les crimes se reproduisent... La part des prisons, des fers et de l'échafaud semble fixée pour l'espèce humaine avec autant de probabilité que les revenus de l'Etat... » Et plus loin, on y lit la phrase fameuse qui reparaîtra dans sa Physique sociale : « Nous pouvons énumérer d'avance combien d'individus souilleront leurs mains du sang de leurs semblables, combien seront faussaires, combien empoisonneurs, à peu près comme on peut énumérer d'avance les naissances et les décès qui doivent avoir lieu. »



C.-J.-B.-F. Faider (1811-1893),
Président de la Commission centrale de statistique.

En 1831 et 1832, il publia, dans le Recueil de l'Académie royale, plusieurs mémoires : Recherches sur la loi de croissance de l'homme; Recherches sur le penchant au crime aux différents âges; Recherches sur le poids de l'homme aux différents âges, etc.

En 1832 parut son ouvrage le plus célèbre : Sur l'homme et le développement de ses facultés ou Essai de physique sociale.

C'était le résumé de tous ses travaux antérieurs sur la statistique et « l'esquisse d'un vaste tableau dont le cadre ne pouvait être rempli que par des soins infinis et par d'immenses recherches ».

Peu d'ouvrages ont fait autant de bruit, suscité de plus vives discussions et divisé davantage les savants.

En 1841, un arrêté royal du 16 mars institua la Commission centrale de statistique. Quetelet en fut nommé président.

Il enrichit les Bulletins de cette commission de nombreux mémoires, parmi lesquels il faut citer ses Tables de mortalité.

Successivement, ce travailleur inlassable fit paraître ses Lettres sur la théorie des probabilités, dont les dernières (24 à 46) exposent les principes, les méthodes et le but de la statistique ; son étude fort connue et ardemment controversée sur la Statistique morale, où il expose et défend avec plus de précision que jamais que « l'homme est placé sous l'empire de lois fixes qui dirigent sa volonté sans nuire à son libre arbitre », et un ouvrage intitulé : Du système social et des lois qui le régissent.

Inspirateur des Congrès internationaux de statistique, Quetelet organisa et présida, en 1853, la première de ces assises mémorables, dont

les savantes délibérations jetèrent une vive lumière sur la science, jeune encore, de la statistique et donnèrent la première impulsion à l'étude et aux méthodes de la statistique comparée.

Le 17 février 1874, cette existence, toute de labeur et de dévoûment à la science, s'éteignait.

Des hommes érudits continuèrent et firent progresser l'œuvre statistique qu'Adolphe Quetelet avait inaugurée.

Nous devons nous borner à citer les principaux d'entre ses collaborateurs et continuateurs.

Edouard Smits naquit à Bruxelles le 19 mars 1789. Sa jeunesse fut extraordinairement agitée. Tour à tour soldat, professeur, inspecteur d'un service militaire, marin, secrétaire particulier du préfet du Zuyderzée..., prisonnier politique, caissier du procureur général de l'armée suédoise, Smits entra, enfin, en 1815, au commissariat général de l'Intérieur, à Bruxelles. En 1812, étant secrétaire du Zuyderzée, il fut chargé de la rédaction d'une statistique de ce département. Ce travail, resté inachevé, n'a jamais vu le jour. En 1824, il reprit, par ordre du Gouvernement, ses recherches statistiques interrompues. Dans l'introduction de sa première œuvre : Statistique nationale, Smits écrivait :

« Une institution éminemment utile manquait à notre pays : la création d'une administration ou d'un bureau dont les travaux fussent spécialement consacrés à des recherches statistiques ; Sa Majesté, par un arrêté du 3 juillet 1824, pris sur le rapport du Ministre de l'Intérieur, a rempli cette lacune, en créant, près ce département, un bureau de statistique, présidé par le Ministre et dont sont membres MM. les administrateurs de l'Intérieur, de l'Instruction publique et de l'Industrie nationale, assistés d'un secrétaire », qui fut Smits.

Dès son entrée en fonctions, il chercha à justifier la confiance qu'on avait placée en lui. Il publia un premier recueil officiel contenant trente et un tableaux relatifs au mouvement de la population des Pays-Bas pendant la période décennale 1815 à 1824.

Après 1830, Smits revint en Belgique et fut nommé, par le Gouvernement provisoire, directeur de la Statistique générale au Ministère de l'Intérieur. En 1832, il publia avec Quetelet le premier recueil officiel relatif à la population de la Belgique : Recherches sur la reproduction et la mortalité de l'homme aux différents âges et sur la population de la Belgique.

Cet ouvrage contient, outre un exposé de l'état général de la population belge, la première table de population faite d'après les résultats d'un recensement, ainsi qu'une table complète de mortalité.

Smits publia successivement quatre volumes sur la statistique générale du Royaume. En 1841, il entra à la Commission centrale de statistique, dont il fut l'un des membres les plus zélés et les plus érudits.

Il mourut à Ixelles, le 22 janvier 1852.

Edouard Ducpétiaux naquit à Bruxelles, le 23 juin 1804. En 1835, il entreprit la publication d'un almanach destiné à répandre dans le peuple les données statistiques dont on disposait, à cette époque, sur la Belgique. Cet almanach parut de 1834 à 1838.



E. Ducpétiaux (1804-1868).

Il a aussi pris une large part à la rédaction des exposés décennaux de la situation du Royaume.

Quoique Ducpétiaux fût, avant tout, économiste, administrateur et homme politique, il fut aussi un des premiers et actifs travailleurs de la Commission centrale de statistique. Il publia plusieurs ouvrages de démographie, dont voici les principaux :

Des décès dans la ville de Bruxelles, considérés dans leurs rapports avec la population; 1843, t. IV des Bulletins de la Commission centrale de statistique;

Relevé du recensement de la ville de Bruxelles, 1846 (brochure in-8°);

De la mortalité à Bruxelles, comparée à celle des autres grandes villes;

La question des mort-nés (Bruxelles, 1848);

La mortalité des enfants à Bruxelles (Bulletin de l'Académie royale, 2e série, t. XXII).

Il faut accorder une mention spéciale à son ouvrage : Sur les budgets économiques des classes ouvrières, suivi d'une étude sur les subsistances, les salaires et l'accroissement des populations dans leur rapport avec la situation économique des classes ouvrières en Belgique (Bulletin de la Commission centrale de statistique, 1850).

C'est la mise en œuvre d'une enquête organisée à propos du premier Congrès international de statistique. On peut y voir un remarquable essai de ces monographies de familles ouvrières qui, depuis, ont pris tant de développement et rendu tant de services à la statistique et aux sciences sociales.

Ducpétiaux est mort à Bruxelles, le 28 juillet 1868.

Le plus connu des statisticiens contemporains, disciples de Quetelet, Xavier Heuschling, naquit le 21 mars 1802, à Luxembourg. En 1831, il entra au Ministère des Finances et s'adonna, dès sa jeunesse, à l'étude de la statistique.

En 1838 parut son Essai sur la statistique générale de la Belgique, composé sur les documents publics et particuliers, qu'il développa dans trois éditions successives.

En 1845, il publia la Bibliographie historique de la statistique en Allemagne, esquisse des hommes et analyse de leurs œuvres, suivie, en 1851, de la Bibliographie historique de la statistique de France.

En 1847 avait paru son Manuel de statistique ethnographique universelle, précédé d'une introduction théorique sur l'état de la science statistique.

En 1853, il résuma et coordonna la statistique de la population pendant la période décennale 1841-1850.

En 1866, sous l'inspiration et avec la collaboration de Quetelet, Heuschling publia le premier essai de statistique comparée de la population : la Statistique internationale, œuvre importante à laquelle contribuèrent les statisticiens officiels des différents pays de l'Europe et des Etats-Unis d'Amérique.

Heuschling était le secrétaire perpétuel et l'âme de la Commission centrale de statistique.

Il mourut à Bruxelles, le 23 mai 1883, léguant à l'Etat un capital de 25,000 francs, destiné à fonder un prix quinquennal de statistique.

J. Sauveur, secrétaire général honoraire du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, statisticien de valeur, fut le premier lauréat du prix Heuschling.

La Statistique générale de l'instruction publique en Belgique, dressée d'après les documents officiels, s'inspirait des méthodes préconisées par Quetelet et Heuschling.

Cette œuvre, dont la première partie est l'étude statistique de l'enseignement en Belgique de 1830 à 1875, et la seconde partie de 1876-1885, époque extrêmement intéressante pour l'histoire de l'instruction en notre pays, est divisée en cinq titres : titre I, Statistique des dépenses; titre II, Statistique des établissements d'enseignement; titre III, Population des établissements d'enseignement; titre IV, Organisation scolaire; titre V, Résultats de l'enseignement.

Ce volumineux et substantiel ouvrage est illustré et commenté par des diagrammes et cartogrammes nombreux et instructifs.

Voici en quels termes le jury du Concours Heuschling appréciait cette œuvre : « C'est une mine riche où l'économiste, le législateur, l'historien trouveront une foule de documents précieux et bien coordonnés sur la grave question de l'instruction publique en Belgique. C'est certainement, en matière de statistique, l'œuvre la plus considérable et la plus complète qui ait été publiée jusqu'aujourd'hui dans notre pays. »

Un des disciples les plus érudits de Quetelet fut le docteur E. Janssens. Son œuvre statistique est vaste : elle l'est, par la continuité de l'effort, comme par l'étendue du champ d'observation et la masse des matériaux accumulés.

Créateur et organisateur des services d'hygiène et de statistique de la ville de Bruxelles, Janssens rendit à la science statistique en général,

et surtout à la science démographique, de signalés services. C'est lui qui, dès 1862, publia les brochures — imitées depuis en plusieurs pays — résumant le mouvement annuel de la population de Bruxelles et dressant la statistique des causes de décès, en tenant compte des circonstances météorologiques.

Ces publications étaient accompagnées de tableaux et plans topographiques d'une rare précision. Bientôt chaque quartier, chaque rue acquerrait son histoire sous le rapport des conditions sanitaires et démographiques : cette œuvre a rendu et rend encore d'inappréciables services.

Plusieurs tableaux concernant la statistique des décès, fruit d'un labeur considérable, constituent une véritable topographie sanitaire de la capitale. Ces tableaux, qui s'étendent sur les années 1864 à 1890, sont divisés en trois cadres distincts. Le premier relève l'année, le mois, le sexe, l'état civil, l'âge. Cent seize causes de décès sont enregistrées. Des moyennes totales sont établies par année. Le second cadre fait la même répartition par profession ; le travail porte sur quarante mille huit cent cinquante-six individus. C'est, dans des limites restreintes et avec des tâtonnements inévitables, une contribution sérieuse à la statistique et à l'hygiène sociale.

Un troisième groupement, prolongé jusqu'en 1892, fait la même distribution par rues (sept cent deux) et impasses (trois cent soixante-six). Les moyennes par année sont calculées avec leur rapport au taux correspondant de mortalité annuelle par mille habitants.



Dr JANSSENS 18[illegible]1-1902

En 1870, le docteur Janssens entreprit la publication d'un Bulletin hebdomadaire relevant, par jour, les indications météorologiques, les naissances, mariages, décès, ainsi que les causes de ces derniers, distribués sous dix-neuf rubriques, dans l'agglomération bruxelloise, et, par semaine, le mouvement de l'état civil et les causes de décès de cent trente communes belges d'une population supérieure à deux mille cinq cents âmes, ainsi que des principales villes de l'étranger. Ce Bulletin permet donc de procéder d'une manière suivie à des comparaisons d'un haut intérêt sous le rapport du mouvement général de la population en Europe.

Citons encore parmi les plus importantes et les plus utiles de ses publications : Exposé de la natalité et de la mortalité à Bruxelles au

cours du siècle. — Composition de la population bruxelloise au point de vue de l'origine, d'après les recensements de 1842 à 1890. — Statistique démographique comparée des quarante et un arrondissements administratifs de la Belgique. — Et enfin une étude sur les conditions démographiques et sanitaires d'existence dans les diverses classes sociales de la population bruxelloise.

J.-M.-J. Leclerc, président honoraire de la Commission centrale de statistique, a publié deux ouvrages de grande valeur : Tables de mortalité ou de survie et Table de population pour la Belgique, dressées au moyen des statistiques officielles de 1880 à 1890. — Tables de mortalité ou de survie; loi et table de population pour la Belgique, dressées au moyen des statistiques officielles de 1890 à 1900.

La table de mortalité a pour but, comme on le sait, de faire connaître la loi suivant laquelle s'éteignent successivement, sous la seule influence de la mortalité propre à chaque âge, un certain nombre d'individus qui sont nés à la même époque. Ce travail, fruit d'un labeur considérable, constitue une œuvre de la plus haute importance.

Depuis les derniers travaux de Quetelet (table de 1846-1856) publiés en 1860, aucune nouvelle table de mortalité n'avait été dressée en Belgique, alors qu'à l'étranger avaient paru d'importants travaux de l'espèce. « Tables de population ou tables d'expérience, utilisant les perfectionnements de méthodes recommandés par la science, profitant des améliorations introduites dans les procédés de recueil des éléments statistiques, dans la tenue de l'état civil, dans les modes de recensement. »

La table de Quetelet ne répondait plus aux exigences actuelles ; les données statistiques relatives à la constitution et aux mouvements de la population n'avaient pas, à cette époque, le degré de précision qu'elles ont acquis aujourd'hui, par suite d'une plus grande régularité dans la tenue des registres de l'état civil et des améliorations qui ont été successivement apportées aux opérations de recensement.

« Il était indispensable, écrivait l'auteur, dans l'intérêt des nombreuses institutions dont les opérations reposent sur les probabilités de la vie humaine, d'établir une nouvelle table de mortalité qui fût parfaitement en harmonie avec les conditions actuelles. »

Désireux d'arriver à une précision presque mathématique, M. Leclerc ne se borna point à dresser une table unique : il a calculé, par les meilleurs procédés, trois tables différentes, qui lui ont servi à constituer une table moyenne « dont les indications sont probablement les plus rapprochées de la réalité ».

Si, pour être statisticien, il est vrai que, selon l'expression de M. Cheysson, en sa Conférence sur les méthodes de la statistique, « il ne suffit pas d'avoir correctement recueilli des données expérimentales, de les avoir vérifiées avec soin, puis distribuées en groupes rationnels », mais qu'il reste encore « à en extraire des rapports et des moyennes

pour faire produire à cette statistique son maximum d'efficacité », l'œuvre de Leclerc a bien mérité de la science statistique.

Conçue d'après un plan méthodique bien coordonné, « elle constitue, écrivait Adam, un ensemble remarquablement fertile en renseignements de toute nature au point de vue de l'économie sociale belge; elle groupe heureusement les faits, elle les rapproche, les éclaire et sait mettre leur valeur en pleine lumière par les coefficients et par les comparaisons entre coefficients, véritable but final de la statistique et condition essentielle pour que les faits classés avec méthode, présentés sous forme de tableau, parlent par eux-mêmes, suivant l'heureuse expression du général Liagre ».

Citons encore les travaux statistiques de Hector Denis, professeur d'économie politique à l'Université libre de Bruxelles, notamment ses atlas statistiques et ses diagrammes sur l'Histoire des prix en Belgique; le Cours de statistique, professé à l'Université de Gand par E. Nicolaï, ainsi que sa Statistique des valeurs mobilières en Belgique; enfin, Les lois de la population en France, par E. Cauderlier, ouvrage qui témoigne d'un labeur patient et d'innombrables calculs, mais dont les déductions scientifiques et la tendance générale appellent les plus sérieuses réserves.

Telles sont les œuvres des principaux continuateurs de Quetelet en Belgique. Il serait cependant injuste de nier que, si cet illustre savant suscita, surtout à l'étranger, des disciples aussi nombreux qu'érudits, ses théories ne furent pas sans arrêter quelque peu le développement ultérieur de la science statistique en notre pays.

Fragment d'une lettre de Quetelet
aux princes Ernest et Albert de Saxe-Cobourg

Son système, déduisant de la reproduction constante des mêmes nombres statistiques l'action des lois qui président à la conservation du

monde social et enfermant la liberté de l'homme dans les limites de cette action, eut peut-être pour effet d'enrayer, dans une certaine mesure, la marche et le développement des études — arides — de statistique. « A quoi bon, écrivait Camille Jacquart, dans son étude intitulée : Statistique et science sociale, à quoi bon s'enfoncer dans des études qui aboutissent à la constatation du néant de l'effort de l'homme et de la vanité de ses espérances d'avenir? »

Et Quetelet fut prophète en son pays, grand prophète en statistique... et se dégager de « l'étreinte... de son génie » n'était point chose aisée. La réaction vint tard.

En ces dernières années, grâce surtout aux travaux des Levasseur, des Maurice Block, des Harald Westergaard, des Von Mayr, qui ont démontré, à l'évidence, que les « lois » de Quetelet sont un mythe, la science de la statistique revit et un groupe de jeunes savants s'y consacre avec ardeur. Parmi eux, Camille Jacquart, chef du bureau de la Statistique générale au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, occupe une place éminente. Ses études sur La démographie statique et dynamique des agglomérations urbaines et spécialement des villes belges; sur La mortalité infantile dans les Flandres; sur Le mouvement de l'état civil et de la population en Belgique pendant les années 1876 à 1900, témoignent d'une formation scientifique approfondie. Arm. Julin, Waxweiler et Ch. de Lannoy se sont surtout consacrés au perfectionnement de la Statistique officielle; les deux premiers ont réorganisé la statistique industrielle; de Lannoy, avant d'occuper une chaire à l'Université de Gand, fut l'initiateur d'importantes et heureuses réformes dans l'organisation de notre statistique judiciaire.

Publications statistiques officielles d'ordre général. — Chaque administration publie les statistiques qu'elle a établies, lorsqu'elle le juge utile. Indépendamment de ces publications relatives à des matières spéciales, il existe un certain nombre de publications d'un intérêt plus général qui embrassent tous les domaines de l'activité sociale. Ces documents contiennent, sous forme résumée, les diverses données statistiques recueillies dans le pays.

Le premier document de l'espèce est de 1836. Il a pour titre : Documents statistiques recueillis et publiés par le Ministre de l'Intérieur du Royaume. Il a été suivi de trois autres publications du même genre. Le dernier a paru en 1841.

Jusqu'en 1857, ce genre de publication fut suspendu. A cette époque, on fit paraître les documents statistiques publiés par le Département de l'Intérieur. Ils existent jusqu'en 1869 et ils furent remplacés l'année suivante par l'Annuaire statistique de la Belgique, qui paraît régulièrement depuis l'année 1870 et dans lequel sont insérés, plus ou moins succinctement, les divers renseignements statistiques belges. Le tome XXXV de cette publication a paru récemment.

A côté de ces publications annuelles, il y a des publications décennales ou quindécennales. Un premier essai a d'abord paru, en 1841, sous le titre de Résumé des rapports sur la situation administrative des provinces et des communes de Belgique pour 1840.

Dans la suite, le cadre de ce document a été élargi et le titre est devenu Exposé de la situation du Royaume. Le premier exposé a pour objet la période de 1841 à 1850, le deuxième se rapporte à la période de 1841 à 1860, le troisième embrasse la période de 1861 à 1875 et le quatrième est en voie de préparation.

Le plan de celui-ci a été dressé par la Commission centrale de statistique. Pour l'exécuter, elle a demandé des travaux à certains de ses membres, à des fonctionnaires du Gouvernement ou à d'autres personnes, chacun suivant sa compétence.

Les matières ainsi recueillies ont été revues par la Commission, puis publiées par l'administration de la Statistique générale de Belgique.

Recensements généraux de la population de l'industrie et de l'agriculture. — Les opérations statistiques les plus importantes sont les recensements généraux de la population, de l'agriculture et de l'industrie.

Il n'est pas possible d'entrer ici dans la description détaillée de ces grands travaux statistiques ; pour ne pas être trop long, nous nous bornerons à quelques indications sommaires. Les méthodes employées pour chacune de ces opérations se trouvent indiquées avec tous les détails en tête des publications y relatives.

Un recensement général de la population est opéré tous les dix ans dans toutes les communes du Royaume. Le premier après la proclamation de l'indépendance nationale a été fait en 1846. Celui du 31 décembre 1900 était le septième exécuté en Belgique. Le recensement de la population, avec les nombreuses investigations statistiques qui s'y rattachent, constitue une opération d'une grande importance, eu égard aux renseignements indispensables qu'elle est appelée à fournir, tant pour satisfaire aux nécessités de la plupart des services publics qu'au besoin de la science dans ses diverses manifestations : ethnographique, historique, économique et statistique.

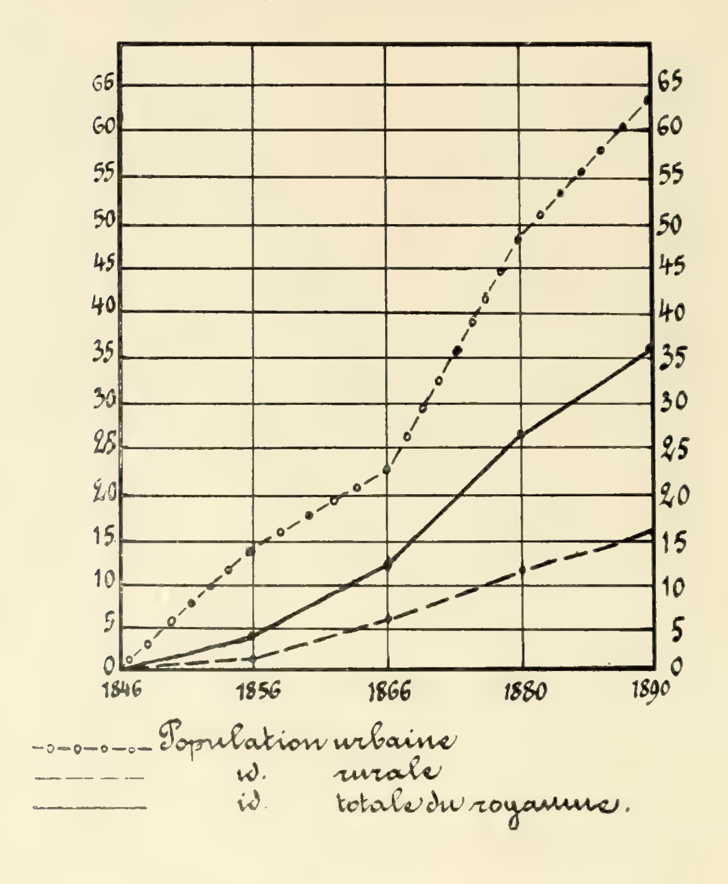
Le recensement de la population a pour but de constater le nombre des habitants appartenant à la population de *résidence habituelle* et à la population de *fait*, ainsi que le sexe, l'âge, le lieu de naissance, la nationalité, le langage, le degré d'instruction, l'état civil, les professions ou conditions de ces habitants, le nombre des ménages et celui des maisons habitées ou inhabitées.

Le compte rendu du recensement de 1900 a paru en mai 1903, en deux forts volumes.

Jusqu'en 1880, les recensements de l'agriculture ont été opérés en même temps que les recensements généraux de la population. C'est ainsi qu'il y a eu des recensements de l'agriculture en 1846, 1856, 1866 et 1880.

En exécution de la loi du 11 septembre 1895, un recensement général de l'agriculture a été effectué en 1895 par le Ministère de l'Agriculture.

Ce recensement a porté : sur l'étendue respective des principales cultures; sur le rendement moyen de chacune d'elles; sur l'importance et



la subdivision de la population agricole ; sur le nombre, par espèce, des principaux animaux utilisés par les cultivateurs; sur le relevé des naissances et des pertes concernant ces animaux ; sur le relevé des animaux abattus pour cause de maladies contagieuses depuis l'époque du dernier recensement; sur les moteurs, instruments, machines et appareils employés en agriculture ; sur les engrais commerciaux et les substances alimentaires du commerce dont les cultivateurs font usage ; sur le salaire des ouvriers agricoles ; sur la valeur vénale des terres et le

prix moyen des baux; sur les améliorations foncières de toute nature exécutées depuis 1880; sur la situation des sociétés de crédit, d'assurances, de production et de consommation concernant l'agriculture, ainsi que sur celle des associations ayant pour but l'avancement des diverses branches de cette industrie.

Il a donné, en outre, la statistique détaillée des propriétés foncières, ainsi que le relevé des terrains incultes et celui des terrains communaux de l'espèce qui ont été mis en valeur par application de la loi du 25 mars 1847, depuis l'époque du recensement précédent.

Le compte rendu du recensement agricole de 1895, publié par le ministre de l'Agriculture, a paru en 1898-1900. Il comporte cinq volumes et un atlas graphique.

Des recensements industriels ont eu lieu en 1846, en 1880, conjointement avec le recensement général de la population.

Le 31 octobre 1896, en vertu de la loi du 29 juin de la même année, il a été fait un recensement général des industries et des métiers par l'Office du Travail du Ministère de l'Industrie et du Travail.

Ce recensement a porté à la fois sur les entreprises industrielles et sur les familles ouvrières.

En ce qui concerne les entreprises industrielles, les renseignements statistiques ont porté sur les points suivants : nature, nombre, répartition géographique, date de fondation ; nombre et qualité des chefs d'entreprises ; nombre des personnes prenant part à la direction, l'administration ou la surveillance; nombre, par catégorie d'âge, des ouvriers et ouvrières; durée journalière du travail et des repos; montant des salaires selon les spécialités professionnelles, le sexe et l'âge, nature, nombre et force des moteurs à vapeur.

En ce qui concerne les familles ouvrières, les renseignements ont porté sur les localités de résidence et de travail; le nombre et la composition des familles ouvrières; le lieu et l'année de naissance; l'état civil des ouvriers, ainsi que des membres de leurs familles; le travail à domicile ou au dehors; la spécification de la nature du travail industriel.

Le recensement général des industries et des métiers en 1896 a paru en dix-huit volumes, comprenant un cadre général et vingt cadres particuliers. Un atlas statistique grand in-folio a complété cette publication.

L'Office du Travail, organisé le 12 avril 1895 et rattaché le 25 mai de la même année au Ministère de l'Industrie et du Travail, mériterait une description détaillée de son organisation et de ses travaux ; mais cette description ferait double emploi avec celle qui a été donnée ailleurs avec beaucoup de développement. Bornons-nous à constater ici que l'Office du Travail a reçu pour mission, en ce qui concerne la statistique

du travail, de s'enquérir de la situation du travail industriel et agricole, ainsi que de la condition des ouvriers dans l'industrie, les métiers, le commerce, l'agriculture et les transports. Depuis son organisation, l'Office du Travail a publié trente-huit volumes de statistique portant sur des questions diverses et pour la préparation desquels ont été mises en œuvre les différentes méthodes usitées dans la statistique du travail : envoi de questionnaires, bulletins remis sur place, enquêtes statistiques par délégués spéciaux, enquêtes monographiques.

Cette notice serait incomplète sans un rapide examen de l'organisation de la statistique officielle en Belgique.

Un arrêté royal du 16 mars 1841 institua, comme nous l'avons rappelé précédemment, la Commission centrale de statistique, dont nous devons brièvement exposer le rôle et l'organisation. Cette institution, hautement approuvée et recommandée par les congrès internationaux de statistique et introduite dans plusieurs pays européens, est à notre statistique officielle ce que l'état-major est à l'armée.

En 1826, le Gouvernement hollandais avait créé une commission de statistique dont l'influence fut peu considérable. Voici comment Quetelet en parle dans le Bulletin de la Commission centrale : « Remarquons d'abord l'organisation incomplète de la commission créée par le gouvernement des Pays-Bas, dont le but était d'ailleurs mal défini, et qui ne comptait pour membres que trois administrateurs, dont les attributions et les connaissances étaient loin d'embrasser toutes les branches de la statistique. Ces administrateurs entraient dans la commission non par suite d'études spéciales, mais simplement en vertu de leurs fonctions. Ils n'étaient d'ailleurs tenus qu'à donner des avis et n'intervenaient pas dans les travaux comme partie active. Même remarque au sujet du ministre de l'Intérieur, président de droit de la Commission centrale, et qui aurait dû donner l'impulsion, mais dont les nombreux travaux absorbaient nécessairement tous les instants. Aussi les réunions de l'ancienne commission (hollandaise) furent-elles rares et peu productives. »

Tout autrement important fut le rôle que joua notre Commission centrale. Faisons-en brièvement l'historique.

Au lendemain de sa constitution, le Gouvernement provisoire établit, au Ministère de l'Intérieur, un bureau central de statistique. Par cette institution, nos dirigeants se proposaient de mettre l'administration à même de recueillir et de classer dans un ordre méthodique des documents précis et complets sur tous les points qui doivent faire l'objet de cette branche importante de la science gouvernementale. Ce but ne fut pas atteint. Quelques départements négligèrent complètement la statistique ; les autres y travaillèrent isolément, puisant parfois aux mêmes sources, se rencontrant et se croisant dans leurs recherches. Ce défaut d'ensemble devait amener inévitablement des disparates, des doubles emplois et des lacunes...

« Ce qui manque à notre statistique, pour que la science et le Gouvernement puissent en retirer tous les fruits qu'on est en droit de désirer après tant d'efforts, c'est *une direction unitaire*, c'est *un but précis*, ce sont *des bases d'investigation parfaitement déterminées.* »

La création de la Commission centrale combla cette lacune.

Son but était de régulariser les publications statistiques des différents départements ministériels, de les étendre, d'en retrancher les détails superflus, d'en faire disparaître les doubles emplois, en un mot, de les soumettre à une direction unitaire.

Les membres de cette commission sont choisis surtout parmi les fonctionnaires des différents ministères et — en nombre moindre — parmi les statisticiens étrangers à l'administration. Ils sont renouvelés, par tiers, tous les deux ans.

Voici les principales attributions conférées à la Commission centrale (arrêté royal du 20 octobre 1841) :

Dresser un plan complet de la statistique du pays ;

Signaler les lacunes ou les détails superflus que présentent les publications statistiques ;

Donner son avis sur les modèles des états destinés à recueillir les renseignements statistiques et sur les modèles des tableaux dans lesquels les renseignements recueillis doivent être classés, modèles qui lui seront transmis de la part des différents départements ministériels, et, le cas échéant, de proposer elle-même ces modèles ;

Veiller à ce que tout double emploi soit évité dans les demandes de renseignements et dans les publications elles-mêmes ;

Diriger les publications de statistique générale au Ministère de l'Intérieur; faire toutes propositions qui lui paraîtraient propres à étendre, à simplifier, à unifier, en un mot à améliorer les travaux statistiques.



C.-F. Beckers (1824-1902).
Président de la Commission centrale de statistique.

Dès le jour de sa fondation, la Commission centrale eut le rare bonheur de compter parmi ses membres, tous hommes de science et de dévouement d'ailleurs, deux savants, prêts à se vouer corps et âme à la réalisation du but que s'était proposé le Gouvernement, à y appliquer un talent et des connaissances remarquables servis par un labeur opiniâtre et continu.

Nous avons nommé Quetelet et Xavier Heuschling, respectivement président et secrétaire de ce collège.

Si tous les membres de la Commission prirent une part importante à ses travaux, il est vrai de dire cependant que c'est à ces deux hommes surtout qu'elle doit sa grande activité; c'est à eux que notre pays est redevable de l'honneur d'avoir vu tant d'Etats imiter et même copier l'organisation de notre Commission centrale.

Bientôt la Commission allait donner la preuve de son zèle, de ses laborieuses recherches, de ses savantes discussions.

En 1842, elle adressa au ministre de l'Intérieur son premier rapport, dans lequel nous lisons :

« Aujourd'hui, que la statistique est devenue un sujet digne des plus sérieuses études, la Commission centrale a compris qu'elle ne devait pas se borner à en poser les éléments; elle a aussi pris à tâche d'apprécier les faits sociaux, de les discuter, de rechercher les lois qui les régissent, de mettre en faisceau les lumières qui jaillissent de leur étude, en un mot, d'envisager la statistique sous le point de vue scientifique, afin d'en tirer les déductions utiles au pays. C'est là l'objet principal du Bulletin qu'elle se propose de publier aux termes de l'article 5 de l'arrêté royal du 5 octobre.

» Dans ce bulletin seront réunis les actes officiels qui concernent la Commission, le compte rendu de ses travaux, les mémoires ou dissertations concernant la statistique nationale, étrangère ou comparée, les rapports, documents ou autres pièces qui offriraient de l'intérêt et ne seraient pas de nature à faire l'objet de publications spéciales. »

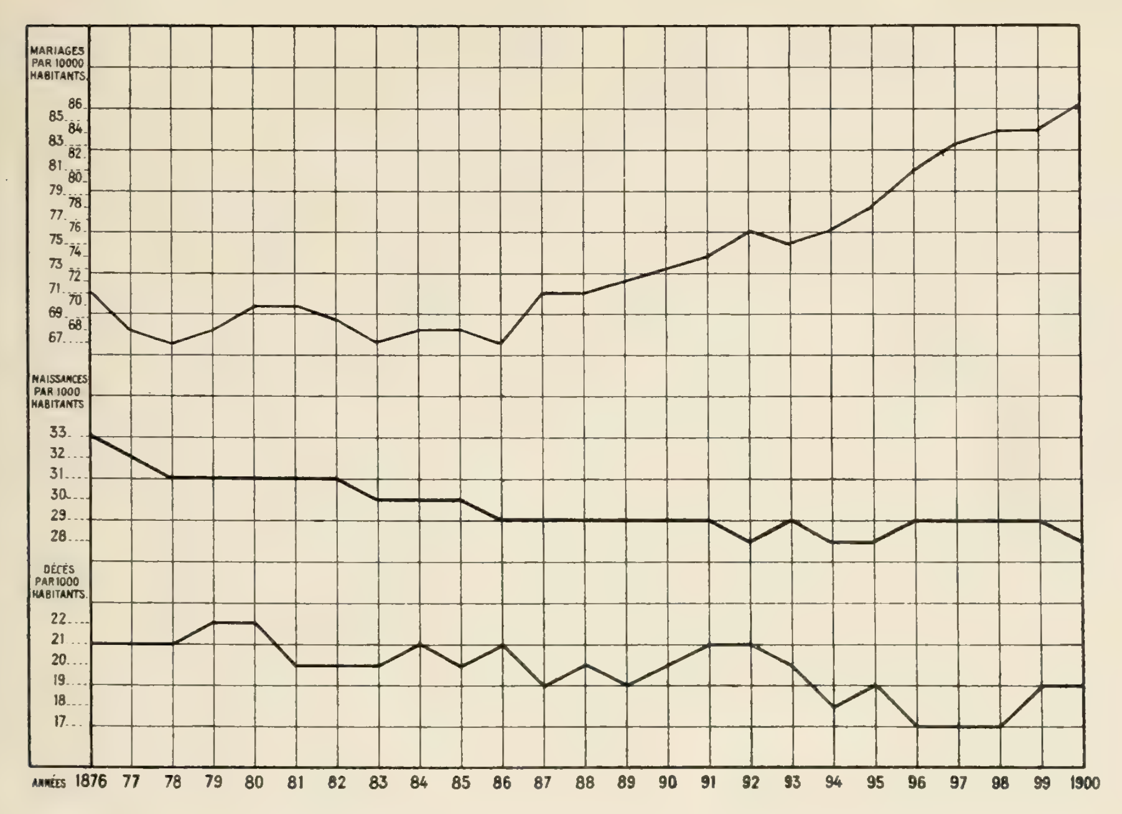
Ces bulletins publiés par la Commission sont aujourd'hui au nombre de dix-sept. Une nouvelle et importante publication : Exposé de la situation du Royaume, est élaborée en ce moment par la Commission centrale. La plupart des questions relatives aux principes, à la méthode, à l'organisation de la statistique ont été étudiées dans ces recueils.

Le décès de Ducpétiaux, de Visschers, de Heuschling, de Quetelet, furent autant de rudes coups portés à la Commission centrale. Leur succession était lourde, sans doute, mais, en défrichant un sol jusqu'alors inculte, en définissant les méthodes scientifiques, en traçant le plan de nombreux travaux, n'ont-ils pas facilité le travail de leurs héritiers?

Le nombre des membres de la Commission centrale de statistique n'est pas déterminé. Il est actuellement de dix-neuf, y compris un président d'honneur, le président effectif et le secrétaire. Ils sont nommés par le Roi pour un terme de six ans, sauf les membres du bureau, dont les fonctions sont permanentes. La législation, les académies, les universités, l'administration y ont des représentants autorisés.

A l'organisation générale de la statistique se rattache encore la bibliothèque de la Commission centrale de statistique du Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique.

Cette bibliothèque, fondée en 1841, contient environ dix-huit mille ouvrages relatifs à la statistique et aux différentes sciences sociales. Le catalogue des ouvrages généraux et de ceux qui concernent la Belgique a paru en deux volumes de plus de cinq cents pages chacun. On a appliqué dans ce catalogue les méthodes de classement et d'indexation préconisées par l'Institut international de bibliographie, à la collaboration duquel est dû le classement des notices. Outre l'ordre de classement par indexation décimale, chaque volume contient une table méthodique des matières et une table des noms d'auteurs.



C. Jacquart. — Diagramme de la nuptialité, de la natalité et de la mortalité en Belgique, de 1876 à 1900.

Pour terminer ce rapide coup d'œil sur l'organisation de la statistique officielle, disons brièvement ce que sont les registres de population.

La Belgique est un des rares pays où il existe des registres, tenus au courant, de toutes les mutations survenues dans la population. Les habitants, dans chaque commune, sont inscrits dans des registres; ils s'y trouvent groupés par ménages, qui sont classés par rues et numéros.

Les personnes qui habitent alternativement plusieurs communes sont inscrites aux registres de population de chacune des localités où elles résident.

Toute personne, belge ou étrangère, qui vient établir sa résidence habituelle dans une commune doit se présenter à la maison communale,

pour réclamer son inscription aux registres de population et fournir les renseignements nécessaires à cet effet. Si elle a habité précédemment une autre commune belge, elle doit produire le certificat qui lui sera délivré par l'administration communale de sa dernière résidence. Ce certificat est remplacé par un passeport ou une autre pièce d'identité, pour les étrangers qui viennent s'établir dans le pays.

Tout habitant qui veut transférer sa résidence, soit dans une autre commune du Royaume, soit dans un autre pays, doit, avant son départ, en faire la déclaration à l'administration communale.

Il lui est remis un certificat de changement de résidence. Dans la quinzaine de sa déclaration, il doit se présenter à l'administration de sa nouvelle résidence en produisant ce certificat. C'est sur le vu de cette pièce qu'il est inscrit aux registres de population.

Toute personne habitant la commune, qui y change de demeure, doit, dans la huitaine, en faire la déclaration à la maison communale. Les déclarations de résidence ou de demeure sont faites par le chef de ménage pour toutes les personnes qui vivent en commun avec lui, y compris les ouvriers et les domestiques à demeure.

Tout chef de famille ou de ménage reçoit, au moment de la déclaration d'entrée, une carte d'inscription qu'il est tenu de reproduire à chaque changement de résidence ou de demeure et à chaque déclaration de naissance, de décès ou de mariage.

Les propriétaires, usufruitiers de maisons, les locataires principaux ou leurs chargés d'affaires, qui donnent en location des parties de maisons, appartements ou chambres, doivent, dans les trois jours de l'entrée des occupants, notifier verbalement ou par écrit, à l'administration communale, l'arrivée de ces personnes en indiquant leurs noms et prénoms. La même formalité doit être remplie lors du départ de celles-ci, dans le même délai. Semblable indication incombe aux maîtres ou patrons à l'égard des domestiques, ouvriers ou employés habitant chez eux.

L'inspection annuelle des registres de population est confiée aux commissaires d'arrondissement dans les communes non émancipées ; dans les autres communes, elle est organisée par les gouverneurs de province ou par les fonctionnaires qu'ils délèguent.

Les dispositions actuellement en vigueur sur la tenue des registres de population font l'objet de la loi du 2 juin 1856, de l'arrêté royal du 30 décembre 1900 et des instructions pénales du 1er janvier 1901.

L' « entrée » d'un habitant dans une commune, son séjour et sa « sortie » donnent lieu à un certain nombre d'inscriptions, qui sont portées au registre principal, au registre des entrées, au registre des sorties, à l'index alphabétique et sur la carte d'inscription.

Dans peu de pays, les publications statistiques officielles se sont autant perfectionnées qu'en Belgique.

Nulle part, l'état et le mouvement de la population, la situation

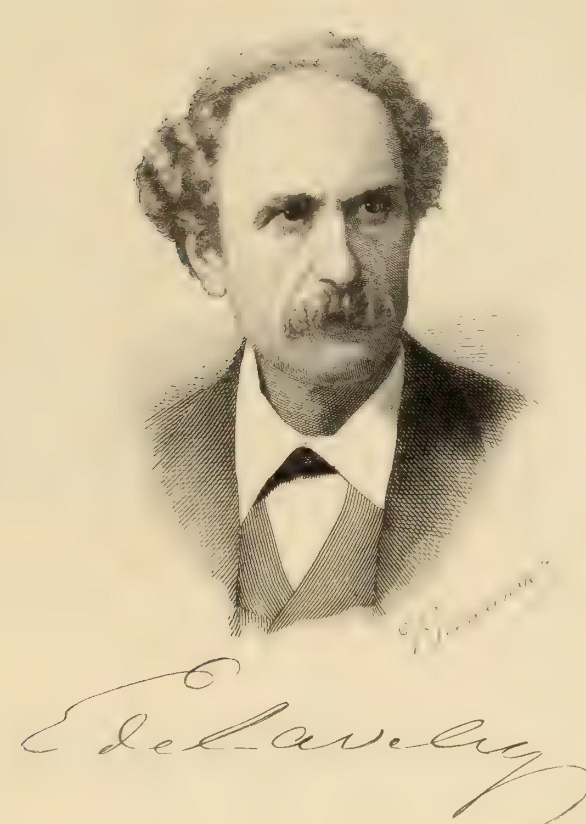
de l'industrie et de l'agriculture n'ont été exposés avec autant de clarté, avec autant de détails, avec autant de garanties d'exactitude que dans les publications des derniers recensements.

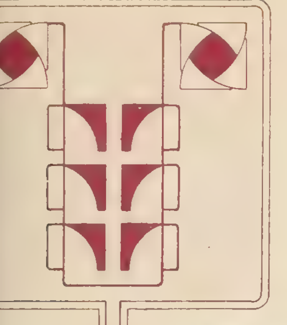
Les travaux scientifiques qu'ils ont inspirés et inspirent encore en sont la preuve la plus éloquente.

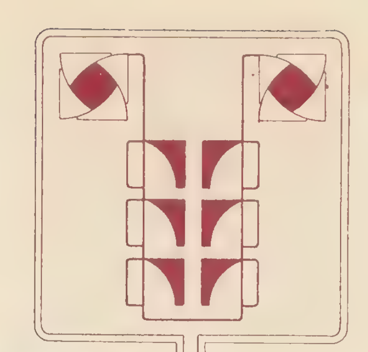
ADOLPHE RUTTEN.



Médaillon par David d'Angers.







LES SCIENCES ÉCONOMIQUES



Envisagée de haut et embrassée dans son ensemble, l'histoire des sciences économiques en notre pays, depuis 1830, peut se diviser en trois périodes :

La première, celle des débuts et des tâtonnements, sans orientation bien déterminée, a comme limite extrême 1850.

La deuxième, très caractéristique, mouvementée, pourrait se nommer la période de triomphe de la liberté économique, que la crise sociale de 1886 vint brusquement terminer.

Enfin, la période que nous vivons, si différente de la précédente dans sa marche générale, période d'études et de travail, de luttes et de progrès, de législation sociale et d'expansion économique, est certes, pour notre pays, la plus glorieuse des trois.

Nous ne mentionnerons dans cette étude les enquêtes, les lois, les faits en général, qu'en tant qu'ils furent révélateurs des tendances et des théories ou qu'ils sont nécessaires pour situer les idées dans leur milieu.

Nous ne pourrons nous arrêter aux détails; qu'il nous suffise de marquer les traits caractéristiques, la physionomie d'ensemble, dans cette course au clocher à travers les soixante-quinze premières années de notre histoire nationale.

Première période. — Les premières années qui suivirent la conquête de notre indépendance ne furent guère fécondes en théories sociales. Il fallait vivre avant de raisonner. Cependant, si l'on n'avait ni le temps ni le loisir de construire des systèmes, on se trouvait dans la nécessité de résoudre au mieux les questions économiques qui se présentaient.

Ancien horaire des chemins de fer belges.

Il y en eut deux. La première, très importante parce qu'essentielle à notre vitalité, préoccupa les esprits dès 1830. Il s'agissait des chemins de fer. Placée au carrefour de quatre grands peuples commerçants, à deux pas de l'Angleterre, la destinée de notre pays était évidente. Voie directe des communications internationales, une des sources de notre richesse devait être le transit. Charles Rogier le comprit et la loi du 1er mai 1834 décida l'établissement des chemins de fer, exploités par l'Etat. La discussion aux Chambres fut peu théorique. Sans compter la hardiesse de l'initiative de 1834 (les chemins de fer belges étaient les premiers établis sur le continent), la création de ce que l'on nommait alors ironiquement « la voie rogiérienne » et qui atteint aujourd'hui plus de 4,000 kilomètres peut être considérée comme un des premiers grands faits de notre histoire économique indépendante.

La seconde question qui demanda en 1830 une solution immédiate fut la question commerciale. On la résolut, sans faire grand appel aux théories, de la manière qui parut la meilleure. La brusque séparation de nos provinces d'avec les Pays-Bas était de nature à provoquer, pour nos industries, une crise sérieuse, en nous privant des débouchés qu'offraient les colonies hollandaises. Nos industriels alarmés réclamèrent des compensations, nos agriculteurs menèrent

une campagne active et c'est pour satisfaire à leurs pressantes objurgations que le Parlement vota diverses lois douanières, par lesquelles la Belgique entra dans une voie nettement protectionniste.

L'enquête de 1840, qui aboutit à la loi du 21 juillet 1844 sur les droits différentiels, marqua l'apogée de ce régime.

Il y eut toutefois des revirements momentanés, suscités par les crises que traversa la Belgique à cette époque.

La crise des Flandres, compliquée en 1845-1846 d'une crise alimentaire, fut une des grosses questions qu'eurent à résoudre nos premiers économistes.

Une de nos industries des plus intéressantes et jadis des plus prospères, nos filatures flamandes, était dans le marasme. Le bas prix de la main-d'œuvre en Allemagne, les progrès du machinisme en Angleterre, les tarifs élevés de la France mettaient, vers 1839, nos filatures en sérieux danger. Bon nombre de mesures douanières furent prises pour remédier à la situation. L'enquête linière de 1840 aboutit à une convention avec la France (16 juillet 1842).

Durant la crise alimentaire, d'autre part, il fallut bien ouvrir momentanément nos frontières aux produits étrangers. Tout cela tempérait le régime protecteur. Il existait en droit; en fait, les événements rendirent nécessaires de nombreuses et fréquentes exceptions.

Ce fut une des causes qui souleva, de bonne heure, la question douanière en Belgique. L'exemple de l'Angleterre ne fut pas non plus sans séduire les esprits.

La ligue de Manchester, dont Cobden était l'âme, menait en Angleterre une campagne brillante en faveur du libre-échange. Les succès étaient nombreux, les droits protecteurs tombaient les uns après les autres. Cet exemple conquit une poignée d'économistes belges, jeunes encore pour la plupart, très partisans des libertés économiques. Comme en Angleterre, ils fondèrent une ligue : l'Association belge pour la liberté commerciale (1846), et parcoururent le pays, donnant, chose nouvelle chez nous, de droite et de gauche, un peu partout, des meetings libre-échangistes, dont plusieurs sont restés célèbres. C'est dans cette campagne pour la liberté douanière que les chefs futurs de notre école économique libertaire firent leurs premières armes. Ce fut le terrain d'entente, le champ de bataille qui les consacra frères d'armes.

Dans un Congrès d'économistes tenu à Bruxelles en 1847, nous les trouvons tous réunis. C'est d'abord Charles de Brouckère, leur président, l'ex-ministre, l'ancien professeur d'économie politique à l'Université de Bruxelles, le futur bourgmestre, celui qui, quelques années plus tard, en 1855, lors « des émeutes du pain », devait abolir définitivement la tarification du pain et, à la même époque, imposer, chose curieuse, un minimum de salaire dans les cahiers des charges de la ville de Bruxelles. Sa collaboration théorique à l'économie politique n'est pas considérable. A part un manuscrit de son cours que possède la Commission

centrale de statistique, il n'a guère laissé que deux ou trois opuscules dans la collection Jamar et quelques discours.

Son œuvre la plus intéressante est le rapport qu'il fit au Conseil communal sur l'augmentation des salaires ouvriers.

Il fallait mettre cette mesure en harmonie avec les principes de l'économie officielle ; de Brouckère invoqua les frottements que subissent dans le milieu social les lois économiques !

S'il ne fut pas un grand théoricien, il fut cependant un des chefs incontestés du mouvement en faveur du libre-échange. Homme pratique et administrateur, il fut avant tout un homme d'action.

A côté de Charles de Brouckère, la personnalité la plus importante est G. de Molinari. Publiciste brillant, il fut aussi un ardent propagandiste. Ses ouvrages, très nombreux, dont la série n'est point close, le placent au premier rang de l'école libérale. Il pousse jusqu'à l'absolu les principes de l'économie libertaire et les conduit jusqu'à leurs ultimes conclusions. Il entreprit plus d'une campagne. En 1843-1844, ce fut une propagande active en faveur des bourses du travail, qu'il mena en France et qu'il vint poursuivre dans sa patrie, après le coup d'Etat. Plus tard, en 1855, il fonda l'*Economiste belge,* qu'il dirigea jusqu'en 1868 ; il y défendit la suppression complète des douanes, avec toutes les libertés économiques, grâce auxquelles il crut réaliser sa conception très large du gouvernement à bon marché. Rentré en France en 1871, G. de Molinari prit en 1881, à la mort de Garnier, la direction du *Journal des Economistes.* Il la conserve encore aujourd'hui.

Bien différent, sous plus d'un rapport, fut Charles Le Hardy de Beaulieu. S'il prit place parmi les ardents champions de la liberté commerciale, il dut bientôt abandonner son poste de combat. Frappé en 1858 d'une cécité complète, il n'en consacra pas moins à l'économie politique une activité étonnante.

Dans ses ouvrages, il professe un sentiment très vif et très sincère de l'efficacité et des bienfaits de la liberté dans la vie économique, mais il n'attache pas moins d'importance à la pratique de la vertu ; il voit dans la vulgarisation de la science, dans l'application des principes de liberté et dans l'observation des règles de la morale le meilleur moyen d'améliorer le sort des ouvriers. Il veut instruire et rendre meilleur.

A côté des chefs, nous trouvons les lieutenants : Corr Van der Maeren, Auguste Couvreur, le comte Arrivabene, Charles et Victor Faider, Adolphe Le Hardy de Beaulieu, le cousin de Charles, celui qui, en 1844, l'année même où fut votée la loi sur les droits différentiels, lança la première brochure de propagande libre-échangiste. Ils seront encore, durant la période suivante, parmi les défenseurs les plus autorisés de l'économie libérale. Mais les événements de 1848 vinrent interrompre, pour un temps, leur active propagande ; l'Association pour la liberté commerciale fut dissoute ; quelques années plus tard, elle renaîtra de ses cendres, nous le verrons, avec de nouvelles chances de succès.

La révolution de 1848, qui, au point de vue politique, eut peu d'écho dans notre pays, marqua cependant un changement considérable dans notre orientation sociale. Du lendemain de 1848 datent les progrès marquants des idées de liberté économique.

Les hommes qui firent 1848 en France avaient un moment exercé une très réelle influence sur bon nombre d'esprits en Belgique, tant dans l'ordre des faits que dans celui des idées.

C'est à cette époque que s'ébaucha dans notre pays un mouvement coopératif qui, s'il ne fut pas de longue durée, eut pourtant son heure d'intensité. Sous cette influence naquit, entre autres, l'Union du Crédit



Anvers. — Gare du Sud.

de Bruxelles, fondée le 1er juin 1848 par Emerique et Bischoffsheim. Le fait est d'autant plus intéressant que, au point de vue des coopératives de crédit, nous fûmes des précurseurs. La première caisse Raiffeisen établie en Allemagne est du mois de décembre 1849 et la première des Vorschuss-Banken de Schulze-Delitsch, de 1850. Haeck en avait exposé chez nous le système.

Au point de vue des idées, l'influence des théories de rénovation sociale fut jusqu'en 1848 fort marquée. Citons le baron de Colins, l'un des précurseurs du collectivisme par son système de la nationalisation du sol; Ch. Houzeau de Lehaie, le président, en 1849, du banquet du Prado, plus astronome qu'économiste ; Adelson Castiau et ses Lettres démocratiques; François Huet, Français, qui professait la philosophie à Gand et

répandait son socialisme teinté de religiosité ; disons aussi qu'Enfantin comme Considérant avaient des disciples dans le pays. Ch. Rogier reçut plus d'une fois Victor Considérant dans l'intimité; Quetelet et Ducpétiaux avaient passé par le saint-simonisme; des phalanges fouriéristes s'étaient même constituées. N'est-ce pas ce qui explique la physionomie si particulière de Ch. Rogier, qui, en matière ouvrière, resta toujours un interventionniste convaincu, malgré l'opposition de la très grande majorité de ses coreligionnaires politiques? Cette influence n'est-elle pas visible dans l'œuvre de Ducpétiaux (première manière)?

Le droit au travail, les ateliers nationaux, la mission exagérée de l'Etat ne sont-ce pas les conceptions propres à Louis Blanc ? Ducpétiaux les désavouera plus tard lui-même; n'empêche que, pendant cette première période, il fut sous le charme. Et l'influence se retrouve dans cette Agence des subsistances, créée par le pouvoir communal, à Bruxelles, durant la crise alimentaire, agence dans laquelle la commune de Bruxelles se fit marchande de pommes de terre et de charbon à bon marché. Ne faut-il pas trouver des traces de ces idées même dans l'enquête de 1843 sur le travail des femmes et des enfants? C'est Ducpétiaux qui en rédigea les conclusions, et cela explique qu'on y trouve un projet si complet de réglementation sévère et de protection efficace du travail.

Nous venons de citer diverses enquêtes : on pourrait dire que c'est une des caractéristiques de cette première période, comme si la Belgique, avant de choisir sa voie, avait voulu se connaître par un scrupuleux examen de conscience. A cette idée répondit, en 1841, la création de la Commission centrale de statistique. L'illustre Quetelet en fut le fondateur. Organisateur de la statistique belge, il est universellement connu. Par ses ouvrages de statistique morale, dans lesquels il étudia, non sans pécher par quelques généralisations hâtives et hardies, l'homme moyen, il peut être considéré comme un des pères de la sociologie. Quelques années à peine après la fondation de la Commission centrale, il entreprit ce travail considérable : notre premier Recensement général des industries et métiers en Belgique (1846), qui offre de sérieuses garanties d'exactitude, autant par les méthodes suivies que par le soin apporté à la critique des résultats obtenus.

Si nous jetons, avant de clore cette première partie, un regard sur l'enseignement économique dans nos quatre Universités à cette époque, nous n'avons plus guère qu'à relever le nom du comte Charles de Coux. Né en France en 1787, exilé en Amérique durant la révolution, revenu à Paris, il prit une part distinguée à toutes les controverses de son temps. Nommé en 1834 professeur d'Economie à l'Université de Louvain, il y formula le premier un système économique inspiré des vérités chrétiennes. Dans quelques pages qui nous restent de lui, on trouve tout un programme; les problèmes qui y sont posés et auxquels il apporta une solution souvent heureuse, quoique parfois insuffisamment mûrie, dénotent un esprit singulièrement synthétique et, sous plus d'un rapport, précurseur.

Ch. de Coux personnifia jusqu'en 1850 l'école catholique d'économie sociale; elle ira se développant durant la période suivante pour atteindre la renommée qu'on lui connaît aujourd'hui.

Deuxième période. — La crise de 1848, nous l'avons dit, eut, chez nous, comme un peu partout, une répercussion profonde sur l'évolution des idées économiques et sociales. Ce fut une des causes, on n'en peut disconvenir, de la faveur presque générale dont jouit à partir de cette date l'économie libérale, dite « orthodoxe ».

Les événements récents dont Paris et d'autres villes avaient été le théâtre avaient montré les dangereuses conséquences de certaines utopies.



Bruxelles. — Banque Nationale de Belgique.

La réaction se produisit, les idées se tournèrent vers le pôle libéral. La conversion fut d'autant plus facile en Belgique, qu'un ministère libéral-politique était au pouvoir et que, si le libéralisme politique ne se confond pas avec le libéralisme économique, celui-ci trouve cependant parmi les partisans du premier ses plus chauds défenseurs.

La première question que le parti au pouvoir eut à résoudre fut un des plus gros problèmes d'économie financière : le régime des banques.

Deux banques principales répondaient avant 1850 aux besoins du crédit : la Société générale pour favoriser l'industrie nationale, créée en 1822, et la Banque de Belgique, qui date de 1835. Elles vivaient sous un régime de liberté absolue. Les crises de 1838 et de 1848 compromirent considérablement leur crédit; à diverses reprises, l'État dut intervenir;

finalement, il avait engagé sa responsabilité pour cinquante-quatre millions; cette situation ne pouvait durer. Dès 1846, Jules Malou, alors ministre des finances, avait vu le danger; il proposa, dans une note au Roi du 1er décembre, la création d'une banque unique, à l'instar des banques de France et d'Angleterre. En 1849, Frère-Orban reprit le projet en l'amendant : loi du 5 mai 1850 instituant la Banque Nationale. Notre système belge est assez connu pour que nous n'ayons pas à y insister ici. Qu'il suffise de rappeler qu'il tient le juste milieu entre deux extrêmes : celui de la banque d'Etat et celui de la liberté absolue. Le spectre du socialisme était assez présent aux esprits pour faire éviter le premier; l'exemple des vingt dernières années était suffisamment éloquent pour convaincre des inconvénients du second; c'est ainsi que notre Banque Nationale, tout en constituant une société privée et privilégiée, se trouve placée sous la surveillance de l'Etat.



J.-E.-X. Malou (1810-1886).

Le crédit commercial de la Belgique étant ainsi garanti, Frère-Orban songea en 1850 à doter le pays d'une Caisse nationale de crédit foncier. Voté à la Chambre, le projet tomba devant l'opposition du Sénat.

De la même époque datent deux lois importantes : la loi du 8 mai 1850 instituant la Caisse générale de retraite et la loi du 3 avril 1851 sur les Sociétés de secours mutuels. Ce furent les premiers pas essayés par notre pays dans la voie de la législation sociale.

La prévoyance n'était pas une idée nouvelle en 1850. A. Visschers, dont le nom est mêlé à toutes les controverses du temps sur la bienfaisance, a écrit l'histoire des premières caisses de prévoyance établies, en 1838, en faveur des ouvriers mineurs; quelques rares mutualités végétaient sous le régime du droit commun, de plus rares caisses d'épargne existaient et fonctionnaient assez péniblement. Le besoin de faire autre chose se faisait sentir. Dès 1843, dans l'Enquête sur le travail des enfants, la question fut posée. Ch. de Brouckère la reprit en 1845 dans sa Lettre à M. le comte Arrivabene sur la condition des travailleurs. Un des buts de la Commission royale pour l'amélioration du sort des classes ouvrières créée par arrêté royal du 15 septembre 1845 fut de rechercher les moyens capables de développer les institutions consacrées au soulagement et à l'amélioration des classes ouvrières. Bref, en 1849, une Commission fut

instituée pour élaborer un projet de caisse générale de prévoyance. Charles de Brouckère la présida avec Quetelet comme vice-président. Parmi les membres, nous trouvons Ducpétiaux et Visschers. Elle conclut à l'établissement d'une caisse de retraite, d'une caisse d'épargne et à la nécessité d'une législation nouvelle sur les mutualités.

C'est cette triple idée qui guida le législateur dans les lois de 1850 sur la Caisse de retraite et de 1851 sur les Mutualités. Le système fut complété en 1865 par la loi du 16 mars instituant la Caisse d'épargne.

Ces lois inaugurent le système que la Belgique n'a cessé de suivre depuis en matière de législation sociale et qui lui est absolument particulier. Il consiste, qui ne le sait, à encourager et à subsidier l'initiative privée. Juste milieu entre le libéralisme et l'étatisme, il ne détruit pas le ressort de la libre initiative, mais en comprime les abus et encourage ses effets bienfaisants.

Notre Caisse de retraite et, plus tard, notre Caisse d'épargne répondent parfaitement à ce concept. Placées sous la garantie de l'Etat, elles ne se confondent pas avec lui, mais en dépendent assez pour que les abus possibles puissent être facilement corrigés.

La loi sur les mutualités consacra également cette idée. Moyennant condition, la loi conférait aux sociétés mutualistes la personnification civile. C'était un encouragement timide encore, mais qui, pour l'époque, avait certes le très grand mérite d'une innovation heureuse.



H.-J.-W. Frère-Orban (1812-1896).

A l'organisation de la mutualité en Belgique se rattache un nom que nous ne pouvons omettre, celui du comte t'Kint de Roodenbeke de Naeyer. Il a rempli sa vie d'une activité incessante et féconde en faveur des œuvres mutuellistes. C'est lui qui, de 1874 à 1900, présida la Commission permanente des sociétés mutualistes, qu'un arrêté royal du 12 mai 1851 avait instituée pour appliquer la loi du 3 avril.

A côté de ces questions de prévoyance, le Gouvernement eut bientôt à s'occuper de la question commerciale, qui, après l'éclipse de 1848, revoyait la lumière. Les hommes de la première campagne se retrouvent sur la brèche. L'*Economiste belge*, première revue de l'économie libérale, que dirigea pendant treize ans G. de Molinari, vit le jour en 1855; la même année, Ch. Le Hardy de Beaulieu fondait la Société belge d'économie politique : elle allait constituer le centre scientifique du libéralisme

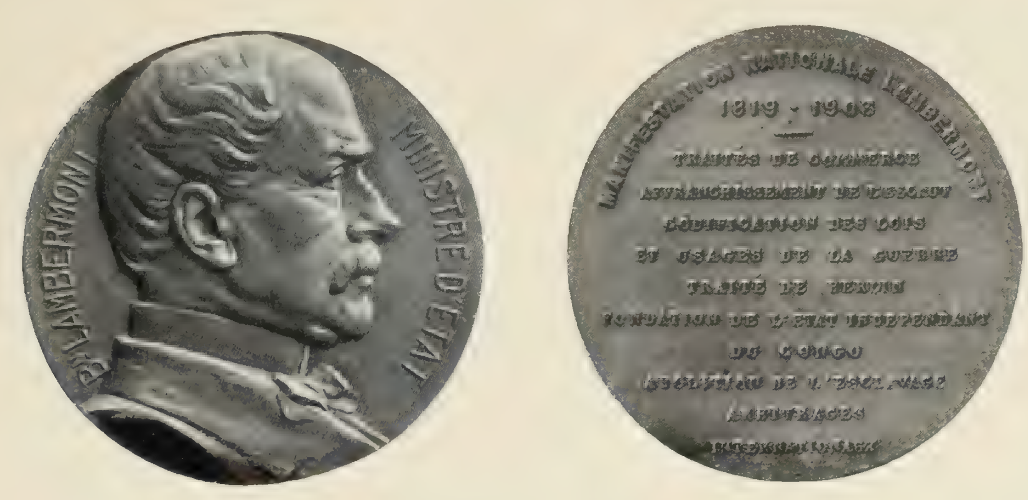
économique, de jour en jour plus puissant. Bientôt après l'ancienne ligue, sous l'impulsion de Corr Van der Maeren, renaissait de ses cendres (1856), sous la forme de l'Association belge pour la réforme douanière. Un congrès international, que présida de nouveau Ch. de Brouckère, montrait les avantages et les bienfaits rêvés du libre-échange et il créait une Association internationale pour la réforme douanière, dont le centre devait être Bruxelles. Verviers devenait le Manchester belge, tandis qu'à Gand s'organisait la résistance dans l'Association pour la défense du travail national avec, comme organes, *Le Travail* et *Le Travail national*. Les meetings de propagande recommencèrent avec un nouvel enthousiasme. La lutte était ardente et la victoire se dessinait décisive pour le parti du libre-échange.

Le Gouvernement ne pouvait rester insensible à la poussée des événements. Dès le 29 septembre 1855, Mercier, le ministre des Finances d'alors, avait institué une Commission consultative pour l'examen des questions relatives au tarif des douanes et en 1856 une Commission d'enquête pour la revision des tarifs. Peu à peu, les tarifs protecteurs tombèrent les uns après les autres. En 1860, le Gouvernement (Rogier-Frère) allait saisir les Chambres d'un projet général conçu dans le sens du libre-échange, quand intervint le traité de commerce entre la France et l'Angleterre, qui fit voir l'avantage de procéder par voie diplomatique et d'obtenir ainsi des compensations immédiates. En conséquence, le Gouvernement belge signa, le 1er mai 1861, un traité avec la France, semblable à celui que le Gouvernement français avait conclu avec l'Angleterre, traité qui fut suivi de conventions similaires avec les autres grandes Puissances. Dans l'entre-temps, les douanes intérieures, les octrois, avaient été, par la loi du 18 juillet 1860, définitivement abolis. La loi du 14 août 1865 vint consacrer en droit la réforme douanière. La Belgique entrait dans la voie large et facile du libre-échange, après avoir fait disparaître la dernière barrière qui s'opposait à sa prospérité commerciale, le péage de l'Escaut.

Au baron Lambermont revient l'honneur d'avoir mené les difficiles négociations, dont le succès et l'importance constituent un grand fait national. Le traité du 16 juillet 1863 coûta à notre pays treize millions; ce fut un léger sacrifice en comparaison du développement qu'a pris depuis notre grand port d'Anvers. Aux paroles que prononça à cette occasion M. de Vrière, aux Chambres, nous souscrivons pleinement : « L'émancipation de l'Escaut, disait-il, n'est pas seulement un des faits éclatants qui honorent les gouvernements et commandent la reconnaissance des peuples, elle marquera parmi les événements mémorables d'un grand règne. »

La réforme douanière consacra officiellement, pour ainsi dire, le triomphe du libéralisme économique. Jusqu'en 1886, nous le trouverons à l'œuvre dans deux domaines principalement : les questions financières et les questions ouvrières. Dans l'ordre de l'économie financière, son œuvre fut triple. Du 5 mai 1865 date la loi décrétant la liberté du taux

de l'intérêt. La liberté des bourses et du courtage fut établie par la loi du 30 décembre 1867. Enfin, la loi sur les sociétés du 18 mai 1873 libéra les sociétés anonymes des autorisations et des formalités auxquelles le Code de 1807 avait cru prudent de soumettre leur genèse. Cette triple intervention législative est caractéristique : elle marque nettement la volonté du législateur de l'époque de favoriser le développement et l'expansion des opérations lucratives et indique clairement le moyen qu'il jugea le plus apte pour atteindre cette fin. Enlever les entraves, détruire ce que la législation antérieure avait de gênant, ouvrir l'ère d'une liberté très large dans laquelle les libres initiatives trouveraient un champ d'action suffisamment étendu et parfois même, pourquoi ne pas l'ajouter, un champ de bataille imprudemment préparé : tel fut le but poursuivi, tels furent les moyens mis en œuvre.



Médaille de L. Dupuis.

A côté des questions financières, les questions sociales et ouvrières durent solliciter l'attention des économistes et des hommes d'Etat. C'est ici surtout que la tendance foncière de l'économie libérale se montre dans tout son jour, et l'absence de toute législation ouvrière est bien une des notes caractéristiques de la période dont nous retraçons l'histoire.

Et pourtant on ne peut alléguer le défaut de renseignements, l'ignorance. De 1855 date cette œuvre superbe, dont le mérite revient tout entier à Ed. Ducpétiaux : les Budgets ouvriers des classes laborieuses en Belgique. Le Congrès de statistique de 1853 avait lancé l'idée, deux ans suffirent pour conduire à son terme ce travail considérable, qui comprend cent quatre-vingt-dix-sept budgets de familles ouvrières, groupés par province, et qui constitue une des premières et des plus remarquables applications de cette méthode d'observation dont Le Play et ses disciples allaient, bientôt après, tirer un si merveilleux parti. Les conclusions de Ducpétiaux étaient lamentables : salaire insuffisant, exploitation du travail

des femmes et des enfants, prévoyance ouvrière presque nulle, déficit constaté dans un grand nombre de budgets, etc. Telle était la situation. Que fit-on ?

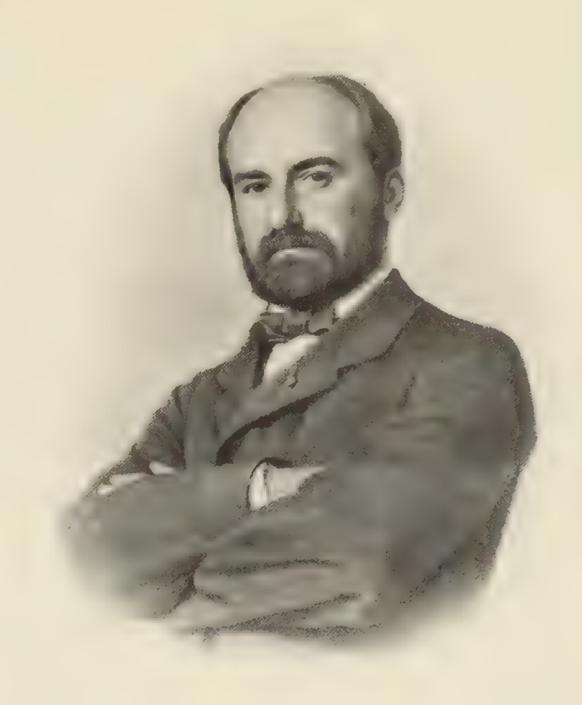
En 1859, une loi du 7 février fit disparaître de la législation sur les Conseils de prud'hommes l'inégalité flagrante entre patrons et ouvriers



Anvers. — Monument de l'Affranchissement de l'Escaut.

dans la constitution même des Conseils. En 1866, le 9 mai, après des débats restés célèbres, le délit de coalition fut aboli et le droit de grève reconnu ; en 1873, après une campagne active menée par les banques populaires, dont la première avait été fondée à Liége par M. Léon d'Andrimont en 1864, la notion de la société coopérative fut introduite dans notre Code de commerce; enfin, la loi du 10 juillet 1883 vint abolir la

législation sur les livrets ouvriers et abroger l'article 1781 du Code civil, et ce fut tout. Ajoutons à cela la lamentable histoire des vaines tentatives de législation sur le travail des femmes et des enfants : le beau projet de Ch. Rogier de 1860; la discussion et l'enquête de 1868 sur la situation des ouvriers dans les mines et dans les usines métallurgiques; l'enquête de 1870 sur le travail des femmes et des enfants; la discussion de 1872; le vote de 1878 et son échec au Sénat. Voilà le bilan.



Eud. Pirmez (1830-1890).

On ne peut pas dire que, dans l'ordre de l'initiative privée, on se désintéressa du sort de nos classes ouvrières : bien des œuvres, bien des écrits, bien des congrès seraient là pour le démentir; mais ce qu'il convient de mettre en lumière et ce qui est symptomatique de l'époque, c'est l'absence, pendant cette longue période, de toute législation protectrice du travail. Si l'on excepte les lois de 1851 sur les Mutualités, de 1865 sur la Caisse d'épargne, de 1868 sur la Caisse de prévoyance des mines, que sont les lois sur les coalitions et les coopératives, sinon des instruments fournis à l'initiative privée, instruments utiles, certes, mais combien insuffisants? Les économistes furent fidèles aux axiomes de leur système. Il n'est guère parmi eux que Charles Rogier qui, nous l'avons dit, quoique libéral politique, ne fut jamais un libéral économique; tous les autres, de Molinari, Couvreur, Frère-Orban, Pirmez, Pirmez surtout, sacrifièrent à l'orthodoxie libérale.

N'est-ce pas Pirmez qui, à la veille de la grande crise, ce tournant de notre histoire économique, s'écriait : « C'est la situation des propriétaires et des capitalistes qui est la moins bonne; ce sont eux qui souffrent. Nulle plainte du côté du travail. »

Si le libéralisme économique se berçait ainsi des illusions qu'engendre l'optimisme, il n'en était pas de même dans les autres écoles d'économie sociale. Il est temps de jeter un regard vers elles.

En face de la doctrine dont le succès paraissait, entre les années 1860-1870, définitif, deux partis, encore dans leur phase d'organisation, et une personnalité éminente, qui n'a guère fait école, constituaient, quoique à des points de vue divers, souvent même opposés, une réaction de jour en jour plus puissante. Le parti catholique d'abord, qui doit,



Anvers.

pour une bonne part, à Jules Malou sa formation politique, prenait aussi peu à peu, sous l'influence d'un maître illustre, Charles Périn, conscience de sa mission sociale.

Charles Périn avait succédé, en 1845, au comte Charles de Coux dans la chaire d'Economie politique à l'Université de Louvain. Professeur brillant, sa parole éloquente attirait en foule les étudiants au pied de sa chaire. Il reprit, non sans la modifier, l'étendre et l'approfondir, l'idée maîtresse de l'enseignement de Charles de Coux et, « faisant rentrer en souveraine la morale chrétienne dans la science de la richesse », il fit de la loi du renoncement un des facteurs de la vie économique des individus et des peuples. A certains moments, son cours devenait un apostolat, sa parole une prédication, prédication sur la mission sociale de la charité et les charges qu'imposent les devoirs du patronage chrétien aux classes élevées de la société.

La publication, en 1861, de la Richesse dans les Sociétés chrétiennes fit époque dans l'histoire des idées économiques de notre pays. A l'heure même où se célébrait dans l'enthousiasme de la victoire le triomphe du libéralisme économique, une œuvre puissante proclamait la haute suprématie de la loi religieuse et de la morale catholique, avec tout l'appoint d'une force énergique et d'un talent remarquable. Elle range Périn parmi ceux qui, à cette époque, quoique professant des principes fort divers, s'attaquaient hardiment au corps de doctrine qui paraissait le symbole de



La rade.

l'orthodoxie scientifique : Frédéric Le Play, l'évêque von Ketteler, Wilhelm Roscher, Lassalle et Karl Marx. Ch. Périn doit être joint à ces chefs d'école et c'est son livre de 1861 qui lui en donne le droit.

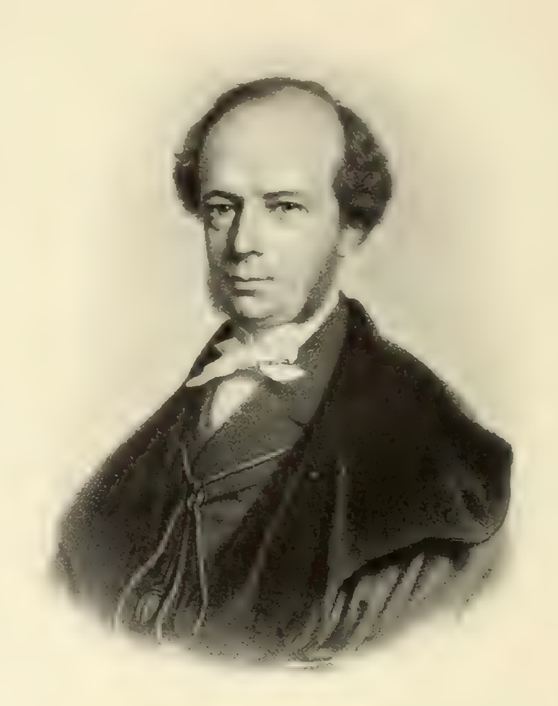
L'enseignement social que recevait à l'Université de Louvain la jeunesse catholique porta bientôt ses fruits. Sous la vigoureuse impulsion du professeur Jean Moeller et d'Ed. Ducpétiaux s'organisèrent, à Malines, les Assemblées générales des catholiques. Au point de vue de l'organisation de ce parti, de la politique générale, elles furent brillantes; au point de vue économique et social, elles eurent des suites prochaines. Reprenant une idée émise aux Congrès de Malines, un groupe d'hommes d'œuvres fondèrent en 1867, à Louvain, une Fédération des sociétés ouvrières catholiques belges, dans le but de s'attacher à l'étude des questions ouvrières.

La fédération eut bientôt un organe : *L'Economie chrétienne* (1869), qui devint plus tard l'*Economiste catholique*. Présidée pendant quelques années par un grand homme de bien, le type vraiment de l'industriel chrétien, Clément Bivort, la fédération eut son heure de succès. Ses congrès bisannuels, dont certains furent brillants, comme la revue, à laquelle coopéraient, pour ne citer que les disparus : le P. Onclair, le chanoine Boddaert, J. Novent, le P. Verbeke, le prince F. de Caraman-Chimay, etc., dénotent un programme social qui étonne par sa modernité et qui nous autorise à faire remonter à 1871 la naissance en Belgique de l'action populaire et de la démocratie chrétienne. Un des buts

poursuivis par la Fédération ouvrière catholique, comme par la Ligue nationale belge pour le triomphe de l'Ordre par la religion et le travail, fondée en 1872 par le comte d'Oultremont de Presles et le baron de Mévius, fut de combattre le socialisme.

Le socialisme était alors au début de son organisation dans notre pays. Dans l'histoire de l'Internationale, la Belgique avait eu sa place. Bruxelles en fut le centre théorique et le siège de deux de ses congrès, 1868 et 1874.

Cependant, le socialisme belge à cette époque n'avait guère d'organisation propre ; il faisait partie intégrante du mouvement international tenté par Karl Marx. La personnalité belge la plus brillante dont le nom reste attaché à la propagande socialiste de cette période est sans contredit César De Paepe. Il fit adopter, au Congrès de Bruxelles, 1868, la formule collectiviste, qui constitue encore, avec des modifications de détail, le credo du parti socialiste belge. La contribution écrite de César De Paepe aux études sociales n'est pas considérable. Notons le rapport sur la Propriété collective en 1868 et le rapport sur les Services publics en 1874. Faut-il redire la fin lamentable de l'œuvre commencée avec un si grand enthousiasme à St. Martin's Hall ? La réaction suivit la Commune de Paris; des luttes intestines divisèrent les partisans. C'est de l'histoire connue. La chute de l'Internationale marqua le point de départ d'une propagande active en Belgique pour la constitution d'un parti qui, quoique uni aux partis similaires de l'étranger, jouirait avant tout d'une organisation propre. En 1879 fut fondé le Parti socialiste belge, qui, en 1885, prit sa forme définitive sous la dénomination de Parti ouvrier. En 1880 avait été créé à Gand le *Vooruit,* qui inaugurait le mouvement coopératif socialiste, tout à fait caractéristique de nos jours.



H.-X.-CH. PÉRIN (1815-1905).

Entre le socialisme proprement dit et l'école catholique d'économie sociale se place, dans la réaction contre le libéralisme, une personnalité brillante, Emile de Laveleye. Doué d'une faculté puissante d'assimilation, voyageur passionné, polyglotte, causeur séduisant, professeur entraînant, il a touché un peu à tous les sujets ; il fut avant tout un « essayist ».

Disciple de Huet, pour lequel il professa toujours une grande admi-

ration, de Laveleye se fit en Belgique et en France l'ardent propagateur des idées et des théories allemandes. Séduit par le socialisme de la chaire, il en tira une critique toujours vive, parfois mordante, pétillante d'esprit et de verve, de l'économie libérale et de son culte des lois naturelles. La propriété et le luxe furent parmi ses sujets favoris. Partisan de l'évolution, il défendit une des formes collectives de la propriété et les mœurs sévères des anciens Grecs. Il ne fut point pourtant fondateur d'école. Les polémiques brillantes qu'il soutint à propos du bimétallisme sont restées célèbres.

Telle était la division des esprits quand, en 1886, éclatèrent les grèves du Hainaut. Des acteurs du drame, nous ne parlerons point. Ce fut l'entrée en scène d'une force qui, formée lentement, s'affirmait par un coup tragique. L'économie libertaire était impuissante à lui opposer une barrière solide. Chercher les remèdes fut l'œuvre d'une troisième période qui nous reste à examiner.

Troisième période. — Cette troisième période est à la fois très féconde en publications et très active ; il est plus que jamais impossible de séparer les deux points de vue dans cette esquisse.

Au mois de mars 1886, la grève s'était déclarée; rapidement, elle était devenue le pillage, l'incendie, l'émeute. Ces faits constituaient un avertissement auquel le Gouvernement ne pouvait rester indifférent. Après avoir réprimé l'émeute, il restait à en prévenir le retour. Il fallait aller aux ouvriers et écouter leurs plaintes, faire appel à tous les témoignages pour démêler dans leurs griefs le vrai et le faux; il fallait reconnaître franchement les abus et rechercher de même les moyens propres à les détruire : ce fut l'œuvre de la Commission du travail et de la grande Enquête de 1886. Elle fut le point de départ de cette législation du travail qui se construit jour par jour, mais qui forme déjà un Code du travail dont la Belgique peut légitimement se montrer fière. Le progrès réalisé depuis 1886, dans ce domaine, est considérable. Le travail des enfants est supprimé avant un âge déterminé et il est réglementé dans certaines industries (loi du 13 décembre 1889). La loi sur le contrat de travail (10 mars 1900) et celle sur les règlements d'atelier (15 juin 1896) protègent la liberté de l'ouvrier et ses droits vis-à-vis du patron. Les lois sur le payement des salaires (18 août 1887), sur le mesurage du travail (30 juillet 1901) veillent à ce que le salaire soit acquis à l'ouvrier. Les associations ouvrières sont reconnues par la loi et jouissent de ses faveurs ; les lois du 23 juin 1894 et du 19 mars 1898 complètent les avantages accordés aux mutualités par la loi de 1851, de même que la loi du 31 mars 1898, en accordant la personnification civile aux syndicats, a permis à la classe ouvrière de s'organiser pour l'étude et la défense de ses intérêts. La loi de 1866 avait supprimé le délit de grève, la loi

du 16 août 1887, en instituant les Conseils de l'industrie et du travail, tâcha de prévenir le mal par l'arbitrage et la conciliation, et les lois du 31 juillet 1889 et du 20 novembre 1896 réorganisèrent les Conseils de prud'hommes.

Dans notre droit nouveau, les assurances prirent aussi une extension remarquable. La loi du 21 juin 1894 organisa, à la Caisse d'épargne, le service des assurances ; la loi du 10 mai 1900 institua les pensions de vieillesse, surtout en faveur des ouvriers et, depuis la loi du



Bruxelles. — La Bourse.

24 décembre 1903, les accidents du travail reçoivent réparation. Enfin, conception nouvelle dont la place s'élargit dans notre droit, la propriété industrielle est protégée par les lois de 1883, 1897, 1900.

Telle est dans ses grandes lignes la physionomie du Code belge du travail, qui depuis s'est augmenté encore d'une loi sur le repos dominical. Il constitue une large application du principe que la Belgique n'a cessé de suivre en matière de législation sociale : soutenir et encourager l'initiative privée. C'est cette pensée qu'exprimait M. de Moreau, qui, en qualité de Ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, ouvrit, en 1886, les séances de la Commission du Travail : « Le



BRUXELLES.

Hôtel de Ville. — Maisons des Corporations. — Maison du Roi.

Gouvernement, disait-il, ne s'exagère point l'influence que peuvent exercer l'intervention de la législation et la sienne dans le domaine des questions ouvrières. En pareille matière, le rôle des particuliers est plus important que celui de l'Etat et les mesures réalisées par l'initiative individuelle auront toujours plus de succès que celles dont les pouvoirs publics voudraient imposer l'obligation. Il n'est pas douteux d'ailleurs qu'en Belgique le sentiment public repousserait instinctivement tout ce qui ressemblerait à une atteinte à la liberté individuelle. »



A.-J.-G. Nyssens (1855-1901).

La Belgique resta fidèle à ce programme, qui ne peut exclure et n'exclut pas certaines contraintes; elle occupe ainsi dans le monde, nous l'avons dit, une place unique et d'autant plus intéressante.

Mais à côté des lois le pays créa des organismes : un Ministère de l'Agriculture en 1884; un Ministère de l'Industrie et du Travail en 1895, dont A. Nyssens fut le premier titulaire; un Office du travail en 1894; un Conseil supérieur de l'industrie et du travail en 1892; une Commission nationale de la petite bourgeoisie en 1902. Il réorganisa les corps existants : le Conseil supérieur d'hygiène en 1884, le Conseil supérieur de l'Agriculture en 1889, le Conseil supérieur de l'industrie et du commerce en 1900. Il institua le corps des agronomes de l'Etat (1885), l'inspection du travail (1888, 1889, 1895). Il fit publier d'importantes enquêtes : celle de 1891 sur les salaires et les budgets ouvriers; celle de 1895 sur le travail du dimanche; les recensements généraux de l'agriculture, des industries et métiers; l'enquête de 1902 sur la situation de la petite bourgeoisie (1905); enfin, on ne peut oublier les publications remarquables de l'Office du travail qui dénotent une sérieuse activité, une méthode objective et sûre.

Nous ne pouvons, avant de clore cette matière, passer sous silence la part prise par la Belgique dans la fondation de l'Office international de législation du travail en 1901. C'est après le Congrès international de législation du travail en 1897, à Bruxelles, que la question entra dans la voie des réalisations pratiques. Un comité belge fut institué au lendemain du Congrès. L'Office belge du travail publia, dès 1898, le premier Annuaire de législation du travail. Bref, grâce à l'initiative de notre pays, qui sut élaborer un plan dont les susceptibilités internationales se

montrèrent satisfaites, l'Office international put définitivement s'organiser à Bâle en 1901. C'est un succès dont, avec la Suisse, la Belgique a le droit de se glorifier.

L'élaboration de notre législation du travail constitue la première manifestation du développement pris par les sciences économiques durant la troisième période de notre histoire. Il en est une seconde à signaler. L'année 1886 en marque également l'origine. Peu de temps après le soulèvement révolutionnaire du mois de mars, l'Union nationale pour le redressement des griefs lança dans le public une circulaire invitant les catholiques belges à un Congrès d'œuvres sociales, à Liége : « Le Gouvernement belge », lisons-nous dans le manifeste, « a mis à l'étude les questions économiques en se plaçant surtout au point de vue des lois qu'il pourrait avoir à proposer ou à modifier. Sans négliger cet objectif très important, le Congrès des œuvres sociales s'attachera principalement aux œuvres d'initiative privée, soit religieuses, soit économiques; il aura à cœur de mettre en lumière les solutions chrétiennes des questions sociales ». Les Congrès de Liége, présidés par l'éminent évêque, Monseigneur Doutreloux, furent le point de départ d'une action vigoureuse dans le domaine des œuvres sociales, d'une étude, sérieuse et persévérante, des problèmes économiques. Nous ne pouvons songer à entrer ici dans les détails; les initiatives diverses, les publications théoriques et pratiques, les congrès de tous genres se sont multipliés avec une telle intensité, qu'il faut renoncer à en signaler même les plus importants; du reste, les auteurs étant vivants et le choix dès lors fort délicat, nous ne pouvons mentionner aucun travail en particulier. Qu'il nous suffise de marquer la physionomie générale. Disons en un mot que, surtout depuis les encycliques de Léon XIII sur la démocratie chrétienne, les catholiques belges ont travaillé avec un persévérant effort à l'organisation des classes populaires, tant dans l'ordre industriel que dans l'ordre rural. Les œuvres patronales et ouvrières se sont établies de toutes parts; rappelons la fondation de l'Union des patrons en faveur des ouvriers en 1886, la fondation de la Ligue démocratique en 1891, la fondation du Secrétariat général des Unions professionnelles chrétiennes en 1904; dans l'ordre rural, le Boerenbond (Ligue des Paysans), groupant les gildes des provinces de Brabant, Anvers et Limbourg, date de 1890; son fondateur-président est G. Helleputte. Durant les années suivantes, des ligues semblables se sont fondées dans nos autres provinces; des coopératives se sont établies un peu partout, surtout des coopératives de crédit, sous forme de caisse Raiffeisen. Notons enfin le développement considérable pris par les secrétariats populaires et les associations d'économie rurale.

Bien différente est, sous le rapport de l'action sociale, la période actuelle de la période précédente. On accorda aux classes ouvrières, avant 1886, nous le voulons bien, certaines libertés; on fit cesser des

inégalités légales qui ne s'expliquaient que par une défiance exagérée envers l'ouvrier, mais l'idée d'organisation était étrangère à toute la législation de cette époque comme aussi, à très peu d'exception près, à toute l'action patronale ou même ouvrière. Ce n'est que depuis ces dernières années, depuis qu'avec la déroute de l'économie libérale l'individualisme a fait place au concept largement répandu de la solidarité, que le monde ouvrier a pris nettement conscience de ses besoins et qu'il a songé aux avantages d'un groupement corporatif dans des associations répondant à ses diverses nécessités.

A cette idée répond la vigoureuse campagne menée depuis 1886 par le parti socialiste qui, avec le parti catholique, se dispute, dans notre pays, le champ de l'action démocratique. Sa caractéristique est sans contredit une application très large du principe coopératif dans de nombreuses et souvent prospères coopératives de consommation et une réalisation déjà fort sérieuse du principe de l'organisation ouvrière dans plusieurs syndicats, dont certains jouent un rôle important. Le parti socialiste réorganisa en 1904 sa Commission syndicale du Parti ouvrier belge datant de 1898 et, en 1900, il fonda la Fédération des Sociétés coopératives socialistes. A coté de nombreux périodiques plus spécialement de propagande, il publie quelques revues d'études plus théoriques et tient, outre les congrès internationaux, des congrès nationaux annuels.



M. G. Helleputte,
Fondateur-président du *Boerenbond*.

Le libéralisme économique, après la période de splendeur dont nous avons noté les grands faits dans la seconde partie de cette étude, est entré dans le marasme. Le laissez-faire est actuellement dans notre pays en défaveur presque complète. Il se publie encore une revue libérale : *La Revue économique*, et périodiquement il se tient un congrès. C'est en vain qu'en 1890 A. Couvreur tenta de ressusciter l'ancienne Association pour le progrès des sciences sociales et publia à cet effet la *Revue sociale et politique*. Elle ne survécut que peu de mois à son fondateur.

Dans une sphère plus sereine, dans les chaires de l'enseignement supérieur, les progrès de la science économique ne sont pas moins considérables.

Jusque vers 1890, l'enseignement de l'économie politique avait été mis au second rang dans les programmes universitaires. Par la loi de 1857, l'économie politique figurait parmi les « cours à certificats », c'est-à-dire parmi les cours qu'on fréquente sans les étudier. Il est vrai qu'à cette époque existait le doctorat spécial en sciences politiques et administratives, mais l'épreuve en était facile, la dissertation n'était pas de rigueur, les instruments de travail n'étaient guère connus et ce grade ne tarda pas à être déprécié. En 1876, l'économie politique devint branche obligatoire du doctorat en droit, mais la place, dans les programmes, lui fut parcimonieusement mesurée. Peu d'heures étaient attribuées alors aux sciences sociales, que l'économie politique représentait presque seule. De 1890 date la grande extension prise par l'enseignement économique, grâce à la création de cours pratiques. Le premier cours pratique fut fondé en 1885 à l'Université de Louvain sur le modèle des Instituts allemands, initiant les élèves au travail personnel et aux méthodes. De 1891 à 1895 furent créées dans les quatre Universités du Royaume des écoles de sciences politiques et sociales, dont le programme comprend : l'économie politique (matières spéciales), la science des finances, la statistique, le système colonial, la géographie économique, la législation du travail et autres matières semblables.

De plus, l'économie sociale est inscrite au programme des écoles techniques pour les diplômes d'ingénieur des mines, des ponts et chaussées, d'agronome, de licencié en sciences commerciales, etc.; elle fait partie de l'enseignement d'instituts spéciaux, tels : l'Institut Solvay de sociologie, de Bruxelles; l'Institut supérieur de philosophie de Louvain; elle est enseignée dans les écoles professionnelles des divers degrés et dans les séminaires ecclésiastiques.

Il faut tenir compte, en outre, des études et des discussions auxquelles donnent lieu les sociétés savantes s'occupant d'économie sociale, telles : la Société d'économie sociale fondée en 1881, la Société scientifique de Bruxelles (cinquième section), la Société belge de sociologie, etc.; de l'extension des revues spéciales d'économie sociale, dont les plus importantes sont la *Revue économique internationale,* le *Moniteur des intérêts matériels,* la *Revue sociale catholique,* le *Mouvement sociologique international,* etc., comme aussi de la part importante prise par les questions économiques dans les revues de caractère général : la *Revue générale,* la *Revue de Belgique,* etc. D'autre part, la large diffusion des études scientifiques d'économie rurale constitue sans contredit une des causes de la renaissance de notre agriculture nationale. On peut signaler, enfin, le grand nombre de cercles d'études sociales répandus dans tout le pays.

Tout cela dénote une activité soutenue, un effort toujours croissant, pour résoudre ces problèmes sociaux, multiples, dont l'intérêt augmente sans cesse.

Développement de la législation du travail, organisation de la vie ociale du peuple par l'association et par les œuvres démocratiques,

progrès intense des études et de l'enseignement de l'économie sociale, telles sont certaines caractéristiques importantes de l'histoire économique de notre pays durant cette troisième période. Il en est une dernière : l'intensification de sa vie industrielle et commerciale, son expansion au dehors vers les pays neufs.

Si la Belgique occupe aujourd'hui une des premières places parmi les grandes nations commerçantes du monde, si elle s'est créé un débouché important au centre même de l'Afrique, si son influence se répand tous les jours davantage avec son industrie dans les pays d'Extrême-Orient,



Zeebrugge. — Port d'escale.

c'est en premier lieu à l'initiative et à l'influence du Monarque qui préside depuis quarante ans à ses destinées qu'elle le doit. A la veille de monter sur le trône, S. A. R. le duc de Brabant, comprenant que la nation belge ne pouvait ambitionner d'autre conquête que celles réalisées au loin sur les marchés étrangers par les produits de son sol et de son industrie, prononça au Sénat un discours qui fut comme la préface d'un règne glorieux, comme les grandes lignes prophétiques de l'œuvre de Léopold II. « En ce moment, disait le Prince, où, de toutes parts, les gouvernements se préoccupent d'augmenter la richesse et la prospérité de leurs nationaux, vous parler de notre industrie et de notre commerce,

ces deux principales sources de la fortune publique, c'est traiter une question d'actualité. Si la Belgique a relativement plus progressé que ses voisins, cependant ces derniers ne sont pas restés inactifs : ils se suffisent en grande partie à eux-mêmes et, dans tel endroit où, il y a dix ans, nous ne trouvions que des consommateurs, nous rencontrons aujourd'hui des rivaux, qui non seulement n'achètent plus nos produits, mais produisent eux-mêmes et nous font une rude concurrence. Les marchés les plus rapprochés, à quoi bon nous le dissimuler, tendent à échapper à certaines de nos grandes industries. De notables déviations se font sentir dans le commerce de nos toiles, de nos tissus de lin et de nos fils; nos machines, nos fers, nos rails se dirigent maintenant en grande partie vers l'Espagne, l'Italie et la Russie. Notre cercle d'action s'étend donc au loin et il faut qu'il s'étende encore. L'activité de nos ateliers, le bien-être de nos ouvriers, la fortune de nos industriels en dépendent. Si, pour des causes diverses, certains marchés rapprochés de nous et fort commodes deviennent moins accessibles à notre fabrication, nous en voyons s'ouvrir d'autres plus éloignés, il est vrai, mais bien plus vastes et qui, d'ici à peu d'années, grâce aux chemins de fer, aux bateaux à vapeur et au télégraphe électrique, seront d'un accès facile à ceux qui auront eu la sage prévoyance de s'y ménager une base d'opération. »



Bruxelles. L'Entrepôt.

La situation qu'on pouvait prévoir en 1860 s'est aujourd'hui réalisée et ce sera l'éternelle gloire de notre Roi d'avoir ouvert à la Belgique ces marchés éloignés, dont la nécessité devient de jour en jour plus évidente.

La Conférence géographique internationale de Bruxelles (1876) marque les débuts de cette expansion coloniale. « Discuter et préciser les voies à suivre, les moyens à employer, pour planter définitivement l'étendard de la colonisation sur le sol de l'Afrique centrale », tel fut le programme des travaux de la Conférence, la création de l'Association



Tervueren. — Pose de la première pierre de l'Ecole mondiale (2 juillet 1905).

internationale africaine en fut le résultat; et bientôt les premières expéditions belges s'en allèrent planter sur les rives du Tanganika le drapeau bleu étoilé d'or que, sur le désir du Roi, l'Association internationale avait choisi comme « signe de direction lumineuse et de radieuse espérance ».

Il ne nous appartient pas de retracer ici la genèse de l'Etat indépendant du Congo, ni les étapes successives qui aboutirent à la Conférence de Berlin en 1885.

Le nouvel Etat, consacré par les Puissances, offrait un champ immense à l'activité économique et à l'action civilisatrice de la Belgique. A partir de ce moment, notre horizon s'élargit dans de vastes proportions; une littérature abondante vint susciter les initiatives et diriger les énergies; des périodiques nombreux naquirent des nécessités nouvelles, le *Mouvement géographique,* la *Belgique coloniale,* le *Bulletin de la Société d'études coloniales,* etc., furent parmi les premiers et les plus importants; notre outillage économique, enfin, dut prendre forcément une extension considérable.

L'organisation du réseau des chemins de fer vicinaux par la Société nationale créée en 1884; le rachat en 1897 de la concession du chemin de fer Grand Central belge, complétant le système du réseau d'Etat

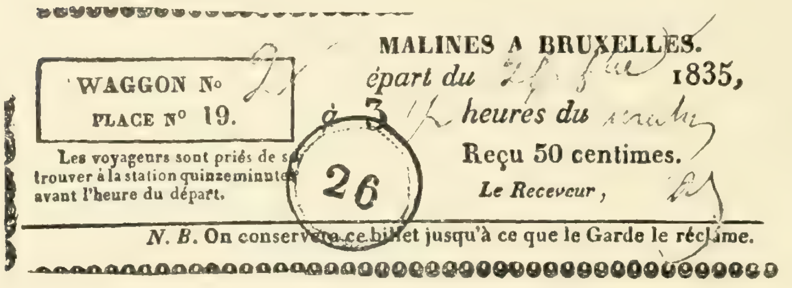
pour les lignes de grande communication; les travaux des installations maritimes d'Anvers, de Bruges, de Bruxelles; les études et les projets de développement de notre marine marchande, répondirent aux exigences de notre expansion et aux besoins de notre commerce toujours plus prospère.

Enfin, en l'année même de nos fêtes jubilaires, le Congrès d'expansion économique mondiale de Mons vint clôturer, dans la splendeur d'une apothéose, cette brillante période de notre activité économique. Il ouvre l'ère nouvelle que nous avons commencée. Synthèse des efforts passés, il a préparé l'avenir, avenir de grands espoirs et de belles ambitions.

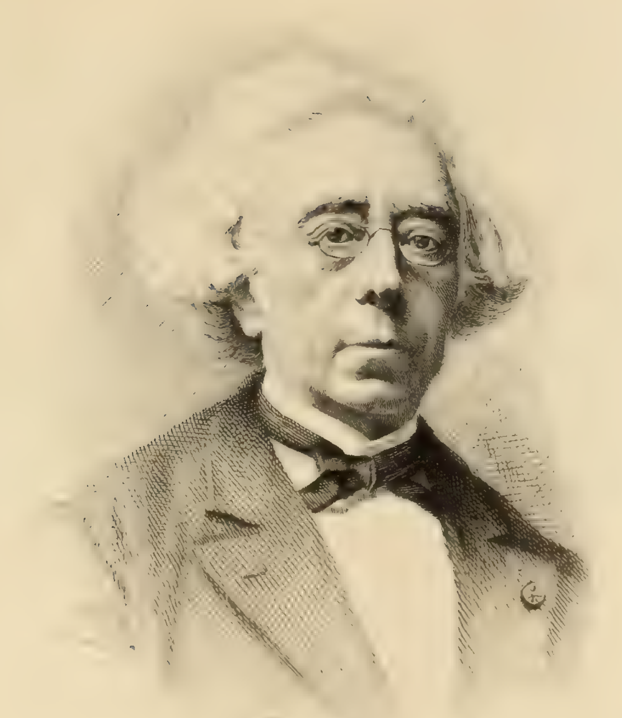
Telle est dans ses lignes maîtresses l'histoire des sciences économiques dans notre pays durant les soixante-quinze premières années de notre vie nationale indépendante. Après une période de tâtonnements, remarquable toutefois par les enquêtes très sérieuses qui se firent à cette époque et par la création d'organismes qui se développèrent considérablement depuis, le pays fut entraîné par la grande vague d'économie libérale qui balaya toute l'Europe occidentale. A l'individualisme de cette période succéda le travail d'organisation de la vie sociale. L'orientation des sciences économiques prit une nouvelle direction.

Trusts et cartells, syndicats et coopératives, assurances ouvrières et législation du travail nationale et internationale, tels sont les éléments de l'Economie contemporaine. L'esprit d'association se développe d'une manière intense; les études du problème social, envisagé sous toutes ses faces, se multiplient avec une incroyable vigueur; notre législation du travail complète et suscite, sans les étouffer, les initiatives privées; enfin, l'expansion économique à laquelle la Belgique, guidée par son Roi, s'est définitivement consacrée, a placé notre petit pays au premier rang des nations heureuses. Au point de vue économique et social, le peuple belge est aujourd'hui un grand peuple : c'est le plus beau témoignage qu'une nation puisse se rendre au jour jubilaire de la conquête de son indépendance.

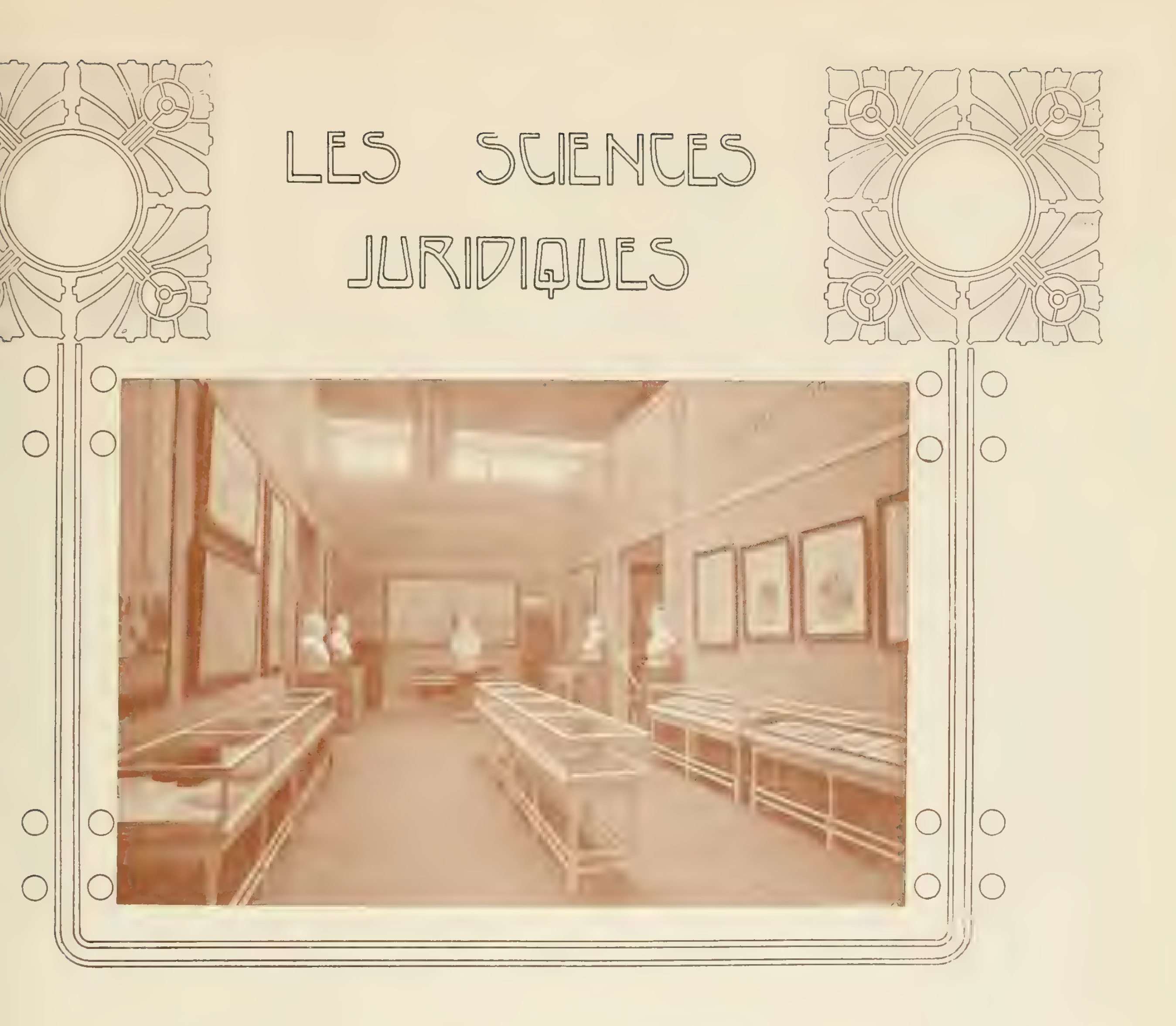
Prof. P. MICHOTTE,
Docteur en Sciences politiques et sociales.


MALINES A BRUXELLES.
WAGGON No
PLACE No 19.
épart du 1835,
à 3 heures du
Reçu 50 centimes.
Les voyageurs sont priés de se trouver à la station quinze minutes avant l'heure du départ.
26
Le Receveur,
N. B. On conservera ce billet jusqu'à ce que le Garde le réclame.

Premier billet des chemins de fer belges.



LES SCIENCES JURIDIQUES



Parmi les sciences qui s'imposaient à une nationalité comme la nôtre, la science juridique était de première importance à une époque où la politique était dominée par la conception purement juridique de l'Etat de Droit *(Rechtstaat)* et où la Constitution belge se trouvait réaliser le plus complètement l'idéal du droit public de la Restauration et du Romantisme.

Il ne suffisait pas de cette circonstance toute particulière pour que le Droit fût considéré comme une des disciplines sociales essentielles. Cette fonction capitale de tout organisme où l'humanité se concentre sous une forme collective a constamment été placée au premier rang par tous les théoriciens. Elle s'imposait à la Belgique naissante comme à tout Etat constitué. Aussi, ne devrions-nous pas nous trouver surpris si la production juridique, indispensable, avait pris dans ce pays européen un développement qui concorde avec celui des autres pays de notre Occident.

Cependant, la surprise s'impose. En effet, ce sentiment qui doit être celui de tout observateur impartial qui examine l'effort producteur

de notre pays en ses multiples possibilités comme en ses orientations essentielles s'accentue tout particulièrement en ce qui concerne le vaste domaine du Droit, région abstraite et supérieure de l'entendement social. A ne prendre même que la durée stricte de l'anniversaire aujourd'hui célébré, soixante-quinze ans, la floraison vraiment prodigieuse de cet aspect de la culture serait tout à fait incompréhensible, si nous ne savions que la Belgique, avant de concentrer ses neuf provinces actuelles en l'effort unique dont nous sommes les collaborateurs, avait derrière elle, dans le domaine du Droit, un très glorieux passé.



Liége. — Palais de Justice

Cette production antérieure, dont l'importance est généralement ignorée en Belgique, où nous ignorons tout de nous-mêmes, mérite d'être rappelée en quelques mots. Mais même avec de pareils exemples, la poussée de notre vie juridique depuis soixante-quinze ans demeure une sorte de miracle, alors surtout qu'il est de règle que l'apparition d'un système et d'idées nationales en cette matière est un phénomène qui nécessite chez tous les peuples une longue préparation, une élaboration, une assimilation lentes.

A vrai dire, les données directrices de cette fermentation intellectuelle ne sont pas encore aisément perceptibles. On n'aperçoit avec facilité la contexture essentielle, les membres et les organes principaux d'une œuvre pareille qu'après de longues années. C'est ce qui explique sans doute le pessimisme ou le scepticisme avec lequel certains esprits jugent encore la situation présente, dont ils ne démêlent, en réalité, nullement la signification véritable.

Il est cependant clair, dès à présent, que le Droit belge comme le Droit français est la résultante de deux tendances opposées et complémentaires. L'une, qui a son siège dans la partie flamande du pays, se caractérise par un penchant excessif pour le cas individuel, le *jus singulare*. Ces forcenés individualistes ont transporté dans ce Droit leur vision étroite, courte et très sûre de la vie. Ils ont créé un Droit d'exception tout comme leur art, l'art réaliste des petits maîtres.

La partie wallonne est imbue déjà du même bon sens, mais elle y joint une propension vers la généralisation, la centralisation, la politique



Bruges. — Salle du jury. — Cheminée du Franc.

générale, bref un ensemble d'idéalités qui tantôt donnent les premiers théoriciens comme Bouteillier, tantôt organisent les premiers gouvernements territoriaux, embryons de l'Etat moderne, dont la notion centralisatrice, antipathique aux Flamands, est plus aisément comprise des Wallons.

Ce qui est commun aux uns et aux autres, c'est le travail opiniâtre, la vaillance tenace, la dose d'énergie intraitable et inlassable. C'est dans ce même travail de caractère que se fondent en une expression commune et belge les nuances flamande et wallonne.

Quoi qu'il en soit, le compartiment des sciences juridiques à l'Exposition universelle et internationale de Liége, par la voie saisissante

et simple de l'image, comme la Préface que j'écris aujourd'hui pour en compléter le catalogue, n'ont pas d'autre ambition que de contribuer peut-être à faire voir ce pourquoi tant de nos contemporains demeurent aveugles : à savoir que nous avons une production juridique d'une puissance et d'une variété vraiment incomparables et que si l'on peut dire assurément, pour le Droit, comme pour l'Industrie, le Commerce et l'Art, que notre expansion ne fait que commencer, ses promesses sont déjà si belles qu'on peut, dès à présent, être assuré que l'ensemble de notre activité, lors du centenaire de 1930, vers lequel, il faut l'espérer, nous marchons, sera à cet égard plus puissant qu'il ne l'a jamais été.

Notre passé juridique. — Et cependant nous avons une histoire du Droit qui, trop peu connue des Belges eux-mêmes, mériterait certes qu'on se donne la peine d'en faire connaître les savoureux aspects, les pittoresques évocations, le robuste bon sens, la saine sagesse. Quelle erreur que celle, trop souvent commise, qui subordonne entièrement l'enseignement de l'histoire du Droit, dans nos universités, à l'enseignement du Droit civil français.

Certes, l'évolution du Droit de nos voisins du Sud touche par de multiples liens au développement du nôtre. Peu d'influences sont même plus nettes que celle-là. Certes, la formation millénaire du Code Napoléon est le plus admirable exemple de concentration juridique que le monde ait vu depuis Justinien. Elle mérite donc, puisque nous sommes des Européens, des Occidentaux, dont les destinées par delà nos étroites frontières nationales sont solidaires les unes des autres, une toute particulière attention, et l'on s'explique la part considérable réservée à cet aspect dans l'enseignement supérieur. Cependant, on peut estimer qu'elle ne suffit pas. A ne nous préoccuper que de ce qui se passe hors de nos frontières, nous négligeons l'essentiel. Il nous faut savoir d'abord ce que nous sommes et discerner nettement ce qui se fait chez nous.

Or, si les provinces belges se rattachent incontestablement à la croissance de l'arbre juridique français, plutôt qu'à toute autre, il n'est pas sans intérêt de montrer qu'elles ont une vie juridique propre, dont le rôle et l'orientation n'ont pas été suffisamment mis en lumière dans l'évolution générale du Droit.

Une des vérités fondamentales qui éclairent, d'un jour lucide, l'histoire de notre Occident, c'est que le Code Napoléon est un compromis séculaire entre deux mouvements antagonistes, dont l'un trouve son expression dans le Droit romain, l'autre dans le Droit coutumier.

On a certes exagéré l'influence du Droit romain à ses débuts. Mais avec le cours des âges, et depuis la Renaissance, surtout, elle s'est fortement accrue jusqu'au XIXe siècle. De nos jours, au contraire, il semble que si, en tant que méthode et philosophie générale du Droit, elle conserve une influence et un rôle capitaux, son action sur les institutions

juridiques concrètes s'est considérablement atténuée. On a repris, d'autre part, l'étude des solutions coutumières et sans vouloir restaurer le moins du monde un passé disparu, on l'a replacé à la place de premier rang qu'il mérite. Dans la conciliation que représente le Code civil, l'élément coutumier, que les débuts du XIXe siècle avaient laissé au second plan, est désormais jugé avec plus de faveur. Or, le Droit coutumier, c'est non seulement le Droit français des provinces du nord et de l'est, mais c'est également l'ancien Droit belgique. Si donc l'étude des coutumes mérite plus d'attention, l'étude de l'ancien Droit belgique doit, elle aussi, reprendre racine.



Furnes. — Palais de Justice — Salle d'audience.

Ce n'est pas que nous n'ayons pas d'historiens de notre ancien Droit. Ils sont nombreux, les études monographiques sont multiples, et les matériaux patiemment et quotidiennement rassemblés. Parmi les documents et œuvres d'importance, il faut citer tout d'abord les grandes publications du Gouvernement, intitulées :

1° Recueil des anciennes coutumes de la Belgique, en cours de publication et que fait paraître une Commission officielle et spéciale de jurisconsultes;

2° Des Recueils d'ordonnances (Pays-Bas, Principautés diverses, etc.).

A ceux qui douteraient de notre production coutumière, il suffirait de dire qu'il y a une centaine de coutumes belges, soit environ, sur ce petit territoire, le quart des coutumes du Droit de la France entière. Il est vrai que ces coutumes, surtout en Flandre, sont principalement des

coutumes communales, tandis que les coutumes françaises, de même que les coutumes wallonnes sont des coutumes surtout provinciales, c'est-à-dire centralisant le droit d'un territoire plus étendu. L'ensemble des volumes parus à ce jour dépasse les quatre-vingts.

C'est là un monument dont la compilation aidera puissamment les historiens de notre Droit. Ils demeurent encore peu nombreux. Le plus remarquable d'entre eux est assurément Defacqz (Ancien Droit belgique), œuvre malheureusement inachevée et que complète à certains égards le Code de l'Ancien Droit belgique, de son élève et plagiaire Britz. Mais cela est assez peu et ne suffit pas à épuiser les recherches en des matières aussi touffues qui, à côté de coutumes et d'ordonnances capitales pour l'histoire du Droit, offrent des noms de juristes pareils à Bouteillier, Wielant, Christyn, Stockmans, Louvrex, de Méan, Wynants, Van Espen et Voet.



Eg. Arntz (1812-1884).

Parmi les œuvres de mérite qui ont repris l'exploration de ce domaine, citons celles de Ch. Duvivier, Pirenne, Kurth, Vanderkindere, Desmarez, De Pelsmaeker et le Syllabus d'Edmond Picard intitulé : Evolution historique du Droit civil dans les provinces belgiques.

Le Droit en général. — Les Codes napoléoniens dont on vient de célébrer le centenaire sont l'aboutissement d'une évolution millénaire. De même que l'ancien Droit belgique a eu sa part dans sa formation, le Droit du XIXe siècle, qui gravite autour de cette constellation de première grandeur, présente une contribution belge des plus importantes.

Il s'agit de l'apprécier tout d'abord en ses principes et en ses manifestations les plus générales. Dans son ensemble, la contribution belge est des plus abondantes et elle offre un aspect plutôt monographique, en ce sens que les études sur des points spéciaux foisonnent. Rien n'est plus riche et plus fécond, à ce point de vue, que notre production nationale. La Bibliographie du Droit belge (tome I, par Edmond Picard et Larcier; tomes suivants par Van Arenbergh) offre pour la période de 1814 à 1889 un total de près de dix mille numéros, qui pour la période plus récente (1889-1903) monte jusqu'à vingt-cinq mille !

S'il faut également signaler comme un trait caractéristique de notre

époque la compilation, elle se présente avec un caractère plus détaillé, plus morcelé, plus spécial que partout ailleurs. La recherche exacte de l'espèce jugée, son individualisation précise, l'emportent sur son aspect de généralisation par lequel elle se rattache à un principe. Les traités généraux offrent tout particulièrement ce caractère : Les Pandectes belges par Edmond Picard, d'Hoffschmidt, de le Court, portent en sous-titre : Inventaire général du Droit belge à la fin du XIXe siècle. Les différentes Encyclopédies de Beltjens présentent le même caractère d'accumulation de matériaux sans esprit de système et diffèrent profondément des ouvrages similaires publiés en France.

Les périodiques présentent également le même aspect ; ce sont, outre la Pasicrisie et la Pasinomie, qui n'ont rien de spécial, les Pan-



Gand. — Palais de Justice.

dectes périodiques de Picard, Procès, Van Arenbergh, Soenens, Jaspar ; le Journal des Tribunaux fondé par Edmond Picard, continué depuis 1900 par Th. Braun, des Cressonnières, Dubois, Duvivier, Gheude, Léon Hennebicq, P.-E. Janson, Jaspar, Ninauve, Spaak; la Belgique Judiciaire fondée par Bartels, Orts, Arntz, Payen, publiée par Rolin, Hallet, Remy. Les doctrines générales sur le Droit y sont peu traitées. Il y a bien la Revue de Droit belge publiée par Servais, mais elle demeure isolée. Par contre, les revues spéciales abondent. Droit communal, Droit industriel, Droit de sociétés, Droit international, Droit administratif, Droit professionnel, tous ces départements de l'activité juridique ont leur organe particulier; dans la règle, fort bien fait et très pratiquement conçu.

Ces observations attestent la réalité d'une tendance psychologique nationale, vers l'aspect concret et l'individualisation des phénomènes. On généralise peu, et s'il y a des encyclopédies, elles se présentent sous l'aspect de compilations et non pas d'essai de systématisation des connais-

sances. De même l'étude philosophique et abstraite du Droit est encore demeurée en arrière. Certes, nous avons quelques livres, mais les uns, comme Namur : Cours d'encyclopédie du Droit ; Roussel : Encyclopédie du Droit, négligent la recherche abstraite pour ne présenter que des axiomes d'utilité pratique ; les autres, comme Ahrens, viennent de l'étranger.



X. Mellery. — Souvenir de la publication du XXVe volume des *Pandectes belges* (15 juillet 1888).

Il faut en arriver à l'opuscule : Le Droit. Premiers principes, par Edmond Picard (1890), à son Syllabus du cours d'Encyclopédie du Droit professé à l'Université Nouvelle de Bruxelles (1895) et surtout à son livre Le Droit Pur (1899), pour constater un réveil de la généralisation (1). Pareil ouvrage est capital à cet égard.

(1) Depuis la rédaction de cette étude, il faut signaler, dans cette voie, les ouvrages des jurisconsultes Hellbach et Van der Eycken.

Ayant ainsi jeté un rapide coup d'œil sur les ouvrages qui marquent la participation de notre pays aux phénomènes généraux de la production juridique, passons à l'examen des aspects spéciaux qu'elle présente. Mais avant de détailler ces différents départements, il nous reste à souhaiter que cette voie récemment ouverte, de l'étude générale du Droit, soit désormais poursuivie résolument. Les études historiques, ethnographiques, économiques, en constituent les principaux éléments. C'est en rapprochant sans cesse les sciences sociales de la science juridique, que celle-ci se placera au rang qu'elle doit occuper et que nous avons voulu rappeler en inscrivant, sur les parois de notre exposition, la devise, empruntée au Frontispice des Pandectes belges : *La plus noble force sociale est le Droit.*



Exposition de Liège. — Salon des Sciences juridiques.

Le Droit international. — Cette spécialité juridique s'est fortement développée au cours du xixe siècle. On ne peut nier l'évidente fécondité des efforts tentés au point de vue juridique pour rapprocher les nations.

La Belgique n'est pas demeurée inactive et, dans cette tâche, elle a rendu d'éminents services. Pays neutre, elle était tout indiquée pour servir de trait d'union entre les puissants rivaux qui se disputaient le monde.

Un phénomène caractéristique à ce sujet, c'est la fondation de l'Institut de Droit international à l'initiative de M. G. Rolin-Jaequemyns, le 10 septembre 1873, à Gand, et la série ininterrompue de ses travaux dont la Revue de Droit international et de Législation comparée nous

atteste la féconde et durable activité. La constitution de cette œuvre, la publication de ce périodique pourraient déjà suffire à donner à notre pays une place de premier rang dans cette branche si importante du savoir juridique. Mais des travaux de doctrine viennent s'y ajouter. Les noms de Laurent, Arntz, Rolin, Nys sont célèbres. Ne peut-on pas y joindre celui de Rivier qui, Suisse de nationalité, a vécu et professé, durant la plus grande partie de son existence, à Bruxelles?



G. ROLIN-JAEQUEMYNS (1832-1902).

A côté de la production doctrinale et privée qui enrichit le patrimoine du Droit des gens, il faut dire quelques mots de la production du pays, en tant que nation ou Etat. Elle s'est traduite par une très abondante floraison de traités, de conventions, d'ententes; bref, par un ensemble d'actes diplomatiques.

Cette activité s'explique si on se rappelle que les nécessités d'existence nationale reposent en premier ordre sur le travail et que celui-ci nécessite l'écoulement à l'étranger d'une grande partie de la production nationale, étant données l'exiguïté du territoire et la densité de la population. Nous avons exposé un tableau qui atteste ce phénomène en montrant que le nombre d'actes relatifs au commerce et à l'industrie est de loin le plus important. Cette production considérable a comme principale source l'activité personnelle de Léopold Ier, de Léopold II, à laquelle se joint celle de tous les ministres des affaires étrangères, à côté desquels il faut cependant mettre en vedette les noms de quelques grands citoyens, parmi lesquels Lambermont se place au premier rang.

Cette activité méritoire s'exerce dans les domaines les plus variés, notamment en ce qui concerne le Droit civilisateur et humanitaire. La petite Belgique, toute pacifique, a su se souvenir qu'elle avait reçu son baptême sous l'égide du Droit des gens. Elle s'est efforcée de lui payer sa dette, confiante en sa protection sacrée. C'est pourquoi, au-dessus du tableau que nous lui avons dédié, nous avons inscrit cette devise : *Le Droit protège les nations.*

LE DROIT PUBLIC ET ADMINISTRATIF. — Ici encore les ouvrages de théorie générale font défaut. Les excellents traités de Giron ont un caractère exclusivement pratique. Nous n'avons pas de Conseil d'Etat et

les problèmes politiques ont été délaissés à la fin du XIX[e] siècle pour faire place aux problèmes sociaux. Il nous faut mentionner cependant, pour le Droit constitutionnel général, Thonissen, de Laveleye et Prins, et signaler quelques problèmes politiques dont l'aspect constitutionnel a fait l'objet non seulement de discussions passionnées lors des mouvements électoraux, mais encore a servi de thème à des ouvrages notables. Ainsi le problème des rapports de l'Eglise et de l'Etat auquel s'attachent les noms de Laurent, Bara, Prins, Woeste et du chanoine Moulart, d'Orts et de Van den Heuvel, au point de vue spécial de la liberté d'association. Ainsi le Problème ministériel par Dupriez, la Constituante et le régime représentatif, par Degreef. Mentionnons encore, dans la tendance documentaire, l'Histoire parlementaire de la Belgique, par Hymans.

Enfin, notons les périodiques spéciaux à cette branche importante de la vie juridique : La Revue de l'administration et la Revue communale, qui ont le caractère de spécialité pratique signalé déjà par nous.

Parmi les événements notables qui ont contribué à nous donner une vie et une activité en cette matière, il ne faut pas oublier la revision de l'article 47 de la Constitution relatif au droit de suffrage et de l'article 1[er] qui vise l'acquisition d'un domaine colonial. Le premier représente l'entrée de la classe ouvrière dans la vie politique : il a eu un profond retentissement sur tout le Droit privé. Le second marque le premier pas fait par notre pays dans la voie de l'expansion extérieure.

Il aura sans doute de grandes conséquences au point de vue du Droit public et du Droit administratif. Il marque, en effet, dans l'orientation de l'Etat et dans la conception même des pouvoirs publics une évolution nouvelle, qui est d'une importance capitale. De même que la législation sociale suppose une intervention de l'Etat, mitigée ou nette, indirecte ou directe, l'expansion extérieure nécessite précisément le même phénomène. Sans l'appui de l'Etat, pas d'expansion possible. Et si la forme actuelle de ses rouages offre trop de lenteur et d'imperfections pour prêter à ce projet une aide efficace, ne voit-on pas en quoi l'expansion retentit sur le Droit public et sur le Droit administratif, qui vont devoir être renforcés dans le sens le plus national et le plus nettement patriotique, c'est-à-dire devront être l'objet d'études attentives, d'investigations patientes et de réformes multiples ?

Nous sommes loin encore d'en être arrivés là, et nous devons concéder que si, en matière de Droit international, nous avons eu et avons encore dans le monde un rôle important, notre Droit national public demeure en souffrance. C'est peu, pour alimenter la vie d'un peuple que des discussions sur les rapports entre l'Eglise et l'Etat. Si, dans les derniers temps, l'expansion semble nous apporter une amélioration, nous ne sommes pas les seuls, du reste, parmi les nations de l'Europe à présenter le même aspect.

La France, cependant, a négligé plus encore que nous l'étude du Droit public, au moins en ces derniers temps, et l'intérêt s'est reporté

vers l'Allemagne, où de très importants travaux ont été accomplis à la faveur, du reste, de la même idée d'expansion. Ajoutons également, point capital, que la cause de cette insuffisance relative réside également dans la faible-se de notre culture abstraite et philosophique. Ce n'est pas seule-



L.-J. Hart (1810-1860).
Médaille commémorative de l'inauguration de la Colonne du Congrès, le 26 septembre 1859.

ment à dater du jour où nos organismes administratifs seront à la hauteur de leur tâche, au point de vue de l'expansion, que nous ferons des progrès dans cette voie; c'est aussi et surtout à dater du jour où les plus hauts problèmes juridiques seront abordés dans l'enseignement supérieur avec l'ampleur qu'ils méritent, que le Droit public et administratif en Belgique

se placera à son rang véritable, et la solution de cette question se trouve donc mêlée intimement aux graves et urgents problèmes de la réalisation de débouchés économiques et de l'amélioration de la culture nationale.

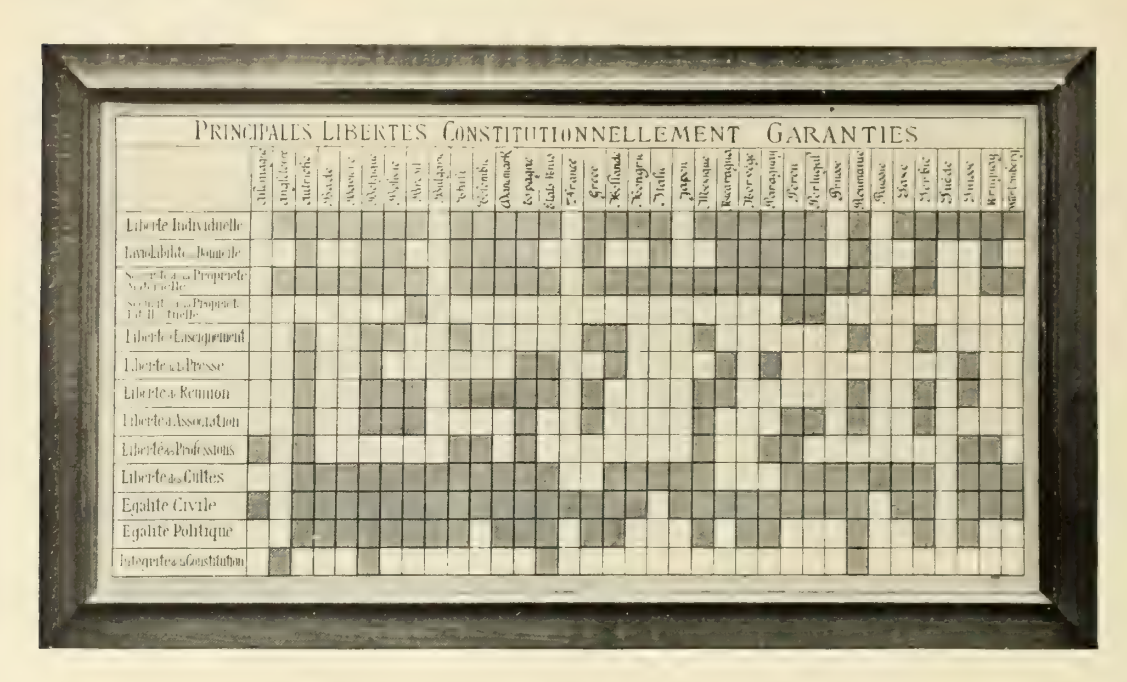
Il y a cependant lieu de signaler que notre Droit constitutionnel



L.-J. Hart (1810-1860).
Médaille commémorative de l'inauguration de la Colonne du Congrès, le 26 septembre 1859.

et public, très parfait en 1830, a encore conservé la plupart de ses mérites. Ils se rattachent à l'évolution séculaire de nos institutions et de nos mœurs. Il n'est guère de pays au monde où les libertés soient à la fois si expressément garanties par des textes et si régulièrement observées dans la pratique. La chose est à mettre en relief à une époque où, dans de

nombreux pays, on attente de la manière la plus inutile et la plus brutale aux droits les plus incontestables. Il est heureux de constater que nous ne connaissons rien de pareil. Un tableau comparatif des libertés garanties par des textes constitutionnels atteste à cet égard notre pleine supériorité et au-dessus nous avons pu inscrire cette devise : *La Liberté comme en Belgique.*



Exposition de Liège. — Salon des Sciences juridiques.

LÉGISLATION ET SCIENCES PÉNALES. — C'est dans le domaine du Droit pénal que se sont livrés depuis trente ans les combats les plus décisifs entre les théories, les doctrines, les systèmes de législation régnants et celles qui se réclament d'un ensemble nouveau d'études.

La Belgique est loin d'avoir été en retard sur les autres nations dans l'approfondissement de ces délicats problèmes. Lorsque, au milieu du XIXe siècle, la réforme des prisons préoccupait l'attention dans toute l'Europe, l'adoption du régime cellulaire et un mode d'administration des prisons parfait pour l'époque méritent que nous rappelions le nom de Ducpétiaux et que nous signalions que la Science pénale avait déjà chez nous un de ses plus illustres représentants, Quetelet. Le code de 1867, aujourd'hui arriéré, mais alors en progrès sur les autres, atteste que ces hommes éminents eurent une influence utile.

Mais il fallait que nous arrivions à la dernière décade du XIXe siècle pour que nous vissions se préciser et les efforts de la Science pénale internationale et les réformes accomplies dans notre pays. L'événement dont la date peut servir de point de repère à cet égard, c'est le troisième Congrès d'anthropologie criminelle, tenu à Bruxelles en août 1892. Certes,

nous avions eu des théoriciens comme Haus, Thonissen et Nypels, comme nous avons encore Prins; mais il suffit de l'impulsion brusque des théories italiennes transportant le terrain des études et des dispositions légales de la notion abstraite du crime à la réalité concrète du délinquant, pour que nous vissions naître chez nous un ensemble vraiment remarquable d'applications immédiates des données les plus certaines que renfermaient les théories nouvelles. A toutes ces tentatives, condamnation, libération conditionnelles, patronages, protection de l'enfance, se rattache le nom illustre de Jules Le Jeune, dont l'œuvre inachevée sera, nous l'espérons, reprise et continuée dans le même esprit de haute générosité et de patiente sollicitude pour les malheureux qu'ont frappés des tares, dont la cause est partiellement imputable aux insuffisances d'organisation de la société actuelle, qui doit payer sa dette à leur égard. Quoi qu'il en soit, l'œuvre accomplie compte parmi les plus belles et les plus nobles qui soient, et la Belgique a le droit de s'en estimer fière. Au-dessus du tableau qui en rappelait brièvement les principaux mérites, nous avons placé la belle devise qui les résume tous : *La Justice sans la bonté forfait à sa mission.*



M. J. Le Jeune, Ministre d'Etat.

Le Droit civil. — Au lendemain de la promulgation de son Code, Napoléon, qui, comme Justinien, croyait avoir fixé le Droit pour toujours, se trouva fortement déçu quand il vit paraître le premier Commentaire. Comment ? On discutait encore ? Certes, oui. Une fois de plus la vie naturelle, le droit naturel dépassaient le droit positif. L'école des commentateurs faisait son apparition, entourant le texte écrit des variations capricieuses, parfois exactes, souvent décevantes en leur logique excessive. De nos jours, nous assistons au même phénomène en ce qui concerne le Code civil allemand. L'événement devait avoir son retentissement en Belgique et donner naissance à deux commentateurs de premier ordre, Arntz et surtout Laurent (1). Ce Luxembourgeois, fixé à Gand, est certes et de loin le plus grand de tous les commentateurs du Code. Quelles que

(1) On peut encore mentionner Adan, Thiry, Galopin.

soient les réserves que peuvent faire ceux qui ne partagent pas ses théories intransigeantes, inspirées des vieux légistes, sur les rapports de l'Église et de l'État, il est certain que l'ouvrage, par sa magnifique abondance, par sa tenue dogmatique et logique, rarement en défaut, est une des plus grandes œuvres juridiques qui existent.

Son Avant-projet de revision du Code civil détourne notre attention des commentaires pour la reporter vers la Législation. L'article 149 de la Constitution belge insistait sur l'urgence de la « revision des Codes ». Ce vœu n'est pas encore réalisé. Cependant, en 1879, Laurent fut chargé d'un travail en ce sens, qu'il termina en 1885. En 1884, une Commission de vingt membres avait été nommée aux fins de « préparer les modifications à introduire dans le Code civil ». Elle n'a pas encore terminé ses travaux. La méthode qu'elle a suivi parait fausse. On ne peut refaire d'ensemble et d'un coup tout le Code civil, surtout chez nous. On ne se substitue pas à l'œuvre des siècles. Si l'on veut faire œuvre durable, il faut borner la réforme aux points où la revision est mûre.

Sur un certain nombre de points, la confection de lois particulières a remanié toutefois le vieux Code civil. Citons parmi les plus importantes la loi sur la compétence de 1876, la convention franco-belge de 1899, la suppression de la mort civile, les facilités de célébration des mariages (lois des 16 août 1887, 26 décembre 1891 et 30 avril 1896), la loi sur l'épargne de la femme mariée (10 février et 10 mars 1900), la loi en discussion sur la recherche de la paternité, les lois sur le travail des femmes et des enfants (1889, 1900), les droits successoraux du conjoint survivant (20 novembre 1896), l'abolition de la contrainte par corps (1871), les lois sur le contrat de travail (1883, 1889, 1896, 1900), la loi sur les privilèges et hypothèques (1851), en tout une trentaine environ.



F. Laurent (1810-1887).

Parmi ces amendements qui laissent debout l'ensemble du vieux Code de 1804, il nous faut dégager la tendance qu'ils révèlent. A côté d'une série de dispositions qui tendent à introduire dans les relations familiales et maritales plus d'indépendance réciproque, il y a l'organisation plus perfectionnée du Crédit foncier en 1851, qui atteste une intervention de la classe des propriétaires terriens pour s'assurer un régime meilleur. Elle montre ainsi leur influence sociale au milieu du XIXe siècle.

Il y a enfin le vaste mouvement du Droit ouvrier qui prend place dans le Droit civil, bien qu'à d'autres égards il se rattache au Droit industriel. Nous l'examinerons plus loin. Dans son discours, lors du centenaire du Code civil, célébré au Palais de Justice de Bruxelles, le 21 mars 1904, sous les auspices du Journal des Tribunaux, Edmond Picard, disant que le Code civil était le Code du capital, ajoutait qu'il manquait un Code du travailleur du muscle et du travailleur du cerveau. L'orientation des vingt-cinq dernières années atteste cette préoccupation constante. Peut-être pourrait-on l'exprimer autrement et dire que le Code



Bruxelles. — Palais de Justice.

civil était le Code de la Terre et que la fin du XIXe siècle a vu se constituer un Code de l'industrie. En effet, on a vu ajouter à la division tripartite des droits selon leur objet, la catégorie nouvelle des Droits intellectuels, mais elle a pris une forme nettement industrielle. La loi sur les brevets d'invention (1854) avait mal dégagé ces caractères, la loi sur le Droit d'auteur (1886) les mit en lumière.

Cet aspect complémentaire du Droit civil est lié, chez nous plus qu'ailleurs, au travail et au Droit commercial dont il nous faut maintenant parler.

LE DROIT COMMERCIAL ET INDUSTRIEL. — LE DROIT OUVRIER. Un des phénomènes les plus frappants de l'administration de la justice, c'est assurément la part croissante prise par les tribunaux de commerce dans la contribution jurisprudentielle du pays. C'est un phénomène par

lequel s'atteste et se confirme la donnée générale d'industrialisation de notre vie économique. C'est également un des domaines où les vues nouvelles se sont infiltrées avec le plus de rapidité. Un des tableaux exposés par nous indique avec précision cette vérité que le Droit commercial a subi depuis 1830 des bouleversements profonds, alors que le Droit civil est demeuré le même.



Mgr F.-J. Moulart (1832-1904).

Signalons parmi les lois principales qui ont exprimé ce mouvement : la loi sur les commerçants (15 décembre 1872), sur les bourses de commerce (30 décembre 1867), sur le gage (5 mai 1872), sur le contrat de transport (25 août 1891), sur la lettre de change (20 mai 1872), sur les sociétés (18 mai 1873), sur les assurances (11 juin 1874), sur le commerce maritime (21 août 1879), sur les faillites (18 avril 1851). Le Code de commerce de 1808 a presque entièrement disparu sous ces lois nouvelles, auxquelles s'ajoutent de mombreuses lois particulières.

En matière doctrinale, nous ne possédons pas d'œuvre d'ensemble, sauf le commentaire de Namur, œuvre estimable. Là encore la spécialisation s'est donnée libre cours. Bastiné a écrit un Code de la Bourse; Begerem et de Baets, un traité des assurances terrestres ; Falloise, un traité des ouvertures de crédit ; Guillery, Siville, Nyssens, Devos et Van Meenen, Holbach, des ouvrages sur les sociétés; Wauwermans, sur le contrat de transport; Jacobs, Picard et Bonnevie, Haghe et Cruysmans, Hennebicq, sur le Droit maritime.

Là aussi nous avons des revues nombreuses et bien faites : La Jurisprudence commerciale de Bruxelles, la Jurisprudence commerciale des Flandres, la Jurisprudence de Verviers, la Jurisprudence du port d'Anvers, la Jurisprudence du port d'Ostende, la Revue pratique des Sociétés, etc. Si le Droit commercial s'est développé, le Droit industriel s'est développé plus encore. A vrai dire, une très grosse part du développement jurisprudentiel des tribunaux de commerce vient du fait que la connaissance des litiges, que font naître les principales opérations industrielles, a été, en général, confiée à ces tribunaux par la loi de 1872. Les tribunaux civils et les conseils de prud'hommes viennent s'y joindre comme appoint. Mais c'est ici surtout que, le Droit étant en pleine formation, les compilations de jurisprudence et les études monographiques dominent. Il nous est impossible de les citer. Mentionnons toutefois deux revues : la Revue

pratique de Droit industriel et la Revue des accidents du travail et des questions de Droit industriel. Toutes les lois sociales viennent renforcer le développement général de leur mouvement récent et puissant, qui n'est encore qu'à son aurore et demande un peu plus de maturité pour se condenser en œuvres durables. Ces lois sociales, c'est-à-dire ayant pour but la réglementation du travail manuel, ont beaucoup plus d'importance encore. Depuis 1889, elles se sont succédé coup sur coup. En vingt ans, on en compte plus d'une vingtaine, et l'évolution n'est pas finie. Elles ont été complétées par des documents variés, parmi lesquels il faut citer, outre nombre d'arrêtés royaux et ministériels, la grande enquête faite en 1889 et qui servit de base aux premières lois. Déjà, au milieu du XIXe siècle, nous avions eu recours au même procédé, dont il faut conseiller un plus fréquent emploi pour l'élaboration des lois.

Mais, à côté des lois, il y a les œuvres. Si la foi est morte sans les œuvres, il en est de même pour la loi. C'est un phénomène consolant que de constater ici le magnifique élan qui anime tous les Belges. Mutualités, syndicats, coopératives, la poussée est multiple et saisissante. Le manuel du P. Vermeersch, bien qu'écrit à un point de vue déterminé, permet de s'en faire une idée approximative. L'effort est magnifique quoiqu'encore très insuffisant. Les très nombreuses institutions de charité font le reste, avec un très beau zèle, là aussi insuffisant, il est vrai, pour toutes les cruelles misères sans cesse renaissantes.

Le livre de Mme de Spoelbergh, La Belgique charitable, atteste quel est sur ce point l'élan vraiment extraordinaire qui anime les Belges.

Quoi qu'il en soit et quelles que soient les lacunes considérables de tout ce mouvement et de ces lois, l'ensemble donne une impression consolante, qu'atteste, là aussi, une devise célèbre : *La base du Droit est la Fraternité.*

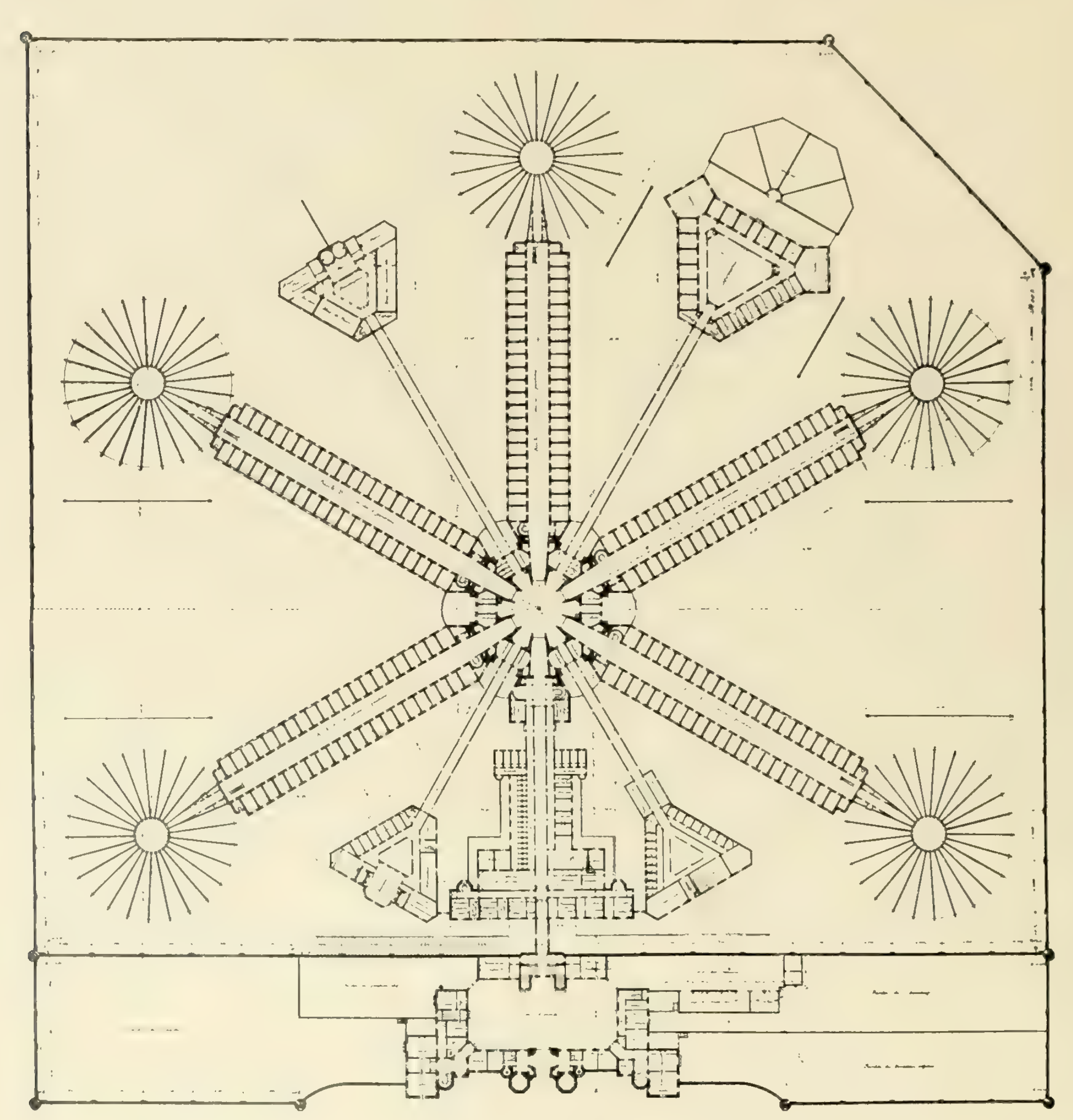


A.-L.-P. ORTS (1814-1880).

ENSEIGNEMENT DU DROIT. — ORGANISATION JUDICIAIRE ET PROFESSION D'AVOCAT. — C'est avec intention que nous réunissons en un même exposé ces trois rubriques. Une des utilités essentielles des tribunaux et du barreau ne réside pas seulement dans leur rôle de conciliation, de lutte pour le Droit et de mise à point des litiges, mais principalement en ce qu'ils font *suer* le Droit hors des événements et des procès dans lesquels il est enfermé comme un métal précieux dans sa gangue, et

qu'ils présentent ainsi une forme pratique d'enseignement dont l'importance est de premier ordre.

A ne consulter que l'apparence officielle, l'enseignement du Droit se ferait dans les universités. Dans la réalité, il se fait au Palais de Justice. L'Université n'est qu'une préparation à la pratique judiciaire.



Bruxelles-Saint-Gilles. — Prison cellulaire. — Plan général du rez-de-chaussée.

Ce n'est pas que nos universités soient mal organisées, ni les titulaires de cours mal choisis. Nous avons eu et nous possédons encore d'excellents professeurs. Citons, au hasard, et en sachant que nous omettons beaucoup de noms très dignes : Ernst, Laurent, Thonissen, Arntz, Thiry, de Baets, Haus, Nypels, Namur, Nyssens, Cornil, Rivier, Prins, Van den Heuvel, Hanssens, Edmond Picard, De Jongh, Van Biervliet, Galopin, etc.

Un des points par lesquels l'enseignement du Droit s'est rattaché au Palais de Justice, c'est le travail présenté par le Barreau de Bruxelles sur cette matière, en 1895 : L'Enseignement du Droit et le Stage, rapport de la Commission du Conseil de l'Ordre. Jusqu'à présent, la situation ancienne a été maintenue. Dans les réponses qui y sont insérées, nous insistons sur le passage suivant de Jhering qui y est reproduit : « Les divers rapports juridiques de la vie qui, comme tels, peuvent être l'objet d'un examen séparé, se réunissent autour de quelques grandes unités systématiques : les institutions juridiques qui, pour employer un langage figuré, nous représentent l'ossature du Droit, à laquelle se rattache sa substance entière, composée des règles du Droit. La mission de la Science est d'étudier cette disposition des membres du Droit et de chercher la véritable place des plus petits aussi bien que des plus grands. »



Plaquette de Charpentier.

Il montre l'utilité très grande des études générales. Elle est particulièrement urgente dans notre pays où la pratique l'emporte sur l'étude théorique et scientifique et où un plus juste équilibre pourrait être atteint. Cependant, dans cette voie pratique, les institutions d'éducation professionnelle par lesquelles notre Barreau a librement porté remède aux insuffisances de l'enseignement des universités sont des plus remarquables. Elles apparaissent comme un trait distinctif. On se demande même si elles ne traduisent pas une des faces de notre psychologie nationale, et certains esprits vont jusqu'à préconiser comme seules et véritables réformes aux insuffisances universitaires une extension et une portée plus grande données à l'autorité et à l'action éducatrice du Barreau.

Telle est assurément l'impression que peut donner la très intéressante lecture des documents du premier Congrès international des Avocats

(1[er] août 1897). Edmond Picard y disait, en parlant de la Conférence du Jeune Barreau : « Elle a pour mot d'ordre : LA VIE ET L'ACTION. Elle demande à ses membres ce qu'ils sont comme caractère, plus que ce qu'ils savent comme savants. Elle recherche en eux ce qu'ils sont et non ce qu'ils ont. Elle croit que lorsqu'on a fait d'un jeune avocat un homme, c'est assez ! » Ces caractéristiques ont fortement attiré l'attention des étrangers.

Nous ne pouvons donc nous abstenir de souligner l'importance de l'activité professionnelle des avocats, Conférences du Jeune Barreau, Assemblées générales, Comités de défense des indigents ou des enfants traduits en justice, Fédération des avocats ; enfin, ces organisations corporatives, appuyées sur le vieil esprit d'association et de mutualité du pays, ont accompli une œuvre qui n'a d'égal dans aucun pays contemporain quel qu'il soit.

Elles attestent l'importance du Barreau dans l'administration de la justice et dans la nation belge tout entière. De toutes les professions, la profession d'avocat, c'est-à-dire de pratiquant du Droit, est celle qui exerce le plus d'influence sur les destinées politiques du pays.

Ainsi se termine notre court et sommaire exposé. Les dimensions restreintes dans lesquelles il a fallu nous limiter expliqueront les omissions trop nombreuses de personnes et d'œuvres qui méritaient une mention. Nous avons voulu demeurer dans les généralités. De même que les tableaux exposés représentent par des approximations des tendances justes plutôt que des vérités exactes, de même cette préface n'a d'autre ambition que d'en donner l'impression d'ensemble et presque la synthèse.

Il est extrêmement difficile de juger une évolution juridique, surtout quand elle n'est âgée que de soixante-quinze ans. Cependant, avec l'aide de l'histoire, il est possible d'y découvrir un sens. Il nous semble même s'offrir de lui-même à nos recherches.

Tout atteste dans notre peuple l'effort créateur, le labeur, le travail. Cette caractéristique de notre existence économique est également celle qui nous explique le caractère de notre Droit. C'est un vaste ensemble d'essais individuels, de concrétions patientes; c'est un vaste réseau qu'associe la fraternité vivante des efforts humains. L'action, la vie y comptent plus que les livres, et nous mettons les actes, c'est-à-dire le grand livre de la destinée humaine, au-dessus des réflexions solitaires de l'intelligence, c'est-à-dire des petits livres de l'esprit. Conception, noble assurément, qui donne à notre Droit son aspect énergiquement progressif et n'a d'autre défaut que de lui laisser, dans la broussaille épaisse d'une abondance excessive, un aspect perpétuellement inachevé d'ébauche. Tels nous fûmes autrefois, ainsi nous atteste l'évolution juridique de ces soixante-quinze années. Il est puéril d'attendre plus de l'Avenir que du Passé. Mais, cependant, si la maturité des nations amène dans leur cerveau collectif une richesse plus grande d'idées générales, on peut, sans

violenter la nature, espérer dans un avenir prochain, qu'à la poussée active et multiple des Droits dans notre pays, succéderout une harmonisation générale et une culture abstraite de leurs fondements, c'est-à-dire une mise en lumière de cette « ossature du Droit », dont parle Jhering et par laquelle s'achève définitivement la culture juridique d'une nation.

LÉON HENNEBICQ,
Avocat près la Cour d'Appel de Bruxelles.

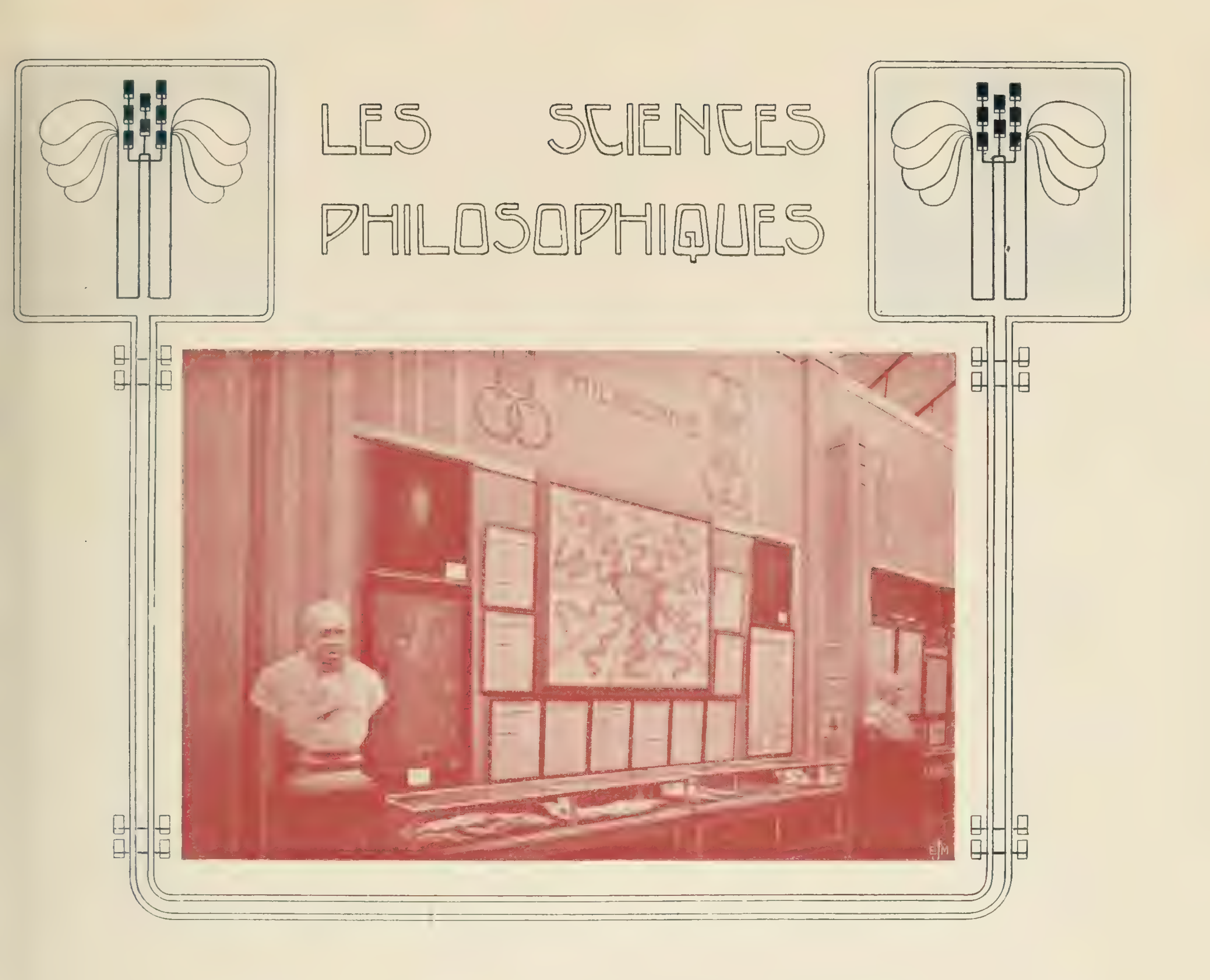


Affiche de G. Combaz.



Mgr D. MERCIER.

LES SCIENCES PHILOSOPHIQUES



A ceux qui seraient tentés de dire : « Il n'y a pas de philosophie belge », on pourrait répondre que les systématisations philosophiques ne revêtent pas de formes nationales caractérisées. Les frontières politiques n'entravent pas l'essor des idées et une doctrine philosophique réellement puissante pénètre l'atmosphère intellectuelle, baignant toute une civilisation ou même une vaste époque.

Des hommes comme Platon et Aristote ne sont pas seulement des philosophes athéniens, leur pensée domine l'antiquité et le moyen âge et on en retrouve la trace dans les temps modernes. La rapide expansion de la philosophie cartésienne au XVIIe siècle, ses ramifications dans les Pays-Bas, en Allemagne et en Angleterre prouvent bien que la doctrine de Descartes n'était pas une conception spécifiquement française, mais qu'elle répondait à un besoin nouveau et général de penser. On peut dire la même chose de l'empirisme inauguré par François Bacon en Angleterre et qui s'est développé parallèlement dans les autres pays d'Europe et

d'Amérique. Enfin, ne sommes-nous pas témoins de la domination devenue mondiale de la philosophie de Kant ? Son criticisme, qui envahit tous les milieux et toutes les sciences, ne traduit donc pas une aspiration propre à l'âme allemande.

S'il en est ainsi, le point de vue qui doit inspirer une étude sur le mouvement philosophique en Belgique peut être ainsi marqué : suivre les évolutions de la philosophie en Occident, afin de préciser le rôle de nos nationaux aux divers moments de cette histoire. La tâche n'est pas aisée, car les matériaux de pareille entreprise ne sont pas suffisamment rassemblés. A côté d'un petit nombre de philosophes belges qui sont bien connus, combien d'autres dont le nom seul est sauvé de l'oubli! Il faudrait rendre justice à ces créanciers de l'histoire, établir leur valeur doctrinale, les situer dans leur milieu, éventuellement publier leurs œuvres. De patientes recherches monographiques pourront seules nous rapprocher pas à pas de cet idéal.

La présente notice essayera de mettre à profit les travaux effectués, de signaler en passant ce qui reste à faire, de tracer les cadres généraux d'une histoire de la philosophie en Belgique.

L'essor de la vie scientifique et philosophique en Occident date de l'érection des écoles monacales et capitulaires, et Charlemagne, qui conçut et réalisa cette œuvre de régénération pédagogique, a plus d'une attache avec nos anciennes provinces. L'impulsion une fois donnée, le sol de la Germanie se couvre de centres d'étude. Dès le xe siècle, Liége devient une métropole intellectuelle. Les écoles de la cathédrale Saint-Lambert et des collégiales rivalisent de zèle, et les écolâtres y affluent « comme les abeilles vers les arbres en fleurs ». En même temps, des écoles abbatiales surgissent sur de nombreux points de la principauté : à Gembloux, Waulsort, Saint-Hubert, Stavelot, Brogne, Porcetum, Florennes, Fosse. A Lobbes surtout, qui, dans la naissante principauté de Liége, détient le sceptre des études.

Avec Notger (fin du xe siècle), Liége étend au loin la renommée de ses écoles. G. Kurth, dans un livre récent sur Notger de Liége et la civilisation au xe siècle (1905), a montré que le grand évêque fait de sa ville « un des plus importants parmi les centres de culture intellectuelle qui précédèrent la naissance des universités ». L'auréole dont la philosophie y est entourée attire des étrangers de marque. L'évêque Eudes de Bayeux, frère de Guillaume le Conquérant, envoie les plus instruits de ses clercs suivre les cours de dialectique. Au xie siècle, une foule de personnalités, malheureusement trop peu connues, s'y donnent rendez-vous : Adelman, qui appelle Liége la *magnarum artium nutricula;* Alger, l'écolâtre de Saint-Remy; Olbert, abbé de Gembloux et de Saint-Jacques de Liége; Rupert de Deutz, sont les hommes saillants.

La philosophie pratiquée dans les écoles liégeoises ne leur est pas propre; elle présente des lacunes et des particularités qu'on retrouve

dans tous les établissements similaires de l'époque et qui tiennent à des causes d'ordre général. A aucun autre moment de l'histoire, il n'y eut en philosophie plus d'internationalisme et de marche uniforme. Partout on rencontre non seulement les mêmes programmes, les mêmes procédés didactiques, la même langue, mais ce que j'appellerai le même travail de doctrine. Sur des points nombreux et distants, en Germanie, en France et en Angleterre, du IXe au XIIe siècle, on semble s'être donné le mot pour élaborer, suivant les mêmes voies, par bouts et morceaux, une conception *sui generis* de l'ordre universel qu'on a coutume, aujourd'hui, d'appeler la philosophie scolastique.

Non seulement les premiers philosophes eurent à former des doctrines, telle la théorie célèbre des universaux, mais la tâche leur incomba de poser une à une les questions mêmes auxquelles ces doctrines apportaient réponse. De plus, il fallut un long temps avant que l'aspect philosophique d'une question acquît une valeur autonome et se diversifiât de l'aspect théologique qui, dans les premiers temps, était dominateur et alimentait toutes les controverses. C'est ainsi que le Liégeois Adelman (1048), auteur d'un traité *de veritate corporis et sanguinis Domini ad Berengarem epistolae*, prit parti contre Bérenger de Tours dans la controverse sur la transsubstantiation — une question d'ordre dogmatique sans doute, mais qui fournit l'occasion de préciser les notions métaphysiques de substance, de personnalité, de nature, d'accident ou de réalité adventice.



Vue de l'Abbaie de Lobbes au bord de la Sambre

Adelman avait passé par l'école de Chartres. Et c'est un autre caractère de l'internationalisme de la philosophie au moyen âge que le perpétuel et intense déplacement des écolâtres et des écoliers. On s'expatrie pour apprendre et on voyage d'une école à l'autre. Saint-Gall,

Fulda, Liége, Tournai, et surtout Chartres et Paris, ont, dans leur population scolaire, un fort contingent d'exotiques. M. Clerval, auteur d'une étude sur Les écoles de Chartres au moyen âge (1895), a dressé la longue liste de nos nationaux, dont on rencontre le nom dans les documents chartrains.

Plus longue encore est la liste des Belges qui s'en allèrent étudier et enseigner à Paris. Car les écoles de Paris finissent par éclipser toutes leurs rivales en Occident et, à partir de la seconde moitié du XIIe siècle, quand leur extension croissante aura abouti à la création de la première université ou du premier *studium generale,* les Belges appelés à jouer un rôle dans l'histoire philosophique prendront le chemin de la métropole française.

A ce moment, la mission historique de nos écoles nationales est terminée et il faut se reporter au XVe siècle pour assister à une nouvelle éclosion d'instituts autochtones.

Avant de pâlir et de disparaître, l'école de Tournai jeta un vif, mais éphémère éclat, sous la direction de l'écolâtre Odon de Tournai (mort en 1113). On vint écouter ses leçons non seulement de Flandre et de Bourgogne, mais encore de Saxe et d'Italie. Il prit une attitude curieuse dans la question, alors à la mode, de la réalité ou de l'irréalité des universaux, engagea à ce sujet une polémique avec « maistre Raimbert de Lille » et défendit, dans le *de peccato originali,* une solution réaliste et hardie qui lui valut la célébrité : « tous les hommes, dit-il, ne forment qu'une substance, et les individus ne sont que des modes changeants et éphémères d'une réalité spécifique immuable et permanente ».

Qu'on ne se trompe pas aux titres des ouvrages laissés par un Adelman ou un Odon de Tournai : il ne s'y agit pas seulement de théologie, ainsi qu'on le pourrait croire, mais aussi de philosophie. Matières théologiques et philosophiques sont mélangées, au moyen âge, dans un même traité, mais n'en demeurent pas moins distinctes.

La lutte des réaux et des nominaux est un épisode de ce long enfantement d'idées, qui caractérise le travail philosophique du haut moyen âge; elle se poursuit et se continue au XIIe siècle dans les écoles de Paris. C'est là que nous rencontrons Gauthier de Mortagne. Gauthier abandonna l'école de Tournai où il fit ses premières études et, de 1136 à 1144, professa à Sainte-Geneviève, de Paris, une solution « réaliste » que Jean de Salisbury, au XIIe siècle, appela la doctrine des « status » et dont l'intérêt philosophique est d'ailleurs médiocre.

Un autre Tournaisien, Simon de Tournai (entre 1176 et 1192), porte le titre de maître ès arts, et c'est un des premiers Belges qui prirent leurs grades à l'université nouvelle. On a fait à Simon de Tournai un injuste renom d'averroïsme et de rationalisme. En réalité, il expose des théories aristotéliciennes et scolastiques, analyse avec une grande netteté l'origine sensible des idées et le processus abstractif. Ses écrits font pressentir le triomphe définitif du « réalisme modéré » auquel souscrivit toute la scolastique du XIIIe siècle.



Louvain. — Institut de philosophie.

Ils sont inédits, et c'est fâcheux, car Simon de Tournai apparaît à un tournant de l'histoire; il connaît et cite plusieurs des traités nouveaux d'Aristote, qui, par leur rapide vulgarisation, contribuèrent si puissamment à la renaissance scientifique du XIII[e] siècle; et, à ce titre, sa philosophie est une annonce des temps nouveaux.

On peut dire la même chose d'Alain de Lille, dont l'activité littéraire est plus connue que celle de Simon de Tournai, bien qu'elle soit moins significative au point de vue strictement philosophique. Né vers 1128, il semble avoir enseigné à Paris et mourut, en 1202, à l'abbaye de Cîteaux, à laquelle il appartenait. Ecrivain élégant et d'une latinité remarquable pour son époque, Alain de Lille a attiré sur lui l'attention de ceux qui veulent reconstituer la chaîne d'or des littérateurs chrétiens au moyen âge. Avec Jean de Salisbury, il occupe dans l'histoire de l'humanisme du XII[e] siècle la toute première place. Mais il recouvre ses doctrines d'une livrée poétique et très souvent ses allégories trompeuses nuisent à l'intelligence de sa philosophie. Celle-ci est d'inspiration aristotélicienne en psychologie et en métaphysique; de plus, elle fait accueil à quelques conceptions illogiques que des monographies récentes ont mises en évidence. Dialecticien consommé, Alain excelle surtout dans la polémique. *(Tractatus*

contra haereticos; ars catholicae fidei; theologicae regulae; Anticlaudianus; de planctu naturae.) Il l'a pratiquée contre les Cathares qui niaient la spiritualité de l'âme, et ses dissertations sur la simplicité et sur l'immortalité de l'âme constituent à la fois un réquisitoire précieux pour l'intelligence des doctrines matérialistes contemporaines et un résumé de psychologie platonico-augustinienne. Nous achèverons de caractériser la complexe personnalité d'Alain de Lille, en rappelant que, par une autre série d'œuvres, il appartient à la mystique. Mais la mystique catholique est un département de la théologie et nous n'avons pas à nous en préoccuper dans cette notice.



Médaille du baron de Bartenstein, *primus* en philosophie à l'Université de Louvain en 1775.

On vient de rappeler que la scolastique constitua progressivement son patrimoine d'idées. Il faut ajouter que, pour le défendre et l'élargir, elle fut obligée de lutter. Jamais théorie philosophique ne réussit à vivre sans subir la contradiction.

Des hommes, tels qu'Anselme de Cantorbéry et Abélard, accentuent, de façon diverse, le premier en théodicée, le second en métaphysique et en psychologie, cette grande doctrine, clef de voûte d'un système : que Dieu est distinct de tout autre être et que toute substance est individuelle. Mais déjà, au IXe siècle, la contradiction s'était levée et Jean Scot Eriugène avait mis en circulation une philosophie moniste, aux allures néo-platoniciennes, et qui devait, pendant deux ou trois siècles, entrer en conflit avec l'individualisme de la scolastique.

La fin du XIIe siècle vit se produire, dans les écoles, une recrudescence de panthéisme. Or, l'orthographe des manuscrits ne permet-elle pas de rattacher à la patrie belge le nom de David de Dinant (David de Dinanto), qui mena contre la scolastique de retentissantes controverses? Le panthéisme matérialiste le plus entier s'étalait dans ses *Quaternuli.*

« Il n'y a pas de distinction, disait-il, entre l'esprit et la matière : tout est de nature corporelle. Et tout se compénètre dans une substance unique. »

Le livre de David de Dinant est perdu, mais Albert le Grand et Thomas d'Aquin, cinquante ans plus tard, prennent encore la peine de résumer sa philosophie et de la réfuter : preuve non douteuse de l'influence dont elle jouit dans les écoles, même au XIIIe siècle. Quand aura surgi Averroës, qui devait être, pour les scolastiques, un adversaire autrement terrible, plus d'un document officiel continuera d'associer le nom du philosophe arabe à celui du philosophe dinantais.

Le XIIIe siècle est l'âge d'or de la philosophie scolastique. Il s'ouvre dans l'éclat d'une renaissance brillante, qui n'intéresse pas seulement la philosophie, mais toutes les formes de l'activité intellectuelle. La scolastique apparaît de façon définitive et dans sa systématisation caractéristique. Des ordres entiers se constituent, qui se vouent à l'étudier; Paris organise son université et réserve à la philosophie une place d'honneur dans l'enseignement; on se précipite avec avidité sur des livres de philosophes grecs, juifs ou arabes, que des traductions nombreuses de l'arabe ou du grec en latin rendent brusquement accessibles à tous les hommes d'étude. C'est une fièvre de travail.

Rien n'est embrouillé comme la chronologie et l'histoire de ces versions, qui sont venues révéler à l'Occident les grands traités d'Aristote, d'Avicenne, d'Averroës, d'Avicebron. Elles sont de valeur inégale. Les traductions littérales de l'arabe en latin étaient défectueuses ; au contraire, celles faites directement sur le texte grec présentaient plus de garantie.

Le dominicain Guillaume de Moerbeke, en Flandre, érudit, helléniste, philosophe, appartient à la pléiade de traducteurs qui travaillaient de première main le texte grec. A la demande de Thomas d'Aquin, son ami, il entreprit une traduction nouvelle de diverses œuvres d'Aristote. S'il faut en croire une autre thèse moins bien prouvée, un second Belge, le dominicain Henri de Brabant, aurait été associé à cette entreprise générale d'une traduction gréco-latine d'Aristote.

Quoi qu'il en soit, Guillaume de Moerbeke exerça, à un autre point de vue, une influence profonde, quoique indirecte, sur la philosophie du XIIIe siècle ; il acheva en 1268 la traduction latine des *Elementa Theologiae* de Proclus. Et ce livre, qui jouit d'un crédit d'ailleurs immérité, devint avec le *Liber de causis* une des sources les plus immédiates des aspirations néoplatoniciennes au XIIIe siècle. Divers autres opuscules de Proclus n'existent plus en dehors des versions latines de Guillaume de Moerbeke, — ce qui rend celles-ci plus précieuses — et l'on peut presque en dire autant d'un traité de Ptolémée, également traduit par le dominicain belge et dont le texte grec n'est conservé qu'en fragments.

Capitale incontestée de la philosophie au XIIIe siècle, Paris est le théâtre de joutes mémorables, le centre de leçons brillantes, le rendez-vous de toutes les personnalités marquantes du temps. Aucun pays, à aucune époque, si ce n'est peut-être l'Allemagne du XVIIIe siècle, ne vit en si peu de temps, trois quarts de siècle, une si riche floraison de systèmes.



Frontispice du *Boèce* de Louis de Bruges.
Miniature du manuscrit néerlandais 1 de la Bibliothèque nationale de Paris (XIVe siècle).

Le groupement de ces systèmes se poursuit activement depuis une dizaine d'années, et déjà se dessinent les grandes lignes des classifications futures.

On s'accorde notamment à distinguer une première direction doctrinale, dominatrice jusqu'au milieu du siècle, et qu'on appelle la scolastique augustinienne, ou plus exactement, selon nous, l'ancienne scolastique du XIIIe siècle. Elle se caractérise par le maintien d'un groupe doctrinal

de provenance traditionnelle, augustinienne, juive ou arabe et par la conciliation, peu heureuse, de ces doctrines avec des idées nouvelles d'Aristote. Il en résulte, au détriment de ces premières systématisations du XIIIe siècle, une caducité ou une moindre cohésion, qui va s'atténuant, à mesure qu'on élimine les éléments contradictoires, mais qui perdure, malgré les innovations du thomisme, à travers tout le XIIIe siècle. Saint Bonaventure est le représentant le plus significatif de ce groupe et il eut de nombreux disciples. On vient de produire au jour une partie des œuvres très curieuses de l'un d'eux, le cardinal Mathieu de Aquasparta (1235/40-1302). Or, le nom d'un Belge est intimement lié à l'histoire de cette première génération de bonaventuriens, celui du franciscain Gauthier de Bruges, évêque de Poitiers de 1279-1307. Ses *Questiones disputatae* et ses Commentaires sur les deux premiers livres des Sentences du Lombard, dont on connaît plusieurs manuscrits, doivent présenter un intérêt considérable, et nous espérons les exhumer un jour. C'est, en effet, parmi ces successeurs immédiats de saint Bonaventure, défenseurs zélés de la tradition, que se rencontrent les controversistes et les combatifs, irréductibles ennemis des nouveautés du thomisme. C'est dans leurs œuvres qu'on suit le mieux les collisions de doctrines, qui agitent si passionnément les milieux scolaires de Paris.

Avec le péripatétisme de l'école albertino-thomiste, s'ouvre, dans les annales de la scolastique du XIIIe siècle, une seconde direction doctrinale, la plus brillante que le moyen âge ait connue. En même temps qu'il bat en brèche un certain nombre de théories accréditées dans l'ancienne scolastique, Thomas d'Aquin y substitue d'heureuses innovations ; et la synthèse scolastique en reçoit un éclat, une puissance et une grandeur qui ont fait l'admiration des siècles. De bonne heure, Thomas eut ses disciples entiers et fidèles; et après la mort prématurée du maître (1274), ils prirent en main sa cause pour la défendre contre les intrigues, les pamphlets de toute sorte et les objections de doctrine. Une de ces thèses nouvelles, la plus controversée assurément, est relative à l'unité de la forme substantielle, ou du principe qui, dans toute chose de la nature, lui confère sa détermination fondamentale et aussi sa spécificité. A la fin du XIIIe siècle, on controversait sur l'unité ou la pluralité des formes dans les êtres et surtout dans l'homme, comme aujourd'hui on discute sur l'évolution des espèces ou sur l'existence des noumènes. Nous avons publié le traité d'un de ces polémistes de la première heure, le *de unitate formae* de Gilles de Lessines, un écrit de circonstance, daté de juillet 1278, et qui reflète, dans son style alerte et agressif, l'ardeur passionnée des débats de l'époque.

D'autres enfin, en ce dernier quart de siècle, où chaque nom est une personnalité, ne tinrent ni pour le thomisme, ni pour l'ancienne scolastique, mais pour un mélange original où l'on trouve du nouveau et de l'ancien, et surtout un ensemble de solutions personnelles sur des

questions fondamentales. Ils forment un groupe intermédiaire qu'on peut appeler le groupe des *éclectiques*. Peuvent se ranger dans ce groupe : Gilles de Rome, dont les principales œuvres existent en de nombreuses éditions italiennes des XV[e] et XVI[e] siècles ; Jacques de Viterbe, qui est inédit ; Thierry de Fribourg, qui vient d'être révélé et partiellement publié, il y a quelques mois à peine.

Y prennent place, assurément, deux importants philosophes de nationalité belge, Henri de Gand et Godefroid de Fontaines. Henri de Gand rédige une *Summa Theologica* et des *Quaestiones Quodlibetales* que les générations suivantes rangeront parmi les belles productions de la scolastique, tandis que son émule ou même son rival, Godefroid de Fontaines, développe une philosophie non moins personnelle, dans une longue série de conférences quodlibétiques.



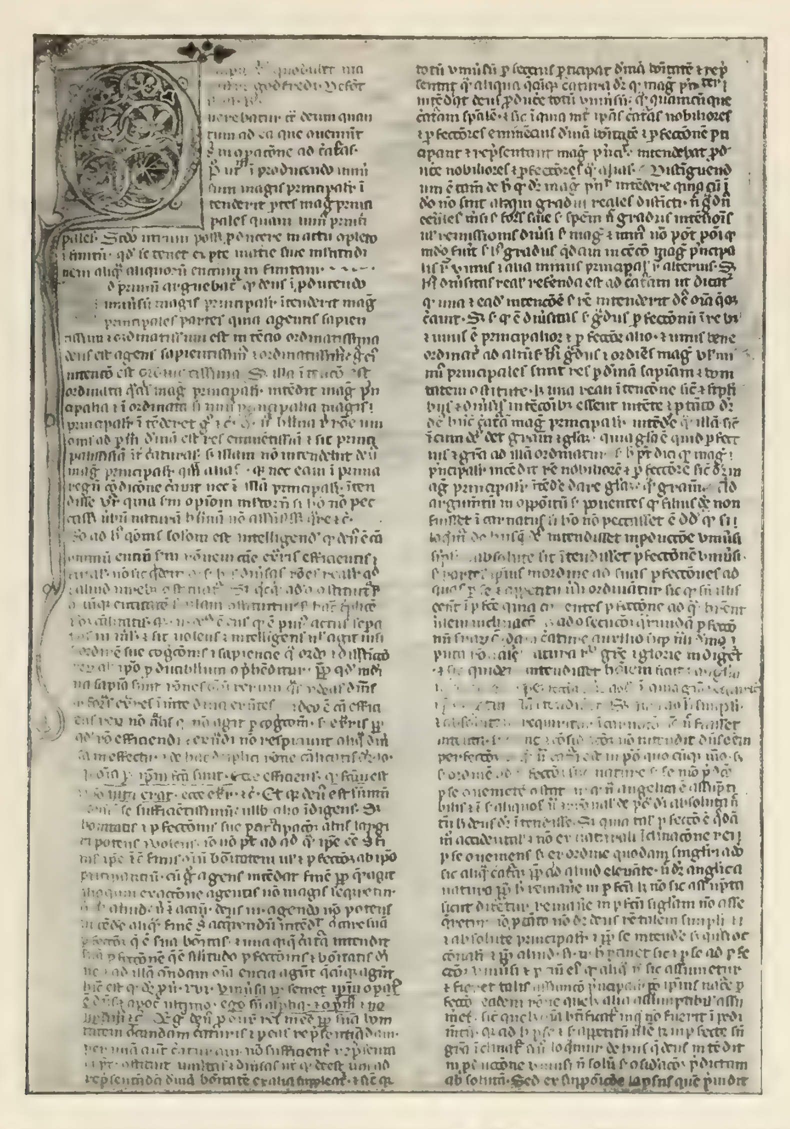
Sceau de Godefroid de Fontaines.
(Archives de l'Etat à Dusseldorf.

A partir de 1276, Henri de Gand, docteur en théologie, joua un rôle considérable à l'Université de Paris; après 1286, ce fut le tour de Godefroid Hozémont, de la noble famille de Fontaines, dont Jacques de Hemricourt écrit dans son Miroir des Nobles de Hasbaye qu'il naquit de messire Bernage de Fontaine, qu'il « fut Cannones de Paris et de Saint Lambert à Liége, et ly uns des plus grans docteurs en Theologie quy fuist en nulle Pays ».

Le texte de Jacques de Hemricourt indique péremptoirement la nationalité du maître et donne tort à nos voisins de France qui ont voulu, plus d'une fois, inscrire son nom dans le livre d'or de leur histoire. Clerc séculier comme son compatriote de Gand et, comme lui, chanoine de diverses cathédrales, Godefroid était, en outre, membre du collège de Sorbonne, auquel il laissa un legs considérable de précieux manuscrits, aujourd'hui conservés à la Bibliothèque nationale de Paris. C'est à des Belges, en effet, que la bibliothèque de la Sorbonne fut redevable d'une grande partie de ses richesses. Sur la liste des donateurs qui ont constitué son patrimoine de *codices*, nous relevons, au XIII[e] siècle, outre le nom de Godefroid de Fontaines, ceux de Bernier de Nivelles, de Joseph de Bruges, de Michel Warenghien de Tournai; au XIV[e] siècle, ceux de Gilles d'Audenarde, de Gilles de Gand, de Jacob Caper de Gand, de

Jean d'Assenede, de Nicaise de la Planque de Menin, de Siger de Courtrai et d'autres.

Les œuvres de Henri de Gand ont été publiées au XVI[e] et au XVII[e] siècle, grâce à la vigilance des Servites, qui, par une heureuse



Page d'un manuscrit de Godefroid de Fontaines. Codex de Cambridge, nº 2058.

méprise historique, considérèrent le docteur Solennel comme un membre de leur ordre. Pure légende, comme aussi la généalogie qui le rattache à la famille des Goethals!

Godefroid de Fontaines, clerc séculier, ne trouva personne au XVI[e] siècle qui s'intéressât à ses productions, mais elles existent dans de volumineux manuscrits, dont le nombre considérable rend laborieuse la constitution du texte, en même temps qu'il prouve le crédit dont leur

auteur jouit dans les écoles. Au reste, il est presque aussi difficile de lire Henri de Gand que Godefroid de Fontaines, car les exemplaires qui sont restés de l'édition des Servites se comptent sur les doigts et ceux qui les possèdent en détiennent jalousement le dépôt. A notre connaissance, il existe en Belgique deux exemplaires imprimés des Quodlibet de Henri de Gand, l'un à la Bibliothèque de Gand, l'autre à la Bibliothèque de Louvain, mais l'édition de la Somme Théologique est introuvable chez nous. Une réédition s'impose.

Henri de Gand et Godefroid de Fontaines constituent des personnalités scientifiques complexes, tour à tour théologiens dogmatiques, moralistes, juristes, canonistes, économistes, philosophes et même pamphlétaires. Celui qui veut se rendre compte de l'originalité philosophique de nos deux grands scolastiques doit replacer leurs théories dans le milieu où elles évoluent, et ces théories présentent de grandes affinités; non seulement parce qu'elles s'inspirent des mêmes préoccupations et sont relatives aux mêmes problèmes, mais aussi parce que Godefroid de Fontaines semble avoir combattu avec prédilection les solutions de son compatriote. C'est ainsi qu'il oppose à la thèse de l'illumination spéciale, préconisée par Henri de Gand, l'intellectualisme le plus entier, qu'il critique sa fausse psychologie de l'espèce intentionnelle (species intentionalis) ou du déterminant de nos connaissances, et surtout son volontarisme. Tout le sixième Quodlibet est consacré à cette intéressante question du mode d'exercice de la volonté, dans ses décisions nécessaires ou libres ; et tandis que Henri de Gand revendique, pour le vouloir humain, un pouvoir absolu d'auto-détermination, Godefroid professe un déterminisme psychologique, voisin des solutions leibniziennes : l'un et l'autre se séparent de Thomas d'Aquin, mais dans des sens différents. Sur d'autres points de doctrine, ils font cause commune contre le thomisme, comme dans l'importante controverse de la distinction de l'essence et de l'existence. Leur principe commun se résume dans cette formule, négative de toute distinction réelle et dont ils poursuivent les nombreuses répercussions en philosophie : *Tot sunt esse quot essentiae.*

Enfin, ils ont des solutions propres, nous dirions singulières, car personne, parmi leurs contemporains, ne les a voulu reprendre ; telles : la dualité des formes substantielles ou des principes d'être dans l'homme, chez Henri de Gand, ou la bizarre doctrine de la transsubstantiation, chez Godefroid de Fontaines. Chacune de ces théories, et bien d'autres, mériterait une étude à part, mais on ne la pourrait entreprendre sans de longues dissertations.

Un grand fait cependant domine cette étude comparative des deux philosophes belges et fixe leur place dans l'histoire : l'un et l'autre s'accordent sur les doctrines constitutionnelles et organiques de la synthèse scolastique et, par ce côté, ils sont l'un et l'autre de la famille des Thomas d'Aquin et des Bonaventure.

Mais le XIIIe siècle engendre plus d'une systématisation rivale de la scolastique. Une, surtout, l'averroïsme latin, se dresse en face, au pôle opposé de la philosophie. Des conflits inévitables éclatent et les épisodes les plus bruyants de l'histoire de l'Université de Paris se rattachent à cette lutte de deux grands systèmes : le système scolastique que défendent, avec Thomas d'Aquin, avec Bonaventure et Duns Scot, les philosophes belges dont il vient d'être parlé — et le système averroïste. Or, par un privilège singulier échu à notre petite Belgique, c'est un philosophe brabançon, Siger de Brabant, qui est le leader incontesté de l'averroïsme latin, pendant la sixième et la septième décade du XIIIe siècle.



Le Triomphe du Collège du Porc (Université de Louvain, 1778).
Le Porc renverse le Château, piétine le Lys et le Faucon.

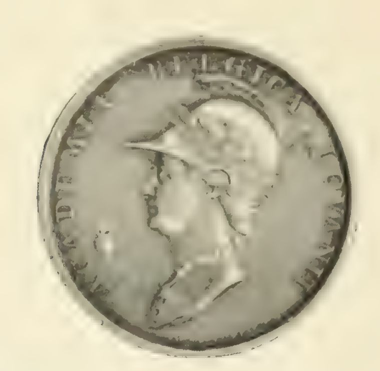
Réputé il était, puisqu'une partie importante des maîtres ès arts épouse ses idées et que Dante immortalise son nom dans ces vers flatteurs de la Divine Comédie (*Paradiso,* X, 136) :

Essa e la luce eterna di Sigieri
Che, leggendo nel vico degli Strani
Sillogizzo invidiosi veri.

Redoutable non moins, puisque son plus illustre collègue, Thomas d'Aquin, prend la peine de réfuter *ex professo* ses doctrines et que l'autorité épiscopale les condamne solennellement. Peu de détails sont connus avec certitude de la vie de Siger de Brabant. Il est maître ès arts à Paris et, pendant une dizaine d'années, l'âme des agitations qui se succèdent au sein de l'Université. Dès 1266, il a maille à partir avec le légat Simon de Brie, dans des affaires disciplinaires qu'on peut appeler péchés de jeunesse, mais qui révèlent son caractère altier et

violent. De 1272 à 1275, il tient en échec le recteur de l'Université, Albéric de Reims, et se met à la tête d'un parti d'opposants.

Frappé une première fois en 1270, Siger n'en continue pas moins à propager son enseignement et à prendre position vis-à-vis des maîtres scolastiques. Une seconde condamnation en 1277 met fin à son enseignement. Siger meurt avant 1300 (puisque cette année Dante le rencontre dans ses voyages célestes), et peut-être avant novembre 1284, dans des circonstances qui demeurent vivement contestées. La mauvaise fortune, qui brisa sa carrière, fut fatale à un autre Belge, partisan de son averroïsme, Bernier de Nivelles, dont on sait peu de chose.





Médaille du baron de Bartenstein à l'occasion de son entrée solennelle à Bruxelles en 1775.

Le turbulent chef de parti Siger de Brabant est aussi un professeur remarquable et il revendique hautement le caractère *antiscolastique* de sa philosophie. Il se pose en adversaire d'Albert le Grand et de Thomas d'Aquin, *contra praecipuos in philosophià viros Albertum et Thomam.* L'œuvre capitale de Siger, *de anima intellectiva,* a directement inspiré le *de unitate intellectus contra averroïstas* de Thomas. Le P. Mandonnet, dans un ouvrage de premier ordre, a décrit cette lutte corps à corps des deux chefs d'école; il a montré que l'enjeu de la lutte était la doctrine scolastique dans ses théories fondamentales. Siger de Brabant professe toutes les théories spécifiques de l'averroïsme : il souscrit à l'unité de l'intellect pour tous les hommes, conclut à l'union purement accidentelle de l'âme rationnelle et du corps, compromet la personnalité et l'immortalité personnelle, nie la responsabilité morale et la Providence, affirme la réalisation nécessaire du monde, sa production par intermédiaires et, par-dessus tout, cherche à abriter l'orthodoxie de ses doctrines derrière le célèbre principe des deux vérités, savoir que : ce qui est vrai : en philosophie peut être faux en théologie et inversement.

Il n'est pas étonnant que pareilles thèses, enseignées par un personnage en vue à Paris, aient soulevé des oppositions retentissantes et qu'on ait mis tout en œuvre pour entraver leur influence. Siger disparu, l'averroïsme vit son essor momentanément brisé, mais il reprit vigueur au XIVe et au XVe siècle.

A quel groupe faut-il rattacher des auteurs moins connus du XIIIe siècle, tels Henri Baten de Malines et Barthélemy de Bruges, dont nous connaissons, en manuscrit, des commentaires d'Aristote et des traités originaux; Jacques de Douai, dont Hauréau signale un commentaire *de anima;* et au début du XIVe siècle, le sorbonniste Siger de Courtrai (mort en 1341), qui a laissé, en manuscrit, quatre compendium de logique? Des travaux monographiques pourront seuls livrer les éléments d'une réponse à cette question.

Les noms qui appartiennent aux XIVe et XVe siècles, plus nombreux peut-être, sont assurément moins brillants, car l'histoire du mouvement philosophique dans nos provinces continue à suivre le rythme de la philosophie occidentale, et on sait qu'avec le XIVe siècle se dessinent les premiers symptômes d'un appauvrissement général de la pensée. Une nouvelle école scolastique naît au début du XIVe siècle, le terminisme de Guillaume d'Occam. Elle est issue d'une réaction contre les entités abstraites, dont les successeurs de Duns Scot avaient peuplé la métaphysique, et elle s'inspire d'un conceptualisme et d'une idéologie propres, qui, sans trahir les doctrines organiques de la scolastique, en altèrent la pureté.

L'occamisme eut un succès de nouveauté et les écoles philosophiques de Paris lui ouvrirent largement leurs portes. Encore un Belge, le porte-drapeau de l'occamisme à Paris, pendant la première moitié du XIVe siècle : Jean Buridan, de Béthune, né dans les dernières années du XIIIe siècle, recteur de l'Université, en 1328. Beaucoup de légendes circulent autour de son nom : son bannissement de Paris, son séjour à l'Université de Vienne, ses rapports avec Jeanne de Navarre.

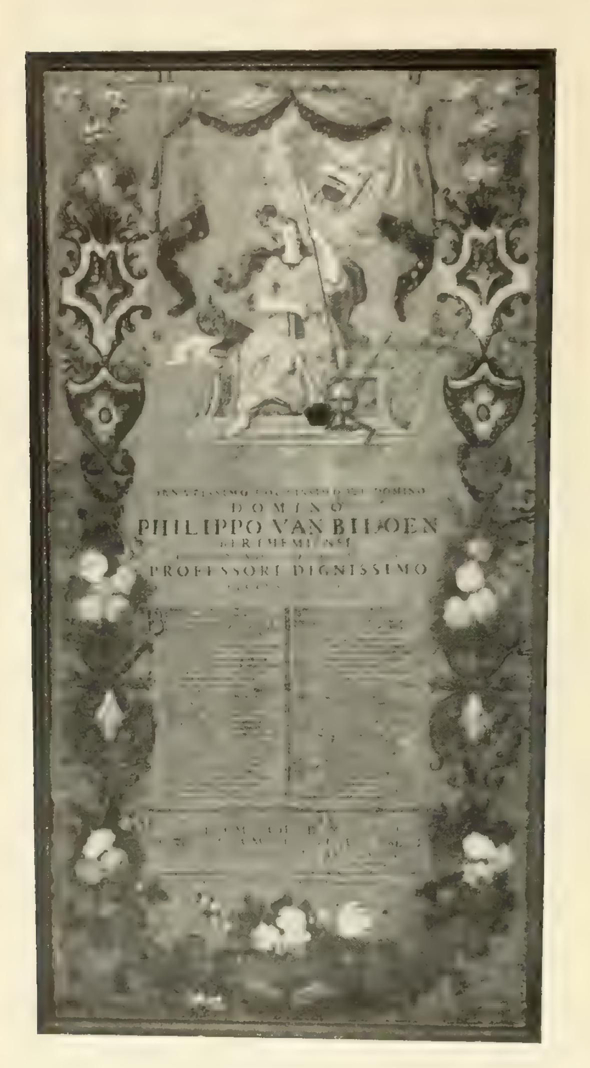
Il mourut après 1350, laissant une série de traités plusieurs fois édités du XVe au XVIIe siècle : une *Summa de dialectica,* un *Compendium logicae,* et des commentaires sur la physique, la métaphysique, l'éthique et la politique d'Aristote, le traité de l'âme et les *Parva Naturalia.*



Louvain. — Institut de philosophie. — Cour.

C'est au problème de la liberté que Buridan consacre ses meilleures recherches et il le résout dans le sens du déterminisme psychologique. Tout bien que l'intelligence nous propose exerce sur le vouloir, indéterminé de sa nature,

un attrait naturel et, si nous nous abandonnions à cette *complacentia,* nous choisirions nécessairement entre deux biens celui qui nous apparaîtrait le meilleur. Mais la *liberté* que possède le vouloir lui permet de suspendre son choix et d'imposer à la raison un nouvel examen des alternatives en présence. Notre détermination sera morale, si nous prenons pour norme de cette comparaison la fin de notre nature, *l'ordinatio finalis.* Libre à la volonté de multiplier ses sursis ; mais, quand, finalement, elle aura accepté sans appel le jugement de la raison, elle choisira nécessairement le bien qui lui apparaîtra le meilleur : c'est là, pour Buridan, l'essence même de la liberté morale. Pareille conclusion rappelle singulièrement la balance de Leibniz et son impassibilité, quand deux poids la sollicitent de part et d'autre. On connaît l'histoire de l'âne, se laissant mourir de faim entre deux boisseaux de foin de quantité et de qualité égales. Elle ne se rencontre pas dans les écrits de Buridan et ce sont, sans doute, les contemporains qui l'ont imaginée pour ridiculiser la théorie. Peut-être aussi Buridan s'en est-il servi, dans ses leçons orales, pour montrer la différence entre l'acte libre de l'homme et l'acte nécessité de la bête : tandis que l'animal obéit fatalement à l'inclination la plus forte et ne peut sortir d'indécision, si on suppose son appétit sensible au point mort entre deux biens égaux, l'homme trouve dans la réflexion le moyen de découvrir finalement le bien le meilleur et de s'y rallier.



Diplôme sur soie offert au professeur van Billoen à Louvain en 1726.

De Paris, l'occamisme se répandit dans les nouvelles universités de langue allemande. A Heidelberg, il fut introduit par le premier recteur, le Hollandais Marsile d'Inghen, en 1386. Lui aussi s'était initié à l'occamisme dans les écoles de Paris et, après avoir occupé une haute place dans la métropole française, il se vit obligé de transporter son enseignement dans la jeune université allemande.

Au fur et à mesure que l'on avance dans l'histoire de l'occamisme, on voit grandir les éléments de décadence qui sont en germe dans la philosophie de son auteur. Occam, sous couleur de simplifier la métaphysique, la déposséda de ses plus importantes théories et para la logique de ses dépouilles. Ses disciples s'en autorisèrent pour mettre en honneur une dialectique toute verbale, dont l'Université de Paris tenta vainement de purger ses écoles. Cette sophistique engendra bientôt une terminologie vaine et creuse et, par contre-coup, un luxe de classifications, de mots inutiles et de barbarismes. Ces défauts éclatent dans les écrits d'un professeur belge que nous rencontrons à Paris, à la veille de la Renaissance : Jean Dullaert de Gand (vers 1471-1513), commentateur d'Aristote, dont les leçons inspirèrent à l'humaniste Vivès le dégoût de la scolastique.

Parallèlement à l'école occamiste, la philosophie de saint Thomas et celle inaugurée par Duns Scot continuèrent à faire de nombreux adeptes, mais sans produire de personnalités de valeur.

Du côté des thomistes, le nom le plus remarquable qui intéresse nos provinces est celui de Denys le Chartreux, de Ryckel (1402-1471). Après avoir conquis à l'Université le titre de maître ès arts, Denys entra dans la Chartreuse de Ruremonde en 1423. Ses Commentaires sur les sentences et sur le *de consolatione* de Boèce, la *Summa fidei catholicae*, le *Compendium philosophicum et theologicum,* le *Dialogion de fide catholica* sont des productions philosophico-théologiques sobres et précises, où l'auteur a, de parti pris, évité les controverses subtiles qui encombraient la scolastique de son temps. Denys est un disciple fervent du thomisme; on peut s'en convaincre en jetant un coup d'œil sur la *Summa fidei orthodoxae* (L. I-III), que lui-même appelle *Medulla operum S. Thomae*, et dans laquelle il suit, pas à pas, les matières traitées par la Somme théologique de saint Thomas. Sur quelques points spéciaux cependant, il s'écarte de la doctrine thomiste.



Erycius Puteanus 1574-1646.

Les Chartreux ont entrepris une réimpression de ses œuvres; commencée en 1896 par Dom Baret, à la Chartreuse de Notre-Dame des Prés à Montreuil, elle a été achevée à Tournai.

Moins importants sont les noms de deux autres philosophes thomistes : Dominique de Flandre, qu'on trouve vers 1470 à Bologne, où les Flamands très nombreux constituaient une nation, fit des *quaestiones quodlibetales* et des travaux sur la métaphysique d'Aristote, les analytiques postérieurs et le traité de l'âme; — Pierre de Bruxelles ou Pierre Crokaert, après avoir suivi à Paris les leçons de l'occamiste Jean Major, se tourna du côté du thomisme et eut pour élève l'Espagnol Vittoria.

Mentionnons enfin Henri de Bruxelles, moine d'Afflighem (XIVe siècle), mathématicien, computiste, commentateur de divers écrits d'Aristote, et au XVe siècle son compatriote Georges de Bruxelles, collaborateur de Thomas Bricot, à Paris.

La création d'une université autochtone à Louvain (1423) fut un événement décisif dans les annales de la philosophie en Belgique. Elle fit affluer le courant scientifique sur le sol de la patrie. L'Université de Louvain fut, pour les Pays-Bas, ce que l'Université de Paris, au XIIIe siècle, avait été pour la France.

La philosophie d'Aristote s'installe en suzeraine officielle dans les chaires nouvelles : aristotélicien est le nom désormais donné aux scolastiques. Non seulement on enseigne Aristote dans les pédagogies de la faculté des Arts (pédagogies du Faucon, du Porc, du Lys, du Château), mais aussi les théologiens s'en occupent, et nous verrons des professeurs de médecine jouer un rôle actif dans les plus intéressantes controverses. Plus tard, des concours s'organisent entre les *alumni* des quatre pédagogies philosophiques. Celui qui est classé premier, le primus, est fêté comme un triomphateur; des diplômes artistiques attestent ses succès, on frappe des médailles à son effigie, et l'établissement qui l'a formé se réclame bruyamment de sa supériorité vis-à-vis des instituts rivaux.

La doctrine de ces aristotéliciens de la première heure — Heymeric de Campo, de Sonne (Bois-le-Duc), Henri de Zomeren, Jean de Hasselt ou Jean Leyten — n'offre pas grande originalité, mais elle témoigne d'une intense vie d'études. La jeune université venait à peine de se constituer qu'un texte du *Perihermeneias* d'Aristote amorça une discussion des plus passionnées. Un professeur de la faculté de théologie, Pierre de Rivo, dans une dispute quodlibétique de 1465, émit la thèse que les événements futurs contingents ne sont ni vrais ni faux et fit de cette doctrine une série d'applications à la théologie. Il fut vivement repris par plusieurs de ses collègues et notamment par Henri de Zomeren. La querelle s'envenima et s'étendit démesurément. Le conflit académique se compliqua d'intrigues et de procès; non seulement toute l'université se partagea sur cette question, mais la faculté de Paris fut amenée à donner son avis et la cour romaine, saisie du différend, trancha par voie d'autorité, après

une série de procédures qui ont été récemment exposées et qu'il nous est impossible de relater ici. Ce fut la thèse de Henri de Zomeren qui finalement l'emporta. D'intéressants manuscrits nous ont conservé les écrits de circonstance issus de ces conflits d'idées et attendent qu'on les veuille publier : encore un chapitre inédit de notre histoire philosophique.



CARAMUEL Y LOBKOWITZ (1606-1682).

Mais l'aristotélisme eut bientôt à se mesurer avec des philosophies nouvelles, issues de la Renaissance et qui surent habilement exploiter ses faiblesses. Ce fut l'humanisme d'abord, le cartésianisme ensuite; les chocs inévitables de la tradition et de la nouveauté furent plus violents peut-être dans nos provinces belges que dans n'importe quel autre pays.

L'humanisme fit de l'Université de Louvain une de ses citadelles. On y rencontre le latiniste Erasme ; l'Espagnol Vivès, si acerbe dans ses railleries à l'adresse de l'aristotélisme, y propage ses idées.

Puis Juste Lipse d'Overyssche (1547-1606), non content de restaurer la latinité classique, fait en même temps retour au stoïcisme antique, tandis que son successeur Henri Vandeputte de Venloo ou Erycius Puteanus préconise plutôt l'épicurisme, prenant les devants sur Gassendi. Le culte des langues classiques, qui inspire l'œuvre des humanistes, provoqua chez eux un dégoût profond pour les formes vieillies de la scolastique, pour sa terminologie artificielle, sa phrase embarrassée et impure. On ne tarda pas à englober dans une même réprobation les barbarismes de la forme et la philosophie qu'ils déparaient.

Les critiques dirigées par les humanistes contre la latinité des scolastiques sont fondées, bien que leur dédain dépasse la juste mesure. Par contre, on sourit à poursuivre les essais de doctrines nouvelles patronnées par ces hommes qui étaient philologues de profession et philosophes par accident.

Piqués au vif, quelques aristotéliciens attitrés dans les facultés universitaires essayent de faire retour à une langue plus sobre et plus châtiée : Augustin Huens ou Hunnaeus de Malines (1522-1577), qui fit

une dialectique et édita la Somme Théologique de Thomas d'Aquin, Jean l'Estaignier ou Stannifex de Gosselies (1494-1536), Serjacobs ou Beverus de Beveren, Corneille Wauters ou Valerius d'Oudewater (1512-1578) méritent, à ce point de vue, d'être mentionnés. On y peut joindre le franciscain Tittelmans de Hasselt (1502-1578). Mais pour la doctrine, ces hommes demeurent inébranlablement péripatéticiens. Et il en sera de même de leurs successeurs.

[illegible]

Même la faculté de Droit de l'Université de Louvain ne demeura pas fermée aux infiltrations de la philosophie. Notre savant collègue M. Brants, qui a étudié la faculté de droit de Louvain à travers cinq siècles, montre fort bien qu'à partir du XVI[e] siècle elle intervint dans des débats qui ne sont pas sans affinités avec les théories stoïciennes répandues par la Renaissance. Il s'agit d'un ensemble d'idées générales sur le Droit naturel ou philosophie du Droit, sur le caractère de la loi et de l'obligation, sur les devoirs du prince, sur les règles du gouvernement, que les juristes présentent sous forme d'introduction à l'étude du Droit romain.

On cite des noms et des œuvres. Au XVI[e] siècle, le *de juris arte* de Hopperus, véritable traité de Droit général, exerça une influence caractéristique, et notamment fit une impression profonde sur Martin Antoine del Rio. Les juristes marchent ainsi sur les brisées des théologiens ou plutôt ils abordent une série de problèmes simultanément soulevés dans les traités théologiques *de jure et justitia, de virtutibus* fort en honneur depuis Suarez. Au XVII[e] siècle, la Faculté de Droit demeura fidèle à ces traditions : Gudelin, Malderus, Zypaeus, Perez, Tulden font, dans leurs écrits, une place notable au Droit naturel et social. Leurs écrits mériteraient d'être étudiés au point de

vue doctrinal. Il serait intéressant de fixer la filiation de leurs idées, de préciser l'empreinte de l'humanisme et du naturalisme de Grotius et de Morus, peut-être aussi celle de la Réforme. Celui qui fera cette histoire ajoutera une belle page aux annales de la philosophie en Belgique.

Louvain ne détint pas longtemps, malgré ses efforts jaloux, le monopole de l'enseignement universitaire dans les Pays-Bas. Dès 1562, Douai eut son université et Louvain lui fournit ses premiers maîtres de philosophie. On y retrouve les mêmes luttes de l'aristotélisme et de l'humanisme, celui-ci très puissant, grâce à Nicolas du Nancel, qui introduisit les doctrines de Pierre de la Ramée et compta parmi ses nombreux adhérents le Gantois Jean Olieschlager (Olivarius). Puis ce fut le tour des provinces du nord, qui, elles aussi, réclamèrent leurs universités et recueillirent au nombre de leurs fondateurs des transfuges de Belgique. Bertius de Beveren-Waes (né en 1565), Gaspar Van Baerle ou Barlaeus d'Anvers (1584-1648), Gérard de Vos ou Vossius enseignent à l'Université de Leyde, créée en 1562; Antoine Walaeus de Gand (1573-1639) professe à Middelbourg. En même temps, à l'Université allemande de Marbourg, Corneille Martini d'Anvers (1567-1621) défend la scolastique contre l'invasion du ramisme et Gheerardst d'Ypres (Hyperius) commente la physique et la morale d'Aristote.



Libert Froidmont (1587-1653).

Avec l'apparition du cartésianisme s'ouvrit pour la philosophie, en Belgique, une ère nouvelle, ère de luttes décisives et complexes, dont l'issue fut fatale à l'aristotélisme.

On peut dire que les Pays-Bas et Louvain furent la seconde patrie du cartésianisme, si bien que les épisodes qui s'y déroulèrent eurent des répercussions bien en dehors de notre petit pays.

Le cartésianisme apparait à Louvain en 1637, l'année même de la publication du « Discours sur la méthode », et d'emblée il prend vis-à-vis

de l'aristotélisme une attitude agressive. Pendant tout le XVIIe siècle et même au XVIIIe siècle, le heurt des deux doctrines irréductibles éclata sous les formes les plus diverses : publications de livres et de pamphlets, discussions âpres, animosités personnelles, intrigues et désordres universitaires. Ces conflits ont été longuement décrits dans un ouvrage bien connu de Mgr Monchamp et consacré à L'Histoire du cartésianisme en Belgique (1886). Libert Froidmont de Visé (né en 1587), auteur d'une Psychologie et d'une Météorologie, et surtout le médecin Plempius sont les gardiens vigilants du système aristotélicien. L'un et l'autre reçurent un exemplaire du Discours de la méthode et entrèrent en correspondance avec le philosophe français. Froidmont s'applique à montrer combien la théorie cartésienne de l'automatisme des bêtes est en désaccord avec les faits. Plempius revendique hautement l'intervention de l'âme dans les activités organiques et inconscientes, récusant ainsi le principe fondamental de la psychologie cartésienne, ou le départ établi entre les phénomènes étendus, essence du corps, et les phénomènes conscients, essence de l'âme. La discussion engagée par Plempius dans ses *Fundamenta seu Institutiones Medecinae* revêtit un caractère philosophico-physiologique, et les protestations qu'elle provoqua de la part des partisans de Descartes, notamment de Regius d'Utrecht, ancrèrent définitivement Plempius dans ses positions.



Frontispice des cahiers de la Pédagogie du Château à l'Université de Louvain. Cours de Van Goirle, 1683. Manuscrit n° 29107 de la Bibliothèque royale de Belgique.

Il ne réussit pas cependant à endiguer le flot montant du cartésianisme, à l'Université. Avec Gérard van Gutschoven, de Louvain (1615-1688), s'ouvre une longue série de professeurs franchement cartésiens, titulaires de chaires importantes dans la Faculté des arts ou dans

la Faculté de médecine : citons Guillaume Philippi de Hal, auteur de *Medullae,* et surtout le célèbre Arnold Geulincx.

Pourquoi les Belges se sont-ils laissé devancer par leurs voisins de Hollande, quand il s'est agi de publier une édition critique et complète des œuvres d'Arnold Geulincx ? Sans doute, il fut une des illustrations de l'Université de Leyde; mais il appartient à Anvers par ses origines, à Louvain par son éducation scientifique et par les débuts de sa carrière professorale. Professeur secondaire au collège du Lys en 1646 et professeur primaire en 1652, Arnold Geulincx profita des « Saturnales » qu'il présidait pour faire une profession de foi cartésienne et accabler de ses railleries les procédés surannés des scolastiques et leurs abus des formes substantielles. Ce discours contient un plan de philosophie nouvelle : il faut étudier une logique épurée et mener de front cette étude avec celle de la géométrie et des sciences naturelles. Grâce à cette logique critique, nous pourrons sonder la valeur des sources de nos connaissances avant de nous appuyer sur elles. Avec le doute méthodique, placé à la base de l'élaboration scientifique, Geulincx reprend les principales thèses cartésiennes : il accentue l'importance de la conscience et de l'étude du moi, fait bon marché de l'autorité, explique l'union de l'âme et du corps par une adhérence et pose déjà en germe la thèse génératrice de l'occasionalisme, auquel il adhère dans son Ethique et qui devait lui valoir, avec Malebranche, une place spéciale dans l'histoire du cartésianisme.



V.-F. Plempius (1601-1671).

L'occasionalisme est le prolongement ou, si l'on veut, le développement logique du cartésianisme, car, dès qu'il y a incompatibilité absolue entre l'étendue, essence du corps, et la pensée, essence de l'âme, toute action du corps sur l'âme devient impossible et réciproquement;

la sensation et les passions s'expliquent par des coïncidences d'actions indépendantes, la production d'une activité consciente étant l'occasion de la production d'un mouvement parallèle d'atomes corporels.

Geulincx quitta Louvain en septembre 1657, et les actes de la Faculté sont muets sur la cause de ce départ. S'il en faut croire une explication de Land, l'éditeur de ses œuvres, Geulincx s'était épris d'une parente, Suzanne Strickers, de Weert, près d'Anvers. Or, le mariage étant déclaré incompatible avec les fonctions de professeur de philosophie, Geulincx demanda une dispense et, comme on intrigua pour la lui refuser, il quitta Louvain et s'en alla à Leyde, où il se maria.

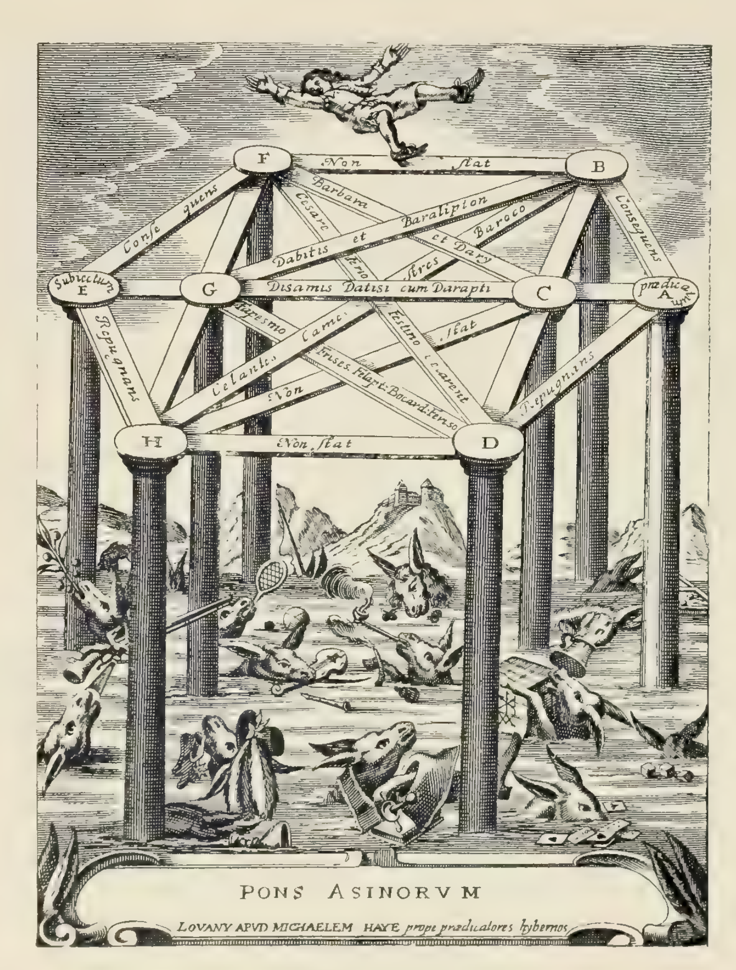
Les censures officielles de 1662 prononcées contre le cartésianisme par Jérôme de Vecchi, internonce à Bruxelles, n'arrêtèrent pas la marche triomphante des idées nouvelles. Celles-ci furent reprises par Léonard Dinghens, de Brée (1648-1697), dans ses *Fundamenta physico-medica,* et, en 1691, Martin Van Velden, unissant dans un même enseignement les doctrines cartésiennes et les théories de Copernic, récemment condamnées, réussit à provoquer une série d'incidents des plus mouvementés et qui rappellent, par certains côtés, le conflit de Pierre de Rivo et de Van Zomeren. La résistance de Van Velden aux interdictions dont l'autorité romaine avait frappé la théorie copernicienne fut, à Louvain, le signal d'une petite révolution, où nous voyons intervenir des corps politiques étrangers à la science, comme le conseil de Brabant et le conseil privé, que Martin Van Velden sut habilement mettre aux prises.

Cependant, l'aristotélisme se perpétuait avec son apparatus formaliste et demeurait hermétiquement fermé à toute influence étrangère. Le XVIIe siècle recueillit l'héritage en bloc et en défendit jalousement l'intégrité. Dans les derniers decenniums du XVIIe siècle, l'enseignement philosophique de la Faculté des arts de Louvain vit s'introduire un usage dont il serait intéressant de connaître l'origine et qui est symptomatique de l'état des esprits : les cahiers de cours, conservés dans nos bibliothèques, sont remplis de gravures, que les libraires vendaient par séries, à la façon de nos cartes postales illustrées, et que les étudiants inséraient, au bon endroit, en guise de commentaire. Sans compter des gravures de circonstance, étrangères à la philosophie, on trouve une collection de sujets de physique, de métaphysique et de logique. Les matières logiques occupent la première place.

Or, la dialectique, que Martianus Capella (Ve siècle) présente sous la forme d'une femme aux traits émaciés et qui, chez Alain de Lille (fin du XIIe siècle), au moment où la scolastique arrivait à son apogée, est symbolisée par une pâle jeune fille, épuisée en de longues veilles, apparaît ici sous les traits d'une femme corpulente et mollement assise, comme il convient à dame Logique, reine de l'aristotélisme décadent.

Les libraires graveurs de Louvain — un certain Denique et surtout un autre du nom de Hayé, *prope praedicatores hybernos* — mirent en

circulation la plupart de ces gravures, dont nous avons pu reconstituer la collection en entier et que nous publierons quelque jour. On les rencontre dans les cours de philosophie professés par un Mathias Loncin, un De Decker, un Tamine, un Adrien Nève (XVIIe siècle), professeurs dans une des quatre pédagogies universitaires. L'usage de ces illustrations philosophiques se retrouve ailleurs qu'à Louvain, notamment à Douai, et il répondait trop bien à la mentalité de l'époque pour ne pas se perpétuer au XVIIIe siècle. C'est ainsi que dans les cours des Jésuites de Wallers et de Guerin, professés à Douai (et conservés à la Bibliothèque royale de Bruxelles), le frontispice, finement gravé, porte cette mention significative : « Portraits et médailles de Philosophes et orateurs anciens et modernes au-dessous desquels on a la liberté d'écrire en vers ou en proses, en toutes sortes de langues, avec toutes les figures de logiques et physiques, gravé par Vallet, graveur du roi et se vendant chez lui, laissant rue St Jacques au Buste de Louis 14, à Paris 1714. »



Le Pont aux ânes.
Manuscrit no 21907 de la Bibliothèque royale de Belgique.

Un précieux enseignement historique se dégage de l'examen de ces figures illustrées. Elles nous apprennent d'abord que les aristotéliciens de ce temps prennent la paille des mots pour la graine des choses. Telle cette représentation du « Pont des ânes », où éclate l'importance exagérée prise par la théorie des figures et des modes du syllogisme, et la terreur que cette matière inspirait aux récipiendaires des pédagogies. Or, les hexamètres du *Darapti* et du *Barocco* n'ont aucun sens si on n'a pénétré l'esprit même du raisonnement syllogistique.

Elles apprennent aussi que plus d'une doctrine aristotélicienne était faussée et dénaturée : à preuve les schémas symboliques des genres et

des espèces (voir figure ci-dessous). Quatre têtes disposées dans un cadre et représentant deux hommes fort chevelus, un cheval et un bouc, ont en commun le noyau central (genre commun) qui n'est ni poil de bouc, ni chevelure d'homme, ni crinière de cheval, mais peut être tout cela d'après le caput auquel on l'adapte (différence spécifique). Or, pareille image engendre et a dû engendrer, chez les étudiants, cette fausse notion que le genre et la différence spécifique correspondent respectivement à des parties *réellement distinctes* du même être, alors qu'ils constituent des représentations *mentales* d'un *même être réel :* confusion d'idées qui suffit à rendre inintelligibles les trois quarts des théories logiques et métaphysiques d'Aristote.



Schéma des genres et des espèces.
Manuscrit nº 21907 de la Bibliothèque royale de Belgique.

En matière de philosophie, l'imagination ne peut engendrer que des illusions trompeuses. Les professeurs des XVIIe et XVIIIe siècles commirent une grosse faute en encourageant cet envahissement de la gravure ou tout au moins en ne s'y opposant pas. N'était-ce pas un aveu d'impuissance? Pour soutenir l'attention et rendre attrayante une discipline qui fatiguait la mémoire, sans plus satisfaire l'intelligence, ils avaient recours à de bien petits moyens.

La scolastique universitaire languit à partir du XVIIe siècle, non pas par faiblesse doctrinale, mais à cause de l'insuffisance des professeurs.

De Louvain, qui demeura le foyer le plus intense des luttes, le feu de la discussion gagna tout le pays. Le P. Thomas Carleton Campton, professeur au collège des Jésuites anglais de Liége (fondé en 1613), et dont le Cours de philosophie eut trois éditions, le carme F. Crespin, qui publia, en 1652, des Commentaires sur toute la philosophie d'Aristote, le récollet Van Sichen, l'abbé Leger Charles De Decker, auteur d'un

Cartesius Seipsum destruens, défendent un péripatétisme plus ou moins intransigeant, tandis que J. Caramuel y Lobkowitz, de l'abbaye des Dunes, qui a laissé une *Rationalis et realis philosophia,* les PP. Jésuites Der Kennis et Tacquet, les professeurs du grand Séminaire de Liége, le médecin liégeois Nicolas du Chasteau, de Chênée, et René-François de Sluse, de Visé, sont des Cartésiens décidés et, parfois, des polémistes ardents. Jean-Baptiste Van Helmont, de Bruxelles (1577-1644), et le curé liégeois Ansillon ont une signification à part : le premier, homme de science, médecin et philosophe, défendant un spiritualisme outré qui a des analogies avec celui de Descartes; Ansillon, au contraire, poursuivant le cartésianisme de ses fines railleries et lui opposant un système traditionaliste précurseur des idées de Lamennais et de Bonald.

Enfin, le cartésianisme s'introduisit, presque sans lutte, dans la plupart des universités hollandaises, avec Henri Renier, de Huy (né en 1592), à Utrecht, et un autre Belge, Abraham Heydanus, à Leyde.



Symbole de la Dialectique dans les cours de l'ancienne Université de Louvain.

Les rivalités du cartésianisme et de l'aristotélisme se perpétuent au XVIIIe siècle. Mais l'intérêt de ces luttes est singulièrement amoindri, et les œuvres qu'elles suscitent sont de moindre valeur. Les deux noms les plus saillants de cette époque troublée sont ceux du péripatéticien Barthélemy des Bosses, de Herve (1688-1738), professeur à l'Université de Cologne et traducteur de la Théodicée de Leibniz, et le cartésien Guillaume Duvivier, professeur au grand Séminaire de Liége.

Des préoccupations mystiques et poétiques se font jour dans les entretiens philosophiques intitulés L'Aveugle de la montagne de Corneille de Nélis, de Malines, né en 1738 et évêque d'Anvers. Quant à l'abbé de Mann, de la Chartreuse de Nieuport, qui fut, avec de Nélis, un des organisateurs de

l'Académie royale de Belgique (1772), ses Principes métaphysiques des êtres et des connaissances révèlent en lui un esprit non moins personnel et qu'il n'est pas possible de rattacher à l'une des philosophies existantes.

La manifestation la plus bruyante de la vie philosophique au XVIIIe siècle fut la propagande entreprise, vers 1750, par un groupe d'encyclopédistes français, mais aucune idée nouvelle et qu'on ne dût aux matérialistes français ne sortit de cette œuvre révolutionnaire, dont la principauté de Liége fut le centre. Pierre Rousseau, fondateur du *Journal encyclopédique* à Liége, de la *Gazette des gazettes* et de la Société typographique à Bouillon, est un vulgarisateur des idées de Voltaire, comme Pierre Lebrun, rédacteur du *Journal général de l'Europe,* répand celles de J.-J. Rousseau. Pour étouffer les germes de trouble social que contenaient ces dangereuses doctrines, un groupe de polémistes, ayant à leur tête le Père Jésuite De Feller (né à Bruxelles en 1735), fonda le *Journal historique et littéraire* et engagea contre les encyclopédistes liégeois une vigoureuse campagne. Mais leurs efforts demeurèrent impuissants. La tourmente révolutionnaire de 1797 souffla sur la Belgique; elle emporta l'Université de Louvain, d'ailleurs en décadence, et arrêta net toute la vie scientifique du pays.



G.-C. UBAGHS 1800-1875.

Durant les premières années du XIXe siècle, on s'occupa de la pénible élaboration des instituts d'études supérieures. L'enseignement philosophique se réorganise, à partir de 1810 à Bruxelles, en 1816 et 1817 à Gand, Liége et Louvain. Fort ralentie pendant les périodes impériale et hollandaise, l'activité s'affirme plus intense à partir de 1830. N'en déplaise toutefois à ceux qui voudraient, hors propos, magnifier l'avènement de la Belgique à l'indépendance, les Belges ne produisent pas alors de philosophie originale.

Cependant, les grandes discussions philosophiques qui surgissent au XIXe siècle intéressent les esprits cultivés des deux mondes et leurs échos se répercutent dans nos milieux universitaires.

Une de ces controverses réussit même à forcer l'attention de l'étranger sur la petite Belgique : nous voulons parler du traditionalisme et de l'ontologisme qui avaient leur foyer à l'Université de Louvain, entre 1834 et 1865.

Si l'on songe que le traditionalisme est né sous d'autres cieux, qu'il est issu d'une réaction contre la philosophie de la France révolutionnaire, on aurait tort de rapprocher les timidités qui le caractérisent de l'esprit conservateur et prudent de notre jeune nationalité. Effrayés de l'absence d'autorité morale que la Révolution laissait derrière elle, des hommes, comme le vicomte de Bonald et l'abbé de Lamennais, avaient frappé de suspicion la raison individuelle et cherché le fondement des certitudes spéculatives et morales, soit dans le consentement général, soit dans un acte de foi à la révélation ou dans les enseignements de l'autorité religieuse. L'idée inspiratrice de ce traditionalisme fut reprise à Louvain par une pléiade de polémistes, Ubaghs (1800-1875), Tits, Lonay, La Forêt, et mise au service d'une idéologie spéciale, qu'on a appelée l'ontologisme. Ubaghs est le plus connu. Il écrivit en latin des traités de logique et d'ontologie, de théodicée et d'anthropologie; en français : un Précis de logique élémentaire, des Précis d'anthropologie psychologique ; un livre De la connaissance de Dieu, une Théodicée chrétienne ; un Essai d'idéologie ontologique. De Tits, citons un Examen de la morale philosophique du panthéisme.

Pour mieux éviter le scepticisme, pour mieux garantir la raison contre ses défaillances, pour établir l'objectivité des idées sur des bases immuables, n'ayant rien de la fragilité des choses qui tombent sous nos sens, les ontologistes s'ingénient à montrer que l'Etre infini est présent à l'esprit humain par une vision immédiate, sans interposition d'aucune image, et que, dans cette contemplation de Dieu, nous voyons les vérités éternelles et immuables régissant toutes choses.



A. TITS (1807-18[illegible]).

Le professeur Ubaghs fut un protagoniste ardent de cette étrange philosophie; il sut la répandre et la faire accepter. Les articles de la Revue catholique où il engage ses polémiques, l'Essai sur l'idéologie ontologique où il expose et justifie son système, révèlent en lui un opiniâtre et un enthousiaste. Si le traditionalisme ontologiste part d'une extrême défiance de la raison vis-à-vis d'elle-même, ses conclusions sont d'une incroyable audace. Qui donc, avant les ontologistes, osa doter l'homme d'un pouvoir intuitif de l'Infini?

Les contradicteurs d'Ubaghs ne furent pas à court de raisons pour montrer les faiblesses du système, et notamment Kersten et le chanoine

Lupus (Le traditionalisme et le rationalisme, examinés au point de vue de la philosophie et de la doctrine catholique, 1858) harcelèrent de critiques les thèses de cette fausse idéologie. Elle devait succomber à sa propre faiblesse ; et, quand l'autorité romaine intervint pour l'interdire, l'ontologisme ébranlé fut définitivement discrédité dans les centres académiques. Déjà de nouvelles idées germaient dans les milieux catholiques et l'avenir leur réservait une rapide expansion.



H. Ahrens (1808-1874).

La philosophie kantienne eut peu de succès chez nous, bien qu'elle fût enseignée à Liége par Bernard Denziger, de 1817 à 1830; et pour retrouver l'influence du criticisme, il faut arriver jusqu'aux contemporains. Par contre, un philosophe de parenté kantienne, K. Krause (1781-1832), trouva, à l'Université de Bruxelles, deux adeptes fervents et persévérants : H. Ahrens d'abord (1808-1874), auteur d'un Cours de psychologie et d'un Cours de droit naturel; G. Tiberghien ensuite (Essai théorique et historique sur la génération des connaissances humaines ; Exposition du système philosophique de Krause ; Esquisse de philosophie morale. — Psychologie ; Logique ; Éléments de morale universelle, etc.). Le « panenthéisme » de Krause se rattache à la lignée idéaliste des systèmes post-kantiens et est apparenté à la « philosophie de l'identité » de Schelling : il essaye de concilier le panthéisme et la personnalité divine. C'est là ce qui caractérise le panenthéisme et en fait une systématisation hybride, accueillant des théories antinomiques. Elle demeura stérile chez nous. Car il est pour le moins étrange qu'un homme de valeur comme Tiberghien ait pu enseigner pendant un demi-siècle (1847 à 1897) une même doctrine sans faire, dans son pays, un seul disciple qui recueillit son patrimoine d'idées.

Une troisième influence qu'il convient d'enregistrer est celle du spiritualisme éclectique qui fut si longtemps la philosophie officielle en France. F. Huet, professeur à Gand de 1835 à 1850, participe de cette orientation d'idées, bien que le néo-cartésianisme de Bordas Demoulin dont il est étroitement tributaire, se sépare en plus d'un point de l'éclectisme de Victor Cousin. Huet édita les œuvres posthumes de Bordas Demoulin et laissa divers ouvrages sur l'histoire de la philosophie. A l'Université de Liége, N. Tandell (1804-1850) et plus près de nous

Charles Loomans (1848-1882) (Principes de la philosophie morale; De la liberté dans la vie intellectuelle et dans ses rapports avec le matérialisme; De la connaissance de soi-même) et A. Le Roy (1856-1889) (Questions psychologiques ; La philosophie en 1854 ; La philosophie au pays de Liége), qui ont fourni une longue carrière, sont demeurés fidèles à un spiritualisme principiel, sans grande originalité, mais constitué de doctrines saines et robustes.

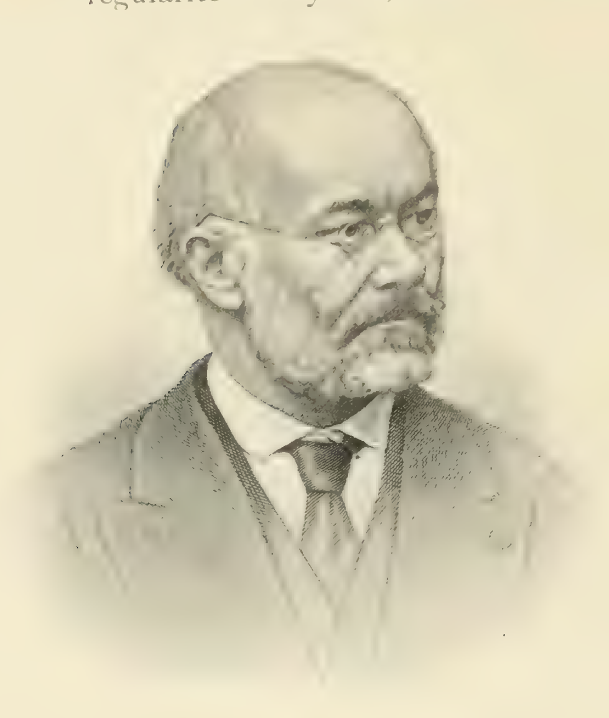
Leur collègue, J. Delbœuf (1831-1895), obéit à d'autres tendances, et on peut dire que sa mentalité a été formée à l'école du positivisme. Du positivisme, Delbœuf a pris le culte du fait et le besoin d'observation qui sont à la base de ses nombreux travaux scientifiques. Il est d'ailleurs homme de science plutôt que philosophe, et les ouvrages qui lui ont valu la célébrité, à l'étranger plus encore qu'en Belgique, sont orientés du côté de l'expérience (Essais de logique scientifique; La psychologie comme science naturelle; Logique algorithmique; Questions de philosophie et de science, etc.). La psycho-physique l'attira : il fit de l'hypnotisme l'objet de nombreuses recherches; d'autre part, il a laissé des études de logique qui le rapprochent singulièrement du positivisme; il proposa de la liberté une explication qu'il crut neuve, mais qu'on rencontre déjà au moyen âge : la liberté serait un pouvoir d'inhibition ou de suspension de nos actes volontaires et, comme telle, il la déclare compatible avec la loi de la conservation de l'énergie. Puis, caressant cette idée, il l'étendit à la nature entière et en fit l'âme d'une philosophie évolutionniste et positiviste.



G. Tiberghien (1819-1901).

De Delbœuf, on peut rapprocher un savant de premier ordre qui ne prit du positivisme que la meilleure part : sa méthode de rigoureuse observation, sans se perdre dans des hypothèses et des systématisations de fantaisie. Nous voulons parler de Quetelet, directeur de l'Observatoire royal (1796-1874). Cet homme mérite ici une place d'honneur, parce qu'il fut le père d'une idée nouvelle. Il appliqua la statistique aux faits d'ordre social, la théorie des probabilités aux sciences morales et politiques. Son Essai de physique sociale, paru en 1839, définit le but de la nouvelle science : étudier par leurs conséquences « les causes, soit naturelles, soit perturbatrices, qui agissent sur le développement de l'homme ». Les statistiques de l'âge où l'on se marie lui révèlent une constance remarquable ; les

tables de criminalité accusent de même « un budget qu'on paie avec une régularité effrayante, celui des prisons, des bagnes et des échafauds ».



A. Le Roy (1822-1896).

Mais Quetelet ne commit pas la faute d'assimiler le fait psychologique et social au phénomène purement matériel et ne prétendit pas chercher dans leur régularité l'effet d'une loi invariable. « Un des faits qui semblent avoir le plus alarmé, parmi ceux que j'ai cités dans mon ouvrage, c'est celui justement qui se rapporte à la constance avec laquelle on commet des crimes. Du rapprochement des nombres, j'avais cru pouvoir déduire, comme conséquence naturelle, que, dans un état donné et sous l'influence des mêmes causes, on doit s'attendre à un retour des mêmes effets, à la reproduction des mêmes crimes, des mêmes condamnations. Qu'en est-il résulté? Des personnes timorées ont crié au fatalisme! » Mais, cependant, les faits restent indéniables; le tout est de les bien comprendre. « Or, que nous apprennent ces faits? Je le répète : que, dans un état social donné et qui demeure sous l'influence des mêmes causes, les effets ne subissent pas de changements sensibles et oscillent en quelque sorte autour d'un état moyen. Remarquez bien que j'ai dit : sous l'influence des mêmes causes, de sorte que si ces causes viennent à changer, les effets seront aussi nécessairement modifiés. Or, comme les lois et les principes de religion et de morale sont des causes influentes, je n'ai pas seulement l'espoir, mais j'ai, ce que vous n'avez pas, la conviction intime qu'on peut réformer ou améliorer la société. » L'organisation morale de l'homme ne s'explique donc pas comme une pure organisation mécanique où tout est régi par le déterminisme, et il faut savoir gré à Quetelet d'avoir évité un écueil où beaucoup d'autres « observateurs sociaux »



C.-W. H. Loomans (1816-1882).

échouent. Et puisque nous citons les hommes de science qui ont quelque droit de figurer dans une galerie de philosophes, n'oublions pas le P. Carbonnelle, dont l'ouvrage sur les Confins de la science et de la philosophie est de puissante originalité et valut à son auteur une grande réputation. Le P. Carbonnelle fut pendant de longues années l'inspirateur et la cheville ouvrière de la *Revue des Questions scientifiques*.



J.-R.-L. Delbœuf (1831-1896).

Enfin, pour rendre aussi complet que possible ce tableau de l'activité philosophique depuis 1830, il faut rappeler les noms de quelques historiens : Schwartz, à Liége (travaux sur Socrate, Henri de Gand, Manuel d'histoire de la philosophie ancienne); Altmeyer, à Bruxelles (Introduction à l'étude philosophique de l'histoire de l'humanité, Cours de philosophie de l'histoire) ; La Forêt, à Louvain (Histoire de la philosophie ancienne), et en dehors du monde des professeurs, philosophes de profession, Mgr Van Weddingen (mentionnons de lui son Essai critique sur la philosophie de saint Anselme), à qui l'on doit de nombreux et remarquables travaux sur la philosophie du moyen âge.

Allonger la liste des philosophes nous obligerait à nommer des vivants et à violer une règle que de hautes convenances nous imposent. Qu'il suffise de marquer les directions fondamentales dans lesquelles se répand l'activité de nos contemporains qui s'occupent de philosopher.

Ces directions ne sont autres que les grands courants de la philosophie du xxe siècle. Car l'internationalisme, en philosophie, n'est pas près d'abdiquer ses droits et aucune nation, au xxe siècle, ne peut se flatter de détenir le monopole d'un système ou d'une théorie.



Mgr A. Van Weddingen (1841-1900).

On peut ramener à trois les grands sillages creusés par la pensée contemporaine.

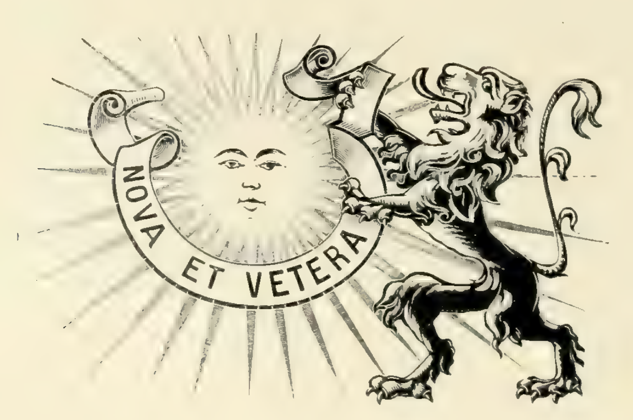
Le positivisme accentue sans cesse son caractère agnostique, il renie les affirmations brutales du matérialisme et montre la plus entière réserve à l'endroit de ce qui dépasse l'observation sensible. Les infiltrations du positivisme agnostique sont peu sensibles chez nous.

Plus vivace est l'action du néo-criticisme kantien sous ses multiples formes contemporaines. Non plus les vagues rêves panthéistes que l'idéalisme allemand mit en vogue, mais le kantisme psychologique et critériologique, tel qu'il est issu, après 1850, du « retour vers Kant ».

Chez les catholiques, la néo-scolastique devient de plus en plus le programme du ralliement. Elle a réduit au silence l'ontologisme, le traditionalisme et le spiritualisme à l'eau de rose de l'école de Cousin. Elle a pris contact avec les systèmes de philosophie contemporaine et avec les sciences contemporaines et, à ce double titre, elle est de son temps. Cette philosophie, dont les néo-Kantiens et les positivistes de l'étranger ne contestent plus la valeur et qu'ils considèrent comme une rivale sérieuse, s'est développée largement en Belgique, dans les séminaires et à l'Université de Louvain, où, depuis 1894, un institut est spécialement affecté à son enseignement intégral. Le premier président de cet institut fut Mgr D. Mercier, aujourd'hui cardinal-archevêque de Malines. La Belgique constitue, à l'heure qu'il est, un des foyers les plus actifs de l'expansion de la philosophie néo-scolastique.

Ainsi se vérifie, une fois de plus, l'idée émise au début de cette notice : à aucune époque de l'histoire, les Belges ne se sont tenus à l'écart de la philosophie occidentale. A diverses reprises, ils ont contribué à diriger le mouvement ou même en ont pris la tête.

MAURICE DE WULF,
Professeur à l'Université catholique de Louvain.



Vignette de la collection : Les Philosophes belges.

LES SCIENCES THÉOLOGIQUES



A l'aurore de notre indépendance nationale, l'édifice de la science ecclésiastique se relevait péniblement de ses ruines.

Un demi-siècle de luttes religieuses venait de passer, pendant lequel toutes les traditions scientifiques avaient sombré, en même temps que les institutions qui les avaient abritées et les docteurs qui les avaient passées de génération en génération. Le règne de Joseph II, la Révolution française, l'empire de Napoléon et le gouvernement de Guillaume Ier marquent, dans nos annales de théologie, un arrêt absolu, tel qu'on n'en vit jamais en Belgique depuis le commencement du xve siècle.

Avec l'Université de Louvain, supprimée par ordonnance du 25 octobre 1797 (4 brumaire an VI) et dont le dernier recteur, Jean Havelange, succomba, le 6 septembre 1798, dans les prisons de Cayenne, la célèbre Faculté de théologie tomba aussi. Elle ne fut pas rétablie avant 1834. Plus de quinze ans avant sa chute, elle penchait déjà vers la ruine. Comme l'Université tout entière, et plus que les autres facultés, elle eut à souffrir d'un régime oppresseur, ennemi de toute liberté scien-

tifique. La dernière promotion au doctorat en théologie eut lieu le 20 février 1781. Il est vrai qu'en 1794 quatre candidats, parmi lesquels le professeur Havelange, furent admis à présenter leurs thèses, mais les événements, qui allaient se précipiter, ne leur permirent plus d'obtenir le grade.

Tous les grands et petits séminaires belges furent supprimés le même jour que l'Université de Louvain. L'année précédente, les écoles abbatiales avaient été fermées, les religieux dispersés, déportés, massacrés. Auparavant, d'ailleurs, tous ces établissements avaient eu beaucoup à souffrir par suite de l'érection du Séminaire général, fondé par Joseph II, en 1786, à Louvain et à Luxembourg. Les évêques et les supérieurs religieux avaient été obligés d'y envoyer leurs élèves : seul, l'évêque de Namur, Mgr de Lichtervelde, osa résister. Il est vrai que cet institut avait peine à vivre : imprégné de l'esprit fébronien incompatible avec les traditions ecclésiastiques belges, il disparut définitivement dans la tourmente révolutionnaire de 1789.

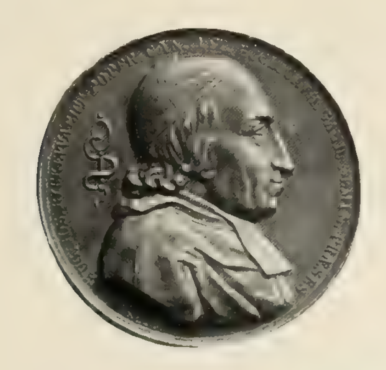
Toutes ces commotions, jointes à l'incertitude du lendemain, expliquent abondamment la lente agonie de la théologie pendant les vingt dernières années du XVIIIe siècle. On ne rencontre alors aucun théologien de marque, aucune œuvre vraiment scientifique, peu ou pas de manuels élémentaires. A noter, pourtant, l'activité théologique de Huleu, chanoine et ancien président du Grand Séminaire de Malines, qui déshonora malheureusement sa plume en prenant la défense du serment constitutionnel qu'il avait prêté. Les esprits étaient ailleurs qu'à la science sereine. Aussi bien, les polémiques religieuses se font intenses : les prêtres et les théologiens se mêlent à la lutte.

Sous l'Empire, la situation n'est pas meilleure, il s'en faut !

En vertu de l'article 11 du Concordat de 1801, « les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale et un séminaire pour leur diocèse, sans que le gouvernement s'oblige à les doter ». Immédiatement après leur arrivée, les nouveaux évêques prirent à tâche de profiter de cette faculté : et successivement, à côté de chaque cathédrale, à Malines en 1803, à Gand en 1804, à Namur en 1805, à Tournai en 1808, enfin à Liége en 1814, s'ouvrit une école d'études théologiques, organisée à l'instar des séminaires de l'ancien régime, conformément aux prescriptions du Concile de Trente. Malheureusement, les évêques se trouvèrent, presque aussitôt, aux prises avec le gallicanisme napoléonien, tout comme leurs prédécesseurs immédiats s'étaient trouvés aux prises avec le fébronianisme joséphiste. D'après les articles organiques du 8 avril 1802, « ceux qui seront choisis pour l'enseignement dans les séminaires souscriront la déclaration faite par le clergé de France en 1682 et publiée par un édit de la même année; ils se soumettront à y enseigner la doctrine qui y est contenue... » (art. 24). De plus, le décret impérial du 17 mars 1808 tendit à réaliser, en partie, une idée chère à Portalis : l'érection de séminaires centraux ou métropolitains, pour remplacer les anciennes facultés de théo-

logie. Toutefois, les séminaires diocésains furent maintenus comme « écoles spéciales de théologie », mais dans une situation combien précaire !

Il ne nous appartient point, dans ce bref aperçu historique, de relater les diverses phases de la lutte engagée par les évêques pour défendre la liberté de la pensée et de l'enseignement théologiques : lutte opiniâtre de part et d'autre, dans laquelle se distingua avant tout, notamment au Concile plénier de Paris en 1811, l'évêque de Gand, Mgr de Broglie, soutenu par Mgr de Hirn, de Tournai ; lutte poussée parfois jusqu'à l'héroïsme, ainsi qu'en témoigne l'épisode des séminaristes gantois, emprisonnés comme réfractaires dans la forteresse de Wezel. Dans cette lutte, le savant théologien Ryckewaert, professeur et plus tard président du Séminaire de Gand, se trouvait aux côtés de l'illustre évêque, défendant ses idées par la parole et la plume, mettant à son service sa




A.-J. Ryckewaert (1771-1836). — Médaille commémorative par F. De Hondt (1786-1862).

vaste science, surtout dans les longues et laborieuses discussions au concile de Paris. Pour briser l'opposition, Napoléon fait arrêter Mgr de Broglie et Mgr de Hirn (12 juillet 1811) : avec eux sont emprisonnés le docteur Van de Velde, théologien gantois, et Duvivier, secrétaire de l'évêque de Tournai, cependant que Ryckewaert s'échappe, retourne à Gand, se fait l'âme de l'opposition au nouvel évêque, Brue de Saint-Bauzille, échappe une seconde fois à la police impériale et profite encore de sa retraite pour reprendre la plume et défendre la liberté.

Temps peu propices, vraiment, à l'éclosion des sciences théologiques ! Il manquait un rayon de liberté ; et puis — fait plus grave, puisqu'il engageait l'avenir — la racine de l'arbre était morte. Comment la sève aurait-elle pu monter ?

A la chute de Napoléon, alors que les séminaires de théologie commencèrent à jouir d'une liberté relative, les traditions scientifiques n'existaient plus. La dernière génération de théologiens — elle-même plus faible que les précédentes et en outre débilitée par la lutte — avait été, pendant la révolution, décimée par la déportation et les massacres. Parmi les survivants, les uns, compromis par leur serment de

fidélité à la République, furent tenus, autant que possible, à l'écart de l'enseignement théologique : tels, à Malines, Hoevelman et Huleu, deux théologiens de mérite, qui occupèrent l'un et l'autre, pendant peu de temps, la présidence du Séminaire. D'autres — les martyrs — se retirèrent



La forteresse de la Foi défendue par les théologiens contre les hérétiques.
Miniature du manuscrit n° 9007 de la Bibliothèque royale de Belgique.

sous leur tente, ne se faisant qu'avec peine au nouvel état des choses, qu'ils jugèrent parfois trop sévèrement : tels, entre autres, l'ancien vicaire général de Namur, Stevens, et de Lantsheere, le dernier président du Grand Séminaire de Malines sous l'ancien régime. D'autres enfin, comme

Van de Velde et Ryckewaert, à Gand, tout entiers à la lutte, avaient toujours l'arme au bras.

Il se faisait ainsi que nos professeurs de théologie, sous le gouvernement hollandais, furent des « autodidactes ». Ils eurent à se frayer leur propre voie, allant au plus pressé, donnant à leurs élèves, réclamés par le ministère des âmes, le minimum requis du bagage théologique. Presque partout, on s'en tint, comme manuel, à la *Theologia Mechliniensis,* éditée pendant la seconde moitié du XVIII[e] siècle par les professeurs du Séminaire de Malines sous le nom et la présidence de Pierre Dens. C'était un manuel recommandable à plusieurs égards, écrit avec beaucoup de méthode, se réclamant de la doctrine de saint Thomas d'Aquin, mais influencé malheureusement, en théologie morale, par les tendances sévères du XVIII[e] siècle.

Cette absence de traditions explique au surplus — on l'a souvent dit avec raison — certaines erreurs théologiques et philosophiques, comme le traditionalisme et l'ontologisme, qui eurent plus tard des partisans convaincus en Belgique. Quoi d'étonnant, en effet, que, au milieu des tâtonnements inévitables, les premiers artisans de la reconstruction scientifique se soient trompés parfois dans le choix des matériaux qui leur arrivaient de l'étranger !

Cependant, alimentée par des griefs qui ne se rapportaient plus directement à l'enseignement théologique, la polémique religieuse reprit de plus belle pendant quelques années. Elle eut à se diriger cette fois contre l'esprit calviniste du gouvernement de Guillaume I[er]. Plusieurs évêques, et en premier lieu le prince de Méan, archevêque de Malines, en étaient les inspirateurs. Des prêtres de grand mérite, comme l'abbé Van Bommel, plus tard évêque de Liége, la conduisaient avec beaucoup de talent et de vigueur. Ces griefs religieux furent, en bonne part, cause de la Révolution de 1830; et la liberté de pensée, de conscience, d'enseignement fut alors gravée solennellement, en caractères ineffaçables, au fronton de notre édifice national.

Au soleil de cette liberté, dans une terre préservée enfin des secousses de la persécution, l'arbre de la théologie va reprendre sa sève, se développer peu à peu et s'épanouir en une frondaison magnifique. De nos jours, après trois quarts de siècle, sa vie est plus abondante et plus intense qu'aux époques de sa plus grande splendeur! Cette merveilleuse expansion, après un demi-siècle de stérilité, nous voulons la décrire dans la suite. Mais, avant de le faire, il ne sera point sans utilité de jeter un rapide coup d'œil rétrospectif sur la théologie et les théologiens belges depuis le haut moyen âge jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Ainsi se manifestera, nous l'espérons, le caractère général, héréditaire, s'il est permis de parler ainsi, dominant à tous les âges, en même temps que la note distinctive de chaque époque.

PREMIÈRE PARTIE : AVANT LE XIXe SIÈCLE

ÉCOLES DE THÉOLOGIE. — Depuis les origines de l'enseignement en Belgique jusqu'à la Révolution française, la théologie, c'est-à-dire la science de la religion, eut toujours sa place marquée dans les études supérieures. Elle eut même la place d'honneur. Pendant plusieurs siècles, c'est elle qui réunit en une vaste synthèse les productions encore rudimentaires de l'esprit humain, l'astronomie, la physique, les mathématiques, la dialectique, — rayons épars qu'elle veut ramener à Dieu en un faisceau grandiose.

Les premières écoles furent, en somme, des écoles de théologie. Celles de Liége et de Tournai furent les plus célèbres.

« Dès le Xe siècle, écrit M. De Wulf, Liége devient dans nos contrées la métropole de l'étude et de la science. Au XIe siècle, elle est dans tout son éclat. Les plus illustres représentants de l'époque sont mêlés à l'histoire de ses grandes écoles. Dans la ville même du prince-évêque, nous trouvons deux instituts célèbres où brille le clergé séculier : l'école de la cathédrale de Saint-Lambert et la collégiale de Saint-Barthélemy. Une foule d'abbayes couvrent le sol du territoire diocésain, et les écolâtres y affluent « comme les abeilles vers un arbre en fleurs ». Ce sont d'abord les abbayes de Saint-Laurent et de Lobbes, fondées au XIe siècle; puis, celles de Saint-Jacques à Liége, de Gembloux, de Waulsort, de Saint-Hubert, de Stavelot, de Saint-Trond, de Brogne, de Porcetum, près d'Aix-la-Chapelle, de Florennes et de Fosses. »

L'école de la cathédrale de Tournai jouit d'une grande célébrité pendant la seconde moitié du XIe siècle, alors qu'Odon de Tournai y enseigne. Vers la même époque, nous trouvons des écoles de moindre importance établies dans les abbayes de Thourout et d'Afflighem, ainsi qu'à Sainte-Pharaïlde, à Saint-Bavon et à Saint-Pierre à Gand; il est probable que Saint-Donatien à Bruges avait aussi la sienne.

Malheureusement, cette magnifique efflorescence de l'enseignement théologique ne se maintint point. Dès le XIIe siècle, certaines de ces institutions avaient disparu; les autres étaient en pleine décadence; plus aucune ne put conquérir un lustre durable. Diverses causes ont déterminé cette chute : la plus importante, celle qui marque une étape dans l'évolution de la théologie, fut la fascination que le renom scientifique de Cologne et surtout celui de Paris commençaient à exercer sur les esprits.

En effet, le XIIe et le XIIIe siècle ne constituent pas seulement une époque de puissantes synthèses; c'est encore une période de centralisation irrésistible. C'est à Paris que se rencontre, dès la fin du XIIe siècle, l'élite intellectuelle des Pays-Bas : ils n'y vont pas seulement pour faire

leurs études; ils y prennent part aux joutes théologiques, se mêlent au mouvement international des idées, obtiennent même des chaires de théologie et s'illustrent à l'égal des plus grands docteurs scolastiques : tels, entre tant d'autres, ce fougueux Godefroid de Fontaines et le célèbre Henri de Gand, surnommé le « docteur solennel ». Cette période dure jusqu'à la création de la Faculté de théologie de Louvain en 1431.

Est-ce à dire que pendant ces deux siècles le sol belge était rebelle à toute culture théologique? Non point. Quand les cloîtres avaient été désertés par les savants, une plante exquise grandissait au sein du calme et de la sainteté : nous voulons parler de la théologie mystique. Cultivée avec amour par des âmes simples, qui, pour la plupart, n'entendaient rien aux spéculations philosophiques, elle était appelée à produire les fleurs les plus délicates et les plus merveilleuses. Fait digne de remarque, c'est précisément au XIIIe et au XIVe siècle qu'elle arrive à son plein épanouissement.




Henri de Gand (1217-1293). — Médaille commémorative par F. De Hondt (1786-1862).

L'érection de la Faculté de théologie de Louvain parvint enfin à fixer définitivement le mouvement théologique belge dans un centre national. Fondée en 1425 par le pape Martin V sur les instances du duc de Brabant Jean IV, ouverte le 2 octobre de l'année suivante, l'Université obtint en 1431, du pape Eugène IV, la permission d'enseigner la théologie et le droit canon. Ce fut le couronnement de son édifice scientifique. Depuis lors, les étudiants en théologie affluèrent toujours plus nombreux, non seulement des autres principautés, mais aussi d'Allemagne, d'Angleterre, d'Irlande, de France et des pays méridionaux. En même temps, le renom de l'*Alma Mater* brabançonne allait grandissant de siècle en siècle, rivalisant bientôt avec celui des plus célèbres universités du moyen âge; à certaines époques, le rayonnement des *Lovanienses* parvint même à éclipser la gloire des facultés les plus illustres. Un siècle après sa fondation, en 1521, Erasme put écrire que l'Université de Louvain ne le cédait à aucune autre, hormis celle de Paris.

A partir de la seconde moitié du XVIe siècle, les écoles de théologie commencèrent à se multiplier dans les Pays-Bas. Ce fut d'abord l'Uni-

versité de Douai, érigée par Philippe II et confirmée par Pie IV en 1559 : dans l'intention des fondateurs, l'enseignement de Douai devait s'adresser principalement aux jeunes gens des provinces wallonnes. Ce fut ensuite, quelques années plus tard, la création de nombreux séminaires diocésains, où les futurs prêtres étaient obligés de venir se former en vue du ministère sacerdotal.

Avant l'existence de ces nouvelles maisons d'études, la loi ecclésiastique exigeait des jeunes lévites aspirant au sacerdoce de sérieuses garanties de doctrine, de science et de vertu, sans toutefois déterminer le mode de les acquérir. Aussi bien, en fait, ce fut grâce à l'étude personnelle, avec ou sans maître, que la plupart obtinrent leur formation théologique. Nos anciens synodes contiennent plusieurs statuts réglant leur admission aux ordinations : les candidats s'annonceront quelque temps d'avance; ils apporteront d'excellents témoignages de leur professeur ou du curé de leur paroisse; ils auront surtout à subir un sérieux examen devant l'évêque ou ses délégués.



Le pape Adrien VI

Les facultés de théologie furent et restèrent de tout temps des centres scientifiques, ne visant point, en ordre principal, à préparer leurs auditeurs à la pratique du ministère des âmes. Cependant, de tout temps aussi, les jeunes gens, avides de science, venaient s'asseoir nombreux au pied des chaires renommées. Nous les avons vus, avant l'érection de l'Université de Louvain, s'expatrier à Cologne, à Paris, en Italie, pour s'initier au mouvement des idées. A Louvain, dès 1442, fut érigé, à côté de la Faculté de théologie, le Grand Collège des théologiens sous le vocable du Saint-Esprit. Le pape Adrien VI y fonda, par testament, un second collège théologique, qui fut ouvert en 1524 sous le nom de Collège du pape Adrien VI. Le nombre des étudiants augmentant sans cesse, un Petit Collège annexé au Grand fut établi en 1561 ; et plusieurs autres, comme ceux de Saint-Donatien, d'Arras, d'Hauterlée, hébergeaient des

élèves en théologie, qui étaient soutenus par des bourses d'études, grâce à la libéralité des fidèles.

Toutefois, le nombre de ceux qui faisaient ainsi des études régulières n'était pas en proportion avec les besoins des nouveaux diocèses de Belgique, d'autant plus qu'il se composait, en majeure partie, d'étrangers et de jeunes gens qui, au dire de Lindanus, évêque de Ruremonde, en 1570, n'auraient jamais voulu accepter une cure ou un bénéfice à charge d'âmes. Aussi, conformément aux prescriptions du Concile de Trente, les évêques nommés en 1560 consacrèrent leurs premiers soins à l'érection de séminaires ou écoles diocésaines de théologie.

Trois synodes provinciaux consécutifs s'en occupèrent : celui de Malines en 1570, celui de Louvain en 1574 et le second de Malines en 1607. Avant 1570, un seul séminaire existait, à Gand, fondé par l'évêque Jansenius Gandavensis ; celui d'Ypres fut érigé, immédiatement après, par l'évêque Rythovius. Détruits l'un et l'autre par les calvinistes en 1578, ils ne tardèrent pas à être restaurés et à fleurir. De 1574 à 1607, nous voyons successivement surgir des séminaires à Liége, à Malines, à Anvers et, peu après, à Bruges. Vers la même époque s'établit à Anvers un séminaire irlandais.

La création de tous ces centres d'études ne se fit point, comme on serait tenté de le croire, au détriment des facultés existantes, bien au contraire. Le goût des études se développa, se généralisa parmi le clergé. Le lustre qui entourait la vieille *Alma Mater* de Louvain et la considération dont jouissait déjà sa jeune filiale de Douai s'en accrurent d'autant.

Ainsi, l'évêque de Liége établit en 1605, à Louvain, une annexe de son séminaire. C'était répondre au vœu exprimé dès 1570 par le savant Lindanus, d'après lequel chaque province devrait ériger, soit à Louvain, soit à Douai, un collège destiné à recevoir l'élite des séminaristes. A Louvain vient étudier, de même qu'à Liége, la jeunesse cléricale de Namur, jusqu'à la fondation du séminaire diocésain en 1658, alors que celle de Tournai, qui n'eut le sien qu'en 1670, est envoyée au séminaire provincial de Cambrai, établi à côté de l'Université de Douai. Au surplus, les séminaires ne furent pas seulement pour les facultés de théologie des pépinières d'étudiants; bien souvent, les maîtres eux-mêmes y débutèrent dans l'enseignement. Nommons, au hasard, Jean Wiggers (✝ 1639), qui professa au séminaire de Liége, avant d'être *professor regius* à Louvain, et Steyaert (✝ 1701), un autre théologien connu de Louvain, qui enseigna d'abord l'Ecriture sainte à Ypres. Enfin, les ordres religieux les plus célèbres s'établirent à l'ombre des deux universités. A Douai, les Bénédictins érigèrent des écoles de philosophie et de théologie, tandis que, à l'exemple des ordres de saint Dominique et de saint Augustin, la jeune et savante Compagnie de Jésus fixa son centre théologique aux Pays-Bas, son *Collegium Maximum,* à côté de l'*Alma Mater* de Louvain.

Par suite de l'érection des séminaires, qui était un fait accompli dès la seconde moitié du XVIIe siècle, l'édifice matériel des sciences

théologiques s'élevait sur des bases solides. L'organisation des études pouvait se faire d'une manière rationnelle et méthodique; et cette organisation s'est maintenue jusqu'à la Révolution française. Bouleversée alors de fond en comble, elle fut rétablie sur les mêmes bases, dès que l'indépendance reconquise nous rendit nos libertés perdues.

Méthodes. — Voilà pour les écoles de théologie. Quant aux méthodes scientifiques, elles ont évolué beaucoup dans le cours des siècles. Durant le haut moyen âge, dans les écoles cathédrales et abbatiales des Pays-Bas comme d'ailleurs, le seul livre classique pour l'étude des sciences sacrées est la Bible. C'est en commentant les paroles inspirées que le théologien s'applique à faire connaître la religion. Mais ces commentaires se ressentent bien souvent de l'influence des doctrines philosophiques du maître. C'est ainsi que, chez Odon de Cambrai et chez Rupert de Deutz, l'exégèse se fait mystique, tandis que, chez Hugues de Saint-Victor (✝ 1142), elle s'inspire davantage de l'école spéculative. Toutefois, on rencontre des études de morale qui prouvent qu'on connaissait, dans ce domaine, la méthode rigoureusement scientifique. Mentionnons les *Meditationes cordis seu volumen praeloquiorum* de Rathère de Liége (✝ 974), où sont étudiés successivement les devoirs du soldat, de l'artiste, du médecin, de l'avocat, du juge, des époux, des célibataires, enfin du chrétien comme tel. Aussi bien, tout au moins dans les écoles de Liége, la morale avait pris place de bonne heure dans le programme complet des études, à côté de la dialectique et de la métaphysique.

L'introduction de ces nouvelles branches du savoir humain, surtout de la dialectique, amena une profonde modification dans la méthode. Le *Liber Sententiarum* de Pierre Lombard est l'aboutissement, peut-on dire, de ce nouveau courant pédagogique. Synthèse basée sur la philosophie, solidement charpentée, harmonieusement agencée, il résume la théologie du XIIe siècle. Il devient bientôt le manuel classique et obligatoire dans toutes les chaires sacrées. Pendant trois ou quatre siècles, les *doctores theologiae* seront tenus de le prendre comme base de leur enseignement, et leur premier ouvrage sera, d'ordinaire, un commentaire du « Maître des Sentences ». Mais là ne s'arrête point l'activité théologique des grands penseurs du XIIIe siècle ; ils écrivent ces *Sommes* magistrales, qui montrent, à l'évidence, de quels pas de géant avaient marché la science et la méthode depuis un siècle. Leur enseignement comporte, en outre, des discussions entre maîtres et étudiants, discussions qui roulent sur toute espèce de sujets se rapportant à la théologie *(de quolibet)* et qui donnent naissance à ces intéressants *Quodlibeta*, où le génie du professeur peut se mouvoir librement, dans toute sa splendeur.

A la naissance de l'Université de Louvain, ces procédés scientifiques, inaugurés à la Sorbonne de Paris, étaient toujours regardés comme sacrés. Comme partout ailleurs, le commentaire du *Liber Sententiarum* est

de rigueur à Louvain; et cet état de choses durera jusqu'en 1596, date à laquelle l'ouvrage de Pierre Lombard fut remplacé par la *Summa theologica* de saint Thomas d'Aquin. Depuis lors, pendant tout un siècle, les commentaires de la Somme se succèdent. Dans ce nombre, il faut signaler tout spécialement celui de Wiggers († 1639) : trop peu connu de nos jours, il peut à bon droit être mis en parallèle avec les plus célèbres. Ce ne sont pas que de serviles commentaires : véritables traités de théologie, ils sont basés sans doute sur la doctrine thomiste, mais conçus très largement et très librement de manière à englober toutes les questions soulevées alors. Au surplus, au XVIe et au XVIIe siècle, ce ne sont pas de modestes manuels, comme ceux que le XVIIIe et le XIXe ont vu paraître ; ils ont de vastes proportions, et un cours complet de théologie, à cette époque de splendeur, comprend habituellement quelques in-folio. Le fait tient à l'organisation des études. Le règlement organique donné, par exemple, à l'Université de Louvain, dans la célèbre Visite de 1617, suppose qu'un professeur de théologie dispose de quatorze années académiques, à raison d'une heure de cours par jour, pour expliquer toute la Somme (art. XLI). A l'*Alma Mater*, on concevait grandement l'enseignement de la théologie ; on y cultivait avec ardeur les sciences sacrées aussi bien que profanes. Pour être admis aux études théologiques, il faut avoir le grade de maître ès arts; quatre années de cours doivent précéder le baccalauréat; sept la licence, grade qui confère le droit d'enseigner, la *licentia docendi;* enfin, pour le doctorat, on exige, outre l'âge de 30 ans, des qualités et des talents exceptionnels (art. LXVI-LXXIV).

Depuis la création du Grand Collège, on y trouve établies les discussions théologiques entre élèves et professeurs, à l'instar de ce qui se pratiquait ailleurs; et ces discussions publiques — on les appelait *sabbatinae,* parce qu'elles avaient lieu le samedi — y sont restées en honneur durant le cours des siècles. De plus, pour l'obtention des grades, le candidat avait à soutenir, parfois à plus d'une reprise, comme c'était le cas pour le baccalauréat *formatus,* le feu de la discussion solennelle.

En même temps que l'enseignement se détachait du Livre des Sentences, la division du travail s'introduisait dans l'étude de la théologie. A mesure que les connaissances se développaient, la science encyclopédique du haut moyen âge devenait inaccessible; et les théologiens sentirent le besoin de se cantonner dans des domaines particuliers bien délimités. L'Écriture sainte, la première, fut traitée séparément; puis la théologie morale se sépara de la dogmatique, mais elle n'en continua pas moins, chez les plus grands de nos moralistes, tels que Merchier, Malderus, Lessius, Wiggers, à se présenter comme le commentaire de la seconde partie de la Somme de saint Thomas. Enfin, grâce aux controverses religieuses avec les Protestants, l'apologétique ou la théologie fondamentale devint, à son tour, une branche très vigoureuse de la science de la foi.

Ce travail de spécialisation était accompli, lorsque les séminaires se formèrent. Dès la fin du XVIIe siècle, ces diverses branches sont

cultivées dans tous les centres d'études. Elles se développent et deviennent de plus en plus indépendantes les unes des autres. Faut-il s'étonner que, au XVIIIe siècle, rares sont les théologiens qui se hasardent à publier un cours complet de toutes les sciences sacrées ?



Bruxelles. — Eglise des SS. Michel et Gudule. — Parvis.

D'ailleurs, le XVIIIe siècle, qui était destiné à finir dans de terribles angoisses, n'était plus animé du souffle puissant qui avait soulevé le XVIIe : les méthodes d'exposition et d'enseignement sont étroites, compassées, à la mesure des esprits médiocres. De jour en jour, la théologie devient moins spéculative et plus positive, pour arriver à être

tout à fait insignifiante. Saint Thomas perd la place prépondérante qu'il occupait dans les écoles : ses œuvres, que les maîtres et les disciples avaient en mains jusqu'alors, sont remplacées par des *Cursus*, des *Institutiones* et enfin par des *Compendia*. Quelques manuels paraissent



Bruxelles. — Eglise des SS. Michel et Gudule. — Grande nef.

encore, vade-mecum des séminaristes et des prêtres, ouvrages de compilateurs, résumés peu consistants des travaux du siècle précédent. Mais, en revanche, les opuscules traitant de sujets d'actualité paraissent à foison, et de stériles discussions énervent, surtout en morale, les meilleures volontés.

Doctrines ; docteurs ; faits théologiques. — Comme nous n'avons à envisager que le développement scientifique de la foi en notre pays, il n'y a pas lieu de parler des missionnaires anglo-saxons, qui sont venus jeter chez nous les semences de la théologie en apportant le christianisme et en expliquant la Bible. C'est au xe siècle — nous l'avons dit — que s'est manifestée la première activité théologique dans nos provinces. Depuis lors, tous les grands courants d'idées et de doctrines qui ont traversé le monde chrétien ont été fortement ressentis dans les Pays-Bas ou même y ont pris leur point de départ.

Nous avons cité plus haut Rathère de Liége († 974), moraliste austère et érudit, qui combattait dans ses écrits le relâchement du monde d'alors. Au commencement du siècle suivant, un hérésiarque se leva en France, qui faisait nombre d'adeptes jusque dans les écoles liégeoises : nous avons nommé Bérenger de Tours. Il niait la doctrine catholique de la transsubstantiation, ou du changement de la substance du pain et du vin eucharistiques dans le corps et le sang de Jésus-Christ, et enseignait une espèce d'impanation, théorie que Luther fera sienne quatre siècles plus tard. A côté des adversaires les plus décidés de Bérenger, Hugues de Langres et Lanfranc de Cantorbéry, nous trouvons deux théologiens belges, dont les efforts ont puissamment contribué à enrayer le mal : c'est d'abord Adelman († 1048), écolâtre de Liége et condisciple de Bérenger à l'abbaye de Chartres, et surtout, plus tard, Alger, professeur à l'école liégeoise de Saint-Barthélemy († 1130), dont le traité *De sacramento corporis et sanguinis* eut un grand retentissement et fut considéré comme la meilleure réfutation de l'hérésie.

Dès le xie siècle, la science sacrée est travaillée profondément par la diffusion de la dialectique. Parmi nos compatriotes qui prirent part aux joutes religieuses si variées, soulevées par les spéculations philosophiques, les plus célèbres sont Odon de Tournai ou de Cambrai († 1105), qui embrassa le réalisme de l'école d'Auxerre et de Guillaume de Champeaux ; — Guillaume de Saint-Thiéry († 1174), théologien liégeois, qui fut aux côtés de saint Bernard et de Geoffroy de Chartres dans les controverses de l'époque ; — Simon de Tournai, qui écrivit une Somme théologique très appréciée ; — Alain de Lille († 1202), surnommé *doctor universalis,* qui prit part au troisième concile de Latran (1179), où furent condamnés les Vaudois et les Albigeois, et qui jouit d'une grande réputation comme théologien et comme mystique ; — Henri de Gand († 1293), le *doctor solemnis*, un des plus illustres représentants des sciences sacrées au siècle des Alexandre de Halès, des Albert le Grand, des Bonaventure et des Thomas d'Aquin, — il peut, en effet, être cité à côté de ces princes de l'École ; — Guillaume de Moerbeke († fin du xiiie siècle), l'ami et le collaborateur de saint Thomas; — Gilles de Lessines († 1304), un des premiers partisans des théories thomistes ; — Godefroid de Fontaines, mort au commencement du xive siècle, un « preux de la parole », comme on l'a appelé à juste titre, aussi chaleu-

reux défenseur des doctrines aristotéliciennes qu'ardent adversaire des privilèges des ordres mendiants; — enfin aux XIIIe et XIVe siècles, Gilles de Gand, François de Keyser, Guillaume de Tournai, Jacques de Bruges, Jean de Gand, Marsile d'Inghen, Jean de Tongres, Guibert de Tournai, Gautier de Bruges et plusieurs autres. Longue et glorieuse lignée! On y trouve des représentants de toutes les grandes écoles qui se disputent alors l'empire intellectuel, bien que ce soit le thomisme qui commence à dominer dans la théologie belge dès la fin du XIIIe siècle. On y rencontre aussi des professeurs des plus célèbres universités, de Paris, de Cologne, de Heidelberg : le sol belge est déserté par la science théologique depuis la fin du XIIe siècle; si nos compatriotes la cultivent avec ardeur, c'est en terre étrangère seulement.

Une des gloires les plus pures de la Belgique religieuse est d'avoir vu naître et fleurir la théologie mystique. Parterre délicieux où brillent des noms immortels!

Avant le XIVe siècle, c'est-à-dire parmi les prédécesseurs du célèbre Ruysbroec, il faut distinguer la mystique scientifique et la mystique populaire ou pratique. Les représentants de la première appartiennent à trois groupes principaux. Les uns, comme Rupert de Deutz († 1135), s'inspirant de l'esprit oriental, sont animés d'une ardeur passionnée; d'autres laissent prédominer la sagesse, raison douce et tendre : Hugues de Saint-Victor († 1142), dont l'impulsion est suivie par Thomas d'Aquin et Henri de Gand, est le principal théologien de cette école mystique spéculative; d'autres enfin, comme David de Dinant, emportés par les théories réalistes de l'Orient, aboutissent à un mysticisme panthéiste. La mystique populaire est cultivée par nombre d'âmes d'élite : quelques-unes, tout en ignorant la science des livres, sont emportées par le souffle divin à des altitudes vertigineuses. Nommons Alger, l'adversaire de Bérenger, Julienne de Cornillion, Guibert de Gembloux, Marie d'Oignies, Christine de Saint-Trond, Lutgarde de Tongres, Marguerite d'Ypres, Thomas de Cantimpré († 1201), de Leeuw de Saint-Pierre, auteur de plusieurs œuvres hagiographiques et de l'intéressant *Bonum universale* ou *Les Abeilles mystiques*.

De temps à autre, il est vrai, cette mystique populaire conduisit à des défaillances : au XIe siècle déjà, certaines sectes religieuses s'en emparèrent; au XIIe, on trouve à Anvers le fameux hérésiarque Tancheln, que saint Norbert entreprit de terrasser; au XIIIe, les Beggards s'adonnèrent à d'étranges rêveries; enfin au XIVe, au milieu d'une corruption générale, une femme nommée Bloemardine († 1336) régna sur le peuple bruxellois au moyen d'une fausse mystique. Mais, par réaction, ce mysticisme malsain suscita une nouvelle école de théologie contemplative, qui s'adressait au peuple dans la langue du peuple. Jean de Ruysbroec (1293-1381), né dans le village de ce nom, le célèbre fondateur de l'abbaye de Groenendael, en fut le principal représentant dans nos provinces. A l'ombre du tilleul de la forêt de Soignes, où son âme, au spectacle des

beautés de la nature, s'envolait en d'inaccessibles extases, et où il dictait ses écrits, les contemplatifs les plus illustres venaient s'asseoir pour recueillir ses paroles. Il fut en relation avec Tauler et Suso, des « Amis de Dieu » allemands; il fut l'inspirateur de Gérard de Groot, le fondateur des « Frères de la vie commune » en Hollande; son influence sur le peuple était incalculable.

Après Ruysbroec, la mystique accuse davantage le côté pratique et descend dans les moindres détails de la vie chrétienne. D'une part, il y a les « Frères de la vie commune », très florissants dans les Pays-Bas au xv[e] siècle : le plus célèbre d'entre eux est, sans contredit, Thomas a Kempis, l'auteur de l'inestimable « Imitation de Jésus-Christ », vraie perle que les âges suivants n'ont cessé d'admirer. D'autre part, il faut mentionner Pierre de Hérenthals († 1391), religieux de Floreffe, le franciscain Henri Herpius († 1478), Denis le Chartreux († 1471), docteur de Cologne, qui écrivit une Somme théologique des plus remarquables, et son confrère en religion Pierre Dorlandus († 1507). Ruysbroec avait fait prévaloir dans la théologie mystique, traitée scientifiquement auparavant, une tendance plutôt affective : les noces spirituelles de l'âme avec Dieu constituent, dès lors, le sujet favori des contemplatifs.



Jean de Ruysbroec écrivant sur des tablettes de cire [illegible] traités qu'un moine recopie sur parchemin.
[illegible] de la Bibliothèque royale [illegible]

Cependant, la création de l'Université de Louvain avait ramené dans nos contrées le mouvement théologique proprement dit. Les premiers professeurs de la Faculté de théologie furent presque tous étrangers, recrutés principalement au Concile de Bâle (1431-1437), fait qui prouve la pénurie des savants belges à cette époque : parmi eux, il y eut des docteurs de Cologne et même des docteurs en Sorbonne.

Dès le début, l'*Alma Mater* fut engagée d'une manière très intense dans le mouvement des doctrines. Emportée par les bizarreries et les subtilités dialectiques qui marquent alors la philosophie, la jeune Faculté des arts semble avoir admis, dès avant 1446, des théories peu conformes à la foi catholique. La Faculté de théologie fut appelée à la redresser ; et lorsque, quelques années plus tard, les mêmes idées reparurent dans l'enseignement et les écrits de Pierre de Rivo, dont les doctrines sur la vérité aboutissaient à la négation de la prescience divine concernant les futurs contingents, ce fut encore la Faculté de théologie ou, du moins, un de ses docteurs, Henri de Zomeren, le chef et le porte-parole de plusieurs de ses collègues, qui les combattit et les fit condamner par le pape Sixte IV. A l'occasion de ces dissentiments théologiques, l'Université avait pris contact avec la Sorbonne de Paris et avec la Faculté de théologie de Cologne, au jugement desquelles l'enseignement de Pierre de Rivo avait été soumis.

Le XVIe siècle ouvre une ère de splendeur exceptionnelle. Siècle d'ardentes polémiques religieuses, il vit briller en Belgique, dans tous les domaines de la science sacrée, des savants de premier ordre : apologétique, dogmatique, morale, exégèse, tout resplendit d'un éclat merveilleux. Il nous est impossible, dans ce bref aperçu, de mentionner tous nos théologiens de marque : nous ne pouvons que signaler les principaux, en caractérisant la part qu'ils ont prise aux grands faits religieux.

Au seuil de cette période, une grande figure domine : celle de maître Adrien d'Utrecht, professeur de théologie à Louvain de 1490 à 1516, précepteur de Charles-Quint, couronné pape en 1522 sous le nom d'Adrien VI († 1523). L'impulsion qu'il imprima aux sciences théologiques, par lui-même et par des disciples d'élite, les Driedo, les Tapper, les Latomus et d'autres, eut une portée mondiale et durable. Il possédait à un degré éminent les qualités qui font le maître en théologie : « L'auditoire où il enseigne, écrit Moringus, est célèbre ; on n'y rencontre pas seulement des hommes ordinaires et des jeunes gens, mais on y voit accourir des hommes d'âge vraiment savants et illustres. » Ses œuvres théologiques, ses *Quaestiones quodlibeticae XII,* et ses *Quaestiones in quartum Sententiarum librum*, furent, dès leur apparition, répandues par toute l'Europe et eurent un succès de librairie extraordinaire : en moins de vingt ans, elles sont réimprimées au moins une dizaine de fois, à Louvain, à Paris, à Lyon, à Venise et ailleurs. Adrien s'attache surtout à la théologie morale et sacramentaire ; d'une sûreté de doctrine indéfectible, il est le fidèle disciple de saint Thomas, dont il suit la pensée et la méthode.

Formés à l'école d'un tel maître, une phalange de brillants élèves se trouvèrent tout armés pour commencer la lutte scientifique contre Martin Luther, le fougueux professeur de Wittenberg, aussitôt que celui-ci rompit avec la doctrine catholique (1517). En 1519, la Faculté de Louvain

porta des censures contre les théories du réformateur allemand; depuis lors, ce fut de part et d'autre un combat à outrance. Harcelé de près, l'ancien moine augustinien s'exaspère et sa polémique devient rageuse à l'égard des *Lovanienses,* qu'il ne cesse d'accabler des plus basses injures.

Jean Driedo de Turnhout (☨ 1535), le premier, conçut une série d'ouvrages de théologie à grande allure, répondant aux nécessités de la controverse entre Protestants et Catholiques. Son épitaphe dit de lui, à



Ruard Tapper (1488-1559).

juste titre : *artium et s. theologiae professor celeberrimus, qui hoereses contra catholicam fidem ingrassantes multis doctissimis libris a se scriptis et editis profligavit.* Ses règles d'herméneutique eurent l'insigne honneur d'être adoptées par le Concile de Trente dans la définition de l'authenticité de la Vulgate (1546). Vers la même époque, brillait à Louvain Ruard Tapper d'Enkhuyzen (☨ 1559), dont l'influence scientifique fut encore plus considérable que celle de son collègue. Il écrivit nombre d'ouvrages célèbres, fut souvent consulté par de grands théologiens étrangers, tel que l'Espagnol Pierre de Soto, par les évêques, l'empereur, le pape.

Au Concile de Trente (1545-1563), où il se trouva avec d'autres compatriotes, il jouit d'une telle autorité, que son avis fut demandé après celui des théologiens du pape et que tous les décrets et canons passèrent, dit-on, par ses mains. Les docteurs belges eurent, en effet, un rôle important dans ces assises écuméniques, où furent jetées les bases de la contre-réforme catholique : outre Tapper, François Van de Velde, nommé Sonnius († 1576), Michel de Bay ou Baius († 1589) et, plus tard, Jean Hessels († 1566) prirent part aux travaux. Dès avant l'ouverture, en 1544, la Faculté de Louvain avait cru bon de rédiger une déclaration doctrinale en trente-deux articles, formulant, à l'encontre des Protestants, les points essentiels de la foi catholique; et cette déclaration constitue, peut-on dire, le schéma de la règle de foi élaborée à Trente. Aussi bien les ouvrages des théologiens belges, Driedo, Tapper, Ravensteyn († 1570) et d'autres, qui écrivirent avant, pendant et après le Concile, sont-ils très précieux pour l'exacte intelligence de la doctrine catholique.

En outre, pour accomplir les réformes d'ordre scientifique dont les Pères de Trente avaient senti le besoin et qu'ils avaient décrétées, les papes trouvèrent chez nous toute une pléiade de collaborateurs très érudits et très actifs. Le premier, croyons-nous, longtemps avant Canisius et Bellarmin, Ruard Tapper conçut l'idée d'écrire un *Catechismus catholicae juventuti educandae*. Ne serait-ce pas de lui que s'est inspiré le Concile quand il décréta l'édition d'un *Catechismus ad parochos*, publié par Pie V en 1566? Jean Hessels, professeur à Louvain, publia aussi un catéchisme en latin, qui eut plusieurs éditions. Enfin, en 1607, parut le catéchisme populaire du jésuite Louis Makeblijde, catéchisme revu par Malderus, professeur à Louvain, mort évêque d'Anvers. Il fut approuvé par l'archevêque de Malines Boonen en 1623, au nom de tous ses collègues de l'épiscopat belge, et rendu dès lors obligatoire dans tous les diocèses de la province ecclésiastique sous le nom de Catéchisme de Malines, *Mechelsche Catechismus*. C'est le manuel très connu d'instruction religieuse qui fut dans toutes les mains pendant près de trois siècles.

De même le premier catalogue des livres prohibés fut composé à Louvain dès 1540; complété par ordre de Charles-Quint en 1546, puis en 1550, il fut édité d'abord en flamand, sous le titre : *Die catalogen van den quaden verboden boucken, ende van andere goede, die men den jongen scholieren leeren mach, na advijs der Universiteit van Loven*. C'est l'Index avant la lettre. Stimulé sans doute par cet exemple, Paul IV publia le premier Index officiel des livres prohibés en 1557. De ce double catalogue, celui de Louvain et celui de Rome, remaniés et complétés l'un et l'autre à plus d'une reprise, naquit enfin en 1587, sous Sixte V, l'Index définitif : à sa composition, sept professeurs de Louvain collaborèrent. Une œuvre de plus grande envergure fut l'édition, chez Plantin d'Anvers, de la Bible polyglotte ou Bible royale en cinq langues (1566-1573). Sous la savante direction de l'Espagnol Arias Montanus, venu en Belgique pour présider à l'exécution de l'œuvre, travaillèrent pendant plusieurs années Hunaeus,

Reyneri, Harmelius, Canterus, Molanus, Guilielmus, Masius, Lucas Brugensis et plusieurs autres théologiens et exégètes. L'édition fut approuvée par Grégoire XIII en 1572.

Immédiatement après, les savants belges mirent les matériaux recueillis à la disposition du pape en vue de la publication officielle de la Vulgate latine conformément aux décrets du Concile de Trente. En même temps, Grégoire XIII fit appel à la vaste érudition de nos compatriotes, principalement de la Faculté de Louvain, pour l'édition pontificale du *Corpus juris canonici*, édition qui parut en 1582. Ces savantes entreprises, d'un intérêt universel, et d'autres du même genre, comme la publication des œuvres de saint Augustin (1577), que, plus tard, les Mauristes prendront comme base de leurs travaux, mirent la science belge au tout premier plan.



Université de Louvain. — Collège du Saint-Esprit. — Cour intérieure.

Dans tous les domaines, le XVIe et le XVIIe siècle marquent une période d'apogée.

Les controverses religieuses avec les Protestants suscitèrent, d'une part, une magnifique efflorescence des sciences bibliques : outre les savants qui collaborèrent à l'édition de la Bible polyglotte et dont plusieurs se distinguèrent par leurs travaux scripturistiques, il faut signaler, entre autres, Thomas Stapleton, professeur à Louvain († 1598); Corneille Jansenius, mort évêque de Gand († 1576); Guillaume Lindanus, deuxième évêque de Gand († 1588); Jean Hessels († 1566); Corneille a Lapide, († 1637), qui enseigna au Collège de la Compagnie de Jésus, à Louvain, et écrivit un célèbre commentaire sur presque toute l'Ecriture sainte ; Bonfrerius de Dinant († 1643), de la même Société, professeur à l'Uni-

versité et recteur du Collège écossais à Douai; Guillaume Estius († 1613), également professeur à Douai.

D'autre part, en théologie dogmatique, les mêmes controverses provoquèrent, durant deux siècles, des luttes ardentes. Les théories de Luther et de Calvin avaient appelé l'attention sur le problème de la grâce, du libre arbitre et de la prédestination, et ramené les théologiens à l'étude de saint Augustin.

On connaît la doctrine du trop célèbre Michel Baius (1513-1589), professeur à Louvain. D'après lui, l'homme déchu pèche nécessairement quoiqu'il soit libre, la liberté consistant dans l'affranchissement de toute contrainte extérieure, mais non pas de toute détermination ou nécessité intérieure. Ces théories eurent, il est vrai, de la vogue; mais elles furent combattues immédiatement par la plupart des théologiens belges : à Louvain même, Baius eut pour ardents adversaires ses collègues Ruard Tapper et Ravensteyn, ainsi que l'illustre Bellarmin, qui enseignait alors au Collège théologique de la Compagnie de Jésus; la Sorbonne, sur la dénonciation des franciscains belges, condamna, en 1560, dix-huit de ses erreurs; et enfin, après de vives luttes, soixante-dix-neuf propositions furent proscrites par le pape Pie V (1567). Cette décision, à laquelle Baius finit par se soumettre, termina la première phase des controverses.

Bientôt après, elles recommencèrent, mais sous un autre aspect, en restant dans les limites de la foi catholique. Contrairement à Baius, qui avait accentué la valeur de la grâce au point de nier la liberté, le Père Lessius, S. J. (1554-1623), semblait exagérer le rôle du libre arbitre dans l'œuvre du salut. Les Facultés de Louvain et de Douai le prirent vivement à partie et crurent devoir censurer sa doctrine en 1587 et 1588 ; mais Rome, qui ouvrit une enquête, s'abstint de rendre un jugement. Cependant, le molinisme défendu par le jésuite portugais Louis Molina, qui prétendait réconcilier la liberté humaine avec l'infaillibilité de la grâce efficace mieux que ne le faisait la « prédétermination physique » des thomistes, gagna de plus en plus du terrain. Depuis lors, le molinisme et le thomisme se disputèrent la prépondérance en Belgique tout comme à l'étranger. Il est intéressant de noter ici que le premier système fut enseigné, avant la lettre, par Driedo et Tapper à l'Université de Louvain; mais les doctrines thomistes y reprirent le dessus dès la seconde moitié du XVIe siècle et continuèrent à être en honneur pendant de longues années.

Survint le Jansénisme, qui fut, en somme, la résurrection du Baianisme : négation de la liberté humaine, nécessité absolue de la grâce surnaturelle pour toutes les bonnes œuvres, impossibilité antécédente pour certains hommes de se sauver. Cette doctrine décevante se trouvait dans l'*Augustinus,* ouvrage posthume de Corneille Jansenius (1585-1638), professeur à Louvain, mort évêque d'Ypres, ouvrage auquel il avait consacré sa vie et qu'il prétendait basé sur l'autorité de saint Augustin. On sait le succès dont le Jansénisme jouit bientôt non seulement en Belgique, mais en Hollande et plus encore en France. Bien que condamnée comme

hérétique par Innocent X dans la bulle *Cum occasione* (1653), cette doctrine imprégna chez nous toutes les branches de la théologie, suscita des polémiques ardentes et paralysa l'activité scientifique de nombre de bons esprits. Longtemps une grande partie du clergé séculier et régulier en fut imbue, notamment dans l'archidiocèse de Malines, dont le chapitre métropolitain n'en fut pas toujours indemne, et dont le séminaire fut contaminé surtout pendant les quarante années de présidence du Janséniste Neesen († 1679). La Compagnie de Jésus, particulièrement visée par les adversaires, se trouvait constamment sur la brèche pour défendre la doctrine catholique; à l'Université de Louvain, certains professeurs de marque, comme Gommaire Huygens († 1702) et Jean Opstraet († 1730), étaient de chauds partisans du Jansénisme, alors que d'autres non moins célèbres, tels que Jean Schenckel († 1646), Guillaume van Engelen ou ab Angelis († 1649), Martin Steyaert († 1701), Charles Daelman († 1731), le combattaient avec acharnement.



L. Lessius, S. J. 1554-1623

En même temps que les autres branches, la théologie morale avait progressé à pas de géant. Au commencement du XVIIe siècle, elle est à son apogée : nous rencontrons alors des moralistes de toute première valeur : Lessius, dont les ouvrages, principalement le *De justitia et jure,* constituent un monument impérissable de science et d'érudition; son successeur, Egide De Coninck († 1633), que saint Alphonse appelle un auteur classique; enfin deux brillants professeurs de Louvain, Jean Malderus († 1633) et Jean Wiggers († 1639), qui peuvent être mis également au premier rang. Ce sont les questions se rapportant à la justice qu'ils examinent de préférence et dont ils font une étude à tel

point profonde qu'ils sont restés des maîtres à consulter encore de nos jours. La vie économique très intense alors dans nos provinces, surtout à Anvers, la métropole commerciale des Pays-Bas, leur permit d'assister à la naissance du capitalisme moderne et de poser les principes de conscience qui devaient en régir l'application.

Malheureusement, dès la seconde moitié du XVII[e] siècle, le Jansénisme, aux tendances rigoristes, commença à exercer son influence néfaste en théologie morale. Cette sévérité explique les violentes discussions de morale économique qui surgirent dans les Pays-Bas au commencement du XVIII[e] siècle : elles eurent pour objet la licéité de l'intérêt de l'argent. Alors que les grands moralistes, cités plus haut, n'hésitèrent pas à admettre cette licéité presque générale, quand le commerce rend l'argent en un certain sens productif, — doctrine qui fut défendue dans la présente polémique par le Hollandais Broedersen et par les docteurs de Louvain Cinck et Vivien, — plusieurs ouvrages anonymes parurent pour la combattre. Cette controverse continuera tout le long du XVIII[e] siècle, jusqu'à ce que, au commencement du XIX[e], le Saint-Siège déclarera que la coutume de percevoir un intérêt modéré de l'argent prêté n'est pas condamnable.

Aussi bien le XVIII[e] siècle marque, dans nos annales de théologie, une ère de décadence. Il y eut encore, il est vrai, des théologiens de forte trempe, tel le dominicain Billuart († 1757), qui écrivit un magnifique commentaire de la Somme de saint Thomas ; mais ils sont une minime exception. Les tendances antiromaines, formulées en France par le gallicanisme et ailleurs par le fébronianisme, furent propagées chez nous par le célèbre canoniste Van Espen († 1728), dont les écrits, principalement le *Jus ecclesiasticum universum,* sont remplis d'érudition, mais animés d'un esprit de haine contre l'autorité ecclésiastique. Ajoutez-y le rationalisme pénétrant partout et le dégoût de la scolastique provoqué par d'oiseuses discussions philosophiques, et vous connaîtrez les causes qui amenèrent la décadence. Les meilleurs esprits se tournèrent vers les études positives, qui eurent encore des heures d'éclat.

DEUXIÈME PARTIE : DEPUIS 1830

ORGANISATION DES ÉTUDES : ÉCOLES, MÉTHODES. — Quand la Belgique reconquit, avec l'indépendance, la liberté du culte et de l'enseignement, la pensée théologique renaissait à peine. Sans doute, au lendemain du Concordat, les grands séminaires avaient pu se rouvrir ; mais de continuelles tracasseries administratives et le manque d'un personnel enseignant rendirent impossible toute activité scientifique : nous avons exposé cette lamentable situation au début de cette étude.

Aux séminaires déjà existants vient s'ajouter en 1833, lors de la restauration du diocèse, celui de Bruges, établi dans l'ancienne abbaye des Dunes. Ainsi s'achevait le cadre des études théologiques élémentaires, tel qu'il existait sous l'ancien régime. Mais une école supérieure faisait encore défaut, où l'on travaillerait, non pas en vue d'un intérêt immédiatement pratique, mais dans le but supérieur de développer les sciences sacrées et de former en même temps une élite de théologiens. Dès 1829, au lendemain de l'abrogation des arrêtés de 1825 relatifs à l'enseignement, l'archevêque de Malines et les évêques de Belgique songèrent à réaliser cette



Bruges. — Cloître du Grand Séminaire (ancienne abbaye des Dunes).

idée par l'érection d'un séminaire provincial, destiné à recevoir, après les études élémentaires, les élèves les mieux doués. Cinq années plus tard, en 1834, le projet fut exécuté : il le fut par la fondation, à Malines, d'une université catholique qui devait être, au dire des évêques, « l'image fidèle de cette Académie de Louvain, autrefois si célèbre et si éminente, détruite par l'ouragan de la fin du XVIIIe siècle, au grand deuil de la Belgique tout entière ». Immédiatement une maison spacieuse fut achetée, où pouvaient habiter six professeurs avec une quarantaine d'étudiants. Par la constitution apostolique *Catholicae religionis* du 8 avril 1834, le pape Grégoire XVI approuve hautement l'érection du séminaire provincial et lui concède le droit de conférer les grades de bachelier, de licencié et

de docteur en théologie et en droit canon. La Faculté de théologie était ressuscitée ! L'année suivante, l'Université catholique fut transférée à Louvain : c'était vraiment alors, pour employer encore les paroles des évêques, « comme la renaissance de la célèbre Académie, quatre fois séculaire, qui avait été en Belgique la sauvegarde de la discipline et le rempart de la vérité ». Le séminaire théologique put se rétablir dans le Grand Collège du Saint-Esprit ; et les discussions solennelles reprirent, comme autrefois, dans la chaire de cette vénérable salle des promotions où tant d'illustres théologiens avaient passé, sous ces voûtes antiques, au milieu des grands souvenirs! Les traditions scientifiques étaient renouées.

Les études théologiques se trouvèrent ainsi réorganisées définitivement sur des bases solides. D'après le programme complet, elles supposent deux années de philosophie, deux ou trois années de théologie élémentaire et enfin six années de théologie supérieure, divisées en trois stades de deux années qui donnent accès successivement au baccalauréat, à la licence, au doctorat. De la sorte, on ne parvient à couronner ses études que vers l'âge de trente ans, comme dans l'ancien régime. Cette forte organisation scientifique, copiée sur celle des siècles de splendeur, n'a été adoptée au XIX[e] siècle nulle part ailleurs. Unique au monde, elle a eu pour effet de restreindre le nombre des gradués, surtout des docteurs : depuis l'origine jusqu'en 1905, il n'y a eu, en effet, que trente-neuf docteurs en théologie et dix-huit en droit canon; mais, d'autre part, elle a produit des professeurs et des savants qui se sont illustrés dans tous les domaines des sciences ecclésiastiques et qui ont fait, dans le monde entier, à la Faculté de Louvain, après soixante-dix ans d'existence, une auréole de gloire.

Les *sabbatines* ou discussions du samedi, que nous avons trouvées établies au Grand Collège théologique depuis son origine, furent remises en vigueur dès l'année 1834 ; elles subsistent toujours. L'épreuve du baccalauréat comprend, outre l'examen proprement dit, la soutenance publique de quatorze thèses ; le licencié doit en défendre vingt-quatre ; et le docteur, en dehors d'une étude originale à publier, doit affronter le feu de la discussion solennelle pendant trois jours, à raison de trois heures par jour, sur soixante-douze thèses embrassant toute la science sacrée. Ce règlement n'a pas changé jusqu'à nos jours.

Dès que les séminaires belges et la Faculté de Louvain commencèrent à fleurir et à donner leurs premiers fruits, l'épiscopat, à la tête duquel se trouvait un admirable organisateur, le cardinal Sterckx, sentit le besoin de créer un nouvel organisme scientifique au centre même de la catholicité. Il alla donc au-devant du désir du Souverain Pontife Grégoire XVI et n'eut pas de peine à se conformer aux conseils du savant nonce Joachim Pecci, en fondant à Rome, dès 1844, un Collège ecclésiastique belge. Le but principal de cette institution fut, dans l'idée des évêques, de fournir aux étudiants en théologie et en droit canon de leurs séminaires, et plus spécialement aux licenciés de Louvain, les moyens de se perfectionner en fréquentant les congrégations, les académies et les uni-

versités romaines, sans exclure toutefois les élèves qui n'auraient pas encore commencé ou fini leurs études philosophiques ou théologiques dans leur patrie. Mgr Aerts, mort doyen du chapitre métropolitain de Malines († 1905), fut chargé de fonder le Collège et nommé premier président.

Grâce à l'impulsion des hommes éminents qui se sont trouvés à sa tête, le Collège belge a marché de progrès en progrès. Depuis sa fondation jusqu'en 1905, deux cent dix-huit élèves y ont achevé ou acquis leur formation théologique ou canonique. Plusieurs d'entre eux ont illustré l'enseignement dans les séminaires aussi bien qu'à l'Université catholique et plus d'un a brillé par son savoir dans les rangs de l'épiscopat. Notons cependant que le but principal de l'œuvre s'est modifié sensiblement en 1868. Les évêques belges décidèrent alors d'augmenter le nombre de ceux qui feraient à Rome leurs études complètes : depuis lors, le Collège a été peuplé presque exclusivement par des étudiants en philosophie et en théologie qui suivent les cours de l'Université grégorienne dirigée par la Compagnie de Jésus. Ils arrivent au doctorat en théologie ou en droit canon après sept ou huit années d'études, dont les trois premières sont consacrées à la philosophie.



Collegium maximum des RR. PP. Jésuites, à Louvain.

Pendant que le clergé séculier travaillait ainsi à la restauration des études religieuses, les grands Ordres monastiques ne tardèrent pas à réorganiser les leurs.

A partir de 1834, les fils de saint Norbert firent successivement revivre les antiques abbayes de Tongerloo, d'Averbode, du Parc, de Postel et de Grimbergen, et y reprirent partout leurs cours de théologie. De son côté, la célèbre Compagnie de Jésus, rétablie depuis peu

d'années, installa son *Collegium Maximum* d'abord à Gand, en 1834, puis le transféra, en 1840, à Louvain, à côté de la jeune *Alma Mater,* rivalisant avec elle, comme autrefois, pour le développement des sciences sacrées et le maintien des bonnes doctrines. Ce Collège est établi sur le modèle des universités romaines : les quatre années d'études théologiques sont précédées de trois années de philosophie; les discussions solennelles y sont restées en grand honneur, et ceux qui sont admis à l'épreuve finale ou « Grand Acte » ont à soutenir publiquement soixante-douze thèses embrassant toute la théologie. De même qu'au XVI[e] siècle Bellarmin vint y enseigner, ainsi, lors de la restauration, des maîtres étrangers de haute valeur, tels que les Pères Passaglia, le brillant défenseur de l'Immaculée Conception de la Sainte Vierge, et Patrizzi, un des plus célèbres exégètes du XIX[e] siècle, illustrèrent les chaires nouvellement créées. A ce Collège fut annexé plus tard un cours de *Theologia brevis,* suivi par les élèves de différentes congrégations religieuses, et répondant au programme des séminaires séculiers.

Nous avons dit, dans la première partie de cette étude, qu'avant l'arrivée des Jésuites, les Frères-Prêcheurs avaient déjà fixé leur centre théologique à Louvain : le couvent, établi en 1223 et supprimé par la Révolution française, fut restauré, avec son Collège de saint Thomas d'Aquin, en 1856. Dès le début, les Dominicains prouvèrent qu'ils étaient les dignes descendants d'une lignée glorieuse de théologiens. Plus que d'autres, ils sont restés fidèles aux traditions scientifiques du moyen âge. Ils ont gardé avec un soin jaloux le culte du Docteur Angélique, dont la Somme constitue la base de l'enseignement du maître et l'objet constant des études de l'élève. L'examen final de leur cours conduit au lectorat, grade qui permet d'aspirer, après plusieurs années d'enseignement, à cette investiture scientifique qui s'appelle la maîtrise en théologie. Des savants de premier ordre ont constamment maintenu bien haut le renom du Collège dominicain, tels que les Pères Lepidi, actuellement Maître du Sacré Palais à Rome, de Robiano, Dummermuth et d'autres.

Faut-il compléter le tableau si saisissant de la restauration théologique dans les Ordres religieux? Il faudrait parler des Rédemptoristes qui ouvrent, vers 1835, une maison d'études à Wittem, dans le Limbourg, et y restent, après la cession de la province à la Hollande, jusqu'en 1882, date à laquelle ils la transfèrent à Beauplateau, dans le Luxembourg belge; — des Frères Mineurs Récollets, se formant dès 1842 à Saint-Trond, et depuis 1899 également à Turnhout ; — des Pères Capucins, dont les études s'organisent solidement à Bruges, peu de temps après le rétablissement de la province belge, grâce surtout à l'impulsion éclairée du savant Père Piat ; — de l'Ordre de Saint-Benoît, ramenant peu à peu la vie scientifique dans ses abbayes désertes, créant même un nouveau centre intellectuel, cette jeune et déjà célèbre abbaye de Maredsous, vraie héritière des traditions ancestrales, où les sciences sacrées sont cultivées avec ardeur et qui fonde, à son tour, au mont

Aventin une émule des universités théologiques romaines. Pour achever le tableau, il faudrait signaler d'autres faits encore, ce qui nous forcerait à dépasser les limites fixées à ce travail.

Mais ce n'est pas seulement à l'intérieur du pays que la théologie belge a marqué son existence et sa merveilleuse vitalité depuis soixante-quinze ans. Fait digne de toute notre attention, elle s'est répandue au dehors principalement par la création de séminaires étrangers.

Rome. — Le Collège belge.

Le premier en date et le plus important fut le séminaire américain de Louvain. Vers le milieu du XIXe siècle, les Etats-Unis n'avaient encore aucune maison d'études théologiques. Et comme l'immigration européenne et d'autres causes développèrent merveilleusement de jour en jour le nombre des fidèles, les évêques américains ressentirent vivement le besoin de pourvoir au recrutement et à la formation du clergé. Ils s'adressèrent d'abord à Pie IX en vue d'obtenir un séminaire au centre de la catholicité; et lorsque le malheureux Pape fut obligé, à cause des difficultés politiques sans cesse renaissantes, de leur répondre, en 1856, qu'ils devaient attendre des jours meilleurs, Mgr M.-J. Spalding, évêque de Louisville, plus tard archevêque de Baltimore, et Mgr Lefebvre, administrateur apostolique du Détroit, se tournèrent vers l'épiscopat de Belgique. Grâce au bienveillant appui des évêques belges, surtout du cardinal Sterckx et de l'évêque de Gand, Mgr Delebecque, le séminaire américain fut fondé en 1857 à l'ombre de l'Université de Louvain. C'est dans ce centre intellectuel, déjà renommé, que les séminaristes étrangers, d'origine américaine ou européenne, acquerraient leur culture théologique : les uns pourraient aspirer aux grades académiques; — et il y en a, par exemple Mgr J. Spalding, l'évêque bien connu de Peoria, et Mgr Riordan, arche-

vêque de San Francisco, qui portent là-bas avec fierté le titre de licenciés en théologie de Louvain; mais le grand nombre suivraient quelques cours d'une *Schola Minor* instituée à leur intention, cours qui furent supprimés en 1878, mais solidement rétablis et complétés en 1898. Le Collège de Louvain a envoyé dans l'Amérique du Nord près de sept cents prêtres, dont plusieurs ont obtenu des chaires de théologie dans les séminaires qui commençaient à surgir, et dont une douzaine ont pris rang dans la hiérarchie de l'Eglise des Etats-Unis.

Aussi, il y a quelque vingt-cinq ans, le Saint-Siège a-t-il formellement exprimé à l'épiscopat américain le désir de voir envoyer à Louvain aussi bien qu'à Rome l'élite de leurs sujets, et le décret 185 du troisième concile plénier de Baltimore (1884) fut porté en exécution de cette volonté.

Tous ces faits tendent à montrer que la théologie américaine est étroitement apparentée à la théologie belge. Il y a plus. Quand les évêques de la province ecclésiastique de New-York fondèrent un séminaire central à Troyes, en 1864, ils firent, à leur tour, appel à l'éminent évêque de Gand, Mgr Delebecque, qui s'engagea à leur fournir le personnel enseignant. Et, depuis lors, durant une vingtaine d'années, nombre de prêtres savants, pour la plupart gradués de l'Université de Louvain, ont passé les mers pour aller cultiver les sciences sacrées dans la Nouvelle-Angleterre. Cette école centrale fut supprimée lorsque les séminaires diocésains commencèrent à se former, et le dernier président, Mgr Gabriëls, fut nommé évêque d'Ogdensburg.

En 1859, un autre séminaire s'était fondé à Bruges, à côté du séminaire épiscopal : le séminaire anglais, destiné à donner à l'Angleterre de savants prêtres en même temps que d'excellents missionnaires. Depuis son origine jusqu'à sa disparition en 1873, près de deux cents élèves y acquirent une solide formation théologique, grâce à l'enseignement de plusieurs hommes de première valeur, parmi lesquels il convient de mentionner Thomas Bouquillon († 1902), professeur au Séminaire de Bruges (1867-1877).

Enfin, pour donner une idée complète de notre expansion théologique dans le monde, nous voudrions pouvoir dresser la liste longue et glorieuse des savants qui ont occupé des chaires à l'étranger, surtout des religieux qui ont enseigné à Rome, à Jérusalem et ailleurs. Qu'il nous suffise d'appeler ici l'attention sur le professeur de Bruges que nous venons de nommer : théologien de marque, Bouquillon professa depuis au jeune Institut catholique de Lille (1877-1885) et, plus tard, à l'Université de Washington (1889-1902), où il acquit bientôt, par son savoir et son influence scientifique, une haute situation.

On le voit, depuis 1830, la Belgique a déployé d'immenses efforts dans la culture des sciences sacrées, et nul siècle n'assista, chez nous, à une pareille efflorescence des écoles théologiques. Aussi bien, les efforts ont été récompensés, et les fruits sont très abondants. Il nous reste à les faire connaître.

Faits théologiques. — Nous appelons de ce nom tous les événements d'ordre religieux, principalement les actes de l'autorité ecclésiastique, qui déterminent certains courants d'idées ou fixent une doctrine. Pour présenter une vue d'ensemble sur l'histoire de la théologie belge, il importe de montrer la part que nos évêques et nos théologiens y ont prise.

L'édition de catéchismes destinés à la diffusion de la science sacrée parmi le peuple est un de ces faits. Nous avons vu que le catéchisme de Malines, rédigé par le jésuite Makeblijde avec la collaboration du professeur de Louvain Van Malderen, fut approuvé par l'archevêque Boonen et devint obligatoire, en 1623, dans toute la province ecclésiastique belge. Ce même petit livre, divisé en cinq parties et en quarante



Malines. — Vue du Séminaire archiépiscopal.

et une leçons, resta en usage jusque pendant le XIXe siècle. Tout au plus, le cardinal Thomas Philippe d'Alsace, en 1744, et le cardinal de Frankenberg, en 1788, avaient-ils cru devoir l'épurer au point de vue linguistique. Mais, dès la première moitié du XIXe siècle, on se mit un peu partout à le remanier profondément. En 1842, le cardinal Sterckx en donna une nouvelle édition officielle, corrigeant les erreurs qui s'étaient à la longue glissées dans le texte. En même temps, il fit publier le « Catéchisme de Malines avec des explications sur chaque demande » ou « Grand catéchisme », ainsi qu'un résumé à l'usage des enfants sous le nom de « Petit catéchisme de Malines ». Ce dernier manuel fut introduit dans le but d'unifier l'enseignement religieux. « Jusqu'à présent, écrit le cardinal dans la préface, on s'est servi dans notre diocèse de plusieurs petits catéchismes, tous différents les uns des

autres, pour préparer les enfants à la première communion. Cette disparate entraîne de graves inconvénients, quand on vient à changer de paroisse; et c'est pour y obvier que nous avons fait imprimer ce petit catéchisme de Malines. » Il circulait, en effet, plusieurs manuels, grâce sans doute au désarroi religieux qui marque le commencement du XIXe siècle : beaucoup furent imprimés soit à Anvers, soit à Bruxelles, avant 1840. Les catéchismes, introduits par le cardinal Sterckx, furent employés dans le diocèse de Malines jusqu'en 1899, date à laquelle le manuel de Makeblijde fut définitivement abandonné et remplacé par le Petit catéchisme de 1842, qui fut complètement refondu et devint le « Catéchisme de Malines » tout court, auquel s'adapta bientôt un nouveau « Catéchisme avec explications ».

Cependant, la plupart des autres diocèses suivirent l'exemple de Malines et publièrent des manuels d'enseignement religieux. En 1846 parut le « Catéchisme du diocèse de Liége », suivi en 1848 du « Grand catéchisme », auxquels peu après s'en ajoutèrent d'autres. Le même mouvement se remarque à Namur et à Tournai. Il n'y a que Gand et Bruges où le vénérable ouvrage de 1623 soit resté en usage jusqu'à nos jours : encore conviendrait-il de mentionner le « Catéchisme des fêtes », édité en 1854 sous les auspices de Mgr Delebecque, ainsi que d'autres manuels publiés dans ces deux diocèses.

De là une riche littérature catéchétique, trop abondante même pour que nous puissions songer à la détailler. Bosmans, Van Hemelen, Mgr Lambrecht, professeur au Grand Séminaire et plus tard évêque de Gand, sont des noms à mentionner. Le grand ouvrage de ce dernier, *Verklaring van den Mechelschen Catechismus* (1882), en trois volumes, est une vraie somme de théologie à l'usage des classes cultivées.

En même temps que par des catéchismes, l'épiscopat belge n'a cessé de répandre les sciences ecclésiastiques au moyen de ces Lettres pastorales nombreuses, par lesquelles il a pris part aux grands mouvements doctrinaux. Pour ne parler que du passé qui appartient à l'histoire, signalons entre autres les remarquables Mandements de Mgr Van Bommel, évêque de Liége, et de ses successeurs Mgrs de Montpellier et Doutreloux ; du cardinal Sterckx, du cardinal Dechamps, d'abord à Namur, puis à Malines, du cardinal Goossens; de Mgrs Malou et Faict, à Bruges ; de Mgrs Delebecque et Bracq, à Gand ; de Mgr Labis, à Tournai. Parmi ces Mandements, une importance particulière revient à ceux qui servirent à commenter et à défendre les dogmes de foi définis par le pape Pie IX, à savoir l'Immaculée Conception en 1854 et l'infaillibilité pontificale au concile du Vatican. Ce sont là deux faits dogmatiques qui dominent l'histoire de la théologie au XIXe siècle et auxquels les évêques et les savants belges ont pris une large part.

Au premier de ces faits, l'histoire a indissolublement associé le nom de Mgr Malou, alors évêque de Bruges († 1864), un des brillants professeurs de la jeune Université de Louvain (1837-1849). Par ses études dogmatiques

et patristiques, il avait été admirablement préparé à être le théologien de la sainteté originelle de Marie; il n'avait d'ailleurs qu'à recueillir l'héritage ancestral que l'*Alma Mater* s'était fait un honneur de léguer de génération en génération. Dans les réunions préliminaires à la définition, où de nombreux évêques venus du monde entier examinèrent, sous la présidence du Pape, le mémorable document *Ineffabilis Deus* qui devait fixer la doctrine catholique, ce fut le savant prélat belge qui se distingua particulièrement. Comme l'apprend une de ses lettres que nous avons eue en mains, ses remarques amenèrent une modification sensible dans la rédaction primitive de la Bulle pontificale. Au lieu d'insister, comme elle le faisait, sur la valeur démonstrative de certains textes bibliques pris séparément, il réussit à faire prévaloir l'argument de tradition. Et après que le dogme fut défini, ce fut encore l'évêque de Bruges qui publia ce précieux ouvrage « L'Immaculée Conception de la bienheureuse Vierge Marie, considérée comme dogme de foi » (1857), qui est resté jusqu'à nos jours le commentaire le plus autorisé en même temps que la défense la plus solide de la croyance catholique. A côté de cette œuvre capitale, traduite bientôt en d'autres langues, on ne peut pas omettre non plus l'étude très savante que le jésuite italien Passaglia, ancien professeur au *Collegium Maximum* de Louvain, publia, en 1854-1855, sous le titre *De Immaculato Deiparae Virginis Conceptu*.



S. Em. le Cardinal V.-A. Dechamps,
Archevêque de Malines (1810-1883).

Au Concile œcuménique du Vatican (1870-1871), l'intervention des évêques et des théologiens belges fut aussi ou même plus importante. Mieux que d'autres, ils pouvaient collaborer à la définition de la foi.

Avant l'ouverture du Concile, les esprits étaient en ébullition. On se souvient de la célèbre polémique, menée avec vigueur par l'archevêque de Malines Mgr Dechamps contre Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, qui combattait l'opportunité et même le bien-fondé de la définition de l'infaillibilité pontificale. Le prélat belge obtint gain de cause devant l'opinion presque unanime du monde théologique, aussi bien que devant les Pères du Concile : sa thèse fut définie après de mémorables débats, malgré les intrigues de quelques évêques étrangers. Le Concile admit, en outre, la méthode d'apologétique préconisée depuis des années par l'éminent théologien et défendue surtout dans son ouvrage « Entretiens sur la démonstration catholique de la religion chrétienne » (1857). Cette

méthode consiste à prendre comme point de départ le fait du catholicisme dans le monde contemporain, fait revêtu de tant de marques surnaturelles qu'il n'est pas explicable sans l'intervention toute particulière de la Providence. Ce double succès ne révèle-t-il pas à l'évidence la considération dont jouissait l'archevêque de Malines dans ces imposantes assises? Aussi bien, servie par sa réputation de savant, sa parole faisait-elle autorité dans les discussions conciliaires. Mais il est juste de mentionner, à ses côtés, un homme qui cachait, sous des dehors modestes et réservés, un précieux trésor de science théologique : nous voulons parler de son vicaire général Mgr Charles Bogaerts. A l'évêque d'Orléans, qui lui demandait un jour, avec une pointe d'ironie, de lui présenter ses consulteurs, l'archevêque belge, dit-on, montrant son fidèle compagnon : « Voici, répondit-il, ma bibliothèque et mes théologiens ! »

En même temps que Mgr Dechamps, les autres évêques belges assistèrent au Concile. D'aucuns y avaient amené des hommes de valeur : avec Mgr Faict de Bruges nous rencontrons Mgr Dessein, le président de son grand séminaire, et avec Mgr de Montpellier le chanoine Lupus de Liége. Enfin, un canoniste belge, professeur à l'Université de Louvain, Mgr Feye, occupa une place éminente parmi les consulteurs pontificaux; le nombre en était restreint; il n'y avait que trente-six étrangers. Il fut appelé, dès 1867, à faire partie de la Commission directrice, composée de neuf cardinaux et de neuf consulteurs; nommé, en 1868, consulteur et secrétaire de la Commission préposée à la discipline, il prépara ou annota un grand nombre de projets de loi, notamment sur les évêques, les chanoines, le clergé, sur le mariage civil et le mariage mixte, sur l'empêchement d'honnêteté publique, sur le quasi-domicile, sur les ordinations anglicanes et sur d'autres questions canoniques : tous ces *schemata* sont déposés à la bibliothèque de l'Université de Louvain.



S. G. Mgr J.-B. Malou,
Evêque de Bruges (1809-1864).

Depuis le Concile du Vatican, les théologiens et les canonistes belges n'ont rien perdu de leur considération et de leur autorité dans le monde catholique. A preuve l'institution de la Commission biblique par le pape Léon XIII en 1902, commission dans laquelle furent appelés trois exégètes belges de grand renom, ainsi que celle de la Commission pour la codification du droit canonique par S. S. Pie X en 1904, qui, lui aussi, eut recours aux lumières de plus d'un de nos juristes ecclésiastiques.

Divers aspects de la théologie. — Quelle fut enfin, depuis soixante-quinze ans, la vie intérieure de la théologie belge considérée sous ses différents aspects, notamment en dogmatique, en Ecriture sainte, en morale et en droit canonique ?

Les premiers théologiens que nous rencontrons après 1830, dans les séminaires et même à l'Université catholique, furent des « autodidactes » comme ceux de la période précédente. Figures originales de savants, vivant dans les bibliothèques poussiéreuses, ils surent amasser par leurs obscurs labeurs des trésors de science et les transmettre à des disciples d'élite : de cette première génération, J.-M. Thiels, pendant trois ans professeur de dogmatique à la Faculté de Louvain (1834-1837) et depuis professeur au Séminaire de Malines († 1864), peut être regardé comme le type historique. Est-il étonnant, d'autre part, qu'il y eut dans les débuts, surtout en théologie dogmatique, des tâtonnements ou même des défaillances doctrinales ?

Nous ne parlons que pour mémoire du stévénisme, secte schismatique née à l'occasion du Concordat, qui emprunta son nom à tort à l'ancien vicaire général de Namur Stevens († 1828), et qui s'organisa, sous la direction d'une demi-douzaine de prêtres, dans le Brabant, dans la province de Namur et en Flandre. Si elle eut une influence durable sur quelques milliers de fidèles, elle ne parvint jamais à prendre pied sur le terrain scientifique.

Mais d'autres idées, venues de France et d'Allemagne, influencèrent assez longtemps l'enseignement de la dogmatique dans nombre de chaires belges. C'était un syncrétisme bizarre, composé de traditionalisme et d'ontologisme, qui parvint à s'implanter à l'Université de Louvain et à s'y maintenir une vingtaine d'années. Un philosophe, le célèbre Ubaghs († 1875), fut l'initiateur du mouvement. Bientôt il fut suivi par des professeurs de la Faculté de théologie ; et lorsque Arnold Tits, son disciple et successeur à Rolduc, alla rejoindre son ancien maître à Louvain, ce fut lui qui devint, jusqu'à sa mort (1841-1851), l'oracle de l'école, le véritable chef suivi par Ubaghs lui-même, par F. Lonay, J. Laforêt, plus tard recteur de l'Université, P. Claessens, professeur au Petit Séminaire de Malines, le Père Bernard Van Loo et plusieurs autres. Tits n'a guère laissé d'ouvrages, mais son enseignement fut brillant et son influence très profonde. Après sa mort, ses disciples défendirent ou exposèrent ses idées dans leurs nombreux écrits à Louvain et ailleurs. La « Revue Catholique » de Louvain leur servit longtemps d'organe. Au sein même de l'Université, outre Ubaghs et Laforêt, le savant exégète Beelen et le professeur de dogmatique Lefebve continuèrent à y adhérer, jusqu'à ce que le Saint-Siège proscrivit leurs doctrines et les obligea à souscrire une formule de rétractation (1866).

Dans l'entre-temps, les controverses n'avaient pas cessé. On aurait tort de croire, en effet, que la plupart des théologiens belges s'étaient rangés à leur suite. Dans la chaire de dogmatique, à Louvain même, il

y eut parfois des voix discordantes. C'était, de 1837 à 1849, le professeur Malou, qui avait eu le bonheur de se former au centre de la catholicité. On se souvient encore, à la Faculté de théologie, des joutes mémorables qu'il soutenait contre son collègue Tits. En même temps,



Anvers. — Nefs de la cathédrale.

Kersten et Gilson combattaient ces théories étranges dans le « Journal historique et littéraire » publié à Liége depuis 1834. Mais la lutte reprit avec une nouvelle vigueur en 1857, lorsque le Père Dechamps fit paraître ses « Entretiens sur la démonstration catholique de la révélation chrétienne », et surtout lorsque le chanoine Lupus de Liége édita

son grand ouvrage : « Le traditionalisme et le rationalisme examinés au point de vue de la philosophie et de la doctrine catholique » (1859).

Mais bientôt, après la condamnation d'Ubaghs, le silence se fit et la vraie doctrine reprit le monopole partout. Au surplus, l'ontologisme avait très peu réussi à s'introduire dans les grands séminaires, beaucoup moins que dans les cours de philosophie.

Ces controverses s'expliquent, nous l'avons dit, par le manque absolu des traditions scientifiques. Si regrettables qu'elles aient été, elles ont provoqué, en théologie dogmatique, une vitalité extraordinaire ; et dès avant 1850 nous rencontrons des études de grande valeur. Mais c'est surtout dans la seconde moitié du XIX[e] siècle que cette branche s'est développée à vue d'œil. Parmi ceux qui la cultivèrent, il convient de citer, entre beaucoup d'autres, le chanoine Jungmann († 1895), professeur au Grand Séminaire de Bruges, dont le cours de théologie, commencé en 1864, a joui d'un grand succès ; — Mgr Lambrecht († 1889), de Gand, dont nous avons fait connaître plus haut la science catéchétique et qui, durant une trop courte carrière, sut achever plusieurs travaux dogmatiques ; — le Père Schouppe, S. J., qui publia un ouvrage très apprécié ; — le chanoine Dupont, à Louvain, dont l'enseignement exerça une grande influence en Belgique ; — le Père Dummermuth, des Frères-Prêcheurs, profond théologien et ardent défenseur des doctrines thomistes; — enfin, pour nous borner, le Père de San, S. J., pendant de longues années professeur au Collège théologique de la Compagnie de Jésus (1873-1900). Celui-ci fut, en Belgique, ce que le cardinal Franzelin, Palmieri et d'autres ont été en Italie. Théologien de race, esprit pénétrant, formé à l'école des Suarez et des Petau, il a consacré sa vie à scruter les mystères de l'être divin, et publié quelques résultats de ses études dans des ouvrages de haute envergure. On est unanime à le considérer comme une personnalité théologique de tout premier plan.

Pour caractériser le développement de la science dogmatique belge, notons enfin que depuis quelques années, grâce à l'impulsion donnée par Léon XIII dans l'encyclique *Aeterni Patris* (1879), elle tend à s'inspirer plus directement de la doctrine de saint Thomas d'Aquin et à se dégager davantage des écoles de la décadence scolastique.

Que dire ensuite des sciences bibliques et positives, de l'étude de l'Ecriture sainte, des Pères et des théologiens? Dans ce domaine, il n'y eut pas d'hésitations; dès le début, la science belge s'imposa à l'attention; elle n'a fait que se fortifier dans le cours du XIX[e] siècle. Il suffirait de mentionner quelques noms pour dessiner le mouvement des études. La Faculté de Louvain tient ici, sans conteste, la toute première place, grâce aux éminents professeurs qui y ont enseigné et aux nombreux disciples qu'ils ont su former. Mgr Beelen marche à la tête de ce brillant cortège, non seulement parce qu'il fut l'initiateur et le créateur de l'école, mais surtout parce que, pendant un demi-siècle d'ardente activité et d'extra-

ordinaire fécondité scientifique (1836-1884), il n'a été surpassé par personne. Servi par de solides connaissances théologiques, armé aussi d'un vaste savoir linguistique et philologique, il a commenté, expliqué ou traduit presque tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament. Sa traduction flamande, complétée par quelques-uns de ses disciples, est et sera longtemps classique, et son commentaire de l'Epître aux Romains sera toujours considéré comme une œuvre magistrale.



Le R. P. de San, S. J. (1832-1904).

A la suite de Beelen, une phalange de brillants élèves se sont engagés dans les études bibliques. C'est Mgr Lamy qui recueillit plus tard son héritage (1879) et qui, avec une ténacité inlassable, grâce à un labeur semi-séculaire (1859-1907), a réussi à défricher, peut-on dire, le domaine scripturistique et patristique tout entier; c'est, à Malines, Mgr Abbeloos, plus tard recteur de l'Université de Louvain, et ses successeurs Mgr Verhulst et le chanoine Ceulemans; ce sont encore les chanoines Liagre à Tournai, Van Damme à Gand, Van Steenkiste et Van de Putte à Bruges. Tous les séminaires et plusieurs ordres religieux ont eu leurs exégètes de mérite : la liste en serait trop longue. Une mention spéciale revient toutefois au Père Corluy, professeur au Collège théologique de la Compagnie de Jésus de 1870 à 1893, qui a conquis par ses travaux une place éminente dans les sciences bibliques.

Enfin, depuis une vingtaine d'années, une nouvelle tendance s'est fait jour : par suite des controverses religieuses, les questions de critique se sont mises de plus en plus à l'avant-plan des études. On sait que plusieurs de nos savants n'ont pas craint de se hasarder sur ce terrain peu connu, presque inculte, et l'ont exploré avec succès.

Cependant, la patristique marchait de pair avec la science de la Bible. Parmi ceux qui illustrèrent celle-ci, plusieurs s'occupèrent aussi de celle-là : tels Beelen et Lamy. D'autres noms encore viennent s'y ajouter : Malou et Jungmann sont les plus importants. Le premier avait acquis, au cours de ses recherches, de vastes connaissances positives ; de bonne heure, il édita une série des principaux opuscules des Pères de l'Eglise; il fut en rapports suivis avec Dom Pitra, le savant bénédictin de Solesmes, à qui il fournit souvent de précieuses indications pour l'édition de la Patrologie de Migne. Jungmann, qui s'était distingué à Bruges par sa science dogmatique, cultiva avec un succès égal la théologie positive à la Faculté de Louvain (1871-1895).

Dans le même ordre d'idées, nous ne pouvons omettre de signaler les travaux d'histoire de la théologie auxquels plusieurs se sont essayés pendant une certaine période. Mgr de Ram, l'infatigable et très érudit recteur de l'Université de Louvain (1834-1865), avait formé le projet d'étudier à fond le mouvement des sciences sacrées en Belgique, principalement à l'*Alma Mater*. Lui-même conduisit ses recherches dans ce sens et, à sa suite, d'autres vinrent qui entreprirent de faire connaître l'un ou l'autre de nos théologiens. Malheureusement, ce mouvement, qui aurait pu être si fécond, cessa après sa mort, et l'histoire de la théologie en Belgique n'a été en somme qu'ébauchée.

Restent enfin la théologie morale et le droit ecclésiastique.

Durant une bonne partie du XIX[e] siècle, la morale continua chez nous à s'inspirer des principes rigoristes qui avaient prévalu au siècle précédent. Petit à petit cependant, elle parvint à se dégager de ce contact et se rapprocha des doctrines de saint Alphonse de Liguori († 1787), qui avait enrayé les tendances jansénistes en Italie. Ce sont surtout les ordres religieux qui donnèrent l'impulsion dans ce sens; et il a fallu de longues années avant que le probabilisme, par exemple, ait pu s'introduire dans toutes les chaires de morale.

Autour de ces questions, qui regardent surtout la méthode et l'application, et particulièrement autour de l'autorité de saint Alphonse, de multiples controverses ont été menées jusque vers 1875. Depuis lors, ces discussions se sont plutôt assoupies; mais elles ont repris depuis une dizaine d'années.

Cependant, dès la première moitié du XIX[e] siècle, se lèvent des moralistes et des canonistes qui porteront la science belge à un haut degré de développement.

Feye (1820-1894) fut le second docteur en droit canon de la Faculté de Louvain. Après s'être perfectionné dans les Congrégations romaines, il revint à l'Université (1850), où il acquit bientôt, par son enseignement magistral et ses solides travaux juridiques, une réputation mondiale. Son ouvrage sur le mariage, *De impedimentis et dispensationibus matrimonialibus* (1867), fut son œuvre capitale. Nous l'avons vu siéger ensuite au Concile du Vatican, qui consacra définitivement son renom de canoniste. En même temps s'illustrait le chanoine Loiseaux (1815-1904), professeur au Séminaire de Tournai depuis 1847, et plus tard revêtu de la bure de saint François d'Assise dans l'Ordre des Capucins (1871), sous le nom désormais célèbre de Père Piat. On lui doit, entre autres, une nouvelle édition annotée des *Institutiones ecclesiasticae* de Benoît XIV, ainsi que de la *Theologia moralis* de Van der Velden, un commentaire très apprécié de la constitution *Apostolicae Sedis,* un Traité du Jubilé, enfin des *Praelectiones juris regularis* en trois volumes, son chef-d'œuvre, ouvrage classique dont les canonistes sont et resteront longtemps tributaires. Dès 1847, il collabora activement aux Mélanges théologiques (1847-1853), première revue

exclusivement théologique fondée en Belgique; bientôt il fut un des principaux rédacteurs de la Revue théologique (1856-1863); enfin, il fonda en 1869 et dirigea pendant de longues années la Nouvelle revue théologique, où il n'a cessé jusqu'à sa mort d'accumuler des trésors de science et dont il réussit à faire un des périodiques les plus autorisés dans le domaine de la morale et du droit canon.

Feye et Piat ont provoqué une vraie efflorescence de la science juridique; plusieurs de leurs disciples et de ceux qui les suivirent la cultivèrent avec ardeur : tels, pour ne signaler que les principaux, Mgr De Brabandere, professeur au Séminaire (1861-1875) et plus tard évêque de Bruges, dont le cours est toujours très apprécié, et Mgr Moulart, qui enseigna le droit civil-ecclésiastique à l'Université de Louvain (1862-1904) et qui mena pendant quelques années de mémorables controverses politico-religieuses.

Durant la même période, la théologie morale se développait de jour en jour. S'il faut citer des noms, nous mentionnerons d'abord Thomas Bouquillon et Mgr Waffelaert à Bruges; puis les auteurs des éditions successives de la *Theologia Mechliniensis* à Malines; Mgr Haine, le chanoine Van der Moeren, les Pères Van den Ackere, S. J., et Génicot, S. J., à Louvain. Les deux premiers méritent une place d'honneur. Dès son entrée au Séminaire de Bruges, le professeur Bouquillon s'efforça d'affranchir son enseignement des méthodes alors en usage : ayant une conception élevée du caractère scientifique de la théologie morale, ennemi des manuels à courte vue, il se forma à l'école des grands moralistes des siècles passés, principalement à celle de saint Thomas, et publia des œuvres de grand mérite; grâce à son ouvrage sur la *Theologia moralis fundamentalis*, il restera l'auteur classique en cette matière. Son disciple et admirateur Mgr Waffelaert, évêque de Bruges, qui occupa pendant dix ans la chaire illustrée par Bouquillon (1880-1890), a continué à creuser le sillon ouvert par son maître; lui aussi a produit des œuvres nombreuses d'une valeur scientifique indiscutable, qui l'ont rangé parmi les meilleurs moralistes contemporains.



MGR H.-J. FEYE (1820-1894).

De nos jours, toutes les sciences sacrées brillent en Belgique d'une splendeur inconnue aux siècles précédents; et l'on peut affirmer, sans crainte d'être démenti, que notre pays ne le cède à aucun autre par l'éclat de son enseignement, par la valeur de ses exégètes, de ses canonistes, de

ses théologiens dogmatiques et moralistes, par la part qu'il prend au mouvement scientifique mondial. Les revues théologiques sont nombreuses et variées : la Revue bénédictine de Maredsous, la Nouvelle revue théologique, la Revue apologétique, les *Collationes brugenses,* les *Collationes*



Le R. P. Piat, O. F. M. (1815-1904).

tornacenses, les *Collationes namurcenses*, la Revue ecclésiastique de Liége, la Vie diocésaine de Malines, pour ne citer que les principales, jouissent d'une haute considération. Tous les jours, dans tous les domaines, des ouvrages vraiment scientifiques paraissent, qui s'imposent à l'attention des savants étrangers. Après trois quarts de siècle, la théologie belge, qu'on avait violemment détruite, s'épanouit en une frondaison merveilleuse.

Au moment de finir cet aperçu court et incomplet, nous ne cacherons pas qu'il est le fruit de laborieuses recherches. Il n'existe, en effet, aucune vue d'ensemble sur l'histoire des sciences sacrées en Belgique. Tout au plus trouve-t-on de rares études fragmentaires ayant trait à certains points de vue ou à quelques théologiens de marque. Mais notre tâche a été facilitée par les indications que plus d'un professeur de séminaire, et surtout M. le chanoine Maere, bibliothécaire à l'Université de Louvain, ont bien voulu nous fournir : à tous, nous offrons ici l'expression de notre vive gratitude.

Puisse cet essai, si modeste soit-il, montrer que notre pays occupe une place d'honneur dans le domaine des sciences religieuses. Puisse-t-il rappeler l'attention sur beaucoup de nos gloires oubliées et inspirer à d'autres travailleurs le désir de mieux les mettre un jour en lumière.

E. VAN ROEY,
Docteur en théologie,
Vicaire Général de S. E. le Card.-Archev. de Malines.



La Trinité avec les emblèmes des quatre Evangélistes.
Miniature du bréviaire de Philippe le Bon.
Manuscrit n° 9511 de la Bibliothèque royale de Belgique.

LES SCIENCES SOCIOLOGIQUES



Dans la période romantique de la Sociologie, quatre noms brillent d'un éclat souverain : Aug. Comte, Quetelet, Marx, Spencer.

L'autorité de Comte et de Spencer n'est plus guère discutée. La France et l'Angleterre ont revendiqué la gloire de ces savants illustres et n'ont pas laissé entacher leur mémoire. On pourrait même dire que ce sont les races latine et anglo-saxonne qui ont élevé leur piédestal.

L'autorité de K. Marx ne s'est imposée qu'à la longue. L'auteur du « Capital », battu en brèche par toute la science économique orthodoxe, a vu sa sociologie englobée dans l'anathème qui visait son collectivisme. Mais dans la dernière décade, d'année en année, l'impartiale critique a imposé la vérité scientifique. C'est porté par le suffrage des amis de la haute culture de toutes les nationalités, que Marx est allé prendre la place qui lui revient parmi les fondateurs de la Sociologie moderne : une des premières.

Le XIXe siècle finissant oublia presque Quetelet, qui de son vivant jouit d'une autorité incontestée. Son nom pâtit du dédain qui entourait

la méthode mathématico-statistique. C'était une injustice. Nos contemporains commencent à le reconnaître. Déjà l'histoire de la Sociologie le classe en bonne place parmi les fondateurs de cette science. Le jour n'est pas éloigné où son effort statistico-économique sera jugé à sa valeur, à l'égal de ceux de Comte, de Spencer et de Marx.

Quetelet est le grand sociologiste belge de la période 1830-1875. Nul, en Belgique, ne peut lui être comparé.

Ses principales publications relatives à la science sociale s'échelonnent de 1828 à 1876. Son chef-d'œuvre fut la « Physique sociale », parue en 1835, rééditée en 1869.

On a justement affirmé que Quetelet peut être considéré comme le représentant le plus complet de la science mathématico-physique au XIXe siècle.

Plus que personne, il mit en relief l'importance de la statistique dans les sciences sociales : vérité à laquelle on revient après un déluge de publications sociologiques, dont souvent le vague le dispute à l'incohérence. La méthode statistique reste une des colonnes de la Sociologie et c'est à Quetelet qu'on doit de l'avoir élevée, brillante et sûre, au moment même où Comte lançait par le monde ses magnifiques esquisses, basées plus ou moins sur la méthode historique.

Une autre idée, qu'on doit à Quetelet, est celle de l'importance des facteurs économiques dans la vie sociale, notamment dans la vie génésique. Ce n'est pas l'outrance de Marx et surtout de son école. Mais c'est plus qu'une simple réaction à la fois contre ce vague idéalisme qui emportait les classes aristocratiques et contre les conclusions absolues de cette science orthodoxe basée sur l'*homo economicus*. G. De Greef a remarqué que la conception sociale de Quetelet constitue une véritable interprétation économique de l'histoire. C'est peut-être aller un peu loin! si l'on prend ce terme dans le sens qu'il a revêtu dans les récentes tentatives anglaises. Mais il reste que, pour l'époque, Quetelet fut un précurseur d'une originalité réelle.

Sans doute, sa science économique est insuffisante. Mais comme la lacune est plus profonde chez Comte et même chez Spencer! Ne doit-on pas reconnaître, du reste, que la forte impulsion donnée par Quetelet à la statistique a contribué pour beaucoup au renouvellement de la science économique et à la consolidation de ses bases?

Après Quetelet, la Sociologie proprement dite subit en Belgique un temps d'arrêt, sinon une éclipse.

Les sciences sociales particulières absorbèrent toutes les activités : l'économie politique, les sciences juridiques, la philologie, la philosophie, la morale et jusqu'à la politique.

Peu à peu, la culture de chacune de ces spécialités aboutit à l'abus, à l'esprit spécialiste, à la déformation de l'unilatéral et, par suite, à la création, en chaque domaine, d'espèces de fétiches, qu'on finit par présenter à la vénération des nouvelles générations.

Cependant, la vie poursuivait son œuvre et faisait éclater les cadres étroits dans lesquels on avait tenté de l'enfermer à coup de formules.

Par réaction, peut-être, la science de l'ensemble des sciences sociales, la philosophie sociale, s'imposa de divers côtés aux esprits froissés par l'abus de la spécialité.

Et comme, en Belgique, le clichage des partis politiques d'après les convictions religieuses est un fait qui domine jusqu'ici la mentalité sociale, c'est dans les cadres des deux, plus tard des trois partis politiques existants que se développèrent autant de groupements de sociologistes.

Les sociologistes d'opinion socialiste s'organisèrent les premiers. Les principaux furent Guillaume De Greef, Hector Denis et Emile Vandervelde.

Puis naquirent, presque simultanément, l'Institut de Sociologie Solvay et la Société belge de Sociologie.

Ces deux institutions conquirent rapidement une place importante, tant par le nombre des personnalités affiliées que par la valeur de leurs travaux et l'originalité de leur organisation.



La station de Djabir en 1904.

Il semble qu'aucun pays ne puisse présenter à l'heure qu'il est des groupements aussi considérables et aussi actifs.

Les notes qui suivent démontrent leurs programmes, leur activité et leurs vastes initiatives.

On peut se demander si la Belgique n'est pas destinée à devenir un vaste laboratoire de Sociologie. Elle mérita récemment ce nom, de par ses importantes expériences politiques et sociales. Pourquoi ses groupements sociologiques ne tenteraient-ils pas de représenter les mouvements sociologiques du monde, de manière que, par leurs relations et leurs discussions, ils constitueraient en fait, une fois mis en rapport, une véritable Académie de sociologie?

L'œuvre sociologique de Denis et Vandervelde fut retardée, sinon interrompue par l'intensité de la vie politique que durent mener ces députés.

Cependant, la publication récente du second volume des « Systèmes économiques » prouve que le professeur Denis continue son œuvre avec un talent et une science que tous admirent.

Quant à Vandervelde, après ses travaux sur la régression des organismes sociaux et sur le collectivisme, il paraît se spécialiser dans la sociologie agraire. Ses ouvrages marquent des dates dans la littérature socialiste et le monde scientifique les suit avec la plus grande attention.

A considérer de haut l'œuvre de De Greef, on ne peut se défendre d'un sentiment d'admiration pour l'unité du point de vue et l'abondance des productions. De lui, on peut dire que ses nombreuses publications



Le camp des soldats à Djabir.

sur les diverses sciences sociales ont toujours été faites avec la préoccupation de sa théorie de sociologie générale, qu'il n'a du reste jamais cessé de perfectionner.

G. De Greef se rattache à A. Comte ; il s'en sépare en ce que, comme il dit, il croit possible, utile et nécessaire de procéder à une analyse méthodique des phénomènes sociaux et à leur classification hiérarchique sur la base de la complexité et de la spécialité croissantes des diverses classes, conformément à l'ordre reconnu par Comte lui-même entre toutes les sciences y compris la Sociologie.

Il considère « tous les phénomènes sociaux comme constituant une combinaison superorganique excessivement complexe de tous les éléments organiques et physiques de la nature ».

Ce qui, selon lui, différencie la vie en société de la vie individuelle, c'est l'intervention, consciente ou non, du régime contractuel, dont le déve-

loppement plus ou moins grand est la mesure exacte des progrès de la civilisation. La loi d'homogénéité ressort de l'examen comparé de la vie et de l'évolution de toutes les sociétés humaines. L'humanité, d'autre part, marche vers la fusion progressive des sociétés particulières, dans une coordination de plus en plus intime, jusqu'à la « société mondiale ».

On demandait récemment à De Greef l'ordre dans lequel il convenait d'étudier ses divers ouvrages de sociologie. Il conseilla l'ordre suivant : 1° La sociologie générale élémentaire; 2° Les lois sociologiques; 3° L'introduction à la sociologie; 4° La structure générale des sociétés; 5° La sociologie économique; 6° La transformation sociale; 7° Problèmes de philosophie. « Quant à mes autres ouvrages, ajoutait-il, tels que Essais sur la monnaie, le Crédit et les Banques, le Crédit commercial, l'Économie politique et la science des finances, le Régime représentatif, l'Évolution des croyances et des doctrines politiques, ils représentent des applications concrètes de la science sociale et peuvent servir à fortifier par leurs démonstrations les conclusions parfois trop abstraites de mes ouvrages théoriques de sociologie. »

CYR. VAN OVERBERGH,
Président de la Société belge de Sociologie.

L'INSTITUT DE SOCIOLOGIE SOLVAY

Fondateur : Ernest Solvay.
Directeur : E. Waxweiler.
Collaborateurs scientifiques : M. Ansiaux, G. De Leener, assistant, G. Desmarez, E. Houzé, R. Petrucci, A. Prins, L. Wodon.

Le fondateur de l'Institut a exposé ses intentions dans une lettre qu'il adressait, le 12 juin 1901, à l'Administration communale de Bruxelles, et dont voici les passages principaux :

« Les problèmes économiques et sociaux dominent les préoccupations contemporaines ; ces dernières années ont vu se multiplier les travaux et les recherches dans ce domaine, longtemps abandonné au hasard de l'empirisme et à l'arbitraire des spéculations individuelles.

» J'ai moi-même tenté de donner à ces efforts, souvent dépourvus de coordination, une base positive, en cherchant à rattacher fondamentalement les facteurs économiques prépondérants dans l'évolution des peuples aux facteurs physiologiques et physiques qui régissent l'homme et la nature.

» En vue de poursuivre les études auxquelles je me suis appliqué et de fournir à tous les chercheurs les moyens de contribuer au progrès



Bruxelles. — Institut de Sociologie.

des sciences sociales, j'ai l'intention de créer à Bruxelles un INSTITUT DE SOCIOLOGIE.

» Les locaux de cet Institut comprendraient, dans ma pensée, une bibliothèque complètement outillée, une série de salles de travail accessibles aux hommes de science désireux d'entreprendre des recherches sociologiques et un auditoire pour conférences.

» ... Cet exemple de fondation permettrait d'appliquer de plus en plus aux sciences sociales les méthodes d'investigation et d'enseignement, qui ont produit de si brillants résultats dans les domaines de la physiologie et de la biologie.

» La Ville de Bruxelles a bien voulu naguère mettre à ma disposition, dans le Parc Léopold, le terrain où s'élèvent aujourd'hui les Instituts de Physiologie. Il me serait agréable de pouvoir édifier au même endroit l'Institut nouveau et de contribuer ainsi à compléter la petite « cité scientifique », dont l'honorable M. Buls souhaitait la création, dans le rapport qu'il présentait au Conseil communal le 24 juin 1892. »

Conformément à cette proposition, une convention fut conclue entre la ville et M. Solvay, et le 16 novembre 1902 les bâtiments étaient inaugurés au Parc Léopold.

On ne peut mieux définir l'Institut qu'en disant qu'il constitue un laboratoire de recherches sociologiques.

I. RECHERCHES PERMANENTES. — Tout d'abord, des recherches permanentes sont conduites par le personnel, qui comprend le directeur, des

collaborateurs scientifiques et un assistant. Au commencement de chaque année académique, le directeur et les collaborateurs scientifiques se réunissent en vue de fixer le programme des recherches qui sont entreprises ou, le cas échéant, continuées au cours de l'année. Des réunions semblables se tiennent périodiquement et au moins trimestriellement pour examiner en commun l'avancement des recherches. D'autres personnes travaillant à l'Institut peuvent, de l'assentiment unanime, prendre part aux réunions.

Le directeur peut, sur son initiative ou à la demande d'un collaborateur scientifique, charger des spécialistes d'entreprendre des recherches sur un sujet déterminé. Ces recherches sont conduites par les spécialistes ainsi désignés, d'accord avec le directeur ou le collaborateur scientifique qui les a proposées.

Les recherches permanentes entreprises à l'Institut font toutes l'objet d'une rémunération. Le directeur et les collaborateurs scientifiques touchent de ce chef une indemnité annuelle, fixée par M. Ernest Solvay lors de leur désignation. Les personnes dont s'entourent le directeur ou les collaborateurs scientifiques pour les aider dans leurs recherches, ainsi que les spécialistes auxquels des recherches sont confiées, reçoivent une indemnité variable, fixée par le directeur, d'accord avec les collaborateurs scientifiques intéressés ; le directeur peut leur conférer le titre d' « Attaché à l'Institut ».

II. Recherches libres. — L'Institut est accessible aux personnes désireuses d'y entreprendre des recherches sociologiques. Une indépendance scientifique absolue leur est garantie. Pour être admis à entreprendre des recherches à l'Institut, il faut posséder des titres scientifiques (travaux originaux, diplômes, etc.) attestant des connaissances sociologiques sérieuses et poursuivre une étude ayant un objet déterminé. Il est mis à la disposition des personnes admises, soit une salle de travail réservée, soit un bureau dans la salle de travail en commun.

Les autorisations de fréquentation de l'Institut font l'objet d'un bulletin envoyé, sur demande, par le directeur. Si les renseignements portés sur le bulletin sont jugés suffisants et que l'état des locaux le comporte, l'autorisation est aussitôt accordée. L'autorisation de fréquentation est valable pour le délai indiqué sur le bulletin. A l'expiration de ce délai, une nouvelle demande doit être adressée au directeur, accompagnée d'un rapport sommaire exposant l'état des recherches faites et les raisons pour lesquelles la demande de fréquentation est renouvelée. L'autorisation de fréquentation comporte l'engagement de réserver pour les Travaux de l'Institut de Sociologie la publication du résultat des recherches entreprises.

III. Analyse des publications scientifiques. — Les travaux scientifiques publiés en Belgique et à l'étranger sont analysés à l'Institut, en

tant qu'ils présentent un intérêt scientifique. Le dépouillement critique des publications est assuré par le personnel scientifique de l'Institut et, le cas échéant, par des spécialistes auxquels le directeur fait appel. Le dépouillement s'étend aux livres achetés ou envoyés pour compte rendu, aux périodiques reçus, ainsi qu'aux principaux périodiques n'existant pas à l'Institut, mais pouvant présenter un intérêt sociologique. Les collaborateurs au dépouillement se constituent en groupes, suivant certaines spécialités d'études. Un secrétaire est désigné pour chaque groupe. Les groupes d'études se réunissent périodiquement, et au moins une fois par mois, pour discuter les questions soulevées par les travaux récents. Aux réunions périodiques, les livres nouveaux et les derniers fascicules des périodiques sont mis à la disposition des collaborateurs et répartis, après examen, en vue des analyses critiques. Après chaque réunion, le secrétaire transmet au directeur un procès-verbal sommaire, accompagné des notices bibliographiques communiquées au cours de la séance.



Bruxelles. — Institut de Sociologie. — Salle de lecture.

IV. Publications de l'Institut. — Les résultats des recherches entreprises à l'Institut peuvent être publiés dans l'une des trois séries ci-après, éditées sous le titre commun de :

Instituts Solvay. Travaux de l'Institut de Sociologie :

1° Notes et Mémoires;

2° Etudes sociales;

3° Actualités sociales.

Les Notes et Mémoires (publication in-4°) paraissent sans périodicité régulière. Cette série contient :

a) Les comptes rendus des enquêtes entreprises par l'Institut;

b) Des mémoires originaux ayant un caractère exclusivement sociologique;

c) Des notes d'ordre sociologique ayant pour objet des revues et analyses critiques, des discussions de questions à l'ordre du jour, des prises de date, des traductions ou reproductions de travaux intéressants, des informations diverses.

Les Etudes sociales constituent une série de volumes in-8°, dont chacun est consacré à un travail rentrant dans le domaine des sciences sociales en général.

Les Actualités sociales constituent une série de volumes in-16, ayant pour objet la vulgarisation des questions courantes au point de vue de l'accroissement de la productivité sociale.

V. Études universitaires. — A titre spécial, les professeurs et élèves réguliers de l'Ecole des sciences politiques et sociales et de l'Ecole de commerce fondées par M. Ernest Solvay à l'Université libre de Bruxelles ont accès à la salle de lecture et à la bibliothèque, ainsi qu'à la salle de travail en commun. Les demandes d'admission doivent être adressées au directeur. Les professeurs sont admis sans condition. Les élèves ne sont admis qu'à titre temporaire et en vue de la préparation de travaux déterminés.

L'Institut comprend divers cabinets scientifiques renfermant des collections particulières.

I. Cabinet d'histoire. — Dans la salle principale du cabinet d'histoire se trouvent disposés des livres, documents, recueils, etc., ayant le caractère de sources pour l'histoire sociale de la Belgique. Les « sources » sont relatives avant tout à l'histoire de la Belgique, depuis le haut moyen âge jusqu'à l'année 1800. Elles comprennent notamment :

Les publications de la Commission royale d'histoire (depuis 1836) : série in-4°, série in-8° et le Bulletin des séances;

Le Recueil des anciennes Ordonnances de la Belgique (depuis 1869);

Le Recueil des coutumes (depuis 1867);

Les publications de la Société d'Emulation de Bruges, notamment *Le Monasticon Flandriae.*

Ce matériel historique belge est complété par les publications des pays étrangers, offrant un intérêt direct pour l'histoire nationale :

Allemagne : *Monumenta Germaniae historica;*
Regesta imperii;

Angleterre : *Calendars of State Papers;*

France : Collection des Documents inédits sur l'histoire de France ;

Ordonnances des Rois de France ;
Recueils des historiens de France ;

Hollande : *Werken van het historisch Genootschap te Utrecht.*

A mentionner encore les principales collections ecclésiastiques (*Amplissima collectio Conciliorum de Mansi,* édition Welther, et Publications de l'Ecole française de Rome), ainsi que les documents relatifs aux villes étrangères voisines de la Belgique.

Outre les sources, le cabinet d'histoire comprend les dictionnaires les plus usuels, les ouvrages bibliographiques importants et les grands manuels de diplomatique, de sigillographie, de numismatique et de paléographie.



Bruxelles. — Institut de Sociologie. — Cabinet d'histoire (salle des sources).

Le point de vue sigillographique a été mis en lumière par une collection de types choisis de sceaux présentant de l'intérêt pour les études économiques et sociales.

II. Cabinet de statistique. — Le cabinet de statistique renferme les principales publications des bureaux et offices des statistiques de Belgique et de l'étranger.

Sur les tables sont étalés des albums de statistique graphique; des diagrammes et autres documents graphiques sont affichés sur des panneaux. Enfin, divers appareils et dispositifs de technique statistique (machines à calculer, boîtes compteuses, fiches, etc.) sont à la disposition des travailleurs admis à l'Institut, moyennant autorisation du directeur.

III. Cabinet de technologie. — Les collections du cabinet de technologie se composent de documents variés, pouvant servir à dégager

l'influence du facteur technique dans l'évolution sociale. Les trois catégories suivantes sont à la disposition des personnes admises à l'Institut :

1° Une collection de catalogues des principales firmes industrielles des divers pays;

2° Des albums relatifs à l'industrie, ainsi qu'aux voies et moyens de transport; des planches technologiques; des cartes et atlas de géographie commerciale et coloniale;

3° Un répertoire technologique sur fiches renfermant des renseignements technico-économiques extraits de revues ou de publications spéciales.

Dans deux séries de tiroirs se trouvent des vues photographiques et des clichés de projection réservés au personnel scientifique de l'Institut. Cette double collection comprend 525 photographies et 500 clichés.



Bruxelles. — Institut de Sociologie. — Cabinet de statistique.

IV. Cabinet d'anthropologie. — Les collections réunies au cabinet d'anthropologie comprennent :

1° Une série crâniologique représentative des principaux types humains : 500 crânes et moulages environ;

2° Des photographies, cartes et documents divers relatifs notamment à l'anthropologie de la Belgique;

3° Des spécimens des industries préhistoriques;

4° Une collection ethnographique concernant principalement les industries primitives au Congo belge (don de l'Etat indépendant du Congo).

V. Collection d'histoire de l'art. — En dehors des livres relatifs à l'histoire de l'art, qui sont classés dans la bibliothèque, une collection de photographies, groupées systématiquement, se trouve à la disposition des personnes qui travaillent sous la direction du professeur d'histoire de l'art de l'Ecole des sciences politiques et sociales.

VI. Encyclopédies, dictionnaires, ouvrages de références. — Un meuble spécial est réservé dans la salle de lecture à tous les ouvrages

que l'on peut être appelé à consulter pour y prendre une référence quelconque; on y trouve notamment les grandes encyclopédies françaises, allemandes et anglaises, les dictionnaires scientifiques et explicatifs, des annuaires, indicateurs, dictionnaires de traduction, etc.

Deux encyclopédies du XVIIIe siècle (l'Encyclopédie de Diderot, édition de Félice, et *Krünitz's ökonomische-technologische Encyclopëdie*) sont classées dans la salle de travail du sous-sol.

L'Institut a exposé à Liége, d'une part, des vues photographiques des bâtiments, d'autre part, des documents concernant son organisation et son activité scientifique.

I. Modèles d'emboîtages pour le placement des livres dans la bibliothèque, accompagnés de la notice ci-après :

« Les livres étant placés sur les rayons de la salle de lecture directement à la disposition des travailleurs, il est possible à ceux-ci, quelque nombreux soient-ils, d'obtenir instantanément l'ouvrage cherché, sans recourir à tout le personnel d'aides-bibliothécaires. Disons-le en passant, il n'y a, à l'Institut, aucun personnel pour le service des livres. Chacun retire donc des rayons ce qu'il veut et quand il veut.

» Comment, à présent, chacun peut-il mettre la main sur ce qu'il veut?

» Une première orientation est fournie par le groupement systématique des matières en vingt-sept grandes rubriques, pour réduire au minimum les inconvénients dus à l'empirisme subjectif de tout classement.

» L'indication de chacune de ces rubriques est portée sur la tranche extérieure des rayons, par le moyen d'une bandelette de carton glissée dans une rainure. A l'intérieur de chaque rubrique, les livres sont rangés d'après la langue : 1° français, 2° allemand, 3° anglais, 4° autres langues; ensuite par millésime d'année d'édition, l'année du premier tome faisant règle en cas de publication échelonnée. L'insertion d'un volume à son rang chronologique est donc toujours possible, sans modifier la désignation des volumes voisins. Un numéro particulier n'étant pas réservé à chaque livre, il fallait réduire au minimum la zone des recherches individuelles : c'est ce qu'a réalisé le triple groupement : *a)* rubriques; *b)* langues; *c)* millésimes, qui vient d'être décrit. Mais il s'agissait encore d'assurer l'enregistrement des emprunts. A cet effet, chaque livre est placé dans un emboîtage dont les deux plats portent extérieurement un feuillet divisé en trois colonnes : 1° nom de l'emprunteur; 2° date de l'emprunt; 3° date de la remise en place. L'emprunteur s'inscrit à l'aide d'un crayon appendu aux rayons, remet l'emboîtage et emporte le livre. En dehors de l'objet spécial auquel il répond, ce système présente une série d'avantages complémentaires :

» 1° Les livres sont protégés contre la poussière; 2° les emboîtages ayant une hauteur constante de 27 centimètres, l'unité des formats se trouve réalisée au point de vue de l'aspect extérieur; 3° le dos entoilé des emboîtages porte en des caractères uniformes, à des endroits déter-

minés et d'une manière extrêmement lisible, la titulature des livres : nom de l'auteur, titre, numéro de la rubrique (1 à 27), année d'édition; 4° la teinte de ces endossures correspond au classement par langue : bleu (français), vert (allemand), brun (anglais), grenat (autres langues); 5° l'emplacement des livres est invariable, l'emboîtage restant toujours sur le rayon; 6° l'enlèvement du livre ne provoque pas l'affaissement de la série à laquelle il appartient; 7° la reliure des livres n'étant plus qu'exceptionnellement nécessaire, une économie considérable est réalisée; le prix d'un emboîtage tout achevé, entoilé avec titre doré, n'est que de 41 centimes; 8° l'application des titres sur des emboîtages préparés à l'avance ne nécessitant pas de capacité spéciale, ce travail peut être confié à un



Bruxelles. — Institut de Sociologie. — Cabinet de technologie (collections de photographies).

huissier-concierge, dans le bâtiment même, de sorte qu'aussitôt entré, le livre se trouve disponible sans devoir sortir pour la reliure.

» Ajoutons que pour retrouver aisément, au moment du classement, l'emboîtage correspondant au livre emprunté, celui-ci porte une étiquette de même couleur, avec indication du numéro de la rubrique et du millésime de l'année d'édition. »

II. Modèle de fiches du catalogue onomastique et du catalogue systématique.

III. Modèle de documents pour l'organisation et la conservation des archives des groupes d'études.

IV. Modèles de demandes de cartes de fréquentation.

V. Un exemplaire de trois publications du fondateur de l'Institut :

Notes sur le productivisme et le comptabilisme, 1900. — Notes sur les formules d'introduction à l'énergétique physico- et psycho-sociologique, 1902. — L'énergétique considérée comme principe d'orientation rationnelle pour la sociologie, 1904.

Ces trois publications sont accompagnées de cette citation, extraite d'une note de E. Solvay : « C'est à la science sociale qu'il appartient, en déterminant la série des transitions nécessaires entre le présent et l'avenir, de discipliner l'idéalisme des uns et de faire disparaître les appréhensions et les préjugés des autres. »

VI. Un exemplaire des Travaux de l'Institut mis en vente depuis sa fondation ou encore sous presse, à savoir :

a) Notes et mémoires : fascicules (sous presse), mémoires de E. Solvay, E. Houzé, R. Petrucci, E. Waxweiler, L. Wodon; Notes par divers;

b) Etudes sociales : n° 1, Les syndicats industriels en Belgique, par G. De Leener, 2e édition, revue et augmentée, 1904 ; n° 2, Les concessions et les régies communales en Belgique, par E. Brees, 1905 ;

c) Actualités sociales : n° 1, Principes d'orientation sociale, résumé des études de Ernest Solvay sur le productivisme et le comptabilisme, 2e édition, 1904 ; n° 2, Que faut-il faire de nos industries à domicile, par M. Ansiaux, 1904 ; n° 3, Le charbon dans le nord de la Belgique, le point de vue technique, G. De Leener, le point de vue juridique, L. Wodon, le point de vue économique et social, E. Waxweiler, 1904; n° 4, Le procès du libre-échange en Angleterre, par D. Crick, 1904; n° 5, Entraînement et fatigue au point de vue militaire, par J. Joteyko, 1905; n° 6, L'augmentation du rendement de la machine humaine, par L. Querton, 1905; n° 7, Assurance et assistance mutuelle au point de vue médical, par le même, 1905; n° 8, Les sociétés anonymes, abus et remèdes, par T. Théate, 1905; n° 9, La lutte contre la dégénérescence en Angleterre, par M. Boulanger et N. Ensch, 1905.

VII. Les notices ci-après relatives aux principales enquêtes et investigations entreprises par l'Institut :

A. Enquête dans une usine moderne (Ateliers J. Mélotte, à Remicourt, près de Liége, deux cent soixante-quinze ouvriers), collaborateurs : G. De Leener, J. Joteyko, G. Paquot, E. Waxweiler.

L'introduction du machinisme dans la production industrielle soulève une série de problèmes d'ordre technique, économique et sociologique, parmi lesquels l'un des moins étudiés est celui de l'adaptation des individus au travail mécanique.

D'une part, quelles sont les aptitudes que requiert ce travail ?

D'autre part, par quel mécanisme s'opère, dans la pratique industrielle, la sélection de ces aptitudes ? Telles sont les deux questions essentielles que l'enquête entreprise a pour objet d'étudier.

Grâce à l'inappréciable concours prêté par M. Jules Mélotte, industriel à Remicourt, il a été possible de recueillir un grand nombre d'observations très précises, dont la portée est d'autant plus significative que la main-d'œuvre occupée dans l'usine se recrute dans un milieu purement rural et que l'outillage des ateliers comporte les derniers perfectionnements de la production mécanique spécialisée.



Bruxelles. — Institut de Sociologie. — Cabinet de technologie.

La première partie de l'enquête est consacrée à l'étude des diverses catégories de machines-outils et du genre d'activité que chacune d'elles réclame : il a paru que la simple description de cet élément fondamental n'était pas suffisante, et l'on a eu recours à la reproduction cinématographique des diverses phases de chaque opération. C'est la première application du cinématographe à l'étude du travail industriel : elle n'a pu être réalisée que par la création de dispositifs spéciaux pour l'éclairage des halls d'usines.

Dans la deuxième partie, se trouvent rassemblées les données relatives à la biographie et aux aptitudes de chaque ouvrier, recueillies, d'une part, par des bulletins individuels, d'autre part, par des feuilles de renseignements dressées par les instituteurs des écoles où les ouvriers ont fait leurs études.

Enfin, la troisième partie expose « comment sont développées et utilisées les aptitudes des ouvriers en vue d'en obtenir la plus grande productivité ». A cette partie se rattachent des expériences physio-

psychologiques faites sur la fatigue de vingt ouvriers dont les occupations sont particulièrement caractéristiques.

Le fascicule 3 des Notes et Mémoires de l'Institut, actuellement sous presse, contiendra l'exposé complet de l'enquête (200 pages de texte, 20 gravures et 6,900 images cinématographiques).

B. Enquête sur l'influence de la vie urbaine sur la dégénérescence des enfants. Collaborateurs : Dr De Croly, G. De Leener, Dr Demoor, T. Jonckheere, E. Waxweiler.

L'objet de l'enquête peut être défini ainsi : Dans quelle mesure le séjour prolongé dans les agglomérations urbaines agit-il comme facteur de dégénérescence ? Notamment cette affirmation, à laquelle on a peut-être accordé trop facilement créance, est-elle confirmée par les faits, à savoir qu' « à la quatrième génération de séjour urbain, la dégénérescence est consommée » ?

Les grandes villes belges présentent pour une semblable investigation un champ particulièrement favorable : l'institution de registres de population, où sont consignées toutes les mutations de résidence, n'est pas seulement consacrée par la loi, elle est entrée dans nos mœurs. D'autre part, grâce à l'attention particulière accordée par la ville de Bruxelles à la question des enfants arriérés, il était possible de recueillir des données pédagogiques et médicales positives sur le degré de dégénérescence éventuelle des enfants.

Le plan adopté a donc été celui-ci :

1° Soumettre tous les élèves des écoles primaires communales d'un quartier populeux de la ville à un recensement médico-pédagogique : ce recensement a été effectué au moyen du formulaire ;

2° Grouper les enfants en catégories correspondant aux divers degrés de dégénérescence (indiqués sur la fiche de dépouillement) ;

3° Rechercher, en remontant jusqu'à la quatrième génération, d'où étaient originaires et où ont habité les ascendants de chaque enfant : les formulaires 2, 3, 4, 5 (extraits des registres de population) ont été utilisés dans ce but ; il concerne les ascendants paternels directs ; des formulaires identiques sont dressés pour les autres ascendants ;

4° Établir les rapprochements que l'analyse suggérera entre les résultats 2 et 3.

L'enquête a porté sur 1,002 enfants (629 garçons et 373 filles).

Les recherches démographiques sur les ascendants de ces enfants jusqu'à la quatrième génération se sont étendues à 14,028 personnes.

Les résultats seront publiés dans le fascicule 4 des Notes et Mémoires de l'Institut, qui paraîtra dans le courant de l'année 1906.

Les premières conclusions médico-pédagogiques ont été résumées au Congrès International d'Hygiène et de Démographie, tenu à Bruxelles en septembre 1903.

Divers documents exposés rappellent la marche générale de l'enquête.

C. Enquête sur l'alimentation dans la population ouvrière. Collaborateurs : D[r] Heger, Z. Kotchetkova, D[r] Slosse, E. Waxweiler.

La question de l'alimentation humaine tend de plus en plus à sortir du domaine exclusif de la physiologie et à solliciter le concours de la sociologie. Se nourrir est pour les hommes, surtout pour les hommes civilisés, un acte effectivement social ; on mange sans doute bien plus par imitation, par tradition, par instinct collectif, que par adaptation rationnelle de l'alimentation aux besoins physiologiques réels de chacun. Il est à cela, en dehors même de l'action pénétrante, mais peu saisissable, du milieu social où l'organisme humain se développe, des causes matérielles bien évidentes : par exemple, la nécessité pour l'individu de se procurer ses aliments aux sources les plus voisines : marchés, boutiques, magasins, que la collectivité met à sa disposition.

Ces diverses considérations suffisent à montrer l'importance de l'aspect sociologique de la question de l'alimentation humaine et les grands avantages scientifiques que peut assurer la collaboration intime



Bruxelles. — Institut de Sociologie. — Cabinet d'anthropologie.

des physiologistes et des sociologistes. L'enquête signalée ici constitue une application des idées qui viennent d'être émises : d'une part, elle est entreprise concurremment par les deux Instituts Solvay de Bruxelles : Institut de Physiologie ; Institut de Sociologie ; d'autre part, elle tient compte, dans son programme, de divers facteurs sociaux susceptibles d'agir sur l'alimentation.

L'enquête a fait application de deux procédés d'investigation complémentaires :

1° Procédé indirect ou statistique; 2° Procédé direct ou analytique.

1° Procédé indirect ou statistique.

A ce point de vue, l'enquête a porté sur 1,159 ménages ouvriers, répartis comme suit sous le rapport professionnel :

Professions dans l'ordre décroissant du degré de fatigue purement musculaire.

Terrassiers, briquetiers, manœuvres. . . .	122
Carriers, tailleurs de pierres	83
Houilleurs, abatteurs de charbon.	131
Tisserands au métier à bras	38
Maçons, menuisiers, etc.	125
Cordonniers à la main	55
Mécaniciens, ajusteurs, etc.	242
Fileurs et tisserands au métier mécanique.	222
Typographes	54
Autres professions	87

2° Procédé direct ou analytique.

Des recherches sur le bilan alimentaire, c'est-à-dire sur le rapport de l'énergie offerte avec les aliments à l'énergie dépensée dans l'individu, s'imposent d'autant plus que la notion de « ration normale » est une pure moyenne dissimulant l'étendue et les causes des variations individuelles. Il serait dangereux de prendre la ration dite normale comme terme de comparaison dans une investigation sociologique.

Les recherches dont il s'agit ont été faites à l'Institut de Physiologie. Elles ont porté sur vingt individus déjà soumis à l'enquête par le procédé statistique.

Pendant sept jours consécutifs, une partie aliquote des aliments destinés à la consommation immédiate est prélevée à chaque repas et tous les « excreta » sont recueillis, puis le tout est soumis à l'analyse chimique.

Les résultats de l'enquête seront soumis au premier Congrès International d'hygiène alimentaire et de l'alimentation rationnelle de l'homme qui se tiendra à Paris en octobre 1905.

D. Recherches sur les origines naturelles de la propriété, R. Petrucci.

« Si l'on veut, dit l'auteur, étudier un phénomène social dans sa nature propre et dans toutes ses manifestations, il faudra d'abord le définir par des termes précis et ensuite rechercher toutes les conditions où il se réalise, sans tenir compte des divisions étrangères au sujet des classements qui n'ont pas été établis au point de vue sociologique. C'est la méthode que l'on a appliquée dans cette monographie.

» Le phénomène de propriété est défini par l'occupation, la possession et la défense. C'est-à-dire que l'être ou le groupe, organique ou inor-

ganique, ne doit pas se contenter d'occuper, mais doit mettre en action des forces destinées à lui réserver la disposition exclusive de ce qu'il occupe et dont il exploite à son profit la productivité transitoire ou permanente qu'il a provoquée.



Bruxelles. — Institut de Sociologie. — Vue intérieure d'une salle de travail réservée.

» Dans ces conditions, le phénomène de propriété se trouve réalisé dès qu'il y a organisation biologique sur un plan individuel. Il est lié aux premières activités et aux premières manifestations de la vie.

» Il se trouve réalisé dans le Règne végétal et dans le Règne animal sous diverses formes, qui se classent en trois groupes :

1° Forme individuelle de la propriété;

2° Forme familiale de la propriété;

3° Forme collective de la propriété.

» Le corps de l'ouvrage porte sur les diverses manifestations du phénomène de propriété dans le monde organique tout entier. Un chapitre spécial dégage l'identité du phénomène pour ce qui touche l'animal et l'homme.

» On aboutit ainsi aux conclusions suivantes :

1° La propriété apparaît comme un phénomène lié aux premières manifestations de la vie;

2° Elle est tout d'abord l'expression d'une structure individuelle et d'une adaptation;

3° Elle prend la forme familiale, quand elle est déterminée par la loi de protection de l'espèce réalisée sur la base de l'instinct sexuel;

4° Elle prend la forme individuelle, lorsqu'elle est déterminée par la loi biologique de protection de l'individu;

5° Elle prend la forme collective quand elle est réalisée par la loi de protection de l'espèce réalisée par les phénomènes d'association, considérés d'une façon générale et abstraction faite du groupement familial;

6° Les formes individuelle, familiale, collective de la propriété sont spécifiquement distinctes : *a)* la forme individuelle est caractérisée par ce fait qu'elle réfléchit la structure propre et les activités de l'individu; *b)* la forme familiale est caractérisée par la prédominance de la tendance associative limitée à un lien direct de parenté; *c)* la forme collective est caractérisée par la prédominance prépondérante et sans réserves de la tendance associative. »



Bruxelles. — Institut de Sociologie. — Galeries du sous-sol (classement des périodiques).

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les objets les plus caractéristiques de l'activité scientifique de l'Institut de Sociologie, au moment où est organisée la Section des Sciences de l'Exposition.

E. WAXWEILER,

Directeur de l'Institut,

Professeur à l'Université de Bruxelles.

LA SOCIÉTÉ BELGE DE SOCIOLOGIE

On a dit et on répète quelquefois que, pour faire un vrai sociologue, il faudrait prendre un homme qui serait à la fois philosophe, historien, économiste, criminologiste, anthropologue, ethnographe et autre chose encore. Cette exigence est peut-être excessive et difficilement réalisable. La sociologie tendant à être la synthèse des sciences sociales, il y a pourtant ceci de vrai que, pour faire sérieusement de la sociologie, il est bon d'avoir des notions de toutes les sciences sociales et de quelques autres, telles que la biologie et la psychologie, qui fournissent l'explication de certains phénomènes fondamentaux de la vie de l'homme en société.



Tatouages de femmes du Mayumbe.

Mais comment être savant à la fois dans toutes ces branches du savoir ? Comment suivre le mouvement énorme des publications qui y ont trait ? C'est là une tâche que l'on peut juger excessive pour un seul homme, surtout dans une science en formation comme la sociologie, où l'étude, les projets, les tentatives sont multiples et incessants et demandent à être suivis attentivement.

Ce qu'un seul homme ne peut faire, plusieurs, en associant leurs efforts, peuvent le tenter avec plus de chances de succès. C'est ce que se sont dit ceux qui ont fondé la Société belge de Sociologie, le 19 décembre 1899.

Nous nous sommes rencontrés à quelques-uns, attachés par goût ou par profession à l'étude des branches diverses de la science et subissant la fascination des vues synthétiques de la sociologie. Remontant, chacun dans notre sphère d'activité scientifique, aux principes ; étudiant les

discussions méthodologiques et l'histoire des théories chacun dans une branche des sciences sociales, nous nous trouvions, chaque jour, en présence des tendances des sociologues à englober dans la sociologie toutes les sciences sociales, ou bien de se composer un patrimoine propre de leur quintessence.

Mais cette littérature sociologique, à laquelle nous nous intéressions, est très étendue. Son étude est très laborieuse et demande beaucoup de temps. Elle exige des connaissances variées et spéciales.

Nous nous sommes dit que la division du travail faciliterait la tâche de chacun de nous. Et nous nous sommes décidés à mettre en commun nos recherches sociologiques concernant les spécialités scientifiques dont nous nous occupons.

Le rapport sur les travaux de la Société auquel ce passage est emprunté rappelle aussi que les fondateurs s'étaient mis d'accord sur les règles qui devaient servir de guide et de norme à leurs travaux communs :

1° Nous ne sommes en sociologie d'aucune école. Nous revendiquons notre pleine et entière indépendance à l'égard des systèmes sociaux. Nous n'acceptons aucun dogmatisme scientifique.

2° Nous sommes convaincus que, pour faire progresser la science sociologique, il convient d'aborder l'étude des faits sociaux sans conceptions aprioristes, sans parti pris de classe ni de politique. Ceux qui ont un plan arrêté de reconstruction sociale ne sauraient apporter à l'étude des manifestations de la vie sociale une impartialité suffisante.

3° Nous voulons être objectifs. Notre but est d'envisager les faits sociaux tels qu'ils sont ou tels qu'ils ont été plutôt que de créer ou de prophétiser les formes sociales de demain. Cela n'exclut pas les idées personnelles et les recherches d'amélioration sociale pas plus que l'étude des transformations que subissent ou pourront subir les phénomènes sociaux.

4° Nous sommes convaincus qu'il existe entre tous les faits de la vie sociale des relations d'action et de réaction réciproques. Il faut tenir compte, en les étudiant, de la nature spéciale de ce fait social qui ne permet pas de les envisager séparément et comme existant d'une façon absolue et indépendante.

La recherche scientifique de ces rapports d'interdépendance constitue le caractère propre des études sociologiques.

5° Chacun des membres de la Société s'oblige, dans la branche des sciences sociales dont il s'occupe, à suivre le mouvement des travaux et des publications qui ont un caractère sociologique et d'en rendre compte sommairement, dans les séances mensuelles, aux membres de la Société.

En outre, chaque membre s'engage à fournir, au moins tous les deux ans, un travail original sur une question sociologique. Ce travail sera publié, avec l'assentiment des membres, dans les Annales de la Société et fera, s'il y a lieu, l'objet d'une discussion dans une des séances mensuelles.

La Société belge de Sociologie a tenu régulièrement des séances mensuelles depuis sa création. Elle a publié d'abord séparément une revue bibliographique, le *Mouvement sociologique* (premier numéro : mars 1900) et des *Annales* contenant les travaux des membres (tome I en 1903, tome II en 1905).

Actuellement la revue bibliographique et les travaux des membres sont publiés sous forme de revue trimestrielle : le *Mouvement sociologique international*.

Elle a de plus organisé deux grandes enquêtes scientifiques, l'une sur les peuples de civilisation inférieure, l'autre sur les structures sociales internationales.

Ce bilan ainsi résumé, nous allons essayer d'en montrer l'importance, d'en dégager l'intérêt.



Les membres de la Société belge de Sociologie sont actuellement au nombre de trente-quatre. En dehors de leur activité professionnelle qui s'exerce dans les universités, dans d'autres établissements d'instruction supérieure, dans l'administration ou dans d'autres fonctions sociales, ils apportent à l'œuvre collective de la Société le concours de leur collaboration. Ce travail se manifeste par la participation aux séances et aux discussions, par la rédaction des comptes rendus d'ouvrages scientifiques et par des travaux personnels dont lecture est donnée à la Société.

Il suffit de parcourir les procès-verbaux des séances, publiés dans le *Mouvement sociologique*, pour se rendre compte de la variété et de

l'ampleur des sujets qui ont été traités au sein de la Société. Parmi les nombreuses discussions dont les procès-verbaux font mention, nous signalerons notamment les suivantes : la sociologie et la philosophie de l'histoire, la définition des phénomènes religieux d'après Durkheim, les idées égalitaires de Bouglé, l'anthroposociologie et la définition de la race, l'organicisme, les rapports de la science et de la foi (à propos du livre de Paul Topinard, *l'Anthropologie et la science sociale*), les caractères essentiels de la notion de l'Etat, la notion des *Naturvölker* en sociologie, le concept de la société civile, la sociologie religieuse de Harnak, le féminisme aux Etats-Unis, la formation de la famille d'après Spencer, les lois de l'évolution sociale et politique de l'Europe.

L'œuvre bibliographique de la Société belge de Sociologie est considérable. Les comptes rendus, signés par leurs auteurs, sont divisés en un certain nombre de catégories établies d'après les matières auxquelles ils se rapportent, mais qui n'ont pas la prétention d'offrir une classification complète et définitive des faits sociaux. Voici les principales rubriques : sociologie générale, sociologie religieuse, sociologie juridique, sociologie économique, sociologie politique, sociologie démographique, sociologie criminelle, sociologie littéraire, sociologie anthropologique, sociologie ethnographique.

Les travaux personnels et originaux des membres de la Société belge de Sociologie ont été réunis sous le titre : *Annales de sociologie*. Le premier volume, paru en 1903, comprend 443 pages (sans le Mouvement sociologique); le second, qui a été publié en 1905, comporte 595 pages. Nous ne pouvons entrer dans l'analyse des mémoires originaux qui composent ces deux publications.

Amulette
de Guerre
BANGALA

Parmi les études collectives entreprises par la Société belge de Sociologie, nous devons en signaler deux qui, par leur envergure et leur intérêt transcendant, se placent au premier rang. Chose curieuse, elles portent sur les formes sociales les plus différentes, les plus distantes : d'une part, sur les sociétés dites primitives ; d'autre part, sur les créations les plus récentes de l'esprit d'association sur le terrain international. La première a été décidée en 1904 et a pour objet les *Naturvölker*, les peuples de civilisation inférieure; la seconde porte sur les associations internationales.

La nécessité d'une enquête sociologique sur les peuples de civilisation inférieure n'a pas besoin d'être démontrée. Le rôle que jouent, dans les systèmes sociologiques, les considérations rela-

tives aux peuples dits primitifs est trop connu pour qu'il soit besoin d'insister. Toutes les théories concernant l'évolution sociale s'appuient, à leur point de départ, sur les observations, plus ou moins établies, concernant la vie religieuse, politique, juridique des peuples incultes, se trouvant aujourd'hui encore en dehors de la civilisation.

Aussi lorsqu'à la fin de l'année 1904, un membre de la Société belge de Sociologie émit l'avis qu'il serait utile d'organiser une étude d'ensemble par voie d'enquêtes monographiques sur les *Naturvölker,* son idée reçut immédiatement un accueil enthousiaste.



Toilette de mort d'un chef BUMBA

Des considérations présentées par M. Camerlynck à l'appui de sa proposition, nous détachons les conclusions que voici :

1° L'étude des peuplades incultes est d'une importance capitale pour la sociologie.

2° La plupart des travaux publiés sur les peuples incultes pèchent par un grave défaut de méthode : ils attachent une importance beaucoup trop secondaire à l'observation des faits de la vie sociale; leurs auteurs abusent de l'hypothèse et de la conjecture et construisent des hypothèses prématurées et fantaisistes.

3° Un grand nombre de tribus incultes n'ont d'ailleurs pas encore été suffisamment observées et étudiées : il résulte de là qu'une enquête ethnographique et sociologique sur les peuplades sauvages et barbares rendrait à la science des services signalés.

4° La Société belge de Sociologie pourrait avantageusement organiser cette enquête, avec la collaboration des missionnaires, dont la

compétence, pour l'inventaire dont il s'agit, est incontestable et surpasse celle des voyageurs et des explorateurs.

5° Il semble qu'aucune limite géographique ne doive être assignée à cette enquête. Néanmoins, comme les tribus nègres de l'Afrique centrale offrent un champ d'investigation du plus haut intérêt et comme la Société belge de Sociologie dispose à cette fin de moyens d'information efficaces et multiples, il est souhaitable qu'elle oriente surtout ses recherches vers ce domaine presque inexploré.



Congo belge. — Femme indigène.

A la suite de la discussion qui eut lieu sur la proposition de M. Camerlynck, la Société belge de Sociologie adopta les résolutions que voici :

1. La Société belge de Sociologie décide d'organiser une vaste enquête sociologique sur les *Naturvölker* du monde entier.

2. Le bureau est chargé de pourvoir aux voies et moyens.

3. Il sera dressé deux types de questionnaires sociologiques dans la forme la plus maniable. Le premier sera le questionnaire d'enquête proprement dit qui sera distribué par masses. Le second sera plus étendu et détaillé ; il ne s'adressera qu'aux spécialistes, qui voudront se prêter à des études monographiques spéciales approfondies.

4. Ce questionnaire sommaire sera dressé par M. J. Halkin, professeur à l'Université de Liége ; il sera étudié et revisé par tous les membres de la Société. Puis il sera imprimé à un grand nombre d'exemplaires.

5. Ces exemplaires seront adressés non seulement aux missionnaires de toutes confessions, dont parle la note de M. Camerlynck, mais aux agents coloniaux publics et privés, aux colons résidents et, en général, à tous ceux qui pourront, d'une manière sérieuse, fournir des renseignements précis.

6. Le concours direct des divers Etats intéressés sera demandé. Le bureau de la Société est chargé de ces négociations.

7. Non seulement on demandera des réponses écrites aux questionnaires, mais on provoquera l'envoi de dessins, peintures, photographies, instruments, cartes, etc., de nature à préciser de quelque manière un point quelconque de l'enquête.

8. Une Commission sera constituée au sein de la Société pour recevoir les réponses, tenir les correspondances, classer les renseignements et préparer les projets de publications, etc.

9. Il sera confectionné des cartes des *Naturvölker* sur lesquelles l'enquête portera. Ces cartes seront exposées à Liége dans le compartiment de la Sociologie.

10. La Société belge de Sociologie participera au Congrès international d'expansion économique mondiale de Mons, fin septembre 1905.



Bananiers Fétiches à Avakubi (Ituri)

Ses rapporteurs traiteront spécialement les questions formulées au § 2 de la section cinquième : Expansion civilisatrice vers les pays neufs, et qui sont ainsi formulées :

« Quels sont, dans les pays neufs, les modes de faire des observations ethnographiques et sociologiques, en vue d'arriver à une connaissance scientifique de l'état social, des mœurs et des coutumes des indigènes et de les élever à une civilisation supérieure ? — Conviendrait-il d'organiser ce travail d'enquête d'après un programme commun et de définir ce programme ? — Y a-t-il lieu de suggérer, dans cet ordre, l'établissement de stations scientifiques, l'organisation de missions, l'éla-

boration de questionnaires et d'instructions spéciales aux agents coloniaux, aux missionnaires, aux colons, etc., la création d'un organisme spécial appelé à concentrer les éléments recueillis, etc. ? »

11. MM. J. Halkin et Gollier sont chargés de présenter des projets de carte.

MM. Müller et J. Halkin sont chargés de faire rapport sur les premiers résultats de l'enquête.

12. Dans un avenir prochain, des conférences pourront être données, par les soins de la Société, aux missionnaires, agents coloniaux, etc., qui, à la veille de leur départ, voudront s'initier aux meilleures méthodes d'enquêtes ethnographiques.

13. Si des sociétés étrangères voulaient collaborer de quelque manière à l'enquête de la Société belge de Sociologie, il y aurait lieu de négocier des accords, basés sur la division du travail largement comprise.

14. L'enquête sera publiée en fascicules : un fascicule par peuplade; les renseignements seront groupés pour chaque peuplade sous des rubriques identiques, de manière à faciliter en tout temps le travail de comparaison; les photographies, les dessins, etc., seront insérés dans le texte. Une carte, placée à la première page du fascicule, donnera les renseignements géographiques utiles.

Le questionnaire adopté par la Société belge de Sociologie comme base de son enquête a été reproduit dans le tome II des Annales, pages 229 et suivantes, et publié, interfolio de feuilles blanches, chez Polleunis et Ceuterick, à Bruxelles, en 1905, sous le titre : Société belge de Sociologie : Enquête ethnographique et sociologique sur les peuples de civilisation inférieure. Questionnaire général.

Une abondante distribution du questionnaire fut faite, par les soins de la Société, à des explorateurs, des voyageurs et des missionnaires, qui furent invités à y répondre.

Au Congrès international d'expansion économique mondiale tenu à Mons en septembre 1905, la Société proposa la création d'un bureau international d'ethnographie; des vœux furent émis dans ce sens et un bureau provisoire fut constitué.

Les premiers résultats de l'enquête organisée par la Société belge de Sociologie ont paru dans le premier numéro du *Mouvement sociologique international* qui forme la suite des *Annales*. Ils portent sur une peuplade du district de l'Uelé au Congo belge : les Ababua. L'auteur de la monographie est M. Joseph Halkin, professeur à l'Université de Liége.

Remarquons encore que cette publication a été faite d'après une méthode nouvelle, qui est de nature à faciliter les recherches : celle des fiches détachables et classables au gré du lecteur.

Chaque titre du questionnaire, chaque question fait l'objet d'une fiche spéciale, que l'on peut détacher sans déranger l'ordre des matières. On peut ainsi former des collections de fiches de renseignements exten-

sibles à l'infini. Quand on a une fiche nouvelle concernant le même objet, on peut l'intercaler à sa place dans la collection. La documentation devient ainsi facile, méthodique et pratique.



Au milieu, le féticheur.

Une autre initiative prise par la Société belge de Sociologie et spécialement par son président, M. Cyr. Van Overbergh, fut un essai de documentation en matière de sociologie générale. Pour donner une idée exacte du but poursuivi et de la méthode employée, nous croyons devoir reproduire ici l'exposé dont M. Van Overbergh a fait précéder son premier essai de documentation théorique. Il a paru dans le premier numéro du *Mouvement sociologique international,* qui est, comme nous l'avons vu, la suite des *Annales.*

« Pourquoi les sociologues n'entreraient-ils pas dans le courant d'études comparatives, créé par plusieurs Congrès internationaux récents ?

» Le Congrès international d'expansion économique mondiale fut le Congrès des Congrès tenus en Belgique, en 1905. Toutes les nations civilisées y comptaient des représentants autorisés. On vota, à l'unanimité, une série de vœux concernant notamment la comparabilité des statistiques et des recherches ethnographiques : ces deux sciences auxiliaires par excellence de la sociologie.

» Même les sciences naturelles, physiques et mathématiques entrent dans cette voie, à preuve la conclusion principale du Congrès international pour l'étude des régions polaires. Il basa l'Association internationale qu'il fonda sur l'unification des méthodes, en toutes branches

scientifiques intéressées, de manière à assurer la comparaison des résultats et partant leur discussion et leur utilisation maximale par la Science.

» Ce ne sont là que des exemples du mouvement général qui emporte les esprits vers une collaboration de plus en plus intime et intelligente, en vue de la conquête de la Vérité de plus en plus grande.

» N'est-il pas temps d'appliquer ces préoccupations fécondes à la science sociologique ?

» Le besoin, ici, se manifeste dans toute sa force.

» Que de systèmes nés au cours du XIXe siècle! Ils sont là debout les uns à côté des autres, superbes souvent par la taille, mais sans rapports pour ainsi dire entre eux. Des écoles se sont élevées autour des plus imposants et chacune pour son compte s'efforce de propager les idées des maîtres, professant parfois le plus profond dédain pour les rivales. Il en résulte des terminologies diverses qui déroutent les bonnes volontés. Et comme on ne discute guère les idées du voisin et que chacun suit sa voie, le public qui cherche la science sociologique ordonnée, planant au-dessus des écoles, se laisse dérouter par l'apparent désordre ; et il abandonne « la sociologie » à son sort, se disant : « Quand ils seront d'accord sur quelques lois, il sera temps de m'en occuper. »

» En vérité, le dédain dont beaucoup entourent la sociologie n'est pas mérité. Mais seuls les esprits synthétiques, libérés des entraves d'écoles, le savent et le soutiennent.

» Pour acquérir la conviction, ils se sont livrés à un long travail d'analyse. Ils ont annoté les ouvrages des différents sociologues ; sous des mots divers, ils ont dû découvrir les idées communes. Ils ont comparé les parties positives des systèmes et les lois ; de grandes lacunes ont pu être comblées par le rapprochement des concepts provenant des sources les plus diverses. Et de l'ensemble s'est dégagé peu à peu l'édifice de la science sociologique.

» L'œuvre synthétique a groupé les vérités de l'œuvre analytique.

» Pour une science, née d'hier, le bilan n'a pas paru trop modeste.

» Comment projeter cette conviction des « synthétistes » dans l'opinion : non seulement dans l'esprit des tenants des diverses écoles, mais dans celui des chercheurs consciencieux et indépendants ?

» Il semble que le meilleur moyen d'aboutir soit de refaire la démonstration non pas didactiquement — ce qui inspirerait des réserves à notre époque méfiante et positive — mais dans l'ordre chronologique autant que logique, suivi par les « synthétistes » eux-mêmes.

» La question, dès lors, se ramène à celle de savoir s'il n'existerait pas un procédé admissible par tous, compréhensible pour tous, simple autant que pratique, qui permettrait à chacun de contrôler à tout instant l'œuvre en voie de réalisation, jusque dans ses détails. Cette

œuvre, c'est la comparaison aussi parfaite que possible des diverses œuvres sociologiques importantes sur toutes les questions importantes de sociologie. C'est, si vous le voulez, l'interview de chacun des sociologues de marque, sur les problèmes essentiels, chaque réponse étant reproduite dans sa vérité entière, avec, à l'occasion, l'explication des termes employés.

» Supposez ce procédé trouvé et appliqué en toute loyauté, quels avantages importants pour le développement de la science ne va-t-il pas faire jaillir ?

» Il évitera aux auteurs l'inconvénient d'être mécompris et conséquemment mal jugés par ceux qui loyalement cherchent la vérité et qui, le plus souvent aujourd'hui, à raison de la difficulté d'entendre certains termes ou autrement, risquent de se tromper de la meilleure foi du monde.

» Il fera ressortir à l'évidence les points d'accord entre les systèmes et surtout les lois que tous admettent et prouvent, souvent avec des procédés ou des arguments différents.


Danse funèbre
UPOTO

» Il mettra en plein relief les conclusions où le désaccord sévit ; ainsi il provoquera les discussions non seulement de la part des sociologues rivaux, mais même de la part des spécialistes de la science sociale particulière, sur le terrain de laquelle la question se pose de manière principale.

» Or, ce procédé paraît pouvoir être conçu sous la forme de réponses à un questionnaire à la fois général et précis. Ces réponses seraient publiées périodiquement et de telle manière que chacun de ceux qui manieraient cet inventaire pourrait toujours le compléter, suivant ses études propres et même le subdiviser suivant ses recherches personnelles.



Type d'Upoto.

» L'idéal serait que les auteurs répondissent eux-mêmes à ce questionnaire ou, du moins, indiquassent les passages de leurs œuvres qui s'adaptent le mieux aux interrogations.

» Mais,[1] outre que beaucoup d'illustres fondateurs de la sociologie sont morts, il faut tenir compte du travail personnel parfois considérable qui serait ainsi exigé d'hommes en général fort occupés et parfois peu désireux de faire eux-mêmes ce labeur spécial d'adaptation.

» En somme, la solution espérée se présenterait à peu près ainsi :

» Avant tout, serait sollicitée la collaboration volontaire des auteurs.

» Sinon, leur collaboration accidentelle, soit qu'ils rectifieraient éventuellement le travail ou suppléeraient aux renseignements qui manquent.

» A défaut de la collaboration entière ou partielle des auteurs, celle de leurs meilleurs disciples ou de spécialistes consciencieux.

» Voici un projet de questionnaire :

I. Définition de la sociologie.
II. Histoire générale de la sociologie.
III. La sociologie dans la classification des sciences.
IV. Méthode.
V. Classification des cultures sociales.
VI. Comment les structures sociales se forment.
VII. Comment les structures sociales se conservent.
VIII. Comment les structures sociales évoluent.
IX. Comment les structures sociales dégénèrent et disparaissent.

» On voit que, dans la rédaction de ce questionnaire, il a été tenu compte non seulement de la nécessité de poser des questions générales et précises, mais de celle de les poser en termes que tout le monde comprenne et puisse admettre.

» Chacune de ces questions principales est naturellement divisible en une série indéfinie de sous-questions, suivant les exigences de l'œuvre ou de l'auteur analysé.

» Il va de soi cependant que des questions semblables à celle de la sixième ne peuvent s'étendre à la description de chaque structure sociale; elles prendraient une extension démesurée. C'est de sociologie générale qu'il s'agit ici, donc des principes et des lois qui régissent l'ensemble des structures sociales.

» L'étude particulière de celles-ci est réservée à une documentation spéciale, qui sera vraisemblablement inaugurée dans cette Revue dès le second numéro et qui sortira pour ainsi dire organiquement du *Mouvement sociologique* ou de l'analyse critique des œuvres de sociologie spéciale.



Groupe de guerriers à Djabir.

» Afin de faire toucher du doigt le résultat possible de pareille enquête en matière de sociologie générale, je produis ci-après une première application. J'ai choisi L. Ward parce qu'aux yeux de beaucoup d'Européens, le savant américain apparait obscur et difficile à saisir. Le travail a été fait d'après son livre fondamental : *Sociologie pure.*

» Supposez que M. Ward ou un de ses disciples éminents estime qu'il y a des passages plus caractéristiques de son œuvre, à citer, en réponse à l'une ou à l'autre des questions. Rien n'est plus facile que d'ajouter ce complément d'information. Il en serait de même au cas où M. Ward aurait découvert une formule plus claire ou même une loi nouvelle.

» Pour se faire une idée précise du projet préconisé, il convient de généraliser par la pensée l'exemple produit.

» Il faut supposer le travail réalisé pour tous les sociologues de marque, depuis les grands fondateurs (Comte, Marx, Spencer, Schœffle, etc.), jusqu'aux modernes savants, qu'ils soient chefs d'écoles ou non.

» Voulez-vous savoir ce que chacun de ces écrivains a produit de plus saillant sur les lois de formation des sociétés, prenez toutes les réponses au chapitre VI. De même pour les autres questions.

» Comparez.

» Annotez les accords et les désaccords.

» Pesez les arguments.

» Vous avez en main le dossier complet.

» Pour les détails, vous savez où recourir, les passages des œuvres sont renseignés aussi exactement que possible.



» Aujourd'hui, chacun doit faire pour soi tout seul ce formidable travail de dépouillement et de documentation.

» Après la réalisation de l'essai ici préconisé et commencé — ce travail sera épargné à tout abonné du *Mouvement sociologique international.*

» Dès le début pour ainsi dire de vos études sociologiques, votre énergie pourra être orientée vers la découverte. Votre pensée personnelle pourra travailler aussitôt sur des matériaux mis en ordre et en relation, et dont la bonne qualité sera garantie par la critique universelle. Vous aurez sous les yeux le dossier complet de chacune des grandes questions : quelle condition plus enviable pour l'avancement de la science?

» Et pour l'étudiant qui à l'Université cherche à contrôler l'enseignement de son professeur, quelle « somme » facile de renseignements à consulter !

» Faut-il parler de l'effet possible que produira pareille documentation chez les spécialistes en sciences sociales particulières, qui jamais ne « doivent » perdre de vue l'ensemble de la société et de ses lois générales?

» Et que d'autres perspectives que celles-ci suggèrent!

» Mais, pour produire son maximum d'utilité, l'idée doit se concrétiser matériellement dans un format facile, pratique et adaptable aux études comme aux recherches des lecteurs.

» Le système des fiches réalise ce desideratum.

» Chaque titre fera l'objet de fiches spéciales et même, chaque sous-titre important.

» A supposer que l'ordre de classement proposé soit qualifié d'horizontal, ou logique, rien n'empêche le lecteur d'adopter un ordre vertical ou par matières. Les fiches sont mobiles et on peut les grouper de toutes manières. Dans les bibliothèques importantes et les séminaires universitaires, le mieux serait d'avoir deux collections, rangées l'une suivant l'horizontale, l'autre suivant la verticale (1).

» Toute autre combinaison est d'ailleurs possible, soit l'ordre alphabétique des auteurs, soit le groupement par écoles ou même par pays.

» Le système proposé est souple et adaptable à n'importe quel désir du chercheur.

» Supposez qu'un auteur signale une erreur ou un perfectionnement ; une fiche supplémentaire portera le fait à la connaissance du lecteur du *Mouvement sociologique international;* et celui-ci le classera à l'endroit voulu.

» Vous devinez l'extension possible du système. On peut prévoir même l'intégration du « Commentaire » important ou de la « Polémique ».

» Le *Mouvement sociologique international* poursuivra, autant que possible, la publication régulière, à chaque livraison, de ces analyses de systèmes sociologiques. Chaque fois que l'expérience aura suggéré un perfectionnement, il en sera tenu compte.

» Il est entendu qu'après l'analyse des systèmes plus ou moins complets, on appliquera la méthode aux travaux spéciaux qui ne s'occupent que de l'un ou l'autre problème.



Type Bakongo.

» Voyez maintenant la conséquence ultime : si un auteur nouveau voulait publier le résultat de ses recherches originales, il aurait tout intérêt à le publier sous la forme de réponse au questionnaire ; si de tels manuscrits étaient soumis à la Rédaction du *Mouvement sociologique international,* celle-ci s'empresserait de les publier.

(1) C'est dans ce but que des tirés à part de cette documentation peuvent être obtenus par les abonnés au *Mouvement sociologique international.*

» Ne serait-ce pas la réalisation sous une forme simple et pratique du *livre de demain* ?

» La science, perpétuellement en formation, déverserait dans le *livre* en perpétuelle formation le résultat de toutes les recherches et expériences individuelles.

» Quel bien n'en résulterait-il pas pour l'auteur qui ne devrait plus s'occuper de trouver un public — ce qui est une grosse difficulté pour les études spéciales ?

» Quel bien aussi pour le public qui saurait toujours où puiser la science, parfaitement classée à jour et telle qu'elle est issue de la pensée mondiale !

» Naturellement, ceci n'empêcherait pas les auteurs de publier leurs idées sous une autre forme, dans leur langue et dans leur pays ; à ces



Construction de greniers à vivres à la station des Tulipiers.

sortes d'ouvrages seraient même réservés le côté littéraire de l'œuvre et le côté attrayant vulgarisateur.

» Le *livre de demain* serait, pour ainsi dire, le réservoir de la pensée pure, aussi claire que possible, sans vains ornements, ayant pour beauté sa vérité nue.

» Ainsi serait établie sur des bases de collaboration universelle la solidarité scientifique du monde, en toutes matières.

» A y bien réfléchir, le *livre de demain* n'est que la conclusion logique du mouvement contemporain des congrès internationaux, qui se multiplient d'année en année davantage et constituent les formes de plus en plus parfaites de l'esprit international d'association.

» Le *livre de demain* sera une étape nouvelle dans la conquête de la vérité de plus en plus grande, qui ne connaît ni races, ni peuples, ni frontières.

» La première application de la méthode de la documentation théorique a été faite du système sociologique de Lester F. Ward. Le second a eu pour objet les travaux de Guillaume De Greef. »

C. JACQUART,
Secrétaire de la Société belge de Sociologie.



Couteau d'exécution Bangala.

Les Universités



M. LE BARON DESCAMPS,

Ministre des Sciences et des Arts.

LES UNIVERSITES



Dans une introduction écrite en 1869 pour le *Liber Memorialis* de l'Université de Liége, M. le professeur Le Roy définissait ainsi le rôle des universités : « Elles ne sont ni de simples écoles, ni des compagnies savantes au sens des académies. Elles participent de la nature des premières, puisqu'elles enseignent; de la nature des secondes, en ce qu'elles doivent cultiver et honorer la science pour elle-même et non pas seulement à cause des avantages matériels qu'elle procure. Elles sont appelées à coopérer au développement intellectuel des populations. Elles n'ont pas seulement pour mandat de dogmatiser et d'exiger de leurs élèves qu'ils satisfassent à un programme : elles manqueraient à leurs devoirs si elles ne cherchaient pas, elles aussi, à faire avancer la science. »

Appliquée à la Belgique, cette définition a toute sa valeur, nos universités n'étant pas seulement des établissements de haute culture professionnelle, mais aussi de haute culture générale, visant au progrès des sciences et à leur développement méthodique. Elles constituent le foyer

le plus actif de notre mouvement scientifique et la pépinière naturelle où se recrutent la plupart des membres de nos académies.

Il était, dès lors, légitime de leur réserver une place dans cet ouvrage, dont chacun des chapitres marque comme une étape vers la plus grande Belgique intellectuelle.

L'organisation de l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales des Pays-Bas date de 1816. Un règlement du 25 septembre de cette année y avait établi trois universités ayant leur siège à Louvain, à Gand et à Liége, et comprenant chacune les cinq facultés de théologie catholique, de philosophie et lettres, des sciences physiques et mathématiques, de droit et de médecine. Toutefois, en attendant l'érection de la première de ces facultés, il devait être pourvu aux besoins de l'enseignement de la théologie dans les séminaires épiscopaux et à l'aide des subsides de l'Etat.

Nous ne remonterons pas au delà de cette époque. Cependant, pour l'intelligence des lignes qui vont suivre, nous rappellerons qu'une université fondée à Louvain, en 1426, par Jean IV, duc de Brabant, avait eu jusqu'en 1797 le monopole de l'enseignement supérieur dans nos provinces ; nous dirons encore qu'un décret du 17 mars 1808 avait établi, dans les deux villes de Bruxelles et de Liége, une académie, c'est-à-dire un ensemble d'établissements d'instruction, depuis l'école primaire jusqu'aux facultés, destinées à l'enseignement des sciences approfondies et à la collation des grades. Mais l'Académie de Liége n'avait pas tardé à être supprimée et celle de Bruxelles s'était enrichie de la plus grande partie de son ressort. On vient de voir qu'à son tour la ville de Bruxelles fut dépouillée de ses facultés par le règlement de 1816.

Ce règlement, malgré certaines imperfections que l'on chercha d'ailleurs à corriger dans la suite, contenait des dispositions de nature à assurer aux études académiques une impulsion des plus vives. Malheureusement, les tendances de l'Etat néerlandais, qui entendait exercer un monopole absolu en matière de haut enseignement et plus spécialement s'arroger le droit exclusif de former les ministres du culte catholique, ne tardèrent pas à fausser le caractère de ces études. La liberté d'enseignement fut bientôt réclamée de toutes parts et le Gouvernement, reconnaissant enfin la nécessité de reviser la législation universitaire existante, parut disposé à certaines concessions.

La Révolution belge de 1830 éclata sur ces entrefaites et l'indépendance de la Belgique fut proclamée. Quelques mois plus tard, le 7 février 1831, la Constitution était promulguée et la liberté d'enseignement définitivement consacrée dans nos provinces. Désormais, « toute mesure préventive était interdite et la loi seule allait avoir à régler la répression des délits, en même temps que l'instruction publique donnée aux frais de l'Etat ».

Cependant, une organisation nouvelle de l'enseignement supérieur

exigeait un concours de circonstances que la situation troublée du pays ne présentait pas à cette heure. Au surplus, les modifications dont cet enseignement était susceptible devaient-elles faire l'objet d'une loi mûrement délibérée. Aussi, dès le 16 décembre 1830, le Gouvernement provisoire du pays avait-il pris un arrêté portant réorganisation temporaire des trois Universités de Gand, de Liége et de Louvain, déjà maintenues par décision du 12 octobre précédent. Aux termes de cet arrêté, le règlement universitaire de 1816 restait en vigueur, mais avec de profondes modifications : les facultés de droit et des sciences étaient supprimées à l'Université de Louvain; l'Université de Gand se trouvait dépouillée des facultés de philosophie et lettres et des sciences; l'Université de Liége perdait sa faculté de philosophie.



Bruxelles. — Statue de Ch. Rogier.

Les autres changements apportés au régime de 1816 concernaient plus particulièrement l'organisation intérieure des universités. Nous citerons notamment l'abolition de l'emploi exclusif de la langue latine pour les leçons académiques ; l'introduction de l'usage de la langue française pour les examens, les promotions et les thèses, à moins que le récipiendaire ne préférât lui-même employer la langue latine ; l'octroi aux membres du corps académique du droit d'élire l'un d'entre eux pour remplir les fonctions rectorales ; enfin, l'admission aux examens, devant les facultés compétentes, de tout Belge aspirant à un grade académique, quels que fussent le pays et l'établissement où il avait fait ses études.

Dans la pensée des auteurs du règlement de décembre 1830, une année ne devait pas s'écouler sans qu'il fût pourvu, par une loi définitive, à l'organisation de notre haut enseignement. Dès le mois de septembre 1831, en effet, un projet, préparé par M. Ph. Lesbroussart, administrateur général de l'instruction publique, était soumis à l'examen d'une

Commission spéciale. Ce projet prévoyait la création d'une université unique, dont les quatre facultés seraient disséminées dans le pays : Louvain devait avoir les lettres, Liége les sciences, Gand le droit et Bruxelles la médecine.

La Commission s'étant prononcée pour la création d'une université unique, dont les facultés seraient réunies dans la même ville, le Gouvernement, qui ne partageait pas cette manière de voir, refusa de soumettre le projet aux délibérations de la Législature.

Cependant, les villes, sièges des universités, ne cessaient de protester contre la mutilation de ces établissements. Déjà Louvain, sur les réclamations pressantes de la Régence, avait obtenu la restauration de sa faculté de droit, et si Gand et Liége ne parvinrent pas à se faire traiter sur le même pied d'équité, elles virent bientôt leurs universités se renforcer de facultés libres, à la formation desquelles le Gouvernement ne crut d'ailleurs pas devoir s'opposer.

En résumé, les institutions belges d'enseignement supérieur qui, depuis la Révolution, ne constituaient plus, à proprement parler, des universités se traînèrent péniblement jusqu'à la fin de l'année académique 1834-1835 sous l'influence d'un régime équivoque.

Sur ces entrefaites, une nouvelle Commission, chargée, par arrêté royal du 18 novembre 1833, d'élaborer un projet de loi de l'instruction publique donnée aux frais de l'Etat, préconisa le maintien de deux universités officielles, l'une à Gand, l'autre à Liége. Le Gouvernement adopta le projet et le Ministre de l'Intérieur, M. Ch. Rogier, le présenta, le 31 juillet 1834, au nom du Roi, aux délibérations de la Législature.



B. de Theux (1794-1874).

« Le Gouvernement, disait l'Exposé des motifs, reconnaît qu'il convient de réduire le nombre actuel des universités ; il comprend l'avantage que peut offrir, pour la science et pour l'unité et le développement de l'esprit national, une université unique, où les élèves de toutes les provinces viendraient se réunir; d'autre part, il est forcé de reconnaître qu'il est très difficile de fixer à une université unique un siège convenable, et que les inconvénients politiques et autres qu'entraînerait, aux yeux de la Commission, l'établissement d'une université unique à Bruxelles méritent d'être pris en très sérieuse considération. Cependant, le Gouvernement n'est pas encore convaincu que l'établissement d'une seule université dans une ville centrale, autre que

Bruxelles, ne serait pas la mesure qui, toutes les raisons étant bien pesées, offrirait le plus d'avantages et le moins d'inconvénients. Cette question sera encore examinée. »

Renvoyé à l'examen des sections, le projet de loi sur l'instruction publique fut divisé et le titre III, relatif à l'enseignement supérieur, converti en loi spéciale, dont la Chambre, sur la proposition de M. de Theux, alors Ministre de l'Intérieur, aborda la discussion le 11 août 1835. Le vote définitif eut lieu le 25 août; le nombre des universités de l'Etat fut définitivement fixé à deux, ayant leur siège à Gand et à Liége, malgré l'intervention du Ministre de 1834, M. Rogier, qui, partisan convaincu d'une seule université officielle, établie à Louvain, avait défendu un amendement dans ce sens, rejeté à la majorité de cinq voix seulement.

Le Sénat ayant, à son tour, adopté le projet dans son ensemble, la loi fut enfin promulguée le 27 septembre 1835.

Le Gouvernement avait eu des motifs spéciaux pour en précipiter le vote : dès le 10 juin 1834, le Corps épiscopal de Belgique avait fondé à Malines, avec l'approbation du pape Grégoire XVI, une Université catholique, et, le 20 octobre de la même année, une Association de libéraux, à la tête desquels se trouvait M. Théodore Verhaegen, avait créé à Bruxelles une Université libre, assurée, dès ses débuts, de l'appui de la Régence et du bourgmestre Rouppe.

Après la promulgation de la loi de 1835, le siège de l'Université catholique fut transféré à Louvain, dans les locaux que l'Université de l'Etat avait occupés depuis 1816 et dont la ville, à laquelle ils appartenaient, n'avait concédé au Gouvernement que la jouissance provisoire.

Dans le préambule qui précède, nous avons cru devoir rappeler succinctement les principaux actes qui marquèrent, en matière d'enseignement supérieur, les périodes de 1816 à 1830 et de 1831 à 1835. Ce coup d'œil rétrospectif s'imposait comme introduction à l'étude du régime nouveau, sous l'influence duquel les universités officielles et libres allaient pouvoir se développer.

On aurait tort de croire, en effet, que l'action de la législation sur les programmes d'enseignement se soit exercée uniquement dans les universités de l'Etat. Elle s'est étendue jusqu'à un certain point aux institutions privées, en limitant la liberté d'initiative de leurs dirigeants quant au minimum de matières à enseigner. Aux jurys universitaires prévus par le règlement de 1816, la loi de 1835 avait substitué un jury central pour la délivrance des diplômes emportant l'exercice de certains droits. Les programmes des cours, à Bruxelles et à Louvain, comme à Gand et à Liége, ont nécessairement été mis en rapport avec les programmes des examens à subir devant ce jury, et, au fur et à mesure que ceux-ci ont évolué, se sont étendus, les études universitaires se sont développées, la science, à chaque étape, faisant valoir de nouvelles exigences.

Il faut relire la liste — combien limitée — des branches d'enseignement imposées à chacune des quatre facultés universitaires, après la réorganisation de 1835, pour se rendre compte de l'immense chemin parcouru jusqu'aujourd'hui.

L'enseignement académique comprenait :

Dans la faculté de philosophie et lettres :

Les littératures orientale, grecque, latine, française et flamande ; les antiquités romaines ; l'archéologie ; l'histoire ancienne ; l'histoire du moyen âge et celle du pays ; l'histoire des littératures modernes ; la philosophie ; l'histoire politique moderne ; l'économie politique ; la statistique ; la géographie physique et ethnographique ;



Université de Louvain. — Grand vestibule des Halles.

Dans la faculté de droit :

L'encyclopédie du droit ; l'histoire du droit ; la philosophie du droit ; les Institutes du droit romain ; les Pandectes ; le droit public interne et externe ; le droit administratif ; les éléments du droit civil moderne ; le droit civil moderne approfondi ; l'histoire du droit coutumier de la Belgique et les questions transitoires ; le droit criminel, y compris le droit militaire ; la procédure civile, l'organisation et les attributions judiciaires ; le droit commercial ;

Dans la faculté des sciences mathématiques, physiques et naturelles :

L'introduction aux mathématiques supérieures (haute algèbre) ; les mathématiques supérieures ; la théorie analytique des probabilités ; l'astronomie ; la physique ; la chimie ; la mécanique analytique ; la mécanique céleste ; la physique, la chimie et la mécanique appliquée aux arts ;

la minéralogie ; la géologie ; la zoologie ; l'anatomie et la physiologie comparées ; la botanique et la physiologie des plantes ; la géographie naturelle ; l'anatomie végétale ;

Dans la faculté de médecine :

L'encyclopédie et l'histoire de la médecine ; l'anatomie (générale, descriptive, pathologique, organogénésie, monstruosités) ; la physiologie ; l'hygiène ; la pathologie et la thérapeutique générale et spéciale des maladies internes ; la pharmacologie et la matière médicale ; la pharmacie théorique et pratique ; la clinique interne ; la pathologie externe (chirurgie) et la médecine opératoire ; la clinique externe ; la théorie et la pratique des accouchements ; la médecine légale et la police médicale.

On enseignait en outre :

Dans la faculté des sciences de l'Université de Gand :

L'architecture civile ; les constructions nautiques ; l'hydraulique ; la construction des routes et des canaux ; la géométrie descriptive avec des applications spéciales aux machines, aux routes et aux canaux ;

Dans la faculté des sciences de l'Université de Liége :

L'exploitation des mines ; la métallurgie ; la géométrie descriptive avec des applications spéciales à la construction des machines.

En réalité, ce programme ne s'écartait guère du programme imposé par le règlement de 1816.

Le législateur de 1835, il est vrai, conscient des améliorations dont son œuvre était susceptible, avait décidé de reviser la loi trois ans plus tard. Il fallut attendre cette revision pendant quatorze ans : 1849 marque la première étape dans l'évolution des programmes universitaires. Encore, cette évolution est-elle à peine sensible !

Les antiquités grecques, l'histoire de la littérature ancienne et des exercices philologiques sur la langue latine et sur la langue grecque apparaissent au programme de la faculté de philosophie et lettres, dont on supprime, par contre, l'histoire des littératures modernes, la statistique et la géographie physique et ethnographique.

Dans la faculté de droit, l'histoire du droit romain et l'introduction historique au cours de droit civil moderne prennent la place de l'histoire du droit. L'histoire du droit coutumier de la Belgique disparaît du programme, qui s'enrichit des branches d'enseignement se rapportant au notariat.

Dans la faculté des sciences, la géographie des plantes est ajoutée à la botanique et l'étude approfondie de certaines matières principales est exigée des aspirants-docteurs.

Enfin, dans la faculté de médecine, la physiologie comparée et la pharmacodynamique sont inscrites au programme, dont on retranche la police médicale.

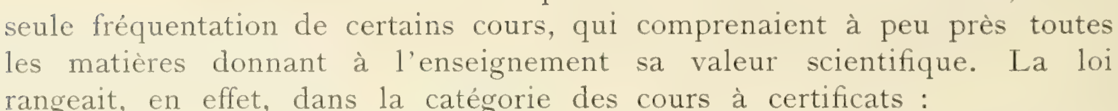
La réforme la plus importante consacrée par la loi de 1849 consistait dans la création, à côté du jury central maintenu pour les étudiants libres, d'un système de jurys combinés chargés de la délivrance des diplômes aux

élèves des universités. Nommés par le Gouvernement, ils devaient être composés de telle sorte que les professeurs de l'enseignement dirigé ou subsidié par l'Etat et ceux de l'enseignement privé y figurassent en nombre égal, les présidents étant choisis en dehors du corps enseignant.



P. De Decker (1812-1891).

Cependant, pas plus que le législateur précédent, celui de 1849 n'avait voulu consacrer définitivement le système de collation des grades académiques. Une nouvelle loi fut promulguée le 1er mai 1857, sous le Ministère de M. De Decker.

Nous aurions brûlé cette étape, les programmes n'ayant subi aucun changement digne d'être mentionné et les jurys combinés ayant été maintenus, si elle n'avait été marquée par une mesure fâcheuse, que nous ne pouvons nous dispenser de signaler : la division des cours en cours principaux et en cours à certificats. Désormais, il allait suffire aux aspirants aux grades académiques de justifier, préalablement à leurs examens, de la  seule fréquentation de certains cours, qui comprenaient à peu près toutes les matières donnant à l'enseignement sa valeur scientifique. La loi rangeait, en effet, dans la catégorie des cours à certificats :

Dans la faculté de philosophie et lettres : l'histoire de la littérature française, l'histoire politique du moyen âge, l'histoire politique de la Belgique, la logique et la philosophie morale ;

Dans la faculté de droit : l'encyclopédie du droit, l'introduction historique au cours de droit civil et l'exposé des principes généraux du Code civil, le droit naturel, l'histoire politique moderne, le droit public, l'économie politique, la procédure civile et le droit commercial ;

Dans la faculté des sciences : la psychologie, la zoologie, la minéralogie, la statique élémentaire et les éléments de chimie inorganique ;

Dans la faculté de médecine : les éléments d'anatomie comparée, la pathologie générale, l'anatomie pathologique, l'hygiène publique et privée et la médecine légale.

Désormais, ces matières allaient donc figurer, pour la forme, au programme des quatre universités.

Le régime des cours à certificats décourageait les professeurs et poussait les élèves à l'indifférence. Des protestations s'élevèrent nombreuses. En vain essaya-t-on, en 1865, dans une loi de prorogation du système en vigueur, de corriger un peu l'influence délétère des cours à certificats,

en exigeant que ceux-ci portassent la mention « avec fruit ». Le principe même était condamné. Cependant, onze ans s'écoulèrent encore avant que le régime fût aboli. Ceci nous mène à la loi de 1876, troisième et importante phase de l'évolution qui fait l'objet de cette succincte analyse.

Un projet avait été déposé, en 1875, sur le bureau de la Chambre, par le Ministre de l'Intérieur, M. Delcour. Il consacrait la suppression des certificats de présence et maintenait le système des jurys combinés.

Lors de la discussion du projet, un des membres les plus éminents de l'opposition, M. Frère-Orban, fit valoir que, depuis quarante ans, la Législature était vouée à un travail ingrat et stérile, qui aboutissait à constater sa radicale impuissance à formuler un mode de collation des grades académiques propre à atteindre le but qu'on avait en vue.

« Nous cherchons, disait-il, à concilier deux choses absolument contradictoires : l'affirmation et la négation. On affirme la liberté d'enseignement et, par voie de conséquence, la liberté des études. On nie ces libertés en faisant, par la loi, un programme officiel de l'enseignement et en organisant une série d'épreuves officielles pour constater que les prescriptions de la loi ont été régulièrement suivies. Nous feignons de croire que des prescriptions de cette nature ne constituent pas des mesures préventives proscrites par la Constitution en matière d'enseignement ; et cependant, s'il y a des mesures préventives, ce sont bien celles qui sont inscrites dans la loi et auxquelles les établissements libres sont tenus de se soumettre, quoi qu'ils puissent en penser, pour pouvoir délivrer des diplômes ou contribuer à conférer ces diplômes ou des certificats déclarés nécessaires, afin de pouvoir exercer certaines professions. Grâce aux programmes officiels, et en essayant de se persuader qu'on respecte ainsi la liberté du professeur, celui-ci cesse, en réalité, d'être libre dans son enseignement. Il n'y a plus de maîtres, il n'y a plus de disciples... L'examen, voilà le but suprême! Il s'agit bien de la science, de l'esprit littéraire ou philosophique, du beau, du bien, du vrai! Il s'agit d'aller se faire examiner par des professeurs rivaux, par des professeurs d'établissements concurrents, par des professeurs ennemis peut-être l'un de l'autre! Voilà le système! »



CH. DELCOUR 1811-1889.

Et, poursuivant sa démonstration, l'orateur, après avoir combattu énergiquement les jurys combinés, si souvent témoins de « collision ou

de collusion », proposa de laisser aux universités mêmes, sous leur responsabilité et sauf certaines garanties, le droit de délivrer des diplômes académiques. « Dans le système que je préconise, ajoutait-il en terminant, nous aurons du moins affranchi l'enseignement de la servitude qui l'oppresse aujourd'hui; nous aurons conquis : liberté des méthodes, liberté de la recherche scientifique et, ce qui est bien précieux aussi, la liberté des études. »

La Section centrale ayant donné son adhésion à l'amendement de M. Frère, M. le Ministre Delcour s'y rallia, à son tour, au nom du Gouvernement, et la loi du 20 mai 1876 consacra le principe de la délivrance, par les universités belges, des diplômes académiques.

Deux limites étaient apportées à cette attribution : *a)* n'étaient considérés comme universités que les établissements d'enseignement supérieur composés de quatre facultés au moins, enseignant la philosophie et les lettres, les sciences physiques, mathématiques et naturelles, le droit, la médecine, la chirurgie et les accouchements, et embrassant dans leurs programmes toutes les matières prescrites par la loi pour les examens dans chacune de ces branches ; *b)* avant de produire aucun effet légal, les diplômes devaient être entérinés, c'est-à-dire contrôlés par une commission gouvernementale.

En réalité, la législation était modifiée quant aux jurys chargés de la délivrance des titres académiques. Elle ne l'était point quant au minimum des matières qui devaient nécessairement faire partie des études conduisant à l'obtention de ces diplômes. Elle ne l'était pas davantage quant au contrôle de l'Etat, tout illusoire que ce contrôle ait pu paraître.

L'affranchissement n'était pas, dès lors, aussi complet que la péroraison du discours de M. Frère-Orban le faisait craindre à d'aucuns, la liberté des méthodes et de la recherche scientifique ayant existé avant comme après la loi de 1876. On a donc, à tort selon nous, soutenu que la loi du 20 mai 1876 avait privé l'Etat du « système de protection sociale » qu'il avait suivi depuis 1835.

Cependant, nous devons, sous bien des rapports, nous féliciter de l'œuvre accomplie par le législateur de 1876.

Outre qu'il a définitivement aboli les cours à certificats, il a tenu largement compte des progrès réalisés par la science en étendant le programme des études.

Dans la faculté de philosophie et lettres, l'histoire de la littérature flamande fait pour la première fois son apparition. L'histoire politique moderne y prend rang. Nous avons vu qu'elle constituait précédemment une des matières à certificat dans la faculté de droit. Les éléments de la grammaire générale et l'histoire comparée des littératures européennes modernes sont inscrits au programme du doctorat.

Dans la faculté de droit, une extension importante est donnée aux études du droit civil, cependant que le droit administratif et les éléments de l'organisation judiciaire et de la compétence prennent place au nombre

des matières enseignées. Le doctorat en sciences politiques et administratives est rayé de la liste des grades légaux.

Dans la faculté des sciences, la loi impose aux aspirants candidats en sciences naturelles la connaissance de la logique, de la philosophie morale et de la géologie; elle institue l'épreuve pratique sur la chimie



Bruxelles. — Statue de Frère-Orban.

« voulant habituer les jeunes gens à observer, à manipuler, à expérimenter par eux-mêmes ». Les études pour le doctorat en sciences naturelles sont, d'une part, simplifiées par la suppression de l'astronomie physique, d'autre part, complétées au point de vue de la chimie et de la paléontologie. Une place relativement importante est faite aux travaux de laboratoire. Dans le programme de la candidature en sciences physiques et mathématiques, la théorie des déterminants s'ajoute à

l'algèbre supérieure ; la logique et la philosophie morale prennent rang à côté de la psychologie et les éléments du calcul des variations à côté du calcul intégral. Toutes les parties du doctorat reçoivent les développements nécessaires pour permettre notamment aux élèves de se consacrer avec plus de soin à l'étude approfondie de la matière au choix.

Dans la faculté de médecine, le programme s'accroît de démonstrations anatomiques ordinaires ou macroscopiques et de démonstrations microscopiques, d'exercices d'anatomie pathologique et d'anatomie des régions. En outre, les maladies mentales et l'ophtalmologie sont nominativement désignées comme devant faire partie de l'enseignement de la pathologie interne et de la pathologie chirurgicale.

On le voit, la part faite par la loi de 1876 à l'esprit de recherche en constitue une des principales caractéristiques.

Cependant, on était encore loin du but atteint par le législateur de 1890.

La loi du 20 mai 1876 n'avait été votée, comme les précédentes, qu'à titre d'essai et pour une période de trois ans. On mit encore quatorze années pour aboutir à une législation définitive. Nous ne nous arrêterons pas aux discussions, souvent passionnées, qui précédèrent le vote et la promulgation de la loi du 10 avril 1890, dernière étape de l'évolution que nous analysons.

Sans doute, la loi dont il s'agit est-elle aussi susceptible d'améliorations. Elle n'en constitue pas moins un progrès notable sur la législation précédente. De 1876 à 1890, on a fait un pas de géant en matière d'instruction supérieure.

Aussi nombreuses qu'importantes sont les modifications apportées aux programmes des études, plus spécialement encore des études pratiques. On s'en rendra compte en jetant les yeux sur la longue liste des matières d'enseignement imposées aux quatre universités belges par le législateur de 1890. Nous croyons devoir la donner intégralement pour permettre la comparaison avec le programme de 1835, que nous avons reproduit ci-devant.

L'enseignement académique comprend aujourd'hui :

Dans la faculté de philosophie et lettres :

La traduction, à livre ouvert, d'un texte latin et l'explication d'un auteur latin ;

La traduction, à livre ouvert, d'un texte grec et l'explication d'un auteur grec ;

La traduction, à livre ouvert, de textes flamands, anglais et allemands et l'explication d'auteurs flamands, anglais et allemands ;

L'explication approfondie d'auteurs grecs et latins ;

L'explication approfondie d'auteurs français, flamands, allemands et anglais (moyen âge et temps modernes) ;

Des exercices philologiques sur le flamand, l'anglais et l'allemand ;

Des exercices philologiques sur les langues grecque, latine et romane;

L'histoire des littératures grecque et latine ;

L'histoire des littératures française et flamande ;

L'histoire approfondie des littératures flamande, allemande et anglaise;

L'histoire des littératures modernes ;

L'histoire approfondie des littératures romanes ;

La philosophie morale, la logique, la psychologie, y compris les notions élémentaires d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte ;

Le droit naturel ;

Des exercices sur des questions de philosophie ;

L'encyclopédie de la philosophie ;

L'histoire de la philosophie ancienne et moderne ;

La métaphysique ;

L'étude approfondie de questions de psychologie, de logique et de morale ;

L'analyse critique d'un traité philosophique ;

L'histoire politique de l'antiquité et du moyen âge ;

L'histoire politique moderne ;

L'histoire politique interne de la Belgique ;

L'histoire contemporaine ;

Les institutions politiques de Rome ;

Des exercices sur l'histoire et sur la géographie ;

L'encyclopédie de l'histoire ;

La géographie et l'histoire de la géographie ;

Les institutions grecques et romaines ; les institutions du moyen âge et des temps modernes ;

La critique historique et l'application à une période de l'histoire ;

L'épigraphie grecque et latine ;

La paléographie ; la diplomatique du moyen âge ;

L'encyclopédie de la philologie classique ;

La grammaire comparée et spécialement la grammaire comparée du grec et du latin ;

L'encyclopédie de la philologie romane ;

La grammaire comparée et spécialement la grammaire comparée des langues romanes ;

La grammaire historique du français ;

L'encyclopédie de la philologie germanique ;

La grammaire comparée et spécialement la grammaire comparée des langues germaniques ;

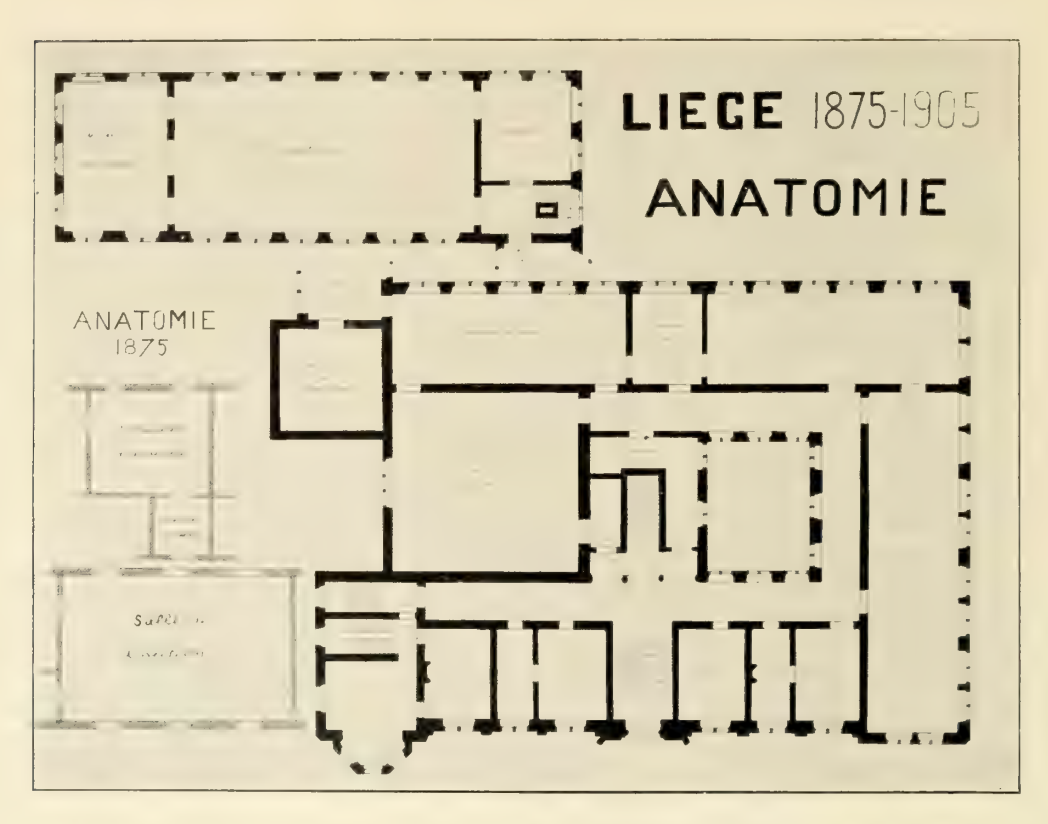
La grammaire historique du flamand, de l'allemand et de l'anglais;

L'histoire de la pédagogie ; la méthodologie (1) ;

---

1) Disons ici que les universités ne sont pas tenues d'organiser les études de philologie romane et de philologie germanique. A Liége et à Louvain seulement, le programme est complet. L'Université de Gand ne forme pas de docteurs en philologie romane. A Bruxelles, on n'étudie ni la philologie romane, ni la philologie germanique.

Dans la faculté de droit :
L'encyclopédie du droit ;
Les Institutes du droit romain ;
L'introduction historique au droit civil ;
Le droit public ;
Les Pandectes ;
Le droit civil (Code civil en entier) ;
Le droit pénal et les éléments de la procédure pénale ;



Université de Liége. — Anciens et nouveaux locaux affectés à l'enseignement de l'anatomie.

L'économie politique ;
Le droit commercial ;
L'organisation judiciaire, la compétence et la procédure civile ;
Le droit des gens ; le droit international privé ;
Les lois fiscales qui se rattachent au notariat ;
Le droit administratif ;
La philosophie morale et le droit naturel ;

Les lois particulières qui régissent la capacité et les biens des établissements publics, la législation sur les aliénés, les règlements sur la dette publique et sur la caisse des dépôts et consignations ;

Les lois de procédure civile relatives à l'ouverture des successions, à l'exécution forcée des jugements et des actes, aux saisies-arrêts, aux saisies-

exécutions, à la saisie des fruits pendant par racines, à la distribution par contribution, à la saisie immobilière, à l'ordre et à la saisie des rentes ;

Les lois organiques du notariat et les lois fiscales qui s'y rattachent (droits d'enregistrement, de succession, de timbre et d'hypothèque) ;

La rédaction d'actes sur certaines matières du programme ;

La solution de cas d'application et la rédaction d'actes notariés ;

Dans les facultés des sciences et des sciences appliquées :

La logique, la psychologie, y compris les notions d'anatomie et de physiologie humaines que cette étude comporte, et la philosophie morale ;

La géométrie analytique ;

La géométrie descriptive, la géométrie descriptive appliquée et la géométrie projective ;

L'algèbre supérieure et la théorie des déterminants ;

Le calcul différentiel, le calcul intégral, le calcul des variations et le calcul des différences ;

La cinématique pure et la statique analytique ;

L'astronomie physique ;

La physique expérimentale ;

La chimie minérale ;

La cristallographie ;

L'analyse supérieure et ses compléments ;

La dynamique ;

La physique mathématique générale ;

L'astronomie sphérique et l'astronomie mathématique ;

Le calcul des probabilités, y compris la théorie des moindres carrés ;

La méthodologie mathématique et l'histoire des sciences physiques et mathématiques ;

La géométrie supérieure ;

La mécanique analytique et ses compléments ;

La mécanique céleste ;

La géodésie ;

La zoologie ;

La chimie générale ;

La botanique ;

La minéralogie, la géologie et la géographie physique ;

L'histologie ;

L'anatomie, l'embryologie et la physiologie animales ;

La zoologie systématique ;

La géographie et la paléontologie animales ;

La morphologie, l'anatomie et la physiologie végétales ;

La botanique systématique ;

La géographie et la paléontologie végétales ;

La chimie analytique ;

La graphostatique ;

Des exercices de rédaction ;

La mécanique appliquée ;
La description, la construction et les applications des machines ;
La physique industrielle ;
La chimie industrielle ;
La topographie ;
L'exploitation des chemins de fer ;
L'électricité et ses applications industrielles ;
L'exploitation des mines ;
La métallurgie ;
L'architecture industrielle ;
La géographie industrielle et commerciale ;
L'économie politique ;
Le droit administratif, spécialement la législation minière et industrielle ;
Le calcul de l'effet des machines ;
La description, la construction et les applications des machines ;
Les constructions du génie civil ;
La stabilité des constructions ;
L'hydraulique ;
L'architecture civile et l'histoire de l'architecture ;
La technologie des professions élémentaires (1) ;

Dans la faculté de médecine :

L'embryologie ;
L'anatomie humaine, systématique et topographique ;
L'histologie générale et spéciale ;
L'anatomie comparée ;
La psychologie ;
La physiologie ;
La pathologie et la thérapeutique générales ;
La pharmacologie et la pharmacodynamie ;
L'anatomie pathologique ;
La pathologie médicale et la thérapeutique spéciale des maladies internes, y compris les maladies mentales ;
La pathologie chirurgicale, générale et spéciale ;
La théorie des accouchements ;
L'hygiène publique et privée ;
La médecine légale ;
La clinique médicale ;
La clinique chirurgicale ;

---

(1) Les universités ne sont tenues de porter à leur programme toutes les matières qui font l'objet de l'enseignement appliqué que dans l'hypothèse où elles délivrent les diplômes d'ingénieur civil des mines et d'ingénieur des constructions civiles. C'est le cas à Bruxelles et à Louvain. Le programme de l'Université de Gand ne comprend que les matières conduisant à l'obtention du second de ces grades, tandis que l'Université de Liége confère le premier dans une cinquième faculté, la faculté technique, créée par la loi du 30 juin 1893.

La théorie et la pratique des opérations chirurgicales ;

L'ophtalmologie et la clinique ophtalmologique ;

La clinique obstétricale ;

La chimie analytique qualitative et quantitative et les éléments de chimie toxicologique ;

La pharmacognosie, les altérations et les falsifications des substances médicamenteuses et alimentaires ;

La chimie pharmaceutique ;

La pharmacie pratique, y compris la préparation des médicaments inscrits dans la pharmacopée (pharmacie galénique) ; le jugement des prescriptions des médecins au point de vue de la préparation, de la dispensation et de la délivrance des médicaments (pharmacie magistrale) ; les doses maxima des médicaments.



Université de Bruxelles. — Bâtiment principal.

Chacun des programmes qui précèdent, nous le répétons, ne constituait qu'un minimum d'enseignement. D'une part, les universités libres ne pouvaient, en vertu de la Constitution, être astreintes à limiter leur activité au cadre tracé par les lois sur la collation des grades académiques. D'autre part, le législateur de 1835 et plus tard celui de 1849 avaient pris soin, pour ce qui regarde les établissements de l'Etat, de laisser aux initiatives une porte large ouverte : « Les universités, disaient les articles 6 des lois de 1835 et de 1849, pourront conférer des diplômes scientifiques, en observant les conditions qui seront prescrites par les règlements. Ces diplômes ne conféreront aucun droit en Belgique. »

Les autorités directrices des universités libres, comme le Gouvernement, ont usé du droit que leur conférait la Constitution ou la loi. Il faudrait faire l'histoire de chacune des facultés universitaires, prises isolément, pour pouvoir donner le détail des accroissements successifs de leurs programmes dans le domaine des études scientifiques. Le cadre de cet article ne le permet pas. Aussi bien, sous plus d'un rapport, un travail de l'espèce, pour être complet, devrait-il être écrit par des spécialistes appartenant aux facultés mêmes. A cet égard, l'exemple de M. le professeur V. Brants, qui a publié une « Esquisse historique de la faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles », mériterait d'être suivi.

Nous nous bornerons donc à signaler ici, à grands traits, les principales mesures d'ordre scientifique intervenues depuis 1835.

En ce qui concerne les universités de l'Etat, l'annexion aux facultés des sciences d'écoles techniques a, dès 1838, entraîné l'institution d'un certain nombre de cours extra-légaux. Puis, successivement, les programmes se sont étendus, au fur et à mesure que des lacunes étaient constatées. C'est ainsi que s'est organisé, à la longue, cet enseignement, à la fois si complet et si varié, qui permet aujourd'hui à l'Université de Gand de conférer les grades scientifiques d'ingénieur civil, d'ingénieur architecte, d'ingénieur mécanicien, d'ingénieur chimiste, d'ingénieur industriel, d'ingénieur électricien, d'ingénieur des constructions navales et de conducteur civil ; à l'Université de Liége, de délivrer les diplômes d'ingénieur des mines, d'ingénieur chimiste, d'ingénieur mécanicien, d'ingénieur électricien et d'ingénieur chimiste-électricien.

Dans les facultés, c'est surtout à partir de l'année 1880 que nous voyons les programmes se développer, en dehors de toute préoccupation de grades professionnels. A Gand comme à Liége, un cours facultatif d'histoire contemporaine est institué dans la faculté de philosophie et lettres (24 février 1880), qui s'enrichit successivement, à Gand, de cours de gothique et de bibliographie (1891), et d'un cours de sanscrit thibétain (1900); à Liége, de cours de sanscrit (1880), de droit musulman (1882), de langues et littératures germaniques (1884), d'exercices pratiques sur les institutions politiques du moyen âge et des temps modernes (1898), etc.

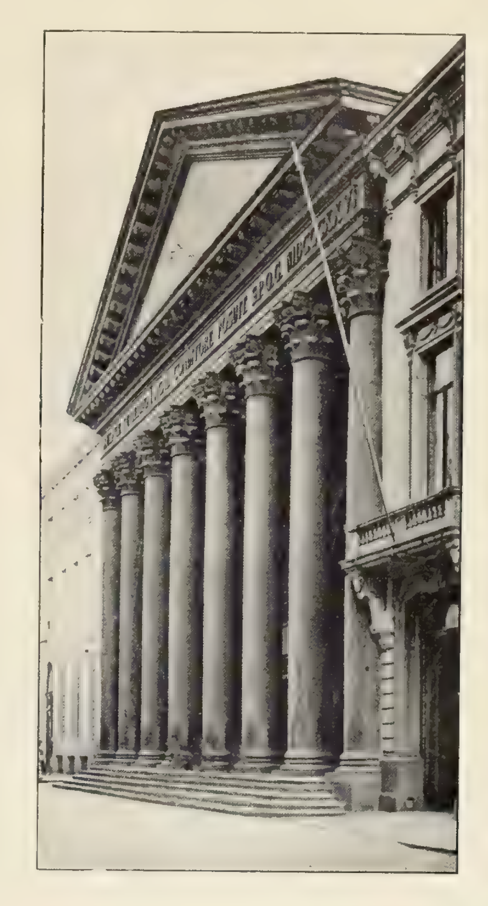
Dans la faculté de droit, notons la création, en 1886, d'un cours facultatif de comptabilité industrielle et commerciale à l'Université de Gand et, en 1890, dans les deux universités, d'un cours de droit pénal et d'éléments de la procédure pénale, en flamand.

La faculté des sciences de Liége inscrit à son programme un cours d'astrophysique, en 1885.

Enfin, dans la faculté de médecine, nous relevons l'institution : à Gand, de cours de bactériologie (1885), d'otologie, laryngologie et rhinologie (1886); d'une clinique gynécologique (1899) et d'un cours de maladies des pays chauds (1903); à Liége, d'une clinique syphiligraphique, (1881), de cours de bactériologie (1885), d'oto-rhino-laryngologie (1890), de psychiâtrie (1890) et de maladies des pays chauds (1896).

Rappelons encore la création, dans les deux universités, de nombreux cours libres de langues modernes, européennes et autres.

Mais le Gouvernement ne s'est pas arrêté à ces quelques mesures. Sa part d'action dans le développement de l'enseignement universitaire se signale par des institutions dont la portée est autrement considérable.



Université de Gand.
Portique édifié en 1821.

Le grade de docteur en sciences politiques et administratives ayant été supprimé, en tant que grade légal, par la loi de 1876, un arrêté royal du 11 octobre 1877 l'avait rétabli comme grade scientifique; mais le programme de ce doctorat ne consistait, en réalité, que dans l'étude plus approfondie de certaines matières du doctorat en droit. Un arrêté royal du 2 octobre 1893 releva l'importance du diplôme en le spécialisant. Tout un système d'enseignement fut organisé dans les deux universités pour aboutir à la collation des grades de candidat en sciences politiques, de licencié en sciences administratives, en sciences politiques ou en sciences sociales, et de docteur correspondant à chacune des trois licences. Les programmes s'enrichissent, dès lors, d'un grand nombre de matières : histoire parlementaire et législative de la Belgique; droit administratif (institutions provinciales et communales des principaux états et matières spéciales); statistique; science financière; histoire diplomatique de l'Europe depuis le Congrès de Vienne; droit constitutionnel comparé; régime colonial et législation du Congo; histoire économique; institutions civiles comparées; régime du travail en législation comparée, — auxquelles vint s'ajouter, en 1896, la sociologie.

En 1895, un arrêté royal du 31 octobre organisa, à l'Université de Liége, des études scientifiques conduisant à l'obtention des grades de candidat et de docteur en sciences physico-chimiques. Des cours spéciaux et approfondis de chimie, de physique, de mathématiques et de mécanique furent créés à la suite de cette institution.

L'année suivante fut marquée par l'organisation, dans les deux universités, d'un haut enseignement commercial et consulaire (arrêté royal du 28 septembre 1896). C'était un essai qui allait donner lieu à de nombreux tâtonnements, pour aboutir finalement à la création d'écoles spéciales de commerce annexées aux facultés de droit. A leurs programmes

figurent, entre autres matières nouvelles : l'ethnographie; les produits commerçables, naturels et fabriqués; l'histoire contemporaine du commerce et de l'industrie; la législation comparée des transports et douanes; la documentation industrielle, commerciale et consulaire; la statistique et la politique commerciales; l'outillage commercial et maritime. En outre, dans les années d'études spécialisées : la science des finances publiques; la législation industrielle; la législation et les règlements consulaires; la géographie coloniale; l'économie et la législation coloniales; les cultures coloniales; l'hygiène coloniale; les transports et constructions coloniales; la topographie coloniale; la science financière (mécanisme de la circulation et du crédit) et la législation comparée des assurances.

En 1900, une autre institution, rattachée par arrêté royal du 20 février aux facultés des sciences des universités, ouvrit une carrière nouvelle aux jeunes gens que les études géographiques pouvaient intéresser. Nous voulons parler de la création du doctorat scientifique en géographie. Plusieurs cours nouveaux sont inscrits à la licence préparatoire à ce doctorat : géographie physique générale et spéciale; géographie botanique; géographie zoologique; géographie mathématique; géographie



Université de Liége. — Bâtiment principal.

politique générale et spéciale; géographie coloniale; géographie économique; géographie ethnographique; cartographie; histoire de la géographie; méthodologie géographique.

La même année, un arrêté royal du 24 août ayant créé à l'Université de Liége un grade scientifique d'ingénieur géologue, le programme



Université de Gand — Maquette des Instituts Rommelaere et de la Biloque.

de la faculté des sciences s'accrut d'un complément d'enseignement, notamment au point de vue de la géologie appliquée, de l'hydrologie et de la pétrographie.

Enfin, toujours à Liége, le programme des cours de la faculté de philosophie et lettres a reçu, à son tour, un important complément de matières au lendemain de l'institution, par arrêté royal du 26 octobre 1903, du doctorat scientifique en art et archéologie. Antérieurement déjà, on enseignait dans la faculté, à titre facultatif, l'esthétique, l'histoire de l'art, l'égyptologie et l'archéologie. Depuis 1903, cet enseignement a été complété par différents cours conduisant à la connaissance des arts en général : philosophie de l'art ; histoire de l'architecture, de la sculpture, de la peinture, de la musique et des arts appliqués.

Du côté des universités libres, les initiatives sur le terrain des études scientifiques ne sont pas moins nombreuses et intéressantes.

A l'Université de Bruxelles, nous notons, dès 1836, l'institution d'un cours de science du notariat, qui comblait fort heureusement une lacune de la loi de 1835. Le législateur de 1849 se décida d'ailleurs à sanctionner cette création.

En 1842 se fonde l'école de pharmacie, dont le programme était si complet que, sept ans plus tard, le législateur l'adopta pour ainsi dire sans modification.

A partir de l'année 1849, un cours de littérature anglaise figure au programme de la faculté de philosophie et lettres.

En 1873 se place la création de l'école polytechnique, entraînant l'inscription au programme de cours de géométrie descriptive appliquée,

de mécanique élémentaire, de construction des machines, de mécanique appliquée aux machines, de mécanique appliquée au génie civil, de construction du génie civil, de chimie analytique, de chimie industrielle, de physique industrielle, de botanique industrielle, de métallurgie, d'exploitation des mines, de topographie, de géodésie, d'exploitation des chemins de fer, d'architecture, de construction et d'histoire de l'architecture. Ce programme s'est encore considérablement développé dans la suite, au point de vue des études purement scientifiques des ingénieurs du génie civil et des ingénieurs des arts et manufactures (sections de mécanique, de chimie et d'architecture).

En 1889, un enseignement complet des sciences qui touchent à la société est organisé sous le titre d'Ecole des sciences sociales, devenue depuis l'Ecole des sciences politiques et sociales.

L'année 1901 est marquée par l'institution d'un enseignement conduisant à l'obtention d'un grade scientifique de licencié du degré supérieur en sciences commerciales, et l'année 1904 par la création d'une Ecole destinée à la formation d'ingénieurs commerciaux.

Dans l'intervalle, les programmes des facultés de l'Université libre s'étaient également accrus d'un certain nombre de cours : archéologie médiévale, idées et mœurs de la préhistoire européenne, histoire de l'art, histoire du commerce, histoire de la poésie lyrique en Angleterre, dans la faculté de philosophie; législation criminelle comparée, dans la faculté de droit ; photochimie et éléments d'électrochimie, en sciences ; enfin, en médecine : électro-technique médicale, radiographie, anthropologie, maladies du système nerveux, hydrothérapie, etc.

L'Université de Louvain comprenait déjà en 1835 une cinquième faculté, celle de théologie, où l'on enseignait les antiquités judaïques et chrétiennes, l'histoire ecclésiastique, les langues orientales, l'écriture sainte, le droit canon, la théologie dogmatique et morale, et l'éloquence sacrée.

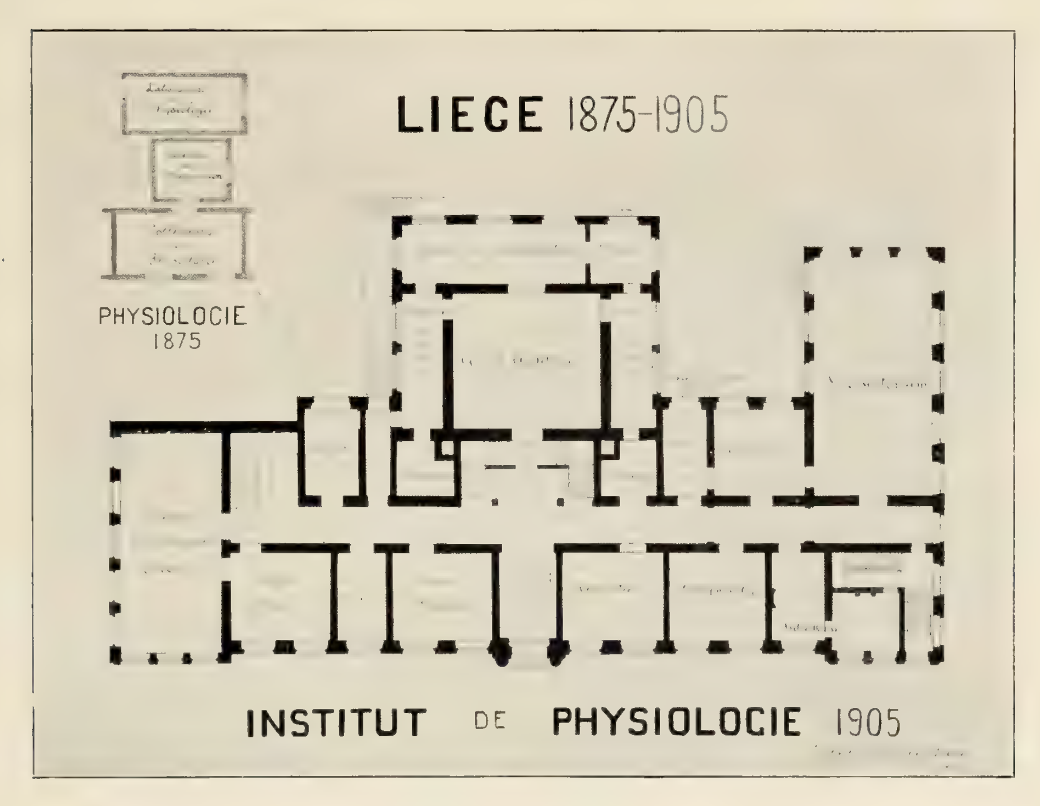
Ce programme s'est développé dans la suite, notamment au point de vue de l'enseignement des langues sémitiques. Des cours d'hébreu, avec l'exégèse biblique, de syriaque, d'arabe, de langues égyptienne et copte y ont fait successivement leur apparition. Ils constituent aujourd'hui un des groupes de cette brillante École des langues orientales dont l'autre groupe appartient à la faculté de philosophie et lettres.

En 1864, le cadre des études de l'Université catholique est étendu et complété par l'adjonction à la faculté des sciences d'une École spéciale du génie civil, d'industrie et des mines. Au début, les cours nouveaux furent peu nombreux, l'enseignement donné dans la faculté des sciences ayant pu être en partie utilisé. Mais les programmes s'accrurent rapidement, au fur et à mesure que furent organisées les études d'ingénieur des arts et manufactures et des mines, d'ingénieur constructeur, d'ingénieur architecte et d'ingénieur électricien.

L'année 1878 se distingue par une extension non moins importante, due à la création d'un Institut agronomique. Son enseignement, tracé, dès

l'origine, d'après les exigences de l'agriculture rationnelle, s'est complété avec le temps et suivant le besoin des circonstances. Aux matières agricoles du programme primitif vinrent se joindre dans la suite des cours destinés à la formation de spécialistes : ingénieurs forestiers, ingénieurs agricoles coloniaux, ingénieurs agronomes, experts chimistes agricoles, ingénieurs chimistes agricoles.

Vers la même époque, l'obstétrique, la biologie cellulaire, l'histologie et la microscopie appliquées prenaient une place importante dans l'enseignement de la faculté de médecine, tandis que le groupe des cours



Université de Liége. — Anciens et nouveaux locaux affectés à l'enseignement de la physiologie.

de langues orientales, dépendant de la faculté de philosophie et lettres, s'augmentait successivement du sanscrit, du zend, du pehlvi, du persan, du pâli, et que le doctorat en lettres orientales était institué.

En 1882, une chaire spéciale est créée pour l'enseignement de la philosophie selon saint Thomas. Ce n'était que le début d'une institution scientifique qui, dès 1888, devait à son rapide développement d'être érigée en école supérieure indépendante, ayant à son programme, à côté des cours qui embrassent toute la philosophie de saint Thomas, une longue série de branches spéciales appartenant, les unes au domaine des sciences mathématiques et naturelles, les autres à celui des sciences politiques et sociales.

En 1887 se fonde une Ecole supérieure de brasserie. On n'y enseigne pas seulement la brasserie proprement dite, étudiée dans sa technique et ses procédés, mais encore la distillerie, la vinaigrerie, la glucoserie et l'amidonnerie. A peu près en même temps, l'enseignement de la bactériologie prend place au programme de la faculté de médecine.

Les années suivantes se signalent par une nouvelle série d'institutions, entraînant la création de nombreuses chaires : diplôme d'expert chimiste à la faculté de médecine ; doctorat en sciences morales et historiques à la faculté de philosophie et lettres ; doctorats en sciences politiques et sociales, en sciences politiques et diplomatiques, et École des sciences commerciales et consulaires à la faculté de droit ; doctorat en sciences géographiques à la faculté des sciences.

Dans des tableaux qui figuraient à l'Exposition de Liége, en 1905, l'Administration de l'enseignement supérieur, au Ministère de l'Intérieur et de l'Instruction publique, avait établi par des chiffres la progression des programmes universitaires.

Ces chiffres résument d'une façon trop frappante l'exposé que nous venons de faire, pour que nous hésitions à les rappeler ici :

IL Y AVAIT DANS LES FACULTÉS :	DE L'UNIVERSITÉ DE :	EN 1835 :	EN 1905 :
de philosophie et lettres . . .	Gand . .	20 cours	80 cours
	Liége . .	20 »	110 »
	Bruxelles .	14 »	57 »
	Louvain .	12 »	84 »
de droit.	Gand . .	13 »	60 »
	Liége . .	13 »	61 »
	Bruxelles .	10 »	82 » (1)
	Louvain .	8 »	73 »
des sciences et des sciences appliquées.	Gand . .	18 »	127 »
	Liége . .	20 »	110 »
	Bruxelles .	12 »	119 »
	Louvain .	4 »	159 » (2)
de médecine	Gand . .	13 »	47 »
	Liége . .	13 »	64 »
	Bruxelles .	13 »	67 »
	Louvain .	13 »	52 »

(1) Y compris l'Ecole de commerce.
(2) Y compris l'Institut agronomique et l'Ecole supérieure de brasserie.

Si, du programme des études, nous passons aux méthodes de travail et d'enseignement, nous constaterons combien celles-ci se sont également modifiées avec le temps.

Il ne s'agit pas ici, empressons-nous de le dire, des méthodes personnelles aux professeurs. Le Gouvernement, en ce qui concerne ses établissements, pas plus que les autorités directrices des universités libres, n'exerce de contrôle direct ou indirect sur ces méthodes. Nous voulons parler de l'organisation des études en général, de la façon de former des disciples.

Le temps n'est pas bien éloigné où, dans les facultés de philosophie et lettres et de droit, l'enseignement se faisait uniquement *ex cathedra*. Les élèves ne pouvaient s'exercer à la recherche des sources, à la pratique de la science, que dans les facultés disposant de laboratoires ou de cliniques. C'est ainsi qu'à l'Université de Gand, M. le professeur Kékulé avait pu ouvrir, dès 1862, dans la faculté des sciences, un cours facultatif de chimie pratique et de manipulations, et M. le professeur Richard Boddaert, en 1870, un cours de démonstrations microscopiques, destiné aux élèves de la candidature en médecine.





Université de Gand. — Institut clinique et policlinique.

Avant 1876, il y avait bien eu, de la part de certains professeurs de philosophie et de droit, quelques rares initiatives dans le domaine de l'enseignement pratique. Le cours théorique de science du notariat, notamment, dont nous avons signalé l'institution, dès 1836, à l'Université de Bruxelles, se trouvait utilement complété par des exercices de rédaction d'actes. En 1844, M. le professeur Jean Moeller créait, à l'Univer-

sité de Louvain, des exercices pour ceux des élèves de philosophie se destinant à l'enseignement des humanités et jetait ainsi les bases de l'Institut philologique, qui devait voir le jour en 1867. En 1860 se fondait, à Louvain, une société, « La Basoche », dirigée par MM. les professeurs Delcour et Smolders, et dont le but était de familiariser les membres avec la discussion publique des questions de droit. La société vécut jusqu'en 1867. En 1873, M. Pierre Willems, professeur à l'Université catholique, groupait les premiers éléments de son Séminaire philologique. L'année suivante, à l'Université de Liége, M. Godefroid Kurth ouvrait son cours pratique d'histoire et M. Louis Roersch inaugurait un cours d'exercices de philologie classique.

A partir de 1876, le mouvement s'accentue dans toutes les facultés. En 1882, MM. les professeurs Motte et Thomas sont autorisés à faire, sur leur demande, dans la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Gand, des exercices pratiques se rapportant à l'histoire. En 1883, M. le professeur Delbœuf est chargé de l'organisation d'exercices spéciaux sur la philosophie, à l'Université de Liége. En 1884, M. E. Dauge est chargé de faire, à l'Université de Gand, un cours pratique de droit civil pour les élèves du notariat. La même année, des exercices pratiques de botanique et des travaux de perfectionnement et de recherches sont institués à l'Université de Liége. A l'Université de Louvain, M. le professeur Alberdingk-Thym organise, à partir de l'année 1883, des réunions pour l'étude de la civilisation et des mœurs anciennes ; en 1885, M. le professeur Ch. Moeller fonde la Conférence d'histoire et M. le professeur V. Brants la Conférence d'économie sociale, tandis que M. le professeur Van Biervliet crée la *Vlaamsche Rechtsgenootschap,* qui participe largement de la nature des cours pratiques, son but étant de préparer les futurs avocats et magistrats à l'emploi de la langue flamande devant les tribunaux ; à partir de 1886, M. le professeur Maton dirige, dans la faculté de droit, des cours de pratique notariale, qu'il groupe en une Ecole d'enseignement professionnel, et, deux ans plus tard, la Société juridique, présidée par M. le professeur Descamps, inaugure ses conférences de droit pratique. En 1888 et en 1889, MM. Léon Fredericq et Ch. Firket, professeurs à l'Université de Liége, sont autorisés à faire, dans la faculté de médecine, le premier des exercices pratiques de physiologie, le second un cours pratique d'anatomie pathologique et de bactériologie. En 1889, M. le professeur Jungmann fonde, à Louvain, le Séminaire d'histoire ecclésiastique, qui, réuni plus tard à la Conférence d'histoire, devient le Séminaire historique. L'année suivante, un autre professeur de l'Université catholique y crée la Conférence d'histoire grecque et latine. L'institution des policliniques constitue également une des améliorations importantes introduites, vers la même époque, dans les méthodes d'enseignement des facultés de médecine

Au point de vue des études académiques, la loi de 1890-1891 a consacré un certain nombre des innovations que nous venons de signaler,

mais combien d'autres améliorations n'a-t-elle pas entraînées, qui se rattachent à la fois aux méthodes et aux programmes.

La réforme la plus opportune, comme la plus fructueuse, consiste dans l'introduction des doctorats spécialisés dans les facultés de philosophie et lettres et des sciences.

Le doctorat en philosophie et lettres est fractionné en cinq groupes distincts, avec candidatures correspondantes, entre lesquels les étudiants peuvent choisir, selon leurs préférences : philosophie, histoire, philologie classique, philologie romane et philologie germanique.

Le doctorat en sciences naturelles est divisé en quatre groupes : zoologie, botanique, minéralogie et chimie. Chaque groupe a son plan d'études déterminé, mais le programme de la candidature est uniforme pour tous. Les cours comprennent les éléments de l'histoire des sciences enseignées. Au doctorat en sciences physiques et mathématiques, un nouveau groupe, astronomie et géodésie, est créé.

Au droit, d'aucuns auraient voulu donner une large place à certaines matières nouvelles, et, s'ils ne réussirent pas absolument dans leurs efforts, on a pu écrire avec raison que « l'importance des cours romanistes avait subi une rude atteinte, plus encore dans le fait que dans la loi même » (1).

Signalons encore parmi les innovations : l'extension à tous les examens académiques de la durée minima des études, — mesure préventive de toute concurrence commerciale entre les universités ; l'introduction des cours à option dans les examens de docteur en philosophie et lettres, — premier pas réalisé, selon l'expression de M. de Smet de Naeyer, dans la voie féconde de l'élasticité et de la liberté des programmes; l'établissement de la dissertation inaugurale pour les doctorats en philosophie et lettres, en sciences physiques et mathématiques et en sciences naturelles; la restitution aux facultés de philosophie et lettres et des sciences de la formation des professeurs de l'enseignement moyen, avec obligation, pour les aspirants au professorat, de faire une ou plusieurs leçons publiques sur des sujets désignés d'avance par le jury d'examen et choisis dans le programme des athénées; la création des trois grades légaux de candidat ingénieur, d'ingénieur civil



M. le Comte de Smet de Naeyer,
Ministre d'Etat.

(1) V. Brants, *La Faculté de droit de l'Université de Louvain à travers cinq siècles,* p. 201.

des mines et d'ingénieur des constructions civiles, qui entraînait l'abolition de l'apanage, jusqu'alors réservé aux universités de l'Etat, de la délivrance des diplômes d'ingénieur donnant accès aux services publics ; rappelons enfin, il convient d'insister sur ce côté important de la législation, l'extension des méthodes d'enseignement pratique dans toutes les facultés.

Il faut rendre hommage aux hommes qui prirent la part la plus active à l'élaboration et au vote de la loi de 1890, interprétée et complétée, dans certains de ses détails, par une loi du 3 juillet 1891, due à l'initiative parlementaire de M. le représentant de Smet de Naeyer. Sa préparation, nous l'avons dit déjà, souleva dans les sphères de l'enseignement supérieur d'ardentes polémiques, qui se traduisirent par la publication d'un grand nombre de brochures, notes et articles de revues, et auxquelles se trouvèrent mêlés les noms des professeurs les plus autorisés. L'un d'eux, qui avait appartenu pendant de longues années au corps enseignant de l'Université de Louvain, M. J.-J. Thonissen, eut l'honneur, en sa qualité de Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, de déposer le projet de loi sur le bureau de la Chambre des Représentants, le 10 décembre 1886. Le rapport fait au nom de la Section centrale, dans la séance du 15 décembre 1887, émanait de M. Ch. Delcour, professeur émérite de l'Université catholique, qui dirigeait le Département de l'Intérieur au moment de la discussion de la loi de 1876. Au Sénat, le rapport eut pour auteur le baron Surmont de Volsberghe et, dans les deux assemblées, la discussion, que conduisit avec une connaissance approfondie de la question M. J. Devolder, alors Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique, entraîna l'intervention des membres les plus éminents appartenant aux différents partis politiques : MM. Coremans, de Smet de Naeyer, à l'initiative duquel on doit le fractionnement des doctorats en philosophie, Frère-Orban, Helleputte, Houzeau de Lehaie, Jacobs, Janson, Lippens, Magis, Sainctelette, Simons, Vandenpeereboom et Woeste, pour la Chambre des Représentants, et MM. Balisaux, d'Ursel, Lammens, Montefiore Levi, Orban de Xivry et Soupart, pour le Sénat.

Les universités belges se sont montrées à la hauteur des exigences du législateur. Nous y voyons notamment s'y développer la tendance à la création de séminaires, qui sont les vrais laboratoires des facultés de philosophie et de droit. Par un contact plus fréquent et plus intime avec leurs élèves, les professeurs peuvent les associer plus directement, plus complètement à leurs travaux : les résultats acquis en peu d'années sont là pour démontrer l'excellence de la méthode.

Aussi, M. le professeur Edouard Van Beneden, en présentant au Roi les souhaits de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts, le 1er janvier 1903, a-t-il pu dire avec raison : « Parmi tant d'œuvres mémorables réalisées au cours d'un règne glorieux, l'histoire retiendra la transformation opérée, depuis trente ans, des méthodes d'enseignement dans nos universités. Grâce à la création de laboratoires, de séminaires et d'instituts, des jeunes gens d'élite sont initiés chaque année

à la manière dont s'édifie la science. Avant même d'avoir acquis leur diplôme final, ils se livrent à des recherches originales et réussissent parfois à produire des œuvres sensationnelles. Je crois pouvoir affirmer qu'à aucune époque de notre histoire, la participation de la Belgique aux progrès des sciences et des lettres n'a été aussi active qu'aujourd'hui; jamais le recrutement de l'Académie ne s'est fait avec autant de facilité. C'est avant tout à l'enseignement pratique de nos universités que nous devons ce résultat. »



M. J. DEVOLDER,
Ministre d'Etat, ancien Ministre de l'Intérieur
et de l'Instruction publique.

La réforme des méthodes devait avoir pour corollaire immédiat la transformation et l'extension des installations universitaires et de leur outillage scientifique.

L'insuffisance des locaux affectés à l'enseignement dans les universités de l'Etat avait été constatée déjà avant 1876, mais elle se manifesta surtout au lendemain du vote de la loi du 20 mai. « L'Université de Liége étouffe dans son étroite enceinte », disait M. le Recteur dans son discours de rentrée, en 1877, et, l'année suivante, M. l'Administrateur-Inspecteur de l'Université de Gand écrivait, dans un rapport au Gouvernement : « Je me vois obligé, dans la triste nécessité où je suis de ne pas voir construire avant quelque temps les nouveaux locaux qui nous sont indispensables, de me borner à exposer, en fait de matériel scientifique, les besoins actuels, c'est-à-dire ceux auxquels il pourra être donné satisfaction dans les locaux exigus dont nous disposons. »

Ph. Lesbroussart, dans une Notice sur l'Université de Liége, publiée en 1841, a décrit les locaux de l'ancien Collège des Jésuites wallons, siège de l'université, comme ils étaient encore en 1879 : « Ils se composaient en 1835 d'une construction principale, flanquée de deux autres qui venaient la toucher à des points différents et dont l'une était terminée par un bâtiment neuf, mais heureusement inachevé, qui servait pour ainsi dire de cage à l'amphithéâtre de médecine. Le bâtiment de la salle académique se trouvait dans un angle du plan de l'édifice, auquel il se rattachait (qu'on nous passe la comparaison) comme un manchot, par un seul bras en forme de galerie. Le jardin botanique occupait les autres angles et se prolongeait de la Meuse à la rue de l'Université ; mais l'emprise à faire pour le quai de halage devait le réduire de moitié et enlever une partie des serres.

» Tout a été changé par la construction des deux ailes parallèles qui forment, avec l'ancienne, deux carrés dont le premier encadre la salle académique, qui n'était là que comme un hors-d'œuvre. Elles s'avancent de front sur la place de l'Université ; les anciennes ailes, auparavant isolées sur le côté, sont maintenant chacune au fond d'un carré et concourent, au moyen du prolongement de chacune d'elles, à former un ensemble symétrique et raisonné, qui présente une distribution appropriée aux besoins variés de l'enseignement universitaire.

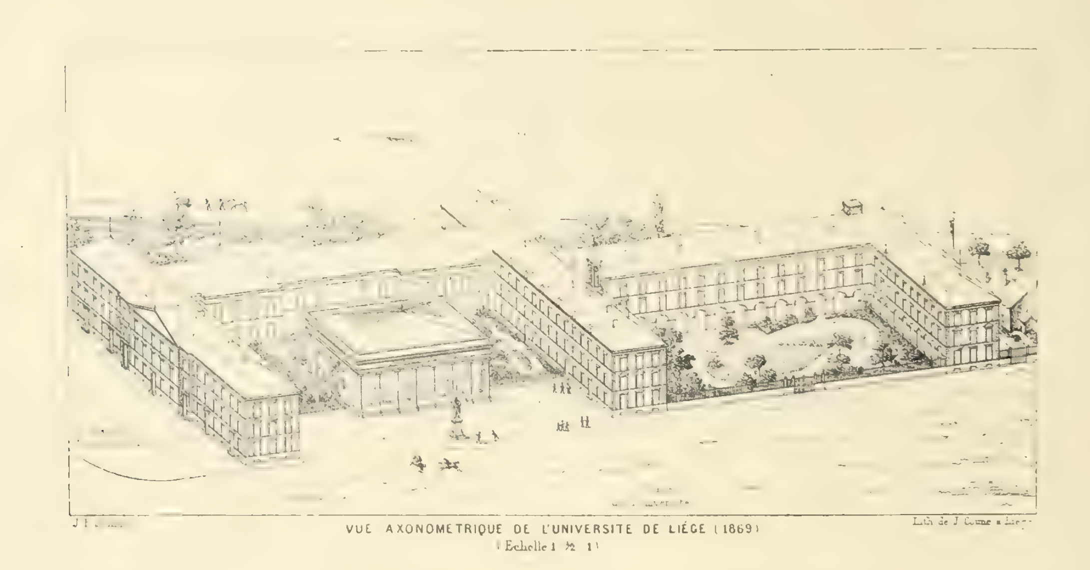
» Au fond, et à l'extrémité de l'aile gauche, au rez-de-chaussée, se trouve la faculté de médecine, avec son amphithéâtre, sa salle de dissection et un superbe emplacement pour les collections et les préparations anatomiques.

» A l'étage, la bibliothèque occupe à elle seule tout le centre du premier carré...

» L'aile centrale, ou l'ancien corps de bâtiment, est occupé comme autrefois par les auditoires des facultés de philosophie, de droit et des sciences, et par les locaux destinés à l'administration ainsi qu'aux autorités académiques. On l'a prolongée pour placer à son extrémité les laboratoires de métallurgie, de chimie industrielle et de manipulations chimiques, et, aux étages, de nouveaux auditoires et des salles pour les facultés.

» Le bâtiment qui forme actuellement le fond du second carré est occupé par les collections de physique, de zoologie, d'anatomie et de physiologie végétale, de minéralogie, de métallurgie et de géologie. Au sommet de cette partie de l'édifice, on a construit en 1838 un observatoire, dont l'enseignement de l'astronomie avait été dépourvu jusqu'alors...

» Enfin, la dernière aile, récemment achevée, a été expressément construite pour l'école des arts et manufactures et des mines... Le rez-de-chaussée renferme un atelier de construction de machines... Le premier



VUE AXONOMETRIQUE DE L'UNIVERSITE DE LIÉGE (1869)
(Echelle 1 ½ 1)

étage, dans toute son étendue, est destiné au musée des machines et aux collections des modèles... Au second étage se trouvent des salles d'études pour les élèves... »

Et Ph. Lesbroussart ajoutait en manière de conclusion : « Telle est la distribution actuelle des bâtiments de l'Université. Ils offrent, comme on le voit, un ensemble propre à satisfaire à tous les besoins de l'enseignement. »



P.-J.-B. LESBROUSSART (1781-1855).

Il nous a paru intéressant de reproduire ici cette description, écrite en 1841, rappelons-le, parce qu'elle rend plus frappant le contraste entre l'ancienne université, où tous les services se trouvaient groupés, et l'université d'aujourd'hui, véritable type d'université dispersée, où chaque institut se trouve, autant que possible, dans le milieu qui lui convient.

La situation n'était pas, en 1879, plus favorable à l'Université de Gand, où tous les cours se donnaient dans un unique bâtiment, édifié en 1821, et dont une aile avait été aménagée, en 1837, pour l'enseignement de l'Ecole du génie civil et des arts et manufactures.

A s'en tenir strictement aux termes des lois organiques, le Gouvernement aurait pu se désintéresser de la question des locaux universitaires, « les dépenses pour l'agrandissement, l'amélioration et l'entretien des bâtiments affectés aux universités de l'Etat étant à la charge des villes où sont fondés ces établissements » (loi du 15 juillet 1849). Mais les besoins étaient nombreux, les prévisions de dépenses considérables, et c'eût été conduire à la ruine les villes de Gand et de Liége que de leur imposer le lourd sacrifice d'argent que la science réclamait d'elles. La responsabilité qui pèse sur l'Etat en matière d'enseignement du degré supérieur l'obligeait à leur venir en aide. La prospérité, pour ne pas dire l'existence des universités officielles, n'était-elle pas en jeu ?

En 1879, M. Pierre Van Humbeek, alors Ministre de l'Instruction publique, prit l'initiative d'une dérogation à la loi organique des universités et fut assez heureux pour obtenir de la Législature les premières ressources nécessaires pour aider les villes de Gand et de Liége dans l'accomplissement de leurs obligations. Les ministres qui lui succédèrent à partir de 1884 contribuèrent aussi, avec l'aide des Chambres, et dans une très large mesure, à doter les universités de l'Etat d'établissements qui sont autant de palais où l'agrément le dispute à la commodité. De leur côté, les administrations communales de Gand et de Liége, en

intervenant dans les dépenses pour des sommes relativement élevées, ont bien mérité de la science et du pays.

De 1880 à 1905, de nombreux instituts s'édifient, s'aménagent, s'ouvrent aux élèves et aux professeurs, avec un matériel scientifique perfectionné.

A Gand, ce sont :

L'Institut des Sciences, imposante construction, occupant une surface de terrain de 14,700 mètres carrés et dont les quatre façades mesurent un développement de 468 mètres. Affecté aux écoles du génie civil et des arts et manufactures et à la faculté des sciences, il est d'une architecture riche et sévère, en complète harmonie avec sa destination. On a pu dire qu'il rivalisait avec les meilleurs des établissements similaires d'autres pays;

L'Institut expérimental de mécanique appliquée et le laboratoire d'électrotechnique, compléments du précédent ;

L'Institut d'hygiène, de bactériologie et de médecine légale, dénommé « Institut Rommelaere », vaste bâtiment à deux étages, comprenant plusieurs laboratoires et auditoires, une bibliothèque, un pavillon pour animaux en observation, un observatoire météorologique, un musée, une morgue et des locaux spécialement affectés à la sérothérapie, à la peste et aux recherches de zymotechnie et de microbiologie. L'institut est doté des installations les plus perfectionnées, au point de vue hygiénique comme à celui de la technique architecturale. Il sert ainsi non seulement à l'enseignement intuitif de l'hygiène, mais encore à la démonstration des procédés les plus modernes de la construction ;

L'Institut de pharmacodynamie et l'Institut de physiologie, connus sous le nom d' « Instituts de la Biloque », construits et outillés comme le précédent, avec lequel ils forment un ensemble dont le style expressif fait le plus grand honneur à M. l'architecte Cloquet ;

L'Institut botanique, installé sur un plan et dans des conditions analogues à celles de l'Institut de physiologie, et qui voisine avec un parc superbe, digne de la ville où la culture des azalées, des orchidées et des rhododendrons occupe l'activité d'une partie de la population. On y a adjoint des locaux pour l'enseignement de la biogéographie et les serres et orangeries couvrent à peu près un demi-hectare ;

L'Institut clinique et policlinique, en contact immédiat avec l'hòpital civil, et dont chaque service, autonome et indépendant, est installé dans les conditions spéciales qui lui sont propres, sans que la diversité des installations intérieures nuise le moins du monde à l'unité de l'ensemble architectural.

A Liége, le Gouvernement décrète successivement l'érection d'un Institut astro-physique, qui occupe le sommet du plateau élevé de Cointe, dominant la ville et les environs ; des Instituts d'anatomie et de physiologie; de l'Institut de zoologie, dont l'imposante façade se mire dans les eaux de la Meuse qui coule à ses pieds; d'un Institut de chimie, d'un

vaste bâtiment central, masquant les anciennes constructions que nous avons décrites et comprenant notamment les auditoires des facultés de philosophie et lettres et de droit; d'un Institut botanique et d'un Institut pharmaceutique, construits côte à côte le long du jardin botanique actuel; d'un hôpital clinique, occupant un triangle d'une superficie d'environ 4 hectares et dont les divers services sont disposés en pavillons séparés par des jardins; enfin, d'un laboratoire de mécanique appliquée et de nouveaux locaux pour les cliniques obstétricale, gynécologique et psychiâtrique.

L'Université de Liége est également dotée d'un Institut électrotechnique, fondé par feu M. Montefiore Levi, qui consacra des sommes considérables à l'organisation de l'enseignement de l'électricité et à l'extension des locaux de l'ancienne Ecole normale des humanités, mis à sa disposition par l'Etat pour y installer l'institut qui porte son nom.

Les universités libres suivent le mouvement et s'enrichissent d'installations nouvelles. Le fait est d'autant plus intéressant à signaler qu'elles ne reçoivent pas de subsides de l'Etat (1) et qu'elles ne jouissent pas de la personnification civile. Il s'est, fort heureusement pour elles, trouvé des mécènes éclairés, dont la libéralité s'est manifestée par de larges donations en faveur de la création d'instituts d'expérimentation.

A Bruxelles, c'est d'abord l'Ecole de pharmacie qui s'installe dans de nouveaux bâtiments; puis, le Parc Léopold, propriété communale, se peuple successivement des Instituts de physiologie, d'hygiène, de bactériologie et de thérapeutique, d'anatomie et de commerce, cependant que se fonde, dans le voisinage d'un autre jardin, un Institut botanique.



M. G. Montefiore Levi (1832-1902).

A Louvain, le nouvel Institut de bactériologie comprend 60 ares, dont 18 couverts de bâtiments; l'Institut de zoologie est considérablement agrandi, tandis que des laboratoires spécialement destinés aux recherches neurologiques et à l'étude de la physiologie sont annexés à l'Institut anatomique, édifié en 1877. Un autre établissement, qui porte le nom d'Institut Réga, est acquis pour servir à l'enseignement de l'histologie normale et de la chimie physiologique, et le Collège de Villers, dûment

(1) L'Université de Bruxelles est subsidiée par la province de Brabant et par la ville de Bruxelles. A différentes reprises, la Province a également subsidié l'Université catholique. Quant à la ville de Louvain, nous avons dit qu'elle mettait à la disposition de cet établissement un certain nombre de locaux, avec les collections qu'ils renferment.

approprié, devient le siège de l'Institut de biologie générale et de microscopie. A la même époque, l'Institut supérieur de philosophie établit ses locaux dans une magnifique construction néo-gothique, contenant salles de conférences, laboratoires, bibliothèque, auditoires, et se complète du Séminaire Léon XIII, destiné aux ecclésiastiques préparant des études théologiques.

La place nous fait défaut pour entrer ici dans plus de détails. S'il fallait donner un aperçu, fût-il succinct, des admirables installations intérieures des instituts universitaires belges et de leur outillage scientifique, un livre ne suffirait pas. L'énumération que nous venons de faire de leurs développements extérieurs est d'ailleurs assez éloquente par elle-même pour permettre d'apprécier l'énorme chemin parcouru depuis 1880.

On conçoit sans peine qu'au fur et à mesure de ces développements, le budget ordinaire des universités — nous entendons par là celui qui comprend les dépenses d'un caractère annuel et permanent — se soit accru dans des conditions significatives.

Les chiffres, en ce qui concerne les établissements libres d'enseignement supérieur, ne sont pas rendus publics. Nous devons donc bien respecter la discrétion dont on les entoure. On pourra d'ailleurs juger par comparaison, les dépenses pour les universités de l'État étant connues.

En 1835, le personnel des Universités de Gand et de Liége coûtait au Trésor 233,821 francs. En 1860, la charge n'était encore que de 616,000 francs. Elle s'élevait à 890,000 francs en 1880, pour atteindre, en 1905, 1,756,100 francs.

En 1835, le budget matériel des deux Universités réunies ne dépassait pas 78,350 francs. Il était de 153,500 francs en 1860, de 200,000 francs en 1880 et de 558,000 francs en 1905. Il a donc presque triplé dans l'espace des vingt-cinq dernières années.

Nous avons également signalé ci-dessus l'intervention exceptionnelle de la Législature dans la construction, l'ameublement et l'outillage scientifique des nouveaux locaux des universités de l'État. De 1879 à 1905, fr. 14,461,836.86 ont été dépensés sur les crédits extraordinaires alloués, pour cet objet, par les lois budgétaires. A ce chiffre, il faut ajouter la part d'intervention de la ville de Gand se montant, au 31 décembre 1905, à fr. 1,004,027.96, celle de la ville de Liége s'élevant à fr. 859,644.44 et le prélèvement opéré jusqu'à concurrence de fr. 528,698.02 sur un legs fait à l'État par M. A. Renier, en vue de la construction, à Gand, de l'Institut d'hygiène, de bactériologie et de médecine légale. Au total, la dépense s'est donc élevée à fr. 16,854,207.28.

Si l'on songe à ce qu'ont dû coûter les instituts créés, à partir de 1880, par les universités libres, on pourra se rendre compte des sacrifices considérables que l'on a faits en Belgique, depuis vingt-cinq ans, en faveur du haut enseignement.

Avant de poursuivre notre étude, nous aurions voulu pouvoir grouper ici, en un tableau d'honneur, les noms de tous les mécènes

contemporains qui, à un titre quelconque, ont aidé de leurs largesses les pouvoirs publics et les autorités dirigeantes des universités libres dans le développement des installations, des collections et de l'outillage scientifique. Mais la liste en est trop longue. Aussi bien, la généreuse intervention de beaucoup d'entre eux s'est-elle abritée sous le voile de l'anonymat.



Université de Gand. — Institut des Sciences.

Quelques noms cependant sont intimement liés à certaines fondations : tel l'Institut électrotechnique, à Liége, largement subsidié par M. G. Montefiore Levi et que feu Mme Montefiore, née Bischoffsheim, a doté du revenu d'un capital d'un million de francs; tels aussi, à Bruxelles, les Instituts de physiologie et de sociologie, ainsi que l'Ecole

de commerce, dus à la munificence éclairée de M. Ernest Solvay. Un marbre scellé dans la façade de l'Institut d'hygiène et de bactériologie, à Gand, rappelle que M. Arthur Renier a coopéré à sa fondation. A Bruxelles encore, l'Institut d'anatomie a été créé par M. Raoul Warocqué, avec le concours de la ville, tandis que MM. Alfred Solvay, Georges Brugmann, Fernand Jamar et Léon Lambert faisaient édifier l'Institut d'hygiène, de bactériologie et de thérapeutique, et que la famille de feu le professeur Léo Errera mettait des locaux à la disposition du Conseil d'administration pour l'enseignement de la botanique. A Louvain, les principaux bienfaiteurs de l'Université, à la générosité desquels les discours rectoraux ont pu rendre hommage, sont le duc d'Arenberg et Mme la duchesse d'Arenberg, sa mère, MM. Aug. Beernaert et Evence Coppée, les professeurs Thiéry et de Dorlodot, le baron et la baronne Craninx, le baron de la Rousselière, le chanoine Coppieters Stochoven et l'abbé Verhaeghe.



M. Ernest Solvay.

De précieuses interventions se sont également produites en faveur des bibliothèques universitaires. L'une d'elles nous paraît mériter une mention spéciale à raison de son importance. Nous voulons parler du legs fait à l'Etat, pour la bibliothèque de l'Université de Liége, par M. le baron Adrien Wittert, de ses riches collections de livres, manuscrits, incunables, gravures, dessins, tableaux et objets d'art, aujourd'hui réunis dans une salle spéciale d'exposition, qui porte le nom du généreux bibliophile.

Les résultats acquis répondent-ils à l'effort accompli? A en juger par les statistiques des examens et des concours, il est apparent qu'en Belgique le niveau des études s'est constamment élevé dans les universités depuis 1876. Ceci nous amène à parler des étudiants.

Une préparation suffisante, mais que beaucoup voudraient plus complète encore, est exigée des jeunes gens qui aspirent à l'obtention des grades légaux ou scientifiques. Pour la plupart, elle consiste dans la possession d'un certificat d'études moyennes complètes. Une épreuve préparatoire est imposée aux autres. En résumé, l'accès aux études supérieures est interdit aux inaptes.

On ne reprochera pas aux jeunes Belges de manquer d'inclination

pour les hautes études. De mille cent soixante-treize qu'il était en 1835, le nombre des étudiants régnicoles des quatre universités s'est élevé à cinq mille huit en 1905.

Il n'entre pas dans nos intentions de nous étendre sur les résultats des examens subis par cette jeunesse studieuse. On pourra d'ailleurs trouver, à cet égard, des chiffres suggestifs dans les rapports que le Gouvernement fait, tous les trois ans, aux Chambres législatives belges. Un fait cependant, puisé dans ces documents, mérite d'être mis en évidence. Il est tout à l'honneur des étudiants. Jadis, les jeunes gens ne voyaient dans l'université que la simple école professionnelle, donnant accès aux carrières libérales. Aujourd'hui, si la majorité des élèves aborde encore les études supérieures dans un but uniquement matériel, il s'en trouve aussi une minorité relativement importante qui s'y adonne dans une pensée plus élevée et, pour l'élite, l'*Alma Mater* constitue un foyer de science pure et de recherches originales. On pourra le constater, plus facilement qu'ailleurs, dans les facultés de philosophie et lettres et des sciences, dont les doctorats étaient autrefois délaissés. Il nous a donc paru intéressant de grouper, sous forme de tableau, les chiffres officiels des diplômes de docteur en philosophie et lettres, de docteur en sciences physiques et mathématiques et de docteur en sciences naturelles, délivrés par les quatre universités réunies, depuis la mise en vigueur du principe d'autonomie à peu près absolue établi par le législateur de 1876, en matière de collation des grades académiques. Voici ces chiffres :

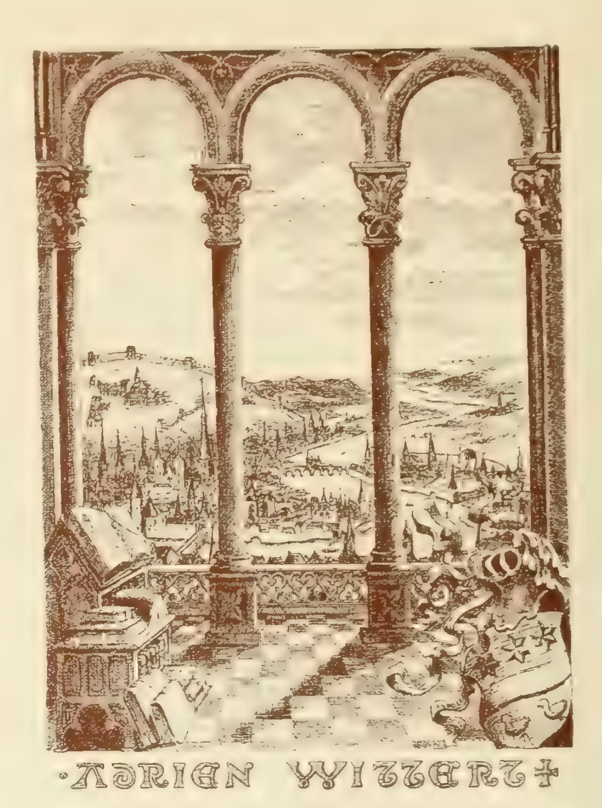
Nature des Diplômes	Années														
	1877	1878	1879	1880	1881	1882	1883	1884	1885	1886	1887	1888	1889	1890	1891
Docteurs en philosophie et lettres	5	7	9	7	4	8	10	11	7	14	12	15	13	20	34
Docteurs en scienc. physiques et mathémat.	»	»	2	»	»	1	3	6	5	3	5	10	9	7	4
Docteurs en sciences naturelles	1	3	3	4	4	3	10	8	12	8	14	10	21	10	13

Nature des Diplômes	Années													
	1892	1893	1894	1895	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905
Docteurs en philosophie et lettres	16	18	32	19	36	22	15	23	13	32	32	23	22	29
Docteurs en scienc. physiques et mathémat.	8	8	7	3	4	8	2	6	7	10	8	8	»	5
Docteurs en sciences naturelles	14	13	18	11	12	16	12	7	10	14	9	12	13	16

La suppression de l'enseignement normal moyen du degré supérieur, que la loi de 1890 a restitué aux universités, n'est certainement pas étrangère à cette progression, du moins en ce qui concerne les deux premiers grades de docteur, mais il faut y voir surtout l'influence du fractionnement des doctorats en philosophie et lettres et en sciences naturelles, et celle, non moins prépondérante, de l'institution d'un enseignement pratique fortement organisé. A ce point de vue, la création de

séminaires, que nous avons déjà signalée, a rendu et continue à rendre les plus incontestables services aux élèves, en stimulant leurs préférences, leurs initiatives, leur activité scientifique.

C'est dans les séminaires et les laboratoires que s'élaborent les dissertations doctorales et les travaux originaux, dont les auteurs, plus nombreux d'année en année, se disputent les récompenses des concours institués par la Législature. Ces concours se signalent aujourd'hui par une vitalité qui vaut d'être mise en parallèle avec l'espèce de marasme dans lequel ils végétaient autrefois.



Université de Liège. — *Ex libris* A. Wittert.

Ils revêtent deux formes différentes et leur création remonte à 1835.

Jusqu'en 1876, l'un, appelé Concours universitaire, avait lieu entre élèves belges, quel que fût le lieu de leurs études, ou élèves étrangers ayant fait leurs études en Belgique, auteurs des meilleurs mémoires en réponse à des questions posées par le Gouvernement. Le nombre des récompenses était limité à huit médailles en or, de la valeur de 100 francs. A partir de 1877, les docteurs seuls furent admis à concourir et le concours prit la dénomination de Concours de l'enseignement supérieur. Une récompense d'une valeur de quatre cents francs et un subside éventuel de voyage furent ajoutés à chaque médaille, dont le nombre devint illimité. En 1890, un nouveau régime, encore en vigueur aujourd'hui, fut instauré : il maintenait les récompenses accordées sous le régime précédent, sans les limiter davantage, mais il réservait aux seuls jeunes gens de nationalité belge l'accès du concours, à la fois ouvert aux étudiants d'une université, ainsi qu'aux docteurs, pharmaciens, candidats notaires et ingénieurs, ayant obtenu, depuis deux ans au maximum, leur diplôme final légal. Le concours redevenait donc universitaire par le fait de l'admission des élèves aux différentes épreuves.

La première, nous l'avons dit déjà, consiste dans la production d'un mémoire rédigé à domicile, en réponse à une question déterminée (le concurrent a le choix entre quatre questions proposées pour chaque groupe).

La deuxième n'est pas obligatoire. Le jury apprécie s'il y a lieu

d'appeler les concurrents à rédiger en loge un travail sur une question rentrant dans le même groupe que le mémoire.

La troisième comprend la défense publique du mémoire et de trois thèses, librement choisies par les concurrents, en dehors du sujet du travail principal, mais se rattachant à la science à laquelle ce sujet appartient.

Nul ne peut obtenir de prix s'il n'a mérité au moins les trois cinquièmes du maximum des points, dans chacune des épreuves du concours. Des mentions honorables peuvent être décernées aux concurrents qui, se trouvant dans ces conditions, n'ont pas été classés premiers.

Toute autre est la nature du concours pour l'obtention des bourses de voyage. De 1835 à 1871, ces bourses, de 2,000 francs, étaient limitées à six par année et décernées par le Gouvernement, sur la proposition des jurys d'examen, aux Belges ayant obtenu le grade de docteur avec la plus grande distinction, pour les aider à visiter des établissements étrangers. Une loi de 1871 porta à douze le nombre des bourses et en éleva le montant à 4,000 francs, la préférence devant être donnée, à partir de 1873, aux docteurs justifiant de la connaissance des langues allemande, anglaise ou italienne. C'est la loi du 20 mai 1876, substituant les jurys universitaires aux jurys combinés, qui, la première, subordonna la collation des bourses à un concours, dont elle ouvrait l'accès aux pharmaciens. La loi de 1890 a maintenu ce concours, en portant à quatorze le nombre des bourses et en admettant à concourir, indépendamment de toute condition de degré de mérite dans la conquête du diplôme légal final, les docteurs, les pharmaciens et les ingénieurs.

Dans son organisation primitive, le concours se faisait par écrit et portait : 1° sur la matière approfondie choisie par le concurrent dans son examen de docteur, s'il s'agissait des docteurs en philosophie et lettres ou en sciences; sur une matière approfondie à désigner par le sort, s'il s'agissait des docteurs en droit ou en médecine ; 2° sur deux autres matières désignées par le sort. Pour les pharmaciens, le concours avait lieu sur certaines matières théoriques.

Ce système, qui contrariait les aptitudes scientifiques des candidats, ne resta pas longtemps en vigueur. Un règlement de 1882 régénéra le concours en stipulant qu'il comprendrait une double épreuve : 1° la présentation d'un mémoire rédigé à domicile sur un sujet librement choisi par le concurrent; 2° la défense publique de ce mémoire et des thèses y annexées.

C'est le système qui, à part quelques modifications de détail, est encore imposé aujourd'hui aux aspirants boursiers de voyage.

Dans son « Histoire des concours généraux en Belgique », M. Ernest Discailles, professeur à l'Université de Gand, nous a documenté sur les résultats du concours universitaire jusqu'en 1881.

Nous y voyons qu'au début l'institution paraissait intéresser les étudiants. Les premiers concours accusent généralement quatre à six lau-



Université de Bruxelles. Groupe d'Instituts au Parc Léopold.

réats, parmi lesquels on n'est pas surpris de rencontrer les noms de quelques hommes ayant brillé plus tard au premier rang, comme savants et comme professeurs : Guillaume Tiberghien, Joseph Fuerison, Van Scherpenzeel-Thim, Emile de Laveleye, Charles Andries, Louis Pérard, Gustave De Walque, Auguste Gillon, Félix Dauge, Etienne Poirier, Emile Banning, Alfred Seresia, pour ne citer que les disparus.

Puis, peu à peu, le concours est délaissé : de 1876 à 1886, neuf médailles seulement sont décernées. A partir de 1887, la situation s'améliore de nouveau : chaque année, jusqu'en 1891, le nombre des lauréats varie entre trois et quatre. Alors, le mouvement s'accentue, avec une seule interruption en 1893, par suite d'une modification au règlement : sept prix et une mention honorable sont décernés en 1892, six prix en 1894, huit en 1895, sept en 1896, sept prix et une mention honorable en 1897, neuf prix et deux mentions en 1898, huit prix et une mention en 1899, sept prix en 1900, autant en 1901, douze prix en 1902, sept prix et une mention en 1903, six prix en 1904, seize prix en 1905. Il ne faut pas seulement chercher les origines de cette amélioration notable dans les dispositions plus larges de la loi de 1890, qui a ouvert le champ du concours à de nouvelles catégories de concurrents, non plus que dans les prescriptions réglementaires augmentant le nombre des groupes de sciences et celui des questions. Elle est due aussi et surtout à la transformation qui s'est opérée dans le système des études et dans l'esprit des élèves.

A cet égard, les résultats du concours pour l'obtention des bourses de voyage sont peut-être plus intéressants encore à signaler. Depuis 1891, chaque année, à deux exceptions près, le nombre des concurrents et de ceux d'entre eux ayant subi avec succès les épreuves imposées a dépassé sensiblement le nombre des bourses, limité par la loi.

Résumons les statistiques pour la dernière période de quinze ans, finissant en 1905 : 336 mémoires portant sur des sujets librement choisis ont été adressés au Gouvernement ; les jurys en ont rejeté 72 et ont jugé les auteurs des 264 autres dignes d'obtenir la récompense du concours. Mais la bourse n'a pu être conférée qu'à 204 d'entre eux. On juge par là de l'ardeur de la lutte, qui s'étend des disciples aux maîtres et aux universités mêmes.

Les maîtres ! Ce chapitre consacré à notre enseignement supérieur serait incomplet si nous négligions d'en parler. Aussi bien, leurs noms sont-ils attachés à l'histoire des universités et de la plupart des progrès réalisés en matière de haute culture intellectuelle.

Cependant, nous ne pouvons songer à les citer tous et, même en nous bornant à évoquer le souvenir des seuls professeurs disparus, encore devons-nous faire parmi ceux-ci une sélection, pour ne rappeler les noms que des plus éminents.

A l'Université de Gand, une figure apparaît rayonnante : celle de l'éminent jurisconsulte François Laurent. Professeur dès l'année 1836, il enseigna jusqu'en 1880 le droit administratif et le droit public d'abord, puis l'encyclopédie du droit, l'introduction au cours de droit civil, l'exposé des principes généraux du Code civil et le droit civil moderne. « Jamais, a dit M. le recteur Wolters, dans son éloge funèbre, nature ne fut mieux trempée que la sienne pour l'étude et pour l'enseignement du droit. L'intelligence était d'une merveilleuse clarté... la phrase était courte, nette, incisive. Le professeur était lumineux comme l'écrivain : il ne s'arrêtait pas aux broussailles de la route; il courait droit aux règles essentielles. Ses cours avaient le rare mérite d'unir la profondeur à la simplicité. »

Le nom de Laurent en appelle un autre, celui de J.-J. Haus, qui compte aussi parmi les gloires de l'université, où il enseigna sans interruption pendant soixante-quatre ans, de 1817 à 1881, presque toutes les branches de la science juridique : encyclopédie du droit, droit naturel, droit public, droit des gens, histoire politique de l'Europe, droit criminel, Institutes du droit romain et Pandectes. Ce fut surtout un criminaliste, l'un des premiers de l'Europe, mais il a été d'une manière absolue un juriste excellent. « J'ai suivi ses leçons, a écrit M. le recteur A. Callier, étudié avec lui les Pandectes, et j'ai pu voir par moi-même avec quelle simplicité et quelle méthode, avec quelle vigueur et quelle érudition à la fois, il nous initiait aux sévères beautés du droit romain... L'université a donc perdu en lui un homme d'un mérite éclatant, un savant célèbre et dont l'illustration rejaillissait sur elle. »

Avec Laurent et Haus, il faut compter Joseph Plateau. On a parlé ailleurs, dans cet ouvrage, du génial savant et de ses découvertes. Comme professeur de physique et d'astronomie, Plateau a rendu à l'enseignement supérieur de l'Etat, de 1835 à 1842, époque à laquelle il fut frappé de cécité, les services les plus signalés.

Mais à ces glorieux disparus ne saurait s'arrêter notre souvenir. L'Université gantoise honore encore aujourd'hui la mémoire de D.-J.-B. Mareska, qui occupa, de 1830 à 1858, la chaire de chimie générale, dans laquelle il fut remplacé par Kékulé, Allemand d'origine, et dont, pendant neuf ans, l'enseignement jeta un vif éclat sur la faculté des sciences; de l'anatomiste Burggraeve, qui appartint pendant quarante ans à la faculté de médecine, où il était chargé de cours depuis 1832, attirant l'attention de ses élèves par sa parole claire et élégante; du docteur aliéniste J. Guislain, qui donna d'une façon magistrale, de 1835 à 1859, les cours de physiologie humaine et de physiologie comparée; de François Huet, le philosophe spiritualiste, dont l'influence s'exerça de 1835 à 1848; de L.-A. Warkoenig, le fondateur de la science du droit en Belgique, qui enseigna d'abord à Liége et à Louvain; de H. Moke, professeur de 1837 à 1862, dont le but constant, a dit M. Emile de Laveleye, a été de faire de l'histoire nationale une école, un ferment de patriotisme; de L. Fraeys, un des professeurs considérables de la faculté de médecine à partir de 1839; de J.-F. Heremans, un maître en matière de philologie germanique; du mathématicien E. Manderlier, qui occupa sa chaire de 1835 à 1865; des Kickx, père et fils, professeurs de botanique de 1835 à 1887, et enfin, plus près de nous, des ingénieurs Boudin et Andries, des professeurs A. Wagener, G. Boddaert, F. Donny, H. Valerius, E. Poirier, H. Soupart, A. Seresia et de combien d'autres.



Université de Gand. — Institut de physiologie.

A l'Université de Liége, la liste est longue des professeurs dont les noms ne sauraient être passés sous silence.

C'est d'abord l'Allemand Théodore Schwann; après avoir enseigné à l'Université de Louvain de 1839 à 1848, il passa à Liége la même année pour y faire les cours d'anatomie générale et d'anatomie descriptive.

Déchargé de ce dernier enseignement en 1858, il obtint en échange la chaire de physiologie, qu'il occupa jusqu'à sa mort, en 1882. Ce fut un des plus brillants professeurs, en même temps qu'une des illustrations scientifiques les plus pures de la seconde moitié du XIXe siècle, et l'on a pu dire de lui qu'il a été le rénovateur des sciences médicales en Belgique, sa patrie d'adoption.

Puis, c'est André Dumont, le savant géologue ; il professa la minéralogie et la géologie de 1835 à 1857, et l'excellence de son enseignement ne contribua pas moins que ses travaux scientifiques à étendre sa réputation, dont un autre chapitre de ce Mémorial a rappelé l'universalité.

C'est aussi Emile de Laveleye, l'écrivain cosmopolite, le savant économiste, qui monta en 1864 dans la chaire d'économie politique et d'économie industrielle et n'en descendit qu'en 1892, année de sa mort. Celle-ci, a dit M. le recteur Galopin, en prononçant l'éloge funèbre de son collègue, fut un véritable deuil non seulement pour l'Université, mais pour le pays tout entier.

Ce sont encore : le physicien Michel Gloesener, qui, après avoir appartenu à l'Université de Louvain pendant six ans, devint, en 1831, professeur à l'Université de Liége et y enseigna jusqu'en 1857 la physique mathématique, la physique expérimentale, l'astronomie, la mécanique céleste et la physique appliquée aux arts, pour ne conserver ensuite, jusqu'en 1876, que le premier de ces cours ; Ch.-G. Maynz, romaniste remarquable, professeur éminent, qui, de 1867 à 1882, occupa la chaire de Pandectes avec autant d'éclat que d'autorité, après avoir enseigné pendant trente ans à l'Université de Bruxelles ; Joseph Delbœuf, aussi brillant professeur que penseur original. D'abord chargé de cours à l'Ecole normale des humanités, de 1860 à 1863, il passa la même année comme professeur à l'Université de Gand et revint en 1866 à Liége, où il resta jusqu'à sa mort, survenue en 1896. Ses travaux dans des directions très différentes, a dit de lui M. le recteur Le Paige, ont jeté le plus vif éclat sur l'Université.

Ce sont enfin : V. Fohmann, qui remplaça Comhaire dans la chaire d'anatomie en 1826 et l'occupa jusqu'en 1837 ; H. Sauveur, dont les vastes connaissances et le talent d'exposition avaient fait un des professeurs les plus écoutés de la faculté de médecine, à laquelle il appartint de 1830 à 1888 ; E. Tandel, qui fut professeur de philosophie, de 1835 à 1850, succédant à Gibon, et exerça sur la jeunesse une influence féconde ; G. Nypels, le criminaliste, une des sommités de la faculté de droit de 1836 à 1886 ; F.-H.-J. Kupfferschlaeger (1833-1866), dont le cours d'Institutes du droit romain reste un modèle d'ordre et de précision ; Ph. Lesbroussart, qui enseigna la littérature française et l'histoire littéraire comparée, de 1835 à 1848, après avoir été administrateur général de l'instruction publique du jeune royaume de Belgique ; J.-H. Bormans, professeur de philologie grecque et latine, de 1837 à 1865, et promoteur

des cours normaux annexés à la faculté de philosophie et lettres; Ph.-A. Lesoinne, qui jeta les premiers fondements de l'Ecole des mines, à laquelle Ch. de Cuyper devait rendre, de 1846 à 1881, d'inoubliables services, comme professeur et comme inspecteur des études; L.-G. de Koninck, professeur de chimie organique, de 1836 à 1876, une des illustrations scientifiques de la Belgique; A. Spring, Allemand de naissance, mais naturalisé Belge, qui, de 1839 à 1872, eut successivement dans ses attributions les principaux cours de la faculté de médecine; sans oublier les botanistes Ch. et Ed. Morren, le zoologue Th. Lacordaire, l'historien Ch. Borgnet, le mathématicien E. Catalan; J. Chandelon, le chimiste; L. Pérard, le physicien; G. Dewalque, le géologue; P.-J. Namur, V. Thiry et les Macors, de la faculté de droit; A. Le Roy et Ch. Loomans, de la faculté de philosophie et lettres; les Ansiaux, de la faculté de médecine; L. Trasenster et A. Gillon, de l'Ecole des mines, etc.



Université de Liége. — Institut d'anatomie.

Dans son ouvrage « L'Université de Bruxelles (1834-1884) », M. le professeur Léon Vanderkindere a consacré à la biographie de ses collègues disparus des pages éloquentes.

Il semble, d'après l'éminent historien, que la grande figure de E.-R.-N. Arntz doive être évoquée la première. Appelé, en 1838, à la chaire de Pandectes, Arntz est resté attaché à l'Université libre jusqu'en 1884. L'étendue de ses connaissances lui a permis de donner presque tous les cours de droit : droit naturel, droit public, droit des gens, droit civil, dans lesquels il fit des leçons admirables de clarté et de science. « Pour tous ces cours, a dit M. le recteur Prins en prononçant l'éloge funèbre du savant, c'était le même procédé : le même effroi du pédantisme desséchant, la même bonhomie, la même préoccupation d'éviter la

mélancolie et l'ennui... Il rendait l'enseignement le plus abstrait vivant et animé; il donnait de l'attrait même à la matière aride du droit civil. »

H. Ahrens, né en Allemagne, disciple de Krause, fut aussi parmi les premiers maîtres que l'université recruta à l'étranger. Dès 1835, il vint y enseigner l'anthropologie, la logique, la métaphysique, l'histoire de la philosophie, « initiant la jeunesse aux merveilleux travaux de la pensée allemande, professant une doctrine harmonique qui s'appuyait à la fois sur l'observation et sur la synthèse, doctrine d'affirmation et de liberté, faite, semblait-il, pour le parti dont émanait l'Université de Bruxelles ». Sa philosophie exerça sur la jeunesse une puissante influence; elle devait se continuer sous le professorat de son élève et successeur G. Tiberghien, dont les leçons, de 1848 à 1897, furent « des modèles de clarté et de précision, et dont la qualité maîtresse de l'esprit a toujours été l'enchaînement des idées ». Si G. Tiberghien n'a pas pu faire des philosophes de la plupart de ses élèves, du moins, a dit de ce modeste penseur M. Paul Hymans, « leur a-t-il appris à aimer et à chercher la vérité, à cultiver leur conscience ».

J.-J. Altmeyer fut pour la science historique un représentant aussi éminent que Ahrens l'était pour la philosophie. Il enseigna de 1835 à 1875 et « sut donner à ses cours d'histoire un relief, une vigueur que l'on n'avait peut-être jamais atteints. Sa parole animée et pittoresque rendait la vie aux personnages couchés dans la tombe depuis des siècles; sa verve rabelaisienne était inépuisable, toujours prête à flageller les bassesses et les iniquités. Ce n'était pas un orateur, mais sa phrase hachée était haute en couleur; il usait surtout du procédé de la répétition, et quand il avait trouvé un mot qui lui plaisait, il l'enfonçait à coups redoublés dans le cerveau de ses auditeurs. »

A côté de ces personnalités considérables, M. Léon Vanderkindere rappelle encore, entre autres noms dont le souvenir reste attaché à l'histoire de l'Université libre, ceux de A. Baron, qui fit partie du corps professoral de 1835 à 1849 et « savait captiver son auditoire par le charme sympathique de son débit, dont le vif sentiment littéraire gagnait jusqu'aux plus indifférents »; de P.-F. Van Meenen, jurisconsulte et philosophe, qui enseigna la philosophie morale, l'histoire des doctrines morales et l'esthétique, de 1834 à 1853; de Théodore Verhaegen, le fondateur de l'université, chargé du cours de droit commercial de 1835 à 1849; de A. Roussel, dont la parole éloquente et convaincue fit apprécier les leçons de Pandectes, puis d'encyclopédie du droit et de droit criminel, de 1835 à 1875; de J.-F. Tielemans, « le véritable créateur de la science du droit administratif en Belgique »; d'Auguste Orts, « qui déploya dans l'enseignement de l'économie politique, de 1838 à 1860, les ressources d'un esprit ferme et subtil, habile à découvrir le point faible d'une doctrine »; de G. Gluge (1838 à 1873), le physiologue éminent, « qui transforma les méthodes d'enseignement en introduisant l'application du microscope non seulement dans la science physiologique, mais aussi en anatomie

générale et en anatomie pathologique »; des docteurs P.-J. Graux, le clinicien réputé (1834-1873), et L.-J. Seutin, le brillant chirurgien (1834-1862); des mathématiciens A. de Meyer (1838-1849) et N. Schmit (1858-1879); d'Eug. Van Bemmel, un lettré délicat, qui enseigna notamment, de 1849 à 1880, la littérature française, l'histoire moderne et l'histoire contemporaine; du philologue E. James (1849-1888); de A. Rivier, titulaire des cours de Pandectes et de droit des gens, de 1867 à 1898; du docteur J.-J. Crocq (1855-1898), du botaniste Léo Errera (1882-1905), etc.

L'Université de Louvain, depuis sa restauration, en 1834, a vu aussi ses annales séculaires s'enrichir des noms de professeurs dont la renommée est mondiale. Ses « Annuaires », régulièrement publiés depuis 1837, contiennent des notices très détaillées sur les professeurs décédés. Pouvions-nous puiser à meilleure source pour commémorer le souvenir de l'élite de son corps enseignant ?

P.-J. Van Beneden domine cette élite par la puissance de son grand esprit. Pendant plus d'un demi-siècle, de 1836 à 1894, il illustra la chaire de zoologie et d'anatomie comparée, mettant à profit ses moments de loisir pour former, avec autant d'habileté que de science, le musée de zoologie de l'université qui porte aujourd'hui son nom. « Sans doute, a dit Mgr Abbeloos en prononçant l'éloge funèbre de cet homme supérieur, Van Beneden appartient-il à la science dont il fut une lumière; sans doute appartient-il à la Belgique dont il est une des gloires les plus pures; mais il appartient surtout à l'université catholique, comme l'arbre appartient au sol où il a pris croissance, alors même que ses fruits sont partout distribués. »



Université de Bruxelles. — Institut d'anatomie.

J.-J. Thonissen fut pour la faculté de droit ce qu'avait été son savant collègue pour la faculté des sciences. Depuis 1848, date de sa nomination à la chaire de droit criminel, jusqu'au jour où, en 1884, le Roi l'appela dans les conseils de la Couronne, il ne cessa d'honorer l'université par l'éclat de son enseignement. « C'était avant tout un professeur, a dit M. A. Nyssens dans sa notice biographique. Il aimait passionnément la belle science à laquelle il avait

consacré sa vie; il aimait la jeunesse universitaire, ses étudiants, dont il savait, par son talent et sa bonté, gagner à la fois l'intelligence et les cœurs. Les nombreuses phalanges de juristes formées à son école lui ont fait la réputation d'un maître dans l'art d'enseigner. » La même faculté s'honore d'avoir compté parmi ses membres Ch. Périn, titulaire, de 1844 à 1881, des cours de droit public, de droit des gens, puis d'économie politique; il exerça sur la jeunesse une influence profonde. « La parole pénétrante, la personnalité même du professeur, a écrit M. le professeur Brants, sa physionomie à la fois fine et énergique, la conviction et la vigueur de son discours donnaient à son éloquence une forme particulière. »

Le dévouement de Pierre Willems à l'université et à la jeunesse studieuse fit de lui un des professeurs les plus écoutés de la faculté de philosophie et lettres, où il succéda, en 1866, au professeur Arendt, dans la chaire d'antiquités romaines. Il y enseigna aussi jusqu'en 1898 l'épigraphie et la paléographie latines, l'encyclopédie de la philologie classique et, pendant quelque temps, l'histoire de la littérature flamande.

Citons encore : Ch. Delcour, qui, après avoir occupé, dès l'année 1836, la chaire de droit public et administratif, fit le cours de droit civil jusqu'en 1871. Son biographe, M. le professeur E. Descamps, rappelle que « ses leçons étaient également remarquables par l'érudition, par la sûreté de la doctrine et par la netteté de l'exposition »; E.-M. Van Kempen, professeur d'anatomie de 1839 à 1877. « Il exposait ses idées avec une grande lucidité, sous une forme parfois originale, et avait à cœur de parler aux yeux surtout, par des démonstrations continuelles (1) »; P.-L. Gilbert, qui fit les cours de mathématiques de 1855 à 1892. Ses leçons constituaient des œuvres didactiques de première valeur. « De la préparation consciencieuse de ses cours, a dit Mgr Abbeloos, il résultait pour son enseignement une clarté d'exposition, une netteté, une méthode qui rendaient accessibles et saisissables les notions les plus abstraites »; Ch. de la Vallée-Poussin, qui enseigna la minéralogie et la géologie de 1863 à 1903. « S'il savait donner de la vie à ses leçons de minéralogie, ses cours de géologie devenaient souvent des conférences attachantes dont la forme tenait l'auditoire sous le charme (2) »; le biologiste J.-B. Carnoy, qui s'est spécialement distingué par l'élévation de son enseignement de la cytologie, qu'il créa en 1876. Maître incomparable, il a conquis des adeptes enthousiastes; ce fut un véritable fondateur d'école; Alb. Nyssens, qui enseigna le droit commercial, le droit notarial et le droit fiscal, de 1881 à 1885, puis échangea les deux derniers cours pour le droit pénal et la procédure. Dès sa première leçon, sa réputation fut faite. Une clarté lumineuse, une méthode impeccable en ont fait un maître du professorat jusqu'en 1901, avec une interruption de quelques années pendant son passage au Ministère de l'Industrie et du Travail.

(1) Notice du professeur Ledresseur.
(2) Notice du professeur Kaisin.

Rappelons enfin les noms des trois Ernst (Jean-Gérard, Lambert et Antoine), qui furent parmi les illustrations de la faculté de droit ; de J. Moeller, professeur d'histoire générale (1835-1862); de L.-B. de Bruyn, professeur de Pandectes (1835-1872); des deux Hubert (Louis et Eugène), qui enseignèrent l'obstétrique; de Th. Smolders, qui appartint à la faculté de droit de 1835 à 1890; de J. Beelen, F. Nève et de Harlez, les orientalistes ; des Quirini, des David, des Schollaert, des Michaux et des Craninx, sans oublier celui qui, le premier, veilla au développement de l'université, Mgr de Ram, recteur magnifique de l'université catholique,



Université de Louvain. — Grande salle de la bibliothèque.

de 1834 à 1865, ni son successeur, Mgr Laforêt, dont le court passage à la tête de l'établissement (1865-1872) se signala par l'importante institution de l'école spéciale du génie civil, d'industrie et des mines.

Mais nous devons nous borner, le moment est venu de conclure.

Aujourd'hui, plus que jamais, le degré de culture et d'éducation auquel atteint un pays, petit ou grand, constitue un des facteurs principaux du développement moral et matériel d'un peuple. Nous croyons avoir démontré que, dans les limites étroites de la Belgique, nos quatre universités avaient brillamment poursuivi, pendant trois quarts de siècle,

la tâche élevée qui leur incombait dans ce mouvement ascensionnel. Il semble bien que ce fut aussi l'impression des jurys des diverses expositions internationales auxquelles elles participèrent. Déjà à Paris, en 1900, le grand prix, c'est-à-dire la plus haute récompense, était décerné aux Universités de Liége et de Louvain, tandis que les Universités de Gand et de Bruxelles obtenaient la médaille d'or. A Saint-Louis (Missouri), en 1904, et à Liége, en 1905, le grand prix leur fut décerné *ex æquo*, tant il parut conforme à la justice, au droit et à la raison, de reconnaître l'ambition de chacune d'elles de se maintenir au premier rang.

Léon BECKERS.



Dessin de la dernière page d'un cahier de la Pédagogie du Château à l'Université de Louvain, 1683.

FIN DU SECOND VOLUME

SOMMAIRE

DU

SECOND VOLUME

SOMMAIRE DU SECOND VOLUME

LES SCIENCES (Suite)

LES UNIVERSITÉS

Tables

TABLE DES HORS-TEXTE [1]

TOME I

TOME II

---

1 Le dessin de la couverture est de Léon Sneyers; la plaquette de Ch. Samuel.

TABLE DES ILLUSTRATIONS [1]

TOME I

LES ACADÉMIES

---

(1) Pour les portraits, voir la Table des noms.

LES SCIENCES GÉOLOGIQUES

LES SCIENCES BOTANIQUES

LES SCIENCES ZOOLOGIQUES

LES SCIENCES GÉOGRAPHIQUES

LES SCIENCES MATHÉMATIQUES

LES SCIENCES ASTRONOMIQUES ET MÉTÉOROLOGIQUES

L'OBSERVATOIRE ROYAL DE BELGIQUE

LES SCIENCES PHYSIQUES

LES SCIENCES CHIMIQUES

LES SCIENCES MÉCANIQUES

LES SCIENCES ARCHITECTURALES

TOME II

LES SCIENCES BACTÉRIOLOGIQUES ET PARASITOLOGIQUES

LES SCIENCES PHYSIOLOGIQUES ET ANATOMIQUES

LES SCIENCES MÉDICALES ET CHIRURGICALES

LES SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES ET ARCHÉOLOGIQUES

LES SCIENCES PHILOLOGIQUES

LES SCIENCES PÉDAGOGIQUES

LES SCIENCES HISTORIQUES

LES SCIENCES BIBLIOGRAPHIQUES

LES SCIENCES STATISTIQUES

LES SCIENCES ÉCONOMIQUES

LES SCIENCES JURIDIQUES

LES SCIENCES PHILOSOPHIQUES

LES SCIENCES THÉOLOGIQUES

LES SCIENCES SOCIOLOGIQUES

LES UNIVERSITÉS

TABLE DES NOMS [1]

A

(1) Les PETITES CAPITALES renvoient à des portraits.

B

C

D

E

F

G

H

I — J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

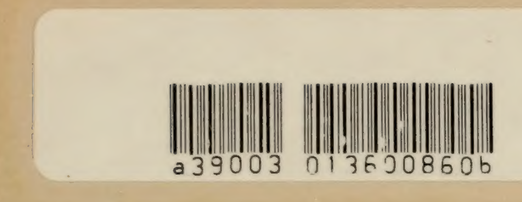
T

U

V

W — Y — Z




a39003 013600860b

